

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project Project Design Report

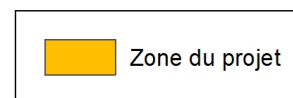
Document Date: 26/06/2019
Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Map of the project area



0 10 20
Km



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA | 12-04-2019

Abbreviations and Acronyms

Sigles et acronymes

ADA	Agence pour le développement agricole
AEF	Analyse économique et financière
AT	Assistance technique
CCA	Centre de conseil agricole
CCNUCC	Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCP	Coordonnateur Central de Projet
CES	Conservation des eaux et du sol
CL	Cadre logique
CMR	Cadre de mesure des résultats détaillé
CNP	Comité national de pilotage
COC	Coût d'opportunité du capital
COPIL	Comité provincial de pilotage du Projet
COSTAB	Tableaux des coûts du Projet
CRPII	Centre de Ressource du PMV pilier 2
CSST	Coopération sud-sud et triangulaire
CT	Commune territorial
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DCP	Document de conception de Projet
DDERZM	Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
DRA	Direction régionale de l'Agriculture
DRF	Demande de remboursement
EM	Équipes métiers
ERR	Economic Rate of Return
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies
FDR	Fonds de développement rural
FIDA	Fonds International des Nations Unies pour le Développement Agricole
FIL	Forum interprofessionnel local
GES	Gaz à effet de serre
HCP	Haut-Commissariat au Plan
ICRAM	Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis des Marocaines
INDH	Initiative nationale de développement humain
INRA	Institut national de la recherche agronomique
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, des Pêches maritimes, du Développement rural et des Eaux et Forêts
MER	Micro entreprises rurales
MS	Ministère de la Santé Publique
ODD	Objectifs pour le Développement durable
ODCO	Office du développement de la coopération
ONCA	Office National du Conseil Agricole
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires

OPA	Organisation professionnelle agricole
ORMS	Operational results monitoring system
OS	Objectif stratégique
PDFAZMT	Projet de développement des filières agricoles en zone de montagnes dans la Province de Taza
PDRMA	Projet de développement rural des monts Atlas/Atlas Mountains Rural Development Project
PDRZM	Programme de développement rural des zones de montagne Phase I / Rural Development Programme In The Mountain Zones Phase I
PGE	Plan Gouvernemental pour l'Egalité
PIB	Produit Intérieur Brut
PIM	Project implementation Manual = Manuel de mise en œuvre du Projet
PME	Petites et moyennes entreprises
PMU	Project Management Unit = UGP
PMV	Plan Maroc Vert
PPM	Plan de Passation des marchés
PRDTS	Programme de réduction des disparités sociales et territoriales
PRODER	Projet de développement rural intégré du Pré-Rif, Province de Taza
PTBA	Programme de travail et budget annuel
RB-COSOP	Results-based Country Strategic Opportunity Paper = Programme d'options stratégiques pour le pays
RSE	Responsable de Suivi et évaluation
S&E	Suivi et évaluation
SIDERZM	Système d'information du développement de l'espace rural et des zones de montagnes
SIG	Système d'informations géographiques
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable
SOE	Seuils de justification
SSE	Système de suivi et évaluation
SSTC	South-South and Triangular Cooperation
TDR	Termes de référence
TRE	Taux interne de rentabilité économique
UGP	Unité de gestion (provinciale) du projet
UNDAF	Plan Cadre des Nations Unies au Développement
UV	Unité de Valorisation
VAN	Valeur actuelle nette

Executive Summary

IFAD has been working in Morocco for several decades in rural mountain areas where the concentration of poor families is the largest. IFAD's interventions focus on integrated and inclusive value chain approaches (with particular focus on women and youth). Taza Pre-Rif's Integrated Mountain Rural Development Project (PRODER-Taza) will pursue this approach focusing on two districts (cercles) of the Province of Taza. It will build on the on-going interventions in the southern part of the province.

PRODER is in line with the strategic priorities set out in the RB-COSOP of Morocco to provide support to the Government's priorities for agricultural development and poverty alleviation. In the wider context the Project contributes to SDGs 1, 2, 3 and 13. It complements the UN family efforts in the country and strengthens IFAD's comparative advantage and its strong role in the implementation of outcomes 6 (inclusive and integrated rural development) of the Morocco UNDAF. It would also provide lessons to the new generation of UNDAFs as being re-engineered in the context of the UN reform.

Implemented within the context of the Green Morocco Plan, PRODER Taza contributes also to the Government program to **reduce social and territorial disparities** (2017-2023) which aims to increase access to the rural and mountain areas with a view to improving the quality of life and enable people to benefit from the natural and economic opportunities and the wealth of these areas. PRODER-Taza is aligned with several of the Government's strategic objectives, and also align with the IFAD's expertise in this niche of mountain areas development in the country.

The integrated territorial approach of the Project is based on a territorial continuity of interventions in the upstream and downstream segments of the of the fruit tree cropping and beekeeping value chains. Investments are supplemented with technical support (extension) and social engineering (organizational and business/marketing management capacities), to enable beneficiaries to improve their production and cost-effectively use their economic infrastructure.

The Project overall objective is to **sustainably increase the incomes of rural households in the pre-Rif Mountains of Taza Province**. Its development objectives are to support the conversion of rain-fed cereal mono-cropping on about 11,400 ha into smallholder tree (9,800 ha of almond trees, 1,000 ha of fig trees, 600 ha of olive trees), beekeeping (3,000 populated hives), and to improve the commercial opportunities of the four value chains (almond, fig, olive, honey), by opening up production areas and upgrading the organized actors in these value chains.

This conversion towards a more productive and resilient smallholder agricultural systems in the mountain areas of Taza, will be gradual and will encourage inter-cropping practices. The Project will contribute to an increase in the tree crop production potential and tree yields. 180 km of rural roads will be rehabilitated, existing market places (rahba) and honey processing units (UV) will be improved. 100 rural micro-enterprises (MER) in the value chains and their related activities (mainly led by women's and youth cooperatives), will be supported to improve income and resilience of women, youth and landless rural people.

The Project will be implemented over a period of 6 years from 2020 to 2025. The Project target group includes vulnerable agricultural producers whose income, food security and access to markets remain highly fragile. Women and youth are the bulk of this target population. The number of direct beneficiaries of the Project will be 56 000 persons, or 11 200 households, representing 50% of the total population of the two districts. The project will promote economic empowerment of women (through gender-focused investments and activities) and will work to enable women to have equal voice and influence decisions (Priority will be dedicated to efforts that ensure participation of 25 to 30% of women in decision-making processes in rural institutions. 40% of the beneficiaries will be women. The Project will be **gender transformative and youth-sensitive** (scaling up les équipes métiers, training, business incubation etc.). IFAD climate adaptation finance for PRODER-Taza amounts to **EUR 22 140 014** (representing **68.2%** of IFAD finance).

The Project is built on a **comprehensive analysis of lessons learned** from IFAD projects in Morocco and actions identified by the Provincial Directorate of Agriculture (DPA) Taza in a consultative manner with local communities. It strongly builds on their experience from the implementation of Agricultural Value Chain Development Programme in the mountain zones of Taza (PDFAZMT).

The project is articulated around two components that mutually contribute to the achievement of the development objectives: (i) Development of climate resilient fruit tree and beekeeping value chains; (ii) Adding value to production and marketing. The project directly addresses an adaptation deficit, as the profitability of current productive practices (largely based on the marginal activity of rain-fed cereal cropping) is threatened by climate change.

The total cost of the Project is estimated at approximately 82.6 million EUR (883.8 million MAD). The base cost is estimated at around 69.83 million EUR (747.1 million MAD, or 84.6%). The physical and financial contingencies are at 12.76 million EUR (15.47%). The investment costs of 71.96 million EUR represent 87.2% of the total cost. The foreign exchange portion is estimated at 17.5 million EUR (21.2%) and the local costs, excluding taxes, are 49.5 million EUR (59%).

The financing plan for the project is as follows: (i) IFAD for nearly EUR 31.9 million in loans and EUR 0.6 million in grants, representing a total of 39.3% of project cost); (ii) the Government of the Kingdom of Morocco for approximately EUR 43.6 million (52.8%), and (iii) the beneficiaries for EUR 6.5 million (7.9%). The two technical components and the project management component are financed as follows. Component 1 "Development of climate change resilient tree cropping and beekeeping", with 35.1 million EUR (42%) entails four sub-components: "Protection of cultivated land" (8%), "Fruit tree Development" (22%), "Beekeeping" (1%) and "Technical support for tree cropping and beekeeping" (13%). Component 2 "Adding value to production and marketing" for 40.2 million EUR (49 %) is made up of four sub-components: "Rehabilitation of rural roads" (33%), "Upgrading of the rahba and rehabilitation of processing units" (2.8%), "Support to rural micro-enterprises" (4.5%) and "Coaching and business development support" (0.3%). Component 3 "Project management unit (PMU) and M&E" for 6.2 million

EUR (7.4%) is split between support to the PMU (6.9%) and M&E (0.5%). Policy dialogue and SSTC^[1] are financed through grant for a total of 0.6 million EUR (40% for policy dialogue and 60% for SSTC).

The project's internal rate of economic return (ERR) is 15.4%, which is significantly higher than the opportunity cost of capital (10%). The economic net present value is positive (238 million USD) and the cost-benefit ratio is satisfactory (1.4). These indicators demonstrate the profitability of the Project. By comparison, this ERR is higher than the one estimated during the design for PDFAZMT (14.2%). The level of risk of the Project, taking mitigation measures into account, is assessed as low.

The Project offers a coherent and integrated approach involving all the actors in the almond, fig, olive and beekeeping value chains and reinforcing investments in rural infrastructure (roads in particular). It entails an important environmental sub-component (protection of productive lands from erosion) and will encourage resilient and sustainable practices in production and processing. The Project will work in sites where land tenure issues are not a constraint. Its inclusive approach will ensure adequate targeting and reduced inequalities, in particular for women. In terms of infrastructure, PRODER will finance limited investments, which will be mainly related to the rehabilitation of roads and Rahbas (rural markets).

The Project will be an important venue for **policy dialogue and SSTC**. It will foster a policy dialogue with the Government of Morocco on establishing an enabling environment for rural youth employment (building on IFAD's flagship experiences in this area and the strong interest it has generated among national stakeholders in the country which is replicating it in many other regions). The project will build on IFAD's brokering role and strong engagement with the Government of Morocco on the SSTC front. IFAD's partnership with the Government on SSTC is a key priority and is taking the level of collaboration between IFAD and the Government to a higher level of strategic engagement. SSTC efforts will not be duplicative, they will build on the existing grant (under implementation in the context of the ongoing Atlas Mountains Rural Development Project: PDRMA). It will work to support the outcomes of the policy dialogue focusing for instance on a wider replication of policy innovations relating to rural youth employment.

Given the Project approach and its focus on sustainability and resilience, the potential environmental and social impacts will be limited in scope. From an environmental and social point of view, the Project is classified in category B. Consideration of the external factors and the adaptation measures that will need to be taken by the project (conversion of a rain-fed cereal farming system highly exposed to climatic hazards into an integrated system of fruit tree cropping with intercropping of cereals and diversification with beekeeping) derive from the high climatic risk.

The Project will be under the administrative authority of MAPMDREF (Ministère de l'Agriculture, des Pêches maritimes, du Développement rural et des Eaux et Forêts) through the DDERZM (Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne). A National Steering Committee (NPC) will be set up under the chairmanship of the Secretary General of MAPMDREF, and DDERZM will act as Secretary of the NPC.

The Project implementation will be based on the central project coordination unit (PCU) at DDERZM, which already manages PDRMA, and extended in the field through a PMU in Taza province. The Provincial Director of DPA Taza will be the Project Director.

The sustainability of investments has been taken into account from the outset of Project design. Design is based on a participatory process through which beneficiaries and local authorities have identified investment needs and the key value chains that will drive the development process. Support to rural enterprises will be provided on the basis of bankable business plans to allow beneficiaries to integrate sustainably into the economic context of the value chains in a market economy. The project approach is oriented towards resilient production and market-oriented value chain development to ensure that project sustainability will be driven by environmental and financial sustainability factors.

1. Context

A. National context and rationale for IFAD involvement

a. National Context

1. Contexte économique et politique

- Le secteur agricole est considéré comme pilier pour la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et constitue ainsi un pilier central de l'économie marocaine en termes de contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) et de création d'emplois. 40% de la population vit dans les 1282 communes rurales (85% des communes comprenant 33.000 douars et centres ruraux). Au cours de la période 2000-2015, le secteur agricole était le secteur économique connaissant la croissance la plus rapide; Il représente 15% du PIB total au Maroc, générant 37,5% des emplois dans le pays et 85% des emplois dans les zones rurales.
- Pauvreté**
- La pauvreté multidimensionnelle, malgré la baisse de 9,4% à l'échelle nationale, continue à être un phénomène rural marquant. En 2014, 85,4% des personnes multi-dimensionnellement pauvres vivent dans le milieu rural contre 80,0% en

2004 (Haut-Commissariat au Plan, HCP, 2014).

5. Le Maroc progresse dans la mise en œuvre des Objectifs pour le Développement durable (ODD) avec un taux de réalisation des différents objectifs estimé à 66,1%^[2], grâce au plan d'action articulé autour de 4 axes: (i) l'élargissement du processus d'appropriation des ODD, (ii) la mise en cohérence et en convergence avec les priorités nationales, (iii) le renforcement du système statistique, (iv) le suivi et évaluation (S&E).
6. Le Maroc a mis en place des Fonds d'appui à la cohésion sociale dont les plus importants sont le Régime d'Assistance Médicale, du programme Tayssir de soutien à la scolarisation des enfants, du soutien aux veuves en situation vulnérable et du programme d'appui aux personnes à besoins spécifiques. Parallèlement, des programmes sectoriels continuent à être financés dans le domaine rural: généralisation de l'accès à l'eau potable, l'électrification, la remise à niveau des écoles, les pistes et les routes rurales; la lutte contre l'habitat insalubre.
7. **Sécurité alimentaire, agriculture paysanne et développement rural**
8. En 2008, le Gouvernement marocain a lancé un nouveau programme de développement du secteur agricole, le Plan Maroc Vert (PMV), qui vise à moderniser et à favoriser la croissance du secteur agroalimentaire. Le PMV vise à doubler la valeur ajoutée du secteur agricole, à créer 1,5 million d'emplois et à réduire de moitié la pauvreté dans les zones rurales d'ici 2020, transformant ainsi le secteur en une source stable de croissance et de développement économique. Le PMV comprend deux piliers: le Pilier I vise les agriculteurs commerciaux et leur intégration dans les marchés nationaux et internationaux grâce à une agriculture commerciale à forte valeur ajoutée, tandis que le Pilier II cible les petits agriculteurs, notamment des zones marginales, telles que les zones de montagne, en visant à accroître leur niveau d'organisation et leur accès aux marchés.
9. Le PMV fournit un soutien financier et organisationnel pour améliorer le lien entre les agriculteurs et les marchés tout en visant une réorganisation de la gouvernance sectorielle, l'amélioration de l'efficacité du marché, le renforcement de la sécurité alimentaire, la réorganisation et le renforcement des services consultatifs agricoles, l'amélioration de l'accès aux marchés d'exportation à forte valeur ajoutée.
10. Le lancement de la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) en 2017^[3] a nécessité une revue des cibles par rapport à leur conformité avec les nouveaux engagements internationaux pour la satisfaction des ODD, Accord de Paris sur les changements climatiques. La SNDD contribue aussi à la cohérence des politiques sectorielles et des politiques macroéconomiques ainsi que la cohérence territoriale entre le national et le local.
11. Le Maroc a développé d'autres plans et programmes pour assurer l'autosuffisance et dynamiser les exportations comme le plan Halieutis, l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH): Phase II et III; le programme de l'irrigation économe en eau, la mélikisation des terres collectives pour encourager l'investissement privé, Projets de Développement de l'Economie Verte; Plan National de l'Eau; Programme d'appui au développement inclusif et durable des filières agricoles au Maroc. Enfin, le fonds de développement rural (FDR) a été chargé en 2012 de financer les programmes de développement rural des zones de montagnes.

b. Special aspects relating to IFAD's corporate mainstreaming priorities

Environnement et Changement climatique

12. Le Maroc dispose d'un dispositif institutionnel de gouvernance climatique nationale favorable à la concertation et à l'action et qui comprend un ensemble d'entités chargées des différents aspects de la politique climatique. Il permet le suivi et la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par le pays en matière de lutte contre le réchauffement climatique.
13. L'Indice de performance de changement climatique^[4] 2019 a classé le Maroc en deuxième pays le plus performant pour l'année, occupant ainsi le 5e rang mondial. Cet indice prend en compte divers paramètres dont l'efficacité de la « politique climatique ». De fait, la Politique du Changement Climatique du Maroc (PCCM) accompagne la concrétisation de la vision nationale en matière de développement durable et capitalise sur les mesures et actions déjà mises en œuvre pour dégager un maximum de synergies entre elles.
14. En termes d'engagements vis-à-vis de la CCNUCC, le Maroc a présenté trois communications nationales : la CNI en 2001 lors de la COP 7, la SCN en 2010 et la TCN en 2016. Le rapport de la TCN présente plusieurs mesures d'adaptation au changement climatique du Plan Maroc Vert (PMV), adopté en 2008 et couvrant la période 2008-2020. Ce plan inclut une série de programmes et de dispositions qui prennent en considération les défis majeurs du secteur de l'agriculture pour l'adaptation au changement climatique, dont notamment la préservation et la valorisation de l'eau, la diversification des systèmes de mise en valeur agricole, l'économie d'énergie en agriculture, et le changement climatique.
15. Le Maroc a soutenu l'Accord de Copenhague en notifiant au Secrétariat de CCNUCC (en janvier 2010), une liste de Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (« NAMAs ») qu'il a développé et compte mettre en œuvre pour atténuer ses émissions des GES à l'horizon 2020. La région de Taza-Al Hoceima-Taounate où se situe le projet se démarque par son potentiel d'atténuation des Gaz à Effet de Serre selon une étude commandée par l'ADA en 2012, intitulée « Potentiel d'atténuation du changement climatique dans le secteur de l'agriculture au Maroc ». Cette étude a

évalué l'impact du PMV sur les émissions des GES pour les 16 régions du Maroc en se basant sur les Plans Agricoles Régionaux (PAR).

16. Le secteur agricole de la région de Taza, majoritairement traditionnel et de subsistance, est, dans une grande proportion, basé sur la céréaliculture et dépend des précipitations. Celles-ci présentent une forte variabilité interannuelle sur l'ensemble des régions du Maroc, en particulier dans les régions du Nord. Pour ces régions, les scénarios climatiques présentés par l'INRA, la FAO, la Banque Mondiale s'accordent tous pour avancer que les précipitations diminueront et que la probabilité de sécheresses sévères augmentera à l'horizon 2050.
17. Etant donné les écarts entre les différentes zones du Maroc, les efforts de la lutte contre la pauvreté et la résilience au changement climatique (ODD13) se concentrent sur les zones rurales les plus affectées par les variabilités climatiques et se démarquant par leurs potentiel d'adaptation en ligne avec les objectifs du Plan Maroc Vert. L'amélioration des moyens de subsistance ruraux et la reconversion vers des systèmes de productions plus résilients comme c l'arboriculture doivent permettre de freiner l'exode rural et l'augmentation de la pauvreté urbaine.
18. Au vu de la vulnérabilité des cultures céréalières au changement climatique, leur continuation dans l'avenir représente un déficit d'adaptation, qui ira croissant. L'action du projet consiste à introduire un modèle arboricole résilient, adapté à des périodes de sécheresse plus longues et fréquentes, et des températures plus élevées. Ce choix de conception, en phase avec le Plan Maroc Vert, est une approche délibérément adaptative. **Ainsi, les fonds consentis au projet peuvent être considérés comme sensibles au climat ("climate-sensitive") au sens des engagements pris lors de la 11^e reconstitution du Fonds FIDA.** En effet, Le financement d'adaptation au climat (à partir des fonds FIDA) pour PRODER-Taza s'élève à 22,140.014 EUR (soit 68,2% du financement du FIDA).

Genre

19. Le Maroc occupe le 135^{ème} rang dans la participation économique de la femme et il se situe au 116^{ème} rang pour l'efficacité des politiques et mesures d'autonomisation économique des femmes.
20. Dans le cadre des grands chantiers de développement politique et sociétal entamés par le pays en faveur des femmes, les mesures suivantes ont été adoptées: i) la réforme du Code de la Famille, en 2004; ii) les deux stratégies nationales adoptées en 2002, pour celle de la lutte contre les violences faites aux femmes et en 2006 pour celle de l'intégration de l'approche genre dans les programmes de développement; iii) l'adoption de la charte nationale d'amélioration de l'image de la femme dans les médias élaborés en 2005 ; iv) la réforme du code de la nationalité; v) la charte des collectivités locales en 2007 ;vi) l'adoption de mesures, dites de discriminations positives (quota, liste nationale, fonds...), en faveur de l'amélioration de la représentativité des femmes en politique, dont les premières sont intervenues depuis les élections législatives de l'an 2002 ; vii) la constitution e 2011, pour la parité et l'égalité ; l'Autorité pour la parité et la lutte contre les discriminations (APALD), tout en sollicitant l'Etat, à œuvrer pour concrétiser l'égalité, et ce, comme dispositions clairement stipulées, au niveau de son Article 19.iii) Le Plan gouvernemental pour l'égalité-PGE 1 (2012-2016) et PGE2 2017-2021 mis en œuvre dans le cadre du partenariat entre le Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social (MFSEDS) et l'Union Européenne (UE).
21. Le nouveau Plan gouvernemental pour l'égalité (PGE) "ICRAM2"[\[5\]](#) est une nouvelle opportunité, pour parvenir à l'égalité et renforcer l'autonomisation femmes et leur accès à la prise de décision et conforte la budgétisation sensible au genre[\[6\]](#). La loi relative à la lutte contre la violence à l'égard des femmes, n°103.13, a été adoptée en février 2018.
22. Le MAPMDREF s'est doté en 2015 d'une stratégie d'intégration de l'approche genre dans les programmes et projets de développement agricole, assortie d'un plan d'action en 2016. Cette stratégie genre s'organise autour de 6 axes: (i) renforcement institutionnel de la dimension genre et gouvernance au niveau des filières agricoles, (ii) renforcement des capacités en approche genre au niveau des filières agricoles, (iii) intégration du genre dans la planification des programmes et projets de développement des filières agricole, (iv) autonomisation socio-économique des femmes au niveau des filières agricoles, (v) développement du partenariat national et international en matière d'intégration du genre, (vi) suivi évaluation de l'intégration du genre au niveau des filières agricoles. L'apport du Projet est important pour la zone ciblée par les activités prévues qui s'inscrivent parfaitement dans les axes 2, 3, 4 et 6.
23. **La vulnérabilité**, qui se traduit par des formes d'exclusion sociale de la population rurale est accentuée pour les femmes rurales et se traduit par des inégalités engendrées par les contraintes dont les principales sont: i) l'analphabétisme, ii) le faible accès aux marchés, iii) l'accès limité aux moyens de production (foncier, eau d'irrigation); iv) l'accès limité aux ressources financières, v) l'accès difficile aux conseils et aux informations agricoles. Pourtant, la participation des femmes dans l'agriculture est importante pour l'ensemble des filières agricoles avec un taux moyen de 50,6% (DFER, 2018), variant de 30 à 70% selon les filières pour les activités liées à la production pour seulement de 5 à 10% pour les activités liées à la commercialisation (ONUDI, 2018).
24. Le Projet est aligné avec la politique du Maroc en matière l'intégration du genre. La proportion de femmes directement ciblées par les activités du Projet est de 40% des bénéficiaires et leur participation aux différentes instances décisionnelles sera suivi. Le Projet peut être considéré par le FIDA comme **transformatif pour le genre**.

Jeunes

25. La population marocaine âgée de moins de 25 ans représente 44,7% (HCP, 2014). Le taux d'activité est l'un des plus bas au monde, surtout en raison de la faible participation des jeunes au marché du travail qui ne concerne qu'un tiers des

jeunes (15 à 24 ans) dont 44% en milieu rural et 24% en milieu urbain.

26. Le Maroc accorde une priorité à l'employabilité des jeunes. Des programmes ont été lancés avec l'ANAPEC : (i) Taehil, sur la formation, (ii) Idmaj, sur la promotion de l'emploi salarié et le contrat d'intégration professionnelle et (iii) Moukawalati, sur l'auto-emploi. Le projet Compact II (en cours sur financement du MCC), finance la qualification des jeunes (filles et garçon) selon les besoins du marché.
27. Le Projet en ciblant 40% de jeunes comme bénéficiaires directs, participera aux efforts du Maroc pour améliorer l'employabilité des jeunes en milieu rural.

Nutrition

28. Au niveau national, environ un million et demi de personnes souffrent de malnutrition et 3,5 millions de femmes en âge de procréer présentent des signes d'anémie. Le nombre d'adultes obèses est passé de 4,8 millions (2012) à 5,9 millions (2016) (FAO, 2018)^[7]. La malnutrition touche 27% des enfants de moins de 5 ans. Cela se manifeste surtout sous forme de surpoids et d'obésité dues à des pratiques nutritionnelles inadéquates et à la qualité de l'alimentation^[8].
29. Les discussions avec les responsables du Ministère de la Santé Publique aussi bien au niveau provincial^[9] que local au niveau des dispensaires soulignent l'absence de problèmes de nutrition et/ou de sécurité alimentaires au niveau de la zone d'intervention. La délégation du Ministère de la Santé Publique comprend une cellule de veille composée de deux nutritionnistes en plus des médecins et infirmières qui suivent les indicateurs de santé des enfants au niveau local.
30. La diversité des productions offre une diversification du régime alimentaire notamment grâce aux aliments qui se conservent sur plusieurs mois (légumineuses, céréales, olives et huile d'olive, miel, amandes, figues) et à ceux produits toute l'année comme le lait. Cette diversification permet, selon le personnel des centres de santé^[10], de ne pas connaître de problèmes d'insuffisance nutritionnelle et/ou d'insécurité alimentaire. Les ménages conservent en moyenne 10% de la production pour l'autoconsommation, voire plus pour les petits agriculteurs. Les ménages les plus pauvres et sans terre, reçoivent un pourcentage de production des producteurs selon les principes de la Charia.
31. Le Projet contribuera à consolider la sécurité nutritionnelle par la génération de revenus additionnels pour acheter des aliments de qualité et par des activités de sensibilisation et d'information en éducation nutritionnelle qui toucheront les hommes et les femmes.

c. Rationale for IFAD involvement

32. L'Etat marocain a lancé plusieurs programmes sectoriels spécifiques pour résorber les écarts dans le monde rural en matière d'infrastructures et d'accès aux services de base. Il a entamé des réformes concernant la planification stratégique à travers la stratégie de développement rural 2020, le cadre de la gouvernance par la création du conseil interministériel permanent de développement rural, que les instruments de financement nécessaires en instituant un fonds dédié au financement des projets: le FDR, l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH), en particulier son volet rural et le programme de mise à niveau territoriale, La stratégie de développement des zones de montagne, Le PMV ainsi que le nouveau Programme phare de réduction des disparités sociales et territoriales (2017-2023).
33. Ces interventions ont permis d'obtenir des acquis considérables en matière d'infrastructures de base, d'accès aux services sociaux et de diversification de l'économie rurale. Malgré ces acquis et ces efforts louables, des écarts inter et intra territoriaux persistent, particulièrement au niveau des zones montagneuses.
34. Au niveau économique, la contribution économique directe des zones de montagne est encore modeste, représentant environ 5% du PIB et 10% de la consommation. Les revenus y sont deux fois inférieurs à la moyenne nationale, néanmoins le potentiel latent est très important dans certains secteurs comme l'agriculture et la création de l'emploi pour les jeunes ruraux.
35. En matière d'enjeux de solidarité face à la précarité et aux catastrophes naturelles, ces zones sont fortement exposées, avec un niveau d'équipement en deçà de la moyenne nationale. En termes de préservation du patrimoine écologique et environnemental, les montagnes constituent le château d'eau national et abritent 62% de la forêt marocaine et représentent un foyer de la biodiversité dans le pays.
36. L'Etat intervient en amont pour garantir les conditions nécessaires au développement économique de ces zones: aménagement du territoire et organisation des bénéficiaires. L'intervention de l'Etat en aval a pour objectif de maximiser le retour sur investissement par des services publics de proximité, des services sociaux et en organisant les circuits de commercialisation.
37. En 2008, le Gouvernement Marocain a adopté une stratégie de développement agricole dénommée « Plan Maroc Vert (PMV) ». Cette stratégie réaffirme l'importance de l'agriculture pour le développement économique et social du pays. Le Plan a initié une dynamique d'engagement et d'action tournée vers les opérateurs dans le secteur. Il a pour objectif le développement d'une agriculture plurielle, ouverte sur les marchés extérieurs, territorialement diversifiée et durable, une mobilisation renforcée de capitaux publics et privés, nationaux et internationaux, la constitution de pôles de développement et la professionnalisation accélérée des petites et moyennes exploitations.
38. Le FIDA est un partenaire privilégié du Gouvernement marocain dans cette démarche de Développement Rural et de

développement de l'agriculture familiale en particulier. Il a accompagné le Maroc dans la première génération des projets de développement intégré des zones rurales défavorisées et des zones de montagnes: Programme de développement intégré Oriental, Programme de développement Rural Errachadia ainsi que le Projet de développement intégré des zones montagneuses de la province d'Al Haouz (sur deux phases). Il soutient la mise en œuvre du PMV (Pilier 2: agriculture solidaire) et la stratégie de développement des zones de montagnes à travers une approche programmatique qui intègre les opérations en cours: PDFAZMT, PDRZM et PDRMA[11]. Cette nouvelle opération vient compléter la dernière phase de cette approche programmatique et ciblera une zone défavorisée (Cercles d'Aknoul et Tainaste dans la zone montagneuse du rif de Taza) mais dont le potentiel de transformation rurale est important.

39. L'intervention du FIDA dans le cadre de ce Projet et dans cette zone en particulier apportera: (i) la transformation rurale (d'un système à dominante céréaliculture en pluvial vers une approche filière à dominance arboriculture fruitière), (ii) l'instauration d'une approche de développement basée sur le filières (amont et aval) permettant de diversifier et dynamiser l'activité économique et la création de l'emploi pour les jeunes et les femmes et (iii) une réduction des inégalités et les disparités sociales et sociétales. Ce projet FIDA contribuera et répondra aussi aux nouvelles orientations du Gouvernement à travers son nouveau programme de réduction des disparités sociales et territoriales (PRDTS 2017-2023) qui vise le désenclavement des populations rurales et des zones de montagne en vue d'améliorer leur qualité de vie et permettre aux habitants de bénéficier des opportunités et des richesses naturelles et économiques de ces zones. Le FIDA répondra ainsi à plusieurs objectifs stratégiques du Gouvernement dont les orientations s'alignent également avec l'expertise du Fonds dans cette niche de développement des zones de montagne au Maroc et accommode les orientations et les priorités du FIDA 11.

B. Lessons learned

40. **Complexité des projets et saupoudrage des actions.** Les opérations antérieures et en cours du FIDA au Maroc intègrent et investissent souvent dans un nombre important de filières agricoles associant cultures, arboriculture, élevage, et dans l'irrigation, les infrastructures rurales et les unités de traitement avec diverses activités d'appui et de renforcement des capacités (formations, alphabétisation, organisation des agriculteurs, etc.). L'expérience a montré qu'il est souvent difficile de mener à bien des projets et programme assez lourds et complexes dont la cohérence entre leurs composants est souvent limitée et qui engendrent un impact dispersé.
41. En effet, des actions de projet dispersées posent des problèmes de mise en œuvre pour assurer un suivi régulier dans des zones qui sont souvent difficiles d'accès limité et inaccessibles pendant la saison pluvieuse. À cette fin, le PRODER-Taza se concentrera sur les trois principales spéculations arboricoles de la zone du projet (suivant la demande des bénéficiaires) qui seront associées à l'apiculture. L'apiculture est une activité largement demandée par les bénéficiaires et complémentaire/bénéfique à l'arboriculture. PRODER-Taza est un projet focalisé dont la conception s'articule autour des actions simples, rentables, cohérentes et consolidées.
42. **Développement des filières agricoles.** L'expérience du FIDA au Maroc montre que les projets réalisent des résultats important sur l'amont des filières (plantations, irrigation, etc.), mais rencontrent des difficultés systématiques sur l'aval (transformation, valorisation, marketing, etc.). Ceci s'explique par le retards dans la mise en œuvre des activités en amont (qui entraînent un ralentissement des investissements en aval), mais aussi par: (i) les difficultés à obtenir des terrains pour la mise en place des unités de valorisation (UV), (ii) le manque d'une AT spécialisée et de qualité pour accompagner les bénéficiaires dans la transformation et la commercialisation, et (iii) des infrastructures limitées dans les sites enclavés. PRODER-Taza n'investira pas dans les nouvelles UV à part trois unités apicoles, mais renforcera plutôt les unités existantes et améliorera leurs capacités techniques et de gestion. PRODER-Taza mettra davantage l'accent et l'effort dans l'encadrement et l'accompagnement des bénéficiaires, et la mise à niveau commerciale des unités existantes.
43. **Partenariats.** Les partenariats sont au centre de chaque projet FIDA dans le pays. Cependant, de nombreux projets cherchent à établir un réseau de partenariats lourd et complexe, souvent dicté par la complexité des projets. L'expérience du FIDA dans le pays montre que très peu de partenariats sont efficaces et atteignent leur objectif. Ces résultats modestes sont dus au: (i) manque de compréhension claire des rôles et contributions des différents partenaires aux objectifs globaux du projet, (ii) des éventuelles contradictions dans les approches et des rôles qui restent souvent peu définis, (iii) une coordination institutionnelle limitée entre les partenaires, et (iv) une gestion budgétaire des allocations qui parfois ne correspond pas à la portée des résultats proposés du partenariat, avec un manque de cofinancement concret des partenaires. PRODER-Taza a limité les partenariats et établira des conventions claires, avec des objectifs clairs (partenariats fondés sur les résultats) et des allocations budgétaires soigneusement évaluées. La conception simple et focalisée du PRODER-Taza contribuera à limiter les partenariats à ceux qui apportent une valeur ajoutée aux objectifs du projet.
44. **L'approche PMV / Pilier II.** La reconversion de céréaliculture pluviale à très faible rendement en arboriculture a prouvé sa pertinence dans le contexte du PMV, et dans les zones de montagne, en facilitant l'accès à des investissements et activités génératrices de revenus et d'emplois. Le projet de développement des filières dans les zones de montagne de la province d'Al Haouz, par exemple, a permis d'augmenter les rendements moyens de 38% pour les oliviers et de 28% pour les pommiers, tout en améliorant la qualité des produits. Les bénéficiaires ayant accès à l'irrigation ont doublé leurs revenus, grâce à de moindres pertes en eau qui sécurise l'intensification et la diversification des cultures. L'approche PMV a permis une diversification de l'économie rurale et de lutter contre la pauvreté et le chômage. Il a montré des résultats encourageants en termes d'autonomisation des femmes (alphabétisation, formation, MERs et des coopératives de transformation de produits agroalimentaires dirigées par des femmes). Ces investissements ont aidé les femmes à obtenir

un revenu et à jouer un rôle plus important dans la gestion du budget familial et dans l'amélioration de la qualité de la vie pour leurs enfants (avantages nutritionnels, éducation, etc.).

45. **L'emploi des jeunes.** L'expérience des "équipes métiers" (EM) lancée par le FIDA et le gouvernement marocain dans le PDFAZMH a permis d'obtenir des résultats innovants et très encourageants en termes de création d'emplois et de réengagement des jeunes dans le secteur agricole. Les données relatives aux EM formées et soutenues dans le cadre du projet Al-Haouz indiquent que les revenus des 12 équipes opérationnelles mises en place et supervisées par le projet, ont triplé leur volume d'affaire, passant de 336 860 DH en 2015 à 1 067 390 DH en 2016. Cette expérience a été reprise par le Gouvernement qui l'a généralisée à travers d'autres projets. Elle sera mise à l'échelle à travers PRODER-Taza. Elle offre aussi la porte d'entrée pour poursuivre un dialogue politique entre le FIDA et Gouvernement autour de la question de l'emploi des jeunes ruraux (traité aussi dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet).
46. **Les défis de la mise en œuvre des projets.** La mise en œuvre de projets FIDA au Maroc a été marquée par des retards importants dans le lancement des activités, un décaissement faible et une mise en œuvre tardive des investissements clés de l'aval. Ces contraintes sont souvent dues aux longues phases d'études requises pour les réalisations physiques (long processus d'identification et de validation des sites de plantation et d'investissements). De commun accord avec le Ministère, le PRODER se concentrera sur les parcelles déjà sélectionnées par la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) sur la base de fiches qui répondent également aux critères de ciblage du FIDA.
47. **Qualité et stabilité de l'Assistance Technique.** Une autre leçon tirée du portefeuille FIDA au Maroc porte sur les défis auxquels les projets sont confrontés pour la qualité et la stabilité des équipes de l'assistance technique (AT) recrutées pour appuyer les DPA dans la mise en œuvre. Le programme en cours à Taza (Programme de développement des filières agricoles dans les zones de montagne) fait face au même défi. La DPA s'est retrouvée dans l'obligation de résilier le contrat de l'AT à une année de la date d'achèvement. Les difficultés sont principalement: (i) la fréquence de changement des équipes de l'AT, (ii) le manque de profils d'experts adéquats (notamment pour les aspects de commercialisation, S&E, gestion financière, etc.), (iii) le manque d'expérience de certains experts, et (iv) les difficultés à justifier une formation de l'AT par le prêt. PRODER-Taza veillera à ce qu'une seule équipe AT soit recrutée sur des critères clairs et des profils précis indiqués dans les dossiers d'appel d'offres et les Termes de référence (TDR), et respectés dans les processus. PRODER-Taza exigera une évaluation annuelle systématique de la performance de l'AT.
48. **Décaissement.** Les taux de décaissement des projets FIDA au Maroc sont souvent assez faibles, notamment dans les premières années de mise en œuvre. Ceci est partiellement expliqué par la modalité de décaissement qui est appliquée au Maroc (mode remboursement) et qui dépend largement de la délégation des crédits sur le budget national (la morasse). Les seuils de justification (SOEs) relativement bas qui ont été appliqués par le passé n'ont pas aidé à accélérer la préparation et le traitement des demandes de remboursement (DRFs). Les faibles performances de décaissement s'expliquent aussi par la complexité des projets et le temps requis pour les études dans les premières années du projet, ce qui retarde l'essentiel des investissements et la mise en œuvre des activités plus budgétivores. Le FIDA et le gouvernement marocain travaillent en étroite collaboration sur ces questions. Les récentes décisions et actions (augmentation des seuils des SOE, le suivi plus rapproché des soumissions de DRFs et le suivi du processus d'approbation dans le pays, une meilleure synchronisation des Programmes de travail et budget annuels (PTBA) avec la planification budgétaire nationale) ont entraîné une augmentation significative des résultats de décaissement depuis 2017. Le décaissement en 2017 a augmenté d'environ 700% par rapport à 2016 et la même tendance a été maintenue en 2018. Ces leçons sont pleinement prises en compte et intégrées dans la formulation du PRODER-Taza.
49. **Plantations arboricoles en zone de montagne.** La reconversion de terres non cultivées ou de céréaliculture à très faible rendement en terres d'arboriculture fruitière a prouvé sa pertinence dans le cadre du PMV en facilitant l'accès à des filières rémunératrices. Le Projet mettra à l'échelle cette reconversion.
50. **Apiculture en zone de montagne.** Un petit nombre de ruches par adhérent engendre des charges de production supplémentaires. La faible technicité des apiculteurs reste un handicap, étant donné que peu de projets, notamment ceux financés par l'INDH, sont accompagnés de formations ou d'encadrement techniques. Souvent, les investissements sont disproportionnés par rapport aux activités prévues et demandent une technicité plus avancée. Le projet a dimensionné ses investissements sur la base de comptes d'exploitations réels, disponibles et avec des données réelles. Il met également l'accent sur l'encadrement technique des producteurs.
51. **Les pistes agricoles.** En zone de montagne, la majorité des pistes agricoles en terre traverse des zones accidentées et l'accès aux zones de production agricole est très difficile (sols fragiles, fortes pentes, changements de direction aigu, faibles emprises). Ces pistes sont en très mauvais état (éboulement des talus, ravinement, etc.) et les pistes aménagées sans revêtement se dégradent très vite en périodes pluvieuses. Cependant, l'aménagement de pistes en routes revêtues se traduit par une économie de l'ordre de 50% sur le coût du transport. Le projet financera des pistes revêtues en bicouche, avec des protections renforcées des talus amont/aval pour les tronçons à risque d'érosion (murs de soutènement, enrochement, gabions) et des ouvrages hydrauliques associés au drainage des eaux de ruissellement (dalots, buses, caniveaux) pour garantir une durée de vie acceptable des investissements.
52. **Valorisation et la commercialisation.** Les circuits commerciaux actuels d'écoulement des productions agricoles de la zone sont largement informels, diffus et peu organisés. Les places commerciales existantes, *rahba*, facilitent peu les transactions entre producteurs et commerçants. Ce manque de fluidité entre l'offre locale et la demande maintient les circuits commerciaux peu compétitifs par rapport à une offre alternative de produits importés. Le projet réhabilitera 4 Rahbas dans les deux cercles et mettra en place un dispositif d'animation et d'accompagnement de la commercialisation (le Forum interprofessionnel local, FIL).

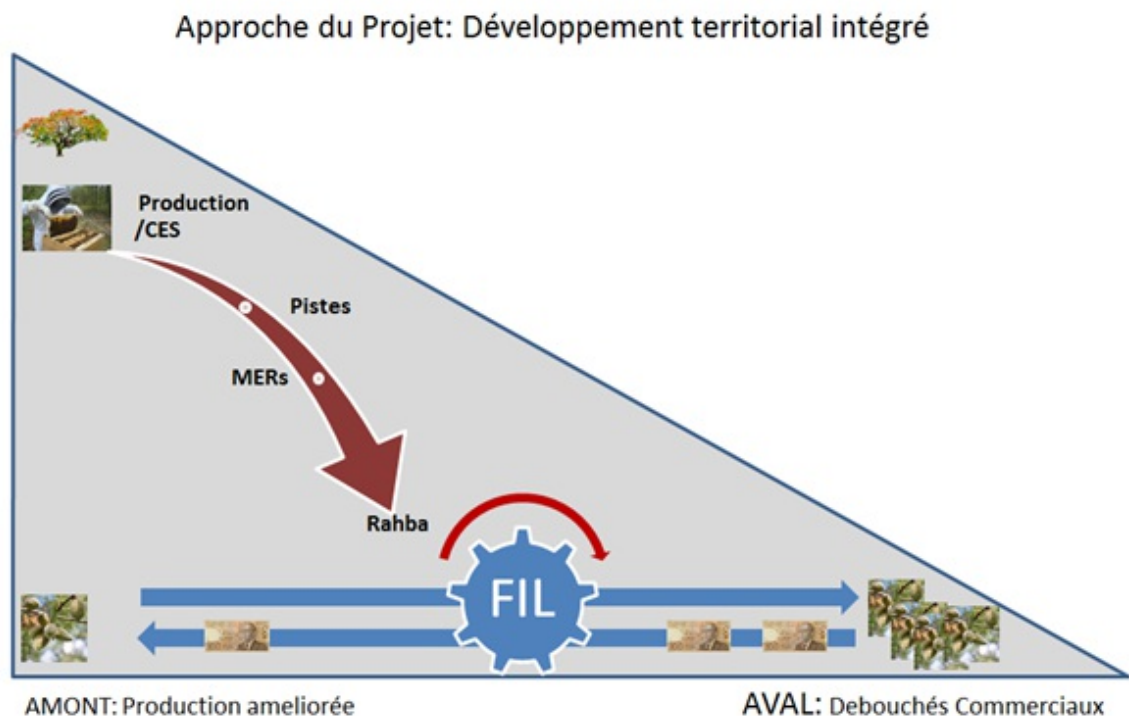
53. Le contrôle insuffisant de la qualité des productions génère un manque à gagner qui pénalise en premier lieu les petits producteurs: récolte prématurée des amandes qui met sur les marchés des produits de piètre qualité, peu compétitifs par rapport aux importations. L'ONSSA[12] veille à faire appliquer la réglementation sanitaire pour toutes les entreprises agroalimentaires: or beaucoup d'UV ne sont pas en conformité avec cette réglementation. Le projet accompagnera les UV existantes à se conformer aux normes de l'ONSSA.
54. Suite à l'évaluation critique du PMV qui a fait ressortir que seuls 30% des UV étaient fonctionnelles, le Ministère a émis des orientations prudentielles concernant la construction de nouvelles UV. En outre, considérant que le problème est avant tout organisationnel plutôt que technique, la DPA de Taza est réticente à la réhabilitation de la plupart des UV existantes sans une mise à niveau préalable des capacités de gestion des Organisations professionnelles agricoles (OPA) porteuses. Le Projet ne financera pas de nouvelles UV, à part les 3 UV de la production apicole. Il mettra plutôt l'accent sur le renforcement des capacités de gestion et d'aménagement.
55. Les UV qui ont été réhabilitées dans les deux cercles ne sont pas encore fonctionnelles (usine de trituration d'olive) ou rencontrent des défis de gouvernance. Les coopératives apicoles, plus tournées vers les circuits courts et avec une meilleure gouvernance, impliquant notamment des jeunes, doivent se mettre aux normes nationales pour conserver et conquérir leurs marchés. L'absence de certification de conformité sanitaire leur coupe l'accès aux foires et salons nationaux qui représentent pourtant plus de 20% de leur chiffre d'affaire.
56. Dans une note stratégique[13] de 2013, le Ministère de l'Agriculture détaille l'organisation du marché des amandes et met en exergue sa principale contrainte: « les collecteurs opèrent dans les souks hebdomadaires [...]. Ils vendent à des collecteurs de taille supérieure (semi-grossistes) qui gèrent des magasins dans les chefs-lieux des zones de production. La production agrégée est ensuite vendue aux grossistes de grands centres de consommation (principalement Casablanca). Il n'y a pas de marché de gros bien identifié mais des transactions de gros. Ainsi, le mode de commercialisation se traduit par des coûts de transaction élevés dus aux faibles volumes et à l'hétérogénéité des lots ». Le diagnostic rapide des marchés de la zone du Projet confirme ce diagnostic. Les filières locales, amandes, figes et olives, sont peu structurées, et les différents acteurs ne communiquent pas ou peu, sans mécanismes de concertation nécessaire pour organiser un développement équitable de ces filières. Or les circuits actuels de transformation et de commercialisation risquent de ne pouvoir ni écouler, ni valoriser l'augmentation de la production attendue à court et moyen terme avec l'entrée en production des périmètres arboricoles créés dans le cadre du PMV (et notamment ceux qui seront aménagés par le Projet). Il s'avère donc impératif d'organiser localement les filières afin d'améliorer la fluidité des échanges, de réduire les coûts de transaction et de valoriser les productions locales sur le marché national.
57. **Appui aux microentreprises rurales.** Dans les filières retenues, les femmes assurent une part importante des tâches agricoles manuelles, avec une participation deux fois plus importante des femmes que des hommes à la récolte. Si les olives sont en majorité transformées dans des unités de trituration, le concassage des amandes et le séchage des figes se font manuellement et exclusivement par les femmes. L'offre d'emploi agricole est précaire et saisonnière sur six mois seulement, et deux tiers des jeunes hommes partent en exode temporaire vers d'autres régions du pays. Les femmes, pour des raisons culturelles, restent sur l'exploitation où elles s'occupent du concassage des amandes, des cultures vivrières et de l'élevage, en plus des tâches domestiques. Les femmes et les jeunes font face à de nombreuses autres contraintes dont les principales sont: (i) le manque de moyens financiers et l'accès limité au crédit, (ii) l'accès très limité à la terre et à l'appui technique, et (iii) l'analphabétisme.
58. Dans le secteur agroalimentaire, les activités du PMV ciblant les femmes sont dominées par les petites et moyennes entreprises (PME) et les coopératives de transformation des produits agricoles avec plus de dix mille coopératives agricoles dont 20% sont des coopératives féminines (Office du développement de la coopération, ODCO, 2015). Le marché est demandeur de création de valeur dans le secteur agroalimentaire, ce qui peut créer des opportunités économiques pour les femmes.
59. **Suivi et évaluation (S&E).** La Direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM) dispose d'une base de données nationale opérationnelle sur internet qui sera directement alimentée par le PRODER. Mais, les informations perdues avec le licenciement de l'AT a mis en évidence que le contrôle du S&E doit être remis à un responsable dédié au sein de la DPA. L'insuffisance de l'évaluation des résultats intermédiaires et finaux via des enquêtes (spécifiques ou globale), n'a pas permis de piloter les précédents projets par une gestion axée sur les résultats, d'assurer un contrôle qualité des interventions, ni d'alimenter le dialogue politique par des leçons apprises. PRODER-Taza mettra en place un dispositif solide de S&E. Un manuel de S&E détaillé a été préparé par la mission de formulation (Voir annexe 8: Manuel de procédures, Partie 4). Il permettra de mettre rapidement en place le système de S&E et un lien opérationnel avec le système national logé au niveau de la DDERZM.
60. **Résultats spécifiques et enseignements tirés du programme de développement des filières agricoles dans les zones de montagne de la province de Taza (PDFAZMT).** Ce programme couvre actuellement le sud de la province de Taza et est mis en œuvre par la même DPA qui exécutera PRODER. Le programme est à une année de son achèvement. Le PDFAZMT intervient sur filières similaires (olives, amandes et apiculture) et a obtenu des résultats encourageants. Selon la dernière mission de supervision (octobre 2018), le programme a bénéficié à 2 381 oléiculteurs, 1 149 producteurs d'amandes et 1 735 apiculteurs (dont 335 femmes). En termes d'infrastructure, le programme a touché quelque 12 600 bénéficiaires, dont 3 540 femmes. L'alphabétisation fonctionnelle a bénéficié à 2 200 personnes (dont 1 560 femmes). Les bénéficiaires des activités génératrices de revenus et des PME rurales sont estimés à 1 013 personnes (dont 260 femmes). Les investissements du programme ont conduit à une amélioration importante de la production et la qualité des principales filières. Par exemple, le programme a entraîné une augmentation de la production annuelle de miel de 16 t. La formation et les équipements fournis aux producteurs ont conduit à une amélioration de la productivité moyenne par ruche de 5 à 7 kg

(40%). En termes de résultats cumulés, le programme a touché 5 082 ménages et a ciblé directement 12 374 femmes. Dans l'ensemble, PDFAZMT a démontré la capacité du gouvernement et de la DPA de Taza à mettre en œuvre ce type de programmes.

2. Project Description

C. Project objectives, geographic area of intervention and target groups

61. **L'objectif global** du Projet est de réduire la pauvreté et vulnérabilité dans les zones de montagnes du Pré-Rif de la province de Taza.
62. **L'objectif de développement** est d'accroître de manière durable les revenus des ménages ruraux engagés dans les filières amande, figue, olive et miel des cercles d'Aknoul et de Tainast.
63. Le projet accompagnera les bénéficiaires dans la reconversion rentable et durable de 11 400 ha d'arboriculture fruitière familiale et en améliorant les débouchés commerciaux des quatre filières par le désenclavement des zones de production et la mise à niveau des acteurs organisés en amont et en aval des filières.
64. **Approche d'intervention.** L'approche territoriale intégrée repose sur une continuité territoriale d'interventions en amont et en aval des filières arboricoles fruitières et apicole en consultation avec les bénéficiaires organisés. Les investissements structurants privés, sur la base des « fiches-projets Pilier II » [14] (plantations, protection des terres cultivées, UV sont accompagnés d'un appui technique (vulgarisation) et d'une ingénierie sociale (organisationnelle et conseil de gestion) pour permettre aux bénéficiaires organisés la mise à niveau et à l'utilisation rentable de leurs infrastructures économiques. Les infrastructures publiques (pistes agricoles) reliant des zones de production aux centres de commercialisation (*rahba*), sont planifiées avec les communes qui en assureront la maintenance. Le phasage des interventions respectera la synergie des interventions d'ingénierie sociale (participation des populations) et d'ingénierie civile et technique (implication des experts).



65. **Résultats attendus:** 33 000 ha de sous-bassins versants sont plus résilients au changement climatique dont 11 400 ha sont convertis en arboriculture fruitière (nouvelles plantations de 9 800 ha en amandier, 1 000 ha en figuier, 600 ha en olivier), 6 000 ruches (dont 3 000 peuplées) sont établies. Les rendements en arboriculture fruitière sont améliorés. En terme d'amélioration des débouchés commerciaux, 180[15] km de pistes agricoles sont réhabilitées, 4 places de commercialisation des produits agricoles (*rahba*) et 3 UV apicoles[16] sont mises à niveau pour permettre une augmentation des volumes commercialisés de 30% (amande, figue, olive, miel), 100 micro entreprises rurales (MER), principalement conduites par des coopératives de femmes et de jeunes sont appuyées dans les filières et leurs activités connexes pour améliorer les revenus et les capacités de résilience des femmes, des jeunes et des ruraux sans terre.
66. Ces résultats contribuent directement aux objectifs stratégiques (OS) OS 1, OS2 et OS3 du cadre stratégique du FIDA (2016 -2025) et seront renseignés dans le cadre logique (CL). Le Projet contribuera aux objectifs du PMV et des ODD, tels que l'augmentation des investissements dans le secteur agroalimentaire, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la création d'emplois supplémentaires et l'augmentation des revenus ruraux, l'intégration des femmes et des jeunes.
67. **Ciblage géographique.** La zone d'intervention du Projet comprend les cercles d'Aknoul et de Tainast qui ne sont pas couverts par le Projet en cours du FIDA (PDFAZMT). Ces deux cercles, localisés au nord-ouest de la Province de Taza, sont situés dans la zone montagneuse du Pré-Rif. Le choix de cette zone d'intervention est justifié par: i) le niveau élevé des taux de pauvreté et de vulnérabilité des populations des communes de ces deux cercles; ii) les motivations des populations et de leurs élus, au regard des autres communes ayant bénéficiées des interventions du PDFAZMT; iii) les problèmes de dégradation des ressources naturelles et d'impact du changement climatique nécessitant une intervention urgente pour préserver les potentialités de la zone (eau, sol, couvert végétal), et iv) le développement des filières arboricoles porteuses qui peuvent réduire la pauvreté des ménages et créer de l'emploi.
68. Les deux cercles regroupent quinze communes territoriales (CT): huit à Tainast et sept à Aknoul, dont une municipalité. La population totale de la zone du Projet est de 114 059 habitants[17]. Le taux des pauvreté du cercle de Tainast est de 11,4% et celui d'Aknoul est de 4,8% (moyenne nationale 4,8%).
69. La zone du Projet offre des potentialités importantes du développement des filières amande, figue et olive compte tenu des conditions pédoclimatiques et de la diversification des revenus offerts par les opportunités de valorisation et de commercialisation des produits issus de ces filières. Toutefois, ces filières connaissent un certain nombre de difficultés et une faible productivité[18] liées (i) au milieu avec un relief accidenté et une érosion accentuée, (ii) au climat avec des précipitations souvent mal réparties et des gelées printanières plus précoces causant des dégâts notamment sur amandiers, (iii) à l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée, et (iv) à l'éloignement des marchés pour la commercialisation des produits agricoles. La filière miel s'est également développée dans la zone du Projet et se distingue par le nombre important de coopératives apicoles, en lien avec la diversité écologique et floristique de la zone. La filière connaît aussi des contraintes causant une faible productivité et une faible valorisation du miel.
70. Le Projet ciblera les populations vulnérables de la zone d'intervention notamment: petits agriculteurs, hommes et femmes, les ménages sans terres, les ouvriers/ouvrières, les jeunes au chômage:
71. **(i) Les petits agriculteurs (hommes et femmes)** ayant moins de 5 ha en pluvial. Ces agriculteurs seront ciblés par des plantations couplées avec les travaux de la conservation des eaux et du sol (CES) à l'intérieur et autour des périmètres de plantations. Ces actions contribueront à réduire la fragilité des agroécosystèmes, généralement situés sur des terrains très accidentés, conduisant à une faible productivité. Les agriculteurs/trices seront formés sur les techniques de production et la gestion collectives des périmètres ainsi que la maintenance des aménagements de CES;
72. **(ii) Les femmes et les jeunes au chômage ainsi que les ménages sans terre** Le projet financera des cours d'alphabétisation et la formation certifiante pour rehausser le niveau de leurs compétences. Afin de créer des emplois et d'assurer l'autonomisation financière des femmes et des jeunes, le Projet assurera le financement de microentreprises rurales (MER) sur les quatre filières sélectionnées, et dont le statut juridique sera laissé au choix des bénéficiaires, contribuera à créer des emplois, à améliorer les productions agricoles, à réduire la pénibilité du travail des femmes, à réduire l'exode rural des jeunes et à améliorer leurs revenus. Les bénéficiaires seront accompagné(e)s et formé(e)s sur les technologies, l'entretien et la maintenance des équipements et sur la gestion;
73. **(iii) Les jeunes au chômage** et ayant le savoir et la volonté de développer des micro-entreprises rurales (MER) coopératives en apiculture seront soutenus par le Projet afin de valoriser les potentialités des plantes mellifères de la zone d'intervention. Le projet financera des coopératives déjà organisées, à hauteur de 7 ruches par jeune au chômage (hommes ou femmes). Les coopératives en cours de développement qui intégreront ces jeunes recevront des équipements apicoles pour appuyer leur expansion.
74. **Intégration du genre et des jeunes**
75. Le Projet assurera à 3 000 femmes et jeunes, parmi les plus pauvres, le rehaussement de leur savoir et savoir-faire en entrepreneuriat à travers une alphabétisation fonctionnelle adaptée aux activités qui seront financées par le Projet. Ils/elles seront appuyés et accompagnés pour constituer des groupements selon le statut juridique de leur choix. Pour 400 jeunes filles et fils d'agriculteurs, le Projet appuiera une formation certifiante sur les techniques de production et de transformation des produits des filières retenues. Les femmes et les jeunes, ainsi formés, seront prioritaires pour accéder au financement de leurs microentreprises rurales souvent conduites sous la forme de coopératives.

76. Le projet ciblera 11 200 ménages soit 56 000 bénéficiaires directs, représentant 50% de la population totale des deux cercles, dont au moins 40% de femmes et au moins 40% jeunes. Ces ménages seront répartis sur l'ensemble des CT des deux cercles.
77. **Stratégie de ciblage:** le ciblage des ménages pauvres nécessitera des approches de communication et d'accompagnement de proximité. En dehors des périmètres de plantations dont les bénéficiaires sont déjà identifiés et leurs critères d'éligibilité corroborent ceux exigés par le FIDA, le ciblage des autres bénéficiaires sera basé sur les résultats de l'étude socio-économique prévue au lancement du Projet. La contribution financière des bénéficiaires devra être symbolique et préférablement sous une forme en nature/force de travail pour ne pas les pénaliser étant donné leur manque de moyens financiers ou de biens fonciers.
78. Afin de cibler les ménages pauvres, les femmes et les jeunes au chômage, une étude socio-économique participative sera réalisée pour effectuer une stratification socio-économique des 265 communautés de la zone d'intervention et identifier celles et ceux qui répondent aux critères d'éligibilité des activités du Projet. Les populations devront être informées sur les critères d'éligibilité. Les classes d'alphabétisations et la formation certifiantes constitueront une porte d'entrée pour installer les MER dans les communautés. Les communautés dont les vergers sont enclavés bénéficieront des pistes agricoles afin de faciliter la circulation des produits agricoles.

D. Components/outcomes and activities

79. **Durée et composantes.** Le Projet sera mis en œuvre sur une période de six ans. Il s'articulera autour de deux composantes techniques et un dispositif de coordination et d'appui institutionnel contribuant au dialogue politique sectoriel. Les composantes techniques sont: i) Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique^[19]; ii) Valorisation et commercialisation des produits agricoles.
80. **Composante 1: Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique**
81. Les interventions de la composante visent: i) l'augmentation durable et résiliente de la production, ii) la conservation des eaux et des sols et la réhabilitation du couvert végétal productif face aux effets du changement climatique, iii) la mise à niveau du personnel pour encadrer les investissements, iv) la formation d'agriculteurs leaders pour le transfert de paquets technologiques performants, peu coûteux et durables, v) l'intégration des femmes et des jeunes dans le cadre d'un développement durable du capital humain et de l'équité hommes-femmes.
82. **Sous-composante 1.1 Protection des terres cultivées**
83. Les activités du Projet permettront de **protéger 33 000 ha de terres cultivées** et d'augmenter la capacité des agriculteurs/trices à protéger ces terres cultivées des aléas climatiques. Elles bénéficieront à environ 6 000 agriculteurs/trices dont la moitié bénéficient aussi des activités de reconversion de leurs parcelles en nouvelles plantations.
84. Le Projet propose des mesures de protection des périmètres reconvertis devant recevoir des plantations et des mesures complémentaires de traitement de ravins et talwegs, points de départ d'érosion. En fonction de leur position dans le versant, de leur degré de pente et de leurs lithologies respectives, les espaces cultivés, notamment ceux qui seront reconvertis en plantations, recevront, en plus des cuvettes autour des plants, des ouvrages de CES, constitués d'éléments de banquettes et d'éléments de murettes, ou d'ouvrages en gabion pour la stabilisation des ravins et berges d'oueds.
85. Les activités seront réalisées selon l'approche suivante: (i) une application de dispositifs appropriés de CES dans les périmètres qui seront plantés, (ii) des actions antiérosives en amont, destinées à assurer la préservation des espaces situés en aval, et (iii) un programme de vulgarisation et de promotion de techniques douces de gestion conservatoire des terres applicables à la parcelle. Cette démarche souligne l'importance de l'identification des sites devant recevoir les différentes actions antiérosives, afin de cibler les sites d'érosion active, notamment ceux impactant des espaces agricoles.
86. La mise en œuvre se déploiera en articulant, (i) des études de terrain, (ii) une AT et (iii) l'accompagnement par la formation tout au long de la durée du projet. Avant les réalisations, la DPA lancera une étude de caractérisation de l'érosion dans la zone. Cette étude servira de base de données à la réalisation ultérieure d'études de « projets d'exécution », pour disposer des données précises et nécessaires à l'établissement des Cahiers des Prescriptions Spéciales pour les travaux d'entreprise. Tout au long du Projet, pour le suivi des réalisations, le contrôle des chantiers et la réception des travaux, le Projet apportera un renforcement des moyens tant humains que logistiques de la DPA, par la mobilisation d'un ingénieur en sciences de sol, le recours aux services ponctuels d'un ingénieur forestier, et la mobilisation d'une équipe de techniciens contrôleurs pour le suivi des réalisations de terrain. Trois visites par site sont prévues: (i) à la mise en place des assises pour s'assurer du bon ancrage de l'ouvrage dans le sol, (ii) lors de la réalisation pour s'assurer de la qualité des travaux et des matériaux utilisés et (iii) à la réception des travaux réalisés.
87. L'intervention cible le sous-bassin versant dans lequel des périmètres ont été reconvertis en arboriculture pour identifier les besoins en CES de ce territoire. Le Projet investira dans les différents types d'ouvrages: (i) des cuvettes associées aux plantations dans des situations de pentes inférieures à 10%, soit 25% de l'espace à traiter; (ii) des éléments de banquettes en situations de pentes situées entre 10 et 20%, soit 50% de l'espace, là où la lithologie des sols le permet; (iii) des éléments de murettes pour les espaces à pentes supérieures à 20%, devant représenter également 25% de la surface

totale à traiter; et (iv) des ouvrages en gabion de correction de divers talwegs et ravins en amont des périmètres des plantations et autres espaces cultivés. Les activités de CES sont essentiellement associées à celles des plantations tout en contribuant à la protection d'autres espaces agricoles plantés dans le cadre d'interventions antérieures.

88. **Le service des aménagements hydro-agricoles de la DPA** de Taza sera responsable, au nom de l'UGP, de la mise en œuvre de ces interventions, avec l'appui du centre de conseil Agricole (CCA) renforcé d'une AT, en concertation avec les associations d'agriculteurs. Le CCA de chaque cercle servira de liaison avec les sites d'intervention. Les autorités locales seront informées dès l'identification des sites d'intervention. Les associations d'agriculteurs/trices mobiliseront leurs membres et seront consultées lors du choix des ouvrages, de leur localisation, et des techniques à utiliser et participeront au suivi et à la réception des travaux.
89. **Mise en œuvre.** Des prestataires de services spécialisés seront recrutés par appels d'offres sous la supervision de l'AT et de la DPA. Les termes de référence spécifiant les interventions pour lesquelles des entreprises ou des consultants seront requis sont incorporés au manuel de mise en œuvre du Projet (PIM[20].)
90. **Sous-composante 1.2: Développement de l'arboriculture fruitière**
91. Le Projet vise ici à accompagner la reconversion du système de cultures actuel dominé par la céréaliculture en arboriculture fruitière sur 11 400 ha par la plantation d'amandiers (9 800 ha), de figuiers (1 000 ha) et d'oliviers (600 ha) de nouvelles plantations et de piloter la réhabilitation d'anciens vergers d'amandier par le sur-greffage. Ces superficies ont fait l'objet de fiches d'identification par des OPA porteuses, validées par la DPA dans le cadre du PMV-Pilier II.
92. **Groupes cibles du Projet.** Le Projet touchera 3 740 exploitations familiales, dont 500 avec des femmes cheffes d'exploitation et 1 270 jeunes chefs d'exploitation. Les systèmes de culture actuels se caractérisent par (i) la faible productivité des agro écosystèmes basés sur la céréaliculture sur des terrains très accidentés et (ii) peu d'interventions techniques suivies.
93. **La reconversion en plantations d'amandier, figuier et olivier**
94. Les périmètres qui feront l'objet de nouvelles plantations sont pré-identifiés par les OPA porteuses, le CCA et la DPA. Le choix des périmètres est fait suivant la procédure du manuel de priorisation des projets Pilier II du PMV. Les principaux critères techniques et sociaux d'éligibilité des périmètres portent sur les aspects suivants: sols non hydromorphes et non salins, précipitations répondant aux exigences en eau de l'espèce, pente inférieure à 50%, prédominance de petites exploitations inférieure à 5 ha.
95. La mise en œuvre des activités de plantation (composante1) sera supervisée par la DPA selon l'approche Pilier II et dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée. Les travaux de plantation seront réalisés par entreprise et consistent à planter les périmètres en l'espèce demandée, puis à l'entretenir et la protéger des animaux pendant une période de 27 mois. L'entretien comprend le regarnis, la fertilisation, la protection phytosanitaire, le binage, le désherbage, le paillage (mulch), l'arrosage des jeunes plants. La réalisation des travaux de plantation commencera en année 1 et s'étalera sur 3 ans. L'entreprise assurera aussi le gardiennage. La supervision, le contrôle et la réception des travaux de plantation et d'entretien se feront par l'AT/UGP/DPA/CCA. L'exécution des travaux de plantation sera précédée d'une étude de faisabilité des périmètres à réaliser par une AT.
96. **La surgreffage de l'amandier**
97. Au cours de la seconde année du Projet, des parcelles de démonstration de 0,5 ha seront mises en place en collaboration avec l'INRA, afin de vulgariser le surgreffage qui permet la reconversion de vergers non adaptés aux conditions climatiques de la zone et le remplacement des variétés non désirées par des variétés tardives à forte valeur marchande. L'action consiste à: i) tailler les amandiers pour les préparer au greffage; ii) fournir les greffons des variétés désirées et les greffer sur des arbres déjà taillés; iii) réaliser des travaux de reprise des greffons non pris; iv) fournir et appliquer des engrais de fond et de couverture ainsi que des produits phytosanitaires, en vue de booster l'arbre et améliorer les conditions de réussite de l'opération de surgreffage.
- Sous-composante 1.3: Développement de l'apiculture**
98. Résultats escomptés: l'objectif est d'une part d'augmenter la production de miel dans les deux cercles par l'introduction de 6 000 ruches (dont 3 000 peuplées), et d'autre part d'assurer le rôle pollinisateur des abeilles avec un effet direct sur l'amélioration de la production des amandes en quantité et qualité.
99. Les coopératives ciblées sont celles possédant moins de 50 ruches et ayant comme adhérents 40% de femmes et 40% de jeunes. 50 coopératives bénéficieront de 60 ruches peuplées chacune et aussi de petit matériel d'extraction de miel. Une enquête sera réalisée auprès de l'ODCO pour la vérification de la situation des mises à jour des dossiers des coopératives et déterminer celles qui sont éligibles. Une deuxième enquête sera réalisée sur les ruchers des coopératives pour s'assurer des effectifs de ruches possédées et évaluer la motivation de l'équipe en charge de la gestion du rucher.
100. Description des activités: Le Projet distribuera et installera 3 000 ruches peuplées, avec le matériel du rucher complémentaire, et favorisera la croissance des ruchers avec la distribution de 3 000 ruches vides supplémentaires.
101. Mise en œuvre: Des conventions de partenariat seront établies entre la DPA de Taza et les coopératives bénéficiaires afin de fixer les obligations et devoirs des deux parties.

102. L'acquisition des ruches peuplées se fera par appel d'offres (600 ruches/an) en effectuant un allotissement des besoins pour permettre aux entreprises moyennes locales de participer. L'acquisition du matériel apicole en bois - ruches, hausses, ruchettes - se fera par appel d'offres. Il sera judicieux, dans le respect de la réglementation en vigueur, d'encourager les deux MER créées dans le cadre du Projet à soumissionner dès qu'ils auront acquis les compétences techniques. L'acquisition du matériel de miellerie se fera par appel d'offres.
103. **Sous-composante 1.4: Appui conseil technique en protection des terres, arboriculture et apiculture**
104. Les producteurs/trices bénéficiaires des investissements structurants de la composante 1 décrits précédemment recevront un appui-conseil technique leur permettant d'obtenir de meilleurs rendements à la parcelle ou au rucher tout en assurant la gestion durable de ces investissements.
105. **Protection des terres cultivées.** Un travail d'animation sociale sensibilisera aux relations amont/aval pour s'assurer de l'acceptabilité des travaux et de négocier la structure de gestion future des aménagements. Les bénéficiaires des travaux seront formés via les champs écoles paysans (voir paragraphe suivant) aux techniques douces de CES et à l'entretien des aménagements. Un programme de formation axé sur la vulgarisation de techniques de gestion conservatoires des terres cultivées en Bour[21], et la préparation des agriculteurs au suivi des chantiers et à l'entretien des ouvrages antiérosifs qui seront mis en place, accompagnera le processus. Ce programme viendra en appui aux actions physiques appliquées au sein et en dehors des 60 périmètres des nouvelles plantations.
106. **Arboriculture fruitière.** Le Projet vise l'amélioration des rendements des trois filières à des niveaux de rentabilités supérieurs (Amandier: 1,5 t/ha d'amande coque dans les nouvelles plantations et 0,6 t/ha dans les anciennes; Figuier: 2t/ha de figue sèche dans les nouvelles plantations et 1,2 t/ha dans les anciennes; Olivier: 2,2 t/ha d'olive dans les nouvelles plantations et 2,0 t/ha dans les anciennes).
107. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires et de mise à niveau de leur savoir-faire technique reposera sur: i) l'installation de 40 champs écoles (0,5 ha) pour la formation en cascade[22] de 4.800 bénéficiaires; ii) la constitution des coopératives de services d'EM de jeunes motivés identifiés à partir des champs écoles. Le projet contribuera à leur équipement de base; iii) l'organisation de visites d'échanges interzone et d'un voyage d'études à l'étranger pour la filière figuier en particulier.
108. Ces activités seront mises en œuvre par une AT recrutée sur appel d'offres sous la supervision et le contrôle qualité de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA)/CCA dont c'est le mandat et en coordination avec les services techniques de la DPA.
109. Les champs écoles d'amandier, de figuier ou d'olivier de 0,5 ha chacun, seront mis en place chez des agriculteurs réceptifs où seront réalisées la formation pratique des arboriculteurs sur toutes les opérations de conduite technique des vergers. La superficie totale des champs écoles (220 ha) représente environ 1% de la superficie arboricole de la zone du Projet. L'équipement et le fonctionnement des champs écoles seront confié à l'AT qui assurera: l'élaboration du protocole de formation technique (taille, traitements...), la formation des animateurs, la formation des 4 800 bénéficiaires, la fourniture et l'incorporation des intrants nécessaires pour l'entretien des vergers (engrais de fond, engrais de couverture, produits phytosanitaires), la fourniture de petit matériel de taille (sécateur et scie égoïne) pour chaque bénéficiaire. L'AT prendra en charge la restauration des bénéficiaires sur les champs écoles. Le contrôle de la mise en œuvre est sous la responsabilité de la DPA avec la supervision de l'ONCA/CCA.
110. La constitution d'**équipes-métier** de jeunes motivés et identifiés à partir des champs écoles. Le Projet contribuera à leur équipement de base (voir paragraphe MER).
111. L'organisation de **visites d'échanges interzone** dans le but de faciliter les échanges d'expériences et le transfert de technologie entre les producteurs des différentes régions arboricoles de Maroc; le Projet prévoit l'organisation de 10 visites (2 visites par an) pour les arboriculteurs (20 personnes /visite) des cercles d'Aknoul et Tainaste.
112. L'organisation de **voyage d'études à l'étranger** au profit des producteurs de figues et d'amandes et de cadres de la DPA et du CCA pour s'enquérir des techniques de production et de valorisation de ces productions, qui pourraient être adaptées à la zone.
113. **Apiculture.** Afin de garantir la réussite des apiculteurs, des sessions de formations techniques seront dispensées. Chaque année, cinq thèmes seront traités et répartis tout au long de la saison apicole, en fonction des activités. Les sessions de formation toucheront 25 participants et seront réalisées dans 4 localités réparties sur les deux cercles afin de toucher un maximum d'apiculteurs. Les ateliers seront suivis d'une formation pratique aux ruchers pour les 10 coopératives ayant reçues les ruches dans l'année.
114. Trois visites par an seront organisées au niveau national, chez des coopératives techniquement plus avancées, au profit de 30 apiculteurs pour encourager les échanges d'expériences et le renforcement de liens de coopération.
115. Les formations en technique apicole et les visites seront assurées par AT de l'UGP qui pourra faire appel à des expertise ponctuelles. Le stage de formation pratique en travaux de la cire se déroulera chez un professionnel dont les TDR seront inclus dans ceux de l'AT.
116. **Composante 2: Valorisation et commercialisation des productions**

117. La seconde composante concerne les activités visant à valoriser et commercialiser les productions en (i) désenclavant les zones de productions arboricoles et apicoles, (ii) mettant à niveau les *rahba* (place de commercialisation des productions agricoles) afin de passer à l'échelle leurs capacités de commercialisation, (iii) renforçant les capacités des UV des OPA et des microentreprises rurales.

118. Sous-composante 2.1: Réhabilitation de pistes agricoles

119. Par la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles^[23], le Projet vise ici à: i) désenclaver les périmètres de production arboricole et apicole situés en zone de montagne; ii) faciliter l'acheminement des produits agricoles vers les centres de commercialisation (*rahba*) et les UV pour réduire les coûts et les durées de transport.
120. Le Projet prévoit le renforcement de la structure du revêtement des pistes et les protections associées selon l'approche suivante: i) une étude d'identification et de phasage des tronçons de pistes agricoles prioritaires reliant les zones de production aux centres de commercialisation (*rahba* et petits souks). Ces tronçons de pistes seront classés selon une analyse multicritère permettant de dégager une première tranche de tronçons totalisant 50 km, qui fera l'objet d'une étude technique d'exécution et de préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO); ii) l'élaboration d'études techniques et des DAO des tranches 2 et 3 pour des longueurs cumulées de tronçons de 80 km et de 50 km respectivement.
121. La priorisation de ces deux tranches pourrait être ultérieurement révisée selon les recommandations des opérateurs économiques (voir, FIL, sous-composante 1.4); iii) l'aménagement d'un linéaire total de 180 km de pistes agricoles revêtues en bicouche, avec des protections renforcées des talus amont/aval des tronçons à risque d'érosion (murs de soutènement, enrochement, gabions) et des ouvrages hydrauliques associés à l'évacuation des eaux de ruissellement (dalots, buses, caniveaux).
122. La conception technique des pistes doit prévoir toutes les protections nécessaires des tronçons de pistes exposés aux risques de déstabilisation du milieu naturel. La construction de ces protections permettra d'éviter le recours à des travaux de reprise des travaux qui seraient onéreux en cas de forte dégradation.
123. Les études techniques et les DAO seront confiés à des bureaux d'études. Ces études seront contrôlées par le spécialiste en infrastructure routière de la mission d'AT. Les DAO des travaux seront élaborés en tenant compte des spécificités et des conditions particulières de chaque tranche de travaux. Ces travaux seront réalisés par des entreprises recrutées par appels d'offres. Le contrôle des travaux sera confié au spécialiste en infrastructures de la mission d'AT recrutée et basé à l'UGP.
124. La prise en charge de l'entretien de ces pistes sera confiée aux CT. Les services d'entretien de ces communes recevront un appui sous forme de formation en planification des activités d'entretien et de leur mode d'exécution. Les travaux devront être réalisés selon les exigences techniques des DAO afin de garantir la durabilité des aménagements et minimiser les frais d'entretien.

125. Sous-composante 2.2: Mise à niveau des *rahba* et réhabilitation d'Unités de Valorisation (UV)

126. L'objectif est d'appuyer l'aval des filières en réalisant les investissements structurants en termes: (i) de valorisation grâce à la réhabilitation d'UV; et (ii) de commercialisation grâce au réaménagement de places commerciales locales, aussi appelées *rahba*.
127. **Résultats et effets attendus.** Les producteurs valorisent mieux et commercialisent plus leur production dans la zone du Projet grâce à la mise à niveau de 3 UV apicoles et de 4 *rahba*.
128. **Bénéficiaires.** Les *rahba* réaménagés seront régulièrement utilisés par au moins 7 500 producteurs (soit 50% des producteurs recensés dans la zone du Projet) pour la commercialisation de leurs amandes et figes. 450 apiculteurs bénéficieront des 3 UV apicoles (mielleries) réhabilitées et modernisées pour l'extraction de leur miel.
129. **Activités.** La valorisation de la production se concentrera sur la réhabilitation et la modernisation de 3 UV apicoles (mielleries) destinées à l'extraction du miel. La réhabilitation de l'infrastructure ainsi que la modernisation des équipements permettront: (i) d'augmenter la productivité des mielleries et d'accompagner l'augmentation de la production générée par l'augmentation du nombre de ruches (cf. sous-composante 1.3); et (ii) de mettre en conformité les installations avec les normes sanitaires en vigueur notamment en appliquant le principe de la marche en avant de l'extraction et en garantissant le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
130. Quatre places de commercialisation (*rahba*) seront mises à niveau dans 4 bassins de commercialisation pré-identifiés: (i) Ajdir et Aknoul dans le cercle d'Aknoul; et (ii) Had M'sila et Brarha dans le cercle de Tainast. Bien qu'ouvertes à toutes les productions, les places commerciales visées sont particulièrement actives pour deux des filières du Projet, l'amande et la fige. Les *rahba* d'Ajdir, Aknoul et de Had M'sila drainent ainsi l'essentiel de la production d'amandes, qu'elle soit en coque ou décortiquées. La CT de Brarha centralise quant à elle la quasi-totalité de la commercialisation de figes séchées.
131. La mise à niveau des *rahba* portera sur: (i) des travaux d'aménagement de l'infrastructure, et des équipements permettant de rationaliser la gestion des flux de matière et d'information et de répondre aux demandes des acteurs locaux (reprofilage et bitumage du sol, abri avec toiture métallique, transpalettes); et (ii) un bâtiment et des équipements destinés à améliorer le contrôle de la qualité des produits échangés (kiosque qualité, hygromètres, tables de criblage).

132. **Dispositif et partenaires de mise en œuvre.** Les études techniques, les études d'impact environnemental (pour les UV apicoles uniquement) et les DAO seront confiés à des bureaux d'études. Ces études seront contrôlées par des ingénieurs spécialistes en ingénierie civile de la mission d'AT. Les DAO des travaux seront élaborés en tenant compte des spécificités et conditions particulières de chaque *rahba* et chaque UV. Ces travaux seront réalisés par des entreprises recrutées par appels d'offres. Le contrôle des travaux sera confié spécialiste en infrastructures de la mission d'AT recrutée et basée à l'UGP/DPA.
133. **Stratégie de sortie.** La durabilité des investissements publics (*rahba*) et privés (UV) sera assurée par le renforcement des capacités des organisations gestionnaires en vue de leur autonomie technique et financière, grâce au dispositif d'ingénierie sociale d'accompagnement entrepreneurial qui est décrit dans la sous-composante 2.4.
134. **Sous-composante 2.3: Appui aux micro entreprises rurales**
135. Le Projet vise à créer des opportunités d'emploi et de création de revenus supplémentaires pour les femmes et les jeunes par l'appui à 100 microentreprises rurales concentrées dans les zones les plus pauvres qui connaissent des contraintes d'accès aux marchés et de création de valeur ajoutée, notamment dans les quatre filières sélectionnées et dans les activités connexes.
136. **Résultats et effets attendus.** Les femmes et les jeunes les plus marginalisés sont en mesure de créer et de gérer durablement des activités économiquement rentables qui leur permettent d'augmenter leurs revenus. Les microentreprises rurales bénéficieront à environ 1 700 personnes. 3 000 femmes et jeunes suivront le cursus d'alphabétisation fonctionnelle. 400 filles et fils d'agriculteurs participeront aux modules de formations certifiantes.
137. **Activités Micro entreprises rurales.** Le Projet financera 100 MER qui cibleront en priorité les femmes, ouvrières et aides de famille, ainsi que les jeunes. Une étude préalable d'analyse socio-économique et de diagnostic technique permettra d'identifier: (i) les classes sociales les plus pauvres et le profil des personnes à cibler; (ii) les opportunités et les contraintes. Les MER seront sélectionnées pour contribuer à: i) créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes; ii) réduire la pénibilité du travail des femmes; iii) ajouter de la valeur aux produits des filières en réduisant les pertes en quantité et en qualité; et iv) établir des liens avec les acheteurs et faciliter l'accès aux marchés.
138. Les MER cibleront spécifiquement les quatre filières sélectionnées et leurs activités connexes en fonction des opportunités économiques: concassage des amandes, séchages des figues, fabrication des briquettes à partir de grignon d'olives, EM polyvalentes, fabrique de la cire gaufrée, menuiserie apicole, etc.
139. Après la validation du plan d'affaires et du plan de financement, la formation des MER se déroulera sur de courtes périodes échelonnées sur une année en fonction du cycle de production de la filière et des technologies de transformation développées. L'étude préalable d'analyse socio-économique et de diagnostic technique permettra d'identifier: (i) les classes sociales les plus pauvres et le profil des personnes à cibler; (ii) les opportunités, les contraintes de développement de MER.
140. Le Projet appuiera les MER par des investissements: (i) d'infrastructure: réhabilitation voire petite extension de bâtiments existants, mise en conformité sanitaire lorsque nécessaire; et (ii) d'équipements: concasseurs mécaniques, cribles et tables de triage, séchoirs solaires, outils et matériel de récolte et de taille, pulvérisateurs...
141. Une contribution des bénéficiaires sera requise et pourra être mobilisée sous différentes formes (foncier, bâtiment). Le Projet encouragera par ailleurs les porteurs et les porteuses de projets de MER à mobiliser d'autres sources de financement (CT, INDH, Banques, FDR).
142. Les bénéficiaires des MER, seront intégrés, en tant que parties prenantes, aux FIL (voir sous-composante 2.4).
143. **Alphabétisation fonctionnelle et formations certifiantes.** L'alphabétisation fonctionnelle permettra de donner une formation de base aux femmes et aux jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire, au travers d'un ensemble de thématiques comme: (i) la sensibilisation à l'hygiène, la santé et l'éducation nutritionnelle; (ii) les bases techniques de production et de transformation des produits des filières; et (iii) les bases de l'entrepreneuriat et de la gestion des microentreprises. L'alphabétisation fonctionnelle sera dispensée pour des classes de 25 personnes dont deux tiers minimum de femmes et un tiers de jeunes hommes. L'alphabétisation durera deux années pour chaque bénéficiaire alors que la formation certifiante durera 10 mois alternées entre classes en institution et stage en exploitation. Pour le choix des bénéficiaires femmes et jeunes à ces activités, le prestataire se basera sur l'étude de l'analyse socio-économique et des potentialités.
144. Intégrées au programme d'alphabétisation fonctionnelle, les sessions d'éducation nutritionnelle consisteront à fournir aux bénéficiaires les informations et les motivations nécessaires pour conserver et consommer une nourriture appropriée, notamment l'amélioration des disponibilités alimentaires familiales et l'utilisation plus efficace des aliments avec les ressources économiques disponibles. L'éducation nutritionnelle comportera: i) l'amélioration des connaissances nutritionnelles et les relations entre santé et nourriture, les relations entre état nutritionnel et sanitaire, les besoins nutritionnels selon les âges, etc.; ii) la promotion de comportements alimentaires et de pratiques nutritionnelles souhaitables (y compris la conservation et le stockage des aliments); et iii) l'augmentation de la diversité et de la quantité des disponibilités alimentaires de la famille.
145. La faible qualification des agriculteurs/trices réduit le transfert de savoir agricole entre générations, ce qui impacte négativement l'intérêt des jeunes pour l'agriculture. Le Projet financera une formation certifiante d'une année pour 400 filles

et fils d'agriculteurs. Ce programme permettra à ces jeunes de rejoindre et de renforcer des MER qu'ils développeront.

146. **Dispositif et partenaires de mise en œuvre.** L'AT recrutée sur appel d'offre en appui à l'UGP sera chargée: i) de l'analyse socio-économique et du diagnostic des potentialités qui permettra d'identifier les MER et les groupements, formels et informels, porteurs ii) de la formation et de l'accompagnement des MER grâce au dispositif d'ingénierie sociale opérationnelle (cf. sous-composante 2.4).
147. L'alphabétisation fonctionnelle et les formations certifiantes seront mises en œuvre au travers de convention avec des prestataires dont les TDR sont décrits dans le manuel de mise en œuvre, notamment ayant une connaissance approfondie de la région, de la culture et de la langue amazigh. Le prestataire sera reconnu par les institutions locales de la santé pour assurer l'alphabétisation fonctionnelle et il établira un partenariat avec le MS pour le volet éducation nutritionnelle. Le MS assurera la formation des formateurs qui seront responsable de dispenser l'éducation nutritionnelle au niveau communautaire.
148. **Stratégie de sortie.** La durabilité des investissements des MER sera assurée par le renforcement des capacités des coopératives gestionnaires en vue de leur autonomie technique et financière, grâce au dispositif d'ingénierie sociale d'accompagnement entrepreneurial (voir sous-composante 2.4).
149. **Sous composante 2.4: Ingénierie sociale et appui-conseil technico-économique**
150. En appui aux investissements structurants de la composante 2 décrits précédemment, le Projet soutiendra par une ingénierie sociale les dispositifs d'organisation, de renforcement des capacités et d'appui-conseil aux opérateurs économiques qui sont détaillés dans le manuel de mise en œuvre.
151. **Résultats et effets attendus.** Les acteurs économiques locaux (producteurs, transformateurs, commerçants) participent plus activement et de manière concertée au développement local des filières. Les organisations de producteurs et les coopératives, les microentreprises rurales, valorisent et commercialisent mieux leur production grâce au renforcement durable de leurs capacités organisationnelles, techniques et entrepreneuriales.
152. **Bénéficiaires.** Les FIL bénéficieront à tous les acteurs économiques de la zone du Projet, individuels et organisés, publics et privés, qui s'en saisiront pour porter leur vision et faire valoir leurs attentes quant au développement des filières. Les 3 OPA gestionnaires des UV apicoles ainsi que les 100 coopératives (MER) bénéficieront des activités de formations et de coaching de proximité. Plus largement, les OPA, à leur demande, bénéficieront du programme de renforcement des capacités.
153. **Activités. Une ingénierie sociale stratégique,** axée sur la communication entre les parties prenantes, appuiera un processus d'accompagnement et d'animation autour de 4 FIL dans les quatre principaux bassins de commercialisation. Les FIL serviront d'espaces de concertation ouverts aux différentes parties prenantes, publiques et privées, concernées par le développement local des filières: (i) les opérateurs économiques de l'amont et de l'aval, c'est-à-dire les producteurs et les commerçants ainsi que leurs organisations professionnelles respectives; (ii) les représentants des jeunes et des femmes impliquées dans les MER; et (iii) les représentants des collectivités territoriales et des autorités locales.
154. Les FIL joueront un rôle consultatif et d'influence motivée auprès des décideurs (Projet, administration). Ils participeront à l'identification des flux commerciaux, des volumes et des acteurs dans la perspective de préciser la mise à niveau des rahba et le rôle que les différents opérateurs économiques y joueront. Ils seront également informés des autres activités du Projet comme les pistes, les MER et les UV et pourront fournir des avis consultatifs motivés. Les FIL se réuniront régulièrement et rendront leurs avis consultatifs publics. Les synergies recherchées entre ingénierie sociale et civile pour assurer la durabilité des investissements, seront au cœur du mandat des FIL.
155. L'articulation entre les ingénieries civile et sociale vise à ce que la construction et la gestion d'infrastructures durables soient adaptées aux besoins des usagers. Dès le départ, l'ingénierie sociale crée les conditions d'une participation active de toutes les parties prenantes en vue de garantir l'appropriation et la durabilité des investissements. L'ingénierie sociale précèdera toujours l'ingénierie civile (cf. chronogramme d'activités).
156. **Une ingénierie sociale opérationnelle,** axée sur le fonctionnement des opérateurs économiques, sera mobilisée pour mettre en œuvre le dispositif de renforcement des capacités des OPA. Ce dispositif sera ouvert à l'ensemble des OPA qui en exprimeront le besoin et sera nécessaire pour toutes les OPA et groupements informels bénéficiaires des UV réhabilitées et des MER.
157. Le renforcement des capacités consistera en: (i) un programme de formations annuelles, dont les contenus seront élaborés sur la base d'une identification fine des besoins et qui porteront aussi bien sur les aspects juridiques et sociaux que techniques et économiques; et (ii) un appui-conseil entrepreneurial régulier, ou coaching de proximité, pour l'accompagnement à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des plans d'affaire des OPA.
158. Après la validation du plan d'affaires et du plan de financement, la contribution des bénéficiaires sera mobilisée sous différentes formes (foncier, bâtiment). Le projet encouragera les porteurs/porteuses à mobiliser d'autres sources de financement (CT, INDH, Banques, FDR). La formation des MER se déroulera sur de courtes périodes échelonnées sur une année en fonction du cycle de production de la filière et des technologies de transformation développées. Une étude préalable d'analyse sociale et de diagnostic technique permettra d'identifier: (i) les classes sociales les plus pauvres et le profil des personnes à cibler; (ii) les opportunités, les contraintes de développement de MER.

159. **Dispositif et partenaires de mise en œuvre.** L'AT qui sera recrutée et placée par l'UGP/DPA par appels d'offres mettra en œuvre l'ingénierie sociale, stratégique et opérationnelle, sous la supervision de la DPA. Cette AT sera composée de conseillers permanents et d'un cadre socio-économiste. Les chambres consulaires (agriculture, commerce) seront associées à cette initiative.
160. **Stratégie de sortie.** Au plus tard un an avant la fin du Projet, une autoévaluation des FIL, au regard de leur fonctionnement et de leurs performances, sera initiée et accompagnée par le Projet. Le devenir institutionnel de la poursuite de FIL seront recherchées à cette occasion. Les chambres consulaires seront étroitement associées à cette réflexion. Le renforcement des capacités et le coaching entrepreneurial aboutira à des OPA et des MER financièrement viables.
161. **Durée et composantes.** Le Projet sera mis en œuvre sur une période de six ans. Il s'articulera autour de deux composantes techniques et un dispositif de coordination et d'appui institutionnel contribuant au dialogue politique sectoriel. Les composantes techniques sont: i) Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique^[1]; ii) Valorisation et commercialisation des produits agricoles.
162. **Composante 1: Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique**
163. Les interventions de la composante visent: i) l'augmentation durable et résiliente de la production, ii) la conservation des eaux et des sols et la réhabilitation du couvert végétal productif face aux effets du changement climatique, iii) la mise à niveau du personnel pour encadrer les investissements, iv) la formation d'agriculteurs leaders pour le transfert de paquets technologiques performants, peu coûteux et durables, v) l'intégration des femmes et des jeunes dans le cadre d'un développement durable du capital humain et de l'équité hommes-femmes.
164. **Sous-composante 1.1 Protection des terres cultivées**
165. Les activités du Projet permettront de protéger 33 000 ha de terres cultivées et d'augmenter la capacité des agriculteurs/trices à protéger ces terres cultivées des aléas climatiques. Elles bénéficieront à environ 6 000 agriculteurs/trices dont la moitié bénéficient aussi des activités de reconversion de leurs parcelles en nouvelles plantations.
166. Le Projet propose des mesures de protection des périmètres reconvertis devant recevoir des plantations et des mesures complémentaires de traitement de ravins et talwegs, points de départ d'érosion. En fonction de leur position dans le versant, de leur degré de pente et de leurs lithologies respectives, les espaces cultivés, notamment ceux qui seront reconvertis en plantations, recevront, en plus des cuvettes autour des plants, des ouvrages de CES, constitués d'éléments de banquettes et d'éléments de murettes, ou d'ouvrages en gabion pour la stabilisation des ravins et berges d'oueds.
167. Les activités seront réalisées selon l'approche suivante: (i) une application de dispositifs appropriés de CES dans les périmètres qui seront plantés, (ii) des actions antiérosives en amont, destinées à assurer la préservation des espaces situés en aval, et (iii) un programme de vulgarisation et de promotion de techniques douces de gestion conservatoire des terres applicables à la parcelle. Cette démarche souligne l'importance de l'identification des sites devant recevoir les différentes actions antiérosives, afin de cibler les sites d'érosion active, notamment ceux impactant des espaces agricoles.
168. La mise en œuvre se déploiera en articulant, (i) des études de terrain, (ii) une AT et (iii) l'accompagnement par la formation tout au long de la durée du projet. Avant les réalisations, la DPA lancera une étude de caractérisation de l'érosion dans la zone. Cette étude servira de base de données à la réalisation ultérieure d'études de « projets d'exécution », pour disposer des données précises et nécessaires à l'établissement des Cahiers des Prescriptions Spéciales pour les travaux d'entreprise. Tout au long du Projet, pour le suivi des réalisations, le contrôle des chantiers et la réception des travaux, le Projet apportera un renforcement des moyens tant humains que logistiques de la DPA, par la mobilisation d'un ingénieur en sciences de sol, le recours aux services ponctuels d'un ingénieur forestier, et la mobilisation d'une équipe de techniciens contrôleurs pour le suivi des réalisations de terrain. Trois visites par site sont prévues: (i) à la mise en place des assises pour s'assurer du bon ancrage de l'ouvrage dans le sol, (ii) lors de la réalisation pour s'assurer de la qualité des travaux et des matériaux utilisés et (iii) à la réception des travaux réalisés.
169. L'intervention cible le sous-bassin versant dans lequel des périmètres ont été reconvertis en arboriculture pour identifier les besoins en CES de ce territoire. Le Projet investira dans les différents types d'ouvrages: (i) des cuvettes associées aux plantations dans des situations de pentes inférieures à 10%, soit 25% de l'espace à traiter; (ii) des éléments de banquettes en situations de pentes situées entre 10 et 20%, soit 50% de l'espace, là où la lithologie des sols le permet; (iii) des éléments de murettes pour les espaces à pentes supérieures à 20%, devant représenter également 25% de la surfaces totale à traiter; et (iv) des ouvrages en gabion de correction de divers talwegs et ravins en amont des périmètres des plantations et autres espaces cultivés. Les activités de CES sont essentiellement associées à celles des plantations tout en contribuant à la protection d'autres espaces agricoles plantés dans le cadre d'interventions antérieures.
170. **Le service des aménagements hydro-agricoles de la DPA** de Taza sera responsable, au nom de l'UGP, de la mise en œuvre de ces interventions, avec l'appui du centre de conseil Agricole (CCA) renforcé d'une AT, en concertation avec les associations d'agriculteurs. Le CCA de chaque cercle servira de liaison avec les sites d'intervention. Les autorités locales seront informées dès l'identification des sites d'intervention. Les associations d'agriculteurs/trices mobiliseront leurs membres et seront consultées lors du choix des ouvrages, de leur localisation, et des techniques à utiliser et participeront au suivi et à la réception des travaux.
171. **Mise en œuvre.** Des prestataires de services spécialisés seront recrutés par appels d'offres sous la supervision de l'AT et de la DPA. Les termes de référence spécifiant les interventions pour lesquelles des entreprises ou des consultants seront

requis sont incorporés au manuel de mise en œuvre du Projet (PIM[2].)

172. Sous-composante 1.2: Développement de l'arboriculture fruitière

173. Le Projet vise ici à accompagner la reconversion du système de cultures actuel dominé par la céréaliculture en arboriculture fruitière sur 11 400 ha par la plantation d'amandiers (9 800 ha), de figuiers (1 000 ha) et d'oliviers (600 ha) de nouvelles plantations et de piloter la réhabilitation d'anciens vergers d'amandier par le sur-greffage. Ces superficies ont fait l'objet de fiches d'identification par des OPA porteuses, validées par la DPA dans le cadre du PMV-Pilier II.

174. **Groupes cibles du Projet.** Le Projet touchera 3 740 exploitations familiales, dont 500 avec des femmes cheffes d'exploitation et 1 270 jeunes chefs d'exploitation. Les systèmes de culture actuels se caractérisent par (i) la faible productivité des agro écosystèmes basés sur la céréaliculture sur des terrains très accidentés et (ii) peu d'interventions techniques suivies.

175. La reconversion en plantations d'amandier, figuier et olivier

176. Les périmètres qui feront l'objet de nouvelles plantations sont pré-identifiés par les OPA porteuses, le CCA et la DPA. Le choix des périmètres est fait suivant la procédure du manuel de priorisation des projets Pilier II du PMV. Les principaux critères techniques et sociaux d'éligibilité des périmètres portent sur les aspects suivants: sols non hydromorphes et non salins, précipitations répondant aux exigences en eau de l'espèce, pente inférieure à 50%, prédominance de petites exploitations inférieure à 5 ha.

177. La mise en œuvre des activités de plantation (composante1) sera supervisée par la DPA selon l'approche Pilier II et dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée. Les travaux de plantation seront réalisés par entreprise et consistent à planter les périmètres en l'espèce demandée, puis à l'entretenir et la protéger des animaux pendant une période de 27 mois. L'entretien comprend le regarnis, la fertilisation, la protection phytosanitaire, le binage, le désherbage, le paillage (mulch), l'arrosage des jeunes plants. La réalisation des travaux de plantation commencera en année 1 et s'étalera sur 3 ans. L'entreprise assurera aussi le gardiennage. La supervision, le contrôle et la réception des travaux de plantation et d'entretien se feront par l'AT/UGP/DPA/CCA. L'exécution des travaux de plantation sera précédée d'une étude de faisabilité des périmètres à réaliser par une AT.

178. La surgreffage de l'amandier

179. Au cours de la seconde année du Projet, des parcelles de démonstration de 0,5 ha seront mises en place en collaboration avec l'INRA, afin de vulgariser le surgreffage qui permet la reconversion de vergers non adaptés aux conditions climatiques de la zone et le remplacement des variétés non désirées par des variétés tardives à forte valeur marchande. L'action consiste à: i) tailler les amandiers pour les préparer au greffage; ii) fournir les greffons des variétés désirées et les greffer sur des arbres déjà taillés; iii) réaliser des travaux de reprise des greffons non pris; iv) fournir et appliquer des engrais de fond et de couverture ainsi que des produits phytosanitaires, en vue de booster l'arbre et améliorer les conditions de réussite de l'opération de surgreffage. **Sous-composante 1.3: Développement de l'apiculture**

180. Résultats escomptés: l'objectif est d'une part d'augmenter la production de miel dans les deux cercles par l'introduction de 6 000 ruches (dont 3 000 peuplées), et d'autre part d'assurer le rôle pollinisateur des abeilles avec un effet direct sur l'amélioration de la production des amandes en quantité et qualité.

181. Les coopératives ciblées sont celles possédant moins de 50 ruches et ayant comme adhérents 40% de femmes et 40% de jeunes. 50 coopératives bénéficieront de 60 ruches peuplées chacune et aussi de petit matériel d'extraction de miel. Une enquête sera réalisée auprès de l'ODCO pour la vérification de la situation des mises à jour des dossiers des coopératives et déterminer celles qui sont éligibles. Une deuxième enquête sera réalisée sur les ruchers des coopératives pour s'assurer des effectifs de ruches possédées et évaluer la motivation de l'équipe en charge de la gestion du rucher.

182. Description des activités: Le Projet distribuera et installera 3 000 ruches peuplées, avec le matériel du rucher complémentaire, et favorisera la croissance des ruchers avec la distribution de 3 000 ruches vides supplémentaires.

183. Mise en œuvre: Des conventions de partenariat seront établies entre la DPA de Taza et les coopératives bénéficiaires afin de fixer les obligations et devoirs des deux parties.

184. L'acquisition des ruches peuplées se fera par appel d'offres (600 ruches/an) en effectuant un allotissement des besoins pour permettre aux entreprises moyennes locales de participer. L'acquisition du matériel apicole en bois - ruches, hausses, ruchettes - se fera par appel d'offres. Il sera judicieux, dans le respect de la réglementation en vigueur, d'encourager les deux MER créées dans le cadre du Projet à soumissionner dès qu'ils auront acquis les compétences techniques. L'acquisition du matériel de miellerie se fera par appel d'offres.

185. Sous-composante 1.4: Appui conseil technique en protection des terres, arboriculture et apiculture

186. Les producteurs/trices bénéficiaires des investissements structurants de la composante 1 décrits précédemment recevront un appui-conseil technique leur permettant d'obtenir de meilleurs rendements à la parcelle ou au rucher tout en assurant la gestion durable de ces investissements.

187. **Protection des terres cultivées.** Un travail d'animation sociale sensibilisera aux relations amont/aval pour s'assurer de

l'acceptabilité des travaux et de négocier la structure de gestion future des aménagements. Les bénéficiaires des travaux seront formés via les champs écoles paysans (voir paragraphe suivant) aux techniques douces de CES et à l'entretien des aménagements. Un programme de formation axé sur la vulgarisation de techniques de gestion conservatoires des terres cultivées en Bour[3], et la préparation des agriculteurs au suivi des chantiers et à l'entretien des ouvrages antiérosifs qui seront mis en place, accompagnera le processus. Ce programme viendra en appui aux actions physiques appliquées au sein et en dehors des 60 périmètres des nouvelles plantations.

188. **Arboriculture fruitière.** Le Projet vise l'amélioration des rendements des trois filières à des niveaux de rentabilités supérieurs (Amandier: 1,5 t/ha d'amande coque dans les nouvelles plantations et 0,6 t/ha dans les anciennes; Figuier: 2t/ha de figue sèche dans les nouvelles plantations et 1,2 t/ha dans les anciennes; Olivier: 2,2 t/ha d'olive dans les nouvelles plantations et 2,0 t/ha dans les anciennes).
189. La mise en place d'un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires et de mise à niveau de leur savoir-faire technique reposera sur: i) l'installation de 40 champs écoles (0,5 ha) pour la formation en cascade[4] de 4.800 bénéficiaires; ii) la constitution des coopératives de services d'EM de jeunes motivés identifiés à partir des champs écoles. Le projet contribuera à leur équipement de base; iii) l'organisation de visites d'échanges interzone et d'un voyage d'études à l'étranger pour la filière figuier en particulier.
190. Ces activités seront mises en œuvre par une AT recrutée sur appel d'offres sous la supervision et le contrôle qualité de l'Office National du Conseil Agricole (ONCA)/CCA dont c'est le mandat et en coordination avec les services techniques de la DPA.
191. Les champs écoles d'amandier, de figuier ou d'olivier de 0,5 ha chacun, seront mis en place chez des agriculteurs réceptifs où seront réalisées la formation pratique des arboriculteurs sur toutes les opérations de conduite technique des vergers. La superficie totale des champs écoles (220 ha) représente environ 1% de la superficie arboricole de la zone du Projet. L'équipement et le fonctionnement des champs écoles seront confié à l'AT qui assurera: l'élaboration du protocole de formation technique (taille, traitements...), la formation des animateurs, la formation des 4 800 bénéficiaires, la fourniture et l'incorporation des intrants nécessaires pour l'entretien des vergers (engrais de fond, engrais de couverture, produits phytosanitaires), la fourniture de petit matériel de taille (sécateur et scie égoïne) pour chaque bénéficiaire. L'AT prendra en charge la restauration des bénéficiaires sur les champs écoles. Le contrôle de la mise en œuvre est sous la responsabilité de la DPA avec la supervision de l'ONCA/CCA.
192. La constitution d'**équipes-métier** de jeunes motivés et identifiés à partir des champs écoles. Le Projet contribuera à leur équipement de base (voir paragraphe MER).
193. L'organisation de **visites d'échanges interzone** dans le but de faciliter les échanges d'expériences et le transfert de technologie entre les producteurs des différentes régions arboricoles de Maroc; le Projet prévoit l'organisation de 10 visites (2 visites par an) pour les arboriculteurs (20 personnes /visite) des cercles d'Aknoul et Tainaste.
194. L'organisation de **voyage d'études à l'étranger** au profit des producteurs de figues et d'amandes et de cadres de la DPA et du CCA pour s'enquérir des techniques de production et de valorisation de ces productions, qui pourraient être adaptées à la zone.
195. **Apiculture.** Afin de garantir la réussite des apiculteurs, des sessions de formations techniques seront dispensées. Chaque année, cinq thèmes seront traités et répartis tout au long de la saison apicole, en fonction des activités. Les sessions de formation toucheront 25 participants et seront réalisées dans 4 localités réparties sur les deux cercles afin de toucher un maximum d'apiculteurs. Les ateliers seront suivis d'une formation pratique aux ruchers pour les 10 coopératives ayant reçues les ruches dans l'année.
196. Trois visites par an seront organisées au niveau national, chez des coopératives techniquement plus avancées, au profit de 30 apiculteurs pour encourager les échanges d'expériences et le renforcement de liens de coopération.
197. Les formations en technique apicole et les visites seront assurées par AT de l'UGP qui pourra faire appel à des expertise ponctuelles. Le stage de formation pratique en travaux de la cire se déroulera chez un professionnel dont les TDR seront inclus dans ceux de l'AT.
198. **Composante 2: Valorisation et commercialisation des productions**
199. La seconde composante concerne les activités visant à valoriser et commercialiser les productions en (i) désenclavant les zones de productions arboricoles et apicoles, (ii) mettant à niveau les *rahba* (place de commercialisation des productions agricoles) afin de passer à l'échelle leurs capacités de commercialisation, (iii) renforçant les capacités des UV des OPA et des microentreprises rurales.
200. **Sous-composante 2.1: Réhabilitation de pistes agricoles**
201. Par la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles[23], le Projet vise ici à: i) désenclaver les périmètres de production arboricole et apicole situés en zone de montagne; ii) faciliter l'acheminement des produits agricoles vers les centres de commercialisation (rahba) et les UV pour réduire les coûts et les durées de transport.
202. Le Projet prévoit le renforcement de la structure du revêtement des pistes et les protections associées selon l'approche suivante: i) une étude d'identification et de phasage des tronçons de pistes agricoles prioritaires reliant les zones de

production aux centres de commercialisation (*rahba* et petits souks). Ces tronçons de pistes seront classés selon une analyse multicritère permettant de dégager une première tranche de tronçons totalisant 50 km, qui fera l'objet d'une étude technique d'exécution et de préparation des dossiers d'appel d'offres (DAO); ii) l'élaboration d'études techniques et des DAO des tranches 2 et 3 pour des longueurs cumulées de tronçons de 80 km et de 50 km respectivement.

203. La priorisation de ces deux tranches pourrait être ultérieurement révisée selon les recommandations des opérateurs économiques (voir, FIL, sous-composante 1.4); iii) l'aménagement d'un linéaire total de 180 km de pistes agricoles revêtues en bicouche, avec des protections renforcées des talus amont/aval des tronçons à risque d'érosion (murs de soutènement, enrochement, gabions) et des ouvrages hydrauliques associés à l'évacuation des eaux de ruissellement (dalots, buses, caniveaux).
204. La conception technique des pistes doit prévoir toutes les protections nécessaires des tronçons de pistes exposés aux risques de déstabilisation du milieu naturel. La construction de ces protections permettra d'éviter le recours à des travaux de reprise des travaux qui seraient onéreux en cas de forte dégradation.
205. Les études techniques et les DAO seront confiés à des bureaux d'études. Ces études seront contrôlées par le spécialiste en infrastructure routière de la mission d'AT. Les DAO des travaux seront élaborés en tenant compte des spécificités et des conditions particulières de chaque tranche de travaux. Ces travaux seront réalisés par des entreprises recrutées par appels d'offres. Le contrôle des travaux sera confié au spécialiste en infrastructures de la mission d'AT recrutée et basée à l'UGP.
206. La prise en charge de l'entretien de ces pistes sera confiée aux CT. Les services d'entretien de ces communes recevront un appui sous forme de formation en planification des activités d'entretien et de leur mode d'exécution. Les travaux devront être réalisés selon les exigences techniques des DAO afin de garantir la durabilité des aménagements et minimiser les frais d'entretien.

207. **Sous-composante 2.2: Mise à niveau des *rahba* et réhabilitation d'Unités de Valorisation (UV)**

208. L'objectif est d'appuyer l'aval des filières en réalisant les investissements structurants en termes: (i) de valorisation grâce à la réhabilitation d'UV; et (ii) de commercialisation grâce au réaménagement de places commerciales locales, aussi appelées *rahba*.
209. **Résultats et effets attendus.** Les producteurs valorisent mieux et commercialisent plus leur production dans la zone du Projet grâce à la mise à niveau de 3 UV apicoles et de 4 *rahba*.
210. **Bénéficiaires.** Les *rahba* réaménagés seront régulièrement utilisés par au moins 7 500 producteurs (soit 50% des producteurs recensés dans la zone du Projet) pour la commercialisation de leurs amandes et figues. 450 apiculteurs bénéficieront des 3 UV apicoles (mielleries) réhabilitées et modernisées pour l'extraction de leur miel.
211. **Activités.** La valorisation de la production se concentrera sur la réhabilitation et la modernisation de 3 UV apicoles (mielleries) destinées à l'extraction du miel. La réhabilitation de l'infrastructure ainsi que la modernisation des équipements permettront: (i) d'augmenter la productivité des mielleries et d'accompagner l'augmentation de la production générée par l'augmentation du nombre de ruches (cf. sous-composante 1.3); et (ii) de mettre en conformité les installations avec les normes sanitaires en vigueur notamment en appliquant le principe de la marche en avant de l'extraction et en garantissant le respect des normes d'hygiène et de sécurité.
212. Quatre places de commercialisation (*rahba*) seront mises à niveau dans 4 bassins de commercialisation pré-identifiés: (i) Ajdir et Aknoul dans le cercle d'Aknoul; et (ii) Had M'sila et Brarha dans le cercle de Tainast. Bien qu'ouvertes à toutes les productions, les places commerciales visées sont particulièrement actives pour deux des filières du Projet, l'amande et la figue. Les *rahba* d'Ajdir, Aknoul et de Had M'sila drainent ainsi l'essentiel de la production d'amandes, qu'elle soit en coque ou décortiquées. La CT de Brarha centralise quant à elle la quasi-totalité de la commercialisation de figues séchées.
213. La mise à niveau des *rahba* portera sur: (i) des travaux d'aménagement de l'infrastructure, et des équipements permettant de rationaliser la gestion des flux de matière et d'information et de répondre aux demandes des acteurs locaux (reprofilage et bitumage du sol, abri avec toiture métallique, transpalettes); et (ii) un bâtiment et des équipements destinés à améliorer le contrôle de la qualité des produits échangés (kiosque qualité, hygromètres, tables de criblage).
214. **Dispositif et partenaires de mise en œuvre.** Les études techniques, les études d'impact environnemental (pour les UV apicoles uniquement) et les DAO seront confiés à des bureaux d'études. Ces études seront contrôlées par des ingénieurs spécialistes en ingénierie civile de la mission d'AT. Les DAO des travaux seront élaborés en tenant compte des spécificités et conditions particulières de chaque *rahba* et chaque UV. Ces travaux seront réalisés par des entreprises recrutées par appels d'offres. Le contrôle des travaux sera confié au spécialiste en infrastructures de la mission d'AT recrutée et basée à l'UGP/DPA.
215. **Stratégie de sortie.** La durabilité des investissements publics (*rahba*) et privés (UV) sera assurée par le renforcement des capacités des organisations gestionnaires en vue de leur autonomie technique et financière, grâce au dispositif d'ingénierie sociale d'accompagnement entrepreneurial qui est décrit dans la sous-composante 2.4.

216. **Sous-composante 2.3: Appui aux micro entreprises rurales**

217. Le Projet vise à créer des opportunités d'emploi et de création de revenus supplémentaires pour les femmes et les jeunes par l'appui à 100 microentreprises rurales concentrées dans les zones les plus pauvres qui connaissent des contraintes d'accès aux marchés et de création de valeur ajoutée, notamment dans les quatre filières sélectionnées et dans les activités connexes.
218. **Résultats et effets attendus.** Les femmes et les jeunes les plus marginalisés sont en mesure de créer et de gérer durablement des activités économiquement rentables qui leur permettent d'augmenter leurs revenus. Les microentreprises rurales bénéficieront à environ 1 700 personnes. 3 000 femmes et jeunes suivront le cursus d'alphabétisation fonctionnelle. 400 filles et fils d'agriculteurs participeront aux modules de formations certifiantes.
219. **Activités Micro entreprises rurales.** Le Projet financera 100 MER qui cibleront en priorité les femmes, ouvrières et aides de famille, ainsi que les jeunes. Une étude préalable d'analyse socio-économique et de diagnostic technique permettra d'identifier: (i) les classes sociales les plus pauvres et le profil des personnes à cibler; (ii) les opportunités et les contraintes. Les MER seront sélectionnées pour contribuer à: i) créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes; ii) réduire la pénibilité du travail des femmes; iii) ajouter de la valeur aux produits des filières en réduisant les pertes en quantité et en qualité; et iv) établir des liens avec les acheteurs et faciliter l'accès aux marchés.
220. Les MER cibleront spécifiquement les quatre filières sélectionnées et leurs activités connexes en fonction des opportunités économiques: concassage des amandes, séchages des figues, fabrication des briquettes à partir de grignon d'olives, EM polyvalentes, fabrique de la cire gaufrée, menuiserie apicole, etc.
221. Après la validation du plan d'affaires et du plan de financement, la formation des MER se déroulera sur de courtes périodes échelonnées sur une année en fonction du cycle de production de la filière et des technologies de transformation développés. L'étude préalable d'analyse socio-économique et de diagnostic technique permettra d'identifier: (i) les classes sociales les plus pauvres et le profil des personnes à cibler; (ii) les opportunités, les contraintes de développement de MER.
222. Le Projet appuiera les MER par des investissements: (i) d'infrastructure: réhabilitation voire petite extension de bâtiments existants, mise en conformité sanitaire lorsque nécessaire; et (ii) d'équipements: concasseurs mécaniques, cribles et tables de triage, séchoirs solaires, outils et matériel de récolte et de taille, pulvérisateurs...
223. Une contribution des bénéficiaires sera requise et pourra être mobilisée sous différentes formes (foncier, bâtiment). Le Projet encouragera par ailleurs les porteurs et les porteuses de projets de MER à mobiliser d'autres sources de financement (CT, INDH, Banques, FDR).
224. Les bénéficiaires des MER, seront intégrés, en tant que parties prenantes, aux FIL (voir sous-composante 2.4).
225. **Alphabétisation fonctionnelle et formations certifiantes.** L'alphabétisation fonctionnelle permettra de donner une formation de base aux femmes et aux jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire, au travers d'un ensemble de thématiques comme: (i) la sensibilisation à l'hygiène, la santé et l'éducation nutritionnelle; (ii) les bases techniques de production et de transformation des produits des filières; et (iii) les bases de l'entrepreneuriat et de la gestion des microentreprises. L'alphabétisation fonctionnelle sera dispensée pour des classes de 25 personnes dont deux tiers minimum de femmes et un tiers de jeunes hommes. L'alphabétisation durera deux années pour chaque bénéficiaire alors que la formation certifiante durera 10 mois alternées entre classes en institution et stage en exploitation. Pour le choix des bénéficiaires femmes et jeunes à ces activités, le prestataire se basera sur l'étude de l'analyse socio-économique et des potentialités.
226. Intégrées au programme d'alphabétisation fonctionnelle, les sessions d'éducation nutritionnelle consisteront à fournir aux bénéficiaires les informations et les motivations nécessaires pour conserver et consommer une nourriture appropriée, notamment l'amélioration des disponibilités alimentaires familiales et l'utilisation plus efficace des aliments avec les ressources économiques disponibles. L'éducation nutritionnelle comportera: i) l'amélioration des connaissances nutritionnelles et les relations entre santé et nourriture, les relations entre état nutritionnel et sanitaire, les besoins nutritionnels selon les âges, etc.; ii) la promotion de comportements alimentaires et de pratiques nutritionnelles souhaitables (y compris la conservation et le stockage des aliments); et iii) l'augmentation de la diversité et de la quantité des disponibilités alimentaires de la famille.
227. La faible qualification des agriculteurs/trices réduit le transfert de savoir agricole entre générations, ce qui impacte négativement l'intérêt des jeunes pour l'agriculture. Le Projet financera une formation certifiante d'une année pour 400 filles et fils d'agriculteurs. Ce programme permettra à ces jeunes de rejoindre et de renforcer des MER qu'ils développeront.
228. **Dispositif et partenaires de mise en œuvre.** L'AT recrutée sur appel d'offre en appui à l'UGP sera chargée: i) de l'analyse socio-économique et du diagnostic des potentialités qui permettra d'identifier les MER et les groupements, formels et informels, porteurs ii) de la formation et de l'accompagnement des MER grâce au dispositif d'ingénierie sociale opérationnelle (cf. sous-composante 2.4).
229. L'alphabétisation fonctionnelle et les formations certifiantes seront mises en œuvre au travers de convention avec des prestataires dont les TDR sont décrits dans le manuel de mise en œuvre, notamment ayant une connaissance approfondie de la région, de la culture et de la langue amazigh. Le prestataire sera reconnu par les institutions locales de la santé pour assurer l'alphabétisation fonctionnelle et il établira un partenariat avec le MS pour le volet éducation nutritionnelle. Le MS assurera la formation des formateurs qui seront responsable de dispenser l'éducation nutritionnelle au niveau communautaire.

230. **Stratégie de sortie.** La durabilité des investissements des MER sera assurée par le renforcement des capacités des coopératives gestionnaires en vue de leur autonomie technique et financière, grâce au dispositif d'ingénierie sociale d'accompagnement entrepreneurial (voir sous-composante 2.4).
231. **Sous composante 2.4: Ingénierie sociale et appui-conseil technico-économique**
232. En appui aux investissements structurants de la composante 2 décrits précédemment, le Projet soutiendra par une ingénierie sociale les dispositifs d'organisation, de renforcement des capacités et d'appui-conseil aux opérateurs économiques qui sont détaillés dans le manuel de mise en œuvre.
233. **Résultats et effets attendus.** Les acteurs économiques locaux (producteurs, transformateurs, commerçants) participent plus activement et de manière concertée au développement local des filières. Les organisations de producteurs et les coopératives, les microentreprises rurales, valorisent et commercialisent mieux leur production grâce au renforcement durable de leurs capacités organisationnelles, techniques et entrepreneuriales.
234. **Bénéficiaires.** Les FIL bénéficieront à tous les acteurs économiques de la zone du Projet, individuels et organisés, publics et privés, qui s'en saisiront pour porter leur vision et faire valoir leurs attentes quant au développement des filières. Les 3 OPA gestionnaires des UV apicoles ainsi que les 100 coopératives (MER) bénéficieront des activités de formations et de coaching de proximité. Plus largement, les OPA, à leur demande, bénéficieront du programme de renforcement des capacités.
235. **Activités. Une ingénierie sociale stratégique,** axée sur la communication entre les parties prenantes, appuiera un processus d'accompagnement et d'animation autour de 4 FIL dans les quatre principaux bassins de commercialisation. Les FIL serviront d'espaces de concertation ouverts aux différentes parties prenantes, publiques et privées, concernées par le développement local des filières: (i) les opérateurs économiques de l'amont et de l'aval, c'est-à-dire les producteurs et les commerçants ainsi que leurs organisations professionnelles respectives; (ii) les représentants des jeunes et des femmes impliquées dans les MER; et (iii) les représentants des collectivités territoriales et des autorités locales.
236. Les FIL joueront un rôle consultatif et d'influence motivée auprès des décideurs (Projet, administration). Ils participeront à l'identification des flux commerciaux, des volumes et des acteurs dans la perspective de préciser la mise à niveau des rahba et le rôle que les différents opérateurs économiques y joueront. Ils seront également informés des autres activités du Projet comme les pistes, les MER et les UV et pourront fournir des avis consultatifs motivés. Les FIL se réuniront régulièrement et rendront leurs avis consultatifs publics. Les synergies recherchées entre ingénierie sociale et civile pour assurer la durabilité des investissements, seront au cœur du mandat des FIL.
237. L'articulation entre les ingénieries civile et sociale vise à ce que la construction et la gestion d'infrastructures durables soient adaptées aux besoins des usagers. Dès le départ, l'ingénierie sociale crée les conditions d'une participation active de toutes les parties prenantes en vue de garantir l'appropriation et la durabilité des investissements. L'ingénierie sociale précèdera toujours l'ingénierie civile (cf. chronogramme d'activités).
238. **Une ingénierie sociale opérationnelle,** axée sur le fonctionnement des opérateurs économiques, sera mobilisée pour mettre en œuvre le dispositif de renforcement des capacités des OPA. Ce dispositif sera ouvert à l'ensemble des OPA qui en exprimeront le besoin et sera nécessaire pour toutes les OPA et groupements informels bénéficiaires des UV réhabilitées et des MER.
239. Le renforcement des capacités consistera en: (i) un programme de formations annuelles, dont les contenus seront élaborés sur la base d'une identification fine des besoins et qui porteront aussi bien sur les aspects juridiques et sociaux que techniques et économiques; et (ii) un appui-conseil entrepreneurial régulier, ou coaching de proximité, pour l'accompagnement à l'élaboration et au suivi de la mise en œuvre des plans d'affaire des OPA.
240. Après la validation du plan d'affaires et du plan de financement, la contribution des bénéficiaires sera mobilisée sous différentes formes (foncier, bâtiment). Le projet encouragera les porteurs/porteuses à mobiliser d'autres sources de financement (CT, INDH, Banques, FDR). La formation des MER se déroulera sur de courtes périodes échelonnées sur une année en fonction du cycle de production de la filière et des technologies de transformation développées. Une étude préalable d'analyse sociale et de diagnostic technique permettra d'identifier: (i) les classes sociales les plus pauvres et le profil des personnes à cibler; (ii) les opportunités, les contraintes de développement de MER.
241. **Dispositif et partenaires de mise en œuvre.** L'AT qui sera recrutée et placée par l'UGP/DPA par appels d'offres mettra en œuvre l'ingénierie sociale, stratégique et opérationnelle, sous la supervision de la DPA. Cette AT sera composée de conseillers permanents et d'un cadre socio-économiste. Les chambres consulaires (agriculture, commerce) seront associées à cette initiative.
242. **Stratégie de sortie.** Au plus tard un an avant la fin du Projet, une autoévaluation des FIL, au regard de leur fonctionnement et de leurs performances, sera initiée et accompagnée par le Projet. Le devenir institutionnel de la poursuite de FIL seront recherchées à cette occasion. Les chambres consulaires seront étroitement associées à cette réflexion. Le renforcement des capacités et le coaching entrepreneurial aboutira à des OPA et des MER financièrement viables.
243. **Activités transversales: Dialogue politique et Coopération Sud-sud**
244. **Dialogue Politique Sectoriel.** Le Projet accordera une importance particulière aux activités transversales apportant un

engagement politique et institutionnel. Il travaillera sur des thématiques pour lesquelles le FIDA dispose d'un avantage comparatif. Dans cette optique, le Projet capitalisera sur les expériences acquises afin de donner des éléments démontrant que l'approche filière en zones de montagne sur des petites et moyennes exploitations agricoles pourra contribuer à l'émergence d'une classe moyenne rurale et à la création d'emploi. A cet effet, et à travers ce Projet, un processus de dialogue politique/stratégique entre le FIDA et ses partenaires au niveau du Maroc (pilote par la DDERZM, tutelle du PRODER Taza) devra aboutir à une définition et une promotion des mécanismes de soutien et d'incitation (approches innovantes, formation diplômante/certifiante, nouvelles technologies, transformation numérique, équipes métiers, etc.) dans la finalité d'assurer la création et la durabilité de l'emploi dans les zones rurales et la contribution à l'objectif du Gouvernement qui consiste à créer une classe moyenne rurale. Le dialogue politique portera sur un thème spécifique: Création d'un environnement porteur pour l'emploi des jeunes ruraux. Dans cette démarche, le Projet tirera aussi profit des acquis des projets en cours du FIDA (exemple de l'expérience phare des Equipes métiers) et des autres partenaires techniques et financiers. Ce processus de dialogue politique portera sur des actions concrètes et détaillées (études thématiques, forum d'échanges et de partage, plaidoyer, participation et appui aux activités menées par la DDERZM dans le cadre du Salon Internationale de l'Agriculture au Maroc (SIAM). La DDERZM et le FIDA établiront pendant la première année de la mise en œuvre du PRODER, une feuille de route pour la mise en œuvre de ce processus de dialogue politique.

245. **Coopération triangulaire et Sud-Sud.** Le gouvernement met actuellement en œuvre un projet SSTC dans le cadre du Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas (financé par le FIDA). Cette initiative est en train de donner une nouvelle dimension stratégique au partenariat entre le FIDA et le Gouvernement Marocain. Elle vise à renforcer les échanges avec trois pays d'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Madagascar et Tanzanie) et à exporter les compétences marocaines en matière de développement rural intégré (dans les zones de montagne en particulier) ainsi que le réengagement des jeunes dans l'agriculture et la création de l'emploi en zones rurales.
246. L'initiative est mise en œuvre à travers le Centre de ressources de PMV-Pillar 2 / Agriculture solidaire (Centre CRPII). Le rôle catalytique du FIDA dans la promotion de la CSST au Maroc a conduit à un changement institutionnel important à travers lequel le gouvernement a décidé de convertir le CRPII du Centre en un centre d'excellence pour la CSST.
247. Ce volet viendra renforcer cet effort et le travail qui se fait dans le cadre de la mise en œuvre du don CSST du PDRMA à travers le centre CRP-II. Le don FIDA financera des activités incrémentales et apportera un appui institutionnel afin de renforcer le Centre d'excellence CRP-II CSST. La démarche appliquée par le PDRMA sera adoptée pour les activités CSST de ce projet (Voir Annexe 8: PIM, partie 5).

E. Theory of Change

248. La capacité des systèmes de production agricole actuels des petites exploitations d'Aknoul et de Tainast à générer des revenus durables est limitée par plusieurs contraintes économiques, organisationnelles et climatiques. Les communes du cercle de Tainast ont des taux de pauvreté qui varient de 20% au niveau de la CT de Tainast, à 7,7% pour la commune El Gouzat. Les CT de Kaf El Ghar et de Traiba ont un taux de pauvreté de 11,5%. Les taux de pauvreté des CT du cercle d'Aknoul sont plus faibles et varient de 0,3% à la municipalité d'Ajdjr à 8,6% à la CT Gzenaya Al Janoubia. Le taux de chômage des jeunes est élevé et le flux migratoire vers les villes et les zones urbaines est en croissance.
249. Cette situation de vulnérabilité de pauvreté et de précarité persiste malgré le potentiel important de la production d'amandes, d'olives, de figes et de miel pour réduire la pauvreté et créer de l'emploi dans la zone du projet. A l'échelle nationale, Tainast et Aknoul ont un avantage comparatif par rapport à ces filières qui feront l'objet d'intervention dans le cadre de PRODER.
250. Ainsi, le projet interviendra pour exploiter ce potentiel et inverser les problèmes de développement, réduire la pauvreté et le chômage grâce à une approche plus structurée des chaînes de valeur en amont et en aval des filières sélectionnées. Il visera notamment l'autonomisation des femmes et l'accompagnement des jeunes pour une participation active dans l'activité économique.
251. Afin d'assurer de meilleurs revenus à 11 200 ménages soit 56 000 bénéficiaires, le Projet va assurer la reconversion en arboriculture fruitière (amandier, figuier, olivier) résiliente et plus performante de 11 400 ha de terres, actuellement en céréaliculture ou sans culture, en ligne avec le pilier II du PMV. Ces terres cultivées de zones de montagnes seront aussi protégées par des actions de lutttes anti-érosion assurant une plus grande résilience au changement climatique. Dans le même temps, par des activités de vulgarisation particulièrement ciblées sur les femmes et les jeunes, les vergers nouveaux et existants seront mieux conduits et permettront une augmentation de production. Par le désenclavement des zones de production arboricole et apicole grâce à la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles et des places de commercialisation (*rahba*) et la mise à niveau des UV et de transformation, les volumes commercialisés en augmentation seront mieux négociés que sur les marchés ruraux traditionnels par le biais de forum inter-professionnels locaux au sein desquels les femmes et les jeunes occuperont des places décisives. 40% des bénéficiaires seront issus des groupes plus vulnérables, femmes, jeunes et sans terre qui seront appuyés, tant individuellement par l'alphabétisation fonctionnelle qu'au travers de leurs OPA pour développer des MER connexes aux principales filières (amande, figue, olive, miel). Le projet permettra de passer d'un système de production agricole à dominante céréaliculture en pluvial, vulnérable aux changements climatiques, peu productive et sans débouchés commerciaux, à un système plus diversifié et mieux adapté. Il se basera sur une approche intégrée afin de promouvoir des filières structurées permettant de créer de l'emploi, renverser les flux migratoires de jeunes et intégrer les femmes dans le tissu économique. Il adoptera une approche inclusive garantissant un ciblage adéquat et une réduction des inégalités (en lien direct avec le PRDTS en milieu rural du Maroc).

F. Alignment, ownership and partnerships

Alignement sur les ODD

252. Le Projet est en ligne avec les préoccupations marocaines en matière de la lutte contre la pauvreté, de la nutrition et de la sécurité alimentaire et de l'intégration du genre et des jeunes. Il contribuera au niveau de la zone d'action à la réalisation de différents ODD: ODD1, ODD2, ODD3 et ODD13.

253. Le Projet complétera les efforts des Nations Unies dans le pays et renforce l'avantage comparatif du FIDA et son rôle important dans la mise en œuvre de l'effet 6 (développement rural inclusif et intégré) du Plan Cadre des Nations Unies au Développement (UNDAF: 2017 - 2021) pour le Maroc. La mise en œuvre de ce projet permettra également de renseigner la formulation de la nouvelle génération de UNDAFs dans le cadre de la réforme du système des Nations Unies.

Appropriation et alignement au niveau national

254. En outre, le Projet veillera à développer des synergies et convergences avec les partenaires nationaux et internationaux présents dans la zone du Projet pour assurer la pertinence et la cohérence du ciblage et des interventions et de la démarche vis-à-vis des bénéficiaires.

255. Le Projet s'inscrit dans le RB-COSOP et interviendra en harmonisation avec les approches initiées dans le cadre de la stratégie de développement des zones de montagne et du pilier II du PMV, notamment dans les domaines du développement de filières, dans la mise en œuvre de Projets intégrés d'agrégation sociale et d'actions transverses liées à l'amélioration des revenus et des conditions de vie des petits agriculteurs. Dans ce cadre, il interviendra en appui aux Projets identifiés par la DPA de Taza.

Alignement sur les priorités corporate du FIDA 11

256. La conception du Projet se base sur une forte intégration des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes FIDA au Maroc. Elle s'articule autour des stratégies nationales et sur les priorités corporate du FIDA 11 comme résumés dans le tableau suivant:

Priorités FIDA 11	Réponse du Projet
Genre et jeunes	La proportion de femmes directement ciblées par les activités du Projet est de 40% des bénéficiaires et leur participation aux différentes instances décisionnelles sera suivie. Le Projet en ciblant 40% de jeunes comme bénéficiaires directs, participera aux efforts du Maroc pour améliorer l'employabilité des jeunes en milieu rural. Le projet prévoit des activités exclusives pour ces deux groupes (MERs, alphabétisation, formation certifiantes, EM, etc.). Le projet est ainsi transformateur en matière de genre (Gender transformative) et inclusif en matière de ciblage des jeunes. Voir PIM (Annexe 8/chapitre ciblage).
Changement climatique	Dans la mesure où le projet est conçu spécifiquement pour répondre à un déficit d'adaptation, les fonds consentis peuvent être considérés comme sensibles au climat ("climate-sensitive") au sens des engagements pris lors de la 11 ^e reconstitution du Fonds FIDA. A travers la sous-composante 1.1 principalement, le Projet contribuera à protéger les parcelles les plus exposées à l'érosion (phénomène qui s'accélère à cause d'un régime pluviométrique dérèglé). La couverture végétale des sols par les vergers contribuera à leur protection à long terme. Le Projet encouragera la plantation de diverses variétés et à les adapter (moyennant des techniques comme le sur-greffage) pour diminuer le risque des phénomènes climatiques comme le gel sur l'arboriculture fruitière.

Nutrition	Le Projet contribuera indirectement à la sécurité nutritionnelle par la génération de revenus additionnels pour acheter des aliments de qualité. Les activités de sensibilisation et d'information en éducation nutritionnelle toucheront les hommes et les femmes. Toutefois, au vu des niveaux très faibles de malnutrition dans les deux cercles d'intervention du PRODER, aucun indicateur spécifique n'a été inséré dans le CL.
-----------	--

Partenariats

257. Le Projet veillera à développer des synergies et convergences avec les partenaires nationaux et internationaux présents dans la zone du Projet pour assurer la pertinence et la cohérence du ciblage et des interventions et de la démarche vis-à-vis des bénéficiaires. A ce titre, les investissements publics du programme de réduction des disparités territoriales et de l'INDH dans les 2 cercles d'Aknoul et de Tainast, sont estimés durant les 5 prochaines années à environ 24 millions d'Euros dont 21 millions sur les pistes rurales et 3 millions sur les activités de nature à combattre la pauvreté et la précarité dans les 2 cercles. Ces investissements cibleront 50% de la population sur les 2 cercles. La formulation du Projet se base sur une forte intégration des enseignements tirés de la mise en œuvre des programmes FIDA au Maroc.
258. Le PRODER interviendra en synergie avec les autres projets du Gouvernement dans ces deux cercles^[24]. La part des cofinancements apportés par le Gouvernement marocain sur la période de la mise en œuvre du Projet, est estimée et détaillée ci-après.

G. Costs, benefits and financing

a. Project costs

259. **Hypothèses de travail.** Tous les coûts unitaires du Projet sont fournis TTC et englobent les droits et taxes à l'importation et la taxe sur la valeur ajoutée (20%). Une provision de 5% à 10% pour imprévus physiques a été considérée. Les prévisions pour inflation internationale sont de 2% par an alors que celle nationale est de 2,2% pour la période (annexe 3). Le Gouvernement du Maroc ayant décidé d'emprunter en Euros au FIDA, les tableaux des coûts du Projet (COSTAB) et l'analyse économique et financière (AEF) sont établis dans cette devise.
260. **Coûts du projet.** Le coût total du Projet, sur 6 ans, d'environ 82,6 millions d'EUR (883.8 millions de MAD). Le coût de base est estimé à près de 69,83 millions EUR (747,1 millions de MAD), soit 84.6%. Les imprévus physiques et financiers sont de 12,76 millions EUR soit 15,47%. Les coûts d'investissement de 71.96 millions d'EUR représentent 87.2% du coût total. La part en devises^[25] est estimée à 17,5 millions d'EUR (21,2%) et les coûts locaux (hors taxes) sont de 48,65 millions d'EUR (59%). Les taxes représenteraient avec 16,3 millions d'EUR (19,7 %).
261. Les deux composantes techniques du Projet en plus d'une composante d'appui (UGP et S&E) se décomposent comme suit: Composante 1, «Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique», avec 35.1 millions d'EUR (42 %). Elle est subdivisée en quatre sous-composantes: «Protection des terres cultivées» (8 %), «Développement de l'Arboriculture fruitière» (22 %), «Développement de l'apiculture» (1 %) et «Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture» (13 %). Les sous-composantes 1.1 et 1.2 sont considérées comme financemenet FIDA contribuant à l'adaptation aux changements climatiques (estimé à hauteur de 22.1 millions d'EUR).
262. La composante 2, «Valorisation et commercialisation des productions» pour 40.2 millions d'EUR (49%) est constituée de quatre sous-composantes: «Réhabilitation de pistes agricoles» (33%), «Mise à niveau des rahba et la réhabilitation d'unités de valorisation» (2,8%), «Appui aux microentreprises rurales » (4,5%) et «Appui-conseil économique» (0,3%). La composante 3, «UCGP et S&E» pour 6,2 millions d'EUR (7,4%) est répartie entre l'appui à l'UGP (6,9%) et le S&E (0,5%).
263. Il est prévu cinq catégories de dépenses: i) Génie civil pour 53.3 millions d'EUR (64.6 %); ii) assistance technique pour 5,6 millions d'EUR (6.8 %); iii) formation pour 4,9 millions d'EUR (5,9%); iv) Equipements et matériel pour,4 millions EUR (4,9%) et v) la catégorie « Etudes et consultants » pour 4 millions d'EUR (5 %). Les coûts récurrents pour 10.6 millions d'EUR (12.9 %) sont dominés par les frais d'entretien et fonctionnement (12.1%).

b. Project financing/co-financing strategy and plan

264. **Financement.** Le plan de financement du projet se présente comme suit: i) le FIDA pour près de 31,9 millions d'EUR de

prêt et 0,6 millions d'EUR de don, soit un total de 39,3 % du cout du projet); ii) le Gouvernement du Royaume du Maroc pour environ 43,6 millions d'EUR (52,8%), et iii) les bénéficiaires pour 6,5 millions d'EUR (7,9%).

265. La contribution du FIDA concerne toutes les catégories de dépenses à l'exception des pistes agricoles. Le don sert à financer le dialogue politique et la coopération Sud-Sud. La contribution du Gouvernement couvre les droits et taxes, les pistes, les couts récurrents de certains aménagements et équipements tels que les pistes, les UV, les rahba, les activités de la DDERZM. Les bénéficiaires contribuent par l'entretien annuel de la CES, des gabions, des parcelles nouvelles, des ruches, et le fonctionnement des MER.

266. Tableau 1: Couts du PRODER par composante (en milliers d'EUR et milliers de MAD)

Royaume du Maroc Programme de développement des filières agricoles de Taza Components Project Cost Summary		(DH Million)			(EUR Million)			% Foreign Exchange	%Total Base Costs
		Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC									
1. Protection des terres cultivées		45.888	11.457	57.344	4.289	1.071	5.359	20	8
2. Développement de l'Arboriculture fruitière		129.120	32.280	161.401	12.067	3.017	15.084	20	22
3. Développement de l'apiculture		3.197	3.197	6.394	0.299	0.299	0.598	50	1
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture		70.202	23.407	93.609	6.561	2.188	8.749	25	13
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC		248.408	70.341	318.748	23.216	6.574	29.790	22	43
B. Valorisation et commercialisation des productions									
1. Réhabilitation de pistes agricoles		234.589	59.535	294.124	21.924	5.564	27.488	20	39
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation		18.513	6.491	25.005	1.730	0.607	2.337	26	3
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)		25.830	14.567	40.397	2.414	1.361	3.775	36	5
4. Appui conseil économique		2.570	0.286	2.856	0.240	0.027	0.267	10	-
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions		281.502	80.880	362.382	26.309	7.559	33.867	22	48
C. UGP et Suivi-évaluation									
1. Suivi-Evaluation		3.828	0.853	4.681	0.358	0.080	0.437	18	1
2. UGP		55.061	6.395	61.456	5.146	0.598	5.744	10	8
Subtotal UGP et Suivi-évaluation		58.889	7.248	66.137	5.504	0.677	6.181	11	9
Total BASELINE COSTS		588.798	158.468	747.267	55.028	14.810	69.838	21	100
Physical Contingencies		58.880	15.847	74.727	5.503	1.481	6.984	21	10
Price Contingencies		52.041	14.454	66.495	4.523	1.255	5.779	22	8
Total PROJECT COSTS		699.719	188.769	888.489	65.054	17.546	82.600	21	118

267. Tableau 2: Cout du PRODER par catégorie de dépenses et par financiers (EUR Milliers)

Royaume du Maroc Programme de développement des fi Procurement Accounts by Finance (EUR Million)		FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		T total	
		Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
Génie civil		19.959	37.4	-	-	33.372	62.6	-	-	53.331	64.6
Equipements et matériels		3.182	78.9	0.054	1.3	0.798	19.7	-	-	4.032	4.9
Formation		3.545	72.3	0.118	2.4	1.243	25.3	-	-	4.907	5.9
Assistance technique		4.437	79.3	0.052	0.9	1.109	19.8	-	-	5.598	6.8
Etudes et consultants		0.731	17.9	0.391	9.6	2.971	72.6	-	-	4.093	5.0
Couts récurrents		-	-	-	-	4.127	38.8	6.513	61.2	10.640	12.9
T total PROJECT COSTS		31.854	38.6	0.615	0.7	43.617	52.8	6.513	7.9	82.600	100.0

268. Tableau 3: Cout du PRODER par composante et par année (EUR Milliers)

Project Components by Year -- Totals Including Contingencies (EUR Million)		Totals Including Contingencies						
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC								
1. Protection des terres cultivées		0.716	1.307	1.529	1.565	1.224	-	6.342
2. Développement de l'Arboriculture fruitière		6.368	5.584	5.464	-	-	-	17.415
3. Développement de l'apiculture		0.135	0.138	0.141	0.144	0.147	-	0.705
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture		0.308	0.615	1.495	2.323	3.126	2.750	10.615
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC		7.525	7.645	8.629	4.032	4.497	2.750	35.077
B. Valorisation et commercialisation des productions								
1. Réhabilitation de pistes agricoles		2.604	6.107	8.585	8.848	5.761	0.714	32.620
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation		-	0.310	1.207	0.848	0.230	0.191	2.788
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)		-	0.806	1.753	1.432	0.492	-	4.482
4. Appui conseil économique		0.013	0.102	0.104	0.048	0.049	-	0.315
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions		2.617	7.324	11.650	11.175	6.532	0.906	40.203
C. UGP et Suivi-évaluation								
1. Suivi-Evaluation		0.155	0.065	0.090	0.049	0.085	0.073	0.517
2. UGP		1.432	1.146	1.135	1.158	1.128	0.805	6.804
Subtotal UGP et Suivi-évaluation		1.587	1.211	1.225	1.206	1.213	0.879	7.321
Total PROJECT COSTS		11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600

c. Disbursement

269. Flux de décaissement. La méthode de remboursement sera adoptée pour les flux financiers du projet. Les activités éligibles et adoptées au niveau du PTBA seront préfinancées sur les fonds du Gouvernement. Le remboursement par le

FIDA sera effectué sur la base de Demande de Remboursement (DRFs) soumises de manière trimestrielle, et appuyées par un rapport trimestriel financier et physique à soumettre au FIDA au plus tard 30 jours après la fin de chaque trimestre. Considérant le risque fiduciaire préliminaire établi à un niveau faible, aucun seuil de justification ne sera établi et les contrôles se feront a posteriori durant les missions de supervision et seront appuyées par les rapports des auditeurs de l'Inspection Générale des Finances. Il s'en suit aussi qu'aucune condition de premier décaissement ne sera établi pour les aspects fiduciaires.

270. Au niveau de la soumission des demandes de décaissement, il est attendu que les projets financés par le FIDA au Maroc implémenteront le Portail Client du Fida (ICP) avant la fin du premier semestre 2019 et par conséquent la soumission des DRFs de ce projet se fera à travers ce portail. Ceci permettra un gain de temps et d'efficacité et accélèrera les revues et les délais de décaissement.

271. Les comptes désignés pour le remboursement des dépenses éligibles seront ouverts par le Ministère des Finances.

d. Summary of benefits and economic analysis

272. **Hypothèses.** L'AEF du Projet s'est basée sur un certain nombre de modèles de productions à l'amont et à l'aval des filières amande, figue, olive, et miel dans les deux cercles d'Aknoul et de Taïnast (province de Taza). Les hypothèses retenues dans l'analyse ont une durée de vie économique de 20 ans, un taux de change de 10,7 MAD par EUR, un coût d'opportunité du capital (COC) de 10%. Les prix économiques ont été introduits afin de corriger les distorsions et une dotation aux coûts récurrents a été incluse en année 7 du projet[26]. Le rythme de montée en production sera progressif pour tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles technologies proposées par le Projet. Treize modèles de production ont été considérés pour l'AEF: sept à l'amont et huit à l'aval des filières retenues (amande, figue, olive et miel). Ces modèles ont montré leur rentabilité en termes de TRE, VAN, et ratio B/C[27].

273. **Bénéficiaires.** Les bénéficiaires directs concernés par le Projet sont principalement: (i) 3 730 petits exploitants agricoles regroupés dans 60 coopératives; (ii) 100 microentreprises rurales intervenant en amont et en aval des filières amande, figue, et olive; (iii) 7 850 ménages bénéficiaires des pistes; et 3 000 personnes bénéficiaires d'alphabétisation, 400 jeunes bénéficieront de la formation certifiantes. Ces Bénéficiaires directs sont de l'ordre de 11 200 ménages. De même, des bénéficiaires indirectes sont estimés à 3 570 personnes vont jouir de la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles. En considérant une taille moyenne de 5 personnes par ménage, le Projet bénéficiera à un total de 11 200 ménages soit 56 000 personnes, dont 40% de femmes et 40% de jeunes. L'appui aux microentreprises rurales (MER) concernera 100 MER de production, de valorisation, de transformation, de commercialisation et de services agricoles (EM). Il se fera en priorité avec les coopératives de petit producteurs(trices) et de transformatrices(teurs).

274. **Taux de rentabilité économique (TRE).** Sur la base de ces hypothèses, le TRE du Projet est de 15,4%, c'est-à-dire largement supérieur au COC (10%). La VAN économique est positive (238 millions USD) et le ratio bénéfices-coûts est satisfaisant (1,4). Ces indicateurs démontrent la rentabilité du Projet, à titre de comparaison, ce TRE est supérieur à celui estimé lors de la conception du PDFAZMT (14,2%). Ce taux est satisfaisant car une partie des bénéfices n'a pas été considérée: bénéfices environnementaux et de certaines activités comme l'AT et les formations[28]. En outre, les avantages occasionnés par la réduction des coûts de transaction dues à l'accès facilité aux services financiers et aux technologies, l'amélioration des conditions de vie et d'alimentation n'ont pas été pris en compte car difficilement quantifiables.

275. **Analyse de sensibilité.** Le Projet n'est sensible ni aux augmentations des coûts de 10% à 50% ni aux diminutions des bénéfices de 5% à 40%. Les cas où le Projet ne serait plus rentable correspond à une diminution des bénéfices de 40% et plus, ou d'une augmentation des coûts de 50% et plus[29]. Les cas les plus illustratifs de non faisabilité sont ceux d'une augmentation simultanée des coûts de 40% et de diminution simultanée des bénéfices agrégés de 10%, d'une augmentation des coûts de 30% et d'une diminution des bénéfices agrégés de 15% et plus.

276. **Analyse du risque du Projet.** Le champ de valeurs qui peuvent se produire pour chaque variable du modèle ainsi que leurs croisements fait qu'il y a d'importantes probabilités pour que la réalisation du Projet s'achève sur un résultat sensiblement différent du schéma initial (déterministe).

277. L'analyse du risque montre que la variabilité que nous reconnaissons au marché et aux rendements ne remet pas en cause la faisabilité et la viabilité du Projet. Une attention particulière devrait être portée aux risques singuliers qualitatifs et aux risques de force majeure, les risques hydriques prolongés, risques administratifs, financiers, fonciers.

278. Les variables influentes sont d'abord les variables relatives à l'amandier, suivis des variables relatives au figuier et à l'olivier, et des prestations métiers connexes et de transformation[30]. Le prix de l'amande étant le plus influent; son influence espérée sur la VAN est de 2,6 millions d'EUR sur une VAN espérée de 22,2 millions d'EUR.

279. Globalement, le TRE est relativement robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices directs et indirects. Le projet n'est sensible qu'à un retard de 3 ans et plus dans la génération des avantages.

280. Stratégie de sortie et durabilité

281. La durabilité des investissements est pris en compte dès la conception du Projet en s'appuyant sur des interventions déjà identifiées de manière participative par les services techniques de l'agriculture en province, qui seront directement

impliqués tout au long de la mise en œuvre afin que les bénéficiaires soient à même de gérer durablement leurs plantations et ruchers.

282. Les appuis aux OPA seront faits sur la base de plans d'affaires bancables afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement dans le contexte économique des filières d'une économie de marché. Les pistes agricoles sont identifiées par les CT qui assureront leur maintenance en inscrivant les budgets nécessaires dans leurs budgets annuels.
283. Les terres cultivées protégées par des aménagements antiérosifs seront sous la responsabilité de leurs exploitants qui en tireront des bénéfices immédiats et qui auront été formés pour assurer la maintenance de base des dispositifs.
284. Une matrice résume les stratégies de sorties par types d'activités et de bénéficiaires est présentée en annexe 10.

e. Exit Strategy and Sustainability

285. La durabilité des investissements est pris en compte dès la conception du Projet en s'appuyant sur des interventions déjà identifiées de manière participative par les services techniques de l'agriculture en province, qui seront directement impliqués tout au long de la mise en œuvre afin que les bénéficiaires soient à même de gérer durablement leurs plantations et ruchers.
286. Les appuis aux OPA seront faits sur la base de plans d'affaires bancables afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement dans le contexte économique des filières d'une économie de marché. Les pistes agricoles sont identifiées par les CT qui assureront leur maintenance en inscrivant les budgets nécessaires dans leurs budgets annuels.
287. Les terres cultivées protégées par des aménagements antiérosifs seront sous la responsabilité de leurs exploitants qui en tireront des bénéfices immédiats et qui auront été formés pour assurer la maintenance de base des dispositifs.
288. Une matrice résume les stratégies de sorties par types d'activités et de bénéficiaires est présentée en annexe 10.

3. Risks

H. Project risks and mitigation measures

Identification et atténuation des risques [\[31\]](#)

289. Le niveau de risque est jugé faible. En termes de contexte politique et de gouvernance, l'engagement du Gouvernement marocain est fort et permettra d'assurer la réussite de la mise en œuvre du projet. L'engagement du gouvernement à l'égard de ce projet ainsi que de sa mise en œuvre et de ses objectifs est appuyé par un lien fort avec les instruments stratégiques du Gouvernement. PRODER-Taza est bien ancré dans les politiques sectorielles pertinentes et les stratégies nationales de lutte contre la pauvreté (le PMV, la stratégie de développement des zones de montagne ainsi que son programme phare visant à réduire les disparités sociales et territoriales (2017-2023) et cela réduit les risques de manque d'appropriation ou d'engagements pour sa mise en œuvre.
290. L'engagement de haut niveau dans le pays en matière de lutte contre la corruption, de transparence, de responsabilité et de participation garantira également une bonne mise en œuvre. Il y a une faible probabilité que la réalisation de l'objectif du projet soit affectée négativement par des facteurs liés aux aspects techniques. La conception de PRODER-Taza repose sur une analyse approfondie des enseignements tirés (voir section sur les leçons apprises). Le projet est simple et bien focalisé en termes de portée géographique et de ciblage. La DDERZM et la DPA de Taza mettent déjà en œuvre des projets FIDA et cela facilitera le démarrage et la mise en œuvre des activités.
291. Le niveau de risque global du Projet en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de **faible**. Le tableau en annexe 9 résume les risques identifiés ainsi que les mesures d'atténuation proposées.
292. Considérant le risque inhérent moyen et la qualité de la gestion des finances publiques au niveau du Maroc ainsi que l'ensemble des contrôles compensatoires opérés à différents niveaux de supervision et par différentes autorités, le risque fiduciaire global a été estimé à faible.

I. Environment and Social category

293. PRODER-Taza propose une approche cohérente et intégrée engageant tous les acteurs des filières amandier, figuier,

olivier et apiculture et renforçant les investissements en matière d'infrastructures rurales (les pistes notamment). Il prévoit une sous-composante environnementale (protection des terres productives contre l'érosion) et encouragera les pratiques résilientes et durables (en matière de production et de transformation). Le projet travaillera dans des sites où le foncier ne pose pas de problèmes et adoptera une approche inclusive qui permet de garantir un ciblage adéquat et de réduire les inégalités (en lien direct avec le PRDTS en milieu rural du Maroc). En termes d'infrastructure, PRODER-Taza financera des investissements limités et qui seront principalement liés à la réhabilitation des pistes intégrées au relief existant (études d'impact à l'appui) et n'engendreront aucun impact en termes de défrichage des terres agricoles. Les tronçons à traiter ne dépasseront pas 10 km de longueur par piste.

294. Compte tenu de l'approche du projet et son accent sur la durabilité et la résilience, les impacts environnementaux et sociaux potentiels seront de portée limitée. Le projet adoptera des mesures de mitigation afin d'éviter les possibles impacts sur les zones protégées situées dans la zone du projet (p.ex. zones forestières au voisinage des plantations). La sous-composante 1.1 viendra consolider le volet environnemental et assurera un développement durable des filières proposées. Ces risques seront de plus atténués par l'accompagnement de tous les acteurs et les formations qui seront fournies par le Projet pour mieux les prendre en compte et les gérer (p.ex. formations de bonnes pratiques agricoles, réduction de la pression sur la forêt via la valorisation des plantes aromatiques et médicinales et des sous-produits des filières tels que les grignons et coques d'amandes). En conséquence, et d'un point de vue environnemental et social le projet est classé dans la **catégorie B**.

J. Climate Risk classification

295. Le PRODER-Taza interviendra principalement sur l'arboriculture en pluvial, une spéculation bien adaptée au milieu et au climat de la zone de montagne de Taza. En outre, les mesures d'adaptation qui seront prises par le projet (conversion d'un système de céréaliculture en pluvial très exposé aux aléas climatiques à un système intégré d'arboriculture fruitière en intercalaire avec la céréaliculture et en diversification avec l'apiculture) tiendront compte des facteurs externes. Il consolidera aussi les efforts de CES qui apporteront des mesures d'adaptation additionnelles au niveau du sous bassin. Malgré l'adaptabilité des interventions nous devons néanmoins considérer que le risque climatique est **élevé** pour ce projet, cela dû à la localisation des interventions (zone montagneuse), à la variabilité de la pluviométrie et aux projections climatiques à l'horizon 2050 accentuant ces variabilités dans la zone du projet.

4. Implementation

K. Organizational Framework

a. Project management and coordination

296. Tutelle du Projet. Le Projet sera placé sous la tutelle administrative du MAPMDREF à travers la DDERZM. Un comité national de pilotage (CNP) sera institué sous la présidence du Secrétaire Général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le secrétariat. Il sera composé des directeurs centraux et du DPA Taza, des représentants au niveau central des principaux départements ministériels concernés (MEF, Ministère de l'Intérieur, Ministère Délégué Chargé du Développement Durable, Haut-Commissariat aux Eaux et Forêts) et des représentants centraux de l'ONCA, de l'ADA, l'ONSSA etc. Le CNP se réunira une fois par an. Il aura à (i) s'assurer que le Projet suit les orientations stratégiques, (ii) à examiner l'état d'avancement global du Projet et à (iii) valider le PTBA. Un Coordinateur Central du Projet (CCP) sera institué à Taza sous la présidence du Gouverneur.

297. La coordination du Projet sera assurée par une unité centrale de coordination du projet domiciliée au niveau de la DDERZM (qui gère déjà le PDRMA) et relayée sur le terrain par une unité de gestion (UGP) au niveau de la province de Taza. Le DRA assurera la coordination et le suivi au niveau régional. Le Directeur Provincial de l'Agriculture de Taza (DPA) assurera le rôle de directeur du projet et de sous-ordonnateur pour la mise en œuvre des activités dans la province. Le personnel clé, dont de jeunes cadres, sera mis en place dès le démarrage du Projet et développera: (i) la programmation et gestion axée sur les résultats, (ii) les manuels d'exécution incluant celui pour l'administration et la gestion financière. La mise en œuvre des activités de plantation (composante1) sera supervisée par la DDERZM selon l'approche Pilier II et dans le cadre d'une démarche territoriale intégrée.

b. Financial Management, Procurement and Governance

298. **Gestion financière.** La gestion financière devrait être opérée par une assistance technique spécialisée en la matière et pourrait venir en appuis des structures de la DDERZM et de la Direction Financière du Ministère de l'Agriculture, ce qui permettra un renforcement des capacités et un suivi régulier des opérations.

299. Le projet s'appuiera sur une équipe en charge de la gestion fiduciaire composée par du personnel de l'Assistance technique et le Responsable financier au niveau provincial, et par les équipes centrales de la Direction du Budget, de la DDERZM, de la DF du MAPMDREF. Tous les deux travailleront en étroite collaboration et assureront le maintien à jour des données et transactions dans le système d'information établi par la DDERZM et le GID.

300. **Contrôle interne.** Le système de contrôle interne du projet se basera sur le système national de gestion des dépenses publiques. Le système marocain de finances publiques est régi par un cadre légal et réglementaire très détaillé qui présente des garanties robustes en matière de fiabilité et de transparence. Ce système repose non seulement sur le principe de la séparation stricte des fonctions des ordonnateurs et des comptables, mais aussi sur des règles clés de contrôles internes gouvernant a priori les dépenses et sur des règles d'audit interne et externe.
301. Le rapprochement des crédits d'émissions et ceux d'engagements seront établis sur le système de gestion intégrée des dépenses (GID) qui permet le suivi à tous les niveaux central et provincial des différents engagements et paiements des dépenses de l'État avec des délais fixés.
302. **Rapports Financiers et d'activité intermédiaires et annuels.** Afin de permettre un suivi financier rigoureux de l'implémentation physique et financière des activités couvertes par le PTBA, le projet doit soumettre des rapports financiers intermédiaires non vérifiés au FIDA à une fréquence devant être fixée conjointement, dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre. Le format et le contenu des rapports financiers intermédiaires seront convenus documentés dans la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire, le cas échéant. Le rapport financier sur les activités doit être facilement comparable avec le PTBA qui s'y rapporte. Les changements par rapport aux activités et aux orientations prévues doivent être expressément mis en évidence, justifiés et expliqués.
303. Le projet est tenu de soumettre au FIDA, à la clôture de chaque année fiscale, des états financiers non vérifiés dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice couvrant la période d'exécution du projet. Les états financiers doivent contenir toutes les informations importantes et pertinentes requises pour permettre au FIDA et aux autres parties prenantes de comprendre parfaitement les activités du projet et sa position financière; et être établis selon les normes comptables applicables sur lesquelles repose leur préparation. Un rapport annuel non audité doit être soumis au FIDA dans un délai de 4 mois de la date de clôture.
304. **Audit externe.** Les travaux d'audit externe seront établis par l'Inspection Générale des Finances- IGF selon des termes de référence préparés par le projet et soumis au FIDA pour non-objection. Ces termes de référence et les travaux des auditeurs devraient être conduits conformément aux normes internationales en vigueur et aux règles d'audit du FIDA en la matière telle que prévues par le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Le Manuel étant du domaine public ; et disponible sur le site web du FIDA (www.ifad.org).
305. L'audit des états financiers sera effectué de manière annuelle et le rapport d'audit devrait être soumis au FIDA au plus tard au 30 juin de l'année fiscale suivante. Les premiers et derniers rapports d'audit pourront couvrir une période fiscale supérieure à 12 mois sans pour autant excéder 18 mois.
306. **En matière de règles de Gouvernance et de Politique anti-corruption.** Les responsables de la gestion du projet doivent être suffisamment rigoureux et prendre les mesures nécessaires contre les pratiques coercitives, de fraude, de corruption et de collusion. Le FIDA n'accepte aucune tolérance envers la fraude, la corruption, et les actions coercitives et de collusion pour les projets qu'il finance par des prêts ou des dons. Ceci implique que le FIDA poursuit toutes les allégations relevant du champ d'application de ces pratiques et que des sanctions appropriées sont prises chaque fois que ces allégations s'avèrent justifiées. La hiérarchie de l'Agence d'exécution du projet et des Ministres de tutelles doivent s'assurer que tous les intervenants dans l'exécution de ce Projet soient informés des politiques anti-corruption du FIDA. Lesquelles politiques sont disponibles sur le site web du FIDA.
307. **Passation de marché**
308. Les procédures seront appliquées selon les directives du FIDA et de la réglementation nationale. Afin d'anticiper les procédures de passation des marchés relatifs au Projet, un responsable des passations de marchés sera mis en place au niveau de l'UGP, et sera directement rattaché au Coordonnateur.
309. **Le système de passation des marchés marocain** est caractérisé par un cadre légal et réglementaire bien codifié et organisé de façon hiérarchisée. Il fait de la concurrence ouverte le mode par excellence d'accès à la commande publique et fixe des règles de publicité permettant d'assurer une large diffusion de toutes les opportunités d'affaires et des résultats des appels d'offres. Le système fait obligation de l'utilisation de DAO standards contenant des critères prédéfinis et composés des cahiers de charges ayant un contenu minimal pertinent et suffisamment détaillé permettant une bonne préparation des offres. Le système en place prévoit un mécanisme de contrôle qui est effectif et performant. Il accorde le droit de recours à tout soumissionnaire, non satisfait par un processus de passation des marchés qui peut saisir à cette occasion la commission nationale de la commande publique. Lors de la formulation du Projet, la mission a évalué la capacité de l'agence d'exécution. Le résultat de cette évaluation a fait ressortir qu'aucun élément significatif se rapportant à la passation des marchés ne se différencie de la situation au niveau national. Le niveau de risque fiduciaire du programme pour le volet passation des marchés est jugé **Modéré** (voir Manuel de mise en œuvre en annexe 8). Ce risque est principalement lié au manque de ressources et d'une personne dédiée aux acquisitions malgré une bonne expérience de la DPA dans la passation des marchés aussi bien de la réglementation marocaine que les directives du FIDA. Une fois l'équipe de l'UGP désignée, elle bénéficiera d'une formation mandataire sur la passation des marchés, l'éthique, le système des demandes de non-objection « NOTUS » et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de corruption.
310. **Arrangements en passation des marchés.** Les passations de marchés seront conduites selon la réglementation marocaine conformément au décret [\[32\]](#) des marchés publics en vigueur. Il est à noter que le décret, en son article 3,

intègre bien le principe de la primauté des directives FIDA en matière de passation des marchés en cas d'incompatibilité.

311. **Les contrats de fournitures, des travaux et des consultants** seront attribués sur la base d'un Appel d'Offres national conformément aux seuils ci-après: (i) pour les fournitures, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200 000 Euros; (ii) pour les travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1 000 000 Euros; (iii) pour les services de consultants firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100 000 Euros.
312. **Le manuel de mise en œuvre** précise les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel d'Offre National, pouvant être utilisées pour les fournitures et les travaux. Le Plan de passation des marchés (PPM) spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût. Le Manuel précise également les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants.
313. **La DPA de Taza est l'agence d'exécution du PRODER** et son directeur est le directeur du Projet et sous ordonnateur de ses dépenses d'investissement et de fonctionnement. Il est ainsi responsable de la gestion de l'ensemble des activités du programme et de sa coordination. Une Unité de gestion du projet (UGP) sera créée pour assister le directeur dans la mise en œuvre du projet.
314. Au démarrage du projet, l'UGP actualisera le **PPM des 18 premiers mois** [33] et le soumettra au FIDA, pour approbation. Le PPM précisera, entre autres, la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du projet. Les PPM des années successives seront intégrés au PTBA, soumis à la non objection du FIDA. Chaque PPM précisera les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.
315. **Le cadre légal et réglementaire du pays** traite globalement avec satisfaction les questions relatives à la lutte contre la corruption et aux conflits d'Intérêts ainsi que les sanctions qui s'y rapportent. En effet, la Constitution marocaine, mentionne explicitement la nécessité de lutter contre la corruption et d'assurer la bonne gouvernance et la transparence, comme outils fondamentaux de la gestion du secteur public. L'Instance nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption, institution qui jouit de l'autonomie juridique, financière et administrative est dotée de tout un arsenal juridique pour la lutte contre les pratiques interdites (code pénal, code de la fonction publique, auto-saisine, protection des témoins et des victimes, conflits d'intérêts etc.).
316. **Les structures en charge du Projet (la DDRZM et la DPA de Taza)** sont bien outillées du point de vue de la transparence, de la responsabilité, des qualifications de leurs ressources humaines. Au niveau technique, les activités du PRODER s'inscrivent pour l'essentiel dans les programmes de performances sectorielles qui sont assujettis aux mécanismes de contrôle du Gouvernement. Sur le plan financier, la traçabilité des fonds du projet sera assurée à travers le circuit des recettes budgétaires sur financement extérieur et selon la réglementation nationale portant sur la gestion des finances publiques.

L. Planning, M&E, Learning, KM and Communication

a. Planning, M&E, Learning, Knowledge Management and Communication

317. **Pilotage et planification.** Le Projet utilisera comme outils de pilotage et de suivi le CL global, complété d'un cadre de mesure des résultats détaillés (CMR) et d'un tableau de suivi des bénéficiaires (ciblage). Sur le plan opérationnel, le Projet sera exécuté sur la base de PTBA pour faciliter l'opérationnalisation et le suivi de l'exécution. Ces PTBA [34], planifiés pour une durée de 12 mois, seront préparés par l'UGP de la DPA de la Province de Taza, de manière participative avec les services techniques concernés, les services provinciaux et les partenaires du programme. Les besoins seront identifiés dans les deux cercles du Projet pour aboutir à un programme consolidé, sur la base des prévisions du COSTAB ajustées en fonction des niveaux des réalisations, des besoins des bénéficiaires, des capacités d'exécution et des dotations budgétaires. Il sera soumis pour avis consultatif au CCP, avant examen et validation par le Comité Provincial de pilotage du Projet (COPI), puis transmission à la DDRZM, qui le soumettra au FIDA pour avis de non-objection, ceci dans le respect rigoureux des délais convenus. A noter que le premier PTBA comprendra un Plan de passation de marchés des 18 premiers mois (voir annexes 6 et 7).
318. **Suivi et évaluation (S&E).** Sur la base des modalités de S&E du FIDA et du système de suivi centralisé de la DDRZM [35], l'UGP mettra en place dès le démarrage du projet, au premier semestre de l'année 1, et ceci sous la responsabilité d'un Responsable de S&E (RSE) désigné au sein de la DPA, un système de S&E (SSE) axé sur les résultats. Une étude de référence [36] (incluant une enquête ménage initiale) sera réalisée qui renseignera les valeurs initiales des indicateurs identifiés dans le Document de conception de Projet (DCP), et dont le DAO sera lancé avant le démarrage. Seront également mis en place, ceci par le RSE/UGP: (i) les mécanismes de SE alignés sur ceux de la mise en œuvre des sous-composantes, (ii) une base de données Excel consolidée (incluant le PTBA, CL, CMR, tableau des bénéficiaires), (iii) les outils de collecte des données. Le manuel de SE, proposé dans le manuel de mise en œuvre en annexe 8 du DCP, détaillera l'identification des études/enquêtes d'effets à réaliser. Les responsabilités de chaque acteur en termes de SE, et livrables associés, seront spécifiées dans une clause dédiée dans les contrats et conventions signés.

319. Les acteurs concernés par le S&E (responsables de l'UGP, AT et partenaires de mise en œuvre) seront formés aux mécanismes et outils de SE lors d'un atelier de formation participatif. Des actions de renforcement ciblé des capacités seront également prévus à destination du personnel (UGP/DPA): ex. formation en S&E et procédures FIDA pour le RSE, formation en Excel et formation en système d'information géographique (SIG)[37].
320. Le dispositif de gestion des données interviendra à deux niveaux: (i) suivi et contrôle des réalisations physiques, (ii) suivi des effets et performance des sous-composantes à travers des études spécifiques et enquêtes ménage. Une base de données Excel autonome compilera les données vérifiées, qui seront importées dans la base de la DDERZM. A cette fin, la DDERZM paramètrera en interne, avant le démarrage, l'application sur le modèle de celle du PDRMA[38], sur laquelle le RSE et l'assistant technique SE seront formés. Un SIG renforcera le dispositif avec la cartographie des réalisations[39].
321. En vitesse de croisière, le projet se focalisera sur (i) la collecte et consolidation des données, contrôle qualité et archivage à la DPA; (ii) la supervision des actions par des missions de terrain ponctuelles[40]. La base de données devra ainsi être actualisée (tableaux de bord inclus), les rapports remis suivant les fréquences définies dans le manuel de SE et inscrits dans les contrats avec le bureau de l'assistance technique, la DDERZM alimenté aux fréquences prévues. Le projet enverra chaque année en mars au FIDA le CL actualisé ORMS[41] (format Excel). Ce CL sera également actualisé lors des missions de supervision qui seront réalisées annuellement par le FIDA et la DDERZM.
322. Concernant le genre et les jeunes, les études prévues pour le S&E des résultats et effets doivent être obligatoirement générées. A ce titre, les échantillons des enquêtes doivent être identifiés dans cette perspective. Les résultats des enquêtes et études initiales (enquête initiale de référence et études spécifiques initiales) doivent être présentés de manière différenciée entre hommes, femmes, jeunes, ainsi que jeunes hommes et jeunes femmes, afin de mettre en évidence les écarts et les origines de ces écarts. Et les résultats des études et enquêtes spécifiques et finales à mi-parcours doivent être également présentés de manière à mettre en évidence les effets différenciés sur les différentes catégories pour alimenter les analyses.
323. De plus, le SSE du PRODER-Taza sera paramétré pour générer: (i) des cibles spécifiques de 40% pour les femmes et 40% pour les jeunes (dont 40% de jeunes femmes) ont été fixés dans le CL du projet et doivent être atteints d'ici la fin du Projet; (ii) la base de données du PRODER-Taza doit fournir obligatoirement les données concernant les bénéficiaires de manière désagrégée, ainsi que les tableaux de bord (CL, cadre de mesure des résultats). L'actualisation régulière du tableau de suivi des bénéficiaires vise à faciliter le suivi de cette désagrégation.
324. **Communication et gestion des savoirs**, Une stratégie de capitalisation et communication simple sera élaborée par l'UGP avec l'appui de l'AT et sur la base du SSE afin d'identifier les bonnes pratiques du Projet, principalement à partir de la mi-parcours, les capitaliser[42] et les diffuser. Le Projet mettra en place un système d'archivage électronique et papier au niveau du RSE/UGP.

b. Innovation and scaling up

325. Innovation et mise à l'échelle

326. **Dialogue Politique Sectoriel.** Le Projet accordera une importance particulière au dialogue politique sectoriel et pourra apporter sa contribution dans ce sens. Il travaillera sur des thématiques pour lesquelles le FIDA dispose d'un avantage comparatif. Dans cette optique, le Projet capitalisera sur les expériences acquises afin de donner des éléments démontrant que l'approche filière en zones de montagne sur des petites et moyennes exploitations agricoles pourra contribuer à l'émergence d'une classe moyenne rurale et à la création d'emploi. A cet effet, et à travers ce Projet, un processus de dialogue politique/stratégique entre le FIDA et ses partenaires au niveau du Maroc (pilote par la DDERZM, tutelle du PRODER Taza) devra aboutir à une définition et une promotion des mécanismes de soutien et d'incitation (approches innovantes, formation diplômante/certifiante, nouvelles technologies, transformation numérique, EM, etc.) dans la finalité d'assurer la création et la durabilité de l'emploi dans les zones rurales et la contribution à l'objectif du Gouvernement qui consiste à créer une classe moyenne rurale. Le dialogue politique portera sur un thème spécifique: Création d'un environnement porteur pour l'emploi des jeunes ruraux. Dans cette démarche, le Projet tirera aussi profit des acquis des projets en cours du FIDA (exemple de l'expérience phare des Equipes métiers) et des autres partenaires techniques et financiers. Ce processus de dialogue politique portera sur des actions concrètes et détaillées (études thématiques, forum d'échanges et de partage, plaidoyer, participation et appui aux activités menées par la DDERZM dans le cadre du Salon Internationale de l'Agriculture au Maroc. La DDERZM et le FIDA établiront pendant la première année de la mise en œuvre du PRODER, une feuille de route pour la mise en œuvre de ce processus de dialogue politique.

327. Coopération triangulaire et Sud-Sud

328. Le gouvernement met actuellement en œuvre un projet SSTC dans le cadre du Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas (financé par le FIDA). Cette initiative est en train de donner une nouvelle dimension stratégique au partenariat entre le FIDA et le Gouvernement Marocain. Elle vise à renforcer les échanges avec trois pays d'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Madagascar et Tanzanie) et à exporter les compétences marocaines en matière de développement rural intégré (dans les zones de montagne en particulier) ainsi que le réengagement des jeunes dans l'agriculture et la création de l'emploi en zones rurales.

329. L'initiative est mise en œuvre à travers le Centre de ressources de PMV-Pillar 2 / Agriculture solidaire (Centre CRPII). Le

rôle catalytique du FIDA dans la promotion de la coopération sud-sud et triangulaire (CSST) au Maroc a conduit à un changement institutionnel important à travers lequel le gouvernement a décidé de convertir le CRPII du Centre en un centre d'excellence pour la CSST.

330. Ce volet viendra renforcer cet effort et le travail qui se fait dans le cadre de la mise en œuvre du don CSST du PDRMA à travers le centre CRPII. Le don FIDA financera des activités incrémentales et apportera un appui institutionnel afin de renforcer le Centre d'excellence CRPII CSST. La démarche appliquée par le PDRMA sera adoptée pour les activités CSST de ce projet (Voir Annexe 8: PIM, partie 5).

M. Implementation plans

a. Implementation readiness and start-up plans.

331. **Etudes préalables.** Dans le cadre de la formulation de ce Projet et en concertation avec le ministère de tutelle, la mission a proposé une liste d'études qui pourraient être réalisées pendant cette phase de formulation afin de faciliter la mise en œuvre rapide des activités du Projet. A ce titre, la mission a échangé avec les équipes techniques au niveau provincial. La liste des études préalables à réaliser avant l'entrée en vigueur estimée à Janvier 2020 sur financement de l'Etat marocain comprend:

332. - Etude d'identification, de caractérisation et études techniques préalables des pistes agricoles à réhabiliter en relation avec les sites de plantation identifiés. Dans le cadre de ce processus, la DPA entreprendra un exercice de ciblage qui permettra de classer et d'identifier les pistes prioritaires dans les deux cercles sur la base de critères objectifs et vérifiables.

333. - Etude sur les besoins en travaux de protection des terres cultivées contre l'érosion (limitée aux sous-bassins versants concernés par les sites de plantation identifiés).

334. Le projet organisera en début de projet au moins des réunions avec les autres projets FIDA au Maroc pour échanger les expériences et approches utilisées notamment en matière de S&E et de gestion des connaissances.

b. Supervision, Mid-term Review and Completion plans.

335. Le Projet sera évalué à deux moments clé. A la mi-parcours, en année 3, une évaluation interne globale de performance des sous-composantes et du Projet sera conduite, basée sur l'analyse: (i) des résultats d'enquêtes spécifiques d'effets préalables: enquête ménage légère, études sur l'adoption de techniques, effets des premières pistes, premiers effets des *Rahba* et MER, (ii) de l'atelier d'auto-évaluation participatif avec les bénéficiaires via les forums économiques et sociaux, et (iii) des données du SSE. Cette évaluation alimentera la revue à mi-parcours externe conduite par le Gouvernement et le FIDA, qui pourra aboutir, en fonction des résultats, à des réaménagements du Projet.

336. Le Projet sera également évalué à son achèvement. Au premier semestre de l'année 6, une évaluation finale interne des effets du Projet, constituée d'enquêtes (ex. enquête ménage finale), études spécifiques et de l'analyse des données du SSE, ainsi qu'un second atelier d'auto-évaluation participatif, alimenteront la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement, à la fin de l'année 6.

337. La supervision du Projet sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le MAPMDREF. Ces missions de supervision porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques ainsi que les aspects fiduciaires de la gestion du Projet.

Footnotes

[1] [South-South and Triangular Cooperation](#)

[2] <https://www.leconomiste.com/flash-infos/odd-le-maroc-l-exemple-africain>

[3] https://www.4c.ma/medias/synthese-sndd_fr.pdf

[4] L'Indice de Performance Climatique (IPC) est un classement par pays évaluant la performance de la protection du climat de 56 pays et l'UE qui représentent environ 90% des émissions mondiales de CO2. Les résultats de l'IPC 2019 illustrent les principales différences régionales en matière de protection et de performance climatiques.

[5] Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis des Marocaines www.maroc.ma/.../plan-gouvernemental-icram2-un-nouveau-concept-avec-une-meth...

[6] Les lois organiques relatives aux collectivités territoriales (n° 111-14 relative aux régions, n°112-14 relative aux préfectures/provinces et n° 113-14 relative aux communes), ont été approuvées en juin 2015.

[7] <http://www.leseco.ma/toutes-les-chroniques/70041-malnutrition-les-pays-riche><https://leconomiste.com/article/1023351-enquete-unicef-sur-la-pauvrete-un-enfant-sur-quatre-souffre-de-malnutrition>

[8] ^[1]<https://leconomiste.com/article/1023351-enquete-unicef-sur-la-pauvrete-un-enfant-sur-quatre-souffre-de-malnutrition>

[9] Délégué du MSP et les chefs des dispensaires au niveau des chefs-lieux des communes

[10] corroborées par l'examen des livrets de suivi sanitaire des enfants au niveau des dispensaires

[11] PDFAZMT: Projet de développement des filières agricoles en zone de montagnes dans la Province de Taza, PDRZM: Programme de développement rural des zones de montagnes Phase I et PDRMA: Projet de développement rural des Monts Atlas Atlas Mountains Rural Development Project

[12] Office national de sécurité sanitaire des produits alimentaires

[13] Note stratégique 96 « Veille économique-Secteur amandier », Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Octobre 2013

[14] En alignement avec le pilier II du Plan Maroc Vert traitant de l'agriculture solidaire

[15] L'objectif de 180 km sera réalisé dans le cadre de l'intervention du Gouvernement dans la province de Taza

[16] Conformément aux discussions avec la DPA Taza tenues sur la base de la liste des UV existantes et de leurs besoins

[17] Haut Commissariat du Plan, 2014

[18] sur la base de rendements estimés à 3 qtx/ha en amades, 7 qtx/ha en figuiers, 16 qtx/ha en olivier selon les monographies d'Aknoul et Tainast (analyse des filières figuicole, amandicole et oléicole), 2011.

[19] Par souci de simplification et de logique d'intervention, la première composante intègre désormais les interventions de protection des terres cultivées qui constituait originalement une composante séparée.

[20] Project implementation Manual = Manuel de mise en œuvre du Projet

[21] Il s'agit de techniques simples, applicables à la parcelle/exploitation et qui sont à la portée de l'agriculture. Elles visent à augmenter la capacité d'infiltration et de stockage de l'eau à la surface du sol, à diminuer l'impact des gouttes de pluie, etc. Elles consistent en un travail le long des courbes de niveau, une simplification du travail du sol, le non labour en situations le justifiant, le paillage et le non déchaumage, Les cultures intermédiaires, le compactage des talwegs, etc.

[22] 40 champ écoles (10 par an pendant deux ans en 4 phase) desquels 400 mini champs écoles découlent en deuxième année, animés par les 10 meilleurs arboriculteurs membres des premiers champs école (principe de la vulgarisation en cascade de pair à pair de l'approche champ école).

[23] Sur financement de l'état (Fonds FDR) sur des tronçons qui dépasseront pas 10 km de longueur.

[24] Projet d'Intensification de la production apicole, Projet Reconversion de la céréaliculture en Amandier sur une superficie de 4 777 ha dans le cercle de Taisant -Province de TAZA, Projet de reconversion de la céréaliculture en olivier sur une superficie de 4 170 Ha dans le cercle de TAINAST - Province de TAZA totalisant 155 millions de MAD (14 millions d'EUR)

[25] L'estimation du niveau de devises dans les coûts unitaires a été effectuée car les imprévus financiers s'appliquent différemment à la partie du coût en devises et à celle en monnaie locale.

[26] 30% des coûts économiques d'investissement et de fonctionnement de l'année 6 du PRODER.

[27] Taux de rentabilité économique (TRE), Valeur actuelle nette (VAN), et ratio bénéfices/couts.

[28] AT, formations, et sensibilisation.

[29] Sensibilité «variable par variable»

[30] Concassage, prestation métier miel, etc.

[31] Reference to Integrated Risk Framework

[32]http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/D_2.12.349_Fr.pdf?ver=2014-02-19-140517-693

[33] voir annexe 7: PPM pour les 18 premiers mois

[34] Le PTBA sera articulé autour de: (i) une présentation des réalisations physiques et financières antérieures cumulées (à partir de l'année 2), (ii) une description détaillée des activités prévues pour l'année sous programmation, assortie des modalités

d'exécution, d'indicateurs de suivi des réalisations et des responsables d'activités; (iii) un plan de décaissement; et (iv) un PPM.

[35] Système d'Information du Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagnes (SIDERZM) mis en place dans le cadre du PRDTS (2017-2023), financé via notamment le Fonds de développement rural (FDR).

[36] Qui sera également alimentée par les informations contenues dans les études préalables (ex. études sur les pistes, sur les aménagements CES). Cette enquête sera encadrée et pilotée par la DPA et réalisée par un bureau d'études sur la base des indicateurs du CL et cadre de mesure des résultats.

[37] Formation SIG: cinq formés sur la manipulation du logiciel (dont 3 du service statistique et AT SE) et une quinzaine en géoréférencement terrain (dont les techniciens du CCA et autres acteurs terrain)

[38] Prévue d'être utilisable par le PDRMA en mars 2019. Application web seulement pour les utilisateurs de l'UGP

[39] Le SIG permettra également de réaliser un suivi du couvert végétal simple (début/fin de projet) pour évaluer les effets des aménagements CES.

[40] En sus de la supervision technique par les techniciens des autres services

[41] ORMS: Operational Results Monitoring System

[42] Sous différents supports: rapports, fiches techniques, prospectus, émissions radiophoniques, vidéos, ateliers

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project Project Design Report

Annex 1: Logframe

Document Date: 26/06/2019
Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Taza Mountain Rural Development Project

Logical Framework

Results Hierarchy	Indicators				Means Of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Outreach Portée du projet en termes de ménages et de bénéficiaires touchés	1.b Estimated corresponding total number of households members				SSE Projet, enquêtes ménage RMP et finale	Annuelle	RSE UGP/DPA	
	Household members	0	25000	56000				
	1.a Corresponding number of households reached				SSE Projet, enquêtes ménage RMP et finale	Annuelle	RSE UGP/DPA	
	Households	0	5000	11200				
	1 Persons receiving services promoted or supported by the project				SSE Projet, enquêtes ménage RMP et finale	Annuelle	RSE UGP/DPA	
	Males	0	3000	6720				
	Females		2000	4480				
	Young		2000	4480				
Total number of persons receiving services								
Project Goal Réduire la pauvreté et vulnérabilité dans les zones de montagnes du Rif de la province de Taza	Aknoul pauvreté				Enquêtes ad hoc et statistiques nationales	Année 6	Gouvernement - Fida	Cadre national réglementaire, stratégique et institutionnel favorable
	Pourcentage	4.8	3.8	3.3				
	Aknoul Vulnérabilité				Enquêtes ad hoc et statistiques nationales	Année 6	Gouvernement - Fida	
	Pourcentage	15	13.5	12				
	Tainast pauvreté				Enquêtes ad hoc et statistiques nationales	Année 6	Gouvernement - Fida	
	Pourcentage	11.4	10	9.1				
	Tainast vulnérabilité				Enquêtes ad hoc et statistiques nationales	Année 6	Gouvernement - Fida	
Pourcentage	23.4	20.9	18.4					

Results Hierarchy	Indicators				Means Of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
Development Objective Accroître de manière durable les revenus des ménages ruraux engagés dans les filières amande, figue, olive et miel des cercles d'Aknoul et de Tainast	Pourcentage de producteurs/rices déclarant avoir augmenté ou allant augmenter leurs revenus d'au moins 20% (de la marge nette de leurs activités agricoles)				Etudes d'évaluation RMP et finale sur les résultats / Etude technico-économique finale des plantations	Année 3 et Année 6	RSE UGP/DPA	- Absence de manque à gagner sur la conversion des surfaces en céréales - Absence d'aléas climatiques ou phytosanitaires extrêmes
	Producteurs/rices déclarant avoir augmenté ou allant augmenter leurs revenus d'au moins 20%	0	30	80				
Outcome Effet 1: Les exploitants familiaux, femmes et jeunes inclus, augmentent de manière durable leurs capacités d'adaptation aux risques climatiques et leurs capacités de production en arboriculture fruitière et apiculture	3.2.2 Households reporting adoption of environmentally sustainable and climate-resilient technologies and practices				Enquête ménage RMP	Année 3 et Année 6	RSE UGP/DPA	Absence d'aléas climatiques ou phytosanitaires extrêmes
	Households	0	40	80				
	1.2.4 Households reporting an increase in production				Enquête ménage RMP	Année 3 et Année 6	RSE UGP/DPA	
	Households	0	40	80				
Output Produit 1.1 : Les terres cultivées en arboriculture de montagne sont protégées de l'érosion	Hectares de terres arboricoles bénéficiant d'aménagement antiérosifs construits ou remis en état				SSE du projet, rapports entrepreneurs et rapports et fiches suivi AT/CES	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/CES	- Disponibilité des entreprises qualifiées - Acceptation par les producteurs des aménagements CES
	Hectares de terre	0	16500	33000				
Output Produit 1.2 : La superficie plantée en amande, figuier et olivier a augmenté dans les deux cercles	Hectares plantés/réhabilités (amandier, figuier, olivier)				SSE, rapports entreprises et rapports et fiches suivi AT/plantation	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/plantations	Disponibilité des entreprises qualifiées et disponibilité des plants certifiés
	Hectares of land	0	11400	11400				
	Amandiers				SSE, rapports entreprises et rapports et fiches suivi AT/plantation	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/plantations	
	Hectares of land	0	9800	9800				
	Figuiers				SSE, rapports entreprises et rapports et fiches suivi AT/plantation	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/plantations	
	Hectares of land	0	1000	1000				

Results Hierarchy	Indicators				Means Of Verification			Assumptions	
	Name	Baseline	Mid Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility		
	Oliviers				SSE, rapports entreprises et rapports et fiches suivi AT/plantation	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/plantations		
	Hectares of land	0	600	600					
Output Produit 1.3 : De nouvelles ruches équipées sont installées et productives	Nombre de ruches équipées et productives installées				SSE Projet, rapports et fiches suivi AT apiculture	annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/apiculture	Débouchés commerciaux pour le miel suffisants	
		Ruches	0	3000					6000
Output Produit 1.4: Des techniques de production arboricole et apicole résilientes au Changement Climatique sont diffusées auprès des producteurs/rices	3.1.3 Persons accessing technologies that sequester carbon or reduce greenhouse gas emissions				SSE Projet, rapports et fiches suivi ONCA	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et responsable ONCA	Capacité technique suffisante de l'ONCA	
		Males	0	2400					4200
		Females	0	1600					2800
		Young	0	1600					2800
		Total persons accessing technologies	0	4000					7000
Outcome Effet 2 : Les ménages ruraux améliorent la valorisation et commercialisation de leurs productions agricoles (amande, figue, miel)	2.2.6 Households reporting improved physical access to markets, processing and storage facilities				SSE du projet / Enquêtes ménage RMP et finale	Avant RMP et final	RSE UGP/DPA, avec AT SE	Prix rémunérateurs pour les produits vendus	
		Households reporting improved physical access to storage facilities	0	4480					8960
	Volumes commercialisés de figues dans les Rahbas				Rapports de gestion des Rahbas	Annuelle à partir de année 3 (juste avant RMP)	RSE UGP/DPA, avec AT SE		
		Volumes (en T)	2500	2500					3200
	Volumes commercialisés d'amandes dans les Rahbas				Rapports de gestion des Rahbas	Annuelle à partir de année 3 (juste avant RMP)	RSE UGP/DPA, avec AT SE		
		Volumes (en T)	7500	7500					9700

Results Hierarchy	Indicators				Means Of Verification			Assumptions
	Name	Baseline	Mid Term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	
	Volumes commercialisés de miel dans les Rahbas							
	Volumes (en KG)	2000	13000	24500				
Output Produit 2.1 : Les pistes agricoles construites connectent des Rahbas aux zones de production	2.1.5 Roads constructed, rehabilitated or upgraded				SSE du projet, rapport entreprises, AT/pistes	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/pistes	Disponibilité des entreprises qualifiées
	Length of roads	0	60	180				
Output Produit 2.2 : Des rahba sont renforcés pour améliorer la valorisation et commercialisation des produits agricoles	Forums interprofessionnels locaux en place				SSE projet, Etudes spécifiques	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE, avec AT/développement affaires	- Soutien des autorités locales à la démarche de création des forums` - Absence de tensions sociales et ethniques
	Forums interprofessionnels locaux	0	4	4				
	2.1.6 Market, processing or storage facilities constructed or rehabilitated				SSE du projet, rapport entreprises, AT/plateforme	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE et AT/développement affaires	
Storage facilities constructed/rehabilitated	0	1	7					
Output Produit 2.3 : Des microentreprises rurales (MER), constituées de femme et de jeunes, développent des activités économiques rentables de valorisation des produits	2.1.1 Rural enterprises accessing business development services				SSE projet, Etudes spécifiques	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE, avec AT/développement affaires	Acceptation par le milieu social des MER pour les femmes et jeunes
	Rural enterprises	0	30	100				
	Size of enterprises	0	850	1700				
	Males	0	250	500				
	Females	0	600	1200				
	Young	0	650	1379				
Output Produit 2.4 Women in decision making position in rural institutions	Présence de femmes dans les organes décisionnels				SSE projet, Etudes spécifiques	Annuelle	RSE UGP/DPA, avec AT SE, avec AT/développement affaires	Acceptation par le milieu social du nouveau role des femmes
	Présence de femmes dans les organes	0	15	30				
Output Policy engagement (cross-cutting)	Policy 1 Policy-relevant knowledge products completed							
	Number	0	3	5				



Investing in rural people

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project

Project Design Report

Annex 2: Theory of change

Document Date: 26/06/2019

Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department



**Engagements IFAD
11 et les ODD**

Objectif global de PRODER- Taza :

Augmenter de manière durable les revenus de 11 200 ménages ruraux des zones de montagnes du pré-Rif de la province de Taza

Effet 1: Les agriculteurs familiaux, femmes et jeunes inclus, augmentent leurs productions et leurs capacités d'adaptation aux chocs externes, notamment climatiques, de manière durable par l'arboriculture fruitière et l'apiculture

Effet 2: Les producteurs/rices agricoles commercialisent mieux leurs productions arboricoles et/ou apicoles

COMPOSANTE 1 : Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résiliente au risque climatique

COMPOSANTE 2 : Valorisation et commercialisation des productions

Solution proposée pour une transformation rurale inclusive : Convertir les systèmes de céréaliculture en pluvial en arboriculture fruitière en association avec l'apiculture et instaurer une approche filière résiliente avec appui spécifique pour la valorisation et la commercialisation des productions et la création d'emploi pour les jeunes et l'inclusion des femmes.

Problème de développement : Les systèmes de production agricoles dominant de la céréaliculture en pluvial en zone de montagne ne sont pas viables économiquement, ne sont pas adaptés aux changements climatiques et ne permettent pas de réduire la pauvreté, les inégalités et de créer de l'emploi

Accès aux marchés limité

Inégalités sociales

Chômage des jeunes

Faible productivité et infrastructure limitée

Effets du changement climatique

Dégradation environnementale

Approche filière non maîtrisée

Causes fondamentales de la pauvreté rurale dans les zones de montagne de Taza

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project

Project Design Report

Annex 3: Project cost and financing: Detailed costs tables

Document Date: 26/06/2019

Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Royaume du Maroc		Procurement	
Programme de développement des I		Procurement	
Procurement Arrangements		Method	
(EUR Million)		National	
	Competitive		
	Bidding	N.B.F.	Total
Génie civil	24.948 (19.959)	28.382	53.331 (19.959)
Equipements et matériels	4.032 (3.182)	-	4.032 (3.182)
Formation	2.986 (2.294)	1.921 (1.251)	4.907 (3.545)
Assistance technique	5.598 (4.437)	-	5.598 (4.437)
Etudes et consultants	1.235 (0.675)	2.858 (0.056)	4.093 (0.731)
Coûts récurrents	-	10.640	10.640
Total	38.799 (30.547)	43.801 (1.307)	82.600 (31.854)

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by FIDA

Royaume du Maroc
 Programme de développement des | Procurement
 Procurement Arrangements - Non | Method
 (EUR Million)

	National Competitive Bidding	N.B.F.	Total
Génie civil	24.948 (19.959)	28.382	53.331 (19.959)
Equipements et matériels	4.032 (3.182)	-	4.032 (3.182)
Formation	2.986 (2.294)	1.921 (1.251)	4.907 (3.545)
Assistance technique	5.598 (4.437)	-	5.598 (4.437)
Etudes et consultants	1.235 (0.675)	2.858 (0.056)	4.093 (0.731)
Coûts récurrents	-	10.640	10.640
Total	38.799 (30.547)	43.801 (1.307)	82.600 (31.854)

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by FIDA

Royaume du Maroc
Programme de développement des filie
Procurement Accounts by Years
(EUR Million)

	Totals Including Contingencies					Total	
	2020	2021	2022	2023	2024		2025
Génie civil	9.283	12.379	15.577	9.977	6.115	-	53.331
Equipements et matériels	0.207	0.727	1.479	1.171	0.448	-	4.032
Formation	0.355	1.056	1.266	1.305	0.767	0.157	4.907
Assistance technique	0.962	0.976	0.979	1.015	1.018	0.648	5.598
Etudes et consultants	0.796	0.852	0.936	0.646	0.629	0.233	4.093
Coûts récurrents	0.126	0.189	1.267	2.300	3.263	3.496	10.640
Total	11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières
Disbursement Accounts by Finance
(EUR Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
Génie civil	19.959	37.4	-	-	33.372	62.6	-	-	53.331	64.6
Equipements et matériels	3.182	78.9	0.054	1.3	0.796	19.7	-	-	4.032	4.9
Formation	3.545	72.3	0.118	2.4	1.243	25.3	-	-	4.907	5.9
Assistance technique	4.437	79.3	0.052	0.9	1.109	19.8	-	-	5.598	6.8
Etudes et consultants	0.731	17.9	0.391	9.6	2.971	72.6	-	-	4.093	5.0
Coûts récurrents	-	-	-	-	4.127	38.8	6.513	61.2	10.640	12.9
Total PROJECT COSTS	31.854	38.6	0.615	0.7	43.617	52.8	6.513	7.9	82.600	100.0

Royaume du Maroc
Programme de développement des filii
Disbursement Accounts by Financie
(EUR Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
Génie civil	19.959	37.4	-	-	33.372	62.6	-	-	53.331	64.6	10.666	31.998	10.666
Equipements et matériels	3.182	78.9	0.054	1.3	0.796	19.7	-	-	4.032	4.9	2.016	1.220	0.796
Formation	3.545	72.3	0.118	2.4	1.243	25.3	-	-	4.907	5.9	0.491	3.458	0.958
Assistance technique	4.437	79.3	0.052	0.9	1.109	19.8	-	-	5.598	6.8	0.560	3.929	1.109
Etudes et consultants	0.731	17.9	0.391	9.6	2.971	72.6	-	-	4.093	5.0	0.819	2.534	0.740
Coûts récurrents	-	-	-	-	4.127	38.8	6.513	61.2	10.640	12.9	2.995	5.517	2.128
Total PROJECT COSTS	31.854	38.6	0.615	0.7	43.617	52.8	6.513	7.9	82.600	100.0	17.546	48.657	16.397

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Components by Financiers
(EUR Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC													
1. Protection des terres cultivées	5 073	80.0	-	-	1 268	20.0	-	-	6 342	7.7	1 267	3 806	1 268
2. Développement de l'arboriculture fruitière	13 932	80.0	-	-	3 483	20.0	-	-	17 415	21.1	3 483	10 449	3 483
3. Développement de l'apiculture	0 564	80.0	-	-	0 141	20.0	-	-	0 705	0.9	0 352	0 211	0 141
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	2 003	18.9	-	-	2 123	20.0	6 489	61.1	10 615	12.9	2 667	5 825	2 123
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	21 573	61.5	-	-	7 015	20.0	6 489	18.5	35 077	42.5	7 770	20 292	7 015
B. Valorisation et commercialisation des productions													
1. Réhabilitation de pistes agricoles	-	-	-	-	32 620	100.0	-	-	32 620	39.5	6 606	19 490	6 524
2. Mise à niveau des ratha et réhabilitation d'Unités de Valorisation	1 703	61.1	-	-	1 059	38.0	0 024	0.9	2 786	3.4	0 724	1 504	0 557
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	3 586	80.0	-	-	0 896	20.0	0 000	-	4 482	5.4	1 615	1 971	0 896
4. Appui conseil économique	0 252	80.0	-	-	0 063	20.0	-	-	0 315	0.4	0 031	0 220	0 063
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	5 541	13.8	-	-	34 638	86.2	0 024	0.1	40 203	48.7	8 977	23 185	8 041
C. UGP et Suivi-évaluation													
1. Suivi-Evaluation	0 347	67.1	-	-	0 170	32.9	-	-	0 517	0.6	0 094	0 319	0 103
2. UGP	4 394	64.6	0 615	9.0	1 794	26.4	-	-	6 804	8.2	0 705	4 861	1 238
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	4 741	64.8	0 615	8.4	1 964	26.8	-	-	7 321	8.9	0 800	5 180	1 341
Total PROJECT COSTS	31 854	38.6	0 615	0.7	43 617	52.8	6 513	7.9	82 800	100.0	17 546	48 657	16 397

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agr
Expenditure Accounts by Financiers
(EUR Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
I. Investment Costs													
A. Génie civil	19,959	37.4	-	-	33,372	62.6	-	-	53,331	64.6	10,666	31,998	10,666
B. Equipements et matériels	3,182	78.9	0,054	1.3	0,796	19.7	-	-	4,032	4.9	2,016	1,220	0,796
C. Formation	3,545	72.3	0,118	2.4	1,243	25.3	-	-	4,907	5.9	0,491	3,458	0,958
D. Assistance technique	4,437	79.3	0,052	0.9	1,109	19.8	-	-	5,598	6.8	0,560	3,929	1,109
E. Etudes et consultants	0,731	17.9	0,391	9.6	2,971	72.6	-	-	4,093	5.0	0,819	2,534	0,740
Total Investment Costs	31,854	44.3	0,615	0.9	39,491	54.9	-	-	71,960	87.1	14,551	43,140	14,269
II. Recurrent Costs													
A. Personnel	-	-	-	-	0,611	93.3	0,044	6.7	0,656	0.8	-	0,524	0,131
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	3,515	35.2	6,469	64.8	9,984	12.1	2,995	4,992	1,997
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	4,127	38.8	6,513	61.2	10,640	12.9	2,995	5,517	2,128
Total PROJECT COSTS	31,854	38.6	0,615	0.7	43,617	52.8	6,513	7.9	82,600	100.0	17,546	48,657	16,397

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filie
Local/Foreign/Taxes by Financiers
 (EUR Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Foreign	8.159	46.5	0.122	0.7	6.839	39.0	2.426	13.8	17.546	21.2
II. Local (Excl. Taxes)	23.695	48.7	0.493	1.0	20.381	41.9	4.087	8.4	48.657	58.9
III. Taxes	-	-	-	-	16.397	100.0	-	-	16.397	19.9
Total Project	31.854	38.6	0.615	0.7	43.617	52.8	6.513	7.9	82.600	100.0

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières
Procurement Accounts by Financier
(EUR Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
Génie civil	19.959	37.4	-	-	33.372	62.6	-	-	53.331	64.6	10.666	31.998	10.666
Equipements et matériels	3.182	78.9	0.054	1.3	0.796	19.7	-	-	4.032	4.9	2.016	1.220	0.796
Formation	3.545	72.3	0.118	2.4	1.243	25.3	-	-	4.907	5.9	0.491	3.458	0.958
Assistance technique	4.437	79.3	0.052	0.9	1.109	19.8	-	-	5.598	6.8	0.560	3.929	1.109
Etudes et consultants	0.731	17.9	0.391	9.6	2.971	72.6	-	-	4.093	5.0	0.819	2.534	0.740
Coûts récurrents	-	-	-	-	4.127	38.8	6.513	61.2	10.640	12.9	2.995	5.517	2.128
Total PROJECT COSTS	31.854	38.6	0.615	0.7	43.617	52.8	6.513	7.9	82.600	100.0	17.546	48.657	16.397

Royaume di
Programme
Disburse
(EUR Millior

Costs to
be

	Financing Available			Total	Financed iouvernement		
	FIDA Amount	Don FIDA Amount	Bénéficiaires Amount		Project Costs	Cash Flow	Cumulative Cash Flow
1	3.439	0.189	0.006	3.634	5.864	-2.230	-2.230
2	3.439	0.189	0.006	3.634	5.864	-2.230	-4.460
3	3.911	0.041	0.031	3.982	8.090	-4.107	-8.568
4	3.911	0.041	0.031	3.982	8.090	-4.107	-12.675
5	4.686	0.025	0.378	5.090	10.752	-5.662	-18.337
6	4.686	0.025	0.378	5.090	10.752	-5.662	-23.999
7	2.176	0.026	0.706	2.908	8.207	-5.298	-29.297
8	2.176	0.026	0.706	2.908	8.207	-5.298	-34.595
9	1.428	-	1.038	2.466	6.121	-3.654	-38.250
10	1.428	-	1.038	2.466	6.121	-3.654	-41.904
11	0.287	0.027	1.097	1.410	2.267	-0.857	-42.761
12	0.287	0.027	1.097	1.410	2.267	-0.857	-43.617
Total	31.854	0.615	6.513	38.983	82.600	-43.617	-43.617

Royaume du Maroc
Programme de dével
Financing Plan
(EUR Million)

	Foreign	Local	Total	Percent
FIDA	8.159	23.695	31.854	38.6
Don FIDA	0.122	0.493	0.615	0.7
Gouvernement	6.839	36.778	43.617	52.8
Bénéficiaires	2.426	4.087	6.513	7.9
Total	17.546	65.054	82.600	100.0

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Components Project Cost Summary

	(DH Million)			(EUR Million)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC								
1. Protection des terres cultivées	45.888	11.457	57.344	4.289	1.071	5.359	20	8
2. Développement de l'arboriculture fruitière	129.120	32.280	161.401	12.067	3.017	15.084	20	22
3. Développement de l'apiculture	3.197	3.197	6.394	0.299	0.299	0.598	50	1
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	70.202	23.407	93.609	6.561	2.188	8.749	25	13
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	248.408	70.341	318.748	23.216	6.574	29.790	22	43
B. Valorisation et commercialisation des productions								
1. Réhabilitation de pistes agricoles	234.589	59.535	294.124	21.924	5.564	27.488	20	39
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	18.513	6.491	25.005	1.730	0.607	2.337	26	3
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	25.830	14.567	40.397	2.414	1.361	3.775	36	5
4. Appui conseil économique	2.570	0.286	2.856	0.240	0.027	0.267	10	-
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	281.502	80.880	362.382	26.309	7.559	33.867	22	48
C. UGP et Suivi-évaluation								
1. Suivi-Evaluation	3.828	0.853	4.681	0.358	0.080	0.437	18	1
2. UGP	55.061	6.395	61.456	5.146	0.598	5.744	10	8
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	58.888	7.248	66.137	5.504	0.677	6.181	11	9
Total BASELINE COSTS								
Physical Contingencies	588.798	158.468	747.267	55.028	14.810	69.838	21	100
Price Contingencies	58.880	15.847	74.727	5.503	1.481	6.984	21	10
Total PROJECT COSTS	52.041	14.454	66.495	4.523	1.255	5.779	22	8
	699.719	188.769	888.489	65.054	17.546	82.600	21	118

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agri
Expenditure Accounts Project Cost Summa

	(DH Million)		(EUR Million)		% Foreign Exchange	% Total Base Costs		
	Local	Foreign	Total	Total				
I. Investment Costs								
A. Génie civil	388.576	97.144	485.720	36.315	9.079	45.394	20	65
B. Equipements et matériels	18.215	18.215	36.431	1.702	1.702	3.405	50	5
C. Formation	39.841	4.427	44.268	3.723	0.414	4.137	10	6
D. Assistance technique	45.413	5.046	50.459	4.244	0.472	4.716	10	7
E. Etudes et consultants	29.707	7.427	37.134	2.776	0.694	3.470	20	5
Total Investment Costs	521.753	132.259	654.012	48.762	12.361	61.123	20	88
II. Recurrent Costs								
A. Personnel	5.890	-	5.890	0.550	-	0.550	-	1
B. Entretien et fonctionnement	61.155	26.209	87.365	5.715	2.449	8.165	30	12
Total Recurrent Costs	67.045	26.209	93.255	6.266	2.449	8.715	28	12
Total BASELINE COSTS	588.798	158.468	747.267	55.028	14.810	69.838	21	100
Physical Contingencies	58.880	15.847	74.727	5.503	1.481	6.984	21	10
Price Contingencies	52.041	14.454	66.495	4.523	1.255	5.779	22	8
Total PROJECT COSTS	699.719	188.769	888.489	65.054	17.546	82.600	21	118

Royaume du Maroc		Programme de développement des filières agricoles										développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC		Valorisation et commercialisation des productions					Physical Contingencies									
Expenditure Accounts by Components - Base Cc (EUR Million)		Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture										Mise à niveau des rhaba et d'Unités de réhabilitation					Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives) économique		Appui conseil GP et Suivi-évaluation		Appui conseil GP et Suivi-évaluation		UGP		Total		Physical Contingencies	
		Développement de l'arboriculture fruitière		Développement de l'apiculture		Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture		Régénération de pistes agricoles		Valorisation		Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives) économique		Appui conseil GP et Suivi-évaluation		Appui conseil GP et Suivi-évaluation		UGP		Total		Physical Contingencies						
		Développement de l'arboriculture fruitière		Développement de l'apiculture		Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture		Régénération de pistes agricoles		Valorisation		Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives) économique		Appui conseil GP et Suivi-évaluation		Appui conseil GP et Suivi-évaluation		UGP		Total		Physical Contingencies						
		Développement de l'arboriculture fruitière		Développement de l'apiculture		Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture		Régénération de pistes agricoles		Valorisation		Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives) économique		Appui conseil GP et Suivi-évaluation		Appui conseil GP et Suivi-évaluation		UGP		Total		Physical Contingencies						
I. Investment Costs																												
A. Génie civil	5.233	15.084		-		-		23.948		1.129		-		-		-		-		45.394		10.0		4.539				
B. Equipements et matériels	-	-		0.598		-		-		0.285		2.459		-		0.004		0.059		-		10.0		0.340				
C. Formation	0.011	-		-		2.115		0.294		-		1.316		0.229		0.072		0.100		4.137		10.0		0.414				
D. Assistance technique	-	-		-		-		-		-		-		0.038		0.019		4.559		4.716		10.0		0.472				
E. Etudes et consultants	0.114	-		-		-		2.289		0.385		-		-		0.340		0.342		3.470		10.0		0.347				
Total Investment Costs	5.359	15.084		0.598		2.115		26.530		1.799		3.775		0.267		0.436		5.160		61.123		10.0		6.112				
II. Recurrent Costs																												
A. Personnel	-	-		-		0.047		-		-		-		-		-		-		-		-		-				
B. Entretien et fonctionnement	-	-		-		6.587		0.958		0.538		0.000		-		0.001		0.080		8.165		10.0		0.816				
Total Recurrent Costs	-	-		-		6.633		0.958		0.538		0.000		-		0.001		0.584		8.715		10.0		0.872				
Total BASELINE COSTS	5.359	15.084		0.598		8.749		27.488		2.337		3.775		0.267		0.437		5.744		69.838		10.0		6.984				
Physical Contingencies		0.536		1.508		0.060		2.749		0.234		0.378		0.027		0.044		0.574		6.984		-		-				
Price Contingencies																												
Inflation																												
Local	0.363	0.695		0.025		0.786		2.033		0.169		0.226		0.021		0.031		0.471		4.840		-		-				
Foreign	0.089	0.165		0.024		0.261		0.486		0.057		0.118		0.002		0.007		0.048		1.255		-		-				
Subtotal Inflation	0.472	0.860		0.049		1.047		2.519		0.226		0.343		0.023		0.038		0.519		6.095		-		-				
Devaluation	-0.025	-0.037		-0.001		-0.055		-0.136		-0.011		-0.014		-0.001		-0.002		-0.033		-0.317		-		-				
Subtotal Price Contingencies	0.447	0.823		0.047		0.992		2.383		0.215		0.329		0.021		0.035		0.486		5.779		9.1		0.525				
Total PROJECT COSTS	6.342	17.415		0.705		10.615		32.620		2.786		4.482		0.315		0.517		6.804		82.600		9.1		7.509				
Taxes	1.268	3.483		0.141		2.123		6.524		0.557		0.886		0.063		0.103		1.238		16.397		9.1		1.491				
Foreign Exchange	1.267	3.483		0.352		2.667		6.606		0.724		1.615		0.031		0.094		0.705		17.546		9.1		1.595				

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agr. développement de l'arboriculture fruitière et de
Expenditure Accounts by Components - To
(EUR Million)

Valorisation et commercialisation des productions

	L'apiculture résilientes au CC			Valorisation et commercialisation des productions							Total
	Protection des terres cultivées	Développement de l'arboriculture fruitière	Développement de l'apiculture	Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	Réhabilitation de pistes agricoles	Mise à niveau des rhaba et d'Unités de Valorisation	Appui aux micro entreprises rurales (Cooperatives)	Appui conseil économique	GP et Suivi-évaluation	UGP	
I. Investment Costs											
A. Génie civil	6.197	17.415	-	-	28.382	1.336	-	-	-	-	53.331
B. Equipements et matériels	-	-	0.705	-	-	0.338	2.917	-	0.005	0.066	4.032
C. Formation	0.013	-	-	2.504	0.353	-	1.564	0.270	0.083	0.118	4.907
D. Assistance technique	-	-	-	-	-	-	-	0.045	0.022	5.532	5.598
E. Etudes et consultants	0.132	-	-	-	2.710	0.455	-	-	0.406	0.391	4.093
Total Investment Costs	6.342	17.415	0.705	2.504	31.445	2.129	4.482	0.315	0.515	6.108	71.960
II. Recurrent Costs											
A. Personnel	-	-	-	0.055	-	-	-	-	-	0.600	0.656
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	8.056	1.174	0.657	0.001	-	0.002	0.095	9.984
Total Recurrent Costs	-	-	-	8.111	1.174	0.657	0.001	-	0.002	0.696	10.640
Total PROJECT COSTS	6.342	17.415	0.705	10.615	32.620	2.786	4.482	0.315	0.517	6.804	82.600
Taxes	1.268	3.483	0.141	2.123	6.524	0.557	0.896	0.063	0.103	1.238	16.397
Foreign Exchange	1.267	3.483	0.362	2.667	6.606	0.724	1.615	0.031	0.094	0.705	17.546

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Project Components by Year -- Base Costs
(EUR Million)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Base Cost							
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC							
1. Protection des terres cultivées	0.632	1.131	1.297	1.302	0.998	-	5.359
2. Développement de l'arboriculture fruitière	5.619	4.831	4.634	-	-	-	15.084
3. Développement de l'apiculture	0.120	0.120	0.120	0.120	0.120	-	0.598
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	0.270	0.532	1.268	1.932	2.549	2.198	8.749
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	6.641	6.614	7.319	3.353	3.666	2.198	29.790
B. Valorisation et commercialisation des productions							
1. Réhabilitation de pistes agricoles	2.298	5.283	7.282	7.357	4.697	0.571	27.488
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	-	0.268	1.024	0.705	0.187	0.153	2.337
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	-	0.697	1.487	1.191	0.401	-	3.775
4. Appui conseil économique	0.011	0.088	0.088	0.040	0.040	-	0.267
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	2.309	6.336	9.881	9.292	5.325	0.724	33.867
C. UGP et Suivi-évaluation							
1. Suivi-Evaluation	0.137	0.056	0.076	0.041	0.069	0.059	0.437
2. UGP	1.263	0.991	0.963	0.963	0.920	0.644	5.744
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	1.400	1.048	1.039	1.003	0.989	0.702	6.181
Total BASELINE COSTS	10.350	13.997	18.239	13.649	9.979	3.624	69.838
Physical Contingencies	1.035	1.400	1.824	1.365	0.998	0.362	6.984
Price Contingencies							
Inflation							
Local	0.286	0.662	1.209	1.175	1.064	0.443	4.840
Foreign	0.066	0.157	0.309	0.307	0.278	0.138	1.255
Subtotal Inflation	0.353	0.818	1.518	1.482	1.342	0.581	6.095
Devaluation	-0.009	-0.036	-0.077	-0.082	-0.079	-0.034	-0.317
Subtotal Price Contingencies	0.344	0.782	1.441	1.400	1.264	0.548	5.779
Total PROJECT COSTS	11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600
Taxes	2.270	3.219	4.291	3.272	2.448	0.896	16.397
Foreign Exchange	2.258	3.238	4.614	3.597	2.696	1.144	17.546

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies
(EUR Million)

	Totals Including Contingencies					Total	
	2020	2021	2022	2023	2024		2025
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC							
1. Protection des terres cultivées	0.716	1.307	1.529	1.565	1.224	-	6.342
2. Développement de l'Arboriculture fruitière	6.368	5.584	5.464	-	-	-	17.415
3. Développement de l'apiculture	0.135	0.138	0.141	0.144	0.147	-	0.705
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	0.306	0.615	1.495	2.323	3.126	2.750	10.615
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	7.525	7.645	8.629	4.032	4.497	2.750	35.077
B. Valorisation et commercialisation des productions							
1. Réhabilitation de pistes agricoles	2.604	6.107	8.585	8.848	5.761	0.714	32.620
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	-	0.310	1.207	0.848	0.230	0.191	2.786
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	-	0.806	1.753	1.432	0.492	-	4.482
4. Appui conseil économique	0.013	0.102	0.104	0.048	0.049	-	0.315
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	2.617	7.324	11.650	11.175	6.532	0.906	40.203
C. UGP et Suivi-évaluation							
1. Suivi-Evaluation	0.155	0.065	0.090	0.049	0.085	0.073	0.517
2. UGP	1.432	1.146	1.135	1.158	1.128	0.805	6.804
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	1.587	1.211	1.225	1.206	1.213	0.879	7.321
Total PROJECT COSTS	11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Project Components by Year -- Investment/Recurrent Costs
(EUR Million)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Totals Including Contingencies							
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC							
1. Protection des terres cultivées	0.716	1.307	1.529	1.565	1.224	-	6.342
Investment Costs							
2. Développement de l'Arboriculture fruitière	6.368	5.584	5.464	-	-	-	17.415
Investment Costs							
3. Développement de l'apiculture	0.135	0.138	0.141	0.144	0.147	-	0.705
Investment Costs							
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	0.290	0.539	0.556	0.565	0.538	0.016	2.504
Investment Costs	0.016	0.076	0.939	1.758	2.589	2.734	8.111
Recurrent Costs	0.306	0.615	1.495	2.323	3.126	2.750	10.615
Subtotal Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	7.525	7.645	8.629	4.032	4.497	2.750	35.077
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC							
B. Valorisation et commercialisation des productions							
1. Réhabilitation de pistes agricoles	2.604	6.107	8.468	8.608	5.394	0.265	31.445
Investment Costs	-	-	0.118	0.240	0.367	0.449	1.174
Recurrent Costs	2.604	6.107	8.585	8.848	5.761	0.714	32.620
Subtotal Réhabilitation de pistes agricoles							
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	-	0.310	1.114	0.664	0.042	-	2.129
Investment Costs	-	-	0.094	0.184	0.188	0.191	0.657
Recurrent Costs	-	0.310	1.207	0.848	0.230	0.191	2.786
Subtotal Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation							
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	-	0.805	1.753	1.432	0.492	-	4.482
Investment Costs	-	0.000	0.000	0.000	0.000	-	0.001
Recurrent Costs	-	0.806	1.753	1.432	0.492	-	4.482
Subtotal Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)							
4. Appui conseil économique	0.013	0.102	0.104	0.048	0.049	-	0.315
Investment Costs							
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	2.617	7.324	11.650	11.175	6.532	0.906	40.203
C. UGP et Suivi-évaluation							
1. Suivi-Evaluation	0.155	0.065	0.088	0.049	0.085	0.073	0.515
Investment Costs	-	-	0.002	-	-	-	0.002
Recurrent Costs	0.155	0.065	0.090	0.049	0.085	0.073	0.517
Subtotal Suivi-Evaluation							
2. UGP	1.321	1.033	1.020	1.041	1.009	0.683	6.108
Investment Costs	0.110	0.112	0.115	0.117	0.119	0.122	0.696
Recurrent Costs	1.432	1.146	1.135	1.158	1.128	0.805	6.804
Subtotal GP	1.587	1.211	1.225	1.206	1.213	0.879	7.321
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600
Total PROJECT COSTS	11.603	15.991	20.237	14.114	8.978	1.038	71.960
Total Investment Costs	0.126	0.189	1.267	2.300	3.263	3.496	10.640
Total Recurrent Costs							

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles
Expenditure Accounts by Years -- Base Costs
(EUR Million)

	Base Cost					Foreign Exchange			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	%	Amount
I. Investment Costs									
A. Génie civil	8.192	10.710	13.212	8.296	4.985	-	45.394	20.0	9.079
B. Equipements et matériels	0.182	0.629	1.255	0.973	0.365	-	3.405	50.0	1.702
C. Formation	0.313	0.914	1.074	1.085	0.626	0.126	4.137	10.0	0.414
D. Assistance technique	0.849	0.844	0.830	0.844	0.830	0.518	4.716	10.0	0.472
E. Etudes et consultants	0.703	0.737	0.794	0.537	0.513	0.186	3.470	20.0	0.694
Total Investment Costs	10.239	13.834	17.164	11.736	7.319	0.829	61.123	20.2	12.361
II. Recurrent Costs									
A. Personnel	0.091	0.091	0.092	0.097	0.095	0.084	0.550	-	-
B. Entretien et fonctionnement	0.020	0.072	0.982	1.815	2.566	2.710	8.165	30.0	2.449
Total Recurrent Costs	0.111	0.163	1.074	1.912	2.660	2.794	8.715	28.1	2.449
Total BASELINE COSTS	10.350	13.997	18.239	13.649	9.979	3.624	69.838	21.2	14.810
Physical Contingencies	1.035	1.400	1.824	1.365	0.998	0.362	6.984	21.2	1.481
Price Contingencies									
Inflation									
Local	0.286	0.662	1.209	1.175	1.064	0.443	4.840	-	-
Foreign	0.066	0.157	0.309	0.307	0.278	0.138	1.255	100.0	1.255
Subtotal Inflation	0.353	0.818	1.518	1.482	1.342	0.581	6.095	20.6	1.255
Devaluation	-0.009	-0.036	-0.077	-0.082	-0.079	-0.034	-0.317	-	-
Subtotal Price Contingencies	0.344	0.782	1.441	1.400	1.264	0.548	5.779	21.7	1.255
Total PROJECT COSTS	11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600	21.2	17.546
Taxes	2.270	3.219	4.291	3.272	2.448	0.896	16.397	-	-
Foreign Exchange	2.258	3.238	4.614	3.597	2.696	1.144	17.546	-	-

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agri
Expenditure Accounts by Years -- Totals Inc
 (EUR Million)

	Totals Including Contingencies					Total	
	2020	2021	2022	2023	2024		2025
I. Investment Costs							
A. Génie civil	9.283	12.379	15.577	9.977	6.115	-	53.331
B. Equipements et matériels	0.207	0.727	1.479	1.171	0.448	-	4.032
C. Formation	0.355	1.056	1.266	1.305	0.767	0.157	4.907
D. Assistance technique	0.962	0.976	0.979	1.015	1.018	0.648	5.598
E. Etudes et consultants	0.796	0.852	0.936	0.646	0.629	0.233	4.093
Total Investment Costs	11.603	15.991	20.237	14.114	8.978	1.038	71.960
II. Recurrent Costs							
A. Personnel	0.104	0.106	0.109	0.117	0.116	0.105	0.656
B. Entretien et fonctionnement	0.022	0.083	1.158	2.183	3.147	3.391	9.984
Total Recurrent Costs	0.126	0.189	1.267	2.300	3.263	3.496	10.640
Total PROJECT COSTS	11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agr
Expenditure Accounts Breakdown
(EUR Million)

	Base Cost			Physical Contingencies			Price Contingencies			Total Incl. Cont.			Base Cost Cont. on Base Costs	Price Cont. on Physical Cont.			
	For.	Local	Excl.	For.	Local	Excl.	For.	Local	Excl.	For.	Local	Excl.					
	(Exch.)	(Excl.)	(Excl.)	(Exch.)	(Excl.)	(Excl.)	(Exch.)	(Excl.)	(Excl.)	(Exch.)	(Excl.)	(Excl.)					
	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes	Taxes					
		Duties &			Duties &			Duties &			Duties &						
		Total			Total			Total			Total						
I. Investment Costs																	
A. Génie civil	9.079	27.237	9.079	0.908	2.724	0.908	4.539	0.679	2.038	0.679	3.397	10.666	31.998	10.666	53.331	48.482	4.848
B. Equipements et matériels	1.702	1.031	0.671	0.170	0.103	0.067	0.340	0.143	0.086	0.057	0.286	2.016	1.220	0.796	4.032	3.665	0.367
C. Formation	0.414	2.916	0.807	0.041	0.292	0.081	0.414	0.036	0.251	0.070	0.356	0.491	3.458	0.958	4.907	4.461	0.446
D. Assistance technique	0.472	3.310	0.935	0.047	0.331	0.093	0.472	0.041	0.289	0.081	0.411	0.560	3.929	1.109	5.598	5.089	0.509
E. Etudes et consultants	0.694	2.151	0.626	0.069	0.215	0.063	0.347	0.055	0.168	0.052	0.276	0.819	2.534	0.740	4.093	3.721	0.372
Total Investment Costs	12.361	36.644	12.118	1.236	3.664	1.212	6.112	0.954	2.832	0.939	4.725	14.551	43.140	14.269	71.960	65.419	6.542
II. Recurrent Costs																	
A. Personnel	-	0.440	0.110	-	0.044	0.011	0.055	-	0.040	0.010	0.050	-	0.524	0.131	0.656	0.596	0.060
B. Entretien et fonctionnement	2.449	4.082	1.633	0.245	0.408	0.163	0.816	0.301	0.502	0.201	1.003	2.995	4.992	1.997	9.984	9.077	0.908
Total Recurrent Costs	2.449	4.523	1.743	0.245	0.452	0.174	0.872	0.301	0.542	0.211	1.053	2.995	5.517	2.128	10.640	9.673	0.967
Total	14.810	41.167	13.861	1.481	4.117	1.386	6.984	1.255	3.373	1.150	5.779	17.546	48.657	16.397	82.600	75.091	7.509

Royaume du Maroc
Programme de développement des t
Financing of Investment/Recurren
(EUR Million)

	Financing						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
I. Investment Costs							
FIDA	6.879	7.821	9.373	4.352	2.855	0.574	31.854
Don FIDA	0.377	0.083	0.051	0.052	-	0.054	0.615
Gouvernement	4.347	8.087	10.814	9.710	6.123	0.410	39.491
Total Investment Costs	11.603	15.991	20.237	14.114	8.978	1.038	71.960
II. Recurrent Costs							
Gouvernement	0.113	0.128	0.510	0.887	1.186	1.303	4.127
Bénéficiaires	0.012	0.061	0.757	1.413	2.077	2.193	6.513
Total Recurrent Costs	0.126	0.189	1.267	2.300	3.263	3.496	10.640
III. Financial Charges							
Total Financing of Costs	11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600

Royaume du Maroc		Procurement		
Programme de développement des I		Method		
Procurement Arrangements		National		
(DH Million)		Competitive		
	Bidding	N.B.F.	Total	
Génie civil	267.910 (214.328)	305.352	573.261 (214.328)	
Equipements et matériels	43.371 (34.234)	-	43.371 (34.234)	
Formation	32.113 (24.672)	20.680 (13.468)	52.793 (38.140)	
Assistance technique	60.242 (47.749)	-	60.242 (47.749)	
Etudes et consultants	13.274 (7.262)	30.740 (0.601)	44.014 (7.862)	
Coûts récurrents	-	114.807	114.807	
Total	416.909 (328.244)	471.579 (14.069)	888.489 (342.312)	

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by FIDA

Royaume du Maroc
 Programme de développement des infrastructures
Procurement Arrangements - Non
 (DH Million)

	Procurement Method		Total
	National Competitive Bidding	N.B.F.	
Génie civil	267.910 (214.328)	305.352	573.261 (214.328)
Equipements et matériels	43.371 (34.234)	-	43.371 (34.234)
Formation	32.113 (24.672)	20.680 (13.468)	52.793 (38.140)
Assistance technique	60.242 (47.749)	-	60.242 (47.749)
Etudes et consultants	13.274 (7.262)	30.740 (0.601)	44.014 (7.862)
Coûts récurrents	-	114.807	114.807
Total	416.909 (328.244)	471.579 (14.069)	888.489 (342.312)

Note: Figures in parenthesis are the respective amounts financed by FIDA

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières
Procurement Accounts by Years
 (DH Million)

	Totals Including Contingencies					Total	
	2020	2021	2022	2023	2024		2025
Génie civil	99.425	132.848	167.491	107.488	66.009	-	573.261
Equipements et matériels	2.213	7.803	15.905	12.611	4.839	-	43.371
Formation	3.799	11.337	13.614	14.060	8.285	1.698	52.793
Assistance technique	10.307	10.474	10.524	10.940	10.992	7.005	60.242
Etudes et consultants	8.529	9.143	10.066	6.961	6.795	2.521	44.014
Coûts récurrents	1.348	2.026	13.621	24.775	35.222	37.815	114.807
Total	125.622	173.630	231.221	176.835	132.141	49.039	888.489

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières
Disbursement Accounts by Financier
(DH Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
Génie civil	214.328	37.4	-	-	358.934	62.6	-	-	573.261	64.5	114.652	343.957	114.652
Equipements et matériels	34.234	78.9	0.579	1.3	8.558	19.7	-	-	43.371	4.9	21.685	13.127	8.558
Formation	38.140	72.2	1.274	2.4	13.380	25.3	-	-	52.793	5.9	5.279	37.210	10.304
Assistance technique	47.749	79.3	0.556	0.9	11.937	19.8	-	-	60.242	6.8	6.024	42.280	11.937
Etudes et consultants	7.862	17.9	4.197	9.5	31.955	72.6	-	-	44.014	5.0	8.803	27.248	7.964
Coûts récurrents	-	-	-	-	44.518	38.8	70.289	61.2	114.807	12.9	32.325	59.520	22.961
Total PROJECT COSTS	342.312	38.5	6.605	0.7	469.283	52.8	70.289	7.9	888.489	100.0	188.769	523.343	176.377

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Composants by Financiers
(DH Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC													
1. Protection des terres cultivées	54.574	80.0	-	-	13.643	20.0	-	-	68.217	7.7	13.629	40.945	13.643
2. Développement de l'arboriculture fruitière	149.500	80.0	-	-	37.375	20.0	-	-	186.876	21.0	37.375	112.125	37.375
3. Développement de l'apiculture	6.064	80.0	-	-	1.516	20.0	-	-	7.580	0.9	3.790	2.274	1.516
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	21.550	18.8	-	-	22.895	20.0	70.028	61.2	114.473	12.9	28.776	62.802	22.895
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	231.689	61.4	-	-	75.429	20.0	70.028	18.6	377.145	42.4	83.570	218.146	75.429
B. Valorisation et commercialisation des productions													
1. Réhabilitation de pistes agricoles	-	-	-	-	350.985	100.0	-	-	350.985	39.5	71.084	209.705	70.197
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	18.321	61.1	-	-	11.408	38.0	0.257	0.9	29.985	3.4	7.797	16.191	5.997
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	38.580	80.0	-	-	9.646	20.0	0.005	-	48.230	5.4	17.380	21.204	9.646
4. Appui conseil économique	2.710	80.0	-	-	0.677	20.0	-	-	3.387	0.4	0.339	2.371	0.677
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	59.611	13.8	-	-	372.716	86.2	0.261	0.1	432.988	48.7	96.500	249.471	86.518
C. UGP et Suivi-évaluation													
1. Suivi-Evaluation	3.730	67.1	-	-	1.827	32.9	-	-	5.557	0.6	1.016	3.429	1.111
2. UGP	47.283	64.6	6.605	9.0	19.310	26.4	-	-	73.198	8.2	7.583	52.296	13.319
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	51.013	64.8	6.605	8.4	21.137	26.8	-	-	78.755	8.9	8.600	55.725	14.430
Total PROJECT COSTS	342.312	38.5	6.605	0.7	469.293	52.8	70.289	7.9	888.489	100.0	188.769	523.343	176.377

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agri
Expenditure Accounts by Financiers
(DH Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
I. Investment Costs													
A. Génie civil	214,328	37.4	-	-	358,934	62.6	-	-	573,261	64.5	114,652	343,957	114,652
B. Equipements et matériels	34,234	78.9	0,579	1.3	8,558	19.7	-	-	43,371	4.9	21,685	13,127	8,558
C. Formation	38,140	72.2	1,274	2.4	13,380	25.3	-	-	52,793	5.9	5,279	37,210	10,304
D. Assistance technique	47,749	79.3	0,556	0.9	11,937	19.8	-	-	60,242	6.8	6,024	42,280	11,937
E. Etudes et consultants	7,862	17.9	4,197	9.5	31,955	72.6	-	-	44,014	5.0	8,803	27,248	7,964
Total Investment Costs	342,312	44.2	6,605	0.9	424,765	54.9	-	-	773,682	87.1	156,444	463,822	153,415
II. Recurrent Costs													
A. Personnel	-	-	-	-	6,581	93.3	0,475	6.7	7,056	0.8	-	5,645	1,411
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	37,937	35.2	69,814	64.8	107,751	12.1	32,325	53,875	21,550
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	44,518	38.8	70,289	61.2	114,807	12.9	32,325	59,520	22,961
Total PROJECT COSTS	342,312	38.5	6,605	0.7	469,283	52.8	70,289	7.9	888,489	100.0	188,769	523,343	176,377

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières
 Local/Foreign/Taxes by Financiers
 (DH Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
I. Foreign	87.680	46.4	1.312	0.7	73.598	39.0	26.180	13.9	188.769	21.2
II. Local (Excl. Taxes)	254.632	48.7	5.293	1.0	219.308	41.9	44.109	8.4	523.343	58.9
III. Taxes	-	-	-	-	176.377	100.0	-	-	176.377	19.9
Total Project	342.312	38.5	6.605	0.7	469.283	52.8	70.289	7.9	888.489	100.0

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières
Procurement Accounts by Financier
(DH Million)

	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total		Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%			
Génie civil	214.328	37.4	-	-	358.934	62.6	-	-	573.261	64.5	114.652	343.957	114.652
Equipements et matériels	34.234	78.9	0.579	1.3	8.558	19.7	-	-	43.371	4.9	21.685	13.127	8.558
Formation	38.140	72.2	1.274	2.4	13.380	25.3	-	-	52.793	5.9	5.279	37.210	10.304
Assistance technique	47.749	79.3	0.556	0.9	11.937	19.8	-	-	60.242	6.8	6.024	42.280	11.937
Etudes et consultants	7.862	17.9	4.197	9.5	31.955	72.6	-	-	44.014	5.0	8.803	27.248	7.964
Coûts récurrents	-	-	-	-	44.518	38.8	70.289	61.2	114.807	12.9	32.325	59.520	22.961
Total PROJECT COSTS	342.312	38.5	6.605	0.7	469.283	52.8	70.289	7.9	888.489	100.0	188.769	523.343	176.377

Royaume d
Programme
Disbursem
(DH Million)

Costs to
be

Financed by Gouvernement

	Financing Available			Total	Financed by Gouvernement		
	FIDA Amount	Don FIDA Amount	Bénéficiaires Amount		Project Costs	Cash Flow	Cumulative Cash Flow
1	36.838	2.019	0.067	38.924	62.811	-23.887	-23.887
2	36.838	2.019	0.067	38.924	62.811	-23.887	-47.774
3	41.967	0.443	0.327	42.737	86.815	-44.078	-91.852
4	41.967	0.443	0.327	42.737	86.815	-44.078	-135.929
5	50.390	0.272	4.069	54.731	115.610	-60.879	-196.808
6	50.390	0.272	4.069	54.731	115.610	-60.879	-257.687
7	23.445	0.278	7.610	31.334	88.418	-57.084	-314.771
8	23.445	0.278	7.610	31.334	88.418	-57.084	-371.855
9	15.412	-	11.210	26.623	66.071	-39.448	-411.303
10	15.412	-	11.210	26.623	66.071	-39.448	-450.751
11	3.103	0.290	11.860	15.254	24.520	-9.266	-460.017
12	3.103	0.290	11.860	15.254	24.520	-9.266	-469.283
Total	342.312	6.605	70.289	419.206	888.489	-469.283	-469.283

Royaume du Maroc
Programme de dével
Financing Plan
(DH Million)

	Foreign	Local	Total	Percent
FIDA	87.680	254.632	342.312	38.5
Don FIDA	1.312	5.293	6.605	0.7
Gouvernement	73.598	395.685	469.283	52.8
Bénéficiaires	26.180	44.109	70.289	7.9
Total	188.769	699.719	888.489	100.0

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Components Project Cost Summary

	(DH Million)			(EUR Million)			% Foreign Exchange	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Total	Local	Foreign	Total		
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC								
1. Protection des terres cultivées	45.888	11.457	57.344	4.289	1.071	5.359	20	8
2. Développement de l'arboriculture fruitière	129.120	32.280	161.401	12.067	3.017	15.084	20	22
3. Développement de l'apiculture	3.197	3.197	6.394	0.299	0.299	0.598	50	1
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	70.202	23.407	93.609	6.561	2.188	8.749	25	13
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	248.408	70.341	318.748	23.216	6.574	29.790	22	43
B. Valorisation et commercialisation des productions								
1. Réhabilitation de pistes agricoles	234.589	59.535	294.124	21.924	5.564	27.488	20	39
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	18.513	6.491	25.005	1.730	0.607	2.337	26	3
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	25.830	14.567	40.397	2.414	1.361	3.775	36	5
4. Appui conseil économique	2.570	0.286	2.856	0.240	0.027	0.267	10	-
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	281.502	80.880	362.382	26.309	7.559	33.867	22	48
C. UGP et Suivi-évaluation								
1. Suivi-Evaluation	3.828	0.853	4.681	0.358	0.080	0.437	18	1
2. UGP	55.061	6.395	61.456	5.146	0.598	5.744	10	8
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	58.888	7.248	66.137	5.504	0.677	6.181	11	9
Total BASELINE COSTS								
Physical Contingencies	588.798	158.468	747.267	55.028	14.810	69.838	21	100
Price Contingencies	58.880	15.847	74.727	5.503	1.481	6.984	21	10
	52.041	14.454	66.495	4.523	1.255	5.779	22	8
Total PROJECT COSTS	699.719	188.769	888.489	65.054	17.546	82.600	21	118

Royaume du Maroc

Programme de développement des filières agri

Expenditure Accounts Project Cost Summa

	(DH Million)		(EUR Million)		Total	Exchange	% Foreign	% Total Base Costs
	Local	Foreign	Local	Foreign				
I. Investment Costs								
A. Génie civil	388.576	97.144	485.720	36.315	9.079	45.394	20	65
B. Equipements et matériels	18.215	18.215	36.431	1.702	1.702	3.405	50	5
C. Formation	39.841	4.427	44.268	3.723	0.414	4.137	10	6
D. Assistance technique	45.413	5.046	50.459	4.244	0.472	4.716	10	7
E. Etudes et consultants	29.707	7.427	37.134	2.776	0.694	3.470	20	5
Total Investment Costs	521.753	132.259	654.012	48.762	12.361	61.123	20	88
II. Recurrent Costs								
A. Personnel	5.890	-	5.890	0.550	-	0.550	-	1
B. Entretien et fonctionnement	61.155	26.209	87.365	5.715	2.449	8.165	30	12
Total Recurrent Costs	67.045	26.209	93.255	6.266	2.449	8.715	28	12
Total BASELINE COSTS	588.798	158.468	747.267	55.028	14.810	69.838	21	100
Physical Contingencies	58.880	15.847	74.727	5.503	1.481	6.984	21	10
Price Contingencies	52.041	14.454	66.495	4.523	1.255	5.779	22	8
Total PROJECT COSTS	699.719	188.769	888.489	65.054	17.546	82.600	21	118

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles
Expenditure Accounts by Components - Base Cc

l'apiculture résilientes au CC

l'apiculture résilientes au CC

Valorisation et commercialisation des productions

	(DH Million)		(DH Million)		(DH Million)		(DH Million)		(DH Million)		Physical Contingencies		
	Protection des terres cultivées	Développement de l'arboriculture fruitière	Développement de l'apiculture	Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	Réhabilitation de pistes agricoles	Mise à niveau des rahba et d'unités de Valorisation	Appui aux micro-entreprises rurales (Coopératives)	Appui conseil économique	GP et Suivi-évaluation	UGP	Total	%	Amount
I. Investment Costs													
A. Génie civil	55.998	161.401	-	-	256.240	12.081	-	-	-	-	485.720	10.0	48.572
B. Equipements et matériels	-	-	6.394	-	-	3.048	26.316	-	0.045	0.627	36.431	10.0	3.643
C. Formation	0.122	-	-	22.632	3.143	-	14.076	2.448	0.775	1.071	44.268	10.0	4.427
D. Assistance technique	-	-	-	-	-	-	-	0.408	0.204	49.847	50.459	10.0	5.046
E. Etudes et consultants	1.224	-	-	-	24.491	4.116	-	-	3.641	3.662	37.134	10.0	3.713
Total Investment Costs	57.344	161.401	6.394	22.632	283.874	19.245	40.392	2.856	4.665	55.208	654.012	10.0	65.401
II. Recurrent Costs													
A. Personnel	-	-	-	0.498	-	-	-	-	-	-	-	-	0.589
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	70.478	10.250	5.760	0.005	-	0.015	0.857	87.365	10.0	8.736
Total Recurrent Costs	-	-	-	70.977	10.250	5.760	0.005	-	0.015	6.248	93.255	10.0	9.325
Total BASELINE COSTS	57.344	161.401	6.394	93.609	294.124	25.005	40.397	2.856	4.681	61.456	747.267	10.0	74.727
Physical Contingencies	5.734	16.140	0.639	9.381	29.412	2.500	4.040	0.286	0.488	6.146	74.727	-	-
Price Contingencies													
Inflation													
Local	4.094	7.441	0.268	8.415	21.754	1.812	2.413	0.221	0.329	5.039	51.786	-	-
Foreign	0.955	1.761	0.254	2.792	5.196	0.609	1.260	0.023	0.072	0.511	13.431	-	-
Subtotal Inflation	5.049	9.202	0.522	11.207	26.950	2.420	3.673	0.243	0.401	5.550	65.218	-	-
Devaluation	0.090	0.133	0.024	0.286	0.489	0.060	0.120	0.002	0.007	0.047	1.278	-	-
Subtotal Price Contingencies	5.139	9.335	0.546	11.503	27.449	2.480	3.794	0.246	0.408	5.596	66.495	9.1	6.045
Total PROJECT COSTS	68.217	186.876	7.580	114.473	350.985	29.985	48.230	3.387	5.557	73.198	888.489	9.1	80.772
Taxes	13.643	37.375	1.516	22.895	70.197	5.997	9.646	0.677	1.111	13.319	176.377	9.1	16.034
Foreign Exchange	13.629	37.375	3.790	28.776	71.084	7.797	17.380	0.339	1.016	7.583	188.769	9.1	17.161

Royaume du Maroc		Programme de développement des filières agri développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC										Valorisation et commercialisation des productions				
Expenditure Accounts by Components - Tot (DH Million)		l'apiculture résilientes au CC					Mise à niveau des ratha et d'Unités de Valorisation					Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives) conseil économique GP et Suivi-évaluation UGP				
		Protection des terres cultivées	Développement de l'arboriculture fruitière	Développement de l'apiculture	Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	Rehabilitation de pistes agricoles	Valorisation	Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	Appui conseil économique	GP et Suivi-évaluation	UGP	Total				
I. Investment Costs																
A. Génie civil	66.662	-	186.876	-	-	305.352	14.372	-	-	-	-	573.261	-	-	-	
B. Equipements et matériels	-	-	-	7.580	-	-	3.639	31.389	-	0.051	0.712	43.371	0.051	0.712	43.371	
C. Formation	0.144	-	-	-	26.938	3.808	-	16.835	2.904	0.891	1.274	52.793	0.891	1.274	52.793	
D. Assistance technique	-	-	-	-	-	-	-	-	0.484	0.231	59.527	60.242	0.231	59.527	60.242	
E. Etudes et consultants	1.412	-	-	-	-	29.150	4.890	-	-	4.356	4.197	44.014	4.356	4.197	44.014	
Total Investment Costs	68.217	-	186.876	7.580	26.938	338.310	22.902	48.224	3.387	5.539	65.709	773.682	5.539	65.709	773.682	
II. Recurrent Costs																
A. Personnel	-	-	-	-	0.594	-	-	-	-	-	6.462	7.056	-	-	-	
B. Entretien et fonctionnement	-	-	-	-	86.941	12.675	7.084	0.006	-	0.018	1.027	107.751	0.018	1.027	107.751	
Total Recurrent Costs	-	-	-	-	87.535	12.675	7.084	0.006	-	0.018	7.489	114.807	0.018	7.489	114.807	
Total PROJECT COSTS	68.217	-	186.876	7.580	114.473	350.985	29.985	48.230	3.387	5.557	73.198	888.489	5.557	73.198	888.489	
Taxes	13.643	-	37.375	1.516	22.895	70.197	5.997	9.646	0.677	1.111	13.319	176.377	1.111	13.319	176.377	
Foreign Exchange	13.629	-	37.375	3.790	28.776	71.084	7.797	17.380	0.339	1.016	7.583	188.769	1.016	7.583	188.769	

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Project Components by Year -- Base Costs
(DH Million)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Base Cost							
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC							
1. Protection des terres cultivées	6.763	12.102	13.877	13.928	10.674	-	57.344
2. Développement de l'arboriculture fruitière	60.126	51.687	49.587	-	-	-	161.401
3. Développement de l'apiculture	1.279	1.279	1.279	1.279	1.279	-	6.394
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	2.888	5.697	13.568	20.670	27.271	23.515	93.609
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	71.056	70.766	78.311	35.877	39.224	23.515	318.748
B. Valorisation et commercialisation des productions							
1. Réhabilitation de pistes agricoles	24.588	56.530	77.916	78.722	50.258	6.109	294.124
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	-	2.866	10.958	7.541	2.003	1.636	25.005
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	-	7.457	15.909	12.741	4.290	-	40.397
4. Appui conseil économique	0.118	0.945	0.945	0.424	0.424	-	2.856
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	24.707	67.798	105.728	99.429	56.975	7.746	362.362
C. UGP et Suivi-évaluation							
1. Suivi-Evaluation	1.463	0.602	0.816	0.434	0.740	0.627	4.681
2. UGP	13.519	10.607	10.301	10.301	9.842	6.886	61.456
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	14.982	11.209	11.117	10.734	10.581	7.513	66.137
Total BASELINE COSTS	110.744	149.772	195.156	146.040	106.780	38.774	747.267
Physical Contingencies	11.074	14.977	19.516	14.604	10.678	3.877	74.727
Price Contingencies							
Inflation							
Local	3.065	7.078	12.938	12.577	11.386	4.742	51.786
Foreign	0.708	1.675	3.308	3.283	2.978	1.479	13.431
Subtotal Inflation	3.774	8.753	16.246	15.860	14.363	6.222	65.218
Devaluation	0.030	0.128	0.303	0.331	0.320	0.166	1.278
Subtotal Price Contingencies	3.803	8.881	16.550	16.191	14.683	6.387	66.495
Total PROJECT COSTS	125.622	173.630	231.221	176.835	132.141	49.039	888.489
Taxes	24.317	34.549	46.135	35.256	26.428	9.692	176.377
Foreign Exchange	24.180	34.748	49.614	38.751	29.099	12.378	188.769

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Project Components by Year -- Totals Including Contingencies
(DH Million)

	Totals Including Contingencies					Total
	2020	2021	2022	2023	2024	
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC						
1. Protection des terres cultivées	7.671	14.030	16.442	16.865	13.210	-
2. Développement de l'arboriculture fruitière	68.203	59.921	58.751	-	-	-
3. Développement de l'apiculture	1.451	1.483	1.515	1.549	1.583	-
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	3.277	6.604	16.075	25.029	33.747	29.741
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	80.602	82.038	92.783	43.442	48.540	29.741
B. Valorisation et commercialisation des productions						
1. Réhabilitation de pistes agricoles	27.891	65.535	92.316	95.322	62.194	7.727
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	-	3.323	12.983	9.131	2.479	2.069
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	-	8.645	18.849	15.428	5.308	-
4. Appui conseil économique	0.134	1.095	1.119	0.514	0.525	-
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	28.026	78.598	125.266	120.395	70.507	9.796
C. UGP et Suivi-évaluation						
1. Suivi-Evaluation	1.659	0.698	0.967	0.525	0.915	0.793
2. UGP	15.335	12.297	12.205	12.473	12.179	8.709
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	16.994	12.994	13.171	12.998	13.095	9.502
Total PROJECT COSTS	125.622	173.630	231.221	176.835	132.141	49.039
						888.489

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Project Components by Year -- Investment/Recurrent Costs
(DH Million)

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Totals Including Contingencies							
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC							
1. Protection des terres cultivées	7,671	14,030	16,442	16,865	13,210	-	68,217
Investment Costs							
2. Développement de l'Arboriculture fruitière	68,203	59,921	58,751	-	-	-	186,876
Investment Costs							
3. Développement de l'apiculture	1,451	1,483	1,515	1,549	1,583	-	7,580
Investment Costs							
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	3,110	5,787	5,982	6,083	5,803	0,173	26,938
Investment Costs	0,167	0,818	10,093	18,945	27,944	29,567	87,535
Recurrent Costs	3,277	6,604	16,075	25,029	33,747	29,741	114,473
Subtotal Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	80,602	82,038	92,783	43,442	48,540	29,741	377,145
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	27,891	65,535	91,051	92,737	58,231	2,866	338,310
Investment Costs	-	-	1,265	2,586	3,964	4,861	12,675
Recurrent Costs	27,891	65,535	92,316	95,322	62,194	7,727	350,985
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	-	3,323	11,975	7,150	0,454	-	22,902
Investment Costs	-	-	1,008	1,981	2,025	2,069	7,084
Recurrent Costs	-	3,323	12,983	9,131	2,479	2,069	29,985
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	-	8,644	18,847	15,426	5,308	-	48,224
Investment Costs	-	0,001	0,002	0,002	0,001	-	0,006
Recurrent Costs	-	8,645	18,849	15,428	5,308	-	48,230
4. Appui conseil économique	0,134	1,095	1,119	0,514	0,525	-	3,387
Investment Costs							
Recurrent Costs	28,026	78,598	125,266	120,395	70,507	9,796	432,588
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	1,659	0,698	0,949	0,525	0,915	0,793	5,539
1. Suivi-Evaluation	-	-	0,018	-	-	-	0,018
Investment Costs							
Recurrent Costs	1,659	0,698	0,949	0,525	0,915	0,793	5,539
2. UGP	14,154	11,089	10,971	11,212	10,891	7,392	65,709
Investment Costs	1,181	1,207	1,234	1,261	1,317	1,317	7,489
Recurrent Costs	15,335	12,297	12,205	12,473	12,179	8,709	73,198
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	16,994	12,994	13,171	12,998	13,095	9,502	78,755
Subtotal PROJET COSTS	125,622	173,630	231,221	176,835	132,141	49,039	888,489
Total Investment Costs	124,274	171,605	217,600	152,060	96,919	11,224	773,682
Total Recurrent Costs	1,348	2,026	13,621	24,775	35,222	37,815	114,807

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles
Expenditure Accounts by Years -- Base Costs
(DH Million)

	Base Cost					Foreign Exchange			
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	%	Amount
I. Investment Costs									
A. Génie civil	87.650	114.593	141.366	88.770	53.340	-	485.720	20.0	97.144
B. Equipements et matériels	1.951	6.731	13.424	10.415	3.910	-	36.431	50.0	18.215
C. Formation	3.349	9.779	11.491	11.611	6.695	1.343	44.268	10.0	4.427
D. Assistance technique	9.086	9.035	8.882	9.035	8.882	5.539	50.459	10.0	5.046
E. Etudes et consultants	7.519	7.887	8.496	5.748	5.491	1.993	37.134	20.0	7.427
Total Investment Costs	109.556	148.025	183.659	125.580	78.318	8.875	654.012	20.2	132.259
II. Recurrent Costs									
A. Personnel	0.978	0.978	0.985	1.038	1.012	0.899	5.890	-	-
B. Entretien et fonctionnement	0.210	0.769	10.511	19.422	27.451	29.001	87.365	30.0	26.209
Total Recurrent Costs	1.189	1.747	11.496	20.460	28.462	29.900	93.255	28.1	26.209
Total BASELINE COSTS	110.744	149.772	195.156	146.040	106.780	38.774	747.267	21.2	158.468
Physical Contingencies	11.074	14.977	19.516	14.604	10.678	3.877	74.727	21.2	15.847
Price Contingencies									
Inflation									
Local	3.065	7.078	12.938	12.577	11.386	4.742	51.786	-	-
Foreign	0.708	1.675	3.308	3.283	2.978	1.479	13.431	100.0	13.431
Subtotal Inflation	3.774	8.753	16.246	15.860	14.363	6.222	65.218	20.6	13.431
Devaluation	0.030	0.128	0.303	0.331	0.320	0.166	1.278	80.0	1.023
Subtotal Price Contingencies	3.803	8.881	16.550	16.191	14.683	6.387	66.495	21.7	14.454
Total PROJECT COSTS	125.622	173.630	231.221	176.835	132.141	49.039	888.489	21.2	188.769
Taxes	24.317	34.549	46.135	35.256	26.428	9.692	176.377	-	-
Foreign Exchange	24.180	34.748	49.614	38.751	29.099	12.378	188.769	-	-

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agri
Expenditure Accounts by Years -- Totals Inc
(DH Million)

	Totals Including Contingencies					Total	
	2020	2021	2022	2023	2024		2025
I. Investment Costs							
A. Génie civil	99.425	132.848	167.491	107.488	66.009	-	573.261
B. Equipements et matériels	2.213	7.803	15.905	12.611	4.839	-	43.371
C. Formation	3.799	11.337	13.614	14.060	8.285	1.698	52.793
D. Assistance technique	10.307	10.474	10.524	10.940	10.992	7.005	60.242
E. Etudes et consultants	8.529	9.143	10.066	6.961	6.795	2.521	44.014
Total Investment Costs	124.274	171.605	217.600	152.060	96.919	11.224	773.682
II. Recurrent Costs							
A. Personnel	1.110	1.134	1.167	1.257	1.252	1.136	7.056
B. Entretien et fonctionnement	0.238	0.891	12.454	23.518	33.971	36.679	107.751
Total Recurrent Costs	1.348	2.026	13.621	24.775	35.222	37.815	114.807
Total PROJECT COSTS	125.622	173.630	231.221	176.835	132.141	49.039	888.489

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agri
Expenditure Accounts Breakdown
(DH Million)

	Base Cost			Physical Contingencies			Price Contingencies			Total Incl. Cont.			Base Costs + Price Cont. on Physical Plus	Physical Cont. Price Cont. on Physical Plus			
	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	For. (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	For. (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes			Total		
	For. Exch.			Exch.			Exch.									Base Costs	Price Cont.
I. Investment Costs																	
A. Génie civil	97,144	291,432	485,720	9,714	29,143	9,714	48,572	7,794	23,382	7,794	38,970	114,652	343,957	114,652	573,261	521,147	52,115
B. Equipements et matériels	18,215	11,031	36,431	1,822	1,103	0,718	3,643	1,648	0,993	0,656	3,297	21,685	13,127	8,558	43,371	39,428	3,943
C. Formation	4,427	31,202	44,268	0,443	3,120	0,864	4,427	0,410	2,888	0,801	4,098	5,279	37,210	10,304	52,793	47,994	4,799
D. Assistance technique	5,046	35,413	50,459	0,505	3,541	1,000	5,046	0,474	3,326	0,937	4,736	6,024	42,280	11,937	60,242	54,755	5,477
E. Etudes et consultants	7,427	23,013	37,134	0,743	2,301	0,669	3,713	0,633	1,934	0,600	3,167	8,803	27,248	7,964	44,014	40,013	4,001
Total Investment Costs	132,259	392,091	654,012	13,226	39,209	12,968	65,401	10,959	32,522	10,787	54,268	156,444	463,822	153,415	773,682	703,347	70,335
II. Recurrent Costs																	
A. Personnel	-	4,712	5,890	-	0,471	0,118	0,589	-	0,482	0,115	0,577	-	5,645	1,411	7,056	6,415	0,641
B. Entretien et fonctionnement	26,209	43,682	87,365	2,621	4,368	1,747	8,736	3,495	5,825	2,330	11,650	32,325	53,875	21,550	107,751	97,955	9,796
Total Recurrent Costs	26,209	48,394	93,255	2,621	4,839	1,865	9,325	3,495	6,287	2,445	12,227	32,325	59,520	22,961	114,807	104,370	10,437
Total	158,468	440,485	747,267	15,847	44,049	14,831	74,727	14,454	38,809	13,232	66,495	188,769	523,343	176,377	888,489	807,717	80,772

Royaume du Maroc
Programme de développement des t
Financing of Investment/Recurren
(DH Million)

	Financing						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
I. Investment Costs							
FIDA	73.676	83.933	100.780	46.891	30.825	6.207	342.312
Don FIDA	4.038	0.887	0.544	0.556	-	0.581	6.605
Gouvernement	46.559	86.785	116.276	104.614	66.095	4.437	424.765
Total Investment Costs	124.274	171.605	217.600	152.060	96.919	11.224	773.682
II. Recurrent Costs							
Gouvernement	1.215	1.371	5.482	9.554	12.802	14.095	44.518
Bénéficiaires	0.134	0.655	8.139	15.221	22.421	23.720	70.289
Total Recurrent Costs	1.348	2.026	13.621	24.775	35.222	37.815	114.807
III. Financial Charges							
Total Financing of Costs	125.622	173.630	231.221	176.835	132.141	49.039	888.489

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 1. Protection des terres cultivées
 Detailed Costs
 (EUR Million)

	breakdown of Totals Incl. Cont.										Expenditures by Financiers									
	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	FIDA					Gouvernement										
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
I. Investment Costs																				
A. Etude détaillée des travaux CES requis par bassin versant	0.022	0.065	0.022	0.109	0.043	0.044	-	-	-	-	-	-	0.087	0.011	0.011	-	-	-	-	0.022
B. Travaux conservation des sols /a	0.976	2.929	0.976	4.881	0.367	0.760	0.973	0.997	0.807	-	-	-	3.905	0.092	0.190	0.243	0.249	0.202	-	0.976
C. Travaux protection par gabions /b	0.263	0.789	0.263	1.315	0.156	0.238	0.243	0.248	0.168	-	-	-	1.052	0.039	0.060	0.061	0.062	0.042	-	0.263
D. Sessions de formation /c	0.001	0.009	0.003	0.013	0.003	-	0.004	0.004	-	-	-	-	0.011	0.001	-	0.001	0.001	-	-	0.003
E. Expertise- CES	0.004	0.013	0.004	0.022	0.003	0.004	0.004	0.004	0.004	-	-	-	0.018	0.001	0.001	0.001	0.001	0.001	-	0.004
Total	1.267	3.806	1.268	6.342	0.573	1.046	1.223	1.252	0.979	-	-	5.073	0.143	0.261	0.306	0.313	0.245	-	-	1.268

/a sur périmètres: 50% des pentes 10-20% + 100% des pentes >20%

/b 600 DH pour pentes <30%.

/c 10 techniciens CES (DPA amgt et CCA, pas AT) (2) en salle)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 2. Développement de l'arboriculture fruitière
Detailed Costs
(EUR Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.					Expenditures by Financiers														
	Local		Duties & Taxes	Total	2020	2021	2022	FIDA				Gouvernement					Total			
	For. Exch.	(Excl. Taxes)						2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024		2025		
I. Investment Costs																				
A. Filière arboricole Amandier																				
Plantation à l'entreprise des travaux	3.002	9.006	3.002	15.010	3.841	3.796	4.371	-	-	-	12.008	0.960	0.949	1.093	-	-	-	-	-	3.002
Rehabilitation -à l'entreprise des travaux/à	0.000	0.001	0.000	0.002	-	0.001	-	-	-	-	0.001	-	0.000	-	-	-	-	-	-	0.000
Subtotal Filière arboricole Amandier	3.002	9.007	3.002	15.012	3.841	3.797	4.371	-	-	-	12.009	0.960	0.949	1.093	-	-	-	-	-	3.002
B. Filière arboricole Figuier																				
Plantation à l'entreprise des travaux	0.302	0.906	0.302	1.509	0.537	0.670	-	-	-	-	1.207	0.134	0.168	-	-	-	-	-	-	0.302
C. Filière arboricole Olivier																				
Plantations à l'entreprise des travaux	0.179	0.537	0.179	0.894	0.716	-	-	-	-	-	0.716	0.179	-	-	-	-	-	-	-	0.179
Total	3.483	10.449	3.483	17.415	5.094	4.467	4.371	-	-	-	13.932	1.274	1.117	1.093	-	-	-	-	-	3.483

la Greffage

Royaume du Maroc

Programme de développement des filières agricoles d

Table 5. Pistes

Detailed Costs
(EUR Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.				Expenditures by Financiers						
	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Gouvernement					Total	
					2020	2021	2022	2023	2024		2025
I. Investment Costs											
A. Etudes techniques	0.085	0.255	0.085	0.424	0.139	0.141	0.144	-	-	-	0.424
B. Execution des travaux	5.676	17.029	5.676	28.382	2.261	5.382	7.843	8.000	4.896	-	28.382
C. Controle technique des travaux /a	0.457	1.371	0.457	2.285	0.204	0.470	0.481	0.490	0.498	0.142	2.285
D. Formation Communes /b	0.035	0.247	0.071	0.353	-	0.113	-	0.118	-	0.123	0.353
Total Investment Costs	6.254	18.903	6.289	31.445	2.604	6.107	8.468	8.608	5.394	0.265	31.445
II. Recurrent Costs											
A. Entretien des pistes /c	0.352	0.587	0.235	1.174	-	-	0.118	0.240	0.367	0.449	1.174
Total Recurrent Costs	0.352	0.587	0.235	1.174	-	-	0.118	0.240	0.367	0.449	1.174
Total	6.606	19.490	6.524	32.620	2.604	6.107	8.585	8.848	5.761	0.714	32.620

/a Un ingénieur Génie civil et 3 contrôleurs pour le contrôle des travaux y compris les moyens logistiques (moyens de transport, déplacements, ...) pour assurer la mission

/b Formation du personnel des communes en entretien des pistes.

/c Les couts d'entretiens des pistes représentent 1.5% des couts des travaux. Ils se rapportent aux investissements réalisés les années antérieures

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Tableau 6: Aménagement Rahbas et UV agricoles
(EUR Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.										Expenditures by Financiers									
	Local		Duties & Taxes		Total		FIDA		Gouvernement		Total		Beneficiaires		Total					
	For. Exch.	Taxes	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total			
I. Investment Costs																				
A. Rahba																				
1. Etudes (APS, APD, EIE, DAO) /a	0.027	0.080	0.027	0.134	-	0.053	0.054	-	-	0.107	-	0.013	0.013	-	-	-	0.027			
2. Travaux construction infrastructure	0.033	0.010	0.003	0.017	-	-	0.007	0.007	-	0.014	-	-	0.002	0.002	-	-	0.003			
3. Profilage de la zone d'aménagement /b	0.009	0.014	0.009	0.023	-	-	0.009	0.009	-	0.018	-	-	0.002	0.002	-	-	0.005			
4. Mise en oeuvre de deux couches de renforts /c	0.007	0.021	0.007	0.028	-	-	0.014	0.014	-	0.028	-	-	0.003	0.004	-	-	0.007			
5. Fourniture et installation d'un sol en chapeaux métallique	0.140	0.420	0.140	0.700	-	-	0.277	0.283	-	0.560	-	-	0.069	0.071	-	-	0.140			
6. Subtotal Travaux construction infrastructure	0.029	0.017	0.012	0.058	-	-	0.023	0.024	-	0.047	-	-	0.006	0.006	-	-	0.012			
7. Aménagement de Kiosques qualité /d	0.164	0.483	0.167	0.834	-	-	0.330	0.337	-	0.667	-	-	0.083	0.084	-	-	0.167			
8. Equipement de Kiosques qualité /e	0.012	0.035	0.012	0.058	-	-	0.023	0.024	-	0.047	-	-	0.006	0.006	-	-	0.012			
9. Bureau contrôle de qualité de construction /f	0.109	0.065	0.044	0.218	-	-	0.086	0.088	-	0.174	-	-	0.022	0.022	-	-	0.044			
10. Contrôle technique génie civil /g	0.014	0.041	0.014	0.068	-	-	0.027	0.028	-	0.054	-	-	0.007	0.007	-	-	0.014			
11. Subtotal Rahba	0.038	0.107	0.038	0.178	-	0.053	0.054	0.055	0.034	0.143	-	0.013	0.014	0.008	-	-	0.038			
B. UV agricoles	0.381	0.811	0.298	1.490	-	-	0.574	0.531	0.034	1.192	-	0.013	0.144	0.133	0.008	-	0.298			
1. Etudes (APS, APD, EIE, DAO) /h	0.010	0.030	0.010	0.050	-	0.040	-	-	-	0.040	-	-	0.010	-	-	-	0.010			
2. Travaux construction infrastructure	0.100	0.301	0.100	0.502	-	0.132	0.270	-	-	0.402	-	-	0.033	0.067	-	-	0.100			
3. Bureau contrôle de qualité de construction /i	0.005	0.015	0.005	0.025	-	0.007	0.013	-	-	0.020	-	-	0.002	0.003	-	-	0.005			
4. Equipements /j	0.031	0.019	0.012	0.052	-	0.016	0.033	-	-	0.050	-	-	0.004	0.008	-	-	0.012			
5. Subtotal UV agricoles	0.146	0.365	0.128	0.639	-	0.195	0.316	-	0.034	0.511	-	-	0.049	0.079	-	-	0.128			
Total Investment Costs	0.527	1.176	0.426	2.129	-	0.248	0.891	0.531	0.034	1.703	-	0.062	0.223	0.133	0.008	-	0.426			
II. Recurrent Costs																				
A. Fonctionnement rahbas /k	0.188	0.313	0.125	0.627	-	-	-	-	-	-	-	-	0.087	0.177	0.180	0.184	0.627			
B. Fonctionnement UV agricoles	0.009	0.015	0.006	0.030	-	-	-	-	-	-	-	-	0.001	0.001	0.002	0.002	0.006			
Total Recurrent Costs	0.197	0.328	0.131	0.657	-	-	-	-	-	-	-	-	0.088	0.178	0.182	0.185	0.633			
Total	0.724	1.504	0.557	2.786	-	0.248	0.891	0.531	0.034	1.703	-	0.062	0.311	0.190	0.185	0.006	1.059			

la 10% des travaux
 lb sur une superficie de 600 m2 par rahba (sur un total de 4 rahba à Had Malla, Anroul, Aghir, et Branha) dans les 2 dont 400 m2 seront revendus, le profilage consiste en la mise à coté du projet de calage du terrain naturel/revenus de terrassement
 lc En matériaux de carrière.
 ld A raison de 20 m2 par rahba pour 4 rahba
 le Balances, transparents électriques, cribles, etc.
 lf 5% des travaux
 lg Technicien capable Rahbas & UV
 lh 5% des travaux
 li 5% des travaux
 lj Nourishment des agriculteurs, des désoperculés.
 lk 10% coûts des investissements- pris en charge par les communes

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 7. Appui aux micro entreprises rurales
Detailed Costs
(EUR Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.										Expenditures by Financiers														
	Local		Duties & Taxes		FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Local		Duties & Taxes		FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires						
	For. Excl.	Excl. Taxes	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
I. Investment Costs																									
A. Appui aux micro entreprises rurales /a																									
1. Micro-entreprises rurales /b																									
a. Alphabétisation fonctionnelle et formation diplômante	1,459	0,875	0,583	2,917	-	0,455	0,828	0,710	0,241	-	2,334	-	0,114	0,232	0,177	0,060	-	0,583	-	-	-	-	-	-	-
b. Formation diplômante et appui à l'organisation des femmes /c	0,089	0,623	0,178	0,890	-	0,057	0,205	0,298	0,152	-	0,712	-	0,014	0,051	0,075	0,038	-	0,178	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Alphabétisation fonctionnelle et formation diplômante	0,087	0,472	0,135	0,674	-	0,132	0,270	0,138	0,152	-	0,540	-	0,033	0,087	0,034	0,038	-	0,135	-	-	-	-	-	-	-
Total Investment Costs	1,566	1,095	0,313	1,564	-	0,180	0,474	0,436	0,152	-	1,251	-	0,047	0,119	0,109	0,038	-	0,313	-	-	-	-	-	-	-
II. Recurrent Costs	1,615	1,970	0,896	4,482	-	0,644	1,402	1,145	0,393	-	3,585	-	0,161	0,351	0,286	0,098	-	0,896	-	-	-	-	-	-	-
A. Fonctionnement MER	0,000	0,000	0,000	0,001	-	-	-	-	-	-	-	-	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000	-	-	-	-	-	-	-
Total Recurrent Costs	0,000	0,000	0,000	0,001	-	0,644	1,402	1,145	0,393	-	3,585	-	0,161	0,351	0,286	0,098	-	0,896	-	-	-	-	-	-	-
Total	1,615	1,971	0,896	4,482	-	0,644	1,402	1,145	0,393	-	3,585	-	0,161	0,351	0,286	0,098	-	0,896	-	-	-	-	-	-	-

/a Coopératives
/b MER et coopératives (hommes et femmes)
/c Une personne est alphabétisée sur 24 mois dans une classe de 25 personnes (au total 3000 pers. alphabétisées sur 2 ans)

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 8. Appui conseil économique
 Detailed Costs
 (EUR Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.																
	Local			FIDA			Expenditures by Financiers										
	For. Exch.	(Excl. Taxes)	Duties & Taxes Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
I. Investment Costs																	
A. Renforcement des capacités des MER																	
1. Frais formations MER & UV	0.008	0.057	0.016	0.082	-	0.016	0.016	0.017	0.017	-	0.065	-	0.004	0.004	0.004	-	0.016
2. Voyage d'étude	0.011	0.079	0.023	0.114	-	0.045	0.046	-	-	-	0.091	-	0.011	0.011	-	-	0.023
3. Frais animation & communication FIL	0.002	0.014	0.004	0.020	0.003	0.003	0.003	0.003	0.003	-	0.016	0.001	0.001	0.001	0.001	-	0.004
4. Frais formations socio-économiques /a	0.005	0.038	0.011	0.054	-	0.011	0.011	0.011	0.011	-	0.044	-	0.003	0.003	0.003	-	0.011
Subtotal Renforcement des capacités des MER	0.027	0.189	0.054	0.270	0.003	0.075	0.076	0.031	0.031	-	0.216	0.001	0.019	0.019	0.008	0.008	0.054
B. Ateliers et expertises spécialisée /b	0.004	0.031	0.009	0.045	0.007	0.007	0.007	0.007	0.007	-	0.036	0.002	0.002	0.002	0.002	-	0.009
Total	0.031	0.220	0.063	0.315	0.010	0.082	0.083	0.038	0.039	-	0.252	0.003	0.020	0.021	0.010	0.010	0.063

/a Formations juridiques et sociales (statut, gouvernance) et économiques (gestion et plans d'affaire)
 /b Gouvernance OPA, système information des marchés, normes qualitatives agroalimentaires, Maintenance des équipements

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 1. Protection des terres cultivées
Detailed Costs
(DH Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.					Expenditures by Financiers														
	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)		Duties & Taxes	Total	FIDA					Gouvernement					Total				
		2020	2021			2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024		2025			
I. Investment Costs																				
A. Etude détaillée des travaux CES requis par bassin versant	0.234	0.702	0.234	1.170	0.463	0.473	-	-	-	-	-	0.936	0.116	0.118	-	-	-	-	-	0.234
B. Travaux conservation des sols /a	10.503	31.510	10.503	52.517	3.934	8.159	10.466	10.745	8.710	-	-	42.013	0.983	2.040	2.616	2.686	2.177	-	-	10.503
C. Travaux protection par gabions /b	2.829	8.487	2.829	14.145	1.666	2.554	2.610	2.668	1.818	-	-	11.316	0.417	0.639	0.653	0.667	0.454	-	-	2.829
D. Sessions de formation /c	0.014	0.101	0.029	0.144	0.037	-	0.039	0.040	-	-	-	0.115	0.009	-	0.010	0.010	-	-	-	0.029
E. Expertise- CES	0.048	0.145	0.048	0.242	0.037	0.038	0.039	0.040	0.040	-	-	0.193	0.009	0.009	0.010	0.010	0.010	-	-	0.048
Total	13.629	40.945	13.643	68.217	6.137	11.224	13.153	13.492	10.568	-	-	54.574	1.534	2.806	3.288	3.373	2.642	-	-	13.643

/a sur périmètres: 50% des pentes 10-20% + 100% des pentes >20%
/b 600 DH pour pentes >30%.
/c 10 techniciens CES (DPA amgt et CCA, pas AT) (2) en salle)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 3. Développement de l'apiculture
Detailed Costs
(DH Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.					Expenditures by Financiers											
	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total		FIDA					Gouvernement						
						2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024
I. Investment Costs																	
A. Matériel de rucher																	
1. Ruches peuplées de type Langstroth	1,814	1,088	0,725	3,627	0,555	0,568	0,580	0,593	0,606	-	2,902	0,139	0,142	0,145	0,148	0,151	0,725
2. Ruches vides de type Langstroth	0,472	0,283	0,189	0,943	0,144	0,148	0,151	0,154	0,158	-	0,754	0,036	0,037	0,038	0,039	0,039	0,189
3. Ruchette 5 cadres	0,172	0,103	0,069	0,345	0,053	0,054	0,055	0,056	0,058	-	0,276	0,013	0,013	0,014	0,014	0,014	0,069
4. Hausse Langstroth	0,218	0,131	0,087	0,435	0,067	0,068	0,070	0,071	0,073	-	0,348	0,017	0,017	0,017	0,018	0,018	0,087
5. Cite gaufrée	0,363	0,218	0,145	0,725	0,111	0,114	0,116	0,119	0,121	-	0,580	0,028	0,028	0,029	0,030	0,030	0,145
6. Fil de fer étamé	0,004	0,002	0,001	0,007	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	-	0,006	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,001
Subtotal Matériel de rucher	3,041	1,825	1,217	6,083	0,931	0,952	0,973	0,994	1,016	-	4,866	0,233	0,238	0,243	0,249	0,254	1,217
B. Matériel de protection et de manipulation /a																	
C. Matériel de miellerie et d'atelier	0,065	0,039	0,026	0,131	0,020	0,020	0,021	0,021	0,022	-	0,104	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,026
Bac à désoperculer en inox	0,212	0,127	0,085	0,423	0,065	0,066	0,068	0,069	0,071	-	0,339	0,016	0,017	0,017	0,017	0,018	0,085
Couteaux à désoperculer en inox	0,015	0,009	0,006	0,030	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	-	0,024	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,006
Extracteur 12 cadres manuel en inox	0,257	0,154	0,103	0,514	0,079	0,082	0,084	0,086	0,086	-	0,411	0,020	0,020	0,021	0,021	0,021	0,103
Maturateur 50 kg en inox avec Tamis	0,060	0,036	0,024	0,121	0,019	0,019	0,019	0,020	0,020	-	0,097	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,024
Lot petit matériel de menuiserie	0,033	0,020	0,013	0,066	0,010	0,010	0,011	0,011	0,011	-	0,053	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,013
Soude cite électrique	0,030	0,018	0,012	0,060	0,009	0,009	0,010	0,010	0,010	-	0,048	0,002	0,002	0,002	0,002	0,003	0,012
Matériel autres produits (veine pollen,propolis)	0,076	0,045	0,030	0,151	0,023	0,024	0,024	0,025	0,025	-	0,121	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,030
Subtotal Matériel de miellerie et d'atelier	0,633	0,410	0,273	1,366	0,209	0,214	0,218	0,223	0,228	-	1,093	0,052	0,053	0,055	0,056	0,057	0,273
Total	3,790	2,274	1,516	7,580	1,161	1,186	1,212	1,239	1,266	-	6,064	0,290	0,297	0,303	0,310	0,317	1,516

La Combinaison à usage apicole, Masques cagoules, Paires de gants en cuir, Enturmoir en galvanisé, Léve cadres en inox, et Brosse à abeilles

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de

Table 5. Pistes

Detailed Costs
(DH Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.				Expenditures by Financiers						
	For. Exch.	Local		Total	Gouvernement					Total	
		(Excl. Taxes)	Duties & Taxes		2020	2021	2022	2023	2024		2025
I. Investment Costs											
A. Etudes techniques	0.911	2.733	0.911	4.556	1.486	1.518	1.552	-	-	-	4.556
B. Execution des travaux	61.070	183.211	61.070	305.352	24.222	57.761	84.332	86.187	52.850	-	305.352
C. Controle technique des travaux /a	4.919	14.756	4.919	24.594	2.184	5.041	5.167	5.281	5.381	1.540	24.594
D. Formation Communes /b	0.381	2.666	0.762	3.808	-	1.215	-	1.269	-	1.325	3.808
Total Investment Costs	67.281	203.367	67.662	338.310	27.891	65.535	91.051	92.737	58.231	2.866	338.310
II. Recurrent Costs											
A. Entretien des pistes /c	3.803	6.338	2.535	12.675	-	-	1.265	2.586	3.964	4.861	12.675
Total Recurrent Costs	3.803	6.338	2.535	12.675	-	-	1.265	2.586	3.964	4.861	12.675
Total	71.084	209.705	70.197	350.985	27.891	65.535	92.316	95.322	62.194	7.727	350.985

a Un ingénieur Génie civil et 3 contrôleurs pour le contrôle des travaux y compris les moyens logistiques (moyens de transport, déplacements..) pour assurer la mission

b Formation du personnel des communes en entretien des pistes.

c Les coûts d'entretiens des pistes représentent 1.5% des coûts des travaux. Ils se rapportent aux investissements réalisés les années antérieures

Royaume du Maroc

Programme de développement des filières agricoles de Taza

Table 8. Appui conseil économique

Detailed Costs

(DH Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.						
	Local	Duties &	Total				
For. (Excl. Taxes)	Excl. Taxes	Taxes	2020	2021			
Exch. Taxes			2022				
I. Investment Costs							
A. Renforcement des capacités des MER							
1. Frais formations MER & UV	0.088	0.616	0.176	0.880	-	0.170	0.174
2. Voyage d'étude	0.122	0.854	0.244	1.219	-	0.482	0.493
3. Frais animation & communication FIL	0.022	0.152	0.044	0.218	0.033	0.034	0.035
4. Frais formations socio-économiques /a	0.059	0.411	0.117	0.587	-	0.114	0.116
Subtotal Renforcement des capacités des MER	0.290	2.032	0.581	2.904	0.033	0.800	0.818
B. Ateliers et expertise spécialisée /b	0.048	0.339	0.097	0.484	0.074	0.076	0.077
Total	0.339	2.371	0.677	3.387	0.107	0.876	0.895

la Formations juridiques et sociales (statut, gouvernance) et économiques (gestion et plans d'affaire)

lb Gouvernance OPA, système information des marchés, normes qualitatives agroalimentaires, Maintenance des équipements

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 8. Appui conseil économique
 Detailed Costs
 (DH Million)

	Breakdown of Totals Incl. Cont.					Expenditures by Financiers															
	For. Exch.	Local (Excl. Taxes)	Duties & Taxes	Total	Total	FIDA					Gouvernement										
						2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
I. Investment Costs																					
A. Renforcement des capacités des MIER																					
1. Frais formations MER & UV	0.088	0.616	0.176	0.880	-	0.170	0.174	0.178	0.182	-	0.704	-	0.043	0.044	0.044	0.044	0.045	-	0.176		
2. Voyage d'étude	0.122	0.854	0.244	1.219	-	0.482	0.493	-	-	-	0.976	-	0.121	0.123	-	-	-	-	0.244		
3. Frais animation & communication FIL	0.022	0.152	0.044	0.218	0.033	0.034	0.035	0.036	0.036	-	0.174	0.008	0.009	0.009	0.009	0.009	0.009	-	0.044		
4. Frais formations socio-économiques /a	0.059	0.411	0.117	0.587	-	0.114	0.116	0.119	0.121	-	0.469	-	0.028	0.029	0.030	0.030	0.030	-	0.117		
Subtotal Renforcement des capacités des MIER	0.290	2.032	0.581	2.904	0.033	0.800	0.818	0.332	0.339	-	2.323	0.008	0.200	0.204	0.083	0.085	0.085	-	0.581		
B. Ateliers et expertise spécialisée /b	0.048	0.339	0.097	0.484	0.074	0.076	0.077	0.079	0.081	-	0.387	0.019	0.019	0.019	0.020	0.020	0.020	-	0.097		
Total	0.339	2.371	0.677	3.387	0.107	0.876	0.895	0.411	0.420	-	2.710	0.027	0.219	0.224	0.103	0.105	-	-	0.677		

/a Formations juridiques et sociales (statut, gouvernance) et économiques (gestion et plans d'affaires)

/b Gouvernance OPA, système information des marchés, normes qualitatives agroalimentaires, Maintenance des équipements

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 9. Suivi-Evaluation
Detailed Costs
(DH Million)

	For. Exch.	Local Taxes	Duties & Taxes	Total	FIDA					Expenditures by Financiers					Gouvernement					Total
					2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025			
breakdown of Totals Incl. Cont.																				
I. Investment Costs																				
A. Suivi-évaluation																				
1. S&E - UGP /a																				
a. Mobilier de bureau	0.006	0.003	0.002	0.012	0.009	-	-	-	-	-	0.009	0.002	-	-	-	-	0.002			
b. ordinateur portable	0.003	0.002	0.001	0.006	0.005	-	-	-	-	-	0.005	0.001	-	-	-	-	0.001			
c. imprimante	0.003	0.002	0.001	0.006	0.005	-	-	-	-	-	0.005	0.001	-	-	-	-	0.001			
Subtotal S&E- UGP	0.012	0.007	0.005	0.023	0.019	-	-	-	-	-	0.019	0.005	-	-	-	-	0.005			
B. Enquêtes et études (UGP)																				
1. Enquête socio-économique de référence /b	0.093	0.278	0.093	0.463	0.370	-	-	-	-	-	0.370	0.093	-	-	-	-	0.093			
2. Etude de résultats (m-parcours)	0.049	0.148	0.049	0.247	-	-	-	0.198	-	-	-	0.198	-	-	-	-	0.049			
3. Enquête finale	0.090	0.271	0.090	0.452	-	-	-	0.361	-	-	-	0.361	-	-	-	-	0.090			
4. Enquête thématique à m-parcours /c	0.099	0.296	0.099	0.494	-	-	-	0.193	-	-	-	0.202	-	-	-	-	0.099			
5. Etudes thématiques de S&E /d	0.148	0.445	0.148	0.741	-	-	-	0.230	-	-	-	0.303	-	-	-	-	0.148			
Subtotal Enquêtes et études (UGP)	0.479	1.438	0.479	2.397	0.370	-	-	0.483	0.198	-	-	0.505	-	-	-	-	0.479			
C. Ateliers																				
1. DDERZM																				
a. Réunion du Copil	0.004	0.026	0.007	0.037	-	-	-	-	-	-	-	0.006	0.006	0.006	0.006	0.006	0.037			
2. UGP																				
a. Atelier de démarrage /e	0.035	0.104	0.035	0.174	0.139	-	-	-	-	-	0.139	0.035	-	-	-	-	0.035			
b. Ateliers auto-évaluation bénéficiaires /f	0.048	0.145	0.048	0.242	-	-	-	0.193	-	-	-	0.193	-	-	-	-	0.048			
c. Réunion du CP /g	0.024	0.073	0.024	0.122	-	-	-	-	-	-	-	0.012	0.024	0.025	0.013	-	0.028			
d. Réunion Echange d'expérience entre projets similaires au Maroc, dont projets FIDA /h	0.028	0.085	0.028	0.142	0.056	-	-	0.058	-	-	-	0.114	0.014	-	-	-	0.028			
e. Atelier d'achèvement /i	0.039	0.116	0.039	0.194	-	-	-	-	-	-	0.155	0.155	-	-	-	-	0.039			
Subtotal UGP	0.179	0.524	0.175	0.873	0.194	-	-	0.231	-	-	-	0.155	0.601	0.060	0.024	0.087	0.025	0.222		
Subtotal Ateliers	0.178	0.549	0.182	0.910	0.194	-	-	0.231	-	-	-	0.155	0.601	0.066	0.030	0.093	0.031	0.309		
D. Supervision et évaluation externe																				
1. DDERZM																				
a. Mission de supervision (personnel DDERZM)	0.097	0.290	0.097	0.484	-	-	-	-	-	-	-	0.116	0.118	-	-	-	0.124	0.126	0.484	
E. Renforcement capacités SE																				
1. DDERZM																				
a. Paramétrage de la base de données DDERZM pour application PRODER /j	0.047	0.140	0.047	0.234	-	-	-	-	-	-	-	0.116	0.118	-	-	-	-	0.234		
2. UGP																				
a. Appui Mise en place du SSE au niveau projet /k	0.023	0.162	0.046	0.231	0.185	-	-	-	-	-	0.185	0.046	-	-	-	-	-	0.046		
b. Atelier formation sur les outils et mécanismes de SE /l	0.047	0.328	0.094	0.468	0.185	-	-	-	-	-	0.185	0.047	-	-	-	-	-	0.094		
c. Formation et recyclage SIG	0.015	0.106	0.030	0.152	0.060	-	-	-	-	-	0.061	0.015	-	-	-	-	-	0.030		
d. Equipement téléphones de travail avec GPS /m	0.014	0.008	0.006	0.028	0.022	-	-	-	-	-	0.022	0.006	-	-	-	-	-	0.006		
e. Formation et recyclage de l'équipe SE en Excel basique/avancé /n	0.023	0.164	0.047	0.234	0.093	-	-	-	-	-	0.095	0.023	-	-	-	-	-	0.047		
Subtotal GP	0.122	0.788	0.223	1.113	0.545	-	-	0.345	-	-	-	0.890	0.136	0.086	-	-	-	0.223		
Subtotal Renforcement capacités SE	0.169	0.908	0.269	1.347	0.545	-	-	0.345	-	-	-	0.890	0.252	0.205	-	-	-	0.457		
F. Gestion des commissions/capitalisation																				
1. Collecte et diffusion des outils de capitalisation	0.076	0.227	0.076	0.379	-	-	-	0.099	0.101	0.103	0.303	-	-	-	-	-	-	0.076		
Total Investment Costs	1.011	3.420	1.108	5.539	1.128	0.345	0.735	0.296	0.606	0.619	3.730	0.531	0.552	0.214	0.228	0.309	0.174	1.809		
II. Recurrent Costs																				
A. Participation personnel DDERZM à la revue à m-parcours																				
Total Recurrent Costs	0.005	0.009	0.004	0.018	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0.018		
Total	1.016	3.429	1.111	5.557	1.128	0.345	0.735	0.296	0.606	0.619	3.730	0.531	0.552	0.232	0.228	0.309	0.174	1.827		

la RSE
 lb inclure l'analyse sociale et le diagnostic participatif des potentialités des CPA et des 3 filières
 lc 3 Himos
 ld Evaluation des pistes, MERR/Rahbas, plantations/miel, MFR(alphabetisation); AT CT de 12 Himos.
 le Comité provincial de pilotage
 lf Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires via les forums économiques et sociaux
 lg Comité provincial de pilotage
 lh Comité provincial de pilotage
 li Comité provincial de pilotage
 lj (avec mise à niveau du personnel utilisateur)
 lk Développement des outils/fiches- AT CT.
 lm Atelier/réunion participatif de vulgarisation des outils et mécanismes auprès acteurs mise en oeuvre, développement des outils/fiches (AT CT).
 ln (10 dont 3 S. stat.)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 1. Protection des terres cultivées
Detailed Costs
(EUR)

	Unit	Base Cost (Million)					Totals Including Contingencies (Million)								
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
I. Investment Costs															
A. Etude détaillée des travaux CES requis par bassin versant	Nb	46,729	0,047	0,047	-	-	-	0,093	0,054	0,055	-	-	-	-	0,109
B. Travaux conservation des sols /a	ha	1,168	0,397	0,806	1,012	1,016	0,806	4,037	0,459	0,950	1,217	1,247	1,009	-	4,881
C. Travaux protection par gabions /b	m3	0,056	0,168	0,252	0,252	0,252	0,168	1,093	0,194	0,298	0,303	0,310	0,210	-	1,315
D. Sessions de formation /c	session	3,738	0,004	-	0,004	0,004	-	0,011	0,004	-	0,004	0,005	-	-	0,013
E. Expertise- CES	Personnes-jour	0,467	0,004	0,004	0,004	0,004	0,004	0,019	0,004	0,004	0,004	0,005	0,005	-	0,022
Total		0,620	1,109	1,271	1,271	1,276	0,978	5,254	0,716	1,307	1,529	1,565	1,224	-	6,342

La sur périmètres: 50% des pentes 10-20% + 100% des pentes >20%

b 600 DH pour pentes >30%.

c 10 techniciens CES (DPA amgt et CCA, pas AT) (2) en salle)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 2. Développement de l'Arboriculture fruitière
Detailed Costs
(EUR)

	Unit	Cost ('000)	Base Cost (Million)					Totals Including Contingencies (Million)							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. Investment Costs															
A. Filière arboricole Amandier															
Plantation à l'entreprise des travaux	ha	1,298	4,154	4,024	4,543	-	-	-	12,722	4,802	4,745	5,464	-	-	15,010
Réhabilitation -à l'entreprise des travaux /a	ha	1,298	-	0,001	-	-	-	0,001	-	-	0,002	-	-	-	0,002
Subtotal Filière arboricole Amandier			4,154	4,026	4,543	-	-	-	12,723	4,802	4,746	5,464	-	-	15,012
B. Filière arboricole Figulier															
Plantation à l'entreprise des travaux	ha	1,292	0,581	0,710	-	-	-	-	1,292	0,672	0,838	-	-	-	1,509
C. Filière arboricole Olivier															
Plantations à l'entreprise des travaux	ha	1,290	0,774	-	-	-	-	-	0,774	0,894	-	-	-	-	0,894
Total			5,509	4,736	4,543	-	-	-	14,788	6,368	5,584	5,464	-	-	17,415

la Greffage

Table 3. Développement de l'apiculture
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Royaume du Maroc

Unit Detaild Costs (EUR)	Base Cost (Million)							Total	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999	1998	1997	1996	1995	1994	1993	1992	1991	1990	1989	1988	1987	1986	1985	1984	1983	1982	1981	1980	1979	1978	1977	1976	1975	1974	1973	1972	1971	1970	1969	1968	1967	1966	1965	1964	1963	1962	1961	1960	1959	1958	1957	1956	1955	1954	1953	1952	1951	1950	1949	1948	1947	1946	1945	1944	1943	1942	1941	1940	1939	1938	1937	1936	1935	1934	1933	1932	1931	1930	1929	1928	1927	1926	1925	1924	1923	1922	1921	1920	1919	1918	1917	1916	1915	1914	1913	1912	1911	1910	1909	1908	1907	1906	1905	1904	1903	1902	1901	1900	1899	1898	1897	1896	1895	1894	1893	1892	1891	1890	1889	1888	1887	1886	1885	1884	1883	1882	1881	1880	1879	1878	1877	1876	1875	1874	1873	1872	1871	1870	1869	1868	1867	1866	1865	1864	1863	1862	1861	1860	1859	1858	1857	1856	1855	1854	1853	1852	1851	1850	1849	1848	1847	1846	1845	1844	1843	1842	1841	1840	1839	1838	1837	1836	1835	1834	1833	1832	1831	1830	1829	1828	1827	1826	1825	1824	1823	1822	1821	1820	1819	1818	1817	1816	1815	1814	1813	1812	1811	1810	1809	1808	1807	1806	1805	1804	1803	1802	1801	1800	1799	1798	1797	1796	1795	1794	1793	1792	1791	1790	1789	1788	1787	1786	1785	1784	1783	1782	1781	1780	1779	1778	1777	1776	1775	1774	1773	1772	1771	1770	1769	1768	1767	1766	1765	1764	1763	1762	1761	1760	1759	1758	1757	1756	1755	1754	1753	1752	1751	1750	1749	1748	1747	1746	1745	1744	1743	1742	1741	1740	1739	1738	1737	1736	1735	1734	1733	1732	1731	1730	1729	1728	1727	1726	1725	1724	1723	1722	1721	1720	1719	1718	1717	1716	1715	1714	1713	1712	1711	1710	1709	1708	1707	1706	1705	1704	1703	1702	1701	1700	1699	1698	1697	1696	1695	1694	1693	1692	1691	1690	1689	1688	1687	1686	1685	1684	1683	1682	1681	1680	1679	1678	1677	1676	1675	1674	1673	1672	1671	1670	1669	1668	1667	1666	1665	1664	1663	1662	1661	1660	1659	1658	1657	1656	1655	1654	1653	1652	1651	1650	1649	1648	1647	1646	1645	1644	1643	1642	1641	1640	1639	1638	1637	1636	1635	1634	1633	1632	1631	1630	1629	1628	1627	1626	1625	1624	1623	1622	1621	1620	1619	1618	1617	1616	1615	1614	1613	1612	1611	1610	1609	1608	1607	1606	1605	1604	1603	1602	1601	1600	1599	1598	1597	1596	1595	1594	1593	1592	1591	1590	1589	1588	1587	1586	1585	1584	1583	1582	1581	1580	1579	1578	1577	1576	1575	1574	1573	1572	1571	1570	1569	1568	1567	1566	1565	1564	1563	1562	1561	1560	1559	1558	1557	1556	1555	1554	1553	1552	1551	1550	1549	1548	1547	1546	1545	1544	1543	1542	1541	1540	1539	1538	1537	1536	1535	1534	1533	1532	1531	1530	1529	1528	1527	1526	1525	1524	1523	1522	1521	1520	1519	1518	1517	1516	1515	1514	1513	1512	1511	1510	1509	1508	1507	1506	1505	1504	1503	1502	1501	1500	1499	1498	1497	1496	1495	1494	1493	1492	1491	1490	1489	1488	1487	1486	1485	1484	1483	1482	1481	1480	1479	1478	1477	1476	1475	1474	1473	1472	1471	1470	1469	1468	1467	1466	1465	1464	1463	1462	1461	1460	1459	1458	1457	1456	1455	1454	1453	1452	1451	1450	1449	1448	1447	1446	1445	1444	1443	1442	1441	1440	1439	1438	1437	1436	1435	1434	1433	1432	1431	1430	1429	1428	1427	1426	1425	1424	1423	1422	1421	1420	1419	1418	1417	1416	1415	1414	1413	1412	1411	1410	1409	1408	1407	1406	1405	1404	1403	1402	1401	1400	1399	1398	1397	1396	1395	1394	1393	1392	1391	1390	1389	1388	1387	1386	1385	1384	1383	1382	1381	1380	1379	1378	1377	1376	1375	1374	1373	1372	1371	1370	1369	1368	1367	1366	1365	1364	1363	1362	1361	1360	1359	1358	1357	1356	1355	1354	1353	1352	1351	1350	1349	1348	1347	1346	1345	1344	1343	1342	1341	1340	1339	1338	1337	1336	1335	1334	1333	1332	1331	1330	1329	1328	1327	1326	1325	1324	1323	1322	1321	1320	1319	1318	1317	1316	1315	1314	1313	1312	1311	1310	1309	1308	1307	1306	1305	1304	1303	1302	1301	1300	1299	1298	1297	1296	1295	1294	1293	1292	1291	1290	1289	1288	1287	1286	1285	1284	1283	1282	1281	1280	1279	1278	1277	1276	1275	1274	1273	1272	1271	1270	1269	1268	1267	1266	1265	1264	1263	1262	1261	1260	1259	1258	1257	1256	1255	1254	1253	1252	1251	1250	1249	1248	1247	1246	1245	1244	1243	1242	1241	1240	1239	1238	1237	1236	1235	1234	1233	1232	1231	1230	1229	1228	1227	1226	1225	1224	1223	1222	1221	1220	1219	1218	1217	1216	1215	1214	1213	1212	1211	1210	1209	1208	1207	1206	1205	1204	1203	1202	1201	1200	1199	1198	1197	1196	1195	1194	1193	1192	1191	1190	1189	1188	1187	1186	1185	1184	1183	1182	1181	1180	1179	1178	1177	1176	1175	1174	1173	1172	1171	1170	1169	1168	1167	1166	1165	1164	1163	1162	1161	1160	1159	1158	1157	1156	1155	1154	1153	1152	1151	1150	1149	1148	1147	1146	1145	1144	1143	1142	1141	1140	1139	1138	1137	1136	1135	1134	1133	1132	1131	1130	1129	1128	1127	1126	1125	1124	1123	1122	1121	1120	1119	1118	1117	1116	1115	1114	1113	1112	1111	1110	1109	1108	1107	1106	1105	1104	1103	1102	1101	1100	1099	1098	1097	1096	1095	1094	1093	1092	1091	1090	1089
--------------------------------	---------------------	--	--	--	--	--	--	-------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 3. Développement de l'apiculture
 Detailed Costs
 (EUR)

	Unit	Unit Cost ('000)	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)					Total		
			2020	2021	2022	2023	2024		2020	2021	2022	2023	2024		2025	
1. Investment Costs																
A. Matériel de rucher																
1. Ruches peuplées de type Langstroth	Ruches pleines	0,093	0,056	0,056	0,056	0,056	0,056	-	0,280	0,065	0,066	0,067	0,069	0,070	-	0,337
2. Ruches vides de type Langstroth	Ruches vides	0,024	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	-	0,073	0,017	0,017	0,018	0,018	0,018	-	0,088
3. Ruche 5 cadres	Ruchettes	0,018	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	-	0,027	0,006	0,006	0,006	0,007	0,007	-	0,032
4. Hausse Langstroth	hausse	0,011	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	-	0,034	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	-	0,040
5. Cire gaufrée	kg	0,007	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	-	0,056	0,013	0,013	0,013	0,014	0,014	-	0,067
6. Fil de fer étamé	bobines	0,006	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,001	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,001
Subtotal Matériel de rucher	Forfait	0,008	0,094	0,094	0,094	0,094	0,094	-	0,470	0,109	0,111	0,113	0,115	0,118	-	0,566
B. Matériel de protection et de manipulation /a																
C. Matériel de miellerie et d'atelier																
Bac à désoperculer en inox	Bac	0,654	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	-	0,033	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	-	0,039
Couteaux à désoperculer en inox	unité	0,023	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,002	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	-	0,003
Extracteur 12 cadres manuel en inox	unité	0,794	0,008	0,008	0,008	0,008	0,008	-	0,040	0,009	0,009	0,010	0,010	0,010	-	0,048
Maturateur 50 kg en inox avec Tamis	unité	0,187	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	-	0,009	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	-	0,011
Lot petit matériel de manutention	unité	0,103	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	-	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	-	0,006
Soude cire électrique	unité	0,093	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	-	0,005	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	-	0,006
Matériel autres produits (reine,pollen,propolis)	unité	0,234	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	-	0,012	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	-	0,014
Subtotal Matériel de miellerie et d'atelier			0,021	0,021	0,021	0,021	0,021	-	0,106	0,024	0,025	0,025	0,026	0,026	-	0,127
Total			0,117	0,117	0,117	0,117	0,117	-	0,586	0,135	0,138	0,141	0,144	0,147	-	0,705

La Combinaison à usage apicole, Masques cagoules, Paires de gants en cuir, Enturnoir en galvanisé, Lève cadres en inox, et Brosse à abeilles

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture
 Detailed Costs
 (EUR)

	Unit	Base Cost (Million)					Totals Including Contingencies (Million)						
		2020	2021	2022	2023	2024	Total	2020	2021	2022	2023	2024	Total
I. Investment Costs													
A. Animation sociale													
Formation des animateurs et préparation des kits /a	Personnes-jour	0,457	0,005	0,002	-	-	0,007	0,005	0,002	-	-	-	0,008
groupe de 30 pers. /b	nb	0,346	0,030	0,039	0,111	0,099	-	0,470	0,057	0,117	0,133	0,136	0,124
Subtotal Animation sociale		0,394	0,101	0,111	0,111	0,099	-	0,476	0,063	0,119	0,133	0,136	0,124
B. CEP CES													
CEP sur techniques douces de CES /c	nb	0,628	-	0,006	0,016	0,016	0,011	0,006	0,055	-	0,007	0,019	0,013
CEP sur entretiens des ouvrages CES /d	nb	0,628	-	0,006	0,016	0,016	0,011	0,006	0,055	-	0,007	0,019	0,013
Subtotal CEP CES		-	-	0,013	0,031	0,031	0,021	0,013	0,109	-	0,015	0,038	0,027
C. Vulgarisation arboriculture fruitières													
CEP 1 Intrants petits matériels	CEP1	0,950	0,009	0,009	0,009	0,009	-	0,038	0,011	0,011	0,011	0,012	-
CEP 2 Intrants petits matériels /e	CEP2	0,501	-	0,050	0,050	0,050	-	0,200	0,061	0,059	0,060	0,063	-
Visite Inter-zones de production (national)	visite	3,738	0,007	0,007	0,007	0,007	-	0,037	0,009	0,009	0,009	0,009	-
Voyages d'études à l'étranger /f	Voyage	18,682	-	0,019	0,019	0,019	-	0,019	0,022	-	0,022	-	-
Frais d'animation 22 personnes /g	Unité	0,023	0,015	0,015	0,015	0,015	-	0,077	0,018	0,018	0,019	0,019	-
Frais d'animation 12 personnes /h	Unité	0,023	-	0,084	0,084	0,084	-	0,336	0,089	0,101	0,103	0,105	-
Subtotal Vulgarisation arboriculture fruitières		0,032	0,185	0,187	0,187	0,187	-	0,708	0,037	0,218	0,200	0,204	0,197
D. Formation arboriculture													
Formation de Formateurs- plantations /i	Personnes-jour	1,402	0,013	0,004	-	-	-	0,017	0,015	0,005	-	-	0,020
Formation amandier	session de 2]	2,243	0,007	0,007	0,007	0,007	-	0,034	0,008	0,008	0,008	0,008	-
Formation figuier	session de 2]	2,243	0,007	0,007	0,007	0,007	-	0,034	0,008	0,008	0,008	0,008	-
Formation Olivier	session de 2]	2,243	0,007	0,007	0,007	0,007	-	0,034	0,008	0,008	0,008	0,008	-
Subtotal Formation arboriculture		0,026	0,020	0,016	0,016	0,013	-	0,088	0,030	0,023	0,019	0,017	0,106
E. Apiculture													
Formation de formateurs /j	Personnes-jour	1,495	0,030	0,030	0,030	0,030	-	0,150	0,035	0,035	0,036	0,037	-
Formation apicole	session	1,489	0,105	0,105	0,105	0,105	-	0,523	0,121	0,123	0,126	0,131	-
visite Interzone (national)	visite	3,738	0,004	0,004	0,004	0,004	-	0,019	0,004	0,004	0,004	0,005	0,022
Subtotal Apiculture		0,138	0,138	0,138	0,138	0,138	-	0,692	0,160	0,163	0,166	0,170	0,832
Total Investment Costs													
II. Recurrent Costs													
A. Entretien annuel CES (banquettes et murettes)													
Entretien gabions	FF	0,093	-	0,037	0,112	0,206	0,299	0,374	1,028	-	0,044	0,135	0,252
Entretien annuel parcelles nouvelles /k	ha	0,047	-	0,012	0,035	0,058	0,093	0,117	0,315	-	0,014	0,042	0,072
Entretien annuel des ruches	1. Main d'oeuvre /l	1,145	-	-	0,616	1,144	1,851	5,063	-	-	0,740	1,404	2,066
2. Fonctionnement													
Consommables /m	FF	0,001	0,002	0,003	0,003	0,003	-	0,014	0,002	0,002	0,003	0,004	0,006
Transport et déplacement /n	FF	0,001	0,002	0,003	0,003	0,004	0,003	-	0,017	0,003	0,004	0,005	0,006
Location /o	FF	0,003	0,003	0,003	0,004	0,004	-	0,017	0,003	0,004	0,004	0,005	0,005
Divers /p	FF	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	-	0,008	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002
Subtotal Fonctionnement		0,006	0,008	0,010	0,012	0,015	-	0,051	0,007	0,010	0,012	0,015	0,018
Total Recurrent Costs		0,013	0,065	0,781	1,434	2,069	2,142	6,503	0,016	0,076	0,099	1,738	2,589
Total		0,265	0,522	1,243	1,894	2,499	2,155	8,577	0,306	0,615	1,495	2,323	3,126

la 2] de préparation/thème + 1] pour le kit/thème + 1] de formation animateurs + 1] de suivi et sortie de terrain avec animateurs.
 la 3] de sensibilisation + 10] pour choisir institution de gestion 2 animateurs H-F (2 animateurs pendant 6 ans + 2 animateurs pendant 4 ans 2021-2024).
 la 1] /a Il s'agit de du nombre de CE de première génération (40) de 22 participants armés et équipés. De ces 25 apprenants les 10 meilleurs seront appuyés pour former des CE de deuxième génération de 10 membres chacun, le total de 400 CE provient de 40 CE 1 X 10 a
 V Le voyage à l'étranger est prévu pour la Turquie sur figues et amandes, suite aux souhaits de la DPA. Des TDR seront inclus dans le PIM
 Vg déduire 12 personnes avec 10 CEP
 Vh déduire 12 personnes avec 10 CEP
 Vi 2] conception/thème + 1] formation des formateurs - Plantations 3 thèmes (1- confection cuvette et binage, taille, fumure de fond PK, protection phytosanitaire. 2- engrais de couverture N, protection phytosanitaire. 3- récolte
 Vj CEP arboriculture. 2] conception/thème + 1] formation des formateurs - Apiculture 5 thèmes.
 Vk Par l'apiculteur après les 2 ans par l'entretien. Entretien cuvette, taille de formation, fertilisation, protection phyo
 Vl Incls Main d'oeuvre (germanique et occasionnelle) et gardiennage
 Vm Incls Produits de traitement, nourrissent, et emballage perdu (Gros et détail)
 Vn Incls frais de visite technique et transhumances
 Vo Incls location de matériel et des emplacements
 Vp Assurance, eau, électricité.

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de
Table 5. Pistes
Detailed Costs
(EUR)

	Unit	Unit Cost ('000)	Base Cost (Million)					Totals Including Contingencies (Million)							
			2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025
I. Investment Costs															
A. Etudes techniques	étude	120,000	0.120	0.120	0.120	-	-	-	0.360	0.139	0.141	0.144	-	-	0.424
B. Execution des travaux	km	130,434	1.957	4.565	6.522	6.522	3.913	-	23.478	2.261	5.382	7.843	8.000	4.896	28.382
C. Contrôle technique des travaux /a	FF	-	0.176	0.398	0.400	0.400	0.398	0.112	1.884	0.204	0.470	0.481	0.490	0.498	2.285
D. Formation Communes /b	session de 3 j	48,000	-	0.096	-	0.096	-	0.096	0.288	-	0.113	-	0.118	-	0.353
Total Investment Costs			2.253	5.180	7.041	7.017	4.311	0.208	26.010	2.604	6.107	8.468	8.608	5.394	31.445
II. Recurrent Costs															
A. Entretien des pistes /c	FF	-	-	-	0.098	0.196	0.293	0.352	0.939	-	-	0.118	0.240	0.367	0.449
Total Recurrent Costs			-	-	0.098	0.196	0.293	0.352	0.939	-	-	0.118	0.240	0.367	0.449
Total			2.253	5.180	7.139	7.213	4.605	0.560	26.949	2.604	6.107	8.585	8.848	5.761	32.620

/a Un ingénieur Génie civil et 3 contrôleurs pour le contrôle des travaux y compris les moyens logistiques (moyens de transport, déplacements, ...) pour assurer la mission

/b Formation du personnel des communes en entretien des pistes.

/c Les coûts d'entretiens des pistes représentent 1.5% des coûts des travaux. Ils se rapportent aux investissements réalisés les années antérieures

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 6. Aménagement Rahbas et UV apicoles
Detailed Costs
(EUR)

Unit	Unit Cost ('000)	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)					Total
		2020	2021	2022	2023	2024		2020	2021	2022	2023	2024	
I. Investment Costs													
A. Rahba													
1. Etudes (APS,APD,EIE,DAO) /a													
2. Travaux construction infrastructure													
	m2	0,006	-	0,007	0,007	-	-	0,014	-	0,009	0,009	-	0,017
	m2	0,012	-	0,010	0,010	-	-	0,019	-	0,012	0,012	-	0,023
	m2	0,018	-	0,014	0,014	-	-	0,029	-	0,017	0,018	-	0,035
	m2	0,360	-	0,288	0,288	-	-	0,576	-	0,346	0,353	-	0,700
	FF	12,000	-	0,024	0,024	-	-	0,048	-	0,029	0,029	-	0,058
Subtotal Travaux construction infrastructure													
	m2	0,600	-	0,024	0,024	-	-	0,048	-	0,029	0,029	-	0,058
	FF	44,860	-	0,090	0,090	-	-	0,179	-	0,108	0,110	-	0,218
	FF	14,019	-	0,028	0,028	-	-	0,056	-	0,034	0,034	-	0,068
	H:mois	5,607	-	0,056	0,056	-	-	0,146	-	0,087	0,089	-	0,178
Subtotal Rahba													
	unité	28,037	-	0,056	0,056	-	-	0,112	-	0,067	0,067	-	0,134
B. UV apicoles													
1. Etudes (APS,APD,EIE,DAO) /h													
2. Travaux construction infrastructure													
	UV	140,187	-	0,140	0,280	-	-	0,421	-	0,165	0,337	-	0,502
	UV	7,009	-	0,007	0,014	-	-	0,021	-	0,008	0,017	-	0,025
	UV	17,290	-	0,017	0,035	-	-	0,052	-	0,020	0,042	-	0,062
Total Investment Costs													
II. Recurrent Costs													
A. Fonctionnement rahbas /k													
	Forfait	35,981	-	-	0,072	0,144	0,144	0,144	0,144	0,006	0,024	-	0,087
	Forfait	-	-	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,007	0,007	0,008	0,030
B. Fonctionnement UV apicoles													
	Forfait	-	0,293	1,004	0,691	0,184	0,150	2,291	-	0,310	1,207	0,948	0,230
	Forfait	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	Total	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

la 10% des travaux
lb sur une superficie de 600 m2 par rahba (sur un total de 4 rahba à Had Msila, Aknoul, Ajdir, et Branha) dans les 2 dont 400 m2 seront revêtus, le profilage consiste en la mise à cote du projet de calage du terrain naturel//travaux de terrassement

lc En matériaux de carrière.

ld A raison de 20 m2 par rahba pour 4 rahba

le Balances, transpallets électriques, cribble, etc.

lf 5% des travaux

lg Technicien contrôle Rahbas & UV

lh 10% des travaux

li 5% des travaux

lj Notamment des extracteurs, des désoperculeurs.

lk 10% coulis des investissements- pris en charge par les communes

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 7. Appui aux micro entreprises rurales
Detailed Costs
(EUR)

	Unit	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)								
		2020	2021	2022	2023	2024		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
I. Investment Costs																
A. Appui aux micro entreprises rurales /a																
1. Microentreprises rurales (MER)																
a. Micro-entreprises rurales /b	MER	24,112	-	0,482	0,964	0,723	0,241	-	2,411	-	0,569	1,160	0,887	0,302	-	2,917
2. Alphabétisation fonctionnelle et formation diplômante																
a. Alphabétisation fonctionnelle et appui à l'organisation des femmes /c	Personnes	0,243	-	0,061	0,213	0,304	0,152	-	0,729	-	0,072	0,256	0,573	0,190	-	0,890
b. Formation diplômante et appui à la création des microentreprises	Personne	1,402	-	0,140	0,280	0,140	-	-	0,561	-	0,185	0,387	0,172	-	-	0,674
Subtotal Alphabétisation fonctionnelle et formation diplômante																
Total Investment Costs																
II. Recurrent Costs																
A. Fonctionnement MER	Forfait	-	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,000	-	0,000	0,000	0,000	0,000	-	0,001
Total																
			-	0,683	1,458	1,167	0,393	-	3,701	-	0,806	1,753	1,432	0,492	-	4,482

/a Coopératives

/b MER et coopérative (hommes et femmes)

/c Une personne est alphabétisée sur 24 mois dans une classe de 25 personnes (au total 3000 pers. alphabétisées sur 2 ans)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 8. Appui conseil économique
Detailed Costs
(EUR)

	Unit Cost ('000)	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)					Total			
		2020	2021	2022	2023	2024		2020	2021	2022	2023	2024		2025		
I. Renforcement Costs																
A. Renforcement des capacités des MER																
1. Frais formations MER & UV	Jours	0.280	-	0.017	0.017	0.017	0.017	-	0.067	-	0.020	0.020	0.021	0.021	-	0.082
2. Voyage d'étude	Voyage	47,664	-	0.048	0.048	-	-	-	0.095	-	0.056	0.057	-	-	-	0.114
3. Frais animation & communication FIL	Jours	0.280	0.003	0.003	0.003	0.003	0.003	-	0.017	0.004	0.004	0.004	0.004	0.004	-	0.020
4. Frais formations socio-économiques /a	Jours	0.280	-	0.011	0.011	0.011	0.011	0.011	0.045	-	0.013	0.013	0.014	0.014	-	0.054
Subtotal Renforcement des capacités des MER			0.003	0.079	0.079	0.031	0.031	-	0.224	0.004	0.093	0.095	0.039	0.039	-	0.270
B. Ateliers et expertise spécialisée /b	FF	7,477	0.007	0.007	0.007	0.007	0.007	-	0.037	0.009	0.009	0.009	0.009	0.009	-	0.045
Total			0.011	0.087	0.087	0.039	0.039	-	0.262	0.013	0.102	0.104	0.048	0.049	-	0.315

/a Formations juridiques et sociales (statut, gouvernance) et économiques (gestion et plans d'affaire)

/b Gouvernance OPA, système information des marchés, normes qualitatives agroalimentaires, Maintenance des équipements

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 9. SUIVI-EVALUATION
Detailed Costs
(EUR)

	Unit	Base Cost (Million)					Totals including Contingencies (Million)								
		2020	2021	2022	2023	2024	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	
I. Investment Costs															
A. Suivi-évaluation															
1. S&E- UGP /a															
a. Mobilier de bureau	Nb.	0,935	0,001	-	-	-	-	0,001	0,001	-	-	-	-	-	0,001
b. ordinateur portable	Nb.	0,467	0,000	-	-	-	-	0,000	0,001	-	-	-	-	-	0,001
c. Imprimante	Nb.	0,467	0,000	-	-	-	-	0,000	0,001	-	-	-	-	-	0,001
Subtotal S&E-UGP															
B. Enquêtes et études (UGP)															
1. Enquête socio-économique de référence /b															
2. Enquête de résultats (m-parcours)	Nbre	37,383	0,037	-	-	-	-	0,037	0,043	-	-	-	-	-	0,043
3. Enquête finale	Nbre	18,692	-	-	-	0,019	-	0,019	-	-	-	-	0,023	-	0,023
4. Enquête ménage à m-parcours /c	Nbre	32,710	-	-	-	0,033	-	0,033	-	-	-	-	-	-	0,042
5. Etudes thématiques de S&E /d	Nbre	18,692	-	-	-	0,019	-	0,019	-	-	-	-	0,022	-	0,023
Subtotal Enquêtes et études (UGP)															
C. Ateliers															
1. DDERZM															
a. Réunion du Copil	Nbre	0,467	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,003	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	0,003
2. UGP															
a. Atelier de démarrage /e	Nbre	14,019	0,014	-	-	0,019	-	0,019	-	0,014	0,016	-	-	-	0,016
b. Ateliers auto-évaluation bénéficiaires /f	Nbre	4,673	0,001	-	-	0,019	-	0,019	-	0,019	-	-	-	-	0,022
c. Réunion du COP /g	Nbre	0,935	0,002	0,002	0,002	0,002	0,001	0,009	0,001	0,002	0,002	0,002	0,001	0,011	
d. Réunion Echange d'expérience entre projets similaires au Maroc, dont projets FIDA /h	Nbre	5,607	0,006	-	-	0,006	-	0,011	0,006	-	0,007	-	-	-	0,013
e. Atelier d'achèvement /i	Nbre	14,019	-	-	-	0,014	-	0,014	-	0,014	-	-	-	-	0,018
Subtotal UGP															
D. Supervision et évaluation externe															
1. DDERZM															
a. Mission de supervision (personnel DDERZM)	Nbre	9,346	0,009	0,009	-	0,009	0,009	-	0,037	0,011	0,011	-	0,011	0,012	0,045
E. Renforcement capacités SE															
1. DDERZM															
a. Paramétrage de la base de données DDERZM pour application PRODER /j	Nbre	9,346	0,009	0,009	-	-	-	-	0,019	0,011	0,011	-	-	-	0,022
2. UGP															
a. Appel. Mise en place du SSE au niveau projet /k	Nbre	18,692	0,019	-	-	-	-	0,019	0,022	-	-	-	-	-	0,022
b. Atelier formation sur les outils et mécanismes de SE /l	Nbre	18,692	0,019	-	-	-	-	0,037	0,022	-	-	-	-	-	0,044
c. Formation et recyclage SIG	Nbre	6,075	0,006	0,006	-	-	-	0,012	0,007	-	-	-	-	-	0,014
d. Equipement téléphones de travail avec GPS /m	Nbre	0,374	0,002	-	-	-	-	0,002	0,003	-	-	-	-	-	0,003
e. Formation et recyclage de l'équipe SE en Excel basique/avancé /n	Nbre	9,346	0,009	0,009	-	-	-	0,019	0,011	0,011	-	-	-	-	0,022
Subtotal GP															
Subtotal Renforcement capacités SE															
F. Gestion des connaissances/capitalisation															
1. Collecte et diffusion des outils de capitalisation	unité	9,346	-	-	-	0,009	0,009	0,009	0,028	-	-	-	0,011	0,012	0,036
Total Investment Costs															
II. Recurrent Costs															
A. Participation personnel DDERZM à la revue à m-parcours															
Total Recurrent Costs															
Total															
	FF	1,402	-	-	0,001	-	-	-	0,001	-	-	-	0,002	-	0,002
		0,134	0,055	0,075	0,040	0,068	0,057	0,429	0,155	0,085	0,090	0,049	0,085	0,073	0,517

la RSE
 la incline l'analyse sociale et le diagnostic participatif des potentialités des OPA et des 3 filières
 la 3 H/mois
 la Evaluation des pistes, MFR/Ranhas, plantations/miel, MFR/alphabetisation); AT CT de 12 H/mois.
 la Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires via les forums économiques et sociaux
 la Comité provincial de pilotage
 la Comité provincial de pilotage
 la Comité provincial de pilotage
 la Développement des outils/fiches- AT CT.
 la Atelier/réunion participatif de vulgarisation des outils et mécanismes auprès acteurs mise en oeuvre, développement des outils/fiches (AT CT).
 la m GPS performant
 la n (10 dont 3 S. stat.)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 10 USF
Detailed Costs
(EUR)

	Unit	Base Cost (Million)					Total Including Contingencies (Million)									
		2020	2021	2022	2023	2024	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
I. Investment Costs																
A. Assistance technique (a)																
1. Socio-économiste (genre, jeune, marketing, gestion MERS)	Personne/mois	7,009	0,084	0,084	0,084	0,084	0,084	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	
2. Ingénieur expert en CES	Personne/mois	7,009	0,084	0,084	0,084	0,084	0,084	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	
3. Ingénieur génie civil (piéces)	Personne/mois	7,009	0,084	0,084	0,084	0,084	0,084	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	
4. Ingénieur agricole	Personne/mois	4,019	0,289	0,289	0,289	0,289	0,289	0,145	0,145	0,145	0,145	0,145	0,145	0,145	0,145	
5. Techniciens agricoles /b	Personne/mois	7,009	0,084	0,084	0,084	0,084	0,084	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	0,042	
6. Gestion des marchés	Personne/mois	4,019	0,048	0,048	0,048	0,048	0,048	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	
7. comptable /c	Personne/mois	4,019	0,048	0,048	0,048	0,048	0,048	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	0,024	
8. Assistan S&E	Personne/mois	0,806	0,806	0,806	0,806	0,806	0,806	0,403	0,403	0,403	0,403	0,403	0,403	0,403	0,403	
Subtotal Assistance technique																
B. Equipements de bureau																
1. Unités informatiques /d	Unité	0,467	0,004	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,004
2. Mobilier de bureau	Unité	1,869	0,006	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,006
3. Photocopieuses	Unité	1,402	0,001	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0,001
Subtotal Equipements de bureau																
C. Coopération Sud Sud																
1. Dialogue politique																
Etudes thématiques et stratégiques	étude	14,019	-	0,028	0,014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fourni décharge et de partage	document	14,019	-	0,014	0,014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Activités de sensibilisation et de plaidoyer /e	Recherche	14,019	-	0,014	0,014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evénements parallèles en marge du SIAU /f	FF	14,019	-	0,014	0,014	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Notes stratégiques sur l'emploi des jeunes ruraux /g																
Subtotal Dialogue politique																
2. Coopération triangulaire Sud-Sud /h																
Investissements/activités CSST /i	Unité	285,421	0,285	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui au CRP2 /j	Unité	46,729	0,047	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subtotal Coopération triangulaire Sud-Sud																
Total Investment Costs																
II. Recurrent Costs																
A. Personnel de la DPA /k																
1. Directeur	perso-mois	0,423	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
2. Deux Chefs de service /l	perso-mois	0,634	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015	0,015
3. Deux Chfs de service /m	perso-mois	0,382	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009
4. Un chef de bureau /n	perso-mois	0,386	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
5. Un Coordinateur du projet /o	perso-mois	0,494	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006
6. Un technicien chef de service /p	perso-mois	0,397	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005
7. Deux techniciens (chefs de bureau)	perso-mois	0,452	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011
8. Assistan technique à LT	perso-mois	0,254	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009
9. Assistan technique à LT	perso-mois	7,009	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007	0,007
10. Personnel d'appui	perso-mois	0,115	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003
Dix chfs de bureau	perso-mois	0,077	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003
Deux secrétaires	perso-mois	0,104	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003	0,003
Deux chauffeurs	perso-mois	0,101	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002	0,002
Subtotal Personnel d'appui																
B. Consommables bureau /p																
C. Fonctionnement véhicule (carburant) / missions suivi terrain	FF	2,336	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009	0,009
Total Recurrent Costs																
Total																

la Indus les moyens de transport et leur fonctionnement
 lb Il s'agit de 6 techniciens. ZCES-2CE-2MER/ahba
 lc un comptable (et non pas un ingénieur agro-économiste)
 ld 2 machines performantes pour SIG et 5 postes normaux
 le Sensibilisation et échange avec les jeunes ruraux sur les mécanismes de soutien et d'incitation à l'emploi
 lf Activité pilotée par la DDERZM et portant sur des tables rondes/rencontres concernant l'emploi des jeunes ruraux
 lg Activité pilotée par la DDERZM et portant sur des tables rondes/rencontres concernant l'emploi des jeunes ruraux
 lh CSST
 li Mise en œuvre complémentaire selon les modalités adoptées par le PDRMA dans le cadre du don CSST
 lj Appui en équipements de bureau du CRP2
 lk Personnel passant de 20 à 50% de son temps sur le Projet (traduit dans le coût unitaire), voir appendices pour plus de détail.
 ll Ingénieurs en chef
 lm Ingénieurs en chef
 ln Ingénieur d'Etat
 lo Ingénieur d'Etat
 lp Consommables de bureau, fourniture informatique, abonnement internet, etc.

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 1. Protection des terres cultivées
Detailed Costs
(DH)

	Unit	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)					Total		
		2020	2021	2022	2023	2024		2020	2021	2022	2023	2024		2025	
1. Investment Costs															
A. Etude détaillée des travaux CES requis par bassin versant	Nb	500,000	0,500	0,500	-	-	1,000	0,579	0,591	-	-	-	-	-	1,170
B. Travaux conservation des sols /a	ha	12,500	4,250	8,625	10,825	10,875	43,200	4,917	10,199	13,082	13,432	10,887	-	-	52,517
C. Travaux protection par gabions /b	m3	0,600	1,800	2,700	2,700	2,700	11,700	2,083	3,193	3,263	3,335	2,272	-	-	14,145
D. Sessions de formation /c	session	40,000	0,040	-	0,040	0,040	0,120	0,046	-	0,048	0,049	0,050	-	-	0,144
E. Expertise- CES	Personnes-jour	5,000	0,040	0,040	0,040	0,040	0,200	0,046	0,047	0,048	0,049	0,050	-	-	0,242
Total			6,630	11,865	13,605	13,655	56,220	7,671	14,030	16,442	16,865	13,210	-	-	66,217

/a sur périmètres: 50% des pentes 10-20% + 100% des pentes >20%

/b 600 DH, pour pentes >30%.

/c 10 techniciens CES (DPA amgt et CCA, pas AT) (21 en salle)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 2. Développement de l'arboriculture fruitière
Detailed Costs
(DH)

	Unit	Unit Cost ('000)		Base Cost (Million)					Totals Including Contingencies (Million)									
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total			
I. Investment Costs																		
A. Filière arboricole Amandier																		
Plantation à l'entreprise des travaux	ha	13,890	44,448	43,059	48,615	-	-	-	-	-	136,122	51,428	50,917	58,751	-	-	-	161,095
Réhabilitation -à l'entreprise des travaux /a	ha	13,890	-	0,014	48,615	-	-	-	-	-	0,014	-	0,016	-	-	-	-	0,016
Subtotal Filière arboricole Amandier			44,448	43,073	48,615	-	-	-	-	-	136,136	51,428	50,933	58,751	-	-	-	161,112
B. Filière arboricole Figuier																		
Plantation à l'entreprise des travaux	ha	13,820	6,219	7,601	-	-	-	-	-	-	13,820	7,196	8,988	-	-	-	-	16,184
C. Filière arboricole Olivier																		
Plantations à l'entreprise des travaux	ha	13,800	8,280	-	48,615	-	-	-	-	-	8,280	9,580	-	-	-	-	-	9,580
Total			58,947	50,674	48,615	-	-	-	-	-	158,236	68,203	59,921	58,751	-	-	-	186,876

la Greffage

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 3. Développement de l'apiculture
 Detailed Costs
 (DH)

	Unit	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)								
		2020	2021	2022	2023	2024		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total		
I. Investment Costs																
A. Matériel de rucher																
1. Ruches peuplées de type Langstroth	Ruches pleines	1,000	0,600	0,600	0,600	0,600	0,600	-	3,000	0,694	0,709	0,725	0,741	0,757	-	3,627
2. Ruches vides de type Langstroth	Ruches vides	0,260	0,156	0,156	0,156	0,156	0,156	-	0,780	0,180	0,184	0,189	0,193	0,197	-	0,943
3. Ruchette 5 cadres	Ruchettes	0,190	0,057	0,057	0,057	0,057	0,057	-	0,285	0,066	0,067	0,069	0,070	0,072	-	0,345
4. Hausse Langstroth	hausse	0,120	0,072	0,072	0,072	0,072	0,072	-	0,360	0,083	0,085	0,087	0,089	0,091	-	0,435
5. Cire gaufrée	Kg	0,080	0,120	0,120	0,120	0,120	0,120	-	0,600	0,139	0,142	0,145	0,148	0,151	-	0,725
6. Fil de fer étamé	bobines	0,060	0,001	0,001	0,001	0,001	0,001	-	0,006	0,001	0,001	0,001	0,001	0,002	-	0,007
Subtotal Matériel de rucher	Forfait	0,090	1,006	1,006	1,006	1,006	1,006	-	5,031	1,164	1,190	1,216	1,243	1,270	-	6,083
B. Matériel de protection et de manipulation /a																
C. Matériel de miellerie et d'atelier																
Bac à désoperculer en inox	Bac	7,000	0,070	0,070	0,070	0,070	0,070	-	0,350	0,081	0,083	0,085	0,086	0,088	-	0,423
Couteaux à désoperculer en inox	unité	0,250	0,005	0,005	0,005	0,005	0,005	-	0,025	0,006	0,006	0,006	0,006	0,006	-	0,030
Extracteur 12 cadres manuel en inox	unité	8,500	0,085	0,085	0,085	0,085	0,085	-	0,425	0,098	0,101	0,103	0,105	0,107	-	0,514
Maturateur 50 kg en inox avec Tamis	unité	2,000	0,020	0,020	0,020	0,020	0,020	-	0,100	0,023	0,024	0,024	0,025	0,025	-	0,121
Lot petit matériel de menuiserie	unité	1,100	0,011	0,011	0,011	0,011	0,011	-	0,055	0,013	0,013	0,013	0,014	0,014	-	0,066
Soudé cire électrique	unité	1,000	0,010	0,010	0,010	0,010	0,010	-	0,050	0,012	0,012	0,012	0,012	0,013	-	0,060
Matériel autres produits (reine,pollen,propolis)	unité	2,500	0,025	0,025	0,025	0,025	0,025	-	0,125	0,029	0,030	0,030	0,031	0,032	-	0,151
Subtotal Matériel de miellerie et d'atelier			0,226	0,226	0,226	0,226	0,226	-	1,130	0,261	0,267	0,273	0,279	0,285	-	1,366
Total			1,254	1,254	1,254	1,254	1,254	-	6,269	1,451	1,483	1,515	1,549	1,583	-	7,580

la Combinaison à usage apicole, Masques cagoules, Paires de gants en cuir, Enturmoir en galvanisé, Lève cadres en inox, et Brosse à abeilles

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture
(DH)

	Unit	Base Cost (Million)					Totals Including Contingencies (Million)								
		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
I. Investment Costs															
A. Animation sociale															
Formation des animateurs et préparation des kits /a	Personnes-jour	5,000	0,050	0,020	-	-	-	0,070	0,058	0,024	-	-	-	-	0,082
Groupes de 30 pers. /b	nb	3,720	0,532	1,064	1,183	1,064	-	5,026	0,615	1,298	1,430	1,461	1,343	-	6,107
Subtotal Animation sociale		0,582	1,064	1,183	1,064	-	5,086	0,673	1,282	1,430	1,461	1,343	-	6,189	
B. CEP CES															
CEP sur techniques douces de CES /c	Personnes-jour	6,720	-	0,067	0,168	0,114	0,067	0,585	-	0,079	0,203	0,207	0,144	0,087	0,721
CEP sur entretiens des ouvrages CES /d	nb	6,720	-	0,067	0,168	0,114	0,067	0,585	-	0,079	0,203	0,207	0,144	0,087	0,721
Subtotal CEP CES		-	0,134	0,336	0,336	0,228	0,134	1,169	-	0,159	0,406	0,415	0,288	0,173	1,442
C. Vulgarisation arboriculture fruitières															
CEP1 Intrants petits materiels	CEP1	10,160	0,102	0,102	0,102	-	-	0,406	0,118	0,120	0,123	0,125	-	-	0,486
CEP2 Intrants petits materiels /e	CEP2	3,360	0,336	0,336	0,336	-	2,144	0,634	0,548	0,682	0,677	-	-	2,620	
Visite inter-zones de production (national)	visite	40,000	0,080	0,080	0,080	-	0,400	0,093	0,093	0,087	0,099	0,101	-	0,484	
Voyage d'études à l'étranger /f	voyage	200,000	-	0,200	-	-	0,200	-	0,236	-	-	-	-	0,236	
Frais d'animation 22 personnes /g	Unité	0,250	0,165	0,165	0,165	-	0,825	0,191	0,195	0,199	0,204	0,208	-	0,987	
Frais d'animation 12 personnes /h	Unité	0,250	0,900	0,900	0,900	-	3,600	1,088	1,088	1,112	1,136	-	-	4,389	
Subtotal Vulgarisation arboriculture fruitières		0,347	1,983	1,783	1,783	1,681	7,575	0,401	2,344	2,154	2,202	2,122	-	9,223	
D. Formation arboriculture															
Formation de Formateurs-plantations /i	Personnes-jour	15,000	0,135	0,045	-	-	0,180	0,156	0,053	-	-	-	-	0,209	
Formation animateur	session de 21	24,000	0,072	0,072	0,072	0,072	-	0,360	0,083	0,085	0,087	0,089	0,091	0,435	
Formation figurier	session de 21	24,000	0,072	0,072	0,072	0,072	-	0,360	0,083	0,085	0,087	0,089	0,091	0,435	
Formation Olivier	session de 21	24,000	-	0,024	0,024	-	0,048	0,029	0,028	0,029	-	-	-	0,097	
Subtotal Formation arboriculture		0,279	0,213	0,168	0,144	0,144	0,948	0,323	0,252	0,203	0,178	0,182	-	1,137	
E. Apiculture															
Formation de formateurs /j	Personnes-jour	16,000	0,320	0,320	0,320	0,320	1,600	0,370	0,378	0,387	0,395	0,404	-	1,935	
Formation apicole	session	16,000	1,120	1,120	1,120	1,120	5,600	1,286	1,324	1,354	1,383	1,414	-	6,771	
visite infozone (national)	visite	40,000	0,040	0,040	0,040	0,040	0,200	0,046	0,047	0,048	0,049	0,050	-	0,202	
Subtotal Apiculture		1,480	1,480	1,480	1,480	1,480	7,400	1,712	1,750	1,789	1,828	1,868	-	8,947	
Total Investment Costs															
II. Recurrent Costs															
A. Entretien annuel CES (banquettes et murettes)															
B. Entretien gabiots	FF	1,000	-	0,400	1,200	2,200	3,200	4,000	11,000	-	0,473	1,450	2,717	4,039	13,840
C. Entretien annuel parcellés nouvelles /k	Ha	1,550	-	0,125	6,588	12,245	17,670	54,173	-	0,148	7,961	15,124	22,304	22,795	68,183
D. Entretien annuel des ruches															
1. Main d'oeuvre /l															
2. Fonctionnement															
Consommables /m	Forfait	0,078	0,078	0,085	0,137	0,111	-	0,489	0,091	0,093	0,102	0,169	0,140	-	0,584
Transport et déplacement /n	FF	0,015	0,021	0,028	0,032	0,051	-	0,147	0,017	0,024	0,034	0,040	0,085	-	0,180
Location /o	FF	0,009	0,020	0,029	0,045	0,052	-	0,155	0,011	0,024	0,035	0,056	0,085	-	0,190
Divers /p	FF	0,030	0,036	0,036	0,042	-	-	0,186	0,035	0,043	0,044	0,052	0,083	-	0,226
Subtotal Fonctionnement	FF	0,012	0,012	0,012	0,013	0,013	-	0,061	0,013	0,014	0,014	0,016	0,016	-	0,073
Total Recurrent Costs		0,066	0,088	0,105	0,132	0,158	-	0,549	0,076	0,104	0,127	0,193	0,189	-	0,670
Total															
		2,832	5,585	13,302	20,285	26,736	23,054	91,774	3,277	6,604	16,075	25,029	33,747	28,741	114,473

La 2i de préparation/thème + 1] pour le kit/thème + 1] de formation animateurs + 1] de suivi et sortie de terrain avec animateurs.

La 3j de sensibilisation + 10] pour choisir l'institution de gestion 2 animateurs H+P (2 animateurs pendant 6 ans + 2 animateurs pendant 4 ans 2021-2024).

Lc 1j

Ld 1j

Le 1j

Lf 1j

Lg 1j

Lh 1j

Li 1j

Lj 1j

Lk 1j

Ll 1j

Lm 1j

Ln 1j

Lo 1j

Lp 1j

Lq 1j

Lr 1j

Ls 1j

Lt 1j

Lu 1j

Lv 1j

Lw 1j

Lx 1j

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de
Table 5. Pistes
Detailed Costs
(DH)

	Unit	Unit Cost ('000)	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)					Total		
			2020	2021	2022	2023	2024		2025	2020	2021	2022	2023		2024	2025
I. Investment Costs																
A. Etudes techniques	étude	1,284,000	1,284	1,284	1,284	-	-	3,852	1,486	1,518	1,552	-	-	-	-	4,556
B. Exécution des travaux	km	1,395,644	20,935	48,848	69,782	69,782	41,869	251,216	24,222	57,761	84,332	86,187	52,850	-	-	305,352
C. Contrôle technique des travaux /a	FF	-	1,887	4,263	4,276	4,276	4,263	20,159	2,184	5,041	5,167	5,281	5,381	1,540	-	24,594
D. Formation Communes /b	session de 3 j	513,600	-	1,027	-	1,027	-	3,082	-	1,215	-	1,259	-	-	-	3,808
Total Investment Costs			24,106	55,422	75,342	75,085	46,132	278,308	27,891	65,536	91,051	92,737	58,231	-	-	338,310
II. Recurrent Costs																
A. Entretien des pistes /c	FF	-	-	-	1,047	2,093	3,140	3,768	10,049	-	-	-	-	-	-	12,675
Total Recurrent Costs			-	-	1,047	2,093	3,140	3,768	10,049	-	-	-	-	-	-	12,675
Total			24,106	55,422	76,389	77,179	49,272	5,990	288,357	27,891	65,536	92,316	95,322	62,194	7,727	350,985

/a Un ingénieur Génie civil et 3 contrôleurs pour le contrôle des travaux y compris les moyens logistiques (moyens de transport, déplacements...) pour assurer la mission

/b Formation du personnel des communes en entretien des pistes.

/c Les coûts d'entretiens des pistes représentent 1,5% des coûts des travaux. Ils se rapportent aux investissements réalisés les années antérieures

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 6. Aménagement Rahbas et UV apicoles
Detailed Costs
(DH)

	Unit	Unit Cost ('000)	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)					Total		
			2020	2021	2022	2023	2024		2025	2020	2021	2022	2023		2024	2025
I. Investment Costs																
A. Rahba																
1. Etudes (APS,APD,EIE,DAO) /a	unite	300,000	-	0,600	0,600	-	-	-	1,200	-	0,709	0,725	-	-	1,435	
2. Travaux construction Infrastructure																
Profilage de la zone d'aménagement /b	m2	0,064	-	-	0,077	0,077	-	-	0,154	-	0,093	0,095	-	-	0,188	
Mise en oeuvre de deux couches de remblais /c	m2	0,128	-	-	0,102	0,102	-	-	0,205	-	0,124	0,126	-	-	0,250	
Mise en oeuvre d'un revêtement en bicouche	m2	0,193	-	-	0,154	0,154	-	-	0,309	-	0,187	0,191	-	-	0,377	
Fourniture et installation d'un abri en charpente métallique	m2	3,952	-	-	3,082	3,082	-	-	6,163	-	3,724	3,806	-	-	7,530	
Eclairage	FF	128,400	-	-	0,257	0,257	-	-	0,514	-	0,310	0,317	-	-	0,628	
Subtotal Travaux construction Infrastructure																
3. Aménagement de Kiosques qualité /d	m2	6,420	-	-	3,672	3,672	-	-	7,344	-	4,438	4,535	-	-	8,973	
4. Equipement Kiosques qualité /e	FF	480,000	-	-	0,257	0,257	-	-	0,514	-	0,310	0,317	-	-	0,628	
5. Bureau contrôle de qualité de construction /f	unite	150,000	-	-	0,960	0,960	-	-	1,920	-	1,160	1,186	-	-	2,346	
6. Contrôle technique génie civil /g	H.mois	60,000	-	-	0,300	0,300	-	-	0,600	-	0,363	0,371	-	-	0,733	
Subtotal Rahba			-	0,600	6,389	5,799	0,360	-	13,138	-	0,709	7,721	7,150	0,454	16,034	
B. UV apicoles																
1. Etudes (APS,APD,EIE,DAO) /h	unite	150,000	-	0,450	-	-	-	-	0,450	-	0,532	-	-	-	0,532	
2. Travaux construction Infrastructure	UV	1,500,000	-	1,500	3,000	-	-	-	4,500	-	1,774	3,625	-	-	5,399	
3. Bureau contrôle de qualité de construction /i	unite	75,000	-	0,075	0,150	-	-	-	0,225	-	0,089	0,181	-	-	0,270	
4. Equipements /j	UV	185,000	-	0,185	0,370	-	-	-	0,555	-	0,219	0,447	-	-	0,666	
Total Investment Costs			-	2,810	9,909	5,789	0,360	-	18,868	-	3,323	11,975	7,150	0,454	22,902	
II. Recurrent Costs																
A. Fonctionnement rahbas /k																
Forfait		385,000	-	-	0,770	1,540	1,540	1,540	1,540	5,390	-	0,931	1,902	1,944	1,987	6,763
B. Fonctionnement UV apicoles																
Forfait			-	2,810	10,743	7,393	1,964	1,604	24,514	-	3,323	12,983	9,131	2,479	2,059	29,985

- la 10% des travaux
 lb sur une superficie de 600 m² par rahba (sur un total de 4 rahba à Had Meïla, Akroul, Ajdir, et Branha) dans les 2 dont 400 m² seront revetus; le profilage consiste en la mise à cote du projet de calage du terrain naturel/travaux de terrassement
 lc En matériaux de carrière.
 ld A raison de 20 m² par rahba pour 4 rahba
 le Balances, transpalettes électriques, cribble, etc.
 lf 5% des travaux
 lg Technicien contrôle Rahbas & UV
 lh 10% des travaux
 li 5% des travaux
 lj Notamment des extracteurs, des désoperculeurs.
 lk 10% couts des investissements- pris en charge par les communes

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 7. Appui aux micro entreprises rurales
Detailed Costs
(DH)

Unit	Unit Cost ('000)	Base Cost (Million)					Total	2020	Totals Including Contingencies (Million)					Total	
		2020	2021	2022	2023	2024			2025	2020	2021	2022	2023		2024
I. Investment Costs															
A. Appui aux micro entreprises rurales /a															
1. Microentreprises rurales (MER)															
a. Micro-entreprises rurales /b															
MER	258,000	-	5,160	10,320	7,740	2,580	-	25,800	-	6,102	12,472	9,560	3,257	-	31,389
2. Alphabétisation fonctionnelle et formation diplômante															
a. Alphabétisation fonctionnelle et appui à l'organisation des femmes /c															
Personnes	2,600	-	0,650	2,275	3,250	1,625	-	7,800	-	0,769	2,749	4,014	2,051	-	9,583
Personne	15,000	-	1,500	3,000	1,500	-	-	6,000	-	1,774	3,625	1,853	2,051	-	7,252
b. Formation diplômante et appui à la création des microentreprises															
Subtotal Alphabétisation fonctionnelle et formation diplômante		-	2,150	5,275	4,750	1,625	-	13,800	-	2,542	6,375	5,867	2,051	-	16,835
Total Investment Costs		-	7,310	15,595	12,490	4,205	-	39,600	-	8,644	18,847	15,426	5,308	-	48,224
II. Recurrent Costs															
A. Fonctionnement MER															
Total		-	0,001	0,002	0,002	0,001	-	0,005	-	0,001	0,002	0,002	0,001	-	0,006
Forfait		-	7,311	15,597	12,492	4,206	-	39,605	-	8,645	18,849	15,428	5,308	-	48,230

^a Cooperatives

^b MER et cooperative (hommes et femmes)

^c Une personne est alphabétisée sur 24 mois dans une classe de 25 personnes (au total 3000 pers. alphabétisées sur 2 ans)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza

Table 8. Appui conseil économique
Detailed Costs

(DH)

	Unit	Unit Cost ('000)	Base Cost (Million)					Total	Totals Including Contingencies (Million)					Total		
			2020	2021	2022	2023	2024		2025	2020	2021	2022	2023		2024	2025
I. Investment Costs																
A. Renforcement des capacités des MIER																
1. Frais formations MER & UV	Jours	3,000	-	0,180	0,180	0,180	0,180	-	0,720	-	0,213	0,218	0,222	0,227	-	0,880
2. Voyage d'étude	Voyage	510,000	-	0,510	0,510	-	-	1,020	-	0,603	0,616	-	-	-	-	1,219
3. Frais animation & communication FIL	Jours	3,000	0,036	0,036	0,036	0,036	0,036	-	0,180	0,042	0,043	0,044	0,044	0,045	-	0,218
4. Frais formations socio-économiques /a	Jours	3,000	-	0,120	0,120	0,120	0,120	0,480	-	0,142	0,145	0,148	0,151	-	0,587	
Subtotal Renforcement des capacités des MIER			0,036	0,846	0,846	0,336	0,336	-	2,400	0,042	1,000	1,022	0,415	0,424	-	2,904
B. Ateliers et expertise spécialisée /b	FF	80,000	0,080	0,080	0,080	0,080	0,080	-	0,400	0,093	0,095	0,097	0,099	0,101	-	0,484
Total			0,116	0,926	0,926	0,416	0,416	-	2,800	0,134	1,095	1,119	0,514	0,525	-	3,387

/a Formations juridiques et sociales (statut, gouvernance) et économiques (gestion et plans d'affaire)

/b Gouvernance OPA, système information des marchés, normes qualitatives agroalimentaires, Maintenance des équipements

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 10. UGH
Detailed Costs
(04)

	Unit	Base Cost (Million)					Totals Including Contingencies (Million)							
		2020	2021	2022	2023	2024	Total	2020	2021	2022	2023	2024	Total	
I. Investment Costs														
A. Socio-économiste (genre, jeune, marketing, gestion MEF)														
1. Socio-économiste en CES	Personne/mois	75,000	0,900	0,900	0,900	0,900	4,500	1,041	1,084	1,088	1,112	1,136	0,581	6,021
2. Ingénieur expert en CES	Personne/mois	75,000	0,900	0,900	0,900	0,900	4,500	1,041	1,084	1,088	1,112	1,136	0,581	6,021
3. Ingénieur génie civil (pistes)	Personne/mois	75,000	0,900	0,900	0,900	0,900	4,500	1,041	1,084	1,088	1,112	1,136	0,581	6,021
4. Techniciens agricole	Personne/mois	75,000	0,900	0,900	0,900	0,900	4,500	1,041	1,084	1,088	1,112	1,136	0,581	6,021
5. Techniciens agricoles /b	Personne/mois	44,000	0,306	0,306	0,306	0,306	1,530	3,661	3,742	3,824	3,908	3,998	1,987	20,713
6. comptable des marchés	Personne/mois	75,000	0,900	0,900	0,900	0,900	4,500	1,041	1,084	1,088	1,112	1,136	0,581	6,021
7. comptable /c	Personne/mois	44,000	0,306	0,306	0,306	0,306	1,530	3,661	3,742	3,824	3,908	3,998	1,987	20,713
8. Assistant SSE	Personne/mois	44,000	0,306	0,306	0,306	0,306	1,530	3,661	3,742	3,824	3,908	3,998	1,987	20,713
B. Assistance technique														
1. Equipements de bureau														
1. Unités informatiques /d	unité	5,000	0,040	-	-	-	-	0,040	0,046	-	-	-	-	0,046
2. Mobilier de bureau	lot	20,000	0,080	-	-	-	-	0,080	0,089	-	-	-	-	0,089
3. Photocopieuses	unité	15,000	0,015	-	-	-	-	0,015	0,017	-	-	-	-	0,017
C. Coopération Sud-Sud														
1. Dialogue politique														
Etudes thématiques et stratégiques	étude	150,000	-	0,300	0,150	-	-	0,450	-	0,355	0,181	-	-	0,536
Fourniture de matériel et de partage	forfait	150,000	-	0,150	0,150	-	-	0,300	-	0,177	0,181	-	-	0,358
Activités de sensibilisation et de plaidoyer /e	rencontres	150,000	-	0,150	0,150	-	-	0,300	-	0,177	0,181	-	-	0,358
Evénements parallèles en marge du SJAV /f	Rencontre	150,000	0,150	0,150	0,150	-	-	0,450	0,174	0,177	0,181	-	-	0,544
Nouveaux stratégies sur l'emploi des jeunes ruraux /g	FF	150,000	0,150	0,150	0,150	-	-	0,450	0,174	0,177	0,181	-	-	0,544
2. Coopération triangulaire Sud-Sud /h														
Investissements/activités CSSI /i	unité	2,840,000	2,840	-	-	-	2,840	3,286	-	-	-	-	-	3,286
Appui au CRP2 /j	unité	500,000	500	-	-	-	500	579	-	-	-	-	-	579
Subtotal Coopération triangulaire Sud-Sud														
Total Investment Costs														
II. Recurrent Costs														
A. Personnel de la DPA /k														
1. Directeur	perso-mois	4,528	0,054	0,054	0,054	0,054	0,270	0,063	0,064	0,066	0,067	0,069	0,070	0,399
2. Deux chefs de service /l	perso-mois	6,738	0,163	0,163	0,163	0,163	0,813	0,189	0,193	0,197	0,201	0,206	0,210	1,195
3. Deux chefs de service /m	perso-mois	4,087	0,098	0,098	0,098	0,098	0,589	0,113	0,116	0,119	0,121	0,124	0,127	0,720
4. Un chef de bureau /n	perso-mois	4,226	0,051	0,051	0,051	0,051	0,304	0,059	0,061	0,063	0,064	0,066	0,068	0,372
5. Un Coordinateur du projet /o	perso-mois	5,233	0,063	0,063	0,063	0,063	0,383	0,073	0,075	0,077	0,078	0,080	0,082	0,465
6. Un technicien chef de service	perso-mois	4,244	0,051	0,051	0,051	0,051	0,306	0,059	0,061	0,063	0,064	0,066	0,068	0,374
7. Deux techniciens (chefs de bureau)	perso-mois	4,833	0,116	0,116	0,116	0,116	0,686	0,134	0,137	0,140	0,143	0,146	0,150	0,851
8. Assistant technique à LT	perso-mois	2,713	0,098	0,098	0,098	0,098	0,589	0,113	0,115	0,118	0,121	0,123	0,126	0,716
9. Assistant technique à LT	perso-mois	75,000	0,075	0,075	0,075	0,075	0,450	0,087	0,089	0,091	0,093	0,095	0,097	0,550
10. Personnel d'appui														
Deux chefs de bureau														
Trois secrétaires														
Deux employés de bureau														
Deux chauffeurs														
Subtotal Personnel d'appui														
B. Consommables bureau /p														
C. Fonctionnement, véhicule (carburant) / missions suivi/ terrain														
Total Recurrent Costs														
Total														

la inclus les moyens de transport et leur fonctionnement
 lb Il s'agit de 6 techniciens. ZCES-ZCE-ZMER/abha
 lc un comptable (et non pas un ingénieur agro-économiste)
 ld 2 machines performantes pour SIG et 5 postes normaux
 le Sensibilisation et échange avec les jeunes ruraux sur les mécanismes de soutien et direction à l'emploi
 lf Activité pilotée par la DERZM et portant sur des tables rondes/rencontres concernant l'emploi des jeunes ruraux
 lg Activité pilotée par la DERZM et portant sur des tables rondes/rencontres concernant l'emploi des jeunes ruraux
 lh CSSI
 li Mise en œuvre complémentaire selon les modalités adoptées par le PRMA dans le cadre du don CSSI
 lj Appui en équipements de bureau du CRP2
 lk Personnel passant de 20 à 50% de son temps sur le Projet (traduit dans le court unitaire), voir appendices pour plus de détail.
 lm Ingénieurs en chef
 ln Ingénieurs en chef
 lo Ingénieur d'Etat
 lp Consommables de bureau, fourniture informatique, abonnement internet, etc.

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 2. Développement de l'Arboriculture fruitière
 Detailed Costs

	Quantities					Total	Parameters (in %)		Summary Divisions		Other Accounts					
	2020	2021	2022	2023	2024		2025	Ply. Cont. Rate	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disb. Acct.	Fin. Rule	Proc. Acct.	Proc. Method
1. Investment Costs																
A. Filière arboricole Amandier																
Plantation à l'entreprse des travaux	3 200	3 100	3 500	-	-	-	10.0	20.0	20.0	ARBO	GC_EA	GC_DA	FIDA (100%)	GC_PA	NCB_PM (100%)	
Réhabilitation à l'entreprse des travaux /a	-	1	-	-	-	-	10.0	20.0	20.0	ARBO	GC_EA	GC_DA	FIDA (100%)	GC_PA	NCB_PM (100%)	
Subtotal Filière arboricole Amandier																
B. Filière arboricole Figulier																
Plantation à l'entreprse des travaux	450	550	-	-	-	-	10.0	20.0	20.0	ARBO	GC_EA	GC_DA	FIDA (100%)	GC_PA	NCB_PM (100%)	
C. Filière arboricole Olivier																
Plantations à l'entreprse des travaux	600	-	-	-	-	-	10.0	20.0	20.0	ARBO	GC_EA	GC_DA	FIDA (100%)	GC_PA	NCB_PM (100%)	
Total																

la Greffage

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 3. Développement de l'apiculture
Detailed Costs

	Unit	Quantities					Total	Parameters (in %)			Summary Divisions			Other Accounts		
		2020	2021	2022	2023	2024		2025	Ply. Cont.	For. Exch.	Gross Tax Rate	Component	Account	Disb. Acct.	Fin. Rule	Proc. Acct.
I. Investment Costs																
A. Matériel de rucher																
1. Ruches peuplées de type Langstroth	Ruches pleines	600	600	600	600	600	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
2. Ruches vides de type Langstroth	Ruches vides	600	600	600	600	600	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
3. Ruchettes 5 cadres	Ruchettes	300	300	300	300	300	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
4. Hausse Langstroth	hausse	600	600	600	600	600	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
5. Cire gaufrée	Kg	1 500	1 500	1 500	1 500	1 500	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
6. Fil de fer énamé	bobines	20	20	20	20	20	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
Subtotal Matériel de rucher																
	Forfait	240	240	240	240	240	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
B. Matériel de protection et de manipulation /a																
C. Matériel de mielée et d'atelier																
Bac à désoperculer en inox	Bac	10	10	10	10	10	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
Couteaux à désoperculer en inox	unité	20	20	20	20	20	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
Extracteur 12 cadres manuel en inox	unité	10	10	10	10	10	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
Maturateur 50 kg en inox avec Tami	unité	10	10	10	10	10	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
Lot petit matériel de menuiserie	unité	10	10	10	10	10	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
Soude cire électrique	unité	10	10	10	10	10	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
Matériel autres produits (vehna,pollen,propolis)	unité	10	10	10	10	10	-	10.0	50.0	20.0	MIEL	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCS_PM (100%)
Total																

la Combinaison à usage agricole, Masques enroulés, Paires de gants en cuir, Entfumeur en galvanisé, Lave cadres en inox, et Brosse à abeilles

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles d
Table 5. Pistes
Detailed Costs

	Unit	Quantities					Total	Parameters (in %)		Summary Divisions				Other Accounts			
		2020	2021	2022	2023	2024		2025	Rate	Exch.	For.	Gross Tax Rate	Component	Expenditure Account	Disp. Acct.	Fin. Rule	Proc. Acct.
I. Investment Costs																	
A. Etudes techniques	étude	1	1	1	-	-	3	10.0	20.0	20.0	PISTES	ETUDES_EA	ETUDES_DA	GOVT	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
B. Execution des travaux	km	15	35	50	50	30	180	10.0	20.0	20.0	PISTES	GC_EA	GC_DA	GOVT	GC_PA	NBF_PM (100%)	
C. Contrôle technique des travaux /a	FF	-	2	-	2	-	2	10.0	20.0	20.0	PISTES	ETUDES_EA	ETUDES_DA	GOVT	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
D. Formation Communes /b	session de 3j	-	2	-	2	-	6	10.0	10.0	20.0	PISTES	FORMA_EA	FORMA_DA	GOVT	FORMA_PA	NBF_PM (100%)	
Total Investment Costs																	
II. Recurrent Costs																	
A. Entretien des pistes /c	FF							10.0	30.0	20.0	PISTES	FONCTIONNEM_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)	
Total																	

a Un ingénieur Génie civil et 3 contrôleurs pour le contrôle des travaux y compris les moyens logistiques (moyens de transport, déplacements,.) pour assurer la mission

b Formation du personnel des communes en entretien des pistes.

c Les coûts d'entretiens des pistes représentent 1.5% des coûts des travaux. Ils se rapportent aux investissements réalisés les années antérieures

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 6. Aménagement Rahbas et UV agricoles
 Detailled Costs

	Unit	Quantities					Total	Parameters (in %)			Summary Divisions				
		2020	2021	2022	2023	2024		2025	Conc. Rate	For. Exch. Rate	Gross Tax Component	Expenditure Account	Diab. Acct.	Other Accounts Fin. Rule	Proc. Acct.
I. Investment Costs															
A. Rahbas															
1. Etudes (AFS,APD,EI,EDAQ)/a															
2. Travaux construction Infrastructure															
Profilage de la zone d'aménagement /b															
Mise en oeuvre de deux couches de remblais /c															
Mise en oeuvre d'un revêtement en bicouche															
Fourniture et installation d'un aurr en charpente métallique															
Escalage															
Subtotal Travaux construction Infrastructure															
2. Aménagement de fosses quatre /d															
4. Equipement des sites de construction /f															
5. Bureau contrôle de qualité de construction /f															
6. Contrôle technique génie civil /g															
Subtotal Rahbas															
B. UV agricoles															
1. Etudes (AFS,APD,EI,EDAQ)/h															
2. Travaux construction Infrastructure															
3. Bureau contrôle de qualité de construction /f															
4. Equipements /j															
Total Investment Costs															
II. Recurrent Costs															
A. Fonctionnement rahbas /k															
B. Fonctionnement UV agricoles															
Total															

- la 10% des travaux
- lb sur une superficie de 600 m2 par rahba (sur un total de 4 rahba à Had Malia, Akroul, Aïdir, et Brahm) dans les 2 dont 400 m2 seront revêtus; le profilage consiste en la mise à coté du projet de calage du terrain naturel/travaux de terrassement
- lc En matériaux de carrière.
- ld A raison de 20 m2 par rahba pour 4 rahba
- le Balances, transparentes électriques, crible, etc.
- lf 5% des travaux
- lg Technicien contrôle Rahbas & UV
- lh 10% des travaux
- li 10% des travaux
- lj 10% des travaux
- lk 10% coûts des investissements pris en charge par les communes

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 7. Apui aux micro entreprises rurales
 Detailed Costs

	Quantities					Total	Parameters (in %)			Summary Divisions		Other Accounts		Proc. Method		
	Unit	2020	2021	2022	2023		2024	2025	Phy. Cont. Rate	For. Exch. Tax Rate	Gross Component	Expenditure Account	Disb. Acct.		Fin. Rule	
I. Investment Costs																
A. Apui aux micro entreprises rurales /a																
1. Microcentres ruraux /b																
2. Alphabétisation fonctionnelle et formation diplômante																
a. Formation fonctionnelle et apui à l'organisation des femmes /c																
b. Formation diplômante et apui à la création des microentreprises																
Subtotal Alphabétisation fonctionnelle et formation diplômante																
Total Investment Costs																
II. Recurrent Costs																
A. Fonctionnement MER																
Total																
								10.0	30.0	20.0	MER	FONCTIONNEM EA	RECURR_DA	BENEF (100%)	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
								10.0	50.0	20.0	MER	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCB_PM (100%)
	Personnes	-	250	875	1 250	625	-	10.0	10.0	20.0	MER	FORMA_EA	FORMA_DA	FIDA (100%)	FORMA_PA	NBF_PM (100%)
	Personne	-	100	200	100	-	-	10.0	10.0	20.0	MER	FORMA_EA	FORMA_DA	FIDA (100%)	FORMA_PA	NBF_PM (100%)
								10.0	30.0	20.0	MER	FONCTIONNEM EA	RECURR_DA	BENEF (100%)	RECURR_PA	NBF_PM (100%)

/a Coopératives
 /b MER et coopérative (hommes et femmes)
 /c Une personne est alphabétisée sur 24 mois dans une classe de 25 personnes (au total 3000 pers. alphabétisées sur 2 ans)

Royaume du Maroc
 Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Table 8: Appui conseil économique
 Detailed Costs

	Quantities					Total	Parameters (in %)									
	2020	2021	2022	2023	2024		2025	Phy. Cont.	For. Exch.	Gross Tax Rate	Summary/Divisions Component	Expenditure Account	Disb. Acct.	Other Accounts Fin. Rule	Proc. Acct.	Proc. Method
I. Investment Costs																
A. Renforcement des capacités des MIER																
1. Frais formations MER & UV	-	60	60	60	60	-	240	10.0	10.0	20.0	APP_CON_ECO	FORMA_EA	FORMA_DA	FIDA (100%)	FORMA_PA	NCB_PM (100%)
2. Voyage détente	-	1	1	-	-	-	2	10.0	10.0	20.0	APP_CON_ECO	FORMA_EA	FORMA_DA	FIDA (100%)	FORMA_PA	NCB_PM (100%)
3. Frais animations & communication FIL	12	12	12	12	12	-	60	10.0	10.0	20.0	APP_CON_ECO	FORMA_EA	FORMA_DA	FIDA (100%)	FORMA_PA	NCB_PM (100%)
4. Frais formations socio-économiques /a	-	40	40	40	40	-	160	10.0	10.0	20.0	APP_CON_ECO	FORMA_EA	FORMA_DA	FIDA (100%)	FORMA_PA	NCB_PM (100%)
Subtotal Renforcement des capacités des MIER																
B. Ateliers et expertises spécialisées /b																
	FF	1	1	1	1	-	5	10.0	10.0	20.0	APP_CON_ECO	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
Total																

a Formations juridiques et sociales (statut, gouvernance) et économiques (gestion et plans d'affaire)
 b Gouvernance OPA, système information des marchés, normes qualitatives agroalimentaires, Maintenance des équipements

Programme de développement des filières agricoles de Taza
 Tableau 9. Suivi-Evaluation
 Detailed Costs

	Unit	Quantities					Total	Parameters (in %)			Summary Divisions				Other Accounts		
		2020	2021	2022	2023	2024		2025	Rate	For. Cont.	Gross Exch.	Tax Rate	Component	Account	Dist. Acct.	Fin. Rule	Proc. Acct.
I. Investment Costs																	
A. Suivi-Evaluation																	
1. S&E UGP/a																	
a. Mobilier de bureau	Nb.	1	-	-	-	-	1	100	500	200	SSE	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_EA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NBF_PM (100%)	
b. Mobilier portable	Nb.	1	-	-	-	-	1	100	500	200	SSE	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_PA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NBF_PM (100%)	
c. Imprimerie	Nb.	1	-	-	-	-	1	100	500	200	SSE	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_PA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NBF_PM (100%)	
Subtotal S&E UGP																	
B. Enquêtes et études (UGP)																	
1. Enquête socio-économique de référence /b	Nbre	1	-	-	-	-	1	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_EA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
2. Etude de résultats (mip-parcours)	Nbre	-	-	-	-	-	1	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_PA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
3. Enquête finale	Nbre	-	-	-	-	-	1	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_PA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
4. Enquête ménage à mip-parcours /c	Nbre	-	-	-	-	-	1	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_PA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
5. Etudes thématiques de S&E /d	Etude	-	-	-	-	-	1	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_PA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
Subtotal Enquêtes et études (UGP)																	
C. Ateliers																	
1. DDERZM																	
a. Réunion du Copil	Nbre	1	1	1	1	1	6	100	100	200	SSE	FORMA_EA	FORMA_DA	GOV'T	FORMA_PA	NBF_PM (100%)	
2. UGP																	
a. Atelier de démarrage /e	Nbre	1	-	-	-	-	1	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_PA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
b. Ateliers auto-évaluation bénéficiaires /f	Nbre	1	-	-	-	-	4	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_PA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
c. Réunion du CFP /g	Nbre	1	2	4	2	2	10	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_PA	GOV'T	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
d. Réunion d'échange d'expérience entre projets similaires au Maroc, dont projets FIDA /h	Nbre	1	-	-	-	-	2	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_PA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
Subtotal UGP																	
D. Supervision et évaluation externe																	
1. DDERZM																	
a. Mission de supervision (personnel DDERZM)	Nbre	1	1	1	1	1	4	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_DA	GOV'T	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
E. Renforcement capacités SE																	
1. DDERZM																	
a. Paramétrage de la base de données DDERZM pour application PRODER /j	Nbre	1	1	1	-	-	2	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_DA	GOV'T	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
2. UGP																	
a. Appui Mise en place du SSE au niveau projet /k	Nbre	1	-	-	-	-	1	100	100	200	SSE	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NBF_PM (100%)	
b. Atelier formation sur les outils et mécanismes de SE /l	Nbre	1	-	-	-	-	2	100	200	200	SSE	FORMA_EA	FORMA_DA	FIDA (100%)	FORMA_PA	NBF_PM (100%)	
c. Formation et recyclage SIG	Nbre	1	-	-	-	-	2	100	200	200	SSE	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NBF_PM (100%)	
d. Equipement et recyclage de travail avec GPS /m	Nbre	6	-	-	-	-	6	100	500	200	SSE	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NBF_PM (100%)	
e. Formation et recyclage de l'équipe SE en Excel basique/avance /n	Nbre	1	1	1	-	-	2	100	200	200	SSE	FORMA_EA	FORMA_DA	FIDA (100%)	FORMA_PA	NBF_PM (100%)	
Subtotal Renforcement capacités SE																	
F. Gestion des commissions/capitalisation																	
ETUDES_EA	unité	-	-	-	1	1	3	100	200	200	SSE	ETUDES_EA	ETUDES_DA	FIDA (100%)	ETUDES_PA	NBF_PM (100%)	
Total Investment Costs																	
II. Recurrent Costs																	
A. Participation personnel DDERZM à la revue à mip-parcours																	
Total	FF	-	-	-	1	-	1	100	300	200	SSE	FONCTIONNEM_EA	RECURR_DA	GOV'T	RECURR_PA	NBF_PM (100%)	

Ua RSE
 Ua Inclure l'analyse sociale et le diagnostic participatif des potentialités des OPA et des 3 filières
 Ua 3 H/mois
 Ua Evaluation des pistes, MERR/ahbas, planification/miel, MFR/alphabetisation); AT CT de 12 H/mois.
 Ua Comité provincial de pilotage
 Ua Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires via les forums économiques et sociaux
 Ua Comité provincial de pilotage
 Ua Comité provincial de pilotage
 Ua Comité provincial de pilotage
 Ua Développement des outilleries AT CT
 Ua Ateliers/réunion participatif de vulgarisation des outils et mécanismes auprès acteurs mise en oeuvre développement des outilleries (AT CT).
 Un GPS performant
 Un (10 dont 3 S. stat)

Royaume du Maroc
Programme de développement des filières agricoles de Taza
Table 10: USGP
Detailed Costs

	Unit	Quantities					Total	Parameters (in %)			Summary Divisions			Other Accounts		
		2020	2021	2022	2023	2024		2025	Cont	For	Gross	Expenditure	Disb	Fin.	Proc.	Proc.
		Rate	Ech.	Tax	Rate	Component		Account	Acct.	Rule	Method					
I. Investissement technique /a																
A. Assistance technique /a																
1. Socio-économiste (genre, jeune, marketing, gestion MER)	Personne/mois	12	12	12	12	12	6	100	100	200	UGP	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
2. Ingénieur expert en CES	Personne/mois	12	12	12	12	12	66	100	100	200	UGP	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
3. Ingénieur génie civil (pistes)	Personne/mois	12	12	12	12	12	66	100	100	200	UGP	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
4. Ingénieur agronome	Personne/mois	12	12	12	12	12	66	100	100	200	UGP	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
5. Techniciens agricoles /b	Personne/mois	12	12	12	12	12	366	100	100	200	UGP	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
6. passation des marchés	Personne/mois	12	12	12	12	12	72	100	100	200	UGP	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
7. comptable /c	Personne/mois	12	12	12	12	12	72	100	100	200	UGP	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
8. Assistant S&E	Personne/mois	12	12	12	12	12	72	100	100	200	UGP	AT_EA	AT_DA	FIDA (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
B. Equipements de bureau																
1. Unites informatiques /d	unite	8	-	-	-	-	8	100	50.0	20.0	UGP	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCB_PM (100%)
2. Mobilier de bureau	lot	3	-	-	-	-	3	100	50.0	20.0	UGP	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCB_PM (100%)
3. Photocopieuses	unite	1	-	-	-	-	1	100	50.0	20.0	UGP	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	FIDA (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCB_PM (100%)
Subtotal Equipements de bureau																
C. Coopération Sud Sud																
1. Dialogue politique																
Etudes thématiques et stratégiques	etude	-	2	1	-	-	3	100	20.0	0.0	UGP	ETUDES_EA	ETUDES_DA	DON (100%)	ETUDES_PA	NCB_PM (100%)
Forum d'échange et de partage	forum	-	1	-	-	-	3	100	10.0	0.0	UGP	AT_EA	AT_DA	DON (100%)	AT_PA	NCB_PM (100%)
Activités de sensibilisation et de pilotage /e	rencontres	-	1	-	-	-	4	100	10.0	0.0	UGP	FORMA_EA	FORMA_DA	DON (100%)	FORMA_PA	NCB_PM (100%)
Evénements parallèles en marge du S&M /f	Rencontres	1	1	1	-	-	3	100	20.0	0.0	UGP	FORMA_EA	FORMA_DA	DON (100%)	FORMA_PA	NCB_PM (100%)
Notes stratégiques sur l'emploi des jeunes /urax/g	FF	-	-	-	-	-	2	100	20.0	0.0	UGP	ETUDES_EA	ETUDES_DA	DON (100%)	ETUDES_PA	NCB_PM (100%)
Subtotal Dialogue politique																
2. Coopération triangulaire Sud-Sud /h																
Investissements/activités CSST /i	unite	1	-	-	-	-	1	100	20.0	0.0	UGP	ETUDES_EA	ETUDES_DA	DON (100%)	ETUDES_PA	NCB_PM (100%)
Appui au CRPZ /j	unite	1	-	-	-	-	1	100	50.0	0.0	UGP	EQUIP_MAT_EA	EQUIP_MAT_DA	DON (100%)	EQUIP_MAT_PA	NCB_PM (100%)
Subtotal Coopération triangulaire Sud-Sud																
Total Investment Costs																
II. Recurrent Costs																
A. Personnel de la DPA /k																
1. Directeur	person-nois	12	12	12	12	12	72	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
2. Deux Chefs de service /l	person-nois	24	24	24	24	24	144	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
3. Deux Chefs de service /m	person-nois	24	24	24	24	24	144	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
4. Un Chef de bureau /n	person-nois	12	12	12	12	12	72	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
5. Un Chef de bureau /o	person-nois	12	12	12	12	12	72	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
6. Un technicien chef de service	person-nois	12	12	12	12	12	72	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
7. Deux techniciens (chef de Bureau)	person-nois	24	24	24	24	24	144	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
8. Trois techniciens	person-nois	36	36	36	36	36	216	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
9. Assistants technique à LT	person-nois	1	1	1	1	1	6	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
10. Personnel d'appui	person-nois	24	24	24	24	24	144	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
Trois secrétaires	person-nois	36	36	36	36	36	216	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
Deux employés de bureau	person-nois	24	24	24	24	24	144	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
Deux chauffeurs	person-nois	24	24	24	24	24	144	100	0.0	20.0	UGP	PERSONNEL_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
Subtotal Personnel d'appui																
Subtotal Personnel de la DPA																
B. Consommables bureaux /p	FF	4	4	4	4	4	24	100	30.0	20.0	UGP	FONCTIONNEM_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
C. fonctionnement véhicule (carburant) / missions suivi terrain	forfait	1	1	1	1	1	6	100	30.0	20.0	UGP	FONCTIONNEM_EA	RECURR_DA	GOVT	RECURR_PA	NBF_PM (100%)
Total																

la inclus les moyens de transport et leur fonctionnement
 lb Il s'agit de 6 techniciens: ZCES-ZCE+ZVER/Alaha
 le un comptable (et non pas un ingénieur agro-économiste)
 la 2 machines performantes pour SIG et 5 postes normaux
 la Sensibilisation et échange avec les jeunes ruraux
 V Activité pilotée par la DDERZM et portant sur des tables rondes/rencontres concernant l'emploi des jeunes ruraux
 la Activité pilotée par la DDERZM et portant sur des tables rondes/rencontres concernant l'emploi des jeunes ruraux
 la CSST
 V Mise en oeuvre complémentaire selon les modalités adoptées par le PDRMA dans le cadre du don CSST
 V Appui en équipements de bureau du CRPZ
 V Personnel passant de 20 à 50% de son temps sur le Projet (traduit dans le cout unitaire), voir appendices pour plus de détail.
 V Ingénieurs en chef
 V Ingénieurs en chef
 V Ingénieur d'Etat
 V Ingénieur d'Etat
 V Consommables de bureau, fourniture informatique, abonnement Internet, etc.

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project Project Design Report

Annex 4: Economic and Financial Analysis

Document Date: 26/06/2019
Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Annexe 4: Analyse économique et financière

1. Le projet PRODER est un projet de développement territorial intégré des filières de l'amande, de la figue, de l'olive et de l'apiculture dans les collines du pré-rif marocain. Il vise à contribuer à réduire la pauvreté et vulnérabilité dans les zones de montagnes de la province de Taza. Pour ce faire, l'objectif du Projet est d'accroître durablement les revenus et la résilience des exploitations agricoles familiales productrices des zones d'intervention du Projet et qui sont engagées dans les quatre principales filières amande, figue, olive et miel des cercles d'Aknoul et de Taïnast en accompagnant la reconversion rentable et durable de l'arboriculture fruitière familiale et en améliorant les débouchés commerciaux des filières concernées par le désenclavement des zones de production et la mise à niveau des acteurs organisés de ces filières.

ANALYSE FINANCIERE

2. **Modèles de production.** Sur la base des études réalisées dans la zone du Projet, des entretiens et des enquêtes menées, en février 2019, auprès de la DPA de Taza, des services centraux et régionaux du Ministère de l'agriculture (ONCA, DDERZM, ...), des producteurs et des coopératives et autres OP, la mission a identifié treize modèles de production relatifs aux quatre filières de amande, figue, olive et miel: huit modèles à l'amont des quatre filières: i) amandier nouvelles plantations ; ii) amandier anciennes plantations ; iii) réhabilitation de l'amandier à titre pilote ; iv) figuier nouvelles plantations ; v) olivier anciennes plantations; vi) olivier nouvelles plantations ; vii) figuier anciennes plantations ; et viii) apiculture.

3. Les modèles de valorisation à l'aval ou des micro-entreprises rurales (MER) dans les quatre filières retenues sont de l'ordre de cinq: i) concassage d'amandes ; ii) séchage de figues; iii) Microentreprises rurales (MER) de jeunes pour le traitement de la cire ; iv) MER de menuiserie ; v) équipe-métiers en apiculture. Ces modèles de production représentent les activités productives et de services relatives aux quatre filières appuyées par le Projet à travers la diffusion et l'adoption de nouvelles technologies (techniques culturales, plants, engrais, équipements et infrastructures plus performants, formations, information..). (voir Tableau 1).

4. Les augmentations de production et de productivité sont prévues grâce à l'intensification; aux nouvelles plantations arboricoles ; à l'amélioration des itinéraires techniques; à l'augmentation de l'utilisation des intrants notamment les plants, la fertilisation, à la mise en place des champs-écoles paysans (CEP) ; à l'amélioration des intensités culturales à l'accès des producteurs aux marchés locaux et régionaux; et aux travaux de conservation des eaux et des sols (CES). Les productions d'amande, de figue, d'olive et de miel sont valorisées à travers une approche filière intégrant différents maillons de production et de valorisation, et l'injection de valeur ajoutée grâce en particulier à la création des MER liées à la transformation des produits, dérivés et sous-produits des deux filières. L'objectif ultime étant d'améliorer durablement les revenus agricoles de la petite et micro-exploitation, qui représente la quasi-totalité du nombre d'exploitations dans les deux cercles d'Aknoul et de Taïnast.

5. Les augmentations de coûts de production sont relatives à celles développées par le Projet et ce en raison de l'utilisation additionnelle des intrants. Les hypothèses retenues sur les augmentations de productivité des différents modèles de production sont conservatrices (tableau 2). L'analyse de sensibilité permettrait de relaxer ces hypothèses pour tenir compte autant que possible de scénarii plausibles dans le contexte des zones du Projet. L'entrée en production des nouvelles plantations arboricoles est de 6 ans alors que l'année de croisière pour les modèles de production est de 15 ans. Les actions du Projet sur les itinéraires techniques conduiraient à réduire l'alternance des productions, notamment de l'amandier et de l'olivier.

Tableau 1: Micro-entreprises et coopératives potentielle dans la			
MER/coopérative	Catégorie	Quantité	Nb personnes
Filière amande			907
équipes métiers/ technique arbo\b	coop de Service	10	100
Equipe métiers dans la maintenance	cop service	1	5
Concassage	Coopérative	40	800
Filière figue			642
Pépinière de plants	Auto emploi	2	2
Equipes métiers techniques arboricole	Equipe	4	40
Séchage	Coopérative	28	500
Tri -Calibrage et Emballage	Coopérative	4	100
Filière olive			
briquettes	Coopérative	3	
Filière apicole			80
Menuiserie apicole	MER	2	20
unité de fabrication de cire	MER	2	20
Equipe métier apicole	Coop de service	2	20
Pépinière de fabrique de reine	MER	2	20

Source : DPA Taza, 2019.

6. Les pertes post-récoltes varient d'un modèle de production à l'autre mais aussi en fonction des pratiques agricoles (mode de récolte) et des investissements, en termes de stockage et de transport, effectués par les producteurs. Ces pertes sans Projet étaient estimées en moyenne à 15% pour les différents modèles retenus (appendices). Ces pertes sont fortement réduites (3% en année de croisière du projet) grâce notamment au développement des infrastructures de stockage, aux formations dans le cadre des CEP, et aux formations professionnelles continues. L'autoconsommation, de 10% sans Projet, sera également réduite de moitié à partir de l'entrée en production des nouvelles plantations (appendices).

7. La main d'œuvre a été répartie par activité et selon les différents modèles de production. Elle est en moyenne de 100 MAD par journée de travail mais peut aller jusqu'à 170 MAD pour certaines opérations telles que la récolte. La rémunération de la main d'œuvre familiale est relativement faible (80 MAD par journée de travail, soit 80% plus faible que la main d'œuvre salariée). La main d'œuvre totale (main d'œuvre familiale, de la main d'œuvre salariale et entraide) est prise en considération dans l'analyse financière et économique et développée pour l'ensemble des opérations culturelles.

8. Les productivités sans Projet des différentes plantations arboricoles sont encore faibles à cause notamment de la faible utilisation des intrants (traitements phytosanitaire, fumure minérale, taille). La conduite des cultures est relativement extensive en raison notamment du niveau de revenu des exploitants de la zone, des coûts de transactions très élevés (notamment à cause de pauvres infrastructures de communication et celles à caractère socio-économique, et de la structure foncière caractérisée par la dispersion parcellaire et la petite taille des parcelles).

9. Les rendements sont faibles dans les deux cercles d'Aknoul et de Tainast à l'instar des autres zones de la province de Taza, et des régions montagneuses du pays. Aussi, la topographie de la zone n'aidant pas à la mécanisation des travaux du sol, d'autres possibilités sont à explorer notamment le choix du type de plants, les traitements, la taille, et la fertilisation organique et minérale, et plus généralement l'intensification agricole.

10. Les augmentations attendues de productivité des différentes productions retenues sont notables grâce aux actions du Projet même si les hypothèses sont conservatrices. Les rendements augmentent de 40% (pour les anciennes plantations d'oliviers), à 160% (pour les anciennes plantations d'amandiers), et 173% (pour les anciennes plantations de figuiers) comme le montre le tableau 2. Les informations de base sur les différents budgets de culture sont en Appendice 1.

Tableau 2: Hypothèses de rendement des différents modèles (M) de production

Modèle	Unités	Rendement moyen sans Projet	Rendement moyen avec Projet (année de croisière)
M1 : amandier nouvelles plantations	kg/ha	0	500
M2 : Amandier anciennes plantations	kg/ha	250	650
M3 : réhabilitation de l'amandier à titre pilote	kg/ha	250	650
M4 : olivier nouvelles plantations	kg/ha	0	5 818
M5 : olivier anciennes plantations	kg/ha	1500	2100
M6 : figuier nouvelles plantations	kg/ha	0	1200
M7 : figuier anciennes	kg/ha	200	750
M8: apiculture	kg/ha	2 000	24 600
M9: Equipe-métiers en apiculture	ruches/coop	110	300
M10: MER de jeunes pour le traitement de la cire	Tonnes	0	11.5
M11: MER de menuiserie	ruches vides	0	350
	Hausses	0	400
	Ruchettes	0	150
M12: séchage de figues	kg	0	7 500
M13: concassage d'amandes	kg	0	53 000

11. Les accroissements de marge brute sont notables et nettement plus importants pour les productions développées par le Projet (appendice). Leur contribution dans la formation des revenus est consistante pour les petits producteurs, et ce en raison des technologies proposées par le Projet. Les producteurs auraient donc des incitations à adhérer au Projet. Cependant, les marges bénéficiaires des producteurs sont limitées par les prix de vente de leurs productions et les circuits de commercialisation longs et désorganisés des différentes productions, que ce soit en termes de transmission des prix d'un maillon à l'autre de la chaîne de valeur ou de flux physiques.

12. L'appui aux micro-entreprises concernera deux modèles de MER pour représenter les 100 MER prévues pour être promues dans le cadre du Projet: les unités de concassage d'amandes et de séchage des figues. Ces deux modèles, avec les équipes-métiers sont

les plus représentatives des modèles de valorisation des principales filières retenues (tableau 3). L'appui aux micro-entreprises se fera en priorité aux coopératives de producteurs (trices) et de petits agriculteurs (trices).

13. Les indicateurs de rentabilité financière des treize modèles de production (amont et aval) tel que la valeur actuelle nette (VAN), le taux de rentabilité interne financier (TRI) et le Ratio cout-bénéfice (B/C), et les valeurs critiques des coûts/bénéfices, indiquent que ces modèles sont globalement rentables (Tableau 4).

Tableau 3: Effectif des modèles (M) de microentreprises rurales et des unités de valorisation

Modèle	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total durée d'exécution PRODER
M9: Equipe-métiers en apiculture	0	2	2	2	2	2	10
M10: MER de jeunes pour le traitement de la cire	0	2	2	2	2	2	10
M11: MER de menuiserie	0	2	2	2	2	2	10
M12: séchage de figues (MER)	0	4	6	8	10	12	24
M13: concassage d'amandes (MER coopératives)	0	3	3	3	3	3	15*

14. Les filières analysées (amande, figuier, olive, et miel), en particulier les nouvelles plantations sont de des activités rentables aussi bien pour les producteurs que pour les pourvoyeurs de services (équipes-métiers), surtout avec le développement de la production de plants, l'emploi des engrais (NPK, urée), et des infrastructures de stockage, d'accès, de transformation, l'appui technique grâce aux CEP, la recherche de partenariat avec le secteur privé et les organismes de financement.

15. Le bénéfice net additionnel des activités de valorisation à l'aval du Projet est positif dès les premières années d'appui.

Tableau 4: Performances financières des différents modèles de productions soutenues

Modèle	TRI (%)	VAN (Milliers EUR)
M1 : Amandier NP	86	46 900
M2 : réhabilitation Amandier	+	40
M3 : Amandier AP	44	22 200
M4 : olivier NP	45,8	1
M5 : olivier AP	+	1 010
M6 : figuier NP	222	9 100
M7 : figuier AP	+	16 600
M8: Miel	43,4	500
M9: Equipe-métiers (apiculture)	+	1
M10: MER de jeunes (cire)	+	0,2
M11: MER de menuiserie	+	0,1
M12: séchage de figues	+	0,2
M13: concassage d'amandes	+	0,2

NP: nouvelles plantations; AP: anciennes plantations; +: Valeurs élevées du TRI

II. ANALYSE ECONOMIQUE

16. Les bénéficiaires pris en compte sont ceux de l'amont et aval des filières amande, figue, d'olive, et miel. Il s'agit pour les productions arboricoles de nouvelles plantations, et de réhabilitations/consolidation des anciennes plantations ainsi que de valorisation de ces quatre filières en amont et/ou dans les périmètres de plantations de moins de 5 ha et ayant un minimum de 20% de femmes membres.

17. Les bénéficiaires directs concernés par le PRODER sont principalement: (i) 3 730 petits exploitants agricoles regroupés dans 60 coopératives; (ii) 100 micro-entreprises rurales intervenant en amont et en aval des filières amande, figue, et olive; (iii) 7 851 ménages bénéficiaires des pistes ; et 3 000 personnes bénéficiaires d'alphabétisation, 400 jeunes bénéficieront de la formation diplômante. Ces bénéficiaires directs sont de l'ordre de 11 200 ménages. De même, des bénéficiaires indirectes sont estimés à 3 570 personnes vont jouir de la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles.

18. En considérant une taille moyenne de 5 personnes par ménage, le PRODER bénéficiera à un total de 11 200 ménages ou 56 000 personnes, soit près de 50% de la population globale de la zone focale du projet¹. Les proportions des femmes est de des jeunes sont de 40%. L'appui aux micro-entreprises rurales (MER) concernera 100 MER de production, de valorisation, de transformation, de commercialisation et de services agricoles (équipes-métiers) (Tableau 5). Il se fera en priorité aux coopératives de producteurs (trices) et de petits agriculteurs (trices).

Tableau 5: Effectif des bénéficiaires du Projet

Composantes/activités	Proportion			Total ciblé	Nb de bénéficiaires ciblé*
	hommes	femmes	Dont jeunes		
Protection des terres cultivées	4 800	1200	2000	6 000	900
Formation et sensibilisation (CES)	1 510	800	1000	2 310	0
Filière végétale amandier :					
Plantations (en ha)	2564	316	671	2880	576
réhabilitation (greffage) (ha)	400	100	480	500	0
Champs écoles	1680	720	850	2400	0
Visite d'échange interzone	80	40	60	120	0
Filière végétale figuier :					
Plantations (en ha)	571	167	571	738	148
Champs écoles	1344	576	850	1920	0
Visite d'échange inter-zone	20	10	20	30	0
Voyage d'étude à l'étranger	10	5	10	15	0
Filière végétale olivier :					
Plantation (en ha)	102	18	30	120	0
Champs écoles	336	144	280	480	0
Visite d'échange inter-zone	20	10	20	30	0
Développement de l'apiculture :					
Achat des ruches pleine	300	200	340	500	100
Equipements d'extraction	720	480	340	1200	300
Conseil/formations	720	480	340	1200	0
Réhabilitation pistes agricoles (180 km)	8926	8 926	7 140	17851	3570
Réhabilitation de Rhaba et des UV					
Réhabilitation de Rhaba	9301	6200	4 650	15501	7751
Réhabilitation des Unités de valorisation	90	60	140	150	75
Alphabétisation fonctionnelle	1000	2000	2000	3000	600
Formation certifiantes (jeunes)	250	150	400	400	0
Micro-entreprises rurales	500	1200	1379	1700	0
Formations diverses	1500	1500	1000	3000	0
Totaux	36743	25302	24572	62 045	14019

¹ En considérant une population globale de la zone focale du Projet de 114 059 (2014).

19. L'analyse économique du Projet a été basée sur un certain nombre d'hypothèses dont les principales sont les suivantes:

(i) une période de 20 ans a été retenue pour refléter la durée de vie économique des investissements principaux effectués, en particulier les travaux de protection des terres cultivées, le développement des filières arboricoles fruitières, les aménagements de pistes agricoles et ce pour tenir compte de la durabilité des bénéfices du projet².

(ii) L'emprunt du Gouvernement du Maroc au FIDA étant en EUR, l'analyse est effectuée dans cette devise. Le taux de change constant de référence utilisé dans l'analyse est de 10,7 MAD pour un EUR.

(iii) Les coûts économiques du Projet ont été dérivés des coûts financiers après élimination des imprévus financiers, taxes et autres droits. Les prix financiers et les coûts ont été convertis en valeurs économiques en supprimant les taxes, les subventions, et autres transferts. En se basant sur les travaux effectués dans le pays³, des facteurs de conversion (FC) ont été utilisés pour différents produits pour refléter les distorsions existantes. Un FC standard de 1 a été utilisé pour les intrants et outputs des différents modèles de production. De même, en raison du sous-emploi dominant dans la zone du projet, un FC de 0.75 a été utilisé pour la valorisation de la main d'œuvre impliquée dans les différentes activités du projet.

(iv) les coûts de production ont été inclus dans l'analyse pour estimer les avantages nets supplémentaires des productions arboricoles, de l'apiculture et des MER et unités de valorisation ;

(v) les hypothèses sur les niveaux de production des filières aussi bien à l'amont qu'à l'aval sont conservatrices. Les manques à gagner ainsi que les bénéfices réalisés par la réduction des coûts de transaction dus notamment à l'accès facilité à certains services techniques, à l'information et aux technologies n'ont pas été pris en compte;

(vi) Une agrégation des bénéfices a été effectuée et une valeur résiduelle nulle a été supposée pour les investissements du Projet. De même, les coûts des investissements et de renouvellement des équipements et infrastructures des différents modèles d'exploitation/micro-entreprises n'ont pas été pris en considération car ils sont déjà pris dans les coûts des composantes techniques comme les appuis directs apportés aux producteurs et coopératives afin d'éviter le double comptage.

(vi) les valeurs économiques des coûts récurrents annuels ont été reconduites sur la durée de vie économique du Projet, avec 30% des coûts totaux d'investissement et de fonctionnement à partir de l'année 7 du Projet, et ce dans la perspective de prendre en charge les coûts de fonctionnement des équipements et de renouvellement des investissements après l'achèvement de la durée d'exécution du Projet par le gouvernement, les collectivités territoriale (communes), les OP, et le secteur privé.

(vii) Le coût d'opportunité du capital retenu est de 10%, traduisant l'enclavement des zones du Projet et son intégration partielle aux marchés du capital et des biens et services. Le rythme de montée en production du Projet sera progressif afin de tenir compte de la capacité d'adoption des nouvelles technologies par les producteurs.

20. Taux de rentabilité économique. Sur la base de ces hypothèses, le taux interne de rentabilité économique (TRE) du Projet est de 15.9%, c'est-à-dire largement supérieur au coût d'opportunité du capital-COC (10%). La valeur actuelle nette

² Une simulation effectuée pour des périodes plus courtes (10 ans, et 15 ans) a abouti aux mêmes tendances de rentabilité du PRODER.

³ Projections du Ministère de l'Economie et des Finances et estimations des projets à financement international au Maroc. L'estimation des prix de référence de la main-d'œuvre était de 0,5 pour le projet d'arboriculture fruitière (Millennium challenge Account). Des estimations faites par le Ministère de l'Economie et des Finances (2007), et utilisant les données du Tableau des Entrées et Sorties (TES-1998) aboutissent à des FC moyens de 0,86 pour l'emploi permanent et de 0,93 pour l'emploi temporaire. Ces trois sources aboutissent pratiquement à la même rentabilité économique du PRODER en raison notamment des différences non sensibles entre ces FC et du poids limité des dépenses en main d'œuvre par rapport aux dépenses totales du projet.

économique (VANE) est positive (25.2 millions EUR) et le ratio coût/bénéfices-coûts est satisfaisant (1,25). Le TRE est légèrement supérieur à celui estimé pour le Programme de développement des filières agricoles de Taza (14,2%). Ces indicateurs montrent la rentabilité du Projet.

21. Le TRE est satisfaisant car une partie des bénéfices additionnels n'a pas été considérée. Il s'agit notamment des bénéfices des activités environnementales, des bénéfices de certaines actions soft (assistance technique, formations). En outre, les avantages occasionnés par la réduction des coûts de transaction, l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène, et d'alimentation chez le groupe-cible, n'ont pas été pris en compte car ils sont difficilement quantifiables dans le contexte de la mission.

22. **Analyse de sensibilité.** L'approche utilisée est conservatrice afin d'apprécier la rentabilité économique du Projet. En termes de sensibilité du Projet "variable par variable"⁴, le Projet n'est pas sensible aux augmentations des coûts de 10% à 50% et aux diminutions des bénéfices de 5% à 40%. Les cas où le Projet ne serait plus rentable (inférieur au COC) sont une diminution des bénéfices de 40% et plus, ou d'une augmentation des coûts de 50% et plus.

23. En termes de sensibilité «scénario», les cas les plus illustratifs de non faisabilité sont ceux d'une augmentation des coûts agrégés du Projet de 40% et de diminution simultanée des bénéfices agrégés de 10% et plus (TRE de 9,5%), d'une augmentation des coûts de 30% et d'une diminution des bénéfices agrégés de 15% et plus (TRE de 9,7% (tableau 6) bien que la VAN économique demeure positive. Globalement, le TRE est relativement robuste par rapport aux variations des coûts et des bénéfices et reste toujours d'un niveau acceptable vu qu'il ne prend pas en compte certains bénéfices directs et indirects. Une simulation de la durée de vie économique (DVE) du Projet de 10 et 15 ans donne un TRE toujours supérieur au COC.

24. Le Projet est sensible au retard de 3 ans et plus dans la génération des avantages ; le TRE serait de 9,8%. Il est néanmoins important de noter d'éviter les retards possibles en matière d'activités prioritaires/critiques du Projet qui draineraient des bénéfices économiques aux groupes-cibles du projet.

Tableau 6: Sensibilité du TRE du Projet à la variation des coûts et des bénéfices

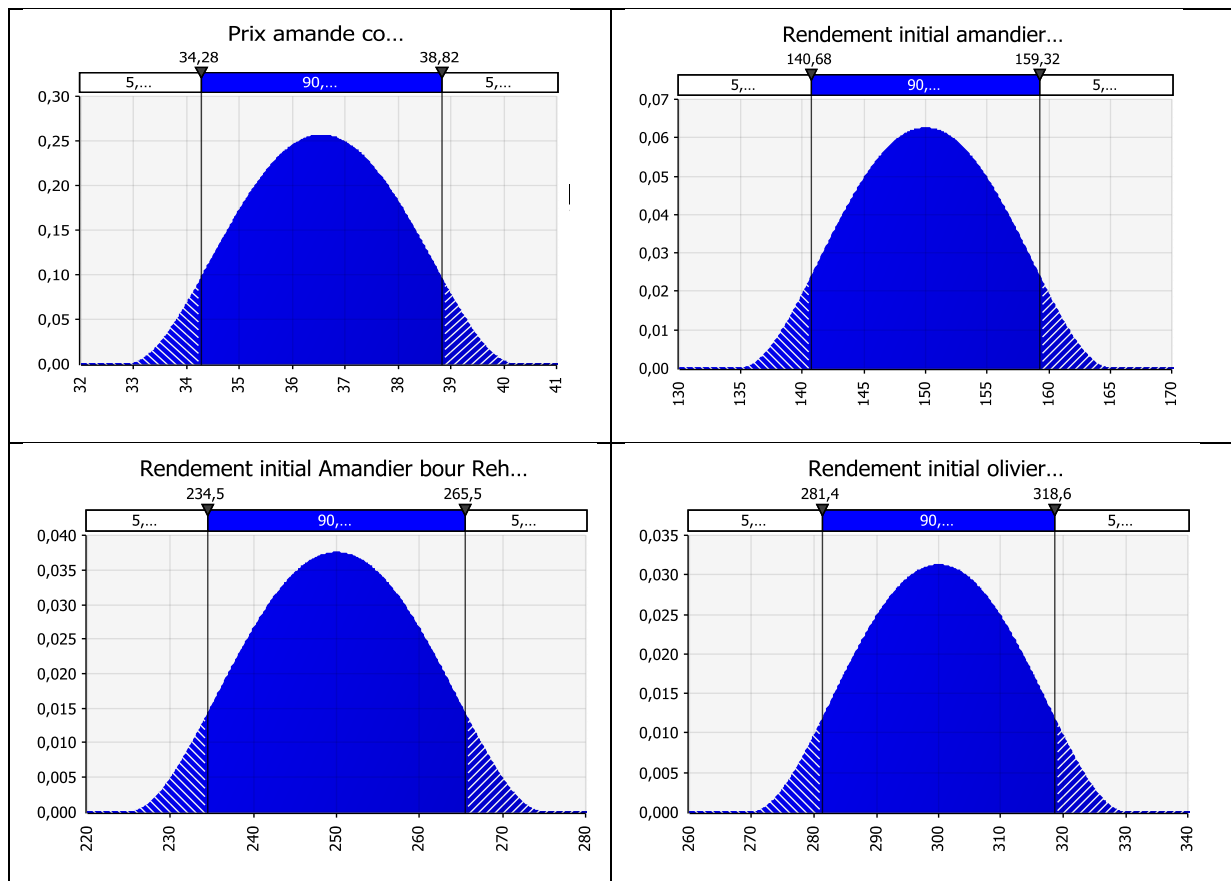
Hypothèses		TRE	VAN (millions EUR)
Diminution bénéfices de:	10%	14,3%	30,7
	20%	12,5%	21,3
	40%	8,6%	2,4
Augmentation coûts de:	10%	14,4%	34,7
	20%	13,1%	29,3
	54%	9,6	10,9
Dim. bénéfices de 10% et augmentation des couts de 40%		9,5%	9,1
Dim. bénéfices de 15% et augmentation des couts de 30%		9,7%	9,8
Dim. bénéfices de 20% et augmentation des couts de 30%		8,9%	5,1
Sensibilité aux retards des bénéfices du Projet:	1 an	13,5%	309,8
	2 ans	11,5%	203,3
	3 ans	9,8%	105

⁴ La simulation «variable par variable» : Variation des couts agrégés tout en ayant les autres variables (bénéfices agrégés) constants alors que la simulation par «scénario» fait varier simultanément toutes els variables analysées (cout et bénéfices agrégés).

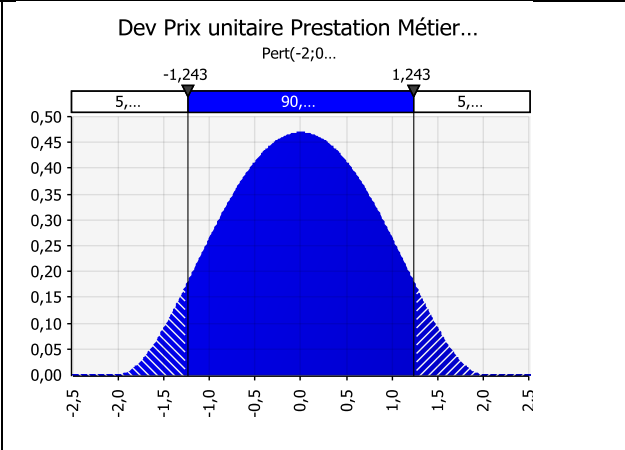
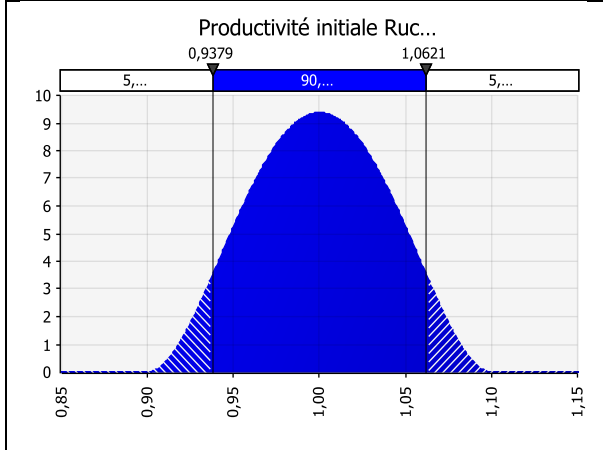
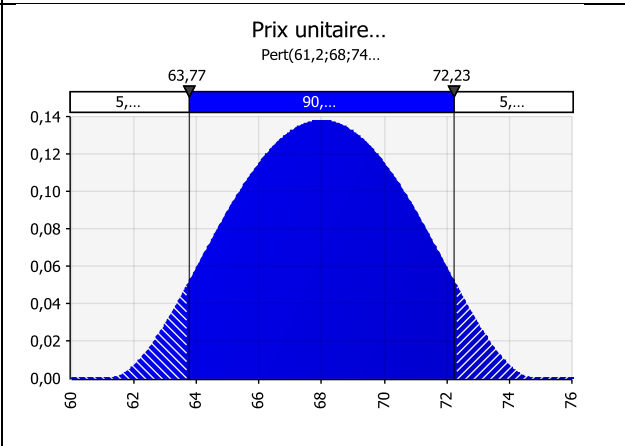
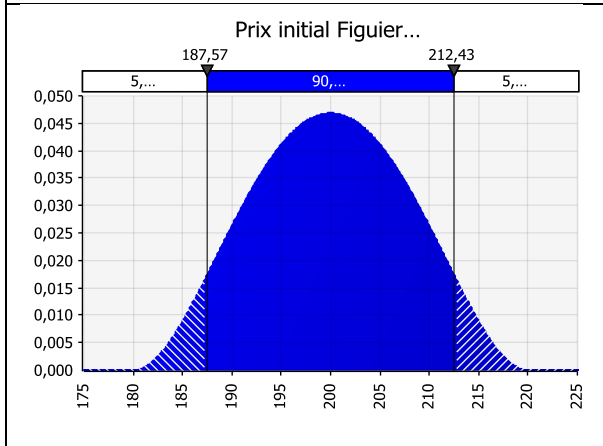
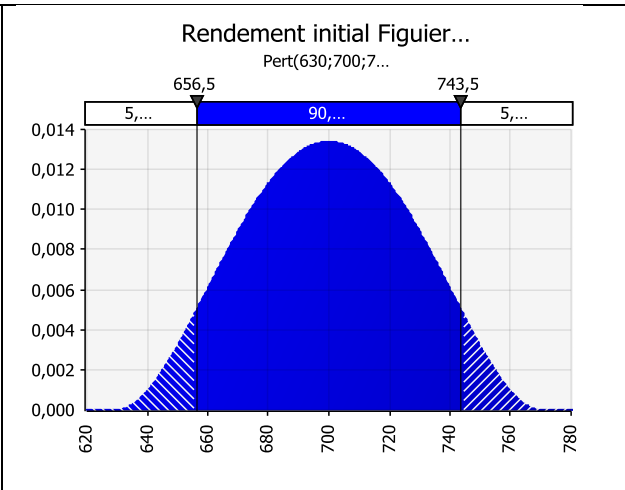
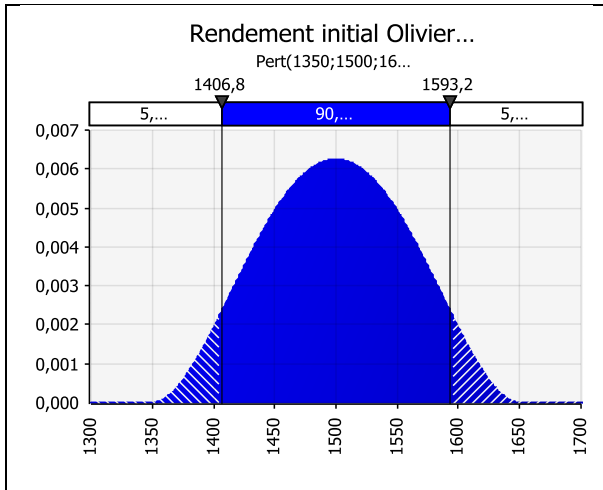
25. **Analyse du risque du PRODER.** L'analyse déterministe des cash-flows fournit un résultat unique (estimation ponctuelle⁵), qui est le plus vraisemblable via les données du marché. La VAN économique (VANE) de 25,2 millions d'EUR et le TRE de 15,9% ont été obtenus à partir d'une certaine combinaison de valeurs d'entrée et de quelques hypothèses qui demeurent toutefois estimatives. Cependant, le champ de valeurs qui peuvent se produire pour chaque variable du modèle ainsi que leurs croisements fait qu'il y a d'importantes probabilités que la réalisation du PRODER s'achève sur un résultat sensiblement différent du schéma initial. Ainsi, pour tenir compte des cas de figures qui peuvent se produire, la simulation de Monte Carlo considère, pour sa part, tous les scénarios possibles avec leurs fréquences espérées. Le résultat obtenu en termes de VANE, TRE, et de ratio bénéfice-coût (RBC) et autres indicateurs ne se présente plus comme une valeur mais plutôt comme une distribution continue de plusieurs valeurs probabilisées.

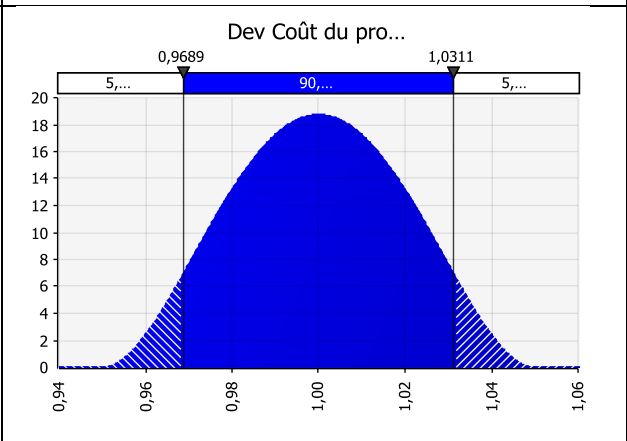
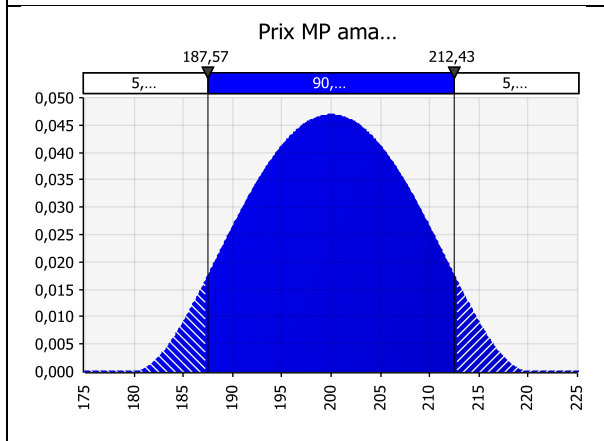
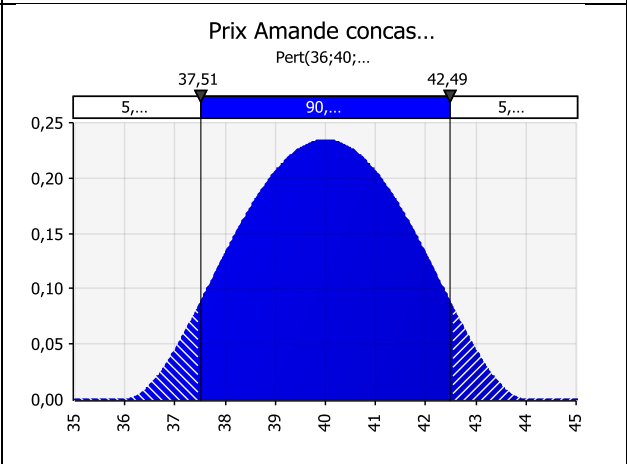
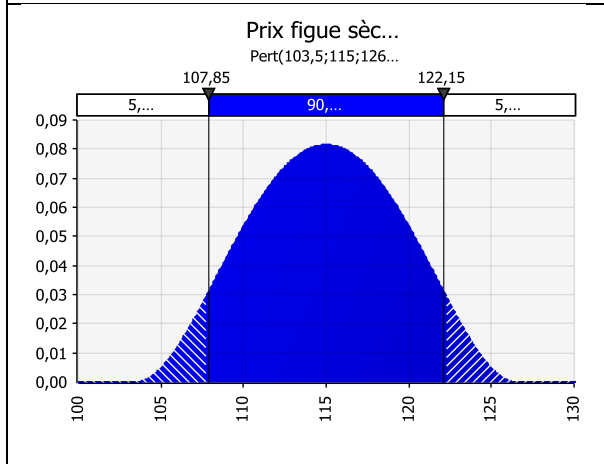
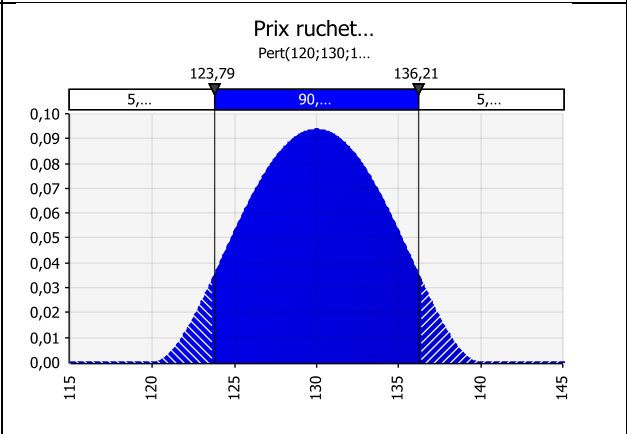
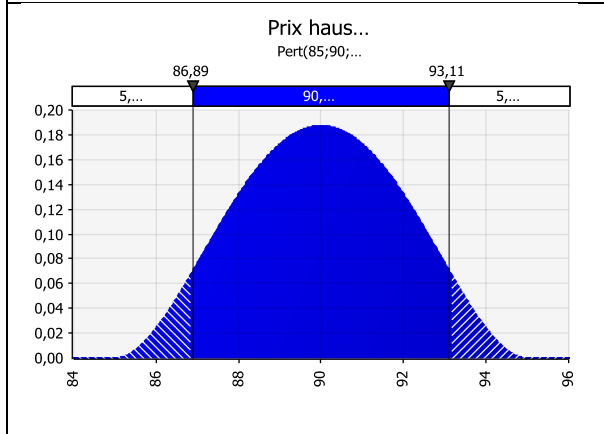
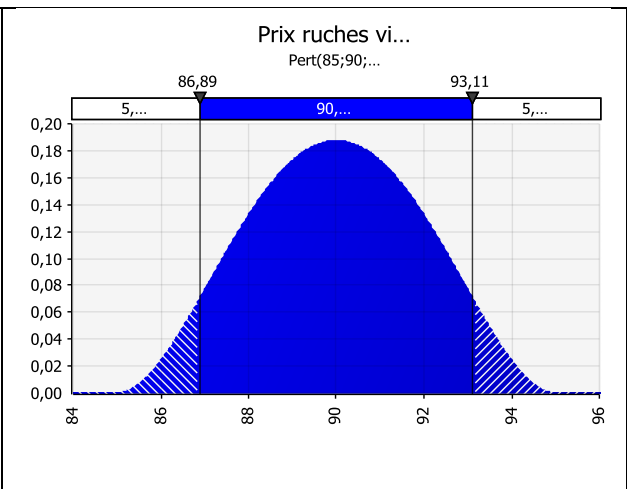
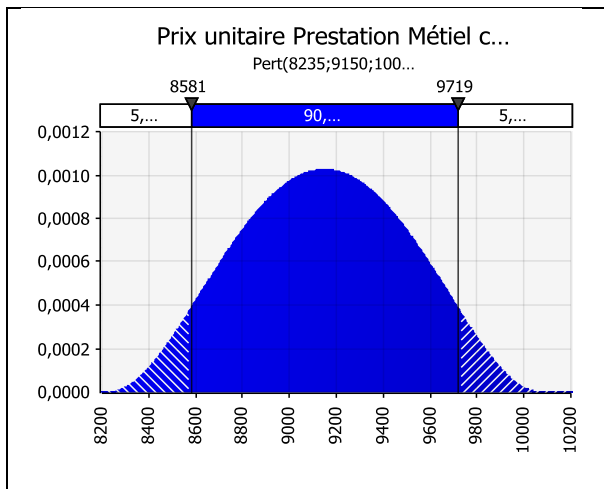
26. Nous présentons dans ce qui suit une simulation de la distribution de probabilités des variables d'entrée, en saisissant des minima, maxima, écart-types espérés et/ou VaR, et en supposant une variabilité symétrique, trend exclu.

27. Simulation des inputs



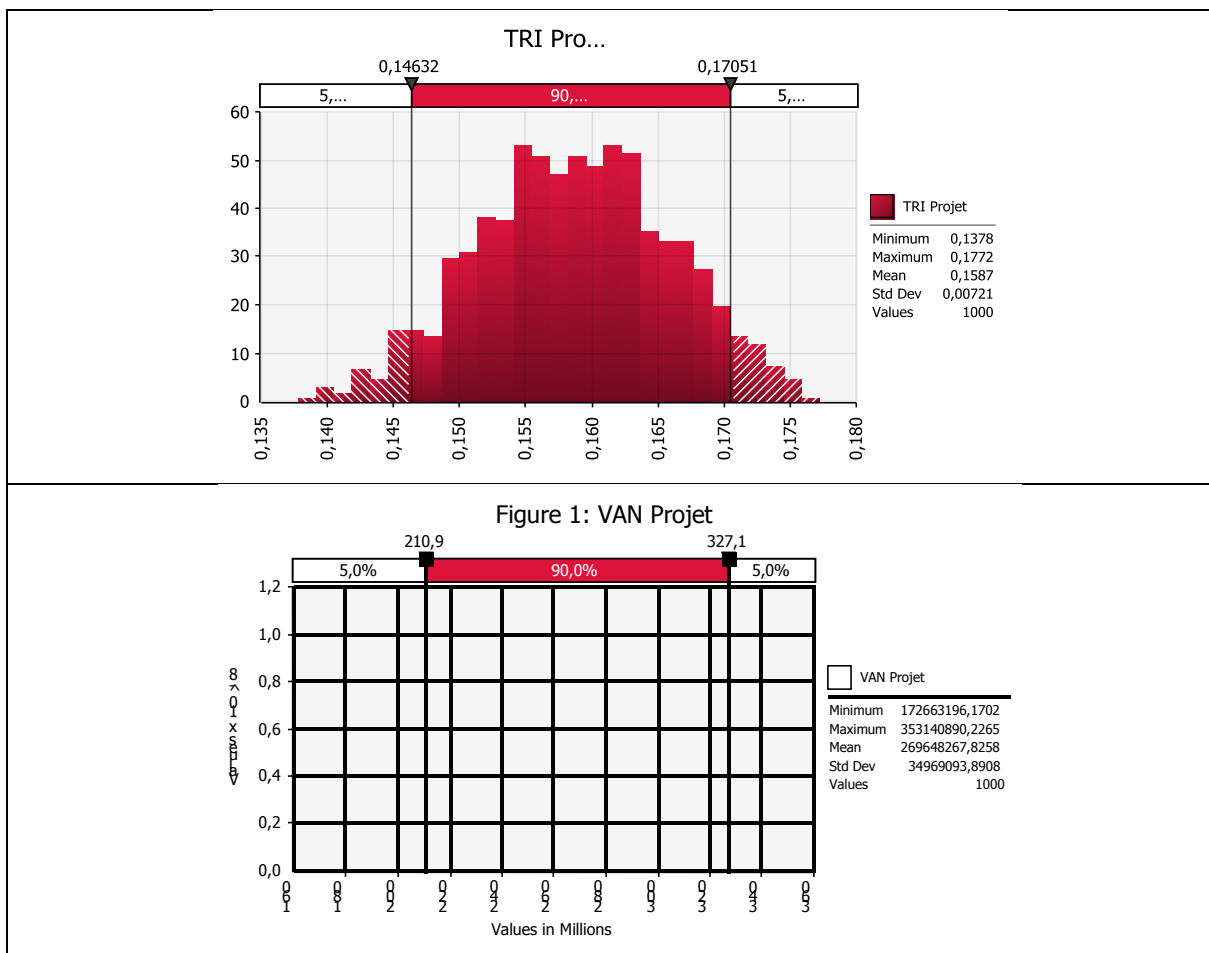
⁵ One point estimate.



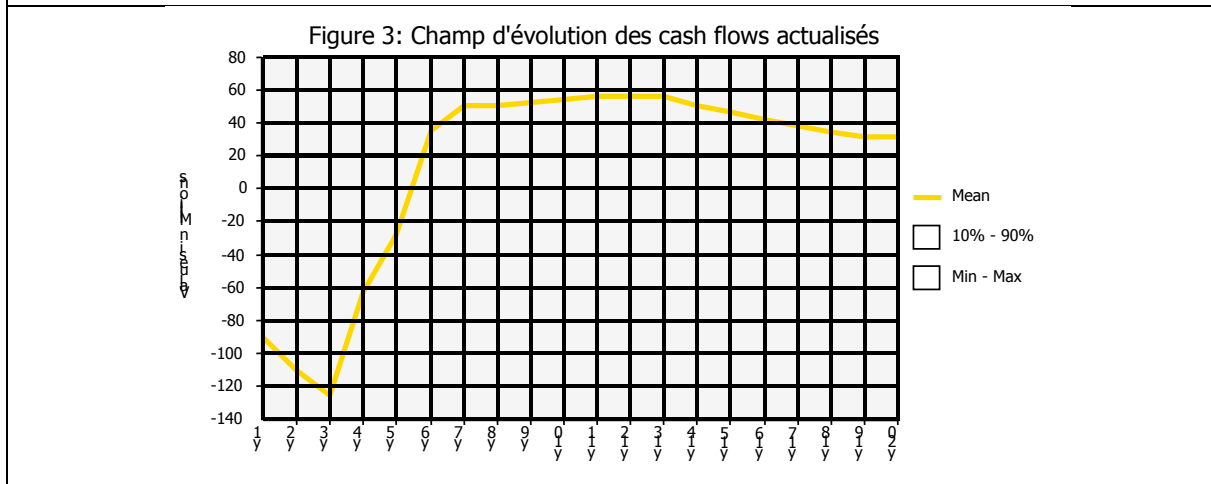
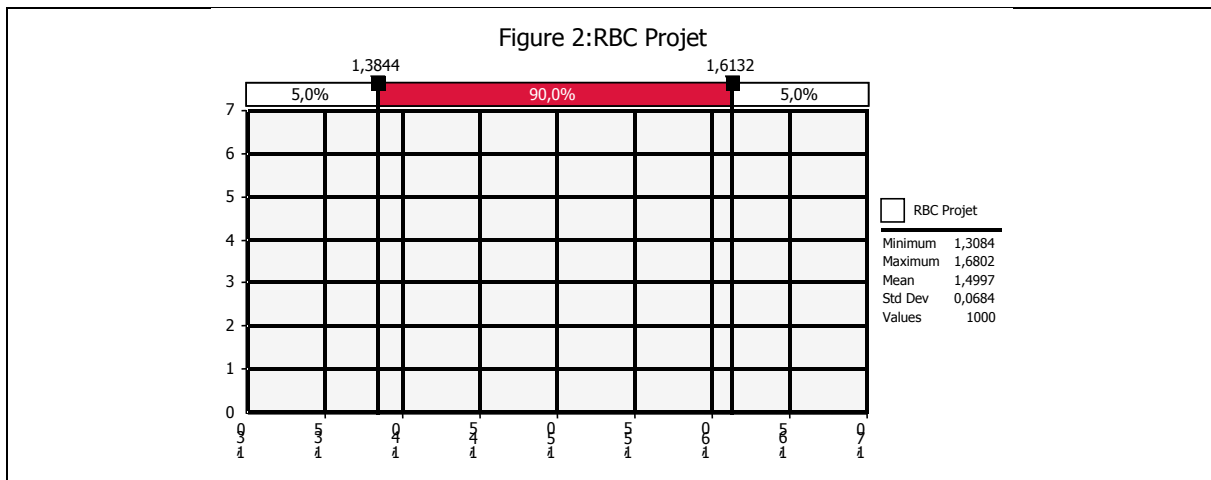


28. **Résultats globaux.** La simulation Monte Carlo appliquée au Projet fait ressortir les résultats ci-dessous. Le TRE admet une moyenne espérée (provenant des recombinaisons) similaire au TRE déterministe (15,87%). Le TRE minimal (sauf force majeure) est de 13,78%, le TRE VaR (5%) est de 14,6%. Dans 90%, sauf force majeure et contraintes limitantes⁶, le TRE a une probabilité de 90% d'être compris entre 14,6% et 17%, soit entre 4,6 et 7 points de plus que le cout d'opportunité du capital de 10%.

29. La VANE demeure positive, en considérant seulement l'influence du marché et des aléas de rendement (c.à.d. sauf contraintes limitantes). La VANE minimale est de l'ordre de 10,7 millions d'EUR et celle espérée (recombinaisons des scénarios) et de l'ordre de 25,2 millions d'EUR. Dans 90% de chances, la VAN est comprise entre 19,6 et 30,6 millions d'EUR avec un taux d'actualisation de 10%. S'agissant du RBC, il est compris à 90% de chances entre 1,38 et 1,61, c'est-à-dire un ratio supérieur à 1, condition de rentabilité du projet. L'analyse du risque montre que la variabilité que nous reconnaissons au marché et aux rendements ne remet pas en cause la faisabilité et la viabilité du Projet. Sur cette base, et afin de lui garantir une issue favorable, une attention particulière devrait être portée aux risques singuliers qualitatifs et aux risques de type force majeure (probabilité faible ou non quantifiable et criticité élevée), notamment les risques hydriques prolongés, risques administratifs, financiers, fonciers.

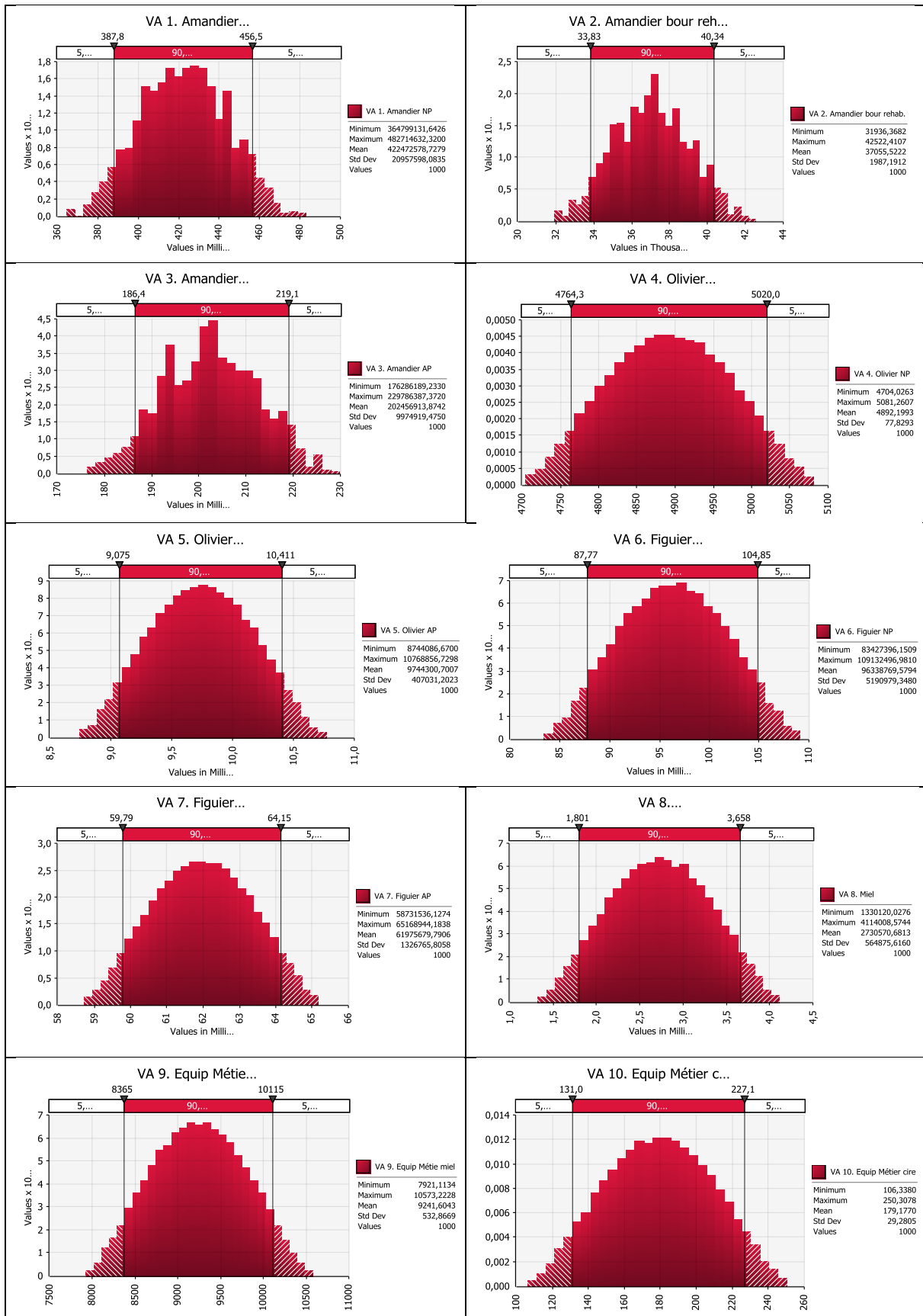


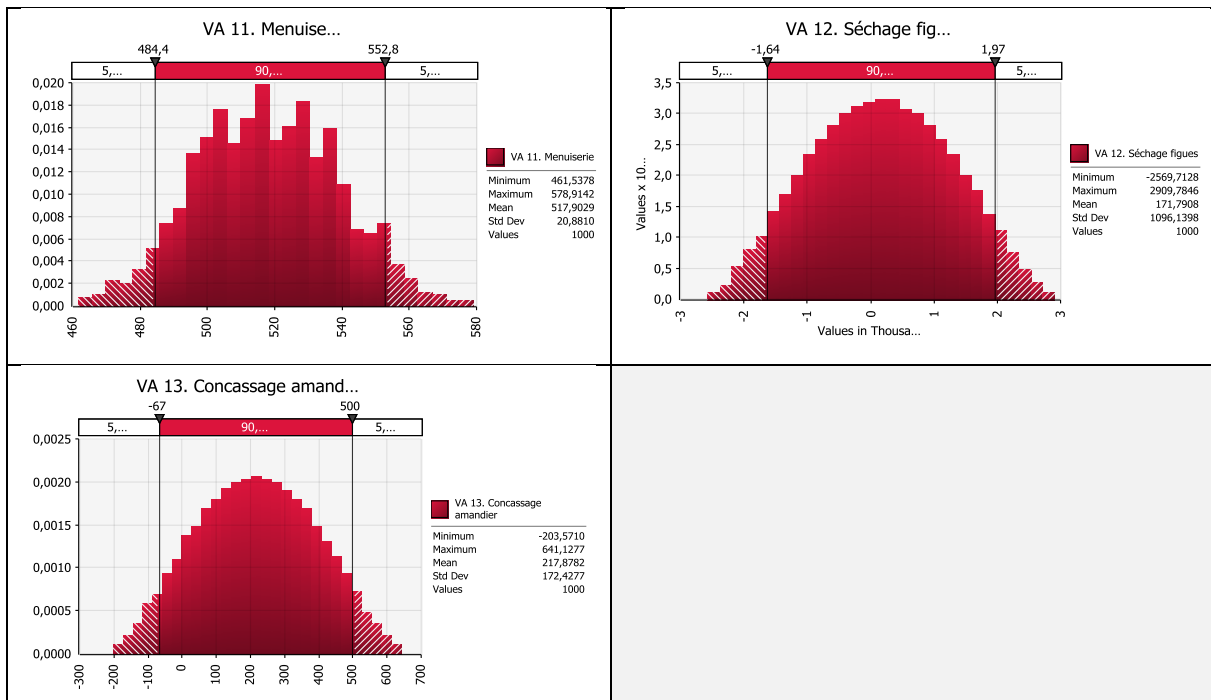
⁶ Contrainte de gouvernance, politique, financière, ...



30. Résultat par activité. La Valeur Actualisée par activité (n'incluant pas le coût d'investissement du projet) est positive pour l'ensemble à l'exception du concassage de l'amande et du séchage des figues qui peut admettre des scénarios négatifs selon principalement la variation du prix de la matière première (décalage temporel pouvant exister entre la variation du prix de cette matière première et celui du produit séché ou concassé (influence du stock sur le marché). Les graphiques suivants décrivent le profil probabilistique de la valeur actualisée de chaque activité du Projet.

Figure 4 : VAN des différents modèles de production en environnement stochastique





31. Analyse de sensibilité. En faisant varier les inputs du projet dans une plage de valeur (+/-10% de variation simulée), on obtient le graphe en tornade des résultats du PRODER, à titre exploratoire. En prenant les trois variables les plus déterminantes, une variation du prix de l'amande avec coque de 10% fait varier le TRE de 14,4% à 17,2%. Elle fait également varier la VANE entre 18,2 et 32.1 Millions EUR, soit de +/-27%. Concernant le coût du projet, une variation de 5% fait varier le TRE entre 15,1% et 16,7%, et la VANE entre 22,7 et 27,8 Millions EUR soit de +/-10%. Quant au rendement de l'amandier NP, sa variation de 10% engendre une variation du TRE entre 15,5% et 16,3%, et une variation de la VANE entre 13,9 et 27,2 Millions EUR, soit une plage de valeur de l'ordre de +/-8%.

Figure 5: Graphe en tornade- sensibilité TRI

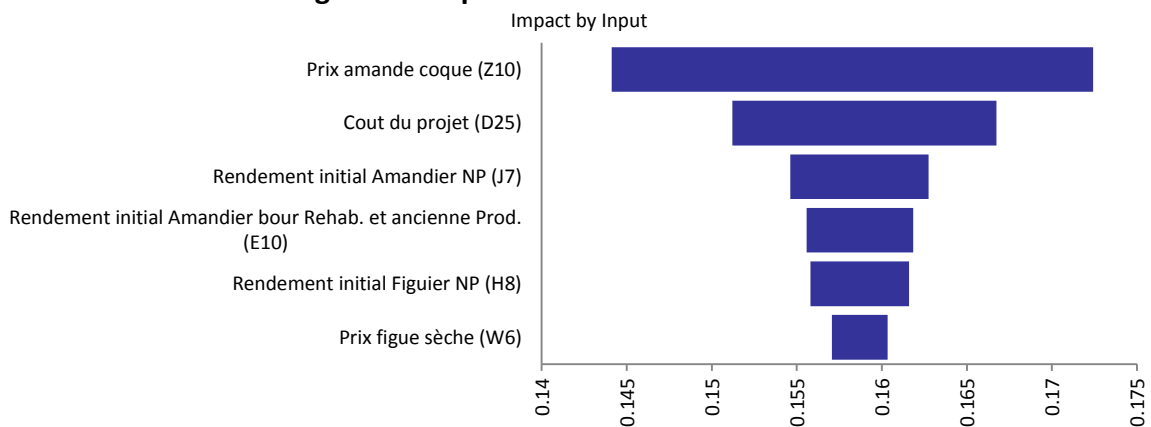


Figure 6: Graphe en tornade- sensibilité VAN

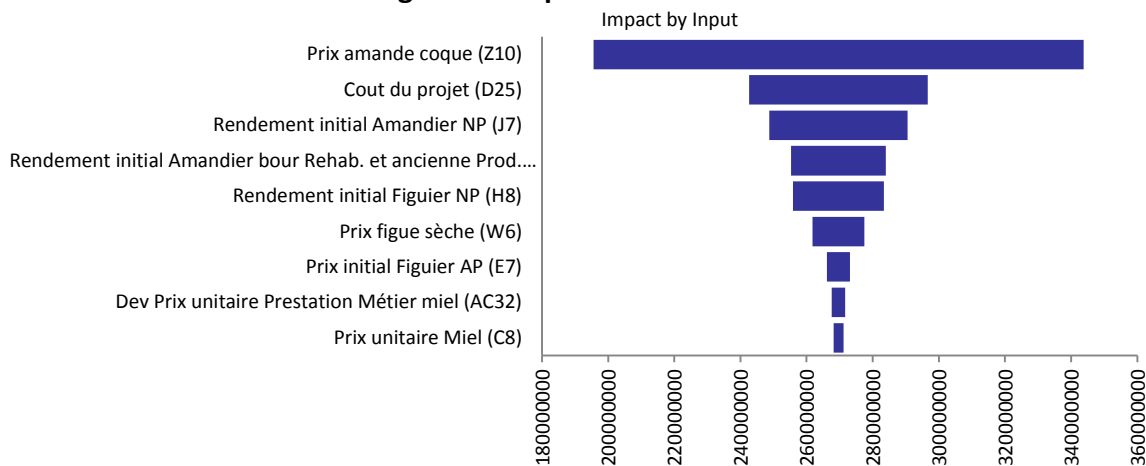
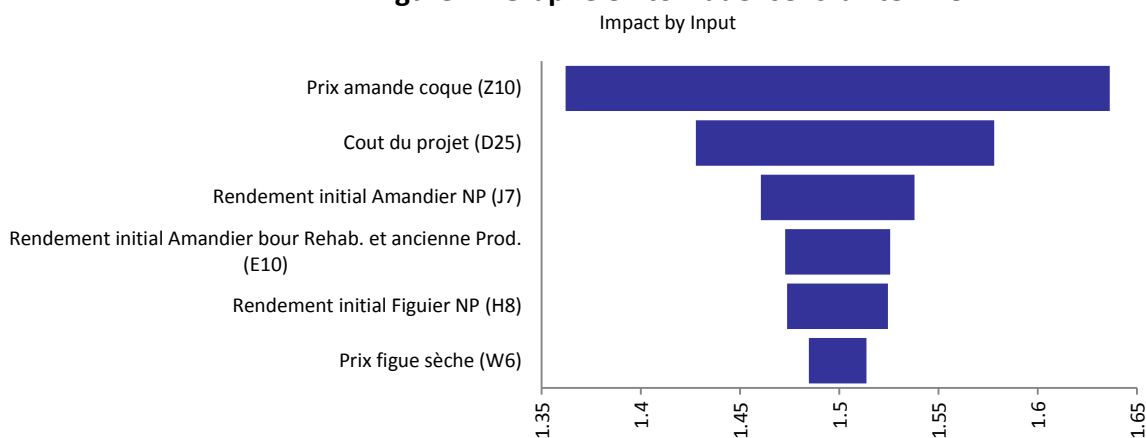


Figure 7 : Graphe en tornade- sensibilité RBC



32. Les graphes en araignée illustrent l'impact de la variation des inputs par la pente. Le cout du Projet apparait ici comme la seule variable négativement corrélée aux indicateurs de rentabilité (VANE, TRE et RBC), alors que les autres variables leurs sont positivement corrélées. Le prix de l'amandier avec coque et le cout du Projet se démarquent des autres variables avec leurs pentes plus accentuées. Cela dit, le prix de l'amandier et le coût initial du Projet sont les deux paramètres quantitatifs les plus importants à considérer.

Figure 8: Graphe en araignée- sensibilité TRI

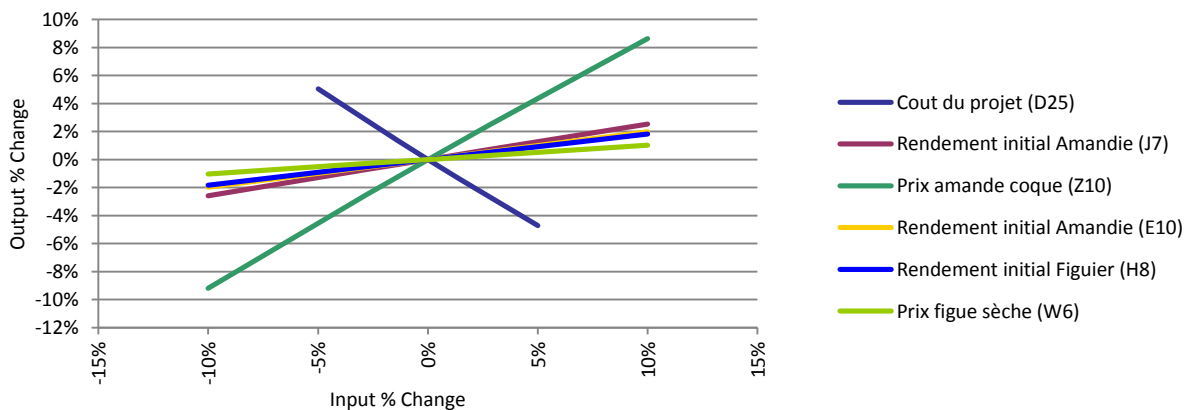
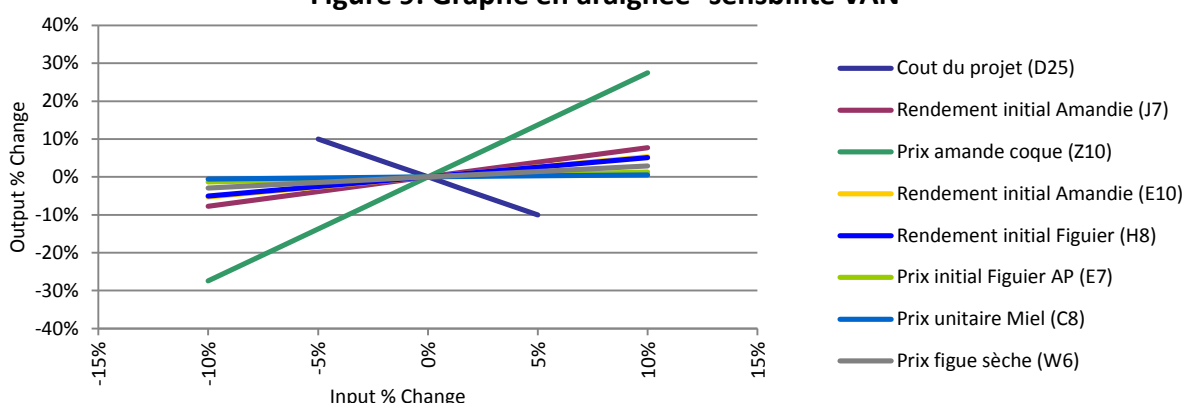
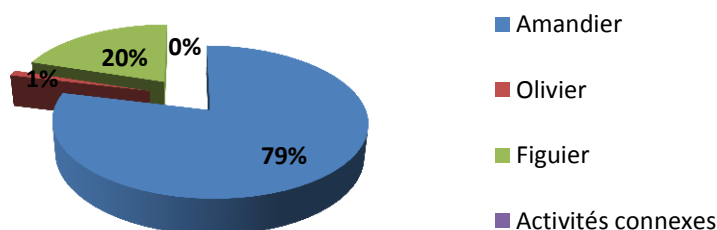


Figure 9: Graphe en araignée- sensibilité VAN



33. De manière générale, et mis à part le coût du projet, les variables influentes sont d'abord les variables relatives à l'amandier, suivies des variables relatives au figuier, suivies des variables de l'olivier et des prestations métier connexes et de transformation (concassage, prestation métier miel, etc.). Cela revient à la part qu'occupe chaque activité mère dans la valeur ajoutée totale du PRODER. La figure ci-dessous montre que l'amandier est effectivement l'activité la plus importante, suivie du figuier puis des autres activités du projet. De ce fait, le classement global des impacts des variables du projet ressort logiquement avec ce schéma d'investissement.

Figure 10: Ventilation de la Valeur Ajoutée par type d'activité



34. **Analyse de sensibilité probabiliste (régression).** Le graphique ci-dessous montre l'influence spécifique de chaque variable risquée du projet sur la base de sa variabilité espérée et de sa criticité. Autrement dit, chaque variation d'un écart-type espéré des variables en colonne induit la variation de la VANE en barre horizontale. Le prix de l'amande étant le plus influent en termes de variation moyenne et d'impact, son influence espérée sur la VANE est de 2.6 Millions EUR sur une VANE espérée de 22,2 Millions EUR. En deuxième plan vient le coût d'investissement du PRODER, si l'on suppose que le prix d'adjudication du marché admet une marge de révision suivant la conjoncture. Mais cette variable peut ne pas être prise en compte si le coût du projet est arrêté.

Figure 11: VAN Projet

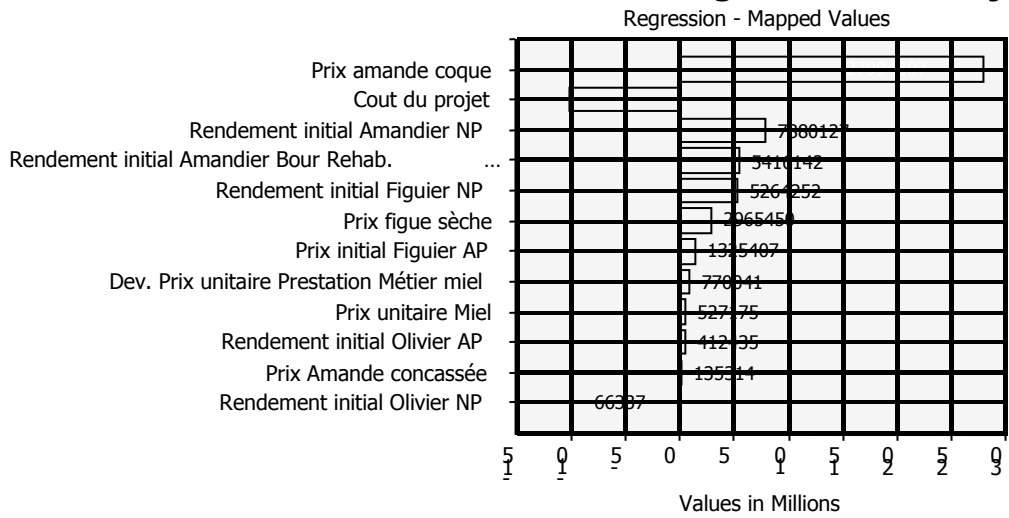
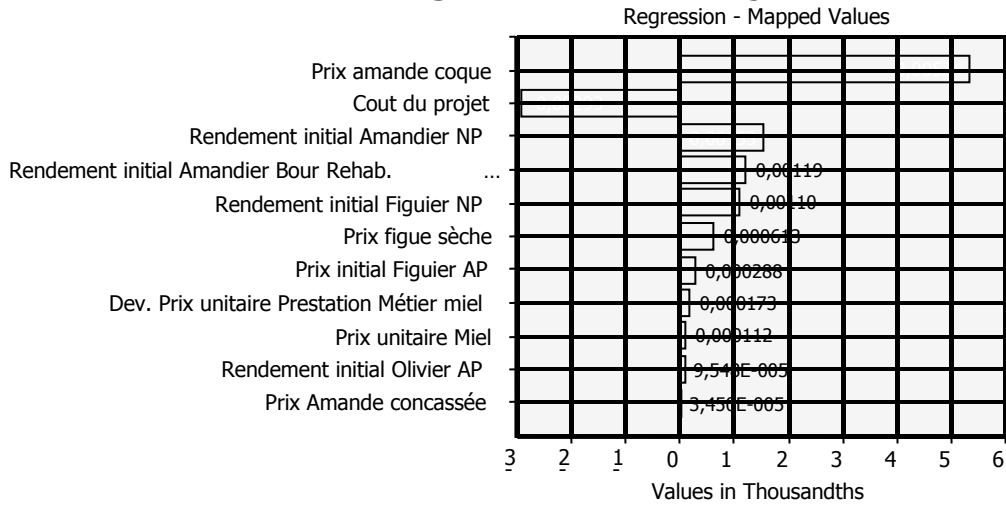


Figure 12: TRE du Projet



Morocco

Taza Mountain Rural Development Project

Project Design Report

Annex 5: Social Environment and Climate Assessment (SECAP) Review Note

Document Date: 26/06/2019

Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Annexe 5: Note de revue de l'évaluation sociale, environnementale et climatique (SECAP)¹

1. Caractéristiques principales du paysage et principales problématique

1.1. Contexte Socio-culturel

1.1.1. Intégration sociale dans la zone du Projet

1. La zone d'intervention est connue au Maroc pour être une région aux traditions fortes et plutôt conservatrices en termes d'égalité des sexes. Pourtant, les hommes reconnaissent les efforts des femmes et leur contribution à l'économie familiale et admettent qu'ils ne peuvent réussir à développer les filières sans l'amélioration des conditions de travail des femmes.

2. La contribution des femmes dans les 3 filières arboricoles dépasse 70% des temps de travaux. Les opérations qui consomment le plus de main d'œuvre sont réalisées en majorité par des femmes (70 à 95%). Ces femmes sont souvent ouvrières ou aides familiales, rarement productrices. Les ouvrières sont payées, en fonction des saisons et des opérations à effectuer, de 50 à 120 MAD/jour alors que les hommes sont mieux payés, de 80 à 200 MAD/jour pendant la saison d'été.

3. En dépit de ces contributions, les femmes ne sont pas très présentes dans les OPA des trois filières amande, figue, olive, et quand elles adhèrent, elles sont embauchées comme ouvrières et n'accèdent pas, ou rarement, aux organes de décision de ces OPA.

4. La contribution des femmes dans la filière miel ne dépasse guère 40%. Pourtant, c'est paradoxalement, c'est au niveau des coopératives miel que les femmes sont les plus présentes. Ceci s'explique par le fait que l'apiculture ne nécessite pas la propriété d'un foncier et donc facilite l'intégration du genre.

5. La plupart des travaux agricoles se font manuellement et nécessitent du temps et de l'effort physique². Le travail à l'amont des trois filières se fait par les femmes et les hommes avec une participation deux fois plus importante pour les femmes au niveau de la récolte. Si les olives sont transformées, en majorité, par des unités de trituration³, le concassage des amandes et le séchage des figues se font exclusivement par des femmes. Elles effectuent les opérations de concassage⁴ avec les grossistes et les semi grossistes de la zone ou hors zone qui leur sous-traitent cette fonction. Toute la production est concassée localement même celle des 30% de producteurs non-résidents. En effet, ces derniers vendent directement leur production en frais (amandes non décortiquées) à des demi-grossistes à la récolte. De même, les figues, une fois récoltées, sont séchées localement par des femmes.

6. L'offre d'emploi est précaire et saisonnière sur six mois seulement. Pour répondre aux besoins familiaux, les deux tiers des jeunes hommes partent en exode temporaire vers d'autres régions du pays à la recherche de travail complémentaire. Les femmes, pour des raisons culturelles, restent sur l'exploitation où elles s'occupent, en plus des tâches domestiques, du concassage des amandes, des cultures vivrières et de l'élevage. De plus, les femmes et les jeunes font face à de nombreuses autres contraintes telles que: (i) le manque de moyens financiers et l'accès limité au crédit, (ii) l'accès très limité à la terre et à l'appui technique et (iii) l'analphabétisme.

1.1.2. Diversité des groupes socio-économiques, genre et groupe cible

¹ SECAP: Social, Environmental and Climate Assessment Procedures.

² à titre d'exemple 4 à 5 heures sont nécessaires pour préparer un kilogramme d'amandes concassées et jusqu'à 7 jours pour sécher une récolte de figue d'une dizaine de kilogramme (observations durant la mission).

³ Concernant la filière olives, les femmes ne s'occupent que des quantités d'olives réservées à l'autoconsommation. Le reste de la production est vendu à des semi-grossistes ou directement à des unités de trituration.

⁴ Le prix est de 4 MAD par kg d'amandes décortiquées ou 60 MAD pour un sac de 50 kg d'amandes en coque.

7. Le Projet cible trois groupes socio-économiques: 1) les agriculteurs/trices ayant de petites exploitations inférieure à 5 ha en pluvial, 2) les femmes, les ruraux sans terres (hommes et femmes), et les jeunes au chômage; 3) les coopératives apicoles disposées à intégrer des femmes et des jeunes sans emploi.

8. Dans la zone d'intervention, ces trois groupes sociaux pauvres ou très pauvres répondent à la stratégie de ciblage dont les priorités, les besoins spécifiques et des potentialités disponibles ont été pris en compte. Certaines actions comme la construction des pistes agricoles, la réhabilitation des rahba, les aménagements de la conservation des sols répondront à un besoin de la population de la zone dans son ensemble. Les trois groupes qui seront ciblés en priorité sont:

- **Les petits agriculteurs** (hommes et femmes) ayant moins de 5 ha en pluvial. Ces agriculteurs bénéficieront des plantations couplées avec les travaux de la conservation des eaux et du sol à l'intérieur et autour des périmètres de plantations. Ces actions contribueront à réduire la fragilité des agroécosystèmes, généralement situés sur des terrains très accidentés, conduisant à une faible productivité. Les agriculteurs/trices seront formés sur les techniques de production et la gestion collectives des périmètres ainsi que la maintenance des aménagements de conservation des eaux et des sols. Pour cette catégorie, les périmètres ont déjà été identifiés et les listes des propriétaires sont connues. Les critères de choix de ces périmètres, hors critères techniques, exigent que les agriculteurs aient moins de 5 ha. Les vérifications lors de la mission ont montré qu'en moyenne les agriculteurs disposent seulement de 3 ha. Le processus de ciblage devra encore se poursuivre pour permettre aux plus pauvres des bénéficiaires d'être inclus en priorité dans les formations, les voyages et les champs écoles.
- **Les femmes et les jeunes au chômage** ainsi que les ménages sans terre; le financement de microentreprises rurales (MER) sur les quatre filières sélectionnées, et dont le statut juridique sera laissé au choix des bénéficiaires, contribuera à créer des emplois, à améliorer les productions agricoles, à réduire la pénibilité du travail des femmes, à réduire l'exode rural des jeunes et à améliorer leurs revenus. Les bénéficiaires seront accompagnés(e)s et formé(e)s sur les technologies, l'entretien et la maintenance des équipements et sur la gestion.
- **Les jeunes au chômage** et ayant le savoir et la volonté de développer des MER / coopérative en apiculture, seront soutenus par le Projet afin de valoriser les potentialités des plantes mellifères de la zone d'intervention. Le Projet financera des coopératives déjà organisées, à hauteur de 7 ruches par jeune au chômage (hommes ou femmes). Les coopératives en cours de développement qui intégreront ces jeunes recevront des équipements apicoles pour appuyer leur expansion. Le projet financera ainsi 50 coopératives. Chaque coopérative devra intégrer un minimum de 14 membres (femmes et jeunes).

9. Par ailleurs, une exception sera accordée aux exploitations de taille supérieure aux critères d'éligibilité à condition que la moyenne de la taille des exploitations du périmètre de l'OPA à laquelle ces exploitations appartiennent soit égale ou inférieure à la superficie retenue comme critère d'éligibilité (5ha). En effet, avec l'approche du PMV il est difficile d'écarter les exploitations qui dépassent 5 ha afin de privilégier les périmètres d'un seul tenant pour aider plus tard à la gestion du périmètre, voire à l'organisation de l'OPA pour la mise en place d'une gestion collective des périmètres. Les agriculteurs ayant une superficie relativement plus grande peuvent aussi devenir des références pour tirer les autres vers le haut en matière de production (qualité et quantité) et en matière d'application des bonnes pratiques de valorisation et de commercialisation.

10. Les mutations sociales, économiques et écologiques dues à la vulnérabilité des moyens d'existences des ménages face aux effets répétés de la sécheresse et à la pression démographique sur les ressources seront prises en considération. Ces raisons

ont poussé de nombreuses familles à émigrer vers d'autres régions du Maroc ou à l'étranger. On estime que 30% des ménages ont émigré.

11. Le Projet est aligné avec la politique du Maroc en matière d'intégration du genre. La proportion de femmes directement ciblées par les activités du Projet est de 40% des bénéficiaires et leur participation aux différentes instances décisionnelles sera suivie. Le Projet peut être considéré par le FIDA comme **transformatif pour le genre**.

12. Une analyse plus détaillée du contexte socio-culturel de la zone du projet est présentée dans l'annexe du ciblage, aux points « Zone d'intervention du projet » et « Groupe cible ».

1.1.3. Nutrition

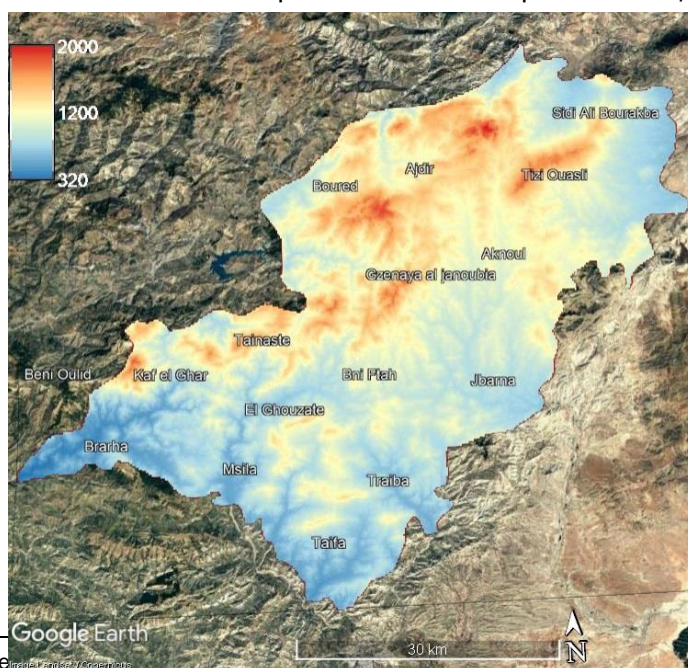
13. Les discussions avec les responsables du Ministère de la Santé Publique aussi bien au niveau provincial⁵ que local au niveau des dispensaires soulignent l'absence de problèmes de nutrition et/ou de sécurité alimentaires au niveau de la zone d'intervention. La délégation du Ministère de la Santé Publique comprend une cellule de veille composée de deux nutritionnistes en plus des médecins et infirmières qui suivent les indicateurs de santé des enfants au niveau local.

14. La diversité des productions offre une diversification du régime alimentaire notamment grâce aux aliments qui se conservent sur plusieurs mois (légumineuses, céréales, olives et huile d'olive, miel, amandes, figes) et à ceux produits toute l'année comme le lait. Cette diversification permet, selon le personnel des centres de santé⁶, de ne pas connaître de problèmes d'insuffisance nutritionnelle et/ou d'insécurité alimentaire. Les ménages conservent en moyenne 10% de la production pour l'autoconsommation, voire plus pour les petits agriculteurs. Les ménages les plus pauvres et sans terre, reçoivent un pourcentage de production des producteurs selon les principes de la Charia.

15. Le Projet contribuera à consolider la sécurité nutritionnelle par la génération de revenus additionnels pour acheter des aliments de qualité et par des activités de sensibilisation et d'information en éducation nutritionnelle qui toucheront les hommes et les femmes.

1.2. Ressources naturelles et gestion des ressources naturelles

16. La zone du Projet se situe dans la dépression de Taza qui sépare le massif de l'Atlas, où se situent les chaînes les plus hautes d'Afrique du Nord, et le Rif. La chaîne du



⁵ Délégué du MSP et le

⁶ Figure 1: Carte de l'altitude de la zone du projet, cercles d'Aknoul et de Tainaste. Source: FIDA, NASA

Rif qui s'étend en arc de cercle de l'Océan Atlantique à l'Ouest, au pays de la basse Moulouya à l'Est. Le Rif tombe sur la Méditerranée par une côte rocheuse; vers le Sud, il s'abaisse doucement en basses collines, appelées collines pré-rifaines, où se trouve les cercles d'Aknoul et de Tainaste. Peu élevé dans l'ensemble, même si certaines collines culminent à plus de 2000 m d'altitude, le pré-rif est très compartimenté avec des vallées encaissées, courtes et étroites et des massifs aux pentes abruptes. De plus, les formations rocheuses tendres (marne, argile, dépôts de cours d'eau,...) que l'on rencontre dans le Maroc Atlantique et le Rif constituent la nature géologique des roches de cette région.

17. Il en résulte des sols très travaillés par l'érosion ce qui engendre de grandes difficultés pour les cultures, pour l'équipement routier comme pour le développement de centres urbains souvent perchés sur des pitons abrupts.

1.2.1. Ressources en eau

18. Au niveau national, près de 2 milliards de m³, soit 13% de la demande en eau, pourrait manquer dans le bilan de l'offre et de la demande en eau à l'horizon 2030⁷. Ces valeurs pourraient augmenter respectivement à 4 milliards de m³ et 40% avec la prise en compte de l'hypothèse de réduction de 30% des ressources en eau due aux changements climatiques.

19. Les deux cercles couverts par projet font partie du bassin de Sebou. D'une superficie d'environ 40.000 km², est l'un des bassins les plus importants du royaume du Maroc selon l'agence du Bassin Hydrographique de Sebou⁸. Le bassin du Sebou renferme près du tiers des eaux de surface du Pays et peut être subdivisé de point de vue hydrologique en cinq ensembles dont un d'entre eux est l'Inaouène qui vient de la région de Taza, au contact des domaines moyen-atlasiques et pré-rifain et qui draine une superficie de 5200 km².

20. Toujours selon l'agence du Bassin Hydrographique de Sebou, les apports en eau du bassin s'élèvent à 5600 Mm³/an (moyenne 1939-2002), dont l'Inaouène est un affluent de l'oued Sebou venant de Taza (voir figure X) qui a un régime pluvial avec des crues très importantes pendant les saisons pluvieuses.

21. Les ressources en eau souterraine du bassin constituent une part importante du patrimoine hydraulique du bassin du Sebou et sont évaluées à 800 Mm³/an au total contenues dans plusieurs nappes principales dont celle de Taza dont la profondeur de l'eau est généralement comprise entre quelques mètres à 40 m. L'exploitation de celle-ci est évaluée à 11.5 Mm³/an, essentiellement pour l'alimentation en eau potable et pour

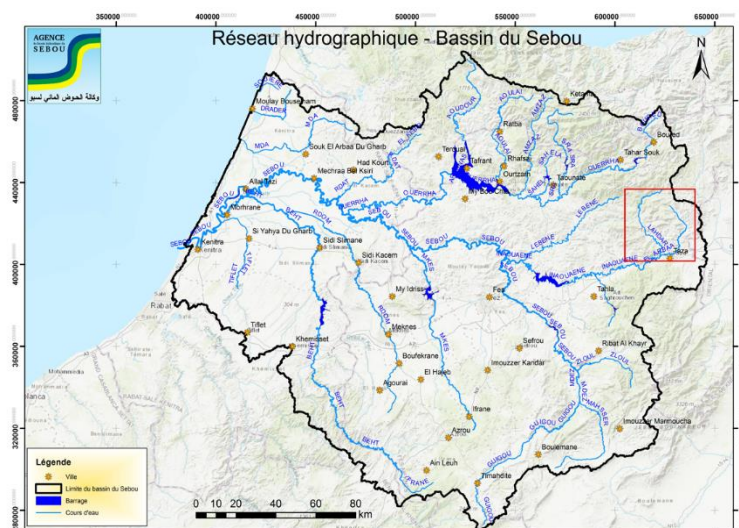


Figure 2: Réseau hydrographique du Bassin de Sebou. Source: Agence du bassin hydrographique de Sebou.

⁷ Environnement et

⁸ Agence de Bassin Hydrographique de Sebou: <http://www.abhsebou.ma>

l'irrigation.

22. Selon la Troisième Communication Nationale (TNC) du Maroc à la convention Cadre de Nations Unies sur le Changements Climatiques, le Plan National de l'Eau a pour objectif de répondre aux besoins du Maroc en eau à l'horizon 2030 et tente d'apporter des réponses aux principaux défis de ce secteur: augmentation de la demande, protection de la qualité des ressources en eau et amélioration de la gouvernance de la gestion de ces ressources. Il constitue la référence pour les politiques sectorielles et les grands projets en matière d'eau. Ce plan est la résultante des plans directeurs d'aménagement intégré des ressources en eau (PDAIRE) des bassins hydrauliques du Maroc, élaborés par les Agences de ces Bassins. Ces nappes productives sont vulnérables à la sécheresse, à la surexploitation et à la pollution. Bien gérées et protégées, elles représentent des atouts majeurs pour le développement socio-économique du bassin.

23. Dans ce contexte, le projet vise à améliorer l'accès à l'eau de pluie des petits producteurs en supportant les activités de conservation des eaux et des sols (CES) au niveau du sous bassin versant (Composante 1). L'approche participative au niveau du sous bassin versant qui sera mise en œuvre pour les activités CES prendra en compte les sollicitations et les besoins des agriculteurs locaux et répondra au mieux aux problématiques rencontrées (p.ex. sécheresse des sols, érosion).

1.2.2. Végétation, sols et pollution

24. L'utilisation des terres pour les deux cercles peut être visualisée dans la figure 3⁹. Les zones de pâturage sont plus présentes dans le cercle d'Aknoul que dans le cercle de

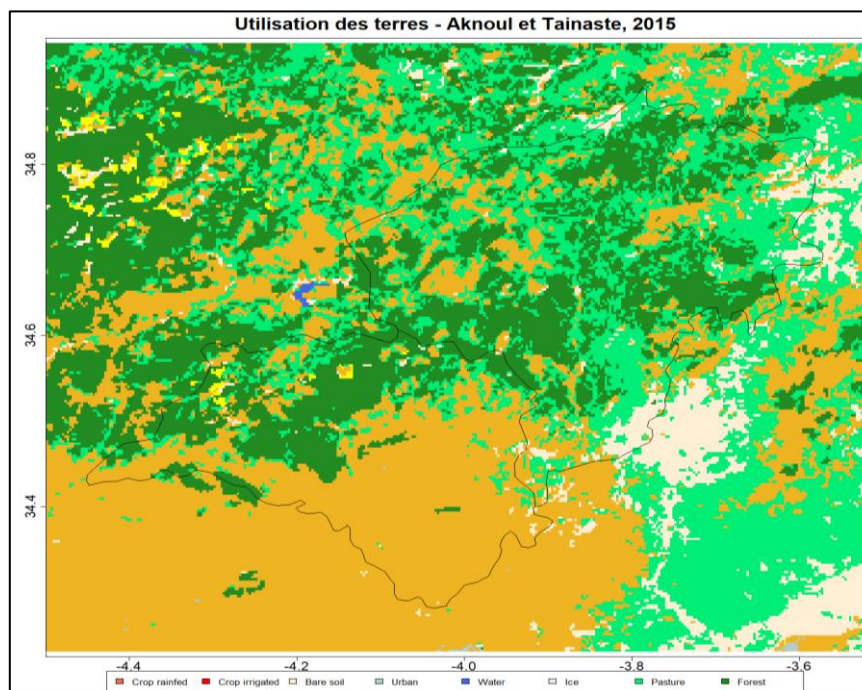


Figure 3: Utilisation des terres - Aknoul et Tainaste, 2015 Source: FIDA, European Space Agency / Université Catholique de Louvain

Tainaste où la présence d'agriculture en pluvial est remarquée. Les zones forestières couvrent la partie ouest à nord-est de la zone de projet, suivant le plus souvent les zones accidentées et se trouve plus en altitude (au-delà de 1500m).

25. La qualité des eaux et des sols est menacée par de nombreuses pollutions causées notamment par les rejets des eaux usées des centres urbains, le lessivage des engrais et des produits phytosanitaires utilisés dans l'agriculture et les sous-produits agricoles (Voir « 6. Analyse des alternatives » de la présente Note).

⁹ Évaluation des tendances climatiques et environnementales géoréférencées d'Aknoul et Tainaste 1960-2018. FIDA 2019.

26. Selon la Troisième Communication Nationale du Maroc, la protection des ressources en eau constitue un objectif primordial de la nouvelle stratégie de l'eau. Elle fait partie des objectifs de nombreux programmes d'assainissement et de dépollution. Pour la protection du milieu naturel concernant la zone du Projet, les programmes suivants sont mis en œuvre dans de nombreuses régions du Maroc: Programme de Protection Contre l'Erosion des Bassins Versants à l'amont des barrages; Programme de Sauvegarde des Sources; Programme de Protection des Zones Humides et des Lacs Naturels.

27. Le projet PRODER contribuera à l'amélioration de la protection phyto-sanitaire des vergers par de meilleures techniques de plantation, de greffage et de taille. L'utilisation de produits phytosanitaires fait également partie des outils de protection de la production, mais sera encadrée par des formations et de la sensibilisation à l'utilisation raisonnée afin qu'elle ne représente pas un risque pour la santé publique ou l'environnement.

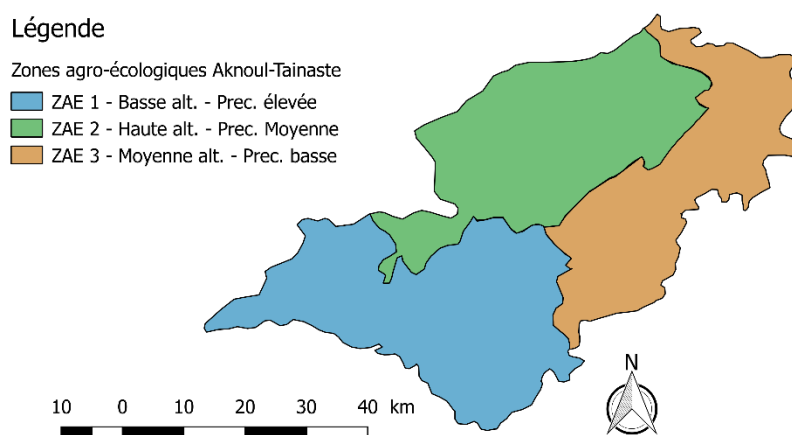
1.3. Climat

28. Le climat de la zone du Projet est continental et varie en fonction des saisons. Il est principalement caractérisé par un été chaud et sec, de mai à octobre, où les précipitations sont quasiment absentes, recevant environ 20% des précipitations totales annuelles, et où l'évaporation est particulièrement forte, et un hiver doux, de novembre à avril, recevant environ 80% des précipitations totales annuelles (voir figure 4).

29. Les précipitations annuelles moyennes sur l'ensemble des deux cercles varient de 350-650 mm/an (1981-2017). Les valeurs minimales sont observées dans le nord-est du cercle d'Aknoul (Tizi Ouasli et Sidi Ali Bourakba). Les températures moyennes minimales varient en fonction de l'altitude et peuvent être négatives jusque mars dans certaines communes. Les températures moyennes maximales varient aux alentours de 25-30 degrés et peuvent dépasser les 30 degrés durant les jours les plus chauds.

1.3.1. Tendances et variabilités climatiques

30. Afin de mieux comprendre la dynamique des tendances et variabilité climatiques, le FIDA a une analyse des données climatiques et environnementales de la zone de Projet. Pour ce faire, les cercles d'Aknoul et de Tainaste ont été subdivisés en trois zones agro-écologiques (ZAE) sur base de l'altitude et de la pluviométrie moyenne annuelle



principalement. Les trois ZAE sont présentées dans la figure 4.

31. Le FIDA a effectué une analyse climatique et environnementale géoréférencée de la zone de Projet sur base de données satellitaires de télédétection (CHIRPS, NASA, ESA) et données extrapolées des stations météorologiques (CRU).¹⁰ L'analyse détaillée par ZAE est disponible en appendice 3. Les températures (minimale, moyenne, maximale) durant la saison sèche sont en augmentation depuis 1960 pour les trois ZAE de façon

¹⁰ Évaluation des tendances climatiques et environnementales géoréférencées d'Aknoul et Tainaste 1960-2018. FIDA 2019.

significative, alors que la précipitation reste stable (faible augmentation mais non-significative). De plus, il existe un décalage de la précipitation dans le temps pour les trois ZAE, avec une diminution au printemps (Avril-Mai) et une augmentation vers la fin de l'été et au début de l'automne (Septembre-Novembre). Les périodes de sécheresses ont été fréquentes durant les trois dernières décennies dues à la variabilité interannuelle de la précipitation qui se fait ressentir de manière plus importante durant la saison sèche. Un cycle d'une période de 10 ans existe avec des maximums de 180 mm et des minimums de 50 mm pour la période May-Octobre, avec des saisons plus sèches se succédant et pouvant avoir un impact négatif non-négligeable sur la l'agriculture et la végétation en général.

Bien que les températures minimales aient une tendance positive durant la saison sèche, cela n'est pas significatif durant la période Novembre-Avril. De plus, les gelées tardives sont possibles jusqu'au mois de mars (dans les hauteurs, ZEA 2) et jusqu'au mois de février (ZEA 1 et 3), sans tendance spécifique (imprévisibilité des gelées d'une année à l'autre) comme indiqué en Appendice 3, figure 5.

De plus, la figure 2 de l'Appendice 3 nous indique qu'en moyenne sur la période 2002-2018 la quasi-totalité de la zone de projet est recouverte de neige au moins une fois par an (Octobre-Février) et jusqu'à plus d'un mois entier dans les hauteurs.

1.3.2. Changement Climatique

32. Les résultats obtenus du projet MOSAICC de la FAO en collaboration avec l'INRA¹¹ montrent que le changement climatique entraînerait une diminution des précipitations et une augmentation des températures sur presque l'ensemble du Maroc vers la fin du siècle. Plus précisément, les précipitations annuelles devraient diminuer de 17 à 20% à l'horizon 2050, diminution encore plus importante durant la saison des pluies, d'octobre à avril, atteignant entre 23% et 34%. Parallèlement, les températures maximales augmenteraient sur tout le pays, de 1,9°C à 3,4°C, avec des conséquences importantes sur les rendements agricoles, les ressources en eau et forestières.

33. Les mêmes conclusions peuvent être tirées de l'analyse des données de la Banque Mondiale¹² (voir figure 5). La zone du Projet sera l'une des régions du Maroc les plus affectées par le Changement Climatique.

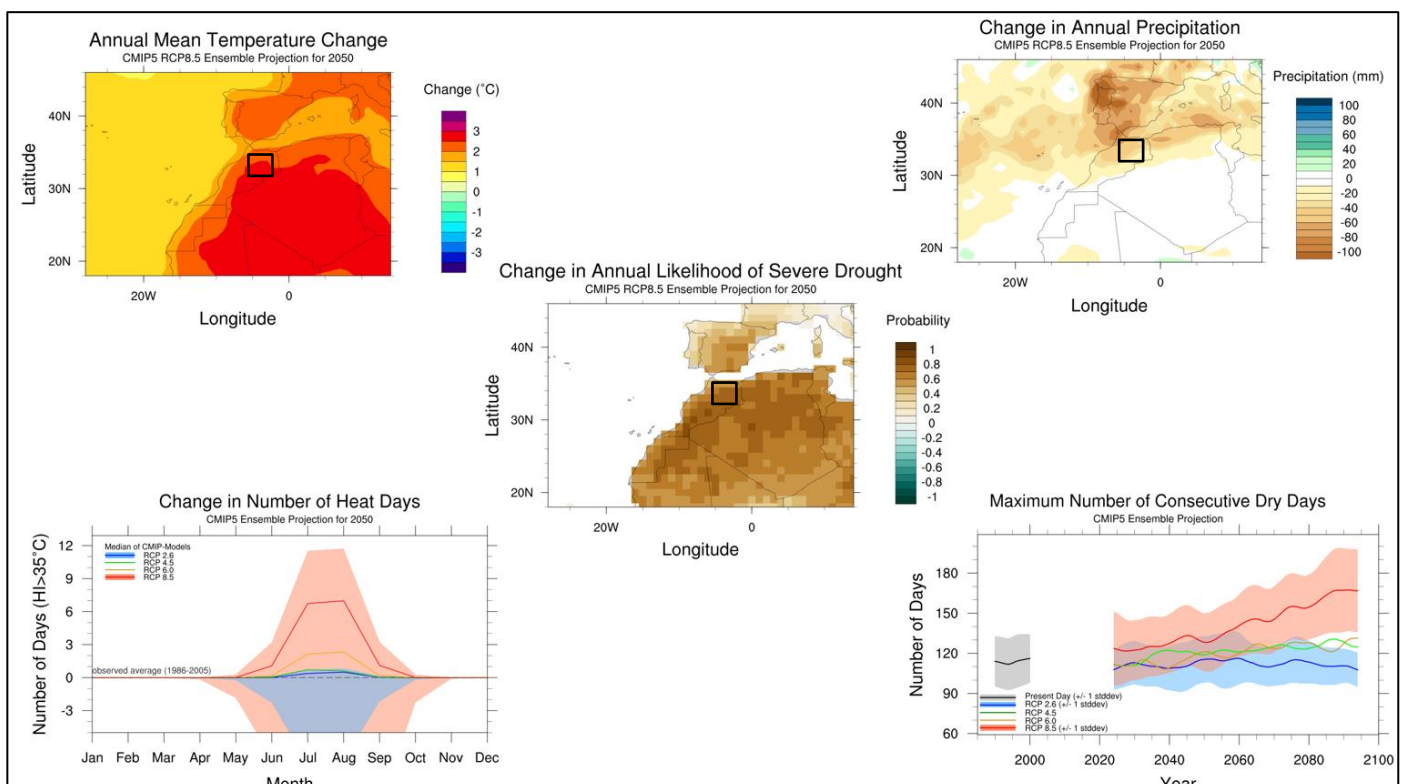


Figure 5: Projections du changement climatique au Maroc, Projet d'intercomparaison de modèles couplés phase 5 (CMIP5) Source: Climate Change Knowledge Portal (CCKP), Banque Mondiale.

34. Comme visible dans la figure 6, l'augmentation de la température moyenne attendrait les 3 degrés à l'horizon 2050 (RCP 8.5), et les précipitations pourraient diminuer jusqu'à 20%. Le nombre consécutifs de jours dits secs devraient augmenter ainsi que le nombre de jours chauds (>35 degrés) et par conséquent, la probabilité de sécheresses sévères devrait fortement s'accroître.

35. Ces analyses font écho à l'analyse climatique historique effectuée par le FIDA¹³ et présentées en Appendice 3.

1.3.3. Impact du changement climatique sur l'agriculture et l'infrastructure

36. Depuis près de trois décennies, les variations climatiques se manifestent par une plus grande irrégularité des précipitations, parallèlement à une extension significative des zones agricoles fragilisées.

37. L'aléa climatique a toujours représenté une menace sérieuse et une contrainte permanente pour le développement du secteur agricole. Les précipitations annuelles constituent l'une des conditions climatiques les plus fondamentales pour l'agriculture pluviale et la productivité de l'élevage. La quantité de pluie annuelle fournit un contexte critique sur lequel d'autres facteurs peuvent devenir importants, tels que les écarts temporels entre chaque épisode de pluie, la disponibilité de l'eau pendant les périodes critiques du cycle saisonnier ou l'intensité de chaque événement pluvieux.

38. Dans les zones marginales, la sécheresse et le déclin à moyen et longs termes des rendements agricoles à cause de ces écarts affecteront la subsistance des communautés rurales, rendant alors plus difficile la réduction de la pauvreté. Avec ces autres indicateurs, les précipitations annuelles moyennes sont une mesure utile pour estimer le bilan hydrique afin d'assurer une production alimentaire durable. En effet, des rendements plus faibles et plus variables se traduiront par une plus grande dépendance en aliments importés, rendant le Maroc davantage vulnérable aux prix internationaux des denrées alimentaires de plus en plus volatils. Cet état de fait, aggravé par la pression démographique, aboutit dans de grands espaces d'économie rurale traditionnelle, à une évolution régressive des paysages et à une grave dégradation du milieu physique et des formations végétales naturelles.

39. Le changement climatique accentue cette vulnérabilité. L'agriculture pluviale (Bour) qui constitue la majorité du paysage des cercles de Tainaste et d'Aknoul est très sensible aux aléas climatiques et notamment aux épisodes de sécheresses. Au niveau national, comme cité dans la TCN¹⁴, des épisodes marquants de la production céréalière sont à retenir. En effet, la production céréalière est passée de 18 millions de quintaux en 1994/1995, année de sécheresse à 100 millions de quintaux en 1995/96¹⁵, année de bonne pluviosité. Ce qui équivaut à une variation record du rendement céréalière qui est passé de 4 quintaux à 17 quintaux à l'hectare¹⁶. Le même impact s'est fait ressentir durant 1999/2000¹⁷ et 2015/2016.

40. Une étude a été menée par le FIDA¹⁸ pour localiser les principales zones susceptibles à l'érosion hydrique résultant des fortes précipitations durant les cinq dernières années (2014-2018, voir figure 2 de l'appendice 3), compilant les épisodes pluvieux forts à modérés quotidiens (> 20 mm/jour) coïncidant avec un faible indice de végétation (NDVI <0,3) au moment des pluies et une topographie en forte pente (> 10°). Cette étude pourra servir de base à l'étude d'identification des zones sensibles pour les activités de Conservation des eaux et des Sols. L'étude présente localise les zones les plus sensibles dans:

¹³ Évaluation des tendances climatiques et environnementales géoréférencées d'Aknoul et Tainaste 1960-2018. FIDA 2019.

¹⁴ Troisième Communication Nationale à la CCNUCC, http://www.environnement.gov.ma/images/Mde_PDFs/Fr/TCN_web.pdf

¹⁵ Sécheresse climatique au Maroc durant les dernières décennies, Stour & Agoumi, Hydroécol. Appl. (2008) Tome 16, pp. 215-232

¹⁶ Rapport sur l'Etat de l'Environnement du Maroc (REEM), 2015

¹⁷ Bulletin mensuel d'information et de liaison du PNTTA, 2009

¹⁸ Évaluation des tendances climatiques et environnementales géoréférencées d'Aknoul et Tainaste 1960-2018. FIDA 2019.

- le sud-est de la zone du Projet, essentiellement dans la commune de Traiba et Jbarna;
- le nord de la zone du Projet, essentiellement à Ajdir et l'ouest de la commune de Tizi Ouasli;
- l'ouest de la zone du Projet, dans la commune de Kaf el Ghar.

41. L'impact du changement climatique sur les systèmes agricoles concernant la zone du projet sont présentés plus en détails dans l'appendice 3.

1.3.4. Capacités d'adaptation

42. Plusieurs stratégies et plans nationaux favorisent l'adaptation au changement climatique et identifient les domaines prioritaires. Cependant, pour les changements structurels dans la gestion des risques climatiques, il est nécessaire de disposer de plus d'informations sur les implications à long terme du changement climatique pour l'agriculture, ainsi que de preuves sur les retours sur investissement des investissements d'adaptation au niveau local.

43. Un gain ou une diminution au cours des décennies à venir pourrait déterminer si certaines cultures ou pratiques agricoles restent viables, et si la réduction de la disponibilité en eau pourrait nécessiter le passage à des cultures plus résistantes à la sécheresse ou si les agriculteurs sont tenus de transférer leurs investissements dans l'irrigation. Mais dans le cas de la zone du Projet, l'expansion des zones irriguées n'est pas une solution adéquate car l'eau est déjà utilisée au-delà des niveaux de renouvellement dans de nombreux bassins, et l'agriculture, qui utilise un pourcentage élevé des ressources en eau (87% au niveau national), subit la concurrence de la demande industrielle et urbaine.

44. Comme indiqué dans la section 1.3 de cette note, les périodes de sécheresses ont été fréquentes durant les trois dernières décennies. Leurs impacts sur l'économie nationale, qui est encore fortement dépendante de l'agriculture, ont été très importants. Les pouvoirs publics, à l'occasion de chaque période de sécheresse, ont initié des actions coûteuses pour en pallier les effets. Afin de pallier en anticipation à ces effets, PRODERTaza supporte le passage à la culture des amandes, figes et olives pour remplacer les cultures céréalières présentes. Comme présenté dans l'analyse climatique et les impacts sur l'agriculture au Maroc en appendice 3, l'arboriculture fruitière est une des cultures les moins affecté par le changement climatique (B-C-D de la figure 1, appendice 3). Ce type de culture est en effet beaucoup plus résilient à la sécheresse et aux variabilités climatiques que les cultures céréalières et légumineuses non irriguées (E et F de la figure 1, appendice 3).

45. Toutefois, à mesure que les températures augmentent dans le monde, il est important d'évaluer les tendances locales des températures maximales quotidiennes, car cela permet de déterminer si les seuils maximaux pourraient être atteints plus fréquemment et quels en seraient les impacts potentiels sur les rendements globaux. Il est donc important que les CCA continuent à intégrer les données climatiques recueillies localement de leurs stations météorologiques dans leurs analyses et les planifications avec les agriculteurs et coopératives.

2. Impacts et risques potentiels du projet sur le plan social, environnemental et lié au changement climatique¹⁹

46. La stratégie d'adaptation au changement climatique du Maroc s'articule autour du Plan Maroc Vert et s'appuie sur les exigences des Directives de la CCNUCC pour la préparation des communications nationales des Parties. De nouvelles stratégies pour assurer la gestion de l'environnement et l'atténuation et l'adaptation au changement climatique ont été développées. Néanmoins, le pays fait toujours face à un déficit majeur

¹⁹ En ligne avec la recommandation OSC "Adopter des mesures d'atténuation appropriées pour éviter tout impact négatif sur les zones protégées situées dans la zone d'intervention"

en termes d'adaptation au changement climatique. Concernant la diversification de l'occupation des sols et la restructuration des filières agricoles, le Plan Maroc Vert prévoit une réduction de 22% de la filière céréalière au profit de systèmes arboricoles, avec association de dispositifs antiérosifs à l'horizon 2020, par rapport à 2011²⁰. Il en résulterait un accroissement des superficies des cultures maraîchères, des fruits et légumes. De ce réaménagement des assolements, il est attendu une amélioration de la qualité des sols, de leur fertilité et de leur durabilité.

47. La région de Taza-Al Hoceima-Taounate se démarque par son potentiel d'atténuation des Gaz à Effet de Serre selon une étude commandée par l'ADA en 2012, intitulée « Potentiel d'atténuation du changement climatique dans le secteur de l'agriculture au Maroc ». Cette étude a été réalisée à l'aide du logiciel EX-ACT de la FAO a évalué l'impact du PMV sur les émissions des GES pour les 16 régions du Maroc en se basant sur les Plans Agricoles Régionaux (PAR). En effet, avec un potentiel d'atténuation de 10,5 millions TEq-CO2 la région du Projet est une des trois plus prometteuse. Dans ce contexte, le projet contribuera de manière efficiente, à travers ces activités, à atténuer les effets du Changement Climatique.

48. Supporter l'adaptation des petits exploitants au Maroc contribuerait à résoudre des problèmes socio-économiques tels que la pauvreté (11,4% dans le cercle de Tainaste) et le chômage (14.2 % et 4% de la population urbaine de la région Taza- Al Hoceima-Taounate) avec des conséquences possibles sur la stabilité du pays. En effet, le scénario de changement climatique (décrit dans le premier chapitre de la présente note) aura un impact sur les ressources naturelles (céréales, arboriculture, biomasses, etc.), affectant en particulier la production agricole ainsi que les infrastructures rurales telles que les routes et les points d'eau, et donc les moyens de subsistance des petits exploitants et des ruraux. De plus, la grande dépendance des petits agriculteurs à l'instabilité des prix du marché, la mauvaise connexion des routes rurales et l'insuffisance d'accès à la formation des populations les plus vulnérables sont des freins au développement de la zone de projet.

49. Le projet a intégré une stratégie de résilience claire au cœur de la conception du projet, qui inclut à la fois des investissements dans l'aménagement du territoire résilient au climat et le renforcement des capacités des communautés locales pour soutenir l'adoption de pratiques adéquates et raisonnées. Le projet assurera l'adaptation en ciblant directement les petits exploitants ainsi que les institutions d'appui (centrales et locales), en tenant compte des principaux défis climatiques, environnementaux et sociaux des zones cibles.

50. Les activités du projet soutiendront **14 000 ménages** soit **56 000 bénéficiaires directs**, représentant **50% de la population totale des deux cercles**, dont au moins **40% de femmes et au moins 40% jeunes**, afin d'accroître leur résilience, d'améliorer la gestion des sols et de l'eau, en garantissant des rendements plus élevés et plus stables face aux marchés ainsi que la productivité de la terre et de l'eau, et d'atténuer les effets du changement climatique.

2.1. Développement du paysage résilient au climat (composante 1)

51. Le projet assurera aux populations rurales un aménagement du territoire respectueux de l'environnement et résistant aux aléas climatiques:

- Aider les petits exploitants à mettre en œuvre des activités en fonction de l'aptitude des terres aux tendances et à la variabilité climatiques actuelles et futures. Adopter une approche au niveau du sous-bassin versant dans lequel s'inscrit le périmètre planté pour identifier les besoins en conservation des eaux et des sols sur ce territoire à travers mesures de protection des périmètres reconvertis devant recevoir des plantations et des mesures complémentaires de traitement de ravins et talwegs, points de départ d'érosion. Amélioration et

²⁰ Troisième Communication Nationale à la CCNUCC, 2016

gestion du sol pour augmenter ses éléments nutritifs et la capacité de stockage de l'eau du sol.

- Expérimenter, suivre et mettre à l'échelle les approches d'aménagement du territoire adaptées au climat afin de mettre en place un type de production plus résilient. Ces approches incluraient une utilisation plus efficace de l'eau et des améliorations des pratiques de CES. De plus, les pratiques alternatives seront soutenues avec un accent particulier sur l'augmentation de la capacité de stockage de l'eau du sol, en étant moins invasives, en préservant et en régénérant plus efficacement le sol supérieur et en utilisant les contours naturels du paysage pour capter plus d'eau de pluie.

52. Le projet viendra également soutenir le renforcement des capacités techniques des agriculteurs:

- Soutenir le développement des capacités et l'assistance technique aux agriculteurs et apiculteurs pour les aider à comprendre les risques climatiques et les options d'adaptation, les pratiques de gestion des sols et de l'eau.
- Renforcement des capacités à travers un appui conseil technique en protection des terres, arboriculture et apiculture en matière de lutte antiparasitaire intégrée, d'application des pratiques de lutte antiparasitaire organique et d'application et de manipulation sûres des pesticides et de leurs contenants vides protégeant la santé humaine et la santé de l'environnement (paquets technologiques).

2.3. Soutien au développement de l'entrepreneuriat inclusif pour les plus vulnérables (sous-composant 2.3)

53. Le projet soutiendra les activités génératrices de revenus intelligentes en ciblant les plus vulnérables:

- Création d'opportunités entrepreneuriales et résolution des problèmes rencontrés par les personnes marginalisées, notamment les femmes, les jeunes et les pauvres sans terre. Le projet soutiendra l'installation de micro entreprises rurales sous-forme de coopératives, entre autres:
 - concassage des amandes,
 - séchages des figues,
 - fabrication des briquettes à partir de grignon d'olives,
 - équipes métiers polyvalentes,
 - fabrique de la cire gaufrée,
 - menuiserie apicole.
- Assurer une assistance technique sur mesure fournie par un prestataire de services de développement commercial enregistré auprès de la Chambre de commerce.
- Soutenir la mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation.

54. Sur le plan social, l'alphabétisation fonctionnelle (couplée à des sessions d'éducation nutritionnelle) et des formations diplômantes sur les techniques de production et de transformation des produits des filières retenues seront mises en œuvre afin de donner une formation de base aux femmes et aux jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire et de permettre aux jeunes et aux femmes de rejoindre et de renforcer des MER qu'ils développeront.

55. Pour plus de détails sur les activités du Projet, voir le manuel d'implémentation du présent document de projet.

2.4. Etudes préalables pour les pistes rurales

56. Les besoins en matière de réhabilitation de pistes agricoles sont importants et dépassent largement l'objectif quantitatif proposé par le Projet (180 km). Les pistes agricoles à réhabiliter seront identifiées dans la logique de faciliter l'accès aux rahbas et aux unités de transformation. Cette identification sera faite en concertation avec les bénéficiaires, les communes rurales et les autorités locales, tout en tenant compte du budget alloué par le projet à cette sous-composante. Il serait donc nécessaire d'établir des priorités pour sélectionner les pistes à réhabiliter, en se référant aux besoins réels les concernant.

57. Une étude sera élaborée par un bureau d'études et dont l'objectif est de: i) identifier tous les tronçons de pistes agricoles reliant les zones de production et qui nécessiteront une réhabilitation dans les deux cercles; ii) définir les critères de priorisation et les contraintes et considération des risques d'exclusion/marginalisation sociale à prendre en compte et à atténuer (règles SECAP du FIDA); iii) établir un classement de tous les tronçons de pistes à réhabiliter, de longueur inférieure à 10 km; ces pistes seront classées selon une analyse multicritère; iv) regrouper les pistes sélectionnées en 3 tranches dont la première fera l'objet d'études techniques détaillées et l'élaboration des DAO. Les tranches 2 et 3 seront actualisées en fonction des besoins supplémentaires qui seront éventuellement formulés lors de l'exécution des travaux de la première tranche.

58. Les principaux critères, à évaluer pour chaque piste sont: i) les paramètres techniques d'aménagement (longueur, pente, morphologie du terrain); ii) le nombre de bénéficiaires et les superficies agricoles par filière iii) le rattachement au réseau existant et aux places de commercialisation; iv) la consistance des aménagements pour la réhabilitation de chaque piste et; v) le cout des aménagements et le cout par km. Ces critères de sélection des pistes à réhabiliter seront définis par l'étude à élaborer.

59. Les impacts sociaux et environnementaux des routes rurales et l'atténuation sont présentés en appendice 1, point 3 de la note SECAP.

3. Catégorie environnementale et sociale

60. PRODER-Taza propose une approche cohérente et intégrée engageant tous les acteurs des filières amandier, figuier, olivier et apiculture et renforçant les investissements en matière d'infrastructures rurales (les pistes notamment). Il prévoit une sous-composante environnementale (protection des terres productives contre l'érosion) et encouragera les pratiques résilientes et durables (en matière de production et de transformation). Le projet travaillera dans des sites où le foncier ne pose pas de problèmes et adoptera une approche inclusive qui permet de garantir un ciblage adéquat et de réduire les inégalités (en lien direct avec le Programme de réduction des disparités sociales et territoriales en milieu rural du Maroc). En termes d'infrastructure, PRODER-Taza financera des investissements limités et qui seront principalement liés à la réhabilitation des pistes intégrées au relief existant (études d'impact à l'appui) et n'engendreront aucun impact en termes de défrichage des terres agricoles. Les tronçons de pistes seront inférieurs à 10 kms, ne seront pas contruite dans des zones écologiquement sensibles et ne provoqueront pas de déplacement physique de personnes²¹.

61. Compte tenu de l'approche du projet et son accent sur la durabilité et la résilience, les impacts environnementaux et sociaux potentiels seront de portée limitée. Le projet adoptera des mesures de mitigation afin d'éviter les possibles impacts sur les zones protégées situées dans la zone du projet (p.ex. zones forestières au voisinage des plantations). La sous-composante 1.1 viendra consolider le volet environnemental et assurera un développement durable des filières proposées. Ces risques seront de plus atténués par l'accompagnement de tous les acteurs et les formations qui seront fournies par le Projet pour mieux les prendre en compte et les gérer (p.ex. formations de bonnes pratiques agricoles, réduction de la pression sur la forêt via la valorisation des PAM et

²¹ Plus d'information dans l'appendice 1

des sous-produits des filières tels que les grignons et coques d'amandes). En conséquence, et d'un point de vue environnemental et social le projet est classé dans la catégorie B.

4. Catégorie de risque climatique

62. Le PRODER-Taza interviendra principalement sur l'arboriculture en pluvial, une spéculation bien adaptée au milieu et au climat de la zone de montagne de Taza. En outre, les mesures d'adaptation qui seront prises par le projet (conversion d'un système de céréaliculture en pluvial très exposé aux aléas climatiques à un système intégré d'arboriculture fruitière en intercalaire avec la céréaliculture et en diversification avec l'apiculture) tiendront compte des facteurs externes. Il consolidera aussi les efforts de conservations des eaux et des sols qui apporteront des mesures d'adaptation additionnelles au niveau du sous bassin. Malgré l'adaptabilité des interventions nous devons néanmoins considérer que le risque climatique est élevé pour ce projet, cela dû à la localisation des interventions (zone montagneuse), à la variabilité de la pluviométrie et aux projections climatiques à l'horizon 2050 accentuant ces variabilités dans la zone du projet. Une analyse des risques climatiques basique a été néanmoins recommandée à l'OSC²². La présente note SECAP couvre cette analyse (voir 1.3 Climat et Appendice 3).

5. Recommandations pour la conception du projet et sa mise en œuvre

Le projet applique un modèle de résilience afin d'identifier les actions d'adaptation à soutenir et de développer un tableau de bord permettant de suivre les changements de résilience des ménages bénéficiaires du projet. Le bien-être futur de la population dans les deux cercles de Tainaste et Aknoul dépend de la résilience des communautés, des villes et des écosystèmes, et la résilience constitue un point d'intégration essentiel pour les stratégies d'adaptation. Renforcer la résilience concerne les mesures appropriées prises à l'heure actuelle pour que l'impact des chocs et des contraintes et stress inévitables telles que les sécheresses prolongées, les fortes précipitations mais aussi l'instabilité des marchés et la volatilité des prix soit minimisé et que le rebond s'accélère.

63. En effet, le renforcement de la résilience procure des avantages économiques et des emplois à court et moyen terme (p.ex. MER autour de la production d'amandes et de l'apiculture), tout en permettant à chacun d'être mieux préparé en cas de choc. Cela peut entraîner des coûts initiaux, dans ce cas-ci des plantations arboricoles pour remplacer des systèmes céréaliers peu résilient, mais des économies seront réalisées plus tard: il est parfois plus coûteux de reconstruire à la suite d'une catastrophe que de construire de manière à résister au choc. La résilience peut être abordée à différents niveaux, par exemple au niveau des agro-écosystèmes ou des territoires productifs, des pays, des communautés ou des familles, et face à différentes crises et chocs.

64. Dans une large mesure, il est possible d'accroître la résilience en réduisant les vulnérabilités et en augmentant la capacité d'adaptation. Cela peut être réalisé en réduisant l'exposition, en réduisant la sensibilité et en augmentant la capacité d'adaptation, pour chaque type de risque. Le projet utilise un modèle de résilience axé sur les familles rurales pauvres. Ce modèle aide à définir les stratégies d'intervention de projet visant à aider les ruraux pauvres à améliorer la gestion des ressources naturelles et leurs capacités d'adaptation au changement climatique.

65. Un processus d'apprentissage systématique après une crise ou un choc ou dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des approches mises en œuvre pour faire face à des stress accrus constitue un facteur supplémentaire pour renforcer la résilience à reconstruire et à adopter à chaque fois quelque chose de meilleur sur la base des enseignements tirés. C'est cette approche qui devra être mise en œuvre lors de l'implémentation du projet. Pour se faire, une approche participative et d'accompagnement par des animateurs a été préférée pour les activités principales du projet (p.ex. CES, Mise à niveau des rahba, Micro-entreprises rurales). Le Plan de

²² Operational Strategy and Policy Guidance Committee, IFAD.

gestion environnemental et social se trouve en Appendice 1 de la note SECAP au point 4 « Surveillance systématique des avantages de l'adaptation et de la résilience ».

66. Le Mécanisme de réclamation et de recours du FIDA est également présenté dans l'appendice 1 au point 5.

6. Analyse des alternatives

67. Supporter uniquement la plantation d'une seule variété d'amandier résistante aux gelées tardives par greffage a été envisagé durant la conception. Cela pourrait avoir un effet délétère sur la production d'amande locale d'Aknoul (labélisée). Il est donc prévu de sensibiliser les agriculteurs à planter des amandiers locaux afin de protéger la diversité végétale d'Aknoul. D'autres essais pourraient être envisagés (p.ex. avec des variétés espagnoles) en collaboration avec l'INRA.

68. Contamination^{23,24,25, 26}: Les résidus de la trituration de l'olive sont une source de pollution importante dans le Rif (pollution des eaux par les margines). Le Projet a considéré de supporter les unités de valorisation des olives (trituration) afin de se mettre en ordre vis-à-vis de la réglementation nationale (l'administration ferme les unités de valorisation pour non-respect des cahiers des charges.) mais des aides existent déjà (p.ex. via aides accordées par la caisse de lutte contre la pollution) et les potentiels bénéficiaires directs ne sont pas des cibles FIDA. En effet, des infrastructures pour le recyclage des margines auraient pu être prévus dans le PRODER Taza mais seuls des privés font la trituration de l'olive. Le projet ne peut pas financer directement les privés pour se mettre aux normes mais il peut supporter des MER utilisant les sous-produits de la production arboricole (p.ex. grignons et margines) et donner des formations aux agriculteurs pour diminuer l'impact de la production sur l'environnement (p.ex. paquets technologiques).

7. Analyse institutionnelle

7.1. Cadre institutionnel

69. Le Maroc dispose d'un dispositif institutionnel de gouvernance climatique nationale favorable à la concertation et à l'action et qui comprend un ensemble d'entités chargées des différents aspects de la politique climatique. Il permet le suivi et la mise en œuvre des engagements internationaux souscrits par le pays en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

70. L'Indice de performance de changement climatique²⁷ 2019 a classé le Maroc en deuxième pays le plus performant pour l'année, occupant ainsi le 5e rang mondial. Cet indice prend en compte divers paramètres dont l'efficacité de la «politique climatique». De fait, la Politique du Changement Climatique du Maroc (PCCM) accompagne la concrétisation de la vision nationale en matière de développement durable et capitalise sur les mesures et actions déjà mises en œuvre pour dégager un maximum de synergies entre elles.

71. En termes d'engagements vis-à-vis de la CCNUCC, le Maroc a présenté trois communications nationales: la CNI en 2001 lors de la COP 7, la SCN en 2010 et la TCN en 2016. Le rapport de la TCN présente plusieurs mesures d'adaptation au changement climatique du Plan Maroc Vert (PMV), adopté en 2008 et couvrant la période 2008-2020. Ce plan inclut une série de programmes et de dispositions qui prennent en considération les défis majeurs du secteur de l'agriculture pour l'adaptation au changement climatique, dont notamment la préservation et la valorisation de l'eau, la diversification des

²³ <http://www.fao.org/docrep/004/X6545F/X6545F04.htm>

²⁴ <https://www.agroligne.com/news-entreprises/15619-margine-et-grignon-d-olives-mis-en-valeur-en-agriculture.html>

²⁵ [https://www.canal-de-](https://www.canal-de-provence.com/Portals/0/files/pdf/Publications/2002/Septembre_2002/La_valorisation_agronomique_des_marges.pdf)

[provence.com/Portals/0/files/pdf/Publications/2002/Septembre_2002/La_valorisation_agronomique_des_marges.pdf](https://www.canal-de-provence.com/Portals/0/files/pdf/Publications/2002/Septembre_2002/La_valorisation_agronomique_des_marges.pdf)

²⁶ <http://www.leseco.ma/415-regions/41629-trituration-des-olives-comment-arreter-la-pollution-par-les-marges.html>

²⁷ L'Indice de Performance Climatique (IPC) est un classement par pays évaluant la performance de la protection du climat de 56 pays et l'UE qui représentent environ 90% des émissions mondiales de CO₂. Les résultats de l'IPC 2019 illustrent les principales différences régionales en matière de protection et de performance climatiques.

systèmes de mise en valeur agricole, l'économie d'énergie en agriculture, et le changement climatique.

72. Le Maroc a également signé le Protocole de Kyoto en 1997 et l'a ratifié en 2002, il a aussi soutenu l'Accord de Copenhague en notifiant au Secrétariat de CCNUCC (en janvier 2010), une liste de Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (« NAMAs ») qu'il a développé et compte mettre en œuvre pour atténuer ses émissions des GES à l'horizon 2020. La région de Taza-Al Hoceima-Taounate où se situe le projet se démarque par son potentiel d'atténuation des Gaz à Effet de Serre selon une étude commandée par l'ADA en 2012, intitulée « Potentiel d'atténuation du changement climatique dans le secteur de l'agriculture au Maroc ». Cette étude a évalué l'impact du PMV sur les émissions des GES pour les 16 régions du Maroc en se basant sur les Plans Agricoles Régionaux (PAR).

7.2. Renforcement de capacités

73. Le projet considère le développement des capacités comme un pilier de sa théorie du changement. Les deux composantes assureront la capacitation des bénéficiaires afin de réduire le déficit d'adaptation au changement climatique dans les zones rurales. Le projet assurera la capacitation dans les domaines suivants:

- Renforcement des capacités des bureaux techniques des municipalités rurales et des villages pour assurer la résilience des infrastructures et des services face au climat.
- Développement des capacités des petits exploitants, des associations et des institutions dans le domaine de la gestion des ressources naturelles, de l'apiculture et d'autres sujets clés.

8. Suivi-Evaluation

74. Il est conseillé de porter une attention particulière à la méthodologie de géoréférencement pour la surveillance. Le personnel de l'UGP (responsable S&E) et les partenaires de mise en œuvre doivent être formés avant et durant le projet. Le responsable S&E (et les autres membres du personnel de l'UGP si nécessaire) devrait également être formé à l'utilisation du logiciel SIG, à la création de cartes et à l'analyse des changements en temps voulu. Le projet sera axé sur le développement d'infrastructures (routes, techniques de récupération de l'eau, etc.) au moyen d'images satellitaires (Landsat, Sentinel) et de photographies prises sur le terrain avant et après les activités. Les informations géoréférencées doivent être rassemblées dans un fichier KMZ (Google Earth) par composant et sous-composant. Comme indiqué dans le document de projet, le projet sera géoréférencé dans son entièreté.

9. Informations nécessaires pour compléter l'analyse

75. Aucune information supplémentaire n'est nécessaire pour compléter la note SECAP. Outre cette note SECAP, les outils suivants ont été conçus dans le cadre de conception du projet et seront partagés avec l'UGP lors du démarrage du projet:

Package Google Earth comprenant les cartes, données et analyses suivantes:

- Analyse par télédétection de (I) la végétation, (II) les tendances climatiques.
- Limites administratives
- Zones agro-écologiques
- Carte de l'érosion hydrique potentielle (2017)
- Carte des routes
- Modèle numérique de terrain (NASA)
- Carte de la pente (%) (2019)
- Carte des sites et des communautés visités (2019)

- Carte des bassins versants (2019)

Analyse des tendances climatiques par télédétection (1901-2018)

Appendice 1 – Plan de gestion environnemental et social préliminaire

1. Ciblage géographique

La zone cible PRODER-Taza comprend les cercles d'Aknoul et de Tainaste. Dans chaque cercle, le projet cherchera à sélectionner les zones les plus touchées par la pauvreté. Parmi les autres critères retenus pour la sélection finale des communes figurent l'intérêt des bénéficiaires, l'existence de terres à développer offrant des possibilités de lier les produits aux marchés, ainsi que le potentiel élevé de réduction des vulnérabilités du changement climatique et de générer des avantages en matière d'adaptation. En outre, lors de la sélection des bénéficiaires de l'aménagement foncier et de leurs terres, le projet cherchera à identifier les ménages les plus pauvres et les parcelles contiguës, afin de permettre une approche au niveau du sous bassin. Le détail du ciblage géographique se trouve dans la partie « Méthodologies de ciblage » de ce document.

2. Sélection des activités d'aménagement du territoire

Le manuel d'implémentation de projet décrit en détail l'engagement et le processus de planification dans certaines communes afin d'identifier les approches et les pratiques de développement des terres résilientes et comment ce processus prendra en compte l'inclusion des ménages les plus vulnérables et les plus pauvres, l'adéquation de l'utilisation des terres et des mesures d'adaptation pour faire face aux risques de changement et de variabilité climatiques actuels et futurs. De plus, le Projet ciblera les petits agriculteurs (hommes et femmes) ayant moins de 5 ha en pluvial, les femmes et les jeunes au chômage ainsi que les ménages sans terre et les jeunes au chômage et ayant le savoir et la volonté de développer des MER / coopérative en apiculture. Une « Stratégie de l'intégration du genre et des jeunes » a été développée et devra être appliquée durant l'implémentation du Projet.

77. Les différents systèmes d'utilisation des terres, les techniques de conservation des eaux et des sols et d'agriculture et les mesures d'adaptation connexes à inclure dans les activités d'aménagement des terres sont présentés dans le manuel d'implémentation du projet. Cette première sélection des systèmes d'exploitation a été validée lors de la mission de conception conjointement avec la DPA, le ministère et les associations de producteurs. La sélection couvre un vaste ensemble de systèmes présents au Maroc ainsi que de nouveaux systèmes et approches qui ont démontré leur efficacité d'adaptation et qui doivent être encore améliorés.

78. L'exercice participatif avec les parties prenantes villageoises inclura des agriculteurs informés et guidés par une analyse du changement et de la variabilité climatiques, des tendances historiques et futures, des impacts sur les différents systèmes de culture et de l'identification de différentes options d'adaptation pour une résilience accrue (plantation et CES). La planification des activités d'aménagement du territoire, basée sur une approche de gestion du paysage, l'identification des investissements dans les routes agricoles et développement des plans de culture et de business à moyen terme avec les agriculteurs. Outre les travaux, le matériel et les intrants, la planification devrait inclure les investissements propres des agriculteurs et répondre aux besoins de renforcement des capacités et d'assistance technique.

3. Les impacts sociaux et environnementaux des routes rurales

79. Les routes rurales contribuent à améliorer les transports et les communications pour les plus vulnérables des zones rurales. L'amélioration de la mobilité permet l'accès: (i) aux services (agriculture, éducation, santé, finances); (ii) aux marchés (intrants, agro-industrie, commerce de gros, vente au détail, exportation); (iii) aux activités génératrices de revenus; (iv) aux activités sociales, politiques et communautaires; et (v) au transfert technologique.

80. Les impacts négatifs et leurs atténuations au niveau du projet sont présentés dans la table ci-dessous:

Impacts négatifs	Atténuation
Réinstallation physique ou déplacement économique: s'il n'est pas soigneusement aligné, le développement des routes rurales peut nécessiter le déplacement et la réinstallation, ou impliquera en particulier la perte de terres agricoles.	Le projet ne prévoit pas de créer de nouvelles routes rurales mais bien de les réhabilitées et de les améliorées. Aucune réinstallation physique ou déplacement économique ne sera à prévoir. De plus, le projet prévoit la conception consultative des sites routiers en utilisant les connaissances locales.
Impacts environnementaux: pollution, perte de végétation. Perturbation du drainage: en raison d'une ingénierie de mauvaise qualité, les routes peuvent concentrer et accélérer le ruissellement.	Le projet cherchera à s'aligner pour un impact négatif minimal - lorsque le projet impliquerait le réaligement d'une route existante, il examinera toutes les alternatives et choisira le tracé qui aura le moins d'impacts négatifs directs et indirects, en tenant compte des sols, du climat, de la géologie, de la topographie, de l'hydrologie, de l'écologie, des modes d'occupation, des usages existants et autres facteurs socio-économiques (via l'approche participative du projet). Le projet recueillir et recycler les lubrifiants; éviter les déversements; installer les camps de construction; appliquer des produits chimiques antipollution pour l'eau ou pour la poussière, de façon à prévenir la contamination de l'eau de surface.
Mauvaise qualité des routes, peu de durabilité dans le temps face aux aléas climatiques	Le projet tient à favoriser les petites entreprises locales qui favoriseront la durabilité dans le temps des infrastructures routières. De fait, la conception visera à optimiser l'utilisation des ressources humaines et matérielles disponibles localement, y compris les entreprises locales, les entrepreneurs, les artisans et les matériaux, pour faciliter l'entretien et améliorer les perspectives de durabilité. De plus, le projet vise à améliorer les routes afin d'augmenter leur résistance aux aléas climatiques.
Érosion du sol - Les travaux routiers peuvent exposer le sous-sol à l'érosion et des routes et des pistes mal entretenues peuvent constituer les premiers canaux d'érosion par ravinement, ce qui entraîne un drainage incontrôlé et des dommages aux terres et à la végétation, ainsi que l'envasement et la sédimentation des plans	Les travaux de réhabilitation et amélioration des routes rurales vont incorporer des mesures de contrôle de l'érosion en protégeant les surfaces vulnérables du sol autour de la route, en mettant en place des canaux de drainage adéquat et des bassins de rétentions, et en favorisant une couverture végétale le plus tôt possible.

d'eau.

81. Toutes ces menaces potentielles doivent être reconnues et les normes de conception des routes rurales - en particulier pour le drainage - doivent être ajustées afin d'éviter des dommages environnementaux accrus. Avec le changement climatique et les risques accrus liés aux aléas climatiques la période de récurrence d'évènements devra être augmentée. Pour la même raison, les déversoirs (ou ponts irlandais) doivent être conçus pour une inondation dont la période de récurrence est plus longue que jusqu'à présent et être élargis si nécessaire. Une approche similaire devra être adoptée pour les drains latéraux et les branchements.

4. Surveillance systématique des avantages de l'adaptation et de la résilience

82. La planification identifiera également l'intérêt des agriculteurs à participer au test et au suivi systématiques des avantages en termes de production, d'économie et de résilience des approches de développement des terres mises en œuvre. Les résultats du suivi seront disponibles sur une plateforme de données informatiques (p.ex. nouveau système de registre national agricole (RNA)) et pourraient être ultérieurement intégrés à la plateforme WOCAT. Le système vise à donner plus de possibilités d'aménagement du territoire aux agriculteurs et, ce faisant, à renforcer leur résilience à la variabilité climatique.

83. Le tableau ci-dessous identifie les risques et les vulnérabilités des familles rurales, les activités pouvant être incluses dans le développement des terres et des petits entrepreneurs pour y remédier, ainsi que les questions posées à la fiche de suivi pour surveiller l'augmentation de la résilience des ménages (voir le suivi et l'évaluation du document de projet).

Risques et vulnérabilités	Activités soutenues par le projet	Questions provisoires de la carte de score de la résilience
Manque de connaissances sur les risques et l'impact de la variabilité et du changement climatiques (VCC) et des options d'adaptation.	Sensibilisation et analyse participative des effets des VCC sur les activités productives et autres moyens de subsistance des ménages et identification des pratiques d'adaptation à adopter pour le développement des terres et de l'esprit d'entreprise. Suivi systématique et documentation auprès des agriculteurs des avantages socio-économiques et liés à l'adaptation aux différentes activités d'aménagement du territoire et des activités liées à la plantation et à la Conservation des Eaux et des sols afin de renforcer la base de données factuelles et de l'apprentissage pour une extension à plus grande échelle.	1. Pouvez-vous expliquer comment les VCC ont affecté vos activités de production au cours des 10 dernières années et comment elles seront affectées dans l'avenir? 2. Pouvez-vous expliquer quelles options de pratiques d'adaptation et de modifications de votre système de production vous pouvez mettre en œuvre pour gérer ces risques?
Les décisions concernant	Former le personnel de vulgarisation national et local du	3. Au cours des 3 dernières années,

<p>l'utilisation des terres, les cultures, les variétés, les semis et les récoltes ne tiennent pas compte du risque de VCC.</p>	<p>CCA et les agriculteurs aux mesures d'adaptation à prendre en fonction des différents événements climatiques alertés.</p>	<p>avez-vous utilisé les informations météorologiques pour prendre des décisions lors de la planification de vos activités de production?</p>
<p>Insécurité d'accès aux activités productives.</p>	<p>Fournir une assistance aux jeunes, aux femmes pour l'alphabétisation fonctionnelle et les formations diplômantes.</p> <p>Soutenir les agriculteurs qui participent à des activités de développement foncier résilientes pour en démontrer l'utilisation et la fermeté et investir dans les routes rurales pour améliorer l'accès aux terres agricoles.</p> <p>Activités de soutien aux ménages sans terres par le biais de micro-entreprises rurales (MER) et l'apiculture.</p>	<p>4. Le projet PRODER vous a-t-il aidé à développer des terres légalement enregistrées? au nom d'un adulte vivant actuellement dans le ménage?</p> <p>5. Depuis que vous avez commencé à mettre en œuvre des activités de développement soutenues par le projet, existe-t-il une facilité d'accès à votre terrain en développement?</p>
<p>Risque de sécheresse et de pénurie d'eau pendant les mois d'été, à mesure que la saison sèche s'allonge et que la température se réchauffe.</p>	<p>Assistance technique et investissements dans l'utilisation de techniques de récupération de l'eau au niveau du paysage et des champs (techniques CES) afin de retenir les eaux de ruissellement et d'augmenter le stockage d'eau dans les sols.</p> <p>Soutenir les microentreprises qui renforcent la sécurité alimentaire et requièrent un minimum de ressources en terres et en eau (p.ex. plantes aromatiques et médicinales).</p>	<p>6. Les terres aménagées ont-elles un accès suffisant aux ressources en eau (stockées dans les sols) pour couvrir les besoins de la production pendant la saison sèche?</p> <p>7. Votre micro entreprise est-elle prise en charge par la fonction par un accès insuffisant à l'eau?</p>
<p>Perte des sols, de la fertilité du sol et des capacités de stockage de l'eau.</p>	<p>Assistance technique et investissements pour: l'intégration de la biomasse et des engrais organiques dans les sols; agroforesterie avec une couverture de sol constante (cultures intercalaires); protection contre l'érosion pour les cultures sur les pentes (courbes de niveau, cuvettes, murettes etc...).</p>	<p>9. Avez-vous introduit une pratique pour améliorer la fertilité et la capacité de stockage de l'eau de vos sols?</p> <p>Si oui</p> <p>10. Avez-vous observé une amélioration des rendements de vos cultures en utilisant ces pratiques?</p>
<p>Réduction des précipitations durant</p>	<p>Reconversion en plantations d'amandier, figuier et olivier et</p>	<p>11. Avez-vous participé à des</p>

<p>le printemps, gelées printanières, salinisation des sols et perte de la couverture végétale sur les pentes.</p>	<p>surgreffage de l'amandier. Renforcement de la couverture végétale et de la biodiversité grâce aux activités CES.</p> <p>Renforcement des capacités des agriculteurs et vulgarisation aux techniques agricoles.</p>	<p>activités de reconversion des terres ? Si oui, Croyez-vous que cela apportera une contribution positive?</p> <p>12. Pensez-vous que vous serez en mesure de gérer et d'entretenir les ouvrages CES (Pourquoi ? Pourquoi pas ?)?</p>
<p>Oueds/bassins versants dégradés entraînant une perte accrue de sols et de ruissellement.</p>	<p>Développement d'oueds pour la culture d'arbres vivaces et de cultures annuelles avec des murs en gabions retenant l'eau et les sédiments, ainsi que des installations de stockage et de distribution d'eau.</p>	<p>13. Avez-vous accès à suffisamment d'eau pour vos terres dans les oueds développés pour couvrir vos besoins de production?</p> <p>14. Votre terre sous les oueds développés est-elle une production rentable?</p>

5. Mécanisme de réclamation et de recours du FIDA

84. Le FIDA a mis en place une procédure de traitement des plaintes pour recevoir et faciliter le règlement des problèmes et des plaintes concernant le non-respect allégué de ses politiques environnementales et sociales et des aspects obligatoires de ses procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique dans le cadre de projets soutenus par le FIDA.

85. La procédure permet aux plaignants concernés de résoudre leurs problèmes de manière juste et rapide par le biais d'un processus indépendant. Le FIDA peut être contacté par courrier électronique à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org ou via son site Web à l'adresse ([cliquez ici pour la page](#)). En outre, le FIDA demandera à l'emprunteur de mettre en place un mécanisme, une procédure ou une procédure de réclamation facilement accessible afin de faciliter la résolution des préoccupations et des griefs des parties affectées par le projet et se rapportant au projet.

86. Bien que le FIDA s'attaque généralement aux risques principalement par le biais de son processus amélioré d'assouplissement quantitatif / assurance qualité et de l'appui à la mise en œuvre du projet, il reste résolu à: i) travailler de manière proactive avec les parties concernées pour résoudre les plaintes; ii) veiller à ce que la procédure de réclamation et le mécanisme de réclamation au niveau du projet soient facilement accessibles aux personnes concernées, adaptés à la culture, réactifs et fonctionnent efficacement; et (iii) conserver des archives de toutes les plaintes et de leurs résolutions.

Appendice 2 – Questions pour guider le screening des risques environnementaux, sociaux et climatiques

Guiding questions for environment and social screening	Yes/no	Comments/explanation
Category A - the following may have significant and often irreversible or not readily remedied adverse environmental and/or social implications.		
Project location		
1. Would the project develop any wetlands? (Guidance statement 1)	Non	
2. Would the project cause significant adverse impacts to habitats and/or ecosystems and their services (e.g. conversion of more than 50 hectares of natural forest, loss of habitat, erosion/other form of land degradation, fragmentation and hydrological changes)? (Guidance statement 2 and 5)	Non	Le projet vise à appuyer la reconversion de terres agricoles déjà exploitées- en zone montagneuse - pour promouvoir l'arboriculture, plus résiliente et profitable.
3. Does the proposed project target area include ecologically sensitive areas, areas of global/national significance for biodiversity conservation, and/or biodiversity-rich areas and habitats depended	Non	
4. Is the project location subjected to major destruction as a result of geophysical hazards (tsunamis, landslides, earthquakes, volcanic eruptions)?	Non	Le Maroc est vulnérable à divers aléas naturels tels que la sécheresse, les séismes, la chaleur extrême, les inondations, les tsunamis et les incendies de forêt. Les zones côtières (hors zone de projet) sont particulièrement exposées et l'urbanisation galopante est un facteur aggravant. Pour l'agriculture le risque principal est l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresse, pluies torrentielles) auxquels le projet propose des mesures d'adaptation structurelles et transformatives permettant
Natural resources		

5. Would the project lead to unsustainable natural resource management practices (fisheries, forestry, livestock) and/or result in exceeding carrying capacity. For example, is the development happening in areas where little up-to-date information exists on	Non	Le projet n'interviendra pas en zone forestière et proposera des activités génératrices de revenus qui allègeront la pression sur les zones naturelles (p.ex. PAM).
6. Would the project develop large-scale aquaculture or mariculture projects, or where their development involves significant alteration of ecologically sensitive areas?	Non	
7. Would the project result in significant use of agrochemicals which may lead to life-threatening illness and long-term public health and safety concerns? (Guidance statement 14)	Non	Le projet contribuera à l'amélioration de la protection phyto-sanitaire des vergers par de meilleures techniques de plantation, de greffage et de taille. L'utilisation raisonnée de produits phytosanitaires fait également partie des outils de protection de la production, mais ne représente pas un risque pour la santé publique.
8. Does the project rely on water-based (groundwater and/or surface water) development where there is reason to believe that significant depletion and/or reduced flow has occurred from the effects of climate change or from overutilization? (Guidance statement 7)	Non	Le projet n'inclut aucune composante d'irrigation, et appuie l'arboriculture pluviale, plus résiliente en cas de sécheresse. De plus, le projet appuie des activités de conservation des eaux et des sols dans les parties les plus vulnérables à l'érosion, augmentant ainsi l'infiltration de
9. Does the project pose a risk of introducing potentially invasive species or genetically modified organisms which might alter genetic traits of indigenous species or have an adverse effect on local biodiversity? (Guidance statement 1)	Non	Le projet favorisera la plantation d'espèces et variétés locales. En effet, la zone de projet est reconnue pour ses amandes et ses figues (p.ex. l'amande d'Aknoul). En plus de représenter une opportunité et une plus-value pour le
10. Does the project make use of wastewater (e.g. industrial, mining, sewage effluent)? (Guidance statement 7)	Non	
Infrastructure development		

<p>11. Does the project include the construction/ rehabilitation/upgrade of dam(s) and/or reservoir(s) meeting at least one of the following criteria? - more than 15 meter high wall; - more than 500 meter long crest; - more than 3 million m³ reservoir capacity; or - incoming flood of more than</p>	<p>Non</p>	<p>Le projet prévoit des infrastructures légères de conservation des eaux et des sols.</p>
<p>12. Does the project involve large-scale irrigation schemes rehabilitation and/or development (more than 100 hectares per scheme)?⁶³</p>	<p>Non</p>	
<p>13. Does the project include construction/ rehabilitation/upgrade of roads that entail a total area being cleared above 10 km long, or any farmer with more than 10 per cent of his or her private land taken? (Guidance statement 10)</p>	<p>Non</p>	<p>Le projet prévoit la réhabilitation ou amélioration de 180 km de routes rurales, réparties sur le territoire visé pour améliorer l'accès des populations rurales à leurs productions et aux marchés. Les tronçons de route ne dépasseront pas 10km et il</p>
<p>14. Does the project include drainage or correction of natural waterbodies (e.g. river training)? (Guidance statement 7)</p>	<p>Non</p>	<p>Le projet va appuyer la protection des terres agricoles contre l'érosion, principalement par des mesures de contrôle du ruissellement pluvial (murets, barrières végétales, gabionnage de ravins). Des interventions ponctuelles de renforcement des berges en milieu naturel pourraient être menées.</p>
<p>15. Does the project involve significant extraction/diversion/containment of surface water, leaving the river flow below 20 per cent environmental flow plus downstream user requirements? (Guidance statement 7)</p>	<p>Non</p>	
<p>Social</p>		
<p>16. Would the project result in economic displacement or physical resettlement of more than 20 people, or impacting more than 10 per cent of an individual household's assets? (Guidance statement</p>	<p>Non</p>	
<p>17. Would the project result in conversion and/or loss of physical cultural resources? (Guidance</p>	<p>Non</p>	

18. Would the project generate significant social adverse impacts to local communities (including disadvantaged and vulnerable groups and indigenous people) or other project-affected parties?	Non	
Other		
19. Does the project include the manufacture and transportation of hazardous and toxic materials which may affect the environment? (Guidance	Non	
20. Does the project include the construction of a large or medium-scale industrial plant?	Non	Le projet va appuyer le développement de <u>petites</u> unités de valorisation pour l'apiculture.
21. Does the project include the development of large-scale production forestry?	Non	
Rural finance		
22. Does the project support any of the above (Question 1 to Question 21) through the provision of a line of credit to financial service providers?	Non	
Category B - the following may have some adverse environmental and/or social implications which can be readily remedied.		
Location		
23. Does the project involve agricultural intensification and/or expansion of cropping area in non-sensitive areas that may have adverse impacts on habitats, ecosystems and/or livelihoods?	Non	Le projet vise à appuyer la reconversion de terres agricoles marginales déjà exploitées - en zone montagneuse - pour promouvoir l'arboriculture, plus résiliente et profitable.
Natural resource management		
24. Do the project activities include rangeland and livestock development? (Guidance statement 6)	Non	Le projet vise exclusivement les filières arboricoles et apiculture.
25. Does the project involve fisheries where there is information on stocks, fishing effort and sustainable yield? Is there any risk of overfishing, habitat damage and knowledge of fishing zones and seasons?	Non	

26. Would the project activities include aquaculture and/or agriculture in newly introduced or intensively practiced areas? Do project activities include conversion of wetlands and clearing of coastal vegetation, change in hydrology or introduction of exotic species?	Non	
27. Do the project activities include natural resource-based value chain development? (Guidance statements 1, 6 and 12)	Non	Le projet vise à augmenter la productivité des ménages ruraux tout en diminuant la pression sur les ressources naturelles, notamment en encourageant l'arboriculture
28. Do the project activities include watershed management or rehabilitation?	Oui	Des mesures de contrôle de l'érosion vont cibler les micro-bassins particulièrement vulnérables.
29. Does the project include large-scale soil and water conservation measures? (Guidance statements 1 and 5)	Oui	Des mesures de contrôle de l'érosion vont cibler les micro-bassins particulièrement vulnérables.
Infrastructure		
30. Does the project include small-scale irrigation and drainage, and small and medium dam subprojects (capacity < 3 million m ³)? (Guidance statements 7 and 9)	Non	
31. Does the project include small and microenterprise development subprojects? (Guidance statements 12 and 13)	Oui	Le projet va appuyer des micro-entreprises (GIE – Groupements d'intérêt économiques), afin de faciliter l'accès aux filières de commercialisation des produits.
32. Does the project include the development of agro-processing facilities? (Guidance statements 2, 6 and 12)	Oui	Le projet va appuyer le développement de <u>petites</u> unités de valorisation pour l'apiculture.
33. Would the construction or operation of the project cause an increase in traffic on rural roads? (Guidance statement 10)	Non	Une légère augmentation de la circulation aux abords des unités de valorisation et des Rahbas est probable, mais cet effet n'est pas significatif.
Social		
34. Would any of the project activities have minor adverse impacts on physical cultural resources?	Non	

35. Would the project result in physical resettlement of 20 people or less, or impacting less than 10 per cent of an individual household's assets	Non	Aucune expropriation n'est envisagée.
36. Would the project result in short-term public health and safety concerns? (Guidance statement	Non	
37. Would the project require a migrant workforce or seasonal workers (for construction, planting and/or harvesting)? (Guidance statement 13)	Non	Des emplois temporaires seront créés, notamment au moment des plantations. Mais à une échelle ne risquant pas de générer un mouvement migratoire.
Rural finance		
38. Does the project support any of the above (Question 23 to Question 37) through the provision of a line of credit to financial service providers? (Guidance statement 12)	Non	Le projet fournira un appui aux producteurs sous forme de dons conditionnels à un apport des bénéficiaires, conformément à l'approche générale du Plan Vert Maroc.

Guiding questions for climate risk screening

	Yes	No	Additional explanation of "yes" response*
1. Is the project area subject to extreme climatic events, such as flooding, drought, tropical storms or heat waves?	√		La zone du projet est vulnérable à divers aléas naturels climatiques modérés qui sont analysés dans cette note SECAP. Pour l'agriculture le risque principal est l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresse, pluies torrentielles) auxquels le projet propose des mesures d'adaptation structurelles et transformatives.

2. Do climate scenarios for the project foresee changes in temperature, rainfall or extreme weather that will adversely affect the project impact, sustainability or cost over its lifetime?		√	Le projet propose des mesures d'adaptation concrètes aux changements attendus au régime pluvial et aux températures croissantes.
3. Would the project make investments in low-lying coastal areas/zones exposed to tropical storms?		√	
4. Would the project make investments in glacial areas and mountain zones?	√		Le projet cible spécifiquement les zones montagneuses de l'Atlas marocain.
5. Would the project promote agricultural activity in marginal and/or highly degraded areas that have increased sensitivity to climatic events (such as on hillsides, deforested slopes or floodplains)?		√	Le projet vise à appuyer la reconversion de terres agricoles déjà exploitées - en zone montagneuse - pour promouvoir l'arboriculture, plus résiliente et profitable.
6. Is the project located in areas where rural development projects have experienced significant weather-related losses and damages in the past?		√	
7. Would the project develop/install infrastructure in areas with a track record of extreme weather events?		√	Le Maroc subit régulièrement sécheresses prolongées et pluies torrentielles, mais la zone ciblée n'a pas été particulièrement affectée par le passé, en comparaison avec d'autres régions.
8. Is the project target group entirely dependent on natural resources (such as seasonal crops, rain-fed agricultural plots, migratory fish stocks) that have been affected by in the last decade by climate trends or specific climatic events?		√	

9. Would climate variability likely affect agricultural productivity (crops/livestock/fisheries), access to markets and/or the associated incidence of pests and diseases for the project target groups?	√		Pour l'agriculture le risque principal est l'augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes (vagues de chaleur, sécheresse, pluies torrentielles) auxquels le projet propose des mesures d'adaptation structurelles et transformatives.
10. Would weather-related risks or climatic extremes likely adversely impact upon key stages of identified value chains in the project (from production to markets)?		√	La productivité agricole est le facteur le plus sensible aux changements climatiques avec le transport dans la zone de projet. Les autres étapes de la filière (transformation, conservation, marketing) sont peu vulnérables.
11. Is the project investing in climate-sensitive livelihoods that are diversified?	√		Le projet propose des mesures d'adaptation concrètes aux changements attendus au régime pluvial et aux températures croissantes.
12. Is the project investing in infrastructure that is exposed to infrequent extreme weather events?	√		Le projet investit dans les routes rurales et s'assurera qu'elles soient bien résistantes aux aléas climatiques.
13. Is the project investing in institutional development and capacity-building for rural institutions (such as farmer groups, cooperatives) in climatically heterogeneous areas?	√		Le projet appuiera les organisations paysannes et les producteurs par des interventions "champs-école" et le renforcement des coopératives des filières ciblées.
14. Does the project have the potential to become more resilient through the adoption of green technologies at a reasonable cost?		√	Le projet propose déjà un ensemble de mesures d'adaptation visant à augmenter la résilience des populations et filières ciblées.

15. Does the project intervention have opportunities to strengthen indigenous climate risk management capabilities?	√		La population de la zone de projet est principalement Amazighe.
16. Does the project have opportunities to integrate climate resilience aspects through policy dialogue to improve agricultural sector strategies and policies?	√		Le FIDA/NEN opère un ICO au Maroc, qui prend part au dialogue stratégique et politique marocain et appuie - dans la mesure des besoins exprimés- le développement de politiques intégrant la dimension climatique, à laquelle le gouvernement est déjà sensibilisé.
17. Does the project have potential to integrate climate resilience measures without extensive additional costs (e.g. improved building codes, capacity- building, or including climate risk issues in policy processes)?		√	Le projet - en appuyant le développement de l'arboriculture - est déjà structurellement focalisé sur l'augmentation de la résilience. Des optimisations pourront être apportées au moment du design final.
18. Based on the information available would the project benefit from a more thorough climate risk and vulnerability analysis to identify the most vulnerable rural population, improve targeting and identify additional complementary investment actions to manage climate risks?		√	Bien que l'aspect climatique soit important dans le projet, le risque climatique est connu et les mesures d'adaptation proposées ont été éprouvées à grande échelle au Maroc dans le cadre du Plan Maroc Vert.

Appendice 3 – Analyse climatique et environnementale de la zone du projet

1. Impact du Changement climatique sur les systèmes agricoles de la zone du projet

87. Les études d'impact du changement climatique sur l'agriculture marocaine réalisées par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) et la Direction de la Météorologie Nationale (DMN), prévoient une diminution de la productivité des principales cultures pluviales dans les zones semi-arides. Les projections climatiques réalisées indiquent que l'aridité augmenterait progressivement en raison de la diminution de la pluviométrie et de l'augmentation de la température.

88. Cette augmentation de l'aridité aurait des répercussions négatives sur les rendements agricoles surtout à partir de 2030^{28,29} (voir figure 1). Suivant l'étude menée par plusieurs agences³⁰ les cultures pluviales (non irriguées) seront particulièrement affectées par le changement climatique.

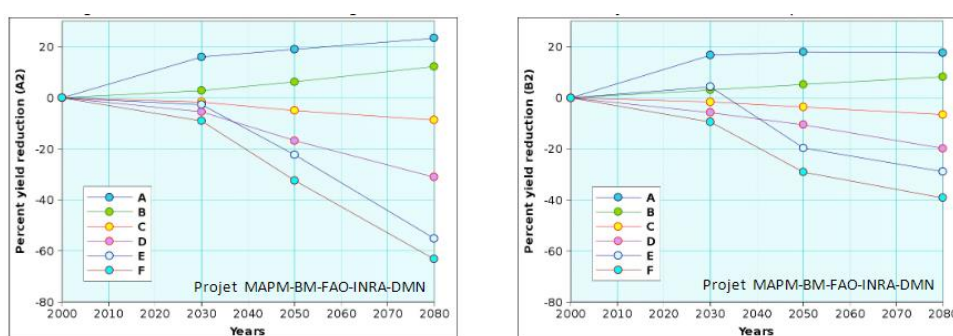


Figure 1: Evolution de la variation des rendements agricoles pour les scénarios A2 (graphe de gauche) et B2 (graphe de droite) sur la période 2000-2080.

89. Sur ces graphes, les cultures sont rassemblées en six "groupes d'impacts": A, légumineuses et fourrages irrigués; B, arboriculture fruitière - cultures légumières irriguées; C, fourrages et cultures légumières pluviales; D, céréales et légumineuses pluviales; E, céréales d'automne pluviales (dont blé) et; F, autres cultures pluviales.

90. Le groupe E du blé et de l'orge (tous deux pluviaux) dont les rendements chuteront à plus de 20% à partir de 2050 et le Groupe F de cultures d'hiver pluviales comprenant principalement les céréales et les légumineuses qui subiront des pertes de rendement supérieures à 30% d'ici 2050 seront les plus touchés au Maroc face aux changements climatiques.

91. Les conséquences négatives principales du changement climatique sur l'agriculture sont reprises dans plusieurs sources^{31,32} et sont en ligne avec ce que la mission de conception a remarqué lors des discussions avec les agriculteurs sur le terrain :

- La chute de la productivité agricole: surtout pour les cultures pluviales et celles pour lesquelles le progrès technologique réalisé est faible ou nul, tels que l'orge, le blé dur, le blé tendre, l'olivier, et les légumineuses alimentaires. Selon le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des

²⁸ Gommès, R., El Haïrech, T., Rosillon, D., Balaghi, R. & Kanamaru, H. (2009) Impact of Climate Change on Agricultural Yields in Morocco, World Bank–Morocco Study on the Impact of Climate Change on the Agricultural Sector, internal document (Rome: FAO).

²⁹ Ouraich I & Tyner W, 2018. Moroccan agriculture, climate change, and the Moroccan Green Plan: A CGE analysis. African Journal of Agricultural and Resource Economics Volume 13 Number 4 pages 307-330

³⁰ El Haïrech T., Rosillon D., Balaghi R. 2009. Impact of climate change on agricultural yields in Morocco. World Bank - Morocco study on the impact of climate change on the agricultural sector. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). Roma, Italy. 105p

³¹ Environnement et Changement Climatique au Maroc: Diagnostic et Perspectives, Konrad-Adenauer-Stiftung e.V., 2012.

³² Troisième Communication Nationale à la CCNUCC, 2016

Eaux et Forêts³³, l'impact du changement climatique se solderait par une réduction des rendements céréaliers de 50% à 75% en année sèche et de 10% en année normale à l'horizon 2080;

- Déplacement de l'aire de culture: Les conditions chaudes du jour sont importantes pour les cycles de croissance des cultures. Cependant, il existe des seuils thermiques supérieurs au-delà desquels la productivité de la culture est réduite ou bloquée. Ce seuil est différent pour chaque type de culture et peut donc induire le déplacement de l'aire de culture de certaines espèces comme celles qui sont exigeantes en eau (maïs, tournesol, fève, olivier) ou qui seront affectées par la hausse des températures (espèces arboricoles fruitières ayant besoin en froid);
- La baisse des disponibilités en eau: la tendance à des journées sèches consécutives et à des températures plus élevées augmentera l'évaporation et alourdira les ressources en eau limitées, ce qui affectera l'irrigation et d'autres utilisations de l'eau. De longues périodes de jours consécutifs avec peu ou pas de précipitations pourront également conduire à la sécheresse.
- La perte de fertilité des sols en raison de la baisse de la matière organique des sols et de l'érosion hydrique et éolienne;

92. Cette dernière est en effet déjà très présente dans les deux cercles que sont Aknoul et Tainaste et a fait l'objet d'une étude accompagnant cette note SECAP (voir figure 2).

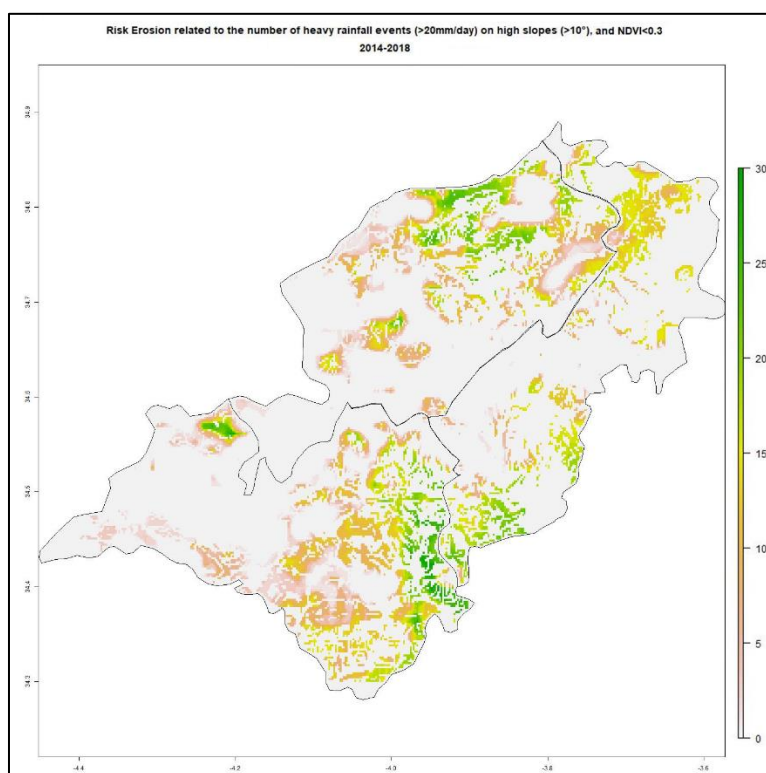


Figure 2: Etude de l'érosion hydrique dans les cercles d'Aknoul et de Tainaste, FIDA 2019. Sources: MODIS, NASA Shuttle Radar Topography Mission (SRTM), CHIRPS

30. L'étude a été menée par le FIDA³⁴ pour localiser les principales zones susceptibles à l'érosion hydrique résultant des fortes précipitations durant les cinq dernières années (2014-2018), compilant les épisodes pluvieux forts à modérés quotidiens (> 20

³³ MAPM/ADA, 2012

³⁴ Évaluation des tendances climatiques et environnementales géoréférencées d'Aknoul et Tainaste 1960-2018. FIDA 2019.

mm/jour) coïncidant avec un faible indice de végétation (NDVI <0,3) au moment des pluies et une topographie en forte pente (> 10°). Cette étude pourra servir de base à l'étude d'identification des zones sensibles pour les activités de Conservation des eaux et des Sols. L'étude présente localise les zones les plus sensibles dans:

- le sud-est de la zone du Projet, essentiellement dans la commune de Traiba et Jbarna;
- le nord de la zone du Projet, essentiellement à Ajdir et l'ouest de la commune de Tizi Oualsi;
- l'ouest de la zone du Projet, dans la commune de Kaf el Ghar.

93. La distribution annuelle des précipitations est d'un grand intérêt pour les décideurs et l'industrie. En particulier dans les zones à forte saisonnalité, la distribution d'eau tout au long de l'année est essentielle pour la planification des ressources ainsi que pour la sécurité contre les catastrophes. L'infrastructure et la gestion sont étroitement liées au cycle annuel de l'offre et de la demande. Le contrôle opérationnel de l'approvisionnement est essentiel pour une gestion optimale des ressources.

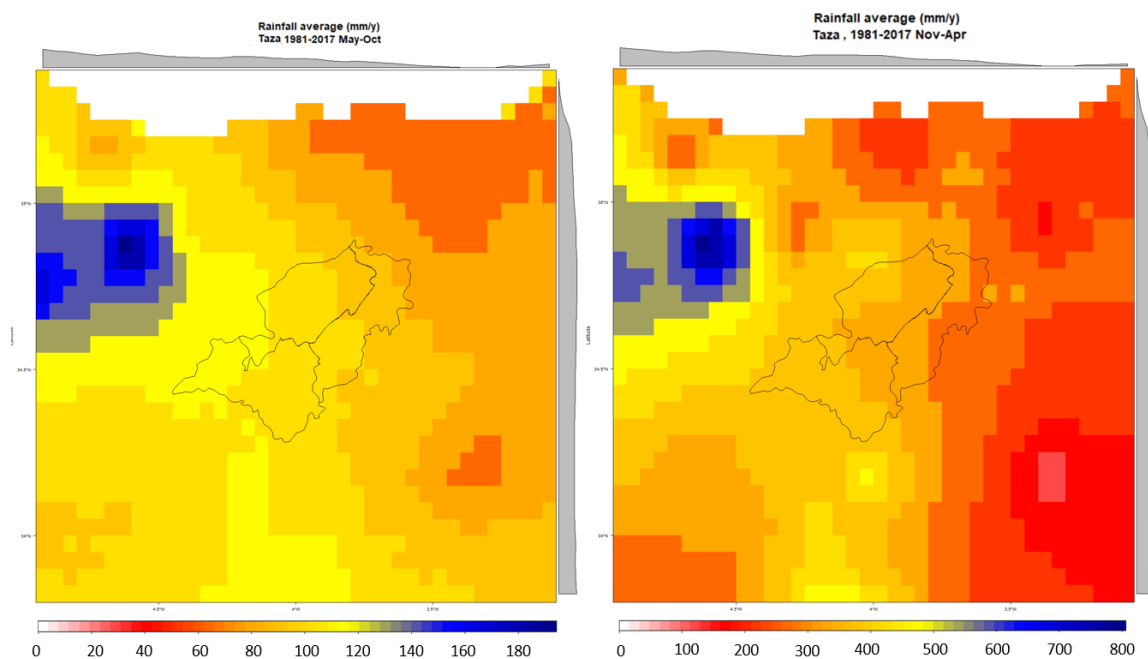
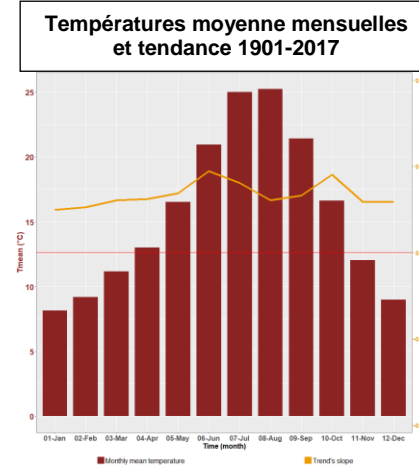
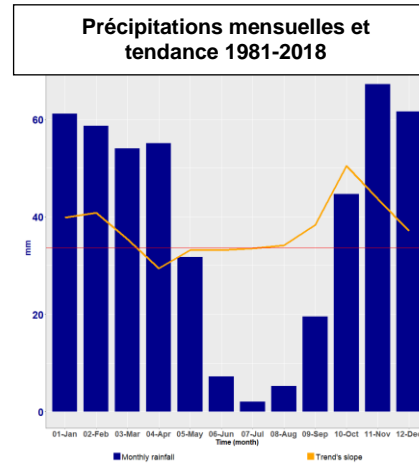
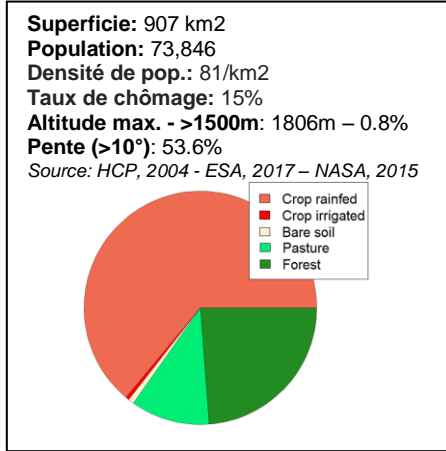


Figure 3: Précipitations moyennes 1981-2017 pour les périodes Mai-Octobre (gauche) et Novembre-Avril (droite). Source: CHIRPS.

94. Les changements systématiques du cycle annuel ne vont pas au-delà de ce que la variabilité interannuelle offrait, mais des changements dans le temps pourraient limiter les marges de manœuvre en réponse, ou les conditions plus extrêmes pourraient surpasser les conditions précédemment rencontrées. Afin de comprendre les besoins en infrastructure des populations locales en fonction des aléas climatiques, la dynamique des épisodes neigeux intra et interannuelle doit aussi être analysée. La figure 2 de l'Appendice 3 nous indique les zones les plus souvent enneigées pour la période 2002-2018 et les tendances par période de 8 jours. Le pourcentage d'étendue de neige tend à augmenter pendant les mois de janvier et février (fin de l'hiver), et diminuer vers décembre (début de l'hiver). Une nouvelle analyse de l'infrastructure et du système de gestion pourrait être nécessaire sur base de ces analyses géoréférencées de l'érosion et des épisodes neigeux. Celles-ci peuvent appuyer l'équipe du Projet dans le choix des actions dans le temps (p.ex. agenda, PTBA) et dans l'espace (p.ex. choix des pistes prioritaires à réhabiliter).

2. Analyse Environnementale et climatique de la zone de projet par Zone Agro-Ecologique

(i) ZAE 1: Basse altitude, précipitation moyenne



Données historiques

Précipitations

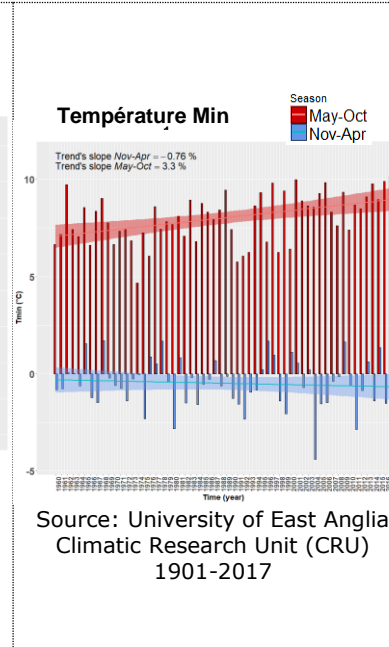
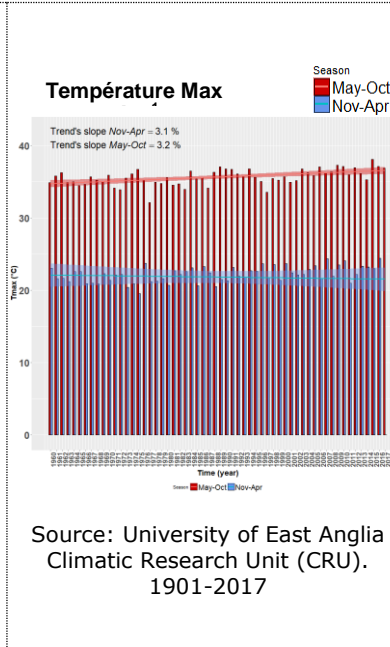
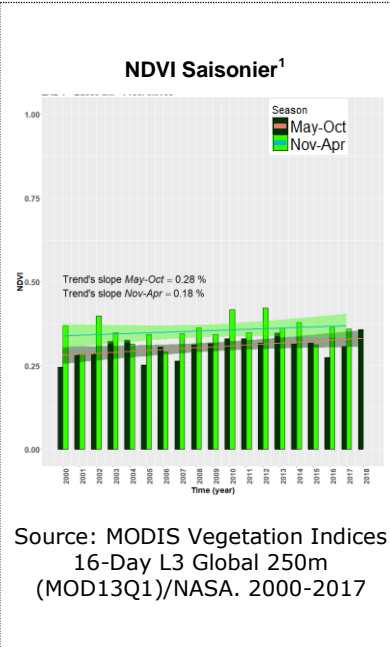
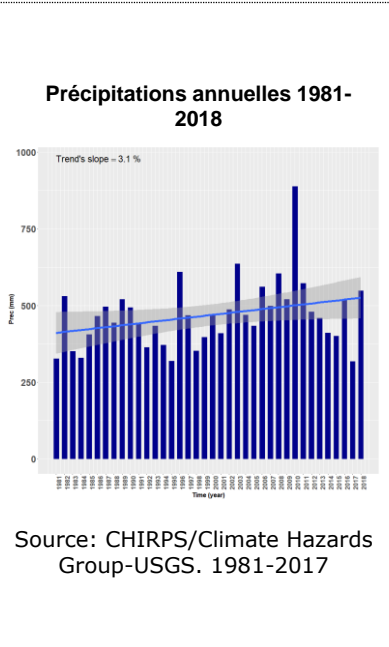
La tendance des précipitations annuelles est d'environ 450-500 mm/an et ne montre aucun changement significatif dans le temps depuis 1981, bien que nous puissions noter une légère augmentation et une saisonnalité interannuelle (de 2500 à plus de 600mm). Les précipitations mensuelles nous indiquent une augmentation de la pluviométrie durant les mois les plus humides et une diminution de celle-ci durant les mois les plus secs, surtout au printemps.

Température

Les températures moyennes vont de 8°C, avec des extrêmes négatifs (-4°C), en hiver à 25°C en été, avec des extrêmes positifs à 38°C. Les tendances de la température maximale et minimale semblent augmenter pour les deux saisons et sont significatives pour la saison de mai à octobre. La température semble augmenter pour tous les mois de l'année depuis 1901.

NDVI²

La moyenne de l'indice de végétation est faible (<0.4) et la tendance pour les deux saisons est assez stable, en très légère augmentation.

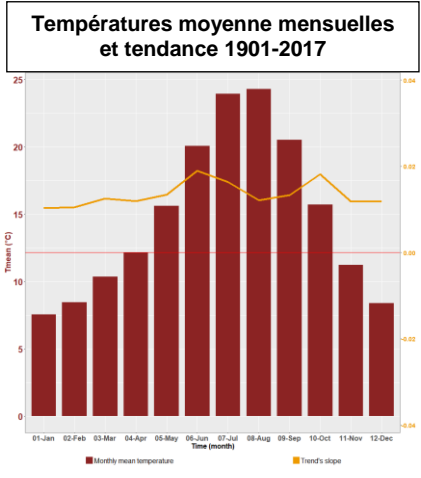
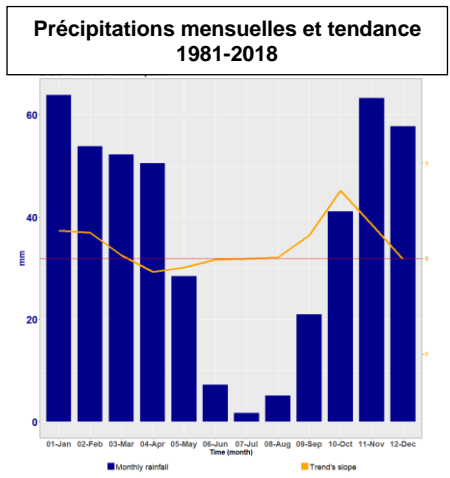
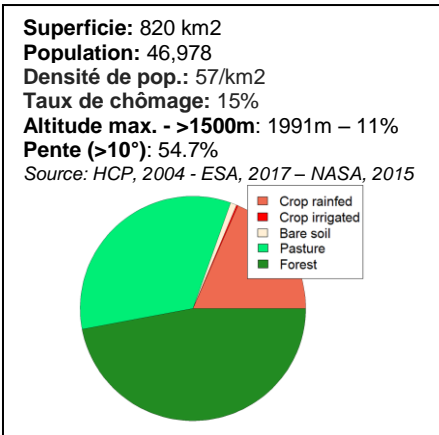
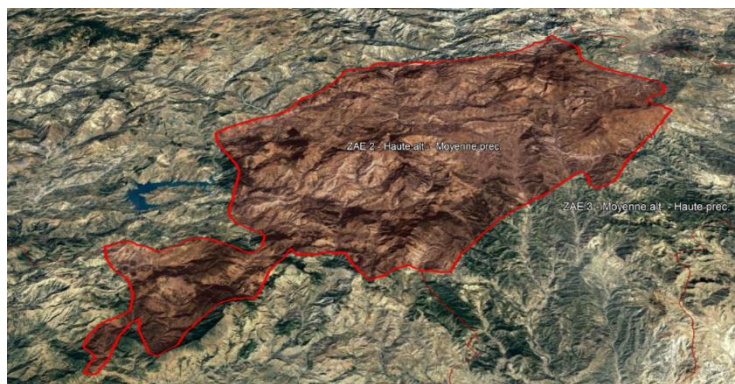


Impacts possibles

La diminution des précipitations au printemps dans la région et l'augmentation de la température pendant la totalité des mois pourraient avoir un impact négatif sur le secteur agricole si les tendances continuent. La période sèche sera d'autant plus chaude, les feux de forêts pourraient devenir plus fréquents et la végétation naturelle souffrir de stress hydrique. Considérant la saisonnalité interannuelle, les cultures (par ex. céréales) et les plantations arboricoles dépendantes de l'eau de pluie représentant la plus grande partie du territoire risquent de voir leur productivité à la baisse lors des prochaines années. Par ailleurs, bien que la zone ne soit pas en haute altitude, elle présente un paysage très accidenté avec des pentes de plus de 10% sur plus de la moitié de son territoire. Dans ce contexte, l'augmentation des événements extrêmes pourraient avoir un impact important sur l'état des sols dénudés où la végétation n'est pas ou peu présente (p.ex. érosion).

¹Saison 1: Mai-Octobre – Saison 2: Novembre-Avril. ² Le NDVI est une mesure de l'équilibre entre l'énergie reçue et l'énergie émise par les objets sur Terre. Appliqué aux communautés végétales, cet indice établit une valeur pour le degré de verdure de la zone, c'est-à-dire la quantité de végétation présente dans une zone donnée et son état de santé ou la vigueur de sa croissance. Le NDVI est un index sans dimension, ses valeurs sont donc comprises entre 0 et +1.

(ii) ZAE 2: Haute altitude, moyenne précipitation



Données historiques

Précipitations

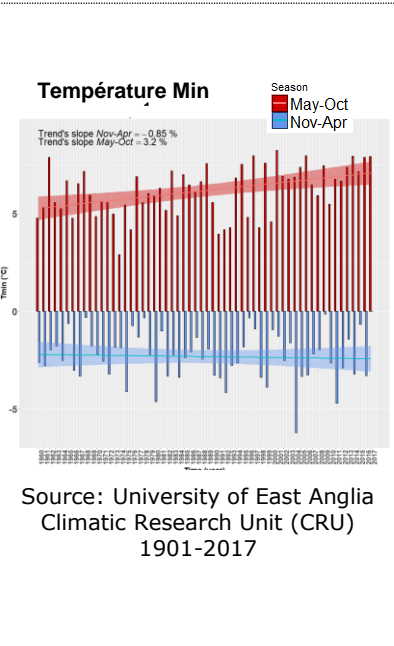
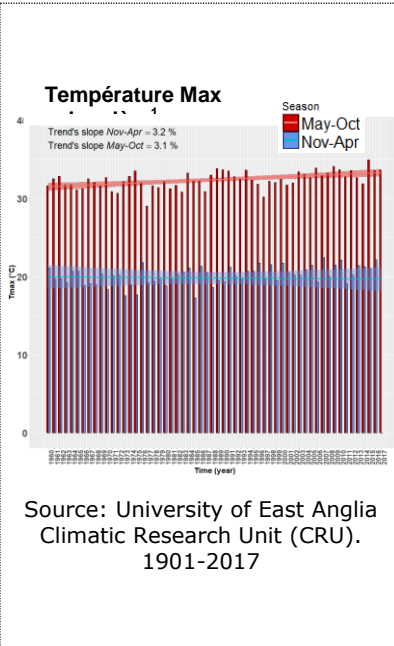
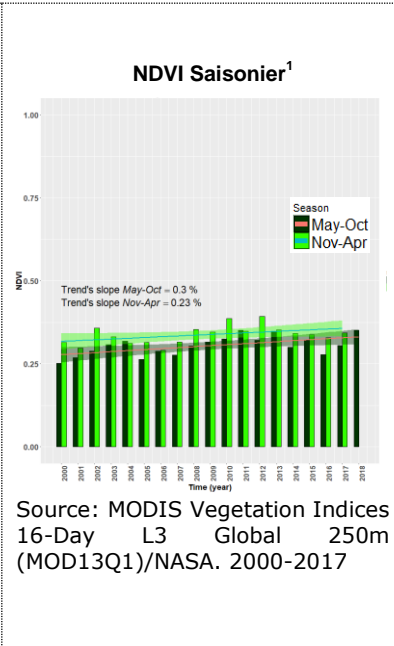
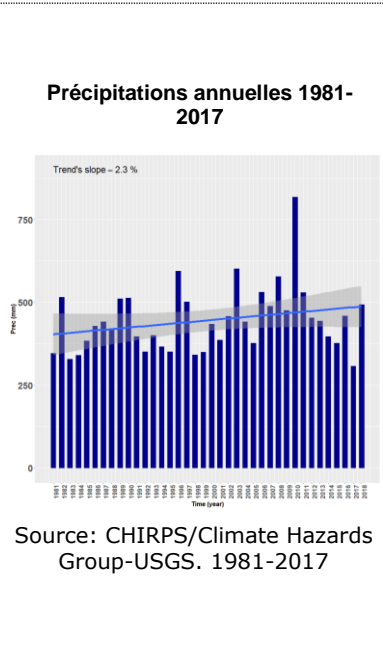
La tendance des précipitations annuelles est d'environ 450-500 mm/an et ne montre aucun changement significatif dans le temps depuis 1981, bien que nous puissions noter une légère augmentation et une saisonnalité interannuelle (de 300 à plus de 600mm). Les précipitations mensuelles nous indiquent une augmentation de la pluviométrie durant les mois les plus humide et une diminution de celle-ci durant les mois les plus secs, surtout au printemps.

Température

Les températures moyennes vont de 8°C, avec des extrêmes négatifs (-4°C), en hiver à 25°C en été avec des extrêmes positifs à 36°C. Les tendances de la température maximale et minimale semblent augmenter pour les deux saisons et sont significatives pour la saison de mai à octobre. La température semble augmenter pour tous les mois de l'année depuis 1901.

NDVI²

La moyenne de l'indice de végétation est faible (<0.4) et la tendance pour les deux saisons est assez stable, en très légère augmentation.



Impacts possibles

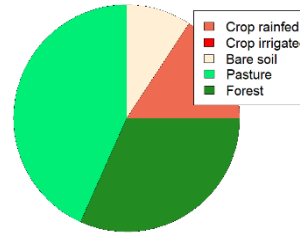
La diminution des précipitations au printemps dans la région et l'augmentation de la température pendant la totalité des mois pourraient avoir un impact négatif sur le secteur agricole si les tendances continuent. La période sèche sera d'autant plus chaude, les feux de forêts pourraient devenir plus fréquents et la végétation naturelle souffrir de stress hydrique. Considérant la saisonnalité interannuelle, les cultures (par ex. céréales) et les plantations arboricoles dépendantes de l'eau de pluie représentant la plus grande partie du territoire risquent de voir leur productivité à la baisse lors des prochaines années. Par ailleurs, la zone est en haute altitude et présente un paysage très accidenté avec des pentes de plus de 10% sur plus de la moitié de son territoire. Dans ce contexte, l'augmentation des événements extrêmes pourraient avoir un impact important sur l'état des sols dénudés où la végétation n'est pas ou peu présente (p.ex. érosion).

¹Saison 1: Mai-Octobre – Saison 2: Novembre-Avril.² Le NDVI est une mesure de l'équilibre entre l'énergie reçue et l'énergie émise par les objets sur Terre. Appliqué aux communautés végétales, cet indice établit une valeur pour le degré de verdure de la zone, c'est-à-dire la quantité de végétation présente dans une zone donnée et son état de santé ou la vigueur de sa croissance. Le NDVI est un index sans dimension, ses valeurs sont donc comprises entre 0 et +1.

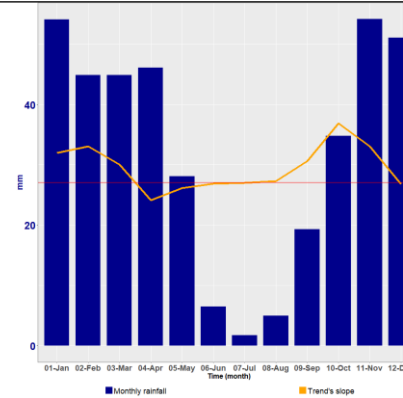
(iii) ZAE 3: Moyenne altitude, précipitation faible



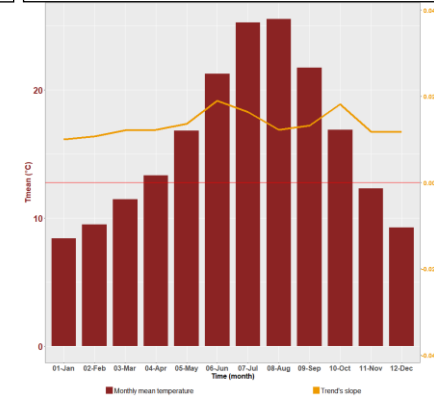
Superficie: 693 km²
Population: 30,799
Densité de pop.: 44/km²
Altitude max. - >1500m: 1673m – 0.3%
Pente (>10°): 23.4%
Source: HCP, 2004 - ESA, 2017 – NASA, 2015



Précipitations mensuelles et tendance 1981-2017



Températures moyenne mensuelles et tendance 1901-2017



Données historiques

Précipitations

La tendance des précipitations annuelles est d'environ 350-400 mm/an et ne montre aucun changement significatif dans le temps depuis 1981, bien que nous puissions noter une légère augmentation et une saisonnalité interannuelle (de 250 à plus de 500mm). Les précipitations mensuelles nous indiquent une augmentation de la pluviométrie durant les mois les plus humides et une diminution de celle-ci durant les mois les plus secs, surtout au printemps.

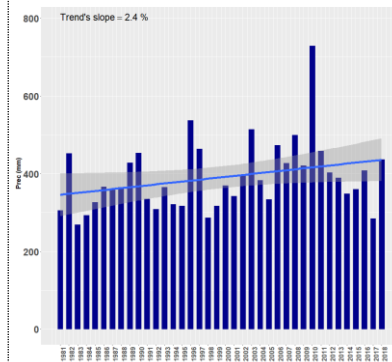
Température

Les températures moyennes vont de 8°C, avec des extrêmes négatifs (-4°C), en hiver à 25°C en été avec des extrêmes positifs à 35°C. Les tendances de la température maximale et minimale semblent augmenter pour les deux saisons et sont significatives pour la saison de mai à octobre. La température semble augmenter pour tous les mois de l'année depuis 1901.

NDVI²

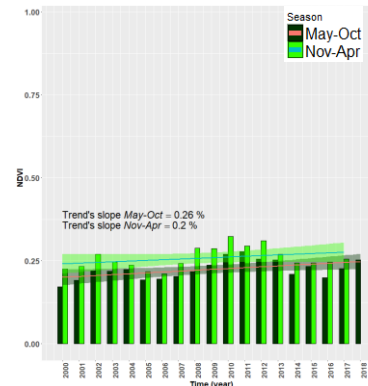
La moyenne de l'indice de végétation est faible (<0.3) et la tendance pour les deux saisons est assez stable, en très légère augmentation.

Précipitations annuelles 1981-2017



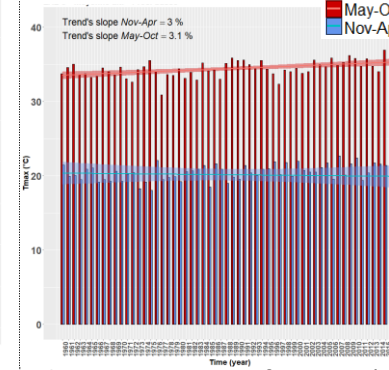
Source: CHIRPS/Climate Hazards Group-USGS. 1981-2017

NDVI Saisonnier¹



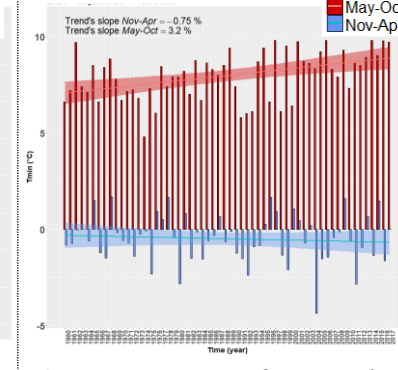
Source: MODIS Vegetation Indices 16-Day L3 Global 250m (MOD13Q1)/NASA. 2000-2017

Température Max



Source: University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU). 1901-2017

Température Min



Source: University of East Anglia Climatic Research Unit (CRU). 1901-2017

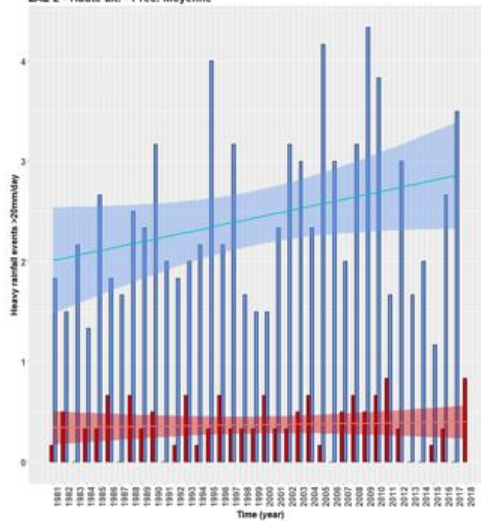
Impacts possibles

La diminution des précipitations au printemps dans la région et l'augmentation de la température pendant la totalité des mois pourraient avoir un impact négatif sur le secteur agricole si les tendances continuent. La période sèche sera d'autant plus chaude, les feux de forêts pourraient devenir plus fréquents et la végétation naturelle souffrir de stress hydrique. Considérant la saisonnalité interannuelle, les cultures (par ex. céréales) et les plantations arboricoles dépendantes de l'eau de pluie représentant la plus grande partie du territoire risquent de voir leur productivité à la baisse lors des prochaines années. Par ailleurs, bien que la zone ne soit pas en haute altitude, elle présente un paysage assez accidenté avec des pentes de plus de 10% sur à peu près un quart de son territoire. De plus, l'indice de végétation est particulièrement faible dans cette zone et l'augmentation des événements extrêmes pourraient avoir un impact important sur l'état des sols dénudés où la végétation n'est pas ou peu présente (p.ex. érosion).

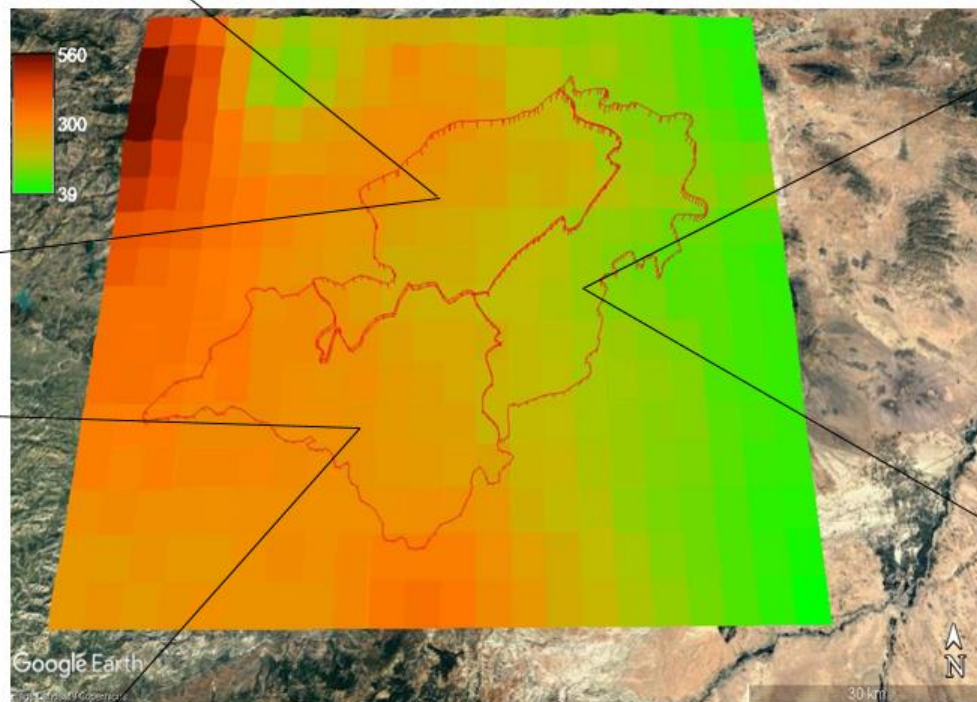
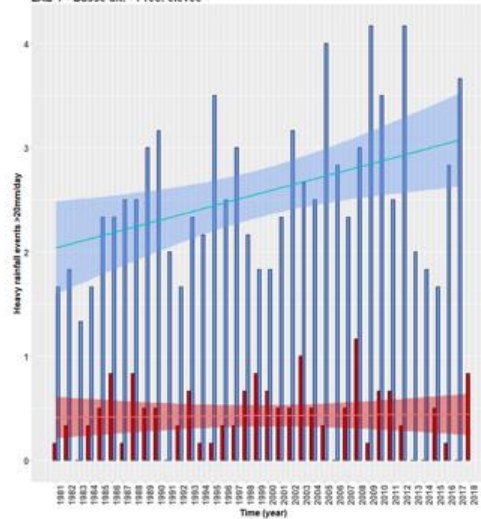
¹Saison 1: Mai-Octobre – Saison 2: Novembre-Avril.² Le NDVI est une mesure de l'équilibre entre l'énergie reçue et l'énergie émise par les objets sur Terre. Appliqué aux communautés végétales, cet indice établit une valeur pour le degré de verdure de la zone, c'est-à-dire la quantité de végétation présente dans une zone donnée et son état de santé ou la vigueur de sa croissance. Le NDVI est un index sans dimension, ses valeurs sont donc comprises entre 0 et +1

Nombre de jour de précipitation >20mm, période 1981-2018 Cercles d'Aknoul et de Tainaste

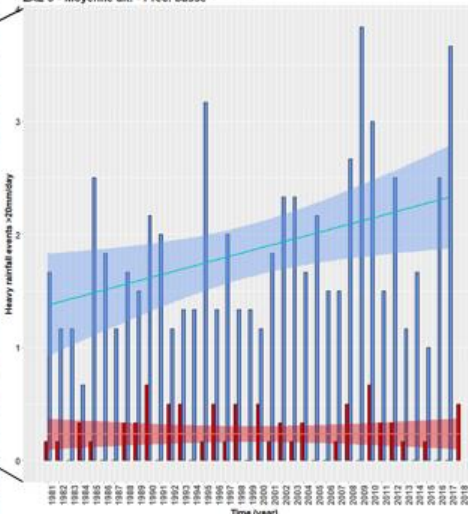
Heavy rainfall events >20mm/day 1981-2018
ZAE 2 - Haute alt. - Prec. Moyenne



Heavy rainfall events >20mm/day 1981-2018
ZAE 1 - Basse alt. - Prec. élevée



Heavy rainfall events >20mm/day 1981-2018
ZAE 3 - Moyenne alt. - Prec. basse



Season
■ May-Oct
■ Nov-Apr

Figure 4: Nombre de jours avec précipitations intenses (>20mm/jour), Cercles d'Aknoul et Tainaste, période 1960-2017

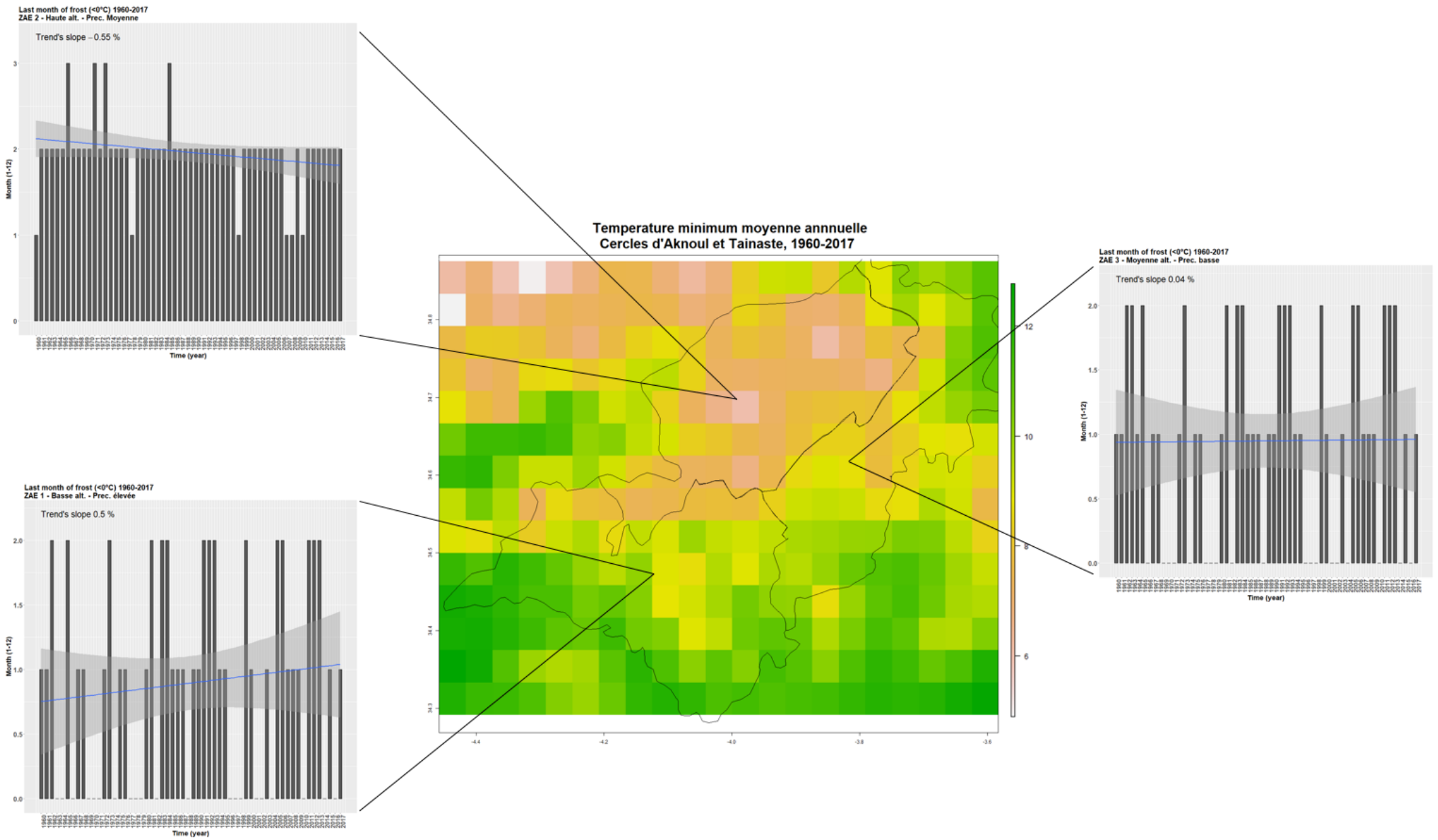


Figure 5: Températures minimum moyenne annuelle, Cercles d'Aknoul et Tainaste, période 1960-2017

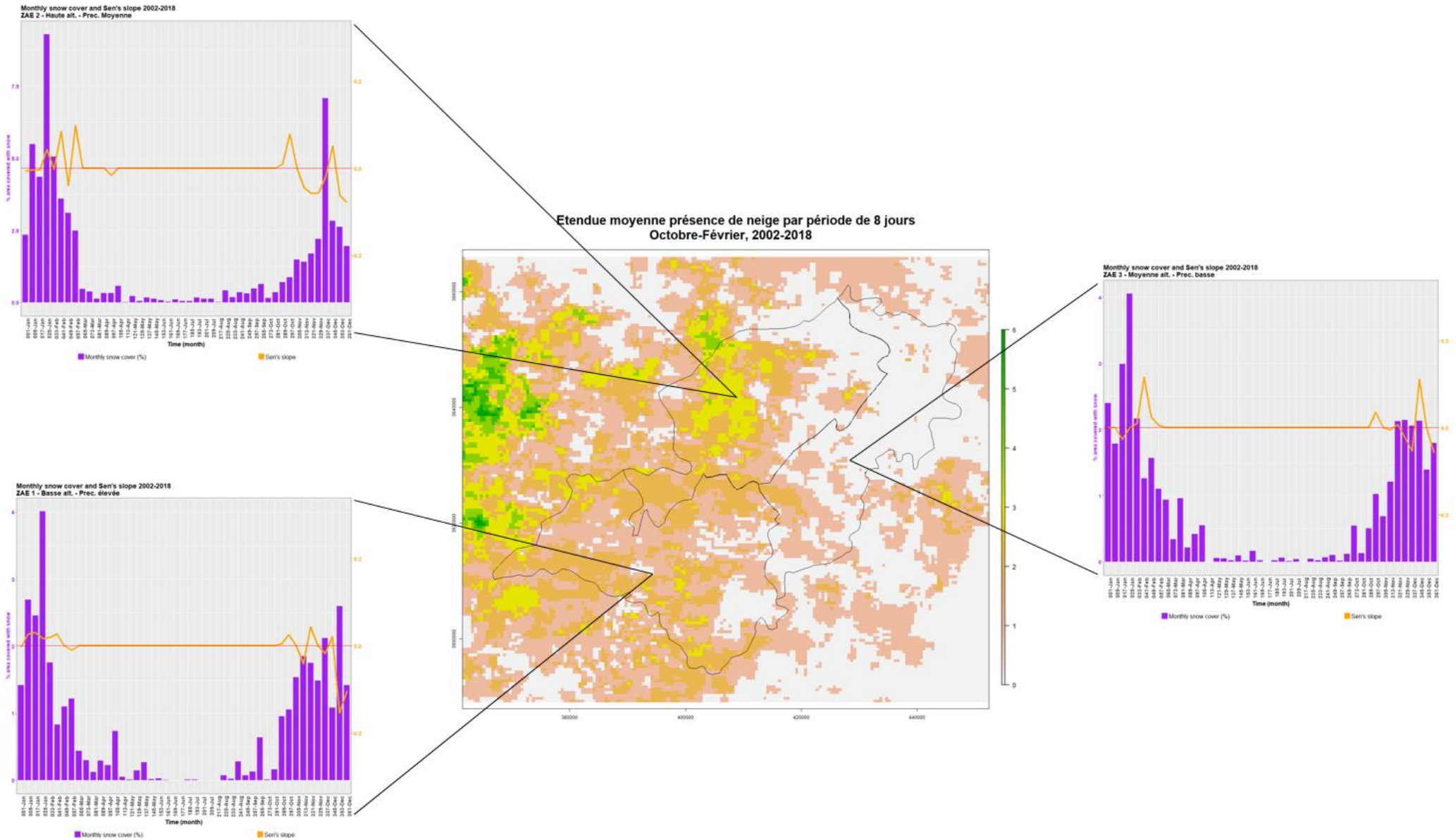


Figure 6: Etendue moyenne de la présence de neige par période de 8 jours, pour la période Octobre-Février 2002-2018

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project

Project Design Report

Annex 6: First Annual Work Plan and Budget (AWPB)

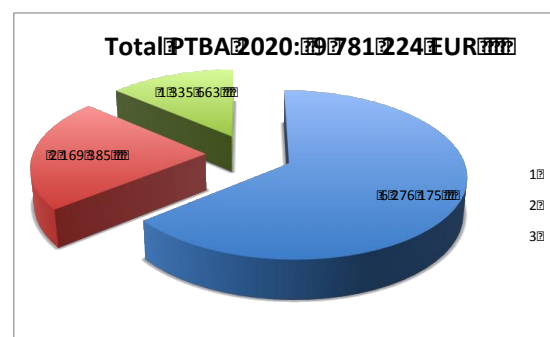
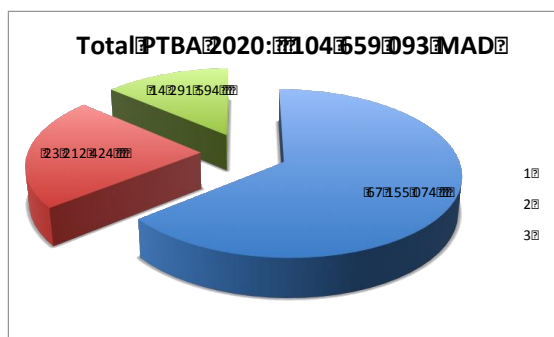
Document Date: 26/06/2019

Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Annexe 6: -Plan de travail et budget annuel (PTBA)

Plan de Travail et Budget Annuel: PRODER		2020		MAD			EUR				
Code	Composante/Sous-composante	Libellé	Total TVA (gvt)	Cout total HT	Crédit paiement 2019	Crédit engagement 2020 (gvt)	Cout total HT	Cout total HT EUR	CP2019	CE2020 (gvt)	Cout total HT EUR
En lien avec CMR et CL	Activité	Prise en charge par le gvt	en MAD	en MAD			en MAD	Taux de change MAD/EUR			en EUR
								10,7			
	Composante 1: Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique		73231015	67155074				6276175			
	Composante 2: Valorisation et commercialisation des produits agricoles		77164285	7321224				7169385			
	Composante 3: UGP et suivi-évaluation		72358319	74291594				733563			
	Total PTBA 2020		70931319	7704659093				7781224			



Code	Composante/Sous-composante	Libellé	Financier (du HT)	Catégorie	Unité	Qté	MAD			EUR			
							Coût initial HT	Coût initial HT corrigé	Total TVA (gvt)	Coût total HT	Crédit paiement 2019	Crédit engagement 2020	Coût total HT EUR
avec CMR	activité						Imprevus physiques financiers	Taux de TVA	prise en charge par le gvt	en MAD	Taux de change MAD/EUR	Taux de valeur PTBA/costab	
							15%	20%			0,75		
	Composante UGP Suivi-évaluation								2358319	4291594		35563	0,5%
	3.1 Suivi-évaluation								179750	5898750		48586	0,5%
	3.1.1 1.5&E-UGP	pour le RSE	FIDA						8330	93670		7910	0,5%
	a. Mobilier de bureau		FIDA	QUIP_MAT_C	Nb.	1	115000	5830	9170	5830		960	0,5%
	b. ordinateur portable		FIDA	QUIP_MAT_C	Nb.	1	7500	7920	580	7920		480	0,5%
	c. imprimante		FIDA	QUIP_MAT_C	Nb.	1	7500	7920	580	7920		480	0,5%
	3.1.2 Enquêtes et études (UGP)								65670	83330		58260	0,5%
	1. Enquête socio-économique de référence / b	Indice d'analyse sociale et le diagnostic participatif des potentialités des OPA et des	3 FIDA	ETUDES_DA	Nbre	1	60000	83330	65670	83330		58260	0,5%
	3.1.3 Ateliers		FIDA						31250	156250		201520	0,5%
	1. par la DDRZM	a. Réunion du Copil		GOUVERNEMENT	Nbre	1	7500	7920	580	7920		480	0,5%
	2. par l'UGP	a. Atelier de démarrage /e	FIDA	ETUDES_DA	Nbre	1	725000	437500	87500	437500		38350	0,5%
		c. Réunion du Comité provincial de pilotage	GOUVERNEMENT	ETUDES_DA	Nbre	1	115000	5830	9170	5830		960	0,5%
		d. Réunion Echange d'expérience entre projet	FIDA	ETUDES_DA	Nbre	1	90000	75000	15000	75000		6740	0,5%
	3.1.4 D. Supervision et évaluation externe	a. Mission de supervision (personnel DDRZM)	GOUVERNEMENT	ETUDES_DA	Nbre	1	150000	58330	93670	58330		49560	0,5%
	3.1.5 E. Renforcement capacités SE								320580	602920		517100	0,5%
	3.5.1 1. DDRZM	a. Paramétrage de la base de données DDERZM	GOUVERNEMENT	ETUDES_DA	Nbre	1	150000	58330	93670	58330		49560	0,5%
	3.5.2 2. UGP	a. Appui Mise en place du SSE au niveau proj	FIDA		Nbre	1	4502920	128920	648580		27530	0,5%	
		b. Atelier formation sur les outils et mécanismes	FIDA		Nbre	1	916670	8330	916670		79130	0,5%	
		c. Formation et recyclage SIG	FIDA		Nbre	1	200000	916670	8330	916670		79130	0,5%
		d. Equipement téléphones de travail avec GP	FIDA		Nbre	6	247500	22920	20580	22920		8200	0,5%
		e. Formation et recyclage de l'équipe SE en E	FIDA		Nbre	1	150000	58330	93670	58330		49560	0,5%
	3.1.6 F. Gestion des connaissances/capitalisation	pour mémoire pas d'activité en 2020	FIDA	ETUDES_DA	Nbre							#DIV/0!	
	3.2 UGP								25403440	27017190		1870770	0,5%
	3.2.1 Assistance technique		FIDA						6537000	2685000		727570	0,5%
	1. Socio-économiste	en charge des thématiques genre, jeune, mar	FIDA	AR_DA	ersonne/mo	12	62500	18750	72500	62500		506070	0,5%
	2. Ingénieur expert en CES	en charge des thématiques CES	FIDA	AR_DA	ersonne/mo	12	62500	18750	72500	62500		506070	0,5%
	3. Ingénieur génie civil	en charge des infrastructures	FIDA	AR_DA	ersonne/mo	12	62500	18750	72500	62500		506070	0,5%
	4. Ingénieur arboricole	en charge des thématiques arboricoles	FIDA	AR_DA	ersonne/mo	12	62500	18750	72500	62500		506070	0,5%
	5. Techniciens agricoles	2 CES+ 2 CE +2 MER/rahba	FIDA	AR_DA	ersonne/mo	72	93000	12080	93000	967000		772900	0,5%
	6. passation des marchés		FIDA	AR_DA	ersonne/mo	12	62500	18750	72500	62500		506070	0,5%
	7. comptable	aide -comptable	FIDA	AR_DA	ersonne/mo	12	93000	12080	93000	945000		62150	0,5%

[Tableau: Cout du PRODER par catégorie de dépenses et par financiers \(EUR Milliers\)](#)

(EUR Million)	FIDA		Don FIDA		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%	Amount	%
Génie civil	19.959	37.4	-	-	33.372	62.6	-	-	53.331	64.6
Equipements et matériels	3.182	78.9	0.054	1.3	0.796	19.7	-	-	4.032	4.9
Formation	3.545	72.3	0.118	2.4	1.243	25.3	-	-	4.907	5.9
Assistance technique	4.437	79.3	0.052	0.9	1.109	19.8	-	-	5.598	6.8
Etudes et consultants	0.731	17.9	0.391	9.6	2.971	72.6	-	-	4.093	5.0
Couts récurrents	-	-	-	-	4.127	38.8	6.513	61.2	10.640	12.9
Total PROJECT COSTS	31.854	38.6	0.615	0.7	43.617	52.8	6.513	7.9	82.600	100.0

[Tableau 3: Cout du PRODER par composante et par année \(EUR Milliers\)](#)

(EUR Million)

	Base Cost						Total
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
A. Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC							
1. Protection des terres cultivées	0.632	1.131	1.297	1.302	0.998	-	5.359
2. Développement de l'Arboriculture fruitière	5.619	4.831	4.634	-	-	-	15.084
3. Développement de l'apiculture	0.120	0.120	0.120	0.120	0.120	-	0.598
4. Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	0.270	0.532	1.268	1.932	2.549	2.198	8.749
Subtotal Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au CC	6.641	6.614	7.319	3.353	3.666	2.198	29.790
B. Valorisation et commercialisation des productions							
1. Réhabilitation de pistes agricoles	2.298	5.283	7.282	7.357	4.697	0.571	27.488
2. Mise à niveau des rahba et réhabilitation d'Unités de Valorisation	-	0.268	1.024	0.705	0.187	0.153	2.337
3. Appui aux micro entreprises rurales (Coopératives)	-	0.697	1.487	1.191	0.401	-	3.775
4. Appui conseil économique	0.011	0.088	0.088	0.040	0.040	-	0.267
Subtotal Valorisation et commercialisation des productions	2.309	6.336	9.881	9.292	5.325	0.724	33.867
C. UGP et Suivi-évaluation							
1. Suivi-Evaluation	0.137	0.056	0.076	0.041	0.069	0.059	0.437
2. UGP	1.263	0.991	0.963	0.963	0.920	0.644	5.744
Subtotal UGP et Suivi-évaluation	1.400	1.048	1.039	1.003	0.989	0.702	6.181
Total BASELINE COSTS	10.350	13.997	18.239	13.649	9.979	3.624	69.838
Physical Contingencies	1.035	1.400	1.824	1.365	0.998	0.362	6.984
Price Contingencies							
Inflation							
Local	0.286	0.662	1.209	1.175	1.064	0.443	4.840
Foreign	0.066	0.157	0.309	0.307	0.278	0.138	1.255
Subtotal Inflation	0.353	0.818	1.518	1.482	1.342	0.581	6.095
Devaluation	-0.009	-0.036	-0.077	-0.082	-0.079	-0.034	-0.317
Subtotal Price Contingencies	0.344	0.782	1.441	1.400	1.264	0.548	5.779
Total PROJECT COSTS	11.729	16.179	21.504	16.414	12.241	4.534	82.600
Taxes	2.270	3.219	4.291	3.272	2.448	0.896	16.397
Foreign Exchange	2.258	3.238	4.614	3.597	2.696	1.144	17.546

summary tables also for Components by Financiers and Expenditures by Financiers

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project Project Design Report

Annex 7: Procurement Plan for first 18 months

Document Date: 26/06/2019
Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Annexe 7: Plan de passation de marches (PPM) 18 premiers mois

Gouvernement du MAROC
PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX
Titre du projet / Réf. prêt/don: Programme de développement des filières agricoles de Taza
Agence d'exécution du projet: DPA de TAZA

Dates d'approbation du plan de passation des marchés

Date d'approbation du plan original :

.....

Date de l'avis général de passation des marchés :

voir programme prévisionnel de la DPA de Taza (2020)

Période couverte par le présent plan de passation de marchés : Janvier 2020 - Juin 2021

FOURNITURES, TRAVAUX et SERVICES AUTRES QUE LES SERVICES DE CONSULTANTS

1. Opérations de passation de marchés soumises à la revue préalable du FIDA

N°	Méthode de passation de marchés	Seuils de revue préalable	Commentaires
1.	AON (Fournitures); c'est à dire Appel d'Offres National (AON) pour les marchés de Fournitures	>ou= 400,000 Euros	L'AON pour les marchés de fournitures peut être utilisé pour des montants estimatifs de moins de 200.000 Euros
2	AON (Travaux); c'est à dire Appel d'Offres National (AON) pour les marchés de travaux	>ou= 1,000,000 Euros	Pour les travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1.000.000 Euros.
3	AON (Services); c'est à dire Appel d'Offres National (AON) pour les marchés de services autres que consultants	>ou= 200,000 Euros	Pour les services, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 2000.000 Euros.
4	Consultation de Fournisseurs (Fournitures), Consultation d'Entrepreneurs (Travaux) et Consultation de Fournisseurs pour les Services autres que les services de consultants	N/A	Consultation de fournisseurs (fournitures) consultation d'entrepreneurs (travaux) et consultation de fournisseurs pour les services autres que les services de consultants pour des montants estimatifs inférieurs ou égaux à 200.000 Euros.

2. Référence au manuel d'exécution du projet approuvé le _____

Sélection de Consultants

Revue préalable DU FIDA : Opérations de Sélection de consultants soumises à la Revue Préalable Du FIDA

N°	Méthodes de Sélection	Seuil de revue préalable (Dollars des Etats-Unis)	Commentaires
1.	Méthodes de sélection compétitive (Firmes de Consultants)	>ou= 100,000 Euros	Pour les services de consultants firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100.000 Euros seront passés selon la sélection fondée sur la qualité et le coût.
2.	Méthode de sélection compétitive (Consultants individuels)	Comparaison de CVs pertinents pour le mandat	Tous les services de consultants individuels ont un montant inférieur ou égal à 100,000 Euros
3.	Contrats pour des missions spécifiques tels que les contrats pour l'élaboration/la mise à jour du manuel de mise en œuvre et le manuel de procédures, contrats pour des missions de suivi-évaluation; contrats pour des missions d'assistance technique, contrats pour les questions environnementales et sociales; contrats pour l'étude d'impact	Tous les contrats en question, indépendamment du montant estimatif	L'importance de ces contrats requiert que ces derniers soient soumis à la revue à priori.

Gouvernement du MAROC
PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS DE TRAVAUX
Titre du projet / Réf. prêt/don: Programme de développement des filières agricoles de Taza
Agence d'exécution du projet: DPA de TAZA : TRAVAUX

Examen du FIDA préalable/a	Description des fournitures/travaux	Coût estimatif (Euros)	Méthode de Sélection	Publicité AAO (Date)	Projet final de AO transmis au FIDA (Date)	Date d'ouverture des plis	Date d'achèvement de l'évaluation des offres	Non objection du FIDA-Evaluation finale (Date)
Oui	Travaux conservation des sols /a	1 091 068,45	AON	sept.-20	juin-20	oct.-20	nov.-20	déc-20
Oui	Travaux protection par gabions /b	196 392,32	AON	sept.-20	juin-20	oct.-20	nov.-20	déc-20
OUI	Travaux de plantation et réhabilitation de l'Amandier	7 231 422,38	AON	sept.-20	N/A	oct.-20	nov.-20	déc-20
oui	Travaux de plantation du figuier	1 104 787,83	AON	sept.-20	juin-20	oct.-20	nov.-20	déc-20
non	Travaux de plantation de l'olivier	712 975,42	AON	sept.-20	N/A	oct.-20	nov.-20	déc-20
oui	Exécution des travaux des pistes	4 952 684,37	AON	sept.-20	juin-20	oct.-20	nov.-20	déc-20
oui	Contrôle technique des travaux des pistes	438 755,22	AON	sept.-20	juin-20	oct.-20	nov.-20	déc-20

Gouvernement du MAROC
PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS DE FOURNITURES
Titre du projet / Réf. prêt/don: Programme de développement des filières agricoles de Taza
Agent d'exécution du projet: DPA de TAZA : FOURNITURES

No AO	No. Lot	Examen du FIDA préalable/a posteriori	Description des fournitures/travaux	Coût estimatif (Euros)	Méthode de Sélection @	Publicité pour EI (Date)	Projet final de DP transmis au FIDA	Date d'ouverture des plis	Date d'achèvement de l'évaluation des offres	Non objection du FIDA (technique /# combinée/ projet de marché/marché final (Date)**
Développement de l'apiculture										
		Oui	Matériel de rucher	164 131,48	Enchères Inversées	janv-21	N/A	janv-21	janv-21	févr-21
		Non	Matériel de miellerie et d'atelier et matériel de protection et de manipulation	40 388,55	Enchères Inversées	janv-21	N/A	janv-21	janv-21	fev 2021
Installation de l'UGP										
		Oui	Equipement Informatique et mobilier de bureau	57 038,38	Enchères Inversées	avr-20	mars-20	avr-20	avr-20	avr-20

Gouvernement du MAROC
PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS DE CONSULTANTS
Titre du projet / Réf. prêt/don: Programme de développement des filières agricoles de Taza
Agence d'exécution du projet: DPA de TAZA : CONSULTANTS

Examen par le FIDA préalable/postérieur	Description des services	Coût estimatif (Euros)	Méthode de Sélection	Publication AMI (Date)	Projet final Demande de proposition transmis au FIDA (Date)	Date d'établissement de la Liste restreinte	DP émise (Date)	Offres reçues par les autorités du projet (Date)	Évaluation finalisée (technique-financière combinée/projet de contrat/contrat final) (Date)	Non objection du FIDA (technique/# combinée/projet de contrat/contrat final) (Date)
oui	Etude détaillée des travaux CES requis par bassin versant- Protection des terres cultivées	1 091 060,85	SBQC	avr-20	janv-20	juin-20	juin-20	juil-20	sept-20	sept-20
Non	Expertise- Ingénieur forestier pour la protection des terres cultivées	18 439,33	SCI	avr-20	janv-20	mai-20	mai-20	juin-20	juin-20	N/A
Non	Etude de faisabilité des périmètres pour le Développement de l'Arboriculture fruitière	19 796,73	SQC	avr-20	janv-20	juin-20	juin-20	juil-20	sept-20	N/A
oui	Etudes techniques pour les Pistes	424 496,23	SBQC	avr-20	janv-20	juin-20	juin-20	juil-20	sept-20	sept-20
oui	Etudes (APS,APD,EIE,DAO) Aménagement Rahbas et UV apicoles	66 112,00	SQC	mars-21	janv-21	mai-21	mai-21	juin-21	sept-21	sept-21
Oui	Renforcement capacités SE	126 140,48	SBQC	avr-20	janv-20	juin-20	juin-20	juil-20	sept-20	sept-20
Oui	Assistance technique	5 525 162,90	AON	avr-20	janv-20	juin-20	juin-20	juil-20	sept-20	sept-20

Gouvernement du MAROC

PLAN DE PASSATION DES MARCHÉS DE CONSULTANTS

Titre du projet / Réf. prêt/don: Programme de développement des filières agricoles de Taza

Agence d'exécution du projet: DPA de TAZA : SERVICES

Examen par le FIDA préalable/postérieur	Description des services	Coût estimatif (Euros)	Méthode de Sélection @	Publication AA/O(Date)	Projet final dossier d'appel d'offres transmis au FIDA (Date)	DP émise (Date)	Offres reçues par les autorités du projet (Date)	Évaluation finalisée (technique /# combinée/projet de contrat/contrat final) (Date)	Non objection du FIDA (technique/# combinée/projet de contrat/contrat final) (Date)
Oui	Animation sociale- Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	122 584,15	AON	juin-21	mai-21	juin-21	juil-21	août-21	sept-21
Non	CEP CES- Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	14 809,15	Consultation	N/A	mai-21	juin-21	juin-21	juin-21	sept-21
Non	Vulgarisation arboriculture fruitières- Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	146 670,50	AON	juin-21	mai-21	juin-21	juin-21	juin-21	sept-21
Non	Formation arboriculture- Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	41 874,34	AON	juin-21	mai-21	juin-21	juin-21	juin-21	sept-21
Non	Formation apiculture- Appui-conseil technique en arboriculture et apiculture	176 169,75	AON	juin-21	mai-21	juin-21	juin-21	juin-21	sept-21
Non	Sélection d'un prestataire pour l'organisation de l'Atelier de démarrage du projet	16 203,99	Consultation	N/A	N/A	mars-20	mars-20	avr-20	N/A
Oui	Enquete socio-économique de référence	37 809,30	AON	juin-21	mai-21	juin-21	juin-21	juin-21	sept-21
Non	Sélection d'un prestataire pour La Réunion du Copil- DDERZM	1 080,00	Consultation	N/A	N/A	mars-20	mars-20	avr-20	N/A
Non	Sessions de formation- protection des terres cultivées	13 402,24	Consultation	N/A	N/A	juin-21	juin-21	juin-21	sept-21

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project

Project Design Report

Annex 8: Project Implementation Manual (PIM)

Document Date: 26/06/2019

Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Annexe 8: DRAFT Manuel de procédures de mise en œuvre du Projet (PIM)



Investir dans les populations rurales

Royaume du Maroc

Projet de développement agricole intégré des filières en zones de montagne du Rif – Taza (PRODER)

Manuel de Mise en Œuvre (Annexe 8 du DCP)

Sommaire

Sommaire	2
Liste des Tableaux	4
Liste des figures	5
Partie 1: Description du Projet	9
1. Premier chapitre: Gouvernance et dispositifs de mise en œuvre	9
Gestion et coordination du Projet	9
Comités de pilotage du projet	9
Unités de gestion du Projet	9
Partenariat stratégique et d'appui à l'unité de gestion du Projet	12
Description des postes de l'UGP	12
2. Second chapitre: Stratégie de ciblage et autonomisation des femmes et des jeunes	13
Approche utilisée pour le ciblage géographique	13
Annexe 1 Matrice de conformité aux projets transformatifs du genre	<u>2120</u>
Annexe 2 Matrice d'évaluation des partenaires potentiels.....	<u>2322</u>
3. Troisième chapitre: Description détaillée du Projet et de l'approche	<u>2423</u>
Objectifs du Projet	<u>2423</u>
Composante 1: Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique.....	<u>2524</u>
Sous-composante 1.1 Protection des terres cultivées	<u>2524</u>
1. Contexte de dégradation des sols en zones de montagne	<u>2524</u>
2. Objectifs, effets et produits du Projet en termes de conservation de l'eau et des sols (CES).....	<u>2625</u>
3. Leçons tirées d'expériences passées	<u>2625</u>
4. Démarche de mise en oeuvre	<u>2726</u>
Récapitulatif des interventions.....	<u>2928</u>
5. Suivi, maintenance et entretien des ouvrages de CES.....	<u>2928</u>
6. Techniques douces de conservation et de protection des terres cultivées contre l'érosion	<u>3029</u>
7. Techniques de conservation des sols promues par le Projet.....	<u>3029</u>
8. Stratégie de sortie et durabilité.....	<u>3332</u>
Annexe 1. TDR des différentes prestations prévues (clauses techniques)	<u>3433</u>
Annexe 2. DAO pour l'étude préliminaire par le DPA.....	<u>3534</u>
Annexe 3 TDR Travaux de CES	<u>3837</u>
Annexe 4. Fiches pratiques de réalisations physiques du Projet.....	<u>4039</u>
Annexe 5: Matrice d'évaluation des partenaires CES	<u>4342</u>
Actions proposées et modalités de mise en œuvre	<u>4544</u>
Caractéristiques des plantations traditionnelles d'amandier et possibilités de leur amélioration (Cas de l'amanderaie d'Aknoul).....	<u>5049</u>
Cadre d'atténuation des risques.....	<u>5150</u>
ANNEXE 1 Tableau des rendements	<u>5352</u>
ANNEXE 2: Matrice d'éligibilité du périmètre aux critères du Projet	<u>5453</u>
ANNEXE 3: TDR pour la réalisation des travaux de plantation d'amandier par entreprise	<u>5554</u>
Annexe 4: TDR REHABILITATION DE L'AMANDIER-OPERATION SUR-GREFFAGE.....	<u>6160</u>
Leçons apprises et constats	<u>6362</u>
Commercialisation	<u>6463</u>

Description des activités.....	<u>6463</u>
Dispositif et partenaires de mise en œuvre	<u>6564</u>
Annexe 1 TDR de fournitures des ruches	<u>6665</u>
Annexe 2 TDR Description détaillée des équipements de mielleries	<u>7069</u>
Arboriculture fruitière	<u>7372</u>
Annexe 1: TDR CHAMPS ECOLES	<u>7776</u>
Formation et accompagnement en apiculture.....	<u>8382</u>
Composante 2: Valorisation et commercialisation des productions	<u>8685</u>
Leçons apprises.....	<u>8685</u>
Critères de sélection des pistes prioritaires	<u>8786</u>
Description des activités.....	<u>8786</u>
Risques et mesures d'atténuation	<u>9089</u>
Leçons apprises.....	<u>9190</u>
Activités	<u>9190</u>
Dispositif et partenaires de mise en œuvre.	<u>9291</u>
Stratégie de sortie	<u>9392</u>
Leçons apprises et constats	<u>9493</u>
Activités	<u>9493</u>
Stratégie de sortie	<u>9897</u>
Annexe 1: Feuille de route pour l'analyse socio-économique.....	<u>9998</u>
Taches de l'assistance technique socio-économiste.....	<u>101400</u>
Rôle des animateurs.....	<u>101400</u>
Produits attendus	<u>101400</u>
Annexe 2: TdR pour le prestataire de l'alphabétisation fonctionnelle.....	<u>102401</u>
Annexe 3: TdR pour la MFR prestataire de la formation certifiante	<u>104403</u>
Leçons apprises et constats	<u>106405</u>
Activités	<u>107406</u>
Stratégie de sortie	<u>110409</u>
Phasage.....	<u>111410</u>
Partie 2: Procédures administratives, financières et comptables.....	<u>112411</u>
2. <i>Politique anti-corruption</i>	<u>112411</u>
3. <i>Ressources humaines et techniques de la gestion financière du projet</i>	<u>113411</u>
4. <i>Procédure de décaissement du FIDA</i>	<u>113412</u>
5. <i>Contrôle interne</i>	<u>114412</u>
6. <i>Rapports financiers intermédiaires, annuels et d'achèvement</i>	<u>114413</u>
Rapports financiers intermédiaires	<u>114413</u>
Rapports financiers annuels.....	<u>115413</u>
Rapport d'achèvement.....	<u>115414</u>
Gestion des actifs immobilisés et Conservation des documents	<u>115414</u>
Audit Interne	<u>116414</u>
Audit externe annuel.....	<u>116414</u>
Nomination des auditeurs externes.....	<u>116414</u>
Diligences et livrables des auditeurs externes	<u>116415</u>
7. <i>Transparence et divulgation des informations</i>	<u>116415</u>
Partie 3: Passations de marchés	<u>117416</u>
2. <i>Présentation du système national de passation des marchés publics</i>	<u>117416</u>
3. <i>Dispositions en matière de Passation des marchés au PRODER</i>	<u>119418</u>
4. <i>Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux</i>	<u>122421</u>
5. <i>Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants</i>	<u>122421</u>

6. Examen par le FIDA des décisions relatives à la passation des marchés.....	<u>122121</u>
7. Gouvernance	<u>123122</u>
Annexe 1: Termes de référence du Spécialiste en Passation des Marchés	<u>124123</u>
Partie 4: Suivi/évaluation, communication et gestion des savoirs	<u>126125</u>
1. Introduction	
2. Présentation du PRODER-Taza	<u>126125</u>
<u>3. Mécanisme de réclamation et de recours du FIDA</u>	
3. Cadre global du suivi-évaluation du PRODER-Taza	<u>127126</u>
Système de suivi-évaluation du FIDA (cf. annexe 4)	<u>127126</u>
Leçons apprises des projets précédents ou en cours en lien avec le SE	<u>127126</u>
Point sur les Strategies et systèmes d'information Nationaux	<u>128127</u>
4. Présentation du SSE du PRODER-Taza au niveau opérationnel.....	<u>129128</u>
Synthèse du système de suivi-évaluation du PRODER-Taza	<u>129128</u>
Principes de base du dispositif de suivi-évaluation du PRODER-Taza.....	<u>129128</u>
Pilotage et Planification	<u>130129</u>
Suivi de terrain	<u>135134</u>
Gestion de l'information du Projet: collecte, sasie, traitement et analyse.....	<u>135134</u>
Les outils de collecte	<u>141140</u>
Le système de suivi informatisé (SSI)	<u>141140</u>
Restitution et analyse des données et support de diffusion.....	<u>142141</u>
Supervision externe: mission de supervision	<u>143142</u>
Annexe 1: Gestion axée sur les résultats.....	<u>149148</u>
Notion de résultats et chaine des résultats ou modèle logique	<u>149148</u>
Le cadre de mesure des résultats.....	<u>150149</u>
Annexe 2: Note sur l'estimation des taux d'exécution des activités	<u>152151</u>
Annexe 3: Proposition de table des matières du PTBA (35-50p max + Annexes).....	<u>154153</u>
Annexe 4: Le système de suivi-évaluation du FIDA: le Système de Mesure des Résultats opérationnels (SMRO)	<u>155154</u>
Evolution récente du SYGRI et Présentation du SMRO	<u>155154</u>
Suivi des indicateurs de base par le Projet.....	<u>156155</u>
Annexe 5: Draft des Termes de référence pour l'Etude de référence socio-économique du PRODER.....	<u>157156</u>
2.1 - Objectifs	<u>157156</u>
2.2 - Résultats attendus	<u>158157</u>
Annexe 6 - Cadre de mesure des résultats	<u>161160</u>
Partie 5: Cooperation sud-sud et traingulaire	<u>162161</u>
2. Les axes d'intervention	<u>163162</u>
3. Stratégie de ciblage du projet	<u>164163</u>
4. Modalités de mise en œuvre	<u>164163</u>
Annexe 1: Exemple d'une fiche projet.....	<u>167166</u>

Liste des Tableaux

Table 1: Pauvreté et vulnérabilité dans les communes retenues pour le Projet.....	<u>1514</u>
Table 2: Nombre d'agriculteurs résidents dans la zone d'intervention du Projet en 2014.....	<u>1716</u>
Table 3: Nombre minimum de bénéficiaires par action.....	<u>1817</u>
Table 4: Fiche de traçage des courbes de niveau	<u>4039</u>
Table 5: Fiche de calcul de l'écartement entre ouvrages de CES	<u>4140</u>
Table 6: Fiche de calcul du ration superficie d'impluvium / superficie cultivée.....	<u>4241</u>
Table 7: Tableau de répartition des bénéficiaires des CE/Filière	<u>7473</u>
Table 8: Liste des actions à entreprendre par filière (amandier, figuier et olivier).....	<u>8079</u>

Table 9: Phasage des activités liées à l'apiculture	85 <u>84</u>
Table 10: Calendrier prévisionnel de réalisation des pistes agricoles.....	90 <u>89</u>
Table 11: Phasage des activités de la composante 2	111 <u>110</u>
Table 12: Calendrier de Passation des marchés au Maroc selon le Décret des marchés publics	121 <u>120</u>
Table 13: Tableau synthétique du suivi et évaluation au PRODER-TAZA.....	129 <u>128</u>
Table 14: Calendrier indicatif de préparation des PTBA	133 <u>132</u>
Table 15: Tableau de suivi des indicateurs des produits/mesures des progrès physiques	134 <u>133</u>
Table 16: Codification analytique des activités.....	134 <u>133</u>
Table 17: Tableau des rôles et outils utilisés par les acteurs du SSE du Projet	138 <u>137</u>
Table 18: Liste et délais de soumission des rapports	142 <u>141</u>
Table 19: Objectifs spécifiques et domaines d'intérêt thématiques du SMRO du FIDA	156 <u>155</u>

Liste des figures

Figure 1: Organigramme du Projet.....	11
Figure 2: Répartition des bénéficiaires par activité, hors doublons.....	15
Figure 3: Approche du Projet - Développement territorial intégré.....	24 <u>23</u>
Figure 4: Processus d'intégration sociale pour l'accès à l'exploitation des produits de filières.....	97 <u>96</u>
Figure 5: Intégration du genre et des jeunes pour l'accès aux bénéfices du Projet	98 <u>97</u>
Figure 6: Diagramme logique de la composante 2.....	108 <u>107</u>
Figure 7: Schéma fonctionnel des flux de données pour le SSE du PRODER-Taza.....	136 <u>135</u>

Équivalents en monnaie

Unité monétaire

1,0 USD	=	9 MAD
1,0 EUR	=	10,7 MAD

Poids et mesures

1 kilogramme	=	1 000 g
1 000 kg	=	2,204 livres
1 kilomètre (km)	=	0,62 mille
1 mètre	=	1,09 yards
1 mètre carré	=	10.76 pieds carrés
1 acre	=	0,405 hectare
1 hectare	=	2,47 acres

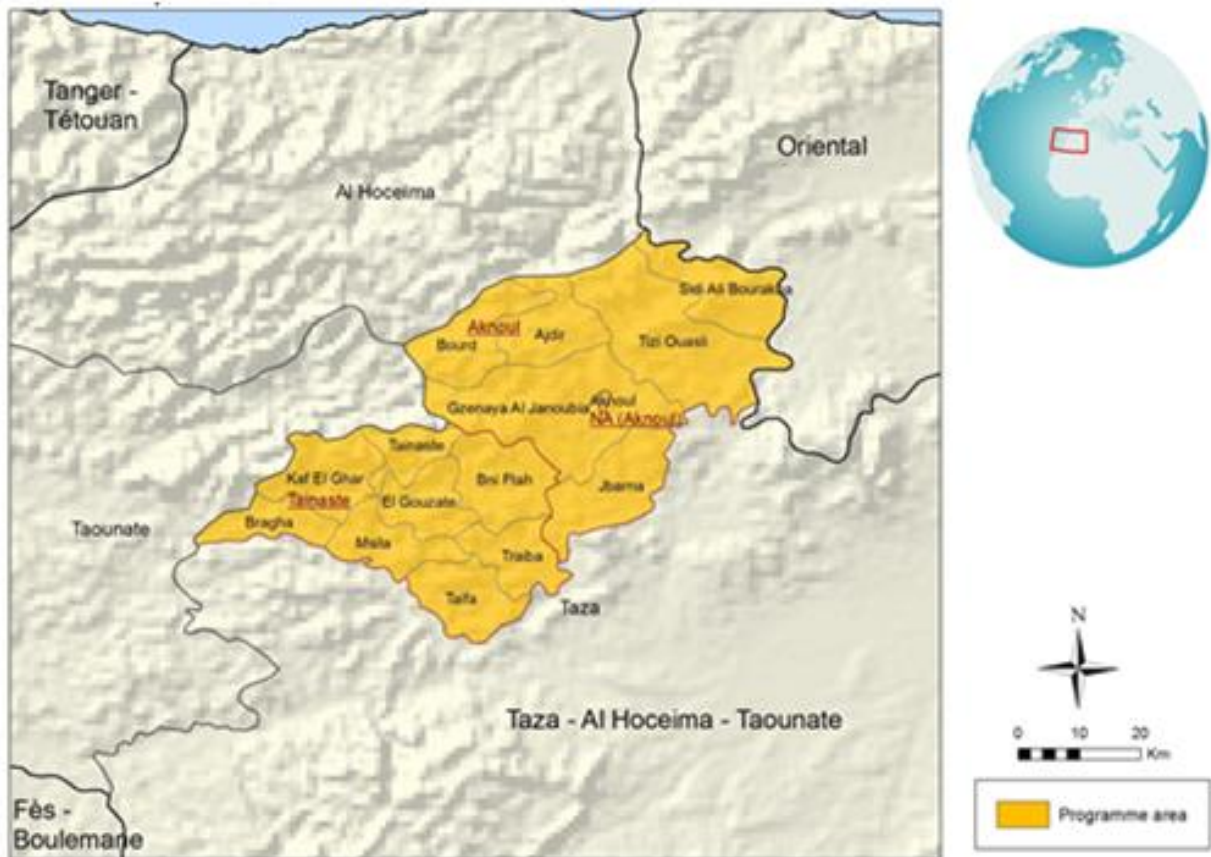
Sigles et acronymes

APALD	Autorité pour la parité et la lutte contre toutes formes de discriminations
CA	Conseil Administratif
CCA	Centre de conseil agricole
CEDAW	Convention pour l'élimination des formes de discrimination à l'égard des femmes
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CT	Collectivité territoriale
DPA	Direction Provinciale de l'Agriculture
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies
FIDA	Fonds International des Nations Unies pour le Développement Agricole
FIL	Forum interprofessionnel local
GIE	Groupement d'intérêt économique
HCP	Haut-Commissariat au Plan
ICRAM	Initiative Concertée pour le Renforcement des Acquis des Marocaines
IFD	Intégration de la femme dans le développement
MAPMDREF	Ministère de l'Agriculture, des Pêches maritimes, du Développement rural et des Eaux et Forêts
MFSEDS	Ministère de la famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social
MCC	Millenium Challenge Corporation
MS	Ministère de la Santé
ODD	Objectifs pour le Développement durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONU	Organisation des Nations Unies
ONG	Organisation non gouvernementale
ONSSA	Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires
OSC	Organisations de la société civile
PDFAZMT	Projet de développement des filières agricoles en zone de montagnes dans la Province de Taza
PDRMA	Atlas Mountains Rural Development Project
PDRZM	Rural Development Programme In The Mountain Zones Phase I
PMV	Plan Maroc Vert
PGE	Plan Gouvernemental pour l'Égalité
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRADER	Projet de développement rural intégré du Pré-Rif, Province de Taza
UE	Union Européenne
SNDD	Stratégie Nationale de Développement Durable

Map of the Project Area

Royaume du Maroc

Le projet de développement rural intégré en zones de montagne du PreRif de Taza (PRODER-Taza)



Partie 1: Description du Projet

1. La première partie du Manuel concerne la description du Projet. Elle est subdivisée en trois chapitres détaillant: la gouvernance et les dispositifs de mise en oeuvre pour le premier chapitre, le dispositif de ciblage pour le second chapitre et la description des activités pour le troisième chapitre.

1. Premier chapitre: Gouvernance et dispositifs de mise en oeuvre

Gestion et coordination du Projet

2. Le Projet de Développement Rural de Taza, PRODER, sera placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, des pêches maritimes, du Développement Rural et des eaux et Forêts (MAPMDREF).

Comités de pilotage du projet

3. **Au niveau central:** Un comité national de pilotage (CNP) du projet sera institué sous la présidence du Secrétaire général du MAPMDREF et la DDERZM en assurera le Secrétariat. Il sera composé du directeur et coordinateur au niveau central et provincial du projet, des représentants des directions centrales concernées du MAPMDREF (DDERZM, DSS, DDFP, DF, DRH, DAAJ, DB, DLCD, DIAEA), du MEF, de représentants centraux de l'ONCA, de l'ADA, de l'ONSSA et de représentants des agriculteurs et OPA au niveau national. Le CNP se réunira une fois par an. Il aura à examiner l'état d'avancement global du projet et aura un rôle d'orientation stratégique.

4. **Au niveau provincial:** Un comité provincial de pilotage (CPP) sera institué au niveau de la province de Taza. IL sera présidé par le DPA. IL sera composé des chefs de services concernés de la DPA, d'un représentant de la DRA, des membres de l'UGP y compris l'assistance technique, des représentants provinciaux de l'ONCA et de l'ONSSA, des représentants de l'INRA et d'un représentant de la province.

5. Les CPP se réuniront au moins deux fois par an et les chefs de services de la DPA présenteront lors de ces réunions l'état d'avancement du programme, les difficultés rencontrées et des propositions de solutions pour les lever ainsi que le PTBA de l'exercice suivant lors de la deuxième réunion. Il aura pour mission principale d'examiner l'état d'avancement de la mise en oeuvre du projet, la validation du PTBA avant sa soumission pour ANO du FIDA et de lever toutes les difficultés entravant sa bonne mise en oeuvre.

Unités de gestion du Projet

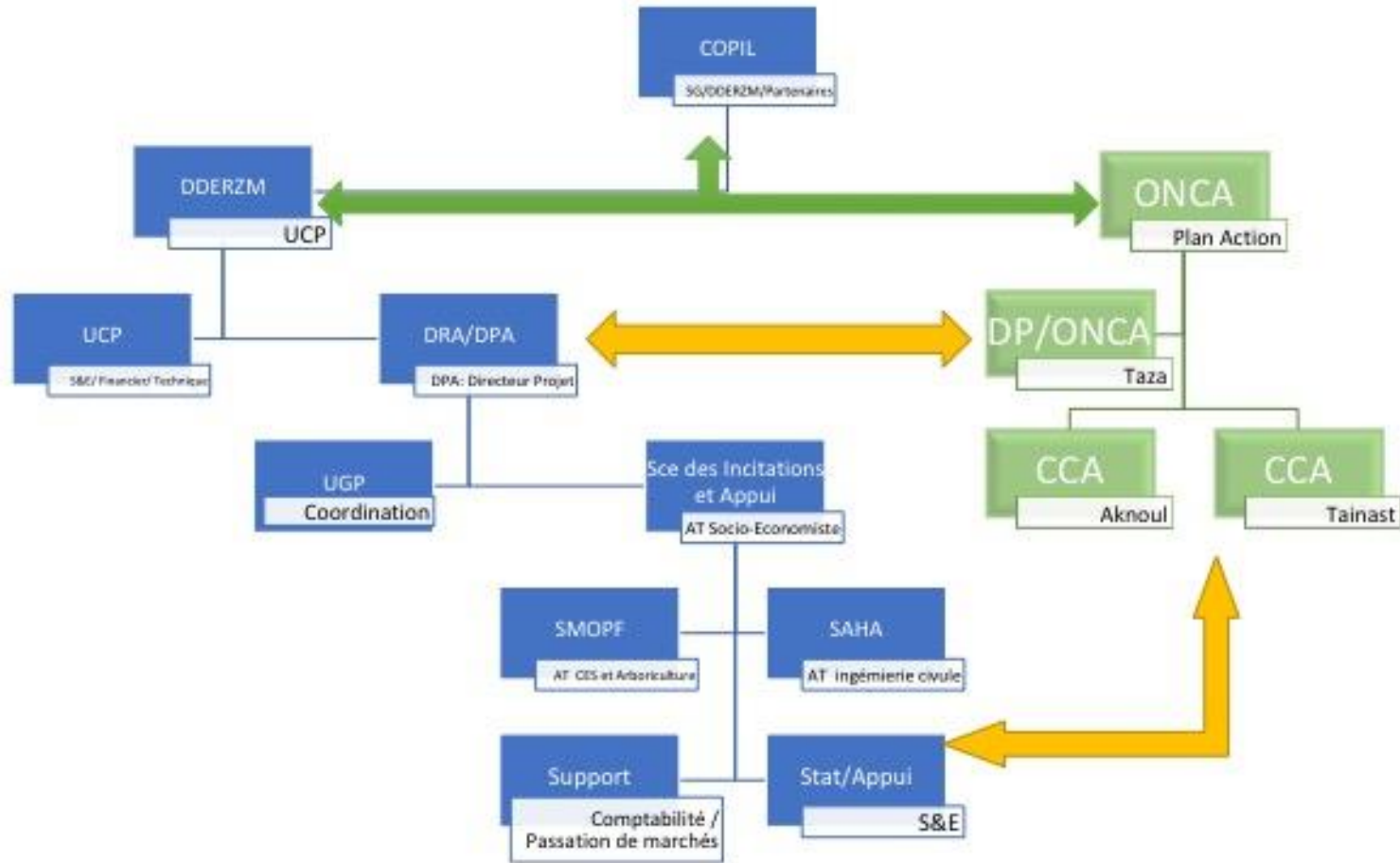
6. La gestion et la coordination du projet seront assurées aux trois niveaux territoriaux: central, régional et provincial.

7. **Au niveau central,** le Projet étant placé sous la tutelle administrative du ministère de l'Agriculture et de la Pêche maritime du développement rural et des eaux et forêts (MAPMDREF) à travers la direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM), celle-ci en assurera la coordination, la supervision et le suivi. Le directeur de la DDERZM sera le directeur national du Projet. Il sera appuyé pour cela par une Unité de coordination centrale du projet (UCCP) composée principalement de cadres de la DDERZM ayant une grande expérience en matière de développement rural intégré et gestion de projets. Elle sera composée d'un coordinateur du projet, d'un spécialiste en suivi-évaluation et d'un responsable de gestion financière. Elle aura pour mission de coordonner l'ensemble du Projet en termes de planification, de programmation, de mise en oeuvre, de consolidation des situations des réalisations physiques et financières et de suivi-évaluation des réalisations.

8. **Au niveau régional,** la coordination du projet sera assurée par le DRA de Fes-Meknes. Il assurera, outre la supervision de la mise en oeuvre du Projet, la conclusion des conventions de partenariat à engager au niveau régional, et qui n'impliquent pas de flux financiers, nécessaires à la mise en oeuvre du Projet.

9. **Au niveau provincial**, le Directeur Provincial Agricole de Taza sera le Directeur du Projet et sera secondé, par une Unité de gestion du projet (UGP) au niveau provincial dirigée par un cadre exerçant, au sein de la DPA de Taza. Il assurera la coordination de la mise en œuvre du Projet, avec les services techniques concernés de la DPA, avec les structures autonomes partenaires du Projet (directions provinciales de l'ONCA et de l'ONSSA, centres de la recherche agronomique, établissements de formation, etc.) et avec les organisations des agriculteurs partenaires.
10. L'assistance technique au niveau de l'UGP de Taza sera composée de spécialistes dans les domaines de production arboricole, conservation des sols, génie civil, socio-économie et marketing des produits agricoles, gestion financière, passation des marchés, suivi-évaluation, et d'agents de développement local. Les spécialistes seront mobilisés en fonction des besoins sur toute la durée du Projet.
11. Les activités prévues seront mises en œuvre par les services techniques de la DPA à savoir: (i) le service de mise en œuvre des filières de production pour le développement de toutes les filières retenues, (ii) le service des aménagements hydro-agricoles (SAHA) pour les activités d'aménagement hydro-agricole, de conservation des eaux et des sols et d'aménagement de pistes, (iii) le service des incitations et appui pour les activités d'ingénierie sociale; (iv) le service de support pour les activités liées à la gestion financière et comptable du projet ainsi que la gestion des biens du projet, de l'inventaire et la gestion du parc mis à la disposition par l'assistance technique et des passations de marchés, et (v) le service des statistiques et appui pour le suivi et évaluation.
12. En plus des moyens humains et matériels propres à la DPA, le Projet mettra à la disposition de l'UGP pour une meilleure mise en œuvre des activités, une assistance technique disposant des profils et de la logistique nécessaires. Les véhicules nécessaires à l'exécution du Projet, seront prévus dans les contrats d'AT et mis à la disposition du directeur du Projet (DPA) pour une gestion commune, rationnelle et efficace des véhicules.
13. Les spécialistes-matières qui viendront en appui aux services techniques concernés des agences d'exécution seront placés, chacun en ce qui le concerne, sous l'autorité des chefs de services de la DPA de Taza en Coordination avec le coordonnateur du Projet.
14. Les services techniques travailleront en coordination avec l'UGP et les services de proximité pour l'encadrement des agriculteurs, les centres de conseil agricole d'Aknoul et de Tainast.
15. Une évaluation annuelle de l'AT doit avoir lieu par le Directeur du Projet et en concertation avec les membres du comité provincial de pilotage. Ce dernier doit décider de l'opportunité de continuer l'appui par les profils mis à sa disposition et/ou leur remplacement.
16. L'organigramme du Projet est organisé selon le schéma suivant:

Figure 1: Organigramme du Projet



SAHA: service des aménagements hydrauliques agricoles (DPA)

SMOPF: service de mise en œuvre des productions et des filières

Partenariat stratégique et d'appui à l'unité de gestion du Projet

17. L'UGP travaillera, sous l'autorité du Directeur du Projet, en étroite collaboration avec les services techniques internes et externes qui seront responsables de la mise en œuvre des activités du Projet les concernant. Ces services sont les suivants:

- Les services provinciaux de l'ONCA pour toutes les activités de renforcement des capacités (formation, champs-écoles, voyages d'étude, champs de démonstration) des bénéficiaires, qui seront mises en œuvre par leurs structures de proximité (centres de conseil agricole ou CCA).
- L'INRA pour toutes les activités de documentation des techniques de production en zone de montagne, d'agriculture de conservation et de labellisation des produits.
- Les centres de la recherche agronomique pour tout ce qui relève de la production de référentiels techniques pour la conduite des cultures en zones de montagne.
- La province de Taza (DAS, DCL) pour tout ce qui relève des partenariats pour la convergence des interventions en matière d'infrastructures rurales et d'activités génératrices de revenus (INDH).

18. La mise en œuvre du projet se fera en étroite collaboration avec les communes rurales et les organisations de base des agriculteurs (associations de développement, AUEA, coopératives, GIE), dans le cadre de conventions de partenariat précisant les actions à mener, les sites d'intervention, leur engagement à gérer et à entretenir les aménagements et équipements réalisés par le projet.

Description des postes de l'UGP

19. Les descriptions de postes de l'assistance technique est disponible dans les annexes suivant la description des composantes techniques comme suit:

- | | | |
|------|---|--------------|
| i. | Ingénieur CES et techniciens (3): voir SC 1.1 | (Chapitre 3) |
| ii. | Ingénieur arboriculture et techniciens (3): voir SC 1.4 | (Chapitre 3) |
| iii. | Ingénieur génie civil et assistant (3): SC 2.1 | (Chapitre 3) |
| iv. | Socio-économiste et assistants (3): SC 2.4 | (Chapitre 3) |
| v. | Assistant comptable: Gestion financière et comptable | (Partie 3) |
| vi. | Assistant passation de marchés: Passation de marchés | (Partie 4) |
| vii. | Assistant suivi-évaluation: suivi évaluation | (Partie 5) |

2. Second chapitre: Stratégie de ciblage et autonomisation des femmes et des jeunes

Approche utilisée pour le ciblage géographique

20. Les différents niveaux de ciblage, géographique et socio-économique, avec la méthode adoptée pour la définition de la zone d'intervention et des critères des choix des communes territoriales sont présentés. Les méthodes de ciblage des bénéficiaires et de leurs organisations ainsi que la mise en œuvre sont précisées dans ce manuel.

21. **Rappel méthodologique:** Afin de mieux apprécier la situation économique et sociale des ménages ainsi que leurs conditions de vie pour un ciblage adéquat, des concertations intégrant tous les acteurs de développement, particulièrement ceux qui s'investissent dans le développement local (la DPA, le CCA, la Chambre de l'agriculture, la Chambre de commerce, le Ministère de la Santé, des ONG) ont été effectuées en se basant sur les données recueillies lors des discussions réalisées avec des groupes de populations hommes, femmes et jeunes. Les discussions ont été animées de manière participative, pour mieux comprendre les effets liés aux différentes contraintes notamment celles liées à la dégradation des ressources naturelles, à la valorisation des potentialités locales et à la persistance de la pauvreté. D'autres informations et données secondaires ont été fournies par les responsables centraux et la documentation. L'analyse de l'ensemble des données recueillies a permis de mieux comprendre la situation socio-économique des populations et les difficultés auxquelles elles font face, notamment pour s'adapter au changement climatique impactant sur les ressources naturelles (eau, sol, végétation) et permettant ainsi de capitaliser sur les leçons apprises.

22. **Ciblage géographique.** La zone d'intervention comprend l'ensemble des communes territoriales des deux cercles de **Tainast et Aknoul, de la province de Taza**, qui répondent aux critères de ciblage géographique garantissant l'efficacité de l'intervention: réduction de la pauvreté et valorisation des potentialités.

23. Cette zone s'étend sur une superficie totale de 286 900 ha et une SAU d'environ 103 350 ha. Le reste de la superficie est partagé entre la forêt et les parcours. La population de l'ensemble des communes de la zone du projet est de 12 607 ménages soit 66 577 habitants à Tainast et 9 944 ménages à Aknoul soit 46 037 habitants dont 1 445 de la municipalité d'Aknoul. Au total la population de la zone du Projet est de 112 614 habitants¹. La zone d'intervention du Projet, localisée dans les zones montagneuses du pré-Rif, de l'une des provinces pauvres² totalisant 19 provinces montagneuses³ regroupe quinze communes territoriales: huit à Tainast et sept à Aknoul, dont une municipalité: *Ajdir, Bourd, Gzenaya Al Janoubia, Jbarna, Sidi Ali Bourakba, Tizi Ouasli et Aknoul municipalité (cercle d'Aknoul) et Bni Ftah, Brarha, El Gouzate, Kaf El Ghar, Msila, Taifa, Tainast, Traiba (cercle de Tainast)*.

24. Ces deux cercles sont très exposés à l'érosion due à la nature argilo-marneuse des sols. Le choix de cette zone d'intervention est justifié par: i) le niveau élevé des taux de pauvreté et de vulnérabilité des populations des communes de ces deux cercles; ii) les motivations des populations et de leurs élus, au regard des autres communes de la province ayant bénéficié des interventions du PDFAZMT; iii) les problèmes de dégradation des ressources naturelles et l'impact du changement climatique nécessitant une intervention urgente pour préserver les potentialités de la zone (eau, sol, couvert végétal), et iv) le développement des filières arboricoles porteuses qui peuvent réduire la pauvreté des ménages.

25. La zone du Projet se caractérise par un terrain très accidenté, des exploitations exiguës et morcelées. Cependant, la zone dispose de potentialités importantes de développement des filières amande, figue, olivier et apiculture compte tenu des conditions pédoclimatiques et de la diversification des revenus offerts par les opportunités de valorisation et de commercialisation des produits issus de ces filières. Toutefois, ces filières connaissent un certain nombre de

¹ Haut-Commissariat du Plan, 2014

² Le Maroc classe 19 provinces montagneuses réparties comment suit: i) Meknès-Tafilalet/: My Driss Zarhounne, Méknès, Ifrane, El Hajeb, Midelt, Khénifra, Erra chidia; ii) Fès-Boulmane: Sefrou, Boulmane, Zouagha MyYaaKoub; iii) Tadla-Azilal: Béni Mellal, Azilal; et iv) Souss Massa Draa: Taroudant, Ouarzazate, Agadir, Tinghir, Tata, Zagora et Tiznit.

³ Réparties comment suit: i) Meknès-Tafilalet/: My Driss Zarhounne, Méknès, Ifrane, El Hajeb, Midelt, Khénifra, Erra chidia; ii) Fès-Boulmane: Sefrou, Boulmane, Zouagha MyYaaKoub; iii) Tadla-Azilal: Béni Mellal, Azilal; et iv) Souss Massa Draa: Taroudant, Ouarzazate, Agadir, Tinghir, Tata, Zagora et Tiznit.

contraintes liées (i) au milieu, avec un relief accidenté et une érosion accentuée, (ii) au climat, avec des précipitations souvent mal réparties et des gelées printanières causant des dégâts notamment sur les amandiers, (iii) à l'insuffisance d'une main d'œuvre qualifiée, et (iv) à l'éloignement des marchés pour la commercialisation des produits agricoles. La filière miel est également très présente dans la zone du Projet avec un nombre important de coopératives apicoles et qui se distingue par sa diversité écologique et floristique. Toutefois, la filière connaît également des contraintes caractérisées par une faible productivité et une faible valorisation.

26. **Taux de pauvreté.** Le taux de pauvreté est calculé par le Haut Commissariat au Plan selon une approche multidimensionnelle qui intègre dans son calcul de nombreux indicateurs sociaux et économiques. Ses composantes et proportions sont les suivantes (selon le Haut Commissariat au Plan, 2014):

Dimension	Composante	Indicateur : définition de la privation	Pondération	
Education	Scolarisation des enfants	Si un des enfants en âge de scolarisation 6-14 ans ne fréquente pas l'école	1/6	1/3
	Scolarisation des adultes	Si aucun membre du ménage âgé de 15 ans et plus n'a complété cinq années de scolarisation	1/6	
Santé	Handicap	Si un membre du ménage est dans l'incapacité de réaliser l'une des fonctions organiques suivantes : vision, audition, marche, capacité cognitive (se souvenir ou se concentrer), soins corporels et communication	1/6	1/3
	Mortalité infantile	Si un enfant de moins de 12 mois est décédé dans le ménage	1/6	
Conditions de vie	Eau potable	Si le ménage n'a pas accès à l'eau propre à moins de 30 minutes de marche de chez lui	1/18	1/3
	Electricité	Si le ménage n'a pas d'électricité	1/18	
	Assainissement	Si le ménage ne dispose pas de toilettes privées ou d'un système d'assainissement sain	1/18	
	Revêtement du sol	Si le plancher du logement est sale, en sable ou en terre battue	1/18	
	Mode de cuisson	Si le ménage cuisine avec du bois, charbon ou fumier	1/18	
	Détention d'actifs	Si le ménage ne possède ni voiture ou ni tracteur/camion et ne possède pas au moins deux des biens suivants : téléphone, télévision, radio, moto, bicyclette et réfrigérateur	1/18	

27. Le taux de vulnérabilité par contre est la proportion d'individus dont la dépense annuelle moyenne se situe entre le seuil de pauvreté et 1.5 fois ce seuil.

28. Les communes du cercle de Tainast ont des taux de pauvreté qui varie de 20% au niveau de la Commune Territoriale (CT) de Tainast, à 7,7% pour la commune El Gouzat. Les CT de Kaf El Ghar et de Traiba ont un taux de pauvreté de 11,5%. Les taux de pauvreté des CT du cercle d'Aknoul sont plus faibles et varient de 0,3% à la municipalité d'Ajdir à 8,6% à la CT Gzenaya Al Janoubia.

29. Le ciblage géographique privilégie les communes ayant des populations importantes et des taux de pauvreté et de vulnérabilité élevés (voir tableau 1) Le cercle de Tainast est caractérisé par un taux de pauvreté de 11,4%. Ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 4,8%, tandis que celui d'Aknoul, de 4,8%, reste similaire à la moyenne nationale. Cependant, en cumulant les taux de la pauvreté à ceux de la vulnérabilité, les taux sont respectivement de 20% et 34,8% pour Aknoul et Tainast. Ainsi, le cumul des deux paramètres montre que les CT ont des taux cumulés qui varient de 13,5 à 20,4% à Aknoul, alors qu'à Tainast ils varient de 28,4 à 45,3%.

30. Les efforts devraient être plus concentrés sur le cercle Tainast caractérisé par des taux de pauvreté plus élevés et une population plus importante.

Table 1: Pauvreté et vulnérabilité dans les communes retenues pour le Projet (Haut Commissariat au Plan, 2014)

Tableau 1- Pauvreté et vulnérabilité dans les communes retenues pour le projet					
Commune	Foyers	Habitants	Taux de pauvreté	Taux de vulnérabilité	cumul (pauvreté vulnérabilité)
Ajdir Municipalité	365	1 445	0,3	2	2,3
Ajdir	2 204	10 214	2,6	11,6	14,2
Bourd	1 668	8 434	4,2	15,9	20,1
Gzenaya Al Janoubia	1 983	9 937	8,6	23,4	32
Jbarna	544	2 730	5,3	15,1	20,4
Sidi Ali Bourakba	1 682	8 083	3,1	10,4	13,5
Tizi Oualsi	1 498	6 639	5,2	12,9	18,1
Total cercle MP	9 579	46 037	4,8	15,0	20
Bni Ftah	1 856	10 919	8	20,4	28,4
Brarha	1 322	7 429	11	24	34,8
El Gouzate	1 221	6 575	7,7	22,2	29,9
Kaf El Ghar	1 717	8 104	11,5	24,4	35,9
Msila	1 632	8 356	8,8	22,5	31,3
Taifa	1 410	6 992	8,5	21,3	29,8
Tainaste	2 232	11 530	20	25,3	45,3
Traiba	1 217	6 672	11,5	27,4	38,9
Total cercle MP	12 607	66 577	11,4	23,41	35

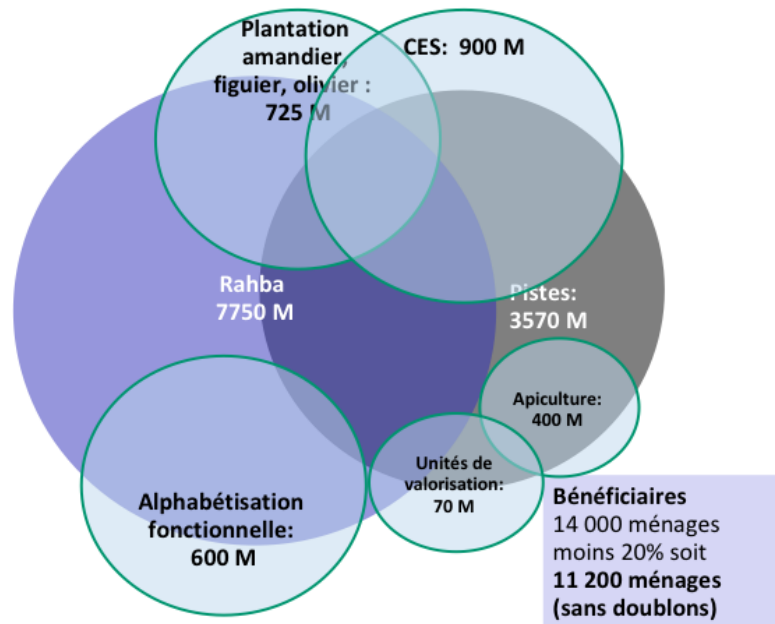
31. **La stratégie de ciblage** prend en compte le contexte national concernant la lutte contre les disparités territoriales et sociales et la pauvreté ainsi que la vulnérabilité des ménages, la création d'emploi, l'intégration des femmes et des jeunes et le développement agricole tout en préservant les ressources naturelles tout en s'alignant sur les politiques adoptées par le FIDA. Elle repose sur la prise en compte des critères de pauvreté et de vulnérabilité par rapport: i) aux impacts des aléas climatiques sur la conservation des eaux et du sol et l'implication des populations dans la maintien des structures de CES; ii) au développement des potentialités arboricoles et apicoles; iii) au renforcement des capacités des populations pour assurer leur développement économique et leur sécurité alimentaire; iv) au désenclavement des zones à forte potentialité productive; v) au rehaussement des capacités des femmes et des jeunes et à leur autonomisation; et vi) aux opportunités de consolidation et de capitalisation des expériences du FIDA dans le pays. Le Projet harmonisera le ciblage avec les partenaires qui ont des objectifs similaires de réduction de la pauvreté rurale.

32. La stratégie de ciblage est ainsi alignée sur la stratégie des programmes de la lutte contre la pauvreté (INDH et Pilier II) qui exigent des populations d'être affiliées à des organisations socioprofessionnelles. Le Projet accorde, cependant, la possibilité aux bénéficiaires de faire le choix du statut juridique le mieux approprié à leurs groupements / micro-entreprise rurales. Un programme d'accompagnement sera lancé avant la mise en œuvre des activités afin d'organiser les ménages répondant aux critères de ciblage.

33. Le projet ciblera au total **11 200 ménages** soit **56 000 bénéficiaires directs** (avec une taille de ménage de 5 personnes), représentant 50% de la population totale des deux cercles, dont au moins 40% **de femmes et au moins 40% jeunes**. Ces ménages seront répartis sur l'ensemble des communes territoriales des deux cercles.

34. La répartition des bénéficiaires par activités, hors doublons, est présentée par la figureci-dessous.

Figure 2: Répartition des bénéficiaires par activité, hors doublons



35. **Groupes cibles.** Le Projet cible trois groupes socio-économiques: 1) les agriculteurs/trices ayant de petites exploitations inférieure à 5 ha en pluvial, 2) les femmes, les ruraux sans terres (hommes et femmes), et les jeunes au chômage; 3) les coopératives apicoles disposées à intégrer des femmes et des jeunes sans emploi.

36. Dans la zone d'intervention, ces trois groupes sociaux pauvres ou très pauvres répondent à la stratégie de ciblage dont les priorités, les besoins spécifiques et des potentialités disponibles ont été pris en compte. Certaines actions comme la construction des pistes agricoles, la réhabilitation des rahba, les aménagements de la conservation des sols répondront à un besoin de la population de la zone dans son ensemble. Les trois groupes qui seront ciblés en priorité sont:

i) les petits agriculteurs (hommes et femmes) ayant moins de 5 ha en pluvial. Ces agriculteurs bénéficieront des plantations couplées avec les travaux de la conservation des eaux et du sol à l'intérieur et autour des périmètres de plantations. Ces actions contribueront à réduire la fragilité des agroécosystèmes, généralement situés sur des terrains très accidentés, conduisant à une faible productivité. Les agriculteurs/trices seront formés sur les techniques de production et la gestion collectives des périmètres ainsi que la maintenance des aménagements de conservation des eaux et des sols. Pour cette catégorie, les périmètres ont déjà été identifiés et les listes des propriétaires sont connues. Les critères de choix de ces périmètres, hors critères techniques, exigent que les agriculteurs aient moins de 5 ha. Les vérifications lors de la mission ont montré qu'en moyenne les agriculteurs disposent seulement de 3 ha. Le processus de ciblage devra encore se poursuivre pour permettre aux plus pauvres des bénéficiaires d'être inclus en priorité dans les formations, les voyages et les champs écoles.

ii) Les femmes et les jeunes au chômage ainsi que les ménages sans terre; le financement de microentreprises rurales (MER) sur les quatre filières sélectionnées, et dont le statut juridique sera laissé au choix des bénéficiaires, contribuera à créer des emplois, à améliorer les productions agricoles, à réduire la pénibilité du travail des femmes, à réduire l'exode rural des jeunes et à améliorer leurs revenus. Les bénéficiaires seront accompagnés(e)s et formé(e)s sur les technologies, l'entretien et la maintenance des équipements et sur la gestion.

iii) Les jeunes au chômage et ayant le savoir et la volonté de développer des MER / coopérative en apiculture, seront soutenus par le Projet afin de valoriser les potentialités des plantes mellifères de la zone d'intervention. Le Projet financera des coopératives déjà organisées, à hauteur de 7 ruches par jeune au chômage (hommes ou femmes). Les coopératives en cours de développement qui intégreront ces jeunes recevront des équipements

apicoles pour appuyer leur expansion. Le projet financera ainsi 50 coopératives. Chaque coopérative devra intégrer un minimum de 14 membres (femmes et jeunes).

37. Par ailleurs, une exception sera accordée aux exploitations de taille supérieure aux critères d'éligibilité à condition que la moyenne de la taille des exploitations du périmètre de l'OPA à laquelle ces exploitations appartiennent soit égale ou inférieure à la superficie retenue comme critère d'éligibilité (5ha). En effet, avec l'approche du PMV il est difficile d'écarter les exploitations qui dépassent 5 ha afin de privilégier les périmètres d'un seul tenant pour aider plus tard à la gestion du périmètre, voire à l'organisation de l'OPA pour la mise en place d'une gestion collective des périmètres. Les agriculteurs ayant une superficie relativement plus grande peuvent aussi devenir des références pour tirer les autres vers le haut en matière de production (qualité et quantité) et en matière d'application des bonnes pratiques de valorisation et de commercialisation.

38. Les mutations sociales, économiques et écologiques dues à la vulnérabilité des moyens d'existences des ménages face aux effets répétés de la sécheresse et à la pression démographique sur les ressources seront prises en considération. Ces raisons ont poussé de nombreuses familles à émigrer vers d'autres régions du Maroc ou à l'étranger. On estime que 30% des ménages ont émigré. Cette estimation corrobore les données démographiques du HCP, qui relève une chute de population de 27% entre 2004 et 2014.

Table 2: Nombre d'agriculteurs résidents dans la zone d'intervention du Projet en 2014

Cercele	Pop Totale (2004)	Nb Agriculteurs (RGA, 2004)	Pop Totale (2014)	Ratio pop totale 2014/2004	Nb Agriculteurs (extrapolation) en 2014
Tainaste	87 140	12 734	66 577	76%	9 729
Aknoul	66 119	8 290	46 037	70%	5 772
Total	153 259	21 024	112 614	73%	15 501

39. Le tableau 3 regroupe les bénéficiaires par action, désagrégés par sexe (dont les jeunes). Ce tableau précise la méthode utilisée pour estimer les groupes cibles par activité et précise les taux de doublon pour chaque activité (un doublon est un bénéficiaire touché par plus d'une activité). Ce tableau estime à 14 080 le nombre de ménages bénéficiaires et en adoptant une position prudentielle, ce chiffre a été réduit de 20% dont on estime qu'ils sont doublement comptés. Le Projet ciblera ainsi 11 200 ménages.

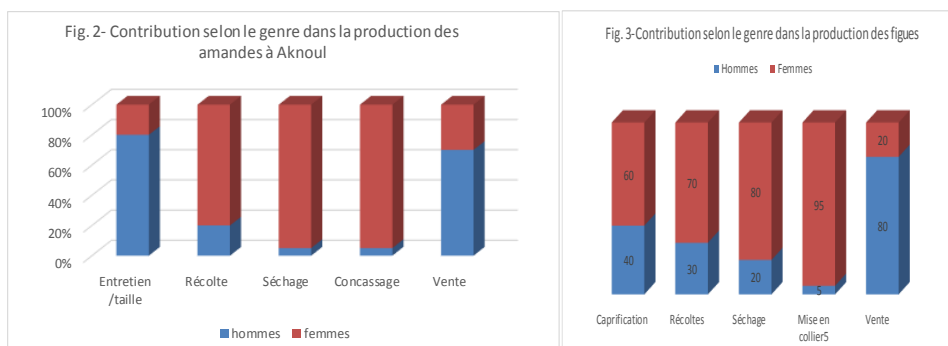
Table 3: Nombre minimum de bénéficiaires par action

Tableau 2- Nombre minimum de bénéficiaires par action									
Composantes/activités	Cercle		Proportion			Total ciblé	mode de calcul/mesure	Observations / doublons avec autres activités	Nb de bénéficiaires ciblé sans doublon
	Aknoul	Tainast	hommes	femmes	dont jeunes				
	indiquer les CT (ou NB/cercle)								
Développement de l'arboriculture fruitière et apicole									
Protection des terres cultivées									
CES	Ttes les CT	Ttes les CT	4 800	1200	2000	6 000	33000 ha qui ciblent 6000 exploitants	85% en doublon avec les plantations + piste + Rahba	900
Formation et sensibilisation	Ttes les CT	Ttes les CT	1 510	800	1000	2 310	Propriétaires des terres	Même bénéficiaires	0
Reconversion et plantations d'arbres fruitiers									
Filière végétale amandier									
Plantations (en ha)	9800 ha	0	2564	316	671	2880	Listes des propriétaires des superficies à planter	Les 80 % sont en doublon avec Rahba	576
réhabilitation (greffage) (ha)	1	0	400	100	480	500	Liste des propriétaires pour les superficies des plantations à greffer	Ils sont en doublon avec les plantations, piste et avec Rahba	0
Champs écoles	110 ha	0	1680	720	850	2400	Propriétaires ayant plantés	En doublon avec les plantations et les pistes + Rahba	0
Visite d'échange inter-zone : 2 visites/an (20 agriculteurs)	10 visites/F	0	80	40	60	120	Nb prévu pour les visites	En doublon avec la plantations / greffage	0
Filière végétale figuier									
Plantations (en ha)	0	1000	571	167	571	738	Listes des propriétaires des superficies à planter	Les 80 % en doublon avec Rahba et les pistes	148
Champs écoles	0	88 ha	1344	576	850	1920	Propriétaires ayant plantés	En doublon avec les plantations et les pistes + Rahba	0
Visite d'échange inter-zone : 2 visites/an (20 agriculteurs)	0	10	20	10	20	30	Propriétaires pilotes	En doublon avec les plantations	0
Voyage d'étude à l'étranger	0	1	10	5	10	15	Meilleurs/res producteurs/trices	En doublon avec les plantations	0
Filière végétale olivier									
Plantation (en ha)	600 ha+A5	0	102	18	30	120	Listes des propriétaires des superficies à planter	En doublon avec Rahba et les pistes	0
Champs écoles	22 ha		336	144	280	480	Propriétaires ayant planté	En doublon avec les plantations + MER + Rahba +pistes	0
Visite d'échange inter-zone : 2 visites/an (20 agriculteurs)	10		20	10	20	30	Personnes ayant effectuées les visites	En doublon avec les plantations	0
Développement de l'apiculture									
Filière apicole									
Achat des ruches pleine/b	30 OPA	20 OPA	300	200	340	500	Nb des nouveaux adhérents	75% en doublon plantations +	100
Equipements d'extraction	30 OPA	20 OPA	720	480	340	1200	L'ensemble des adhérents	90% doublon avec l'achat des	360
Formation (technique) /conseil	Ttes les CT	2CT	720	480	340	1200	L'ensemble des adhérents	Doublons: les mêmes OPA	0
Valorisation et commercialisation des productions									
Réhabilitation de pistes agricoles									
Piste agricole 180 km	Ttes les CT	Ttes les CT	8926	8 926	7 140	17851	Réalisé sur un échantillon de tronçons et par la suite extrapolation. Ne concerne que les bénéficiaires directes	Doublon avec les plantations et Rahba à 80%. Les bénéficiaires indirectes sont 31460 hab.	3570
Réhabilitation de Rahba et des UV									
Rahbala	8290	12734	9301	6200	4 650	15501	On considère que 50% exploitants des 3 filières adoptent les transactions à Rahba	50 % producteurs sont en doublons avec: plantations +réhabilitation toutes les filières+ pistes + MER	7751
UV	2 UV	1 UV	90	60	140	150	Nb de bénéficiaires potentiel par UV	50% en doublon avec les piste	75
Micro-entreprises rurales									
Alphabétisation fonctionnelle	Ttes les CT	Ttes les CT	1000	2000	2000	3000	Nb classes x Nb élèves /classe	80 % en doublon avec les bénéficiaires des MER et la piste	600
Micro-entreprises rurales	Ttes les CT	Ttes les CT	500	1200	1379	1700	Nb d'MER et Nb pers /MER	En doublon avec l'alphabétisation, formation diplômantes Rahba et les pistes	0
Formation diplômante	Ttes les CT	Ttes les CT	250	150	400	400	Nb des stagiaires formés	En doublon avec MER + Rahba	0
Diverses formations technique / économique d'accompagnement	Ttes les CT	Ttes les CT	1500	1500	1000	3000	NB des stagiaires formés	En doublon à 100% avec MER	0
Totaux			36743	25302	24572	62 045			14079

Intégration du genre et des jeunes

40. La zone d'intervention est connue au Maroc pour être une région aux traditions fortes et plutôt conservatrices en termes d'égalité des sexes. Pourtant, les hommes reconnaissent les efforts des femmes et leur contribution à l'économie familiale et admettent qu'ils ne peuvent réussir à développer les filières sans l'amélioration des conditions de travail des femmes.

41. La contribution des femmes dans les 3 filières arboricoles dépasse 70% des temps de travaux. Les opérations qui consomment le plus de main d'œuvre sont réalisées en majorité par des femmes (70 à 95%). Ces femmes sont souvent ouvrières ou aides familiales, rarement productrices. Les ouvrières sont payées, en fonction des saisons et des opérations à effectuer, de 50 à 120 MAD/jour alors que les hommes sont mieux payés, de 80 à 200 MAD/jour pendant la saison d'été.



42. En dépit de ces contributions, les femmes ne sont pas très présentes dans les OPA des trois filières amande, figue, olive, et quand elles adhèrent, elles sont embauchées comme ouvrières et n'accèdent pas, ou rarement, aux organes de décision de ces OPA.

43. La contribution des femmes dans la filière miel ne dépasse guère 40%. Pourtant, c'est paradoxalement, c'est au niveau des coopératives miel que les femmes sont les plus présentes. Ceci s'explique par le fait que l'apiculture ne nécessite pas la propriété d'un foncier et donc facilite l'intégration du genre.

44. La plupart des travaux agricoles se font manuellement et nécessitent du temps et de l'effort physique⁴. Le travail à l'amont des trois filières se fait par les femmes et les hommes avec une participation deux fois plus importante pour les femmes au niveau de la récolte. Si les olives sont transformées, en majorité, par des unités de trituration⁵, le concassage des amandes et le séchage des figues se font exclusivement par des femmes. Elles effectuent les opérations de concassage⁶ avec les grossistes et les semi grossistes de la zone ou hors zone qui leur sous-traitent cette fonction. Toute la production est concassée localement même celle des 30% de producteurs non-résidents. En effet, ces derniers vendent directement leur production en frais (amandes non décortiquées) à des demi-grossistes à la récolte. De même, les figues, une fois récoltées, sont séchées localement par des femmes.

45. Selon les agriculteurs et les groupes de femmes et de jeunes rencontrés, le travail manuel du concassage des amandes et du séchage des figues génère des pertes de 30 à 35% pour les amandes et de 20 à 25% pour les figues, en plus d'un manque à gagner sur la qualité des produits finis et du temps nécessaire pour traiter de petites quantités.

46. L'offre d'emploi est précaire et saisonnière sur six mois seulement. Pour répondre aux besoins familiaux, les deux tiers des jeunes hommes partent en exode temporaire vers d'autres régions du pays à la recherche de travail complémentaire. Les femmes, pour des raisons culturelles, restent sur l'exploitation où elles s'occupent, en plus des tâches domestiques, du concassage des amandes, des cultures vivrières et de l'élevage. De plus, les femmes et les jeunes font face à de nombreuses autres contraintes telles que: (i) le manque de moyens financiers et l'accès limité au crédit, (ii) l'accès très limité à la terre et à l'appui technique, et (iii) l'analphabétisme.

47. Ce projet vise à créer des opportunités supplémentaires pour les femmes et les jeunes en zones de montagnes. Il contribuera aux objectifs du PMV et des ODD, tels que l'augmentation des investissements dans le secteur agroalimentaire, la lutte contre la

⁴ A titre d'exemple 4 à 5 heures sont nécessaires pour préparer un kilogramme d'amandes concassées et jusqu'à 7 jours pour sécher une récolte de figue d'une dizaine de kilogramme (observations durant la mission).

⁵ Concernant la filière olives, les femmes ne s'occupent que des quantités d'olives réservées à l'autoconsommation. Le reste de la production est vendu à des semi-grossistes ou directement à des unités de trituration.

⁶ Le prix est de 4 MAD par kg d'amandes décortiquées ou 60 MAD pour un sac de 50 kg d'amandes en coque.

pauvreté, la sécurité alimentaire, la création d'emplois supplémentaires et l'augmentation des revenus ruraux ainsi que l'intégration des femmes et des jeunes. Le projet se concentre sur les zones les plus pauvres et qui connaissent des contraintes liées à l'accès au marché et de la valeur ajoutée au-delà de la ferme. Il vise à renforcer l'environnement général favorable au développement de la chaîne de valeur agroalimentaire des 4 filières.

48. **Stratégie de l'intégration du genre et des jeunes.** Etant donné les écarts énormes entre les hommes et les femmes concernant les heures de travail, le salaire, le niveau d'éducation, l'accès au marché, l'accès aux financements ainsi que le sous-emploi des jeunes, le Projet adopte deux approches pour réduire ces écarts: une approche transversale et une approche spécifique. Ainsi, le Projet accorde un intérêt particulier à l'intégration des femmes et des jeunes dans toutes les activités du projet avec des taux allant de 20 à 50% (tableau 2) et financera des activités destinées spécifiquement aux femmes et aux jeunes. Une stratégie de négociation et de communication devra être établie avec les bénéficiaires. Ceux qui seraient prêts à intégrer les femmes et les jeunes dans leurs organisations seront prioritaires pour accéder aux financements du Projet.

49. Pour les activités des filières, plantations, coopératives et UV existantes, le Projet réalisera un audit annuel sur l'intégration du genre et des jeunes et sur la gestion et le fonctionnement des coopératives agricoles qui permettra d'émettre des recommandations d'interventions.

50. Le Projet est considéré comme transformatif du genre comme démontré par la matrice de conformité jointe en annexe 1.

Annexe 1 Matrice de conformité aux projets transformatifs du genre

Points à vérifier	Actions spécifiques PRODER
(i) Inclure une théorie du changement qui soit spécifiquement liée aux résultats de transformation du genre	Afin d'assurer de meilleurs revenus à 14 000 ménages soit 56 000 bénéficiaires, le Projet va assurer la reconversion en arboriculture fruitière (amandier, figuier, olivier) plus performante de 11 400 ha de terres, actuellement en céréaliculture ou sans culture, en ligne avec le pilier II du Plan Maroc Vert. Ces terres cultivées de zones de montagnes seront aussi protégées par des actions de lutttes anti-érosion assurant une plus grande résilience au changement climatique. Dans le même temps, par des activités de vulgarisation particulièrement ciblées sur les femmes et les jeunes, les vergers nouveaux et existants seront mieux conduits et permettront une augmentation de production de 30%. Par le désenclavement des zones de production arboricole et apicole grâce à la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles et des places de commercialisation (rahba) et la mise à niveau des unités de valorisation et de transformation, les volumes commercialisés en augmentation seront mieux négociés que sur les marchés ruraux traditionnels par le biais de forum interprofessionnels locaux au sein desquels les femmes et les jeunes occuperont des places décisives. 40% des bénéficiaires seront issus des groupes plus vulnérables, femmes, jeunes et sans terre qui seront appuyés, tant individuellement par l'alphabétisation fonctionnelle qu'au travers de leurs OPA pour développer des micro entreprises rurales connexes aux principales filières (amande, figue, olive, miel).
Aborder les trois objectifs de la politique de genre: (ii) Promouvoir l'autonomisation économique pour permettre aux femmes et aux hommes des zones rurales de participer et de tirer profit d'activités économiques rentables	La vulnérabilité, qui se traduit par des formes d'exclusion sociale de la population rurale est davantage accentuée pour les femmes rurales et se traduit par des inégalités engendrées par les contraintes dont les principales sont: i) l'analphabétisme, ii) le faible accès aux marchés, iii) l'accès limité aux moyens de production (foncier, eau d'irrigation); iv) l'accès limité aux ressources financières, v) l'accès difficile aux conseils et aux informations agricoles. D'où le ciblage d'activités spécifiques pour réduire la vulnérabilité des femmes avec un accès privilégié à l'éducation: alphabétisation fonctionnelle pour 2 000 femmes (67% des bénéficiaires de l'alphabétisation) et des MER permettant aux femmes d'avoir des revenus supplémentaires.
(iii) Permettre aux femmes et aux hommes d'avoir une voix et une influence égales dans les institutions et organisations rurales	Les critères d'éligibilité pour l'accès des bénéficiaires aux financements du Projet exigent des taux allant de 20 à 70% de femmes. La priorité sera accordée aux institutions et organisations rurales qui facilitent l'accès d'au moins de 25% à 30% de femmes aux postes de décision (en ligne avec la Constitution nationale).
(iv) Parvenir à un équilibre plus équitable des charges de travail et du partage des avantages économiques et sociaux entre les femmes et les hommes	L'appui aux MER, à destination majoritairement des femmes (70%), vise la réduction du temps de travail dédié aux activités de valorisation et transformation des figues, amandes et olives et l'augmentation des revenus issus de ces activités.
(v) Prévoir un engagement politique en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes	Le PRODER est en ligne avec la politique du Maroc pour atteindre les objectifs des 17 ODD d'ici 2030 dont l'ODD5. Il s'aligne sur la stratégie du genre, mis en place, depuis 2017 par le MAPMDREF et sur son plan d'action ainsi que sur la politique de nombreux programmes dont le PMV et l'INDH qui ont revu leurs manuels de procédure en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes pour atteindre l'ODD5. Le PRODER contribuera au niveau de la zone du projet à cet objectif, à travers les taux d'intégration des femmes qui dépassera 40% et le renforcement de leurs capacités pour intégrer les organes de décision des organisations rurales à hauteur de 30%. En plus du système de SE prévu par le PRODER, un audit sur l'intégration du genre est prévu annuellement afin d'évaluer la qualité de cette intégration.

Points à vérifier	Actions spécifiques PRODER
(vi) Inclure dans le cadre logique un indicateur de résultat sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, tel que l'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (WEAI).	Le système de suivi-évaluation du PRODER-Taza est genrée: (i) des cibles spécifiques de 40% pour les femmes et 40% pour les jeunes (dont 40% de jeunes femmes) ont été fixés dans le cadre logique du projet; (ii) la base de données du PRODER-Taza doit fournir obligatoirement les données concernant les bénéficiaires de manière désagrégée. L'actualisation régulière du tableau de suivi des bénéficiaires vise à faciliter le suivi de cette désagrégation. Concernant le genre (et les jeunes), les études prévues pour le suivi et l'évaluation des résultats et effets sont prévues d'être genrées. A ce titre, les échantillons des enquêtes seront identifiés dans cette perspective. Les résultats des enquêtes et études initiales (enquête initiale de référence et études spécifiques initiales) seront présentées de manière différenciée entre hommes, femmes, jeunes, ainsi que jeunes hommes et jeunes femmes, afin de mettre en évidence les écarts et les origines de ces écarts.
(vii) Inclure des ressources humaines et financières pour aborder GEWE dans le projet	Le projet a prévu les ressources humaines et financières pour aborder le GEWE. Il financera des prestataires pour le renforcement des capacités des femmes et une AT comprenant des agents de développement et des spécialistes matières sensibles au genre. Cette AT accompagnera et veillera, tout le long de la mise en œuvre, sur le respect des mesures prévues pour contribuer à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Annexe 2 Matrice d'évaluation des partenaires potentiels

Institution / Projet/PTF Organisation	Domaine d'intervention gouvernance	Déploie- ment territori- al	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles dans le Plan de renforcement des capacités Projet	Plan de renforcement des capacités Projet
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Bénéfi- ciaires	Agriculture et apiculture dans l'objectif d'améliorer les rendements	Zone du projet	Une fierté d'appartenance à la région, Potentialités importantes Volonté de s'organiser	Pratiquent peu les opérations agricoles pour améliorer les rendements Organisations agricoles et apicoles actuelles de capacités faibles car il n' y a pas d'accompagnement	Bénéficiaires des activités: Plantations, CES Pistes, Rahba	Formations techniques Champs écoles Visites d'échanges et voyages Sensibilisation sur le rôle et les responsabilité en vers les OPA et inversement
Femmes jeunes et ménages sans terre	Ouvriers/ ouvrières, chômage, aide familiales dans l'objectifs de créer des emplois stables /MER	Zone du projet	Volonté d'améliorer leurs revenus Forte adhésion au projet	Analphabétisme/Absence d'organisation / Manque de moyens financiers	Bénéficiaires de toutes les activités avec des taux d'intégration variables selon les activités	Sensibilisation sur l'avantage de s'organiser et de respecter les responsabilités en vers les OPA et inversement (établir une forte adhésion) Formation sur la gestion des MER Formation technique /économique /organisationnelle Visite d'échange,....
OPAs	Interface entre bénéficiaires et le projet	Zone du projet	Disposent de facilité de subventions de différents programme	Mauvaise gouvernance Intègrent très peu les femmes particulièrement au niveau des organes de décision	Partenaires pour les plantations, la production apicole, les MER	Renforcement de capacité pour la gestion collective et pour l'G et l'inclusion sociale
CCA	Conseil et formation en agriculture	Zone du projet	Une connaissance relative de la zone. Deux femmes ingénieurs à Aknoul en plus des hommes	Peu d'effectif pour l'encadrement à Tainast contrairement à Aknoul, faible capacités dans l'IG	Accompagnement et conseil	Renforcement en moyen humain et matériel (agents de développement domiciliés au CCA) Formation sur le genre et l'inclusion sociale par AT
Prestataire Alpha	ONG de la province spécialisée dans l'alphabétisation fonctionnelle, la santé de la mère et l'enfant	Zone PDFZ MT	ONG opère dans la région et primée plusieurs fois pour son professionnalisme	Les coûts estimés dans le PDFZMT était sous-estimés obligeant la DPA de l'augmenter et revoir les objectifs à la baisse	Prestataire alpha pour le projet PDFZMT	Les coûts ont été revus à la hausse dans le nouveau projet
MFRBS	ONG opérant dans l'oriental du Maroc, spécialisée dans la formation des fils et filles d'agriculteurs	Zone PDFZ MT	ONG reconnues et appréciées par la formation fournies aux fils et filles d'agriculteurs	Durées jugées courtes	Prestataire alpha pour le projet PDFZMT	La durée a été augmentée

3. Troisième chapitre: Description détaillée du Projet et de l'approche

51. Ce troisième chapitre détaille par composante et sous-composante les activités identifiées et leur mise en oeuvre. Lorsque nécessaire des documents (termes de références, profil de poste, dimensionnement technique...) sont annexés à la suite de chaque sous-composante. Pour chaque sous-composante, les premiers paragraphes font le point sur le contexte et les leçons tirées qui permettent de mieux comprendre l'esprit dans lequel les activités identifiées seront mises en oeuvre. Les objectifs chiffrés sont ensuite explicités avec les bénéficiaires. Les activités sont détaillées avec la mise en oeuvre. Enfin des stratégies de sortie propres à chaque activité sont proposées. Les quantités sont alignées sur les tableaux de coûts du Projet (Costab), toutefois si des décalages sont relevés, les chiffres du COSTAB sont ceux à prendre en compte.

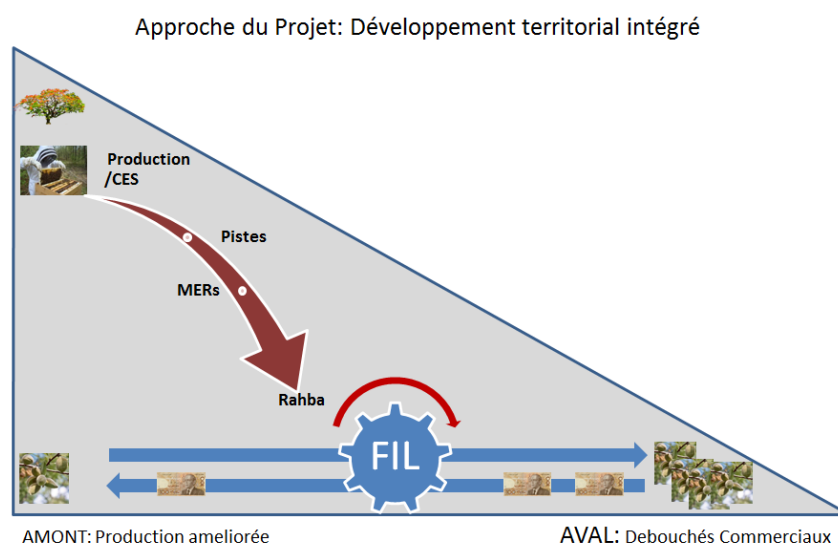
Objectifs du Projet

52. L'objectif global du Projet est de réduire la pauvreté et vulnérabilité dans les zones de montagnes du Pré-Rif de la province de Taza.

53. L'objectif de développement est d'accroître de manière durable les revenus des ménages ruraux engagés dans les filières amande, figue, olive et miel des cercles d'Aknoul et de Tainast en accompagnant la reconversion rentable et durable de 11 400 hectares d'arboriculture fruitière familiale et en améliorant les débouchés commerciaux des quatre principales filières concernées - amande, figue, olive, miel - par le désenclavement des zones de production et la mise à niveau des acteurs organisés de ces filières.

54. **Approche d'intervention.** L'approche territoriale intégrée repose sur une continuité territoriale d'interventions en amont et en aval des filières arboricoles fruitières et apicole en consultation avec les bénéficiaires organisés. Les investissements structurants privés, sur la base des « fiches-projets Pilier II »⁷ (plantations, protection des terres cultivées, unités de valorisation sont accompagnés d'un appui technique (vulgarisation) et d'une ingénierie sociale (organisationnelle et conseil de gestion) pour permettre aux bénéficiaires organisés la mise à niveau et à l'utilisation rentable de leurs infrastructures économiques. Les infrastructures publiques (pistes agricoles) reliant des zones de production aux centres de commercialisation (rahba), sont planifiées avec les communes qui en assureront la maintenance. Le phasage des interventions respectera la synergie des interventions d'ingénierie sociale (participation des populations) et d'ingénierie civile et technique (implication des experts).

Figure 3: Approche du Projet - Développement territorial intégré



⁷

En alignement avec le pilier II du Plan Maroc Vert traitant de l'agriculture solidaire

55. **Résultats attendus:** 33 000 ha de sous-bassins versants sont plus résilients au changement climatique dont 11 400 hectares sont convertis en arboriculture fruitière (9 800 ha en amandier, 1 000 ha en figuier, 600 ha en olivier), 6 000 ruches (dont 3 000 peupées) sont établies. Les rendements en arboriculture fruitière sont améliorés. En terme d'amélioration des débouchés commerciaux, 180⁸ km de pistes agricoles sont réhabilitées, 4 places de commercialisation des produits agricoles (*rahba*) et 3 unités de valorisation apicoles⁹ sont mises à niveau pour permettre une augmentation des volumes commercialisés de 30% (amande, figue, olive, miel), 100 micro entreprises rurales (MER), principalement conduites par des coopératives de femmes et de jeunes sont appuyées dans les filières et leurs activités connexes pour améliorer les revenus et les capacités de résilience des femmes, des jeunes et des ruraux sans terre.

56. **Durée et composantes.** Le Projet sera mis en œuvre sur une période de six ans. Il s'articulera autour de deux composantes techniques et un dispositif de coordination et d'appui institutionnel contribuant au dialogue politique sectoriel. Les composantes techniques sont: i) Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique; ii) Valorisation et commercialisation des produits agricoles.

Composante 1: Développement de l'arboriculture fruitière et de l'apiculture résilientes au changement climatique

57. Les interventions de la composante visent: i) l'augmentation durable et résiliente de la production, ii) la conservation des eaux et des sols et la réhabilitation du couvert végétal productif face aux effets du changement climatique, iii) la mise à niveau du personnel pour encadrer les investissements, iv) la formation d'agriculteurs leaders pour le transfert de paquets technologiques performants, peu coûteux et durables, v) l'intégration des femmes et des jeunes dans le cadre d'un développement durable du capital humain et de l'équité hommes-femmes.

Sous-composante 1.1 Protection des terres cultivées

1. Contexte de dégradation des sols en zones de montagne

Au Niveau national

58. Au Maroc, l'agriculture en zones de montagnes et en zones arides est dominée par certaines caractéristiques les rendant sensibles au changement climatique. Elles ont rapport avec le climat et les sécheresses, la démographie et la pression sur les ressources, des travaux du sol souvent inadéquats dans les zones fragiles et les terrains en pente, en plus du contexte aggravant que représente le sous-équipement du monde rural et son enclavement, etc.

59. Il en découle un niveau élevé de fragilité et de vulnérabilité des ressources naturelles, soumises à maints phénomènes de dégradation et de déperdition, déclenchés notamment par l'érosion des sols, en l'absence d'actions antiérosives adéquates.

60. En plus de l'agressivité climatique et de ses effets qui peuvent être destructeurs en zones de relief accidenté et de sols faibles en matière organique, La pression démographique en zones de montagnes s'exprime par notamment (i) La prédominance de la micropropriété, de la parcellisation des exploitations agricoles et de l'exploitation dans l'indivision, ainsi que des pratiques de mise en valeur en association; cette situation signifie, non pas seulement, la faiblesse des revenus (micropropriété) mais aussi le partage de ce revenu modeste entre plusieurs co-indivisaires et entre associés, et (ii) le recours à la mise en culture de terrains marginaux et notamment sur des zones et des écosystèmes fragiles.

61. L'utilisation de la charrue à disque, le cover-crop, dans les sols fragiles et dans les terrains en pente, vient aggraver la situation de ces zones: le recours aux disques pour les travaux du sol, est une pratique qui pèse lourd sur la production des céréales dans de larges étendues soumises à une dégradation poussée des sols et à l'amenuisement progressif de la couche arable, pour des raisons économique et technique (i) la pauvreté et la faible trésorerie

⁸ L'objectif de 180 km dépendra de la décision d'investissement du Gouvernement

⁹ Conformément aux discussions avec la DPA Taza tenues sur la base de la liste des Unités de valorisation existantes et de leurs besoins

des agriculteurs, (ii) les disponibilités sur le marché de location essentiellement constituées de tracteurs équipés de cover-crop.

Au niveau de la zone du Projet

62. La région pré rifaine, qui abritera le Projet, par son relief, sa lithologie, ses sols argilo-marneux et son climat, présente une vulnérabilité à l'érosion des sols et aux effets du changement climatique accentuée par le relief accidenté et l'action érosive des pluies sur des pentes supérieures à 30%. Protéger et préserver les terres agricoles est une condition prioritaire à la durabilité de toute intervention.

63. Dans la zone du Projet, L'érosion hydrique est aggravée par certaines pratiques culturales (défrichement, jachère nue, labour dans le sens de la pente, etc.). Les processus érosifs déterminent une morphologie variée et peuvent se présenter en ravines, ravins, sapement des berges lors des crues torrentielles, érosion insidieuse en nappe ou atteignant des situations de bad-lands, etc.

64. La dégradation se manifeste par l'élargissement des lits d'oued, le sapement des berges, l'agrandissement des rigoles, le recul progressif des têtes de ravins, et une menace permanente sur les terres agricoles et les infrastructures de base.

Contexte en rapport avec le changement climatique (voir note SECAP)

65. Au Maroc, le changement climatique se manifestera par une baisse des précipitations et une hausse des températures, doublées de grandes variations climatiques, ce qui débouchera nécessairement sur une extension significative des zones agricoles fragilisées. Cet état de fait, aggravé par la pression démographique, se traduira dans de grands espaces d'économie rurale traditionnelle, par une évolution régressive des paysages et à une grave dégradation du milieu physique et des formations végétales naturelles. L'aléa climatique a toujours représenté une menace sérieuse pour le développement du secteur agricole qui se trouve accru par le changement climatique.

2. Objectifs, effets et produits du Projet en termes de conservation de l'eau et des sols (CES)

66. Le Projet propose des mesures de protection des périmètres aménagés devant recevoir des plantations et des mesures complémentaires de traitement de ravins et talwegs, points de départ d'érosion.

67. Les espaces cultivés, notamment ceux qui seront concernés par des plantations recevront, en plus des cuvettes autour des plantes, des ouvrages de CES, constitués en fonction de leur position dans le versant, de leur degré de pente et de leur lithologies respectives, des ouvrages de CES, soit des éléments de banquettes, des éléments de murettes, ou des ouvrages en Gabion pour la stabilisation des ravins et berges d'oueds.

68. Les activités du Projet permettront de protéger 33 000 ha de terres cultivées et d'augmenter la capacité des agriculteurs/trices à mieux protéger leurs terres cultivées en zone de montagne. Elles bénéficieront à environ 6 000 agriculteurs/trices dont la moitié bénéficie aussi des activités de reconversion de leurs parcelles en nouvelles plantations.

69. Les activités suivantes seront réalisées: (i) l'application de dispositifs appropriés de conservation des sols dans les périmètres qui seront plantés,(ii) des actions antiérosives en amont du sous-bassin versant, destinées à assurer la préservation d'espaces plus larges des terres de culture situées en aval, et (iii) un programme de vulgarisation et de promotion de techniques douces de gestion conservatoire des terres applicables à la parcelle.

70. Dans cette approche, l'identification et le ciblage des sites devant recevoir les différentes actions antiérosives est importante, afin de centrer l'intervention sur les sites d'érosion active, notamment ceux impactant des espaces agricoles, et justifiant, selon les cas, éléments de banquettes, éléments de murettes, mise en place de gabion, etc.

3. Leçons tirées d'expériences passées

71. Sur la base des d'expériences passées et de propos exprimés par des agriculteurs lors de la mission de formulation, un bon ciblage est décisif, tant des sites que des actions antiérosives

les plus adaptées à la diversité des situations, mais aussi pour les opérations de maintenance et d'entretien des ouvrages antiérosifs devant être mis en place.

72. Comme expériences passées, on saura s'inspirer de la grande série de projets menés dans la région de Taza: projets DERRO, Meda, Enda Maghreb, MCC, PMV, etc., mais aussi des expériences de projets d'écoles, tels le projet oued Saleh en Tunisie et le Projet Oued Srou de Khenifra au Maroc. Toutes soulignent l'importance de la responsabilisation accrue des agriculteurs et leur implication, tout au long du processus de mise en place du Projet et dans la maintenance et l'entretien des réalisations.

73. **Expérience du projet Oued saleh en Tunisie:** Bien que les aménagements antiérosifs aient été conçus de façon à assurer la durabilité de l'activité du sol, le suivi et l'évaluation de leur état et de leur fonctionnement hydraulique demeurent insuffisants pour assurer leur réussite et efficacité. Des études ultérieures ont révélé la disparition des banquettes suite à l'évolution du ravinement et à l'absence totale des entretiens. La caractérisation des causes de brèche des banquettes antiérosives a été étudiée, mettant en relief les trois causes principales de ces brèches qui sont, par ordre d'importance, la lithologie, le réseau hydrographique et la capacité de rétention des banquettes. Une activité de suivi, de réajustement des actions et d'entretien rigoureux auraient évité nombre des détériorations enregistrées.

74. **Expérience Oued Srou de Khenifra au Maroc:** Les premières actions du projet, basées sur la lutte contre l'érosion, n'ont pas réussi à stimuler la participation de la population. L'approche techniciste du territoire visant, en premier lieu, à lutter contre l'envasement de la retenue du barrage d'Ahmed-el-Hansali a retardé l'enclenchement d'une approche participative d'autant plus difficile que la population est analphabète, mal organisée et déstabilisée par le chômage. Après quelques années de recherche, une approche s'inspirant de la tradition locale en matière de gestion des ressources « naturelles » a été mise en œuvre. Toutefois, ses objectifs n'ont pas été entièrement atteints. Si les principales réalisations ont touché les terres privées, l'intégration du domaine forestier à ce processus a échoué.

75. Les espaces concernés étant essentiellement domaniaux, le rôle de la population locale dans la gestion de « leur » forêt est réduit à solliciter un emploi dans les chantiers forestiers (coupe, reboisement, etc.), faiblement rémunéré. La planification par objectif (PPO), prônée par la suite, suppose que les actions à entreprendre soient exprimées par les représentants des populations (élus communaux) et des autorités locales en s'appuyant sur l'analyse des problèmes, des objectifs et des approches alternatives, ce qui n'a pas souvent, été le cas.

76. Les entretiens avec les agriculteurs a confirmé les leçons tirées des expériences ci-dessus, en insistant sur (i) le ciblage des sites les plus exposés et la description des actions les plus appropriées pour ces sites, (ii) la préparation, en préalable à l'aménagement lui-même, des populations concernées en vue de gagner leur pleine adhésion, et (iii) le suivi rigoureux des réalisations, parallèlement à des formations qui y seront associées.

77. Dans des zones similaires à celles du Projet, les opérations de maintenance et d'entretien sont déterminantes, sachant la menace permanente qui pèse sur les ouvrages de CES en situation de relief, de sols et de climat de montagne.

4. Démarche de mise en oeuvre

78. Selon les observations de terrain et la documentation consultée, les types d'intervention seront les suivants: (i) des cuvettes associées aux plantations dans des situations de pentes inférieures à 10%, soit 30% de l'espace à traiter; (ii) des éléments de banquettes en situations de pentes situées entre 10 et 20%, soit 50% de l'espace, là où la lithologie des sols le permet; (iii) des éléments de murettes pour les espaces à pentes supérieures à 20%, devant représenter également quelques 30% de la surfaces totale à traiter; et (iv) des ouvrages en gabion de correction de divers talwegs et ravins tout en amont des périmètres des plantations et autres espaces cultivés.

79. Les activités de CES sont essentiellement associées aux nouvelles plantations tout en ambitionnant de contribuer substantiellement à la protection d'autres espaces agricoles, notamment ceux plantés dans le cadre projets antérieurs. L'intervention consiste à considérer le sous-bassin versant dans lequel s'inscrit le périmètre planté pour identifier les besoins en conservation des eaux et des sols sur ce territoire.

Types de parcelles	Interventions	Superficie en % de l'espace à traiter)
i) Pente < 10%	cuvettes associées aux plantations	25%
ii) 10% < pente < 20%	éléments de banquettes	50%
iii) Pente > 20%	éléments de murettes	25%
iv) Amont des plantations et autres espaces cultivés (sous-bassins versants)	ouvrages en gabion de correction de divers talwegs et ravins	Variable selon le site

80. Il en résultera une prépondérance des éléments de banquettes en situation de pentes se situant entre 10-20%, contre un plus grand recours aux éléments de murettes et de gabions en dessus en pentes plus fortes appliqué à une superficie de 3 465 ha¹⁰ auxquels doivent s'adjoindre les ouvrages placés en dehors (avec prépondérance des gabions), pour un volume total de 15 000 mètres cubes de gabions (voir tableau des coûts).

81. Le processus de mise en œuvre proposé se déploiera en articulant, (i) des études des données de terrain, (ii) la mobilisation d'une assistance technique suffisante, et (iii) l'accompagnement par la formation tout au long de la durée du Projet.

82. Avant les réalisations, la DPA lancera une étude de caractérisation de l'érosion dans la zone. Cette étude servira de base de données à la réalisation ultérieure d'études de « projets d'exécution », pour disposer des données précises et nécessaires à l'établissement des Cahiers des Prescriptions Spéciales (CPS) pour les travaux d'entreprise. Une proposition de reformulation du DAO de l'étude a été partagée avec la DPA/SAHA pour lui donner un contenu plus précis et l'orienter à mieux contribuer aux prochaines étapes du Projet. (voir annexe 2)¹¹.

83. Tout au long du Projet, pour le suivi des réalisations, le contrôle des chantiers et la réception des travaux, le Projet apportera un renforcement des moyens tant humains que logistiques de la DPA, par la mobilisation d'un ingénieur en sciences de sol, le recours aux services ponctuels d'un ingénieur forestier, et la mobilisation d'une équipe de techniciens contrôleurs pour le suivi des réalisations de train. Trois visites par site sont prévues: (i) à la mise en place des assises pour s'assurer du bon ancrage de l'ouvrage dans le sol, (ii) lors de la réalisation pour s'assurer de la qualité des travaux et des matériaux utilisés et (iii) à la réception des travaux réalisés.

84. Le processus s'accompagnera en parallèle de formations axées sur la promotion de techniques de gestion conservatoire des terres cultivées en Bour¹², ainsi que sur la préparation des agriculteurs au suivi des chantiers et à l'entretien des ouvrages antiérosifs mis en place. Ces formations viendront en appui et complément aux actions physiques appliquées au sein et en dehors des 60 périmètres des nouvelles plantations.

85. Un travail d'animation sociale sera fait afin de sensibiliser aux lien amont/aval au sein du sous-bassins versant¹³, pour s'assurer de l'acceptabilité des travaux et négocier la structure de gestion future des aménagements. Les bénéficiaires des travaux seront formés via les champs écoles aux techniques douces de CES et à l'entretien de ces aménagements.

86. Le service des aménagements hydro-agricoles de la DPA de Taza sera responsable de la mise en œuvre de ces interventions, avec l'appui du Centre de conseil Agricole (CCA), renforcé d'une assistance technique basée à l'UGP et en concertation avec les associations d'agriculteurs. Le Centre de conseil agricole de chaque cercle servira de liaison avec les sites d'intervention. Les autorités locales seront informées dès l'identification des sites d'intervention. Les associations d'agriculteurs/trices mobiliseront leurs membres et seront

¹⁰ Pour garder le chiffre définitivement retenu, car (AM 4 250 ha et COSTAB, 3 465 ha)

¹¹ La proposition comporte encore des indications surlignées, pour lesquelles un complément ou un avis de la DPA/SAHA, est requis.

¹² Il s'agit de techniques simples, applicables à la parcelle/exploitation et qui sont à la portée de l'agriculture. Elles visent à augmenter la capacité d'infiltration et de stockage de l'eau à la surface du sol, à diminuer l'impact des gouttes de pluie, etc. Elles consistent en un travail le long des courbes de niveau, une simplification du travail du sol, le non labour en situations le justifiant, le paillage et le non déchaumage, Les cultures intermédiaires, le compactage des talwegs, etc.

¹³ Au Maroc, le débat sur la solidarité amont/aval des bassins versants, renvoie à la politique des barrages à laquelle il est reproché de capter l'eau des hauteurs montagneuses (en amont) pour alimenter des barrages et la diriger vers la plaine (l'aval), déjà favorisée, pour y créer des périmètres d'irrigation. Dans le cas du Projet, cette question est à l'échelle du sous bassin versant et ne concerne pas les barrages.

consultées lors du choix des ouvrages, de leur localisation, et des techniques à utiliser et participeront au suivi et à la réception des travaux.

Récapitulatif des interventions

Intervention	Caractéristiques
Etudes détaillées sur travaux de CES	2 études de projets d'exécution: i) en 2020 ou avant, pour la première tranche des travaux 2020/21; ii) en 2021, pour les deux tranches restantes
Travaux de CES Banquettes/Murettes	au sein des périmètres, soit 3 465 ha
Travaux de mise en place des gabions	15 000 mètres cubes de gabions
Assistance technique	- Un ingénieur Sciences du sol sur la durée du Projet - Deux technicien/nes de terrain sur la durée du Projet. - Un ingénieur forestier à raison de 8 jours par ans, soit 40 Jours. - Le suivi et contrôle qui sera apporté par l'AT, consistera en trois visites minimum par réalisation: à la mise en place des assises, pour le contrôle de la qualité des travaux et pour la rectification des réalisations.
Sessions de formation Techniciens	Au profit de 10 techniciens, en 3 sessions
Sessions de formation d'agriculteurs en champ école	77 en techniques douces de CES et 77 autres sur l'entretien des ouvrages de CES.

87. **Mise en œuvre.** Des prestataires de services spécialisés seront recrutés par appels d'offres sous la supervision de l'Assistance technique et de la DPA.

88. **Liste des TDR associés à la mise en œuvre du projet:** des TDR seront préparés et proposés, devant couvrir l'intégralité des interventions pour lesquelles des entreprises ou des consultants seront requis, soit:

- TDR sur la caractérisation de l'érosion dans la région, à l'échelle des sous bassins versants de la zone d'intervention du Projet;
- TDR pour deux études détaillées « Projets d'exécution, consignnant les données devant figurer dans les CPS Marchés des travaux, en deux tranches, Fin 2019 et 2020 »;
- TDR pour le recrutement de l'assistance technique à mobiliser avec une fiche de poste par TDR par profil d'intervention: Ingénieur en Sciences du sol, techniciens pour suivi et de contrôle des travaux CES, Ingénieur Forestier ou assimilé;
- TDR travaux de Conservation des sols avec un TDR par type de travaux: CES pour travaux à l'intérieur des périmètres, CPS pour travaux de mise en place des gabions;
- Formation et animation sociale: TDR Formation animateurs, TDR animation sociale, TDR formateur en CES, TDR Modules de formation agriculteurs

5. Suivi, maintenance et entretien des ouvrages de CES

89. Pour les banquettes et/ou éléments de banquettes: Si la zone inter-banquettes est cultivée, les agriculteurs doivent veiller à ne pas détruire les bourrelets. Les bénéficiaires ont l'obligation de maintenir les banquettes en bon état par un entretien régulier, les observations de terrain doivent se faire après chaque forte précipitation.

90. Pour les murettes et éléments de murettes: L'observation des structures après les fortes pluies est nécessaire pour identifier s'il y a eu des ruptures de murette. La remise en état doit être faite immédiatement avant que la murette soit complètement effacée et les pierres transportées loin du lieu endommagé. La sensibilisation et la formation des bénéficiaires sur l'entretien des murettes seront assurées.

6. Techniques douces de conservation et de protection des terres cultivées contre l'érosion

91. L'aggravation des phénomènes d'érosion des sols est notable, les raisons étant notamment l'extension des surfaces imperméables, la disparition des éléments du paysage qui jouaient un rôle antiérosif, et l'évolution du parcellaire et des pratiques agricoles. Les conséquences peuvent aller jusqu'à la perte du capital «sol» par ravinement, augmentation des risques d'inondations, dégradation de la qualité des eaux des rivières, etc.

92. La sensibilité des sols à l'érosion hydrique dépend principalement de la dégradation de sa structure superficielle sous l'action des pluies, appelée battance, et de la stabilité et de la cohésion de ses constituants, c'est-à-dire de leur résistance au cisaillement et de leur facilité à être mobilisé par le ruissellement ou par des mouvements de masse.

93. Face à ces situations, une panoplie de techniques simples, applicables à la parcelle/exploitation et qui sont à la portée de l'agriculture existante. Elles visent à augmenter la capacité d'infiltration et de stockage de l'eau à la surface du sol, à diminuer l'impact des gouttes de pluie, etc. Elles consistent en un travail le long des courbes de niveau, une simplification du travail du sol, le non labour en situations le justifiant, le paillage et le non déchaumage, les cultures intermédiaires, le compactage des talwegs...

L'agriculture intelligente face au climat (FAO, 2010)

L'agriculture intelligente face au climat (CSA en anglais, pour Climate-Smart agriculture), telle que définie et présentée par la FAO à la Conférence de La Haye sur l'agriculture, la sécurité alimentaire et le changement climatique en 2010, contribue à l'atteinte des objectifs de développement durable. Ce concept intègre les trois dimensions du développement durable - économique, social et environnementale- en ciblant à la fois les défis de la sécurité alimentaire et du changement climatique. Il se compose de trois piliers principaux: augmentation durable de la productivité et des revenus agricoles; adaptation et renforcement de la résilience au changement climatique; réduction des émissions et/ou absorption de gaz à effet de serre où cela est possible. L'agriculture intelligente face au climat est une approche conçue pour développer les conditions techniques, politiques et d'investissement nécessaires pour atteindre une agriculture durable répondant aux enjeux de la sécurité alimentaire dans un contexte de changement climatique. La magnitude, l'immédiateté et le large spectre des effets du changement climatique sur les systèmes agricoles créent un besoin impérieux d'assurer l'intégration complète de ces effets dans la planification, la programmation et les investissements agricoles nationaux. L'agriculture intelligente face au climat est conçue pour identifier et opérationnaliser le développement de l'agriculture durable en tenant compte explicitement des paramètres du changement climatique.

7. Techniques de conservation des sols promues par le Projet

94. La mise en culture des terres en pente conduit au développement d'une érosion par ravinement si des mesures de conservation des sols ne sont pas appliquées. Le ravinement se développe d'autant plus vite que la pente est à la fois longue et forte, que le sol est nu et que le labour se fait dans la direction de la plus grande pente. Le ruissellement se concentre rapidement et donne naissance à des ravines qui s'agrandissent en ravins de plus en plus larges et profonds.

95. La lutte contre l'érosion hydrique est basée essentiellement sur la réduction du ruissellement selon la plus grande pente. Pour ce faire, les éléments antiérosifs (banquettes, murettes, cordons etc.) destinés à limiter la vitesse du ruissellement sont placés parallèlement aux courbes de niveau pour réduire la longueur de la pente.

96. Dans les régions connues par leur relief accidenté, leur lithologie fragile, et une agressivité du climat, il est conseillé d'éviter des ouvrages très longs. On a beau veiller au respect rigoureux du suivi des courbes de niveau, la moindre imperfection ou faiblesse le long d'une banquette ou terrasse peut conduire à une amorce de détérioration de celles-ci, et provoquer des dégâts souvent coûteux en termes de réparation et d'entretien des ouvrages affectés.

97. Les techniques proposées pour le Projet sont des « éléments de banquettes, éléments de murettes et la mise en place de gabions dans les talwegs et ravins, avec insistance sur des longueurs les plus courtes possibles en fonction des exigences des différentes nuances de terrain.

98. Les paragraphes qui suivent donnent, pour chacune des techniques précitées, une présentation sommaire: descriptif et conditions de mise en place, précautions d'emploi, conception, dimensionnement...

Banquettes et éléments de banquettes

99. **Descriptif sommaire et objectifs:** Les banquettes sont des obstacles artificiels placés en parallèle selon les courbes de niveau. Elles sont constituées d'un canal côté amont et d'un bourrelet en terre côté aval. Les banquettes d'infiltration piègent l'eau de ruissellement qui s'infiltré ensuite, réduisant ainsi l'érosion hydrique. Elles permettent de lutter contre l'érosion par ruissellement et peuvent être utilisées pour la production végétale (arboriculture, culture annuelles). Les banquettes de diversion permettent d'évacuer l'excès d'eau ou d'amener l'eau pour l'irrigation.

100. **Conditions d'application/précautions d'emploi:** Les banquettes sont adaptées aux conditions arides et semi-arides ayant une pluviométrie inférieure à 450mm. Pour les banquettes d'infiltration, les sols doivent être perméables pour permettre l'infiltration de l'eau provenant de l'amont, et relativement profond (>50cm) pour permettre son stockage. Pour une meilleure efficacité de l'alimentation en eau de la banquette (banquettes cultivés/fruitières) dans les zones arides à faible intensité des pluies, il est préférable de ne pas cultiver l'impluvium et éventuellement de le tasser pour favoriser le ruissellement.

101. **Précautions d'emploi, limites et alternatives:** éviter les zones humides et à fortes intensité des pluies, les sols peu perméables (argileux ou marneux), les matériaux gonflants ou sujets au glissement, surtout dans les zones recevant une pluviométrie > 450mm de forte intensité. Si l'approvisionnement local en pierres peut-être assuré, d'autres techniques antiérosives peuvent être envisagées telles que les terrasses, les murettes et les cordons.

102. **Conception/mise en œuvre:** Les banquettes d'infiltration ont la forme d'un canal à fond plat avec un bourrelet en aval. Elles sont creusées selon les courbes de niveau, perpendiculaires à la plus grande pente (donc au ruissellement). L'écartement entre banquettes est calculé selon une formule donnée (Voir fiche 2 en annexe).

103. **Dimensionnement:** la largeur de la banquette est au maximum de 2,5 mètres, avec une pente de 15 à 20% vers l'amont pour permettre à l'eau de s'infiltrer. A l'aval de la banquette un bourrelet en terre est confectionné de forme trapézoïdale avec des pentes amont et aval de 100%. La hauteur du bourrelet est fonction de l'intensité des pluies et du degré de pente. Par exemple, pour une pente de 5% et une intensité de 60 mm/h, la hauteur utile est d'environ 50 cm, qu'il faut majorer de 20% pour tenir compte du tassement du bourrelet, soit 50 cm. Si l'intensité des pluies est plus faible et si le sol est bien perméable, cette hauteur peut être réduite. Par contre, si la pente est plus forte et si le sol est peu perméable dans les conditions d'intensité pluviométrique importante, la hauteur du bourrelet doit être augmentée.

104. La végétation est le meilleur moyen de stabiliser le sol meuble et peu tassé du bourrelet: il est recommandé de le consolider par la plantation d'arbres ou d'arbustes de part et d'autre, ou du moins de l'enherber. Dans les zones arides, les arbres sont plantés directement dans les fossés d'infiltration pour bénéficier des réserves en eau.

105. **Éléments de banquettes:** Afin de laisser aux agriculteurs la possibilité de passer d'une banquette à l'autre pour effectuer les travaux agricoles par exemple, on peut réaliser des éléments de banquettes de dix mètres de longueur, espacés de cinq mètres et disposés en quinconce d'une ligne à l'autre. Ces dimensions peuvent changer en fonction des moyens matériels disponibles, de la mise en valeur prévue et de la nature de terrain.

Murettes et éléments de murettes en pierres sèches

106. **Descriptif sommaire:** Les murettes sont de petits murs construits en pierres sèches (sans ciment ni enduit) selon les courbes de niveau. Elles permettent de réduire la vitesse du ruissellement de l'eau et de piéger les sédiments transportés, sur pente moyenne à forte, on aboutit rapidement à des terrasses progressives du fait de l'érosion hydrique et mécanique. Elles constituent des ouvrages de lutte contre l'érosion par ruissellement mais aussi d'amélioration des sols (humidité, profondeur).

107. **Conditions d'application/précautions d'emploi:** Les murettes sont adaptées aux conditions climatiques arides à subhumides. Elles sont plus efficaces sur des sols et/ou

formations géologiques perméables. Elles peuvent avoir une efficacité moyenne sur des matériaux relativement peu perméables tels que les flyschs¹⁴ et les marnes armées de bancs calcaires. Comparées aux cordons, les murettes sont les structures ancrées dans le sol, donc mieux adaptées aux pentes plus fortes (> 15%). Elles demandent une conception et une construction plus élaborée mais sont également plus pérennes.

108. Précautions d'emploi, limites et alternatives: la présence de pierres en abondance à proximité du site à aménager est nécessaire. Compte tenu de la pression exercée par le sol et l'eau sur le mur, il est nécessaire de prévoir un drainage au niveau du mur, faute de quoi la construction risque de s'écrouler. Pour les terrains en pente douce (<12-15%), les cordons sont également adaptés et plus simples à réaliser. S'il n'y a pas suffisamment de pierres, on se reportera à d'autres techniques telles que les banquettes.

109. Conception / mise en œuvre: Les murettes ont une forme trapézoïdale. Elles sont construites selon les courbes de niveau (fiche 1), perpendiculaires à la plus grande pente. L'écartement entre murettes est calculé selon la formule décrite dans la fiche 2, annexée au document. La longueur des murettes peut concerner toute la largeur du versant.

110. La base de la murette (80 cm de large environ) doit être ancrée dans une tranchée de 20 à 40 cm de profondeur selon la pente. La terre évacuée est rejetée vers l'amont. Au fond et contre les parois de la tranchée, on place un système de drainage constitué de sable et de gravier, puis on empile soigneusement les pierres (plates de préférence). La largeur supérieure de la murette est de 40 à 50 cm. La hauteur de la murette varie en fonction de la pente. Elle est comprise entre 40 cm pour une pente <5% et 1.2 m pour une pente >20%. Les murettes ont une contre pente d'environ 10%.

111. Il est fortement recommandé de consolider la murette par la plantation d'arbres ou d'arbustes et/ou d'enherber le talus qui se développe au pied du mur afin d'éviter que celui-ci ne soit déterré par l'érosion hydrique ou les travaux culturels. En complément, il faut prévoir des exutoires (enherbés ou empierrés) à intervalles réguliers, afin d'évacuer l'eau en surplus et soulager la pression hydrique exercée sur les murettes, ainsi que des chemins d'exploitation adéquats.

112. Eléments de murettes: il s'agit de laisser aux agriculteurs la possibilité de passer d'un niveau à l'autre pour effectuer les travaux agricoles. Ainsi, les éléments de murettes de 15 à 25 mètres de longueur, espacés de cinq à dix mètres et disposés en quinconce d'une courbe de niveau à l'autre, peuvent être proposés et réalisés. Ces dimensions ne sont pas fixes. Elles peuvent changer en fonction des moyens matériels disponibles, de la mise en valeur prévue et de la nature de terrain. Les murettes et les éléments de murettes peuvent être consolidés grâce à la plantation d'arbres fruitiers tels que l'olivier, l'amandier, le caroubier, la vigne ou tout autre arbre ou arbuste adapté à la région. Dans les zones arides, les arbres sont plantés à l'amont de la murette pour bénéficier du régime hydrique favorable du sol.

113. Dans les régions plus humides, les arbres sont plantés à l'aval de la murette pour la stabiliser et pour éviter l'asphyxie des arbres. L'espace entre murettes peut également être cultivé (céréales, luzerne, etc.) si la pente n'est pas trop forte (<12-15%). Le travail du sol, s'il est réalisé, doit suivre les courbes de niveau pour favoriser l'infiltration de l'eau et réduire le ruissellement. On peut y appliquer la technique des billons.

Correction des ravins: seuils en pierres sèches et gabions

114. Descriptif sommaire: La correction des ravins consiste en l'implantation des barrières mécaniques ou biologiques ou les deux à la fois pour diminuer la vitesse du ruissellement et arrêter le creusement par l'eau. Plusieurs techniques existent pour atténuer l'érosion linéaire par ruissellement. La construction d'obstacles par accumulation de pierres sèches disposées en lignes selon les courbes de niveau dans les parcelles soumises au ravinement permet de ralentir la vitesse de l'eau et de retenir les matériaux transportés par l'eau.

115. Précautions d'emploi, limites et alternatives: Lorsque les ravins deviennent généralisés atteignant des dimensions importantes, les seuils en pierres sèches ne sont plus

¹⁴ Dépôt sédimentaire détritique constitué principalement par une alternance de grès et de marnes

suffisamment stables pour résister à la vitesse de l'eau et à la masse de terre transportées, d'autres seuils plus stables sont préconisés (en gabion par exemple).

116. **Mise en œuvre:** La réalisation des seuils en pierres sèches passe par plusieurs étapes:

- localisation des emplacements des seuils après identification des ravins actifs;
- confection des assises d'ancrage des digues de pierres: un fossé de 60 cm de large et 20 cm de profondeur est creusé perpendiculairement à la pente;
- ramassage des pierres des champs avoisinants (entre 15 et 40 cm de diamètre);
- confection du seuil en plaçant les grosses pierres de manière verticale à la base¹⁵;
- plantation d'arbres ou arbustes à l'amont du seuil permettant de mieux stabiliser le mur et valoriser l'eau retenue. Si le sapement des berges du ravin est fort, la plantation d'arbres ou arbustes le long du ravin est souhaitable.

117. Le seuil doit être entrepris pendant l'été lorsque le danger des crues est le plus faible.

118. Comme ces seuils sont poreux, ils libèrent une partie de l'écoulement à travers l'ouvrage, ce qui diminue d'autant la quantité d'eau qui franchit le seuil par le haut et les forces dynamiques et hydrauliques qui s'exercent sur l'ouvrage. Plusieurs seuils et/ou ouvrages en gabion peuvent être construits sur le même ravin en fonction de la gravité du ravinement et de la pente.

8. Stratégie de sortie et durabilité

119. En alignement avec la politique environnementale du Maroc et son engagement dans le processus mondial en matière tant d'atténuation que d'adaptation au changement climatique, exprimé notamment à l'occasion de la COP 22 et dans ses documents stratégiques, dont en particulier, la troisième Communication Nationale sur le changement climatique, sa Contribution Nationale Déterminée, CND, etc. Des initiatives importantes sont également prises, tel son engagement dans un processus d'élaboration d'un Plan National d'Adaptation, PNA Maroc. (voir note SECAP)

120. L'approche CLIMATE PROOFING de la GIZ, adoptée pour cette réalisation, a été conçue pour permettre une meilleure intégration des effets du changement climatique dans les plans de développement aux niveaux national, sectoriel, local et au niveau des projets et pour œuvrer à une plus grande prise de conscience des défis et opportunités liés au changement climatique. L'approche permet d'analyser les mesures de développement par rapport aux défis et opportunités présents et futurs posés par le changement climatique, rendant ainsi les mesures prises plus efficaces et plus résilientes. La méthode peut s'appliquer lors de la phase de planification ou lors de la révision des mesures de planification

ANNEXES

Annexe 1: TDR des différentes prestations prévues (clauses techniques)

Annexe 2: DAO pour l'étude préliminaire par le DPA

Annexe 3: Fiches pratiques de réalisations physiques du Projet:

- Fiche 1: Traçage des courbes de niveau
- Fiche 2: Calcul de l'écartement entre ouvrages des CES
- Fiche 3: Calcul du ratio « Superficie d'impluvium / superficie cultivé »

Annexe 4: Matrice d'évaluation des partenaires CES

¹⁵ Les dimensions des murs construits en pierres sèches doivent répondre à la condition suivante: $H=2x1$ (H= hauteur de seuil et 1= largeur du seuil à la base). Ainsi, un seuil ayant 60 cm de large à la base peut avoir une hauteur de 120 cm. La largeur de la petite base (haut du mur) doit être $\geq 2/3$ de la grande base.

Annexe 1. TDR des différentes prestations prévues (clauses techniques)

Douze activités nécessitant des TDR sont identifiées.

i) TDR des études détaillées de projets d'exécution: L'intervention, par ces études, consistera en l'identification, la délimitation et la géolocalisation et description des sites concernés par les travaux de mise en place (i) des éléments de banquettes et éléments de murettes de différentes dimensions en fonction des emplacements à fixer, et (ii) des ouvrages en gabion et descriptifs y relatifs.

Elle s'appuiera sur les résultats de l'étude préalable sur l'érosion, pour laquelle le DAO est en cours de finalisation par la DPA/SAHA, avec appui de la mission. Cette étude qui aura à (i) fixer et délimiter/marker les tranches de pentes destinées à recevoir éléments de banquettes ou éléments de murettes et (ii) proposer les talwegs/ravins à traiter et les emplacements des différents ouvrages de gabion à réaliser.

Les études d'exécution, prévues en deux tranches, compléteront ladite étude préalable, par la précision des emplacements, le dimensionnement et description des ouvrages à mettre en place, l'objectif ultime en étant « la maîtrise de toutes les données devant être cernées à l'occasion de l'établissement des DAO/TDR pour les travaux entreprise ».

ii) TDR pour les intervenants en Assistance Technique: l'assistance technique vise à renforcer les moyens tant humains que logistiques de la DPA/SAHA, par la mobilisation d'ingénieurs au niveau de la DPA (Un ingénieur Sciences du sol et un forestier en cas de besoin) et de deux de technicien/nes pour le suivi et le contrôle des travaux au niveau des chantiers de terrain.

L'ingénieur en Sciences du sol doit avoir une expérience en la matière d'au moins dix ans et sera responsable, avec la DPA/SAHA de la planification et l'engagement des programmes annuels d'intervention, ainsi que du contrôle et gestion des comptes-rendus périodiques, fournis par les intervenants de terrain, et dont la périodicité sera fixée dans leurs TDR respectifs.

L'expertise d'un ingénieur forestier est requise en situations jugées délicates d'ouvrages, notamment en gabion, d'un certain volume et devant être appliqués à des sites particuliers.

Pour le suivi des réalisations de terrain, l'assistance technique devra être expérimentée dans ce domaine et constatée dans les offres techniques des DAO. L'AT a l'entière responsabilité en ce qui concerne la qualité des ouvrages à mettre en place et leur durabilité et résistance aux aléas notamment climatiques, dans la limite de ce qui est exigé dans les TDR des travaux. Un minimum de trois visites par ouvrage ou chantier est préconisée, à la mise en place des assises, au déroulement des travaux et pour leur réception.

Les formations doivent être données par des structures spécialisées ou des consultants compétents en la matière. Les TDR y relatifs préciseront les conditions de réalisation, la démarche CEP et ses exigences, ainsi que les thématiques retenues notamment le volet techniques douces de CES et celui de maintenance et d'entretien des ouvrages antiérosifs qui seront mis en place par le projet.

Annexe 2. DAO pour l'étude préliminaire par le DPA

« ETUDE DE CARACTERISATION DE L'EROSION ET DE PROTECTION D'ESPACES AGRICOLES, RELEVANT DES CERCLES DE TAINAST ET AKNOUL, PROVINCE DE TAZA »

CHAPITRE II: CLAUSES TECHNIQUES

Espaces concernés par l'étude: L'étude doit s'étendre sur les zones territoriales des deux cercles de Tainast et Aknoul de la province de Taza, comprenant, 60 périmètres d'intervention, délimités au sein des communes rurales et espaces érodés environnants. Sont, en conséquence, séparés tout au long des investigations de l'étude « l'échelon territoire des deux cercles d'Aknoul et de Tainast, et l'échelon de l'espace concerné par le projet PRODER Taza ».

A. CONSISTANCE DE L'ETUDE

Il s'agit d'une étude préalable à la mise en place d'un projet de développement axé, entre autres, sur la protection et la conservation des terres agricoles contre l'érosion des sols, le projet PRODER Taza, mené par le Ministère de l'Agriculture, appuyé par le FIDA.

A l'échelon de la zone précitée, l'étude a pour objet la caractérisation de l'érosion, la spatialisation de ses différentes formes et la proposition des dispositifs antiérosifs devant être associés à différentes situations d'érosion des sols.

Au niveau de la sous-zone concernée par le projet PRODER FIDA, s'étendant sur les espaces territoriaux des communes rurales, indiquée¹⁶, l'investigation vise le renforcement du dispositif antiérosif associé au programme de plantation devant concerner quelques 11 400 ha au sein de 60 périmètres pré-délimités, et consistera en l'identification, la délimitation, et le marquage des espaces agricoles devant recevoir des actions antiérosives prédéfinies.

A noter qu'au niveau desdits périmètres, les types d'actions antiérosives sont définis, soit des éléments de baquettes en quinconce en pentes de 10 à 20% et des éléments de murettes en quinconce également, en pentes 20/30% et au-delà. A titre indicatif, la superficie totale devant recevoir l'un ou l'autre des deux types d'ouvrages est estimée à environ 3 465 ha.

La protection des terres agricoles est complétée par la mise en place d'ouvrages en gabion. Il est demandé à ce niveau, l'identification des talwegs et ravins de différentes dimensions, dominant des espaces agricoles de hautes potentialités de production, en distinguant ceux prioritaires à des actions de correction et devant recevoir des ouvrages de stabilisation en gabion, tout en désignant et marquant les sites d'implantation de ces différents ouvrages le long de chaque talweg ou ravin. A titre indicatif, un volume de 30 000 mètres cubes de gabion est prévu, en termes de correction de divers ravins et talwegs qui seront identifiés et retenus.

Les endroits qui seront désignés pour les opérations de correction des ravins et éventuellement des berges et rives d'oueds, doivent correspondre aux sites qui constituent les principales sources des apports liquides et solides. Leur identification devra être justifiée par l'analyse des facteurs de l'érosion conformément à la méthodologie qui sera retenue par le comité de suivi.

B. DEROULEMENT DE L'ETUDE

L'étude se déroulera à deux niveaux: (i) les territoires des deux cercles de Tainast et Aknoul et (ii) des espaces agricoles concernés par le Projet susmentionné.

A l'échelon des territoires des deux cercles sus désignés: l'investigation consistera en un recueil de la documentation tant textuelle que cartographique existante, son analyse et son exploitation, devant déboucher sur la caractérisation et la catégorisation des phénomènes d'érosion, au sein du territoire concerné des deux cercles susmentionnés.

A l'échelon des espaces agricoles concernés par le Projet, l'investigation consistera en (i) l'identification, délimitation et marquage, au sein des 60 périmètres du projet, des espaces désignés pour les différents actions antiérosives prévues, soit les éléments de banquettes et les éléments de murettes, et (ii) l'identification, délimitation et marquage, dans les espaces environnants et en amont, des talwegs et ravins sources d'érosion éligibles à des actions de correction et de stabilisation par la mise en place de gabions.

¹⁶ Liste à insérer par la DPA/SAHA

B. 1. Au niveau de l'ensemble des territoires des cercles de Tainast et d'Aknoul

B.1.1. Recueil et analyse de la documentation existante

Il s'agit essentiellement d'études existantes ayant rapport avec l'érosion, soit:

- Climat (analyse et fréquence des précipitations, intensités des pluies par zone, agressivité pluviale, données thermiques, vent, humidité, synthèse bioclimatique);
- Lithologie, Géologie et géomorphologie;
- Ressources en sol (les principaux types de sol dans le bassin versant, leurs érodabilité);
- Relief, (hypsométrie, pentes et longueur de pentes et leur impact sur l'érosion);
- Occupation actuelle des sols, couvert végétal et indice du couvert;
- Hydrographie et Hydrologie (réseau, densité, profils, hydrologie générale, analyses des débits, bilan, risques d'inondations, etc.);
- Les pratiques culturales;
- carte d'implantation des principales infrastructures socioéconomiques (routes, pistes, agglomérations,...)
- Et tous autres paramètres jugés nécessaires pour la conduite de l'étude.
- L'occupation des sols, élaborée au 1/50 000^{me} (sauf autre recommandation du comité de suivi), doit être connue de manière à relater la situation du couvert végétal de la zone d'étude. A cet effet, l'utilisation des nouvelles technologies et notamment la télédétection, imageries satellitaire s'avèrent nécessaires.

B.1.2. Exploitation de l'existant et analyse de l'érosion

Il s'agira d'aboutir, à travers l'exploitation de l'existant, à la caractérisation et spatialisation des types d'érosion dans la zone d'étude, soit notamment:

- Cartographie et description des processus et des différentes formes d'érosion selon la méthode PAP/CAR ou similaire)¹⁷.
- L'approche d'une quantification et évaluation de l'érosion par l'étude des apports liquides et solides. L'analyse doit aboutir à la quantification de l'érosion au niveau des versants et du réseau hydrographique.

B.2. Au niveau des zones d'intervention du Projet

B.2.1. Au niveau de chacun des 60 périmètres du Projet

- Délimitation cartographique des espaces correspondant aux tranches de pentes suivantes: 0/10%; 10/20%; 20/30%; et au-delà de 30%, et.
- calcul de la superficie correspondante à chacune des tranches de pentes précitées.
- Description des phénomènes et types d'érosion dominants au sein de chaque périmètre.

B.2.2. Au niveau de l'espace environnant et englobant les 60 périmètres

- Recensement et géo-localisation cartographique des talwegs et ravins sources d'une érosion active dans les espaces agricoles englobant les 60 périmètres du Projet;
- Catégorisation argumentées des talwegs et ravins recensés, en fonction de leur degré d'agressivité érosive et leur influence sur les terres agricoles environnantes et en situation aval, en les rangeant dans Trois catégories (Grande Influence, Moyenne influence et faible influence.);
- Proposition des lieux de mise en places de gabions de différentes dimensions, sur le parcours de chaque talweg/ravin, pour en stopper/limiter son agressivité érosive.

¹⁷ A préciser par la DPA/SAHA

- Proposition des talwegs/ravins, prioritaires au programme envisagé, par le projet PRODER Taza, portant sur un volume de 3 000 m³ de gabion, tout en précisant leur distribution sur les talwegs/ravins proposés.

C. Livrables

C.1. Echelon des territoires des deux cercles de Tainast et d'Aknoul

- Copies des documents recueillis et exploités pour l'étude;
- Cartes des catégories d'érosion ayant résulté de l'analyse de l'existant;
- Description détaillée de l'érosion dans chacune des catégories et sous-catégories.

C.2. Echelon de la sous-zone concernée par le projet PRODER Taza

- Cartes de délimitation des catégories des terres, selon les classes de pentes indiquées ci-haut;
- Etats consignants les superficies de terres agricoles par classe des pentes indiquées;
- Cartes de localisation/délimitation des talwegs/ravins recensés;
- Etats de catégorisation selon l'importance de l'influence érosive (Une couleur par catégorie, à convenir avec la Maitrise d'ouvrage.)
- Rapport de description de chaque talweg/ravin avec proposition des emplacements d'ouvrages de correction/Stabilisation;
- Listing des talwegs/ravins proposés pour un programme de d'environ 3 000 M3 de gabions, avec une distribution (sur 2 à 4 sites), sur le parcours de chaque Talweg/Ravin.
- Tant le listing que les emplacements et le volumes des ouvrages doivent faire l'objet d'une concertation avec la maîtrise d'ouvrage.
- Les échelles des cartes à produire seront fixées après échange avec la DPA/SAHA¹⁸.

¹⁸ Pour concertation avec la DPA/SAHA

Annexe 3 TDR Travaux de CES

A.1. TDR devant s'appliquer à l'ensemble des études et travaux.

Il est important de préciser au niveau de chaque TDR, en plus de l'objectif et de consistance de la prestation, la démarche et les conditions de réalisation ainsi qu'une offre technique comprenant notamment une note méthodologique qui permettra aux concurrents de montrer et mettre en relief (i) d'abord leur niveau de compréhension de ce qui est demandé, (ii) la manière par laquelle il compte réaliser la prestation et, (iii) les moyens aussi bien humains que didactiques et logistiques dont il dispose et qu'il compte mobiliser pour cette prestation.

Pour les formations, la même exigence de présentation d'une note méthodologique, est à considérer, tout en insistant sur les compétences du concurrent, dans les deux domaines (i) de maîtrise des techniques douces de gestion conservatoire des terres agricoles en pluvial, et (ii) de construction, maintenance et entretien de divers ouvrages antiérosifs en zones de montagnes. Il sera demandé, en plus, la présentation pour validation préalable par la maîtrise d'ouvrage, des modules de formation proposés.

A.2. Complément spécifique à la réalisation de l'étude technique relative à la correction mécanique des ravins et talwegs dans les Communes Rurales de; Cercles de ... et de ..., Province de Taza.

Objet et consistance du marché

Le présent marché a pour objet, la réalisation de l'étude technique concernant la correction mécanique des ravins et talwegs au sein de la zone couverte par le projet PRODER Taza.

Il vise l'aménagement de talwegs et ravins, désignés à l'issue de l'étude préalable précédente, par la mise en place de gabions de différentes dimensions et configurations, en fonction des données du site, au niveau des communes rurales de

Dans les zones concernées, l'eau de ruissèlement tend à creuser dans les pentes fortes, et à alluvionner dans les pentes faibles. Le double jeu ablation/altération tend vers un profil d'équilibre qu'il convient de traiter, en tenant compte de cette dynamique, dans la réalisation de cette étude dont l'objectif est de limiter la force de ruissèlement et le volume de transport solide pour stabiliser ainsi l'ensemble des zones traitées.

Cette opération concerne un volume de 30 000 mètres cubes de gabions qui seront placés, selon une répartition par commune rurale à convenir avec la maîtrise d'ouvrage.

Le titulaire du marché soumettra à l'approbation du maître de l'ouvrage, une méthodologie détaillant les différentes phases et les aspects techniques d'analyse, ainsi que le planning de réalisation de l'étude.

Modalités d'exécution de l'étude technique des seuils en gabion

L'étude de correction mécanique des ravins par la mise en place des seuils en gabion doit être faite depuis l'amont du ravin jusqu'à l'aval, en prenant aussi en considération dans l'étude les affluents secondaires, tertiaires...etc. Elle concerne:

- 1- L'identification des sites pour chaque seuil: L'emplacement des différents seuils doit, en outre, être suffisamment justifié et raisonné. Le dimensionnement doit répondre à des considérations et normes techniques adaptées au contexte local. Les ouvrages doivent en effet, être bien conçus par l'étude afin d'éviter tout écoulement latéral, ou affouillement sur pied (risque d'effondrement), ce qui peut faire perdre au seuil dans ce cas, son protecteur.
- 2- Le relevé systématique des coordonnées Lambert (X, Y) au moyen du GPS, au niveau du point bas des talwegs ainsi que son altitude.
- 3- Le relevé du profil en travers de chaque seuil (longueur totale, hauteur, avec description des caractéristiques de chaque site).
- 4 - La matérialisation à la peinture du site de chaque seuil avec son code, son nom, et son numéro d'ordre, afin de faciliter l'identification du seuil au moment de la réalisation des travaux.
- 5- Prévoir pour chaque seuil un déversoir (au niveau du gabion semelle) aménagé à la partie centrale de l'ouvrage de 0,5m de hauteur.

6- Le déversoir d'un seuil doit être, à peu près, au même niveau que le tapis para-fouille du seuil, qui le précède.

7- Prévoir un tapis para-fouille qui doit être aménagé à la partie avale du seuil dont la hauteur est de 0,5m et la largeur de 1m. Sa longueur est, par contre, fonction des caractéristiques du seuil.

Toutes les dimensions données ci-dessus sont fournies à titre indicatif, le bureau d'études doit justifier techniquement le dimensionnement de l'ouvrage.

Après achèvement de l'étude, les techniciens mandatés par la maîtrise d'ouvrage, sont en mesure de vérifier approximativement que la somme totale des hauteurs de tous les seuils correspond à la dénivelée du Talweg non corrigé.

Connaissance des lieux: Le titulaire du marché atteste, du fait de son acte d'engagement, qu'il connaît parfaitement les lieux où doit se dérouler l'étude et qu'il a pu apprécier les difficultés éventuelles susceptibles de résulter des conditions du site des études et de leur relation avec le milieu naturel. Le titulaire du marché ne pourra en aucun cas formuler des réclamations basées sur une connaissance insuffisante des lieux ou des conditions de réalisation des études.

Contrôle et vérification: Le prestataire doit exécuter les services avec tout le soin, l'efficacité, et la diligence requise, et selon les meilleures pratiques professionnelles.

Au cours de l'exécution des études, les techniciens désignés par la maîtrise d'ouvrage ont, à tout moment, droit d'intervenir soit sur le terrain, soit au bureau et pourront procéder à toute vérification portant sur la qualité du travail exécuté.

Toute prestation reconnue défectueuse sera reprise par le titulaire du marché sans pour autant que les délais d'exécution prévus soient modifiés.

Documents à fournir: Ils doivent comporter les éléments suivants: (à titre indicatif à ce stade)

- La méthodologie
- La description détaillée de la zone d'étude (climat, sol, végétation...)
- La localisation de la zone étudiée sur un extrait de la carte cartographique au 1/50000 pour chaque zone homogène.
- Une note technique de dimensionnement
- L'élaboration des profils en travers et en coupe de chaque seuil, en faisant ressortir l'ancrage, la fondation de chaque seuil ainsi que le calcul du volume correspondant en m³ (1cm³ sur le papier = 1 m³ sur le terrain) et ce, conformément aux informations échangées et avec la maîtrise d'ouvrage.

Annexe 4. Fiches pratiques de réalisations physiques du Projet

Table 4: Fiche de traçage des courbes de niveau

Fiche 1	Traçage des courbes de niveau
<p>Descriptif sommaire et objectifs: La lutte contre l'érosion hydrique est basée essentiellement sur la réduction du ruissellement selon la plus grande pente. Pour ce faire, les éléments anti-érosifs (banquettes, murettes, cordons etc....) destinés à limiter la vitesse du ruissellement sont placés parallèlement aux courbes de niveau pour réduire la longueur de la pente.</p>	
<p>Conditions d'application / précautions d'emploi: Tracer les courbes de niveau sur le terrain à aménager est la première étape pour la réalisation des ouvrages de conservation de l'eau et du sol (CES) telles que les terrasses, les banquettes, les murettes ou les cordons.</p> <p>Cette technique s'applique quels que soient le degré et la régularité de la pente. Un exercice d'apprentissage est nécessaire.</p> <p>Précautions d'emploi et limites: compte tenu du coût des structures CES et des risques encourus en cas de tracé faux, les techniques approximatives sont à proscrire. Dans le cas contraire, les structures peuvent avoir un effet contraire de celui rechercher et favoriser l'érosion par exemple.</p> <p>La technique préconisée est donc le traçage à l'aide d'un niveau à eau sur trépieds (théodolite) et une mire, à l'exclusion de toute méthode empirique.</p>	
<p>Moyens: Deux techniciens expérimentés peuvent réaliser 600 à 1000 m linéaires/jour.</p> <p>Le matériel nécessaire est classiquement utilisé par les géomètres: un niveau à eau sur trépieds (théodolite) et une mire.</p> <p>Le coût est généralement inclus dans le prix de confection des structures antiérosives lorsque c'est une entreprise privée qui intervient.</p>	
<p>Avantages</p> <ul style="list-style-type: none"> - Méthode précise, rapide et facile à apprendre sur le terrain - Limitation des risques de mauvaises application ultérieure des structures de CES 	<p>Inconvénients</p>
<p>Conception / mise en œuvre: La technique doit être appliquée par du personnel formé, avant la réalisation des ouvrages de CES. Généralement, cette étape fait partie intégrante des travaux d'aménagements et est donc réalisée par l'entreprise engagée.</p> <p>Le plus important est de tracer la première courbe de niveau, puisque les autres sont tracées par rapport à la première. Celle-ci est tracée dans le haut du champ ou du versant, en partant d'une limite de parcelle, d'un chemin ou d'une ravine.</p> <p>Le traçage se fait de la manière suivante avec 2 opérateurs (A et B):</p> <p>L'opérateur A place le théodolite au sommet du versant à traiter et règle la position horizontale du niveau en jouant sur les vis de réglage.</p> <p>L'opérateur B maintient la mire graduée à une distance x par rapport à la position de A. la mire doit être tenue parfaitement verticale.</p> <p>L'opérateur B lit la position du niveau sur la mire, soit « y ».</p> <p>L'opérateur B place un piquet en bois ou un caillou marqué par une peinture ou par la chaux pour identifier la position du point de la mire.</p> <p>L'opérateur B déplace la mire de 3 à 5m horizontalement en veillant à rester à la même hauteur.</p> <p>L'opérateur A repère le niveau « y » en regardant dans le niveau sur la mire et indique à B comment déplacer la mire (plus haut, plus bas) sur le versant jusqu'à ce que le niveau « y » soit atteint.</p> <p>L'opérateur B marque la position de la mire comme dans l'étape 4.</p> <p>Cette opération de repérage des points de même altitude est répétée sur toute la largeur du versant à aménager</p> <p>Joindre les points de repérage revient en fait à tracer la première courbe de niveau.</p> <p>Les suivants sont tracés ainsi:</p> <p>Si la pente du versant est irrégulière, le traçage des autres courbes de niveau se fait de la même manière que précédemment en plaçant le niveau sur une courbe déjà tracée.</p> <p>Si la pente du versant est régulière, le traçage des autres courbes de niveau se fait à une distance égale à « E », écartement entre ouvrages calculé selon le degré de pente (voir fiche D2), et peut être réalisé à l'aide d'une simple corde sur laquelle on aura reporté « E ».</p>	

Table 5: Fiche de calcul de l'écartement entre ouvrages de CES

Fiche 2	Calcul de l'écartement entre ouvrages de CES
<p>Descriptif sommaire et objectifs Le calcul de l'écartement des ouvrages de CES (banquettes, murettes ou cordons en pierre sèche etc....) est nécessaire pour tracer les courbes de niveau (fiche D1) à une distance adaptée selon la pente. Celui-ci est calculé selon les formules de Bugeat ou de Saccardi.</p>	
<p>Conditions d'application / précautions d'emploi La distance entre ouvrages peut varier sur le même versant si la pente change et selon l'utilisation que l'on veut faire du terrain. Cependant, une augmentation maximale de 20% par rapport à l'écartement est tolérable, au-delà, les vitesses de ruissellement peuvent devenir érosives.</p>	
<p>Conception / mise en œuvre Pour déterminer E on peut utiliser deux modèles adaptés aux conditions de l'Afrique du Nord du fait qu'ils ont été développés dans la région. Il s'agit du modèle de Bugeat développé en Tunisie et celui Saccardi développé en Algérie. C'est la formule de Saccardi qui est utilisée au Maroc.</p> <p>Budget (Exemple): $D=2.2 + 8P$ et $E = D/P$ $E = 8 \rightarrow (2.2/P)$</p> <p>Saccardi (Algérie): Si $P < 25\%$: $D3 = 260 P_0$; $E=D/P$ $E=6,38 (1/p)^{4/3}$ Si $P < 25\%$: $D2 = 64 P_0$; $E=D/P$ $E= 8 (1/p)^{\frac{1}{2}}$</p> <p>Avec D_0: dénivelé entre deux ouvrages (m) P_0: pente (%) et E_0: écartement entre ouvrages (m)</p> <p>Lorsque le versant a un sommet plat et que la pente est régulière, l'emplacement de la première courbe de niveau doit commencer par le haut à une distance « E » du sommet. Si le sommet est pointu, la distance entre la première courbe et le sommet est de $1.5 \times E$.</p>	

Table 6: Fiche de calcul du ration superficie d'impluvium / superficie cultivée

Fiche 3		Calcul du ratio: Superficie d'impluvium / superficie cultivée	
<p>Descriptif sommaire et objectifs</p> <p>La pluviométrie reçue dans les zones arides et semi-arides est généralement insuffisante pour assurer une bonne croissance des plants. Par conséquent, les rendements des cultures restent faibles à nuls. L'impluvium est une zone de collecte du ruissellement (ZR) qui est ensuite concentré sur la zone cultivée (ZC). La zone cultivée reçoit l'eau de pluie et l'eau de ruissellement de l'impluvium. Pour que la culture bénéficie d'une quantité d'eau adéquate, ce qui permet la stabilisation voire l'augmentation des rendements, il faut connaître la superficie d'impluvium nécessaire par hectare cultivé.</p>			
<p>Conditions d'application / précautions d'emploi</p> <p>Cette technique est applicable avec succès dans les zones où la pluviométrie est insuffisante et ne permet pas l'obtention de niveaux de production acceptable.</p> <p>Le terrain à l'amont (impluvium) est préférablement non adapté aux cultures (sol squelettique, rocheux et non cultivable), et bénéficie de pentes favorisant le ruissellement de l'eau de pluie. Le terrain en aval (zone cultivée) a de préférence un sol assez profond et à capacité de rétention en eau élevée.</p> <p>Si nécessaire, il est parfois préférable de ne cultiver qu'une partie réduite du terrain (bas de pente) et d'utiliser la partie amont comme impluvium.</p> <p>Exemple d'application: les négarims et la Tabia.</p>			
Moyens			
<p>Avantages</p> <p>Réduction des pertes d'eau par ruissellement et augmentation de la quantité d'eau stockée</p> <p>Augmentation et stabilisation des rendements par unité de surface</p>		<p>Inconvénients</p> <p>Consommation de surface (impluvium non cultivé)</p>	
<p>Conception / mise en œuvre</p> <p>Pour pouvoir collecter le maximum d'eau de ruissellement et l'utiliser d'une façon efficiente, il est nécessaire de déterminer le ratio optimal « zone de collecte du ruissellement/zone cultivée » (ZR/ZC) pour les conditions agro-écologiques locales (vérifier la formule et les unités):</p> $ZR/Zc = (BEC-PP)/(PP \times CR \times Eff)$ <p>Bec= besoins en eau de la culture (en mm), équivalent à l'évapotranspiration maximale (ETM) déterminée directement à l'aide d'un lysimètre, ou par la formule: $ETM = Kc \times ETo$ où ETo est l'évapotranspiration de référence (Blaney Criddle, Priestley-Taylor, Penman Monteith...) et Kc le coefficient cultural.</p> <p>PP= Indice de pluviométrie du projet (en mm) qui correspond au volume d'eau pour lequel le projet est conçu. Il est égal à la quantité de pluie annuelle reçue avec une probabilité de 33% (précipitation obtenue au moins une année sur 3).</p> <p>(BEC-PP) représente le déficit hydrique (D): s'il est positif (BEC>PP) l'eau disponible est insuffisante et D représente alors le volume d'eau supplémentaire nécessaire pour chaque hectare cultivé. S'il est négatif (PP>BEC), l'excès d'eau doit être drainé pour éviter l'asphyxie des plantes.</p> <p>CR= coefficient de ruissellement (sans dimensions) qui donne une idée de la proportion d'eau qui ruisselle par rapport à la pluviométrie reçue.</p> <p>Eff= Facteur d'efficience qui prend en considération la différence entre le régime pluviométrique annuel et l'absorption de l'eau par les plantes. S'il y a une discordance entre le régime pluviométrique et la consommation de l'eau par les plantes, on aboutit à une faible efficience. Dans le cas contraire, l'efficience est élevée.</p>			

Annexe 5: Matrice d'évaluation des partenaires CES

Institution Projet Organisation	Domaine d'intervention et gouvernance	Déploiement territorial	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles	Plan de renforcement des capacités
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Association SIDI OUISSA, créée en 2016. Président: Mr Egalement président de l'association d'irrigants située en aval du périmètre	Développement local rural axé sur l'agriculture	Cercle d'Aknoul, Province de TAZA	Bonne cohésion des agriculteurs pour le projet et autour du président Prédispositio n des agriculteurs et leur unanimité pour des traitements antiérosifs en amont et au sein des exploitations	Des agriculteurs disposent de propriétés en partie dans le périmètre à planter et en partie dans le périmètre irrigué PMH en aval. Dominance d'exploitatio ns d'assez grandes superficies. interaction avec les surfaces environnante s relevant du domaine forestier	Le Président et l'équipe autour supervisent et encadrent l'intégralité des actions menées aussi bien au niveau du périmètre de PMH, en aval, que celles devant être réalisées sur le périmètre des plantations.	
Association Khabbab Créée en 2011 pour le périmètre de plantations d'amandiers de TIZI OUSLI	Développement local axé sur l'agriculture et les plantations d'amandier	Cercle d'Aknoul, Province de TAZA	Bonne place du Président au sein de la zone d'interventio n du projet Créneau bien porteur du secteur de l'amandier dans la région et au-delà.	Implication du président dans nombre d'autres activités au sein de la zone et risque de dispersion des efforts Risque d'apparition d'autres d'apparition de positions concurrentes et d'oppositions dans la conduite du projet	Supervision du processus de mise en œuvre des actions du projet dans ses composantes de mise en place des plantations mais aussi des opérations avales de facilitation de la commercialisati on.	
Association TISI NADOR, créée en 2002	Développement local axé sur l'agriculture et les plantations d'amandier	Cercle d'Aknoul, Province de TAZA	Grande expérience en projets (dont ceux ayant connu des échecs, projet MEDA) Grande prédispositio n des agriculteurs aux aménagement s nécessaires (banquettes, murettes)	Les situations antérieures de non sucsées peuvent être découragean tes pour quelques agriculteurs Une certaine hétérogénist e du terrain en termes de pentes et de lithologie. nuances influer sur	Grande attente à ce que le projet puisse apporter de l'emploi aux jeunes et aux femmes dans les douars au sein du périmètre. t	

Institution Projet Organisation	Domaine d'intervention et gouvernance	Déploiement territorial	Evaluation des capacités		Fonctions potentielles	Plan de renforcement des capacités
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
Association TIGHZRATIN E pour le développement.	Développement local axé sur l'agriculture et les plantations d'amandier	Cercle d'Aknoul, Province de TAZA	Une forte emprise du président et des équipes au tour sur les initiatives dans la zone. Le Président est aussi directeur de la coopérative féminine de concassage des amandes, située dans la zone. Bon engagement des agriculteurs.	Le périmètre est constitué de formes de collines dominant des bas fonds se constituant en marécages ou l'eau stagne en permanence. Apparition de quelques signes d'hydromorphie au sein même du périmètre proposé pour les plantations d'amandier.	Supervision du processus de mise en œuvre des actions du projet dans ses composantes et grand intérêt aussi aux autres actions de valorisation et de commercialisation, en aval.	
Directeur du Centre de Conseil Agricole, CCA	Conseil Agricole	Cercle de TAINAST, Province de TAZA	Des relations exemplaires avec l'entourage et les partenaires tels que les services des eaux et Forêts, etc. Maitrise du contexte et des systèmes agricoles dans l'espace de son intervention et au-delà.	Risque d'être déplacé vers une autre zone et peut être pour autres responsabilités. Moyens humains et logistiques; bien limités, au sein du centre.	Antenne de proximité dans la zone, donc rôle prépondérant dans la mise en œuvre du projet.	

Sous-Composante 1.2: Développement de l'arboriculture fruitière

121. La sous-composante vise à convertir de céréaliculture en arboriculture fruitière pluviale - amande, figue et olive - en vue d'accroître la productivité et d'augmenter de manière durable les revenus des ménages ruraux des zones de montagnes du Rif de la province de Taza.

122. Le Projet accompagnera la reconversion du système de culture actuel dominé par la céréaliculture en arboriculture fruitière sur 11 400 hectares par la plantation d'amandiers (9 800 ha), de figuiers (1 000 ha) et d'oliviers (600 ha) et pilotera la réhabilitation d'anciens vergers d'amandier par le sur-greffage, selon les fiches d'identification des OPA porteuses, validées par la DPA dans le cadre du Plan Maroc Vert (PMV) -Pilier II.

123. **Ciblage.** Les périmètres identifiés correspondent à 3 740 exploitations familiales (dont 500 avec femmes cheffes d'exploitation, 1 270 jeunes chefs d'exploitation). Les périmètres identifiés appartiennent aux deux cercles regroupant quinze communes territoriales. Cette zone s'étend sur une superficie totale de 286 900 ha et une SAU d'environ 103 350 ha. Les plantations toucheront 11% de la SAU.

124. L'analyse des données de la DPA et l'ONCA ainsi que les discussions tenues avec certaines OPA et agriculteurs/trices soulignent (i) une fragilité des agro écosystèmes basés sur la céréaliculture et des terrains très accidentés conduisant à une faible productivité, et (ii) une pratique minimale de techniques culturales.

125. La zone d'intervention du Projet offre des potentialités importantes de développement des filières amande, figue et olive avec: i) des sols agricoles favorables à la plantation de ces arbres fruitiers; ii) des cultures plus rentables que la céréaliculture actuelle; iii) la diversité variétale endogène de l'amandier; iv) des agriculteurs conscients des effets de la gelée sur les variétés précoces et informés sur les variétés à haute valeur marchande; v) une forte motivation des bénéficiaires. Mais ces filières connaissent de nombreuses difficultés liées notamment au/à:(i) relief accidenté avec une forte érosion, (ii) climat avec des précipitations mal réparties et des gelées printanières, (iii) l'absence de main d'œuvre qualifiée et (iv) des pratiques culturales limitées voir même inexistantes.

Actions proposées et modalités de mise en œuvre

1- L'extension des plantations en amandiers, figuiers et oliviers

126. Les périmètres qui feront l'objet de nouvelles plantations ont été pré-identifiés par les OPA porteuses, le CCA et la DPA. Le choix des périmètres est fait dans le respect de la procédure du manuel de priorisation des projets Pilier II du PMV. Les principaux critères techniques d'éligibilité des périmètres devront respecter les exigences agro-pédo-climatiques propres à chaque espèce/variété.

L'amandier

i) Exigences agro-pédo-climatiques

- **Température, humidité et lumière:** L'amandier est une espèce relativement résistante au froid, elle nécessite de basses températures hivernales pour la levée de la dormance (200 à 400 h en dessous de 7,2°C), sa floraison étant précoce (de décembre à mars), l'amandier est exigeant en lumière et en chaleur pendant la phase de croissance du fruit. Il redoute aussi la forte hygrométrie durant les phases de floraison et croissance du fruit. L'amandier se développe et produit dans les zones à précipitations supérieures à 350 mm/an.
- **Type de sol:** L'amandier redoute les sols alcalins et les terres argileuses asphyxiantes, Il tolère le calcaire actif. C'est une espèce résistante à la chlorose grâce à sa capacité d'extraire le fer. Il préfère les sols profonds, fertiles, bien drainant, légers et humifères. Il pousse jusqu'à 2 450 m d'altitude avec un optimum de croissance à 750 m, ce qui correspond aux altitudes des deux cercles concernés.

L'amandier est adapté aux conditions méditerranéennes sèches et présente une bonne opportunité de valorisation des terrains marginaux. En plus de son intérêt économique incontestable, l'amandier est d'un intérêt reconnu dans la mise en valeur des écosystèmes fragiles en matière de fixation des sols et d'embellissement du paysage.

- **La localisation de la parcelle et son microclimat:** L'amandier a une floraison précoce et une grande sensibilité au gel. Les zones gélives au printemps sont donc à proscrire, par exemple, les parcelles en bas-fond, peu aérées ou orientées au nord pour les secteurs en coteaux. L'amandier étant sensible aux maladies cryptogamiques, il faut éviter les zones où le degré hygrométrique de l'air est élevé. L'amandier est sensible aux excès d'eau. Les risques d'accumulation d'eau suite à des précipitations successives peuvent entraîner des asphyxies radiculaires. Il faudra donc étudier attentivement les parcelles en pied de colline (cas du périmètre Lamrej à Aknoul). Il en va de même pour les parcelles situées près d'un cours d'eau où les risques de formations de nappes sont importants. La culture d'amandier fût traditionnellement pratiquée en zone de colline ou de piémont, avec des parcelles parfois pentues, mais aujourd'hui, dans un souci de rentabilité, les parcelles de faibles pentes (inférieure à 50%) sont recommandées car elles sont faciles à récolter.

127. Toutes ces exigences peuvent être satisfaites au niveau de la zone du Projet où l'amandier est actuellement cultivé sur une superficie de plus de 20 000 ha.

ii) L'extension des plantations d'amandier

128. Le Projet prévoit la plantation de 9 800 ha d'amandier qui seront réalisés par entreprise dans les périmètres identifiés et ayant fait l'objet de vérification des études préalables d'éligibilité par l'assistance technique du Projet. L'étude d'éligibilité doit toucher tous les aspects décrits dans la matrice en annexe 5. Les travaux à exécuter consistent en:

- la plantation du périmètre en quinconce le long des courbes de niveau avec la variété sollicitée par les bénéficiaires avec l'avis des services techniques, à la densité de 200 plants/ha (5m sur la ligne et 10m entre les lignes);
- l'entretien et le gardiennage du périmètre contre le pâturage pendant une période de 27 mois. L'entretien comprend le regarnis des plants défectueux en année 2, la fertilisation, la protection phytosanitaire, le binage, le désherbage, la réfection des cuvettes, le paillage (mulch), l'arrosage pour permettre le bon développement des jeunes plants (Annexe 3).

129. La réalisation du programme de plantation commencera en 2020 et s'étalera sur 3 ans. La supervision, le contrôle et la réception des travaux de plantation et d'entretien se feront par l'assistance technique sous la supervision de l'UGP/DPA et en collaboration avec le CCA. Étant donné l'ampleur des nouvelles plantations, il est impératif d'informer l'association des pépiniéristes de la région des besoins en plants, en quantité et de qualité, et des variétés sollicitées afin de les préparer pour chaque programme annuel de plantation.

130. L'association de variétés à floraison tardive est recommandée pour planter les périmètres du Projet. Elle comprend les variétés Ferragnes et Ferraduel qui ont une floraison tardive qui se situe en fin février et début mars (selon les années). Ce décalage de floraison leur confère la possibilité d'échapper à la gelée printanière. Cette association conseillée par l'INRA, basée sur Ferragnes comme variété de fond, se trouve aujourd'hui largement répandue au niveau national.

131. La production économiquement significative est prévue à l'âge de 6 ans avec un rendement prévisionnel de 200 kg/ha. L'année 12 est considérée comme année de croisière avec une production 1500 kg/ha d'amande avec coque.

132. L'OPA porteuse du projet de plantation doit être accompagnée durant la réalisation des travaux en formation sur les techniques d'entretien et sensibilisée sur les activités qu'elle devra prendre en charge après la réception définitive des travaux et la clôture du contrat avec l'entreprise.

Le figuier

Exigences agro-pédo-climatiques

133. Le figuier se développe bien dans des zones à faible hygrométrie, fort ensoleillement et des étés chauds et secs. Au stade jeune, les pousses en croissance peuvent être endommagées si les températures chutent en dessous de - 1°C, mais l'arbre adulte peut résister jusqu'à - 12°C. Les températures de 32 à 37°C sont très favorables pour le développement et la maturité des fruits. Si la température s'élève jusqu'à 43°C, le fruit durcit.

134. Le figuier s'adapte à une large variété de sol, depuis les sols lourds argileux jusqu'aux sols sableux, mais préfère les sols limono-argileux. Il tolère des pH de 6 à 7,7, mais craint les fortes concentrations en sodium et en bore. (Oukabli, 2003), (walali et al, 2003) et (Oukabli et Mamouni, 2008).

135. Toutes ces exigences sont satisfaites dans la zone d'intervention du Projet (CCA de Tainast) où le figuier est cultivé sur une superficie de 1 800 ha.

Profil variétaux

136. Il existe un grand nombre de variétés de figuiers cultivées au Maroc, probablement beaucoup de synonymes d'appellations. Vingt quatre variétés cultivées ont été identifiées dans 3 zones du Rif. Elles peuvent être réparties en deux grandes catégories:

- Les bifères donnent deux récoltes par an (avec fructification estivale (Mi-juin – juillet) et une fructification automnale (Mi-août – septembre)): Ourenaxi, Alroudane, Lakhal, Anbar Ikhal, El fassi, El filalia, El Jebelia, Onek Lahmam et El bida.
- Les unifères fructifient une seule fois par an en automne: Lambar Abyad, El Kouti Labyad, hafer Labghal, Chaâri, farekouch Jemal, Nabout et El Ferezaoui.

137. A l'exception de la variété Rhouddane qui présente des fleurs pistillées ne nécessitant pas de pollinisateur, les autres variétés nécessitent un pollinisateur pour la fructification d'où l'importance de l'opération de caprification qui consiste à planter à côté des figuiers femelles des caprifiugiers, à raison de 3 à 5 caprifiugiers pour 100 figuiers, pour en assurer la pollinisation grâce à un insecte, Blastophagapsenes.

138. Les caprifiugiers les plus utilisés pour la pollinisation sont L'hlou, L'mer et L'hmer. Le caprifiugier MKH n°5 a été sélectionné par l'INRA pour sa richesse en Blastophagapsenes.

139. Les clones et les variétés de figuier performants sélectionnés pour la culture au Maroc sont: Nabout, EmbarLbied, Reggodi, Assel, Embar El Khel, El QuoltiLebied, Fassi, Beida 2256, Hafer El Bghal, FerqouchJmel, Filalia, Bousbati, Tamariout, Chetoui, Châari 2587, Ghouddane, Jebelia, Ournaksi 2280, Ferzaoui (Oukabli, 2003).

140. **Choix variétal:** le choix des variétés dépend du type de production (bifère, unifère ou les deux types), de l'époque de maturité et doit porter sur des génotypes de la gamme proposée. La caprification (pollinisation) est nécessaire pour assurer le développement des figues d'automne. Dans un verger, la plantation d'un caprifiugier suffit pour 20 arbres femelles. L'amélioration de la caprification peut se faire également par la suspension de colis contenant 5 profichis à l'approche de la réceptivité des figues femelles, soit au mois de Mai environ.

141. La figue entièrement destinée au séchage reste sur l'arbre jusqu'à un stade de maturité avancée. Elle devient assouplie et sa peau commence à se rider par perte d'eau. Elle se détache alors facilement de l'arbre avec son pédoncule. Les figues colorées conservent leur couleur, quant aux figues verdâtres, elles deviennent blanches.

142. Dans la zone du Projet, les figues produites sont totalement destinées au séchage qui se fait traditionnellement au soleil. Il consiste à aménager une aire de séchage dans un endroit bien exposé au soleil ou sur le toit des maisons.

143. L'aire de séchage est ensuite couverte d'un lit de végétation (palmier nain, roseaux,...) pour éviter le contact des fruits avec la sol, faciliter la circulation de l'air chaud autour des fruits et accélérer le séchage. Les figues sont ensuite exposées au soleil, étalées en monocouche, sans aucun prétraitement. Le séchage dure 4 à 6 jours selon la température de la saison.

144. Dans cette zone du Projet, les agriculteurs bénéficiaires rencontrés ont demandé la plantation de la variété Nabout qui est une variété verte (après séchage devient blanchâtre) à la taille moyenne, ayant une peau fine, très riche en sucre au séchage et très demandée au marché (variété unifère qui fructifie une seule fois par an,) avec une fructification automnale de mi-août à septembre).

Conduite technique de la culture

145. **Travail de sol:** Le système racinaire étant traçant, les travaux du sol doivent être superficiels pour éliminer les mauvaises herbes et faciliter l'infiltration des eaux de pluie. Avec

le développement de la frondaison (4ème année) le couvert végétal réduit la concurrence des adventices.

146. La plantation du figuier sera réalisée dans la zone pluviale sur une superficie de 1 000 ha; avec une densité de plantation de 178 plants à l'hectare (7m x 8m) à conduire en système extensif. Les variétés à planter seront choisies selon le périmètre concerné. Les bénéficiaires préfèrent les variétés locales bifères (production de figues fleurs et de figues) et celles de séchage comme les variétés NABOUT.

147. **Besoins en eau:** bien que cette espèce soit tolérante à la sécheresse, des arrosages copieux améliorent la production en quantité et en qualité. Ses besoins réels annuels sont de l'ordre de 600 mm, surtout au printemps et en début de l'été. La moyenne des précipitations enregistrée pour la période 1975-2010 à la station de Had Msila à Tainast (zone du Projet) est de 666 mm. Satisfaisant les besoins du figuier. Des pluies abondantes en période de maturité fragilisent l'épiderme et provoquent l'éclatement des fruits.

148. **Taille:** naturellement, le figuier pousse en cépée mais il peut être conduit en gobelet sur un tronc de 1 à 2 m, ce qui permet une rotation des charpentières grâce aux rejets de souche.

149. Il n'y a pas de taille de fructification proprement dite mais consiste à équilibrer les charpentières et à remplacer les branches dépérissantes. En raison de son bois tendre et creux et sa faible aptitude à cicatriser, les coupes doivent être effectuées au printemps à la montée de sève.

150. **Fertilisation:** Le figuier ne requiert pas de fortes doses de fumure azotée. Dans les sols des nouveaux périmètres du Projet, l'apport du fumier à raison de 5kg/plant et un apport d'engrais granulé par plant de 30 gr d'azote 60gr et 80gr de potasse sont recommandés à titre indicatif. Ces quantités peuvent augmenter légèrement chaque année en respectant les proportions (1N.2P.2,5K), jusqu'à atteindre 0,8 à 1Kg/arbre à l'âge de 6 ans. La fumure doit être apportée loin du tronc.

151. **Ennemis et Maladies:** bien que ses ennemis soient nombreux (cochenille, mouche de la figue, teigne, chancre, mosaïque ...), le figuier est un arbre rustique ne demandant pas de traitements particuliers. Un traitement d'hiver préventif à la bouillie bordelaise peut lui être suffisant.

152. **Mise à fruit et rendement:** La mise à fruit débute à partir de la 3ème année mais le rendement maximal (5t/ha de figue fraîche en terrain sec soit 2 500 kg/ha de figues sèches) est atteint à l'âge de 6 ans (Dr Ahmed OUKABLI, Unité de Recherche sur l'Amélioration des Plantes et Conservation des Ressources Phyto-génétiques INRA, Centre Régional de Meknès).

L'extension des plantations de figuier

153. Dans le cadre du Projet, mille hectares de figuier seront plantés dans le cercle de Tainast. Les travaux de plantation seront réalisés par entreprise dans les périmètres identifiés et ayant fait l'objet de vérification de l'études préalables d'éligibilité. L'étude d'éligibilité doit toucher tous les aspects décrits dans la matrice en annexe 2.

154. Les travaux à exécuter consistent à la plantation du périmètre en quinconce le long des courbes de niveau par la variété sollicitée par les bénéficiaires avec l'avis des services techniques à la densité de 178 plants/ ha.

155. L'entretien et le gardiennage du périmètre pendant une période de 27 mois. L'entretien comprend le regarnis, la fertilisation, la protection phytosanitaire, le binage, le désherbage, le paillage (mulch), l'arrosage pour permettre le bon développement des jeunes plants (Annexe3).

156. La réalisation du programme de plantation commencera en 2020 et s'étalera sur 2 ans. La supervision, le contrôle et la réception des travaux de plantation et d'entretien se feront par l'assistance technique sous la supervision de l'UGP/DPA et en collaboration avec le CCA. Etant donné l'ampleur des nouvelles plantations, il est impératif d'informer l'association des pépiniéristes de la région des besoins en plants, en quantité et de qualité, et des variétés sollicitées afin de les préparer à temps.

157. L'OPA porteuse du projet de plantation doit être accompagnée durant la réalisation des travaux en formation sur les techniques d'entretien et sensibilisée sur les activités qu'elle

devra prendre en charge après la réception définitive des travaux et la clôture du contrat avec l'entreprise.

L'olivier

Exigences agro-pédo-climatiques

158. Les températures, la pluviométrie, le vent et la lumière: l'olivier résiste jusqu'à -8 à -10°C en repos végétatif hivernal. Mais à 0 à -1°C, les dégâts peuvent être très importants sur la floraison; à 35-38°C, la croissance végétative s'arrête et à 40°C et plus, des brûlures endommagent l'appareil foliacé et peuvent faire chuter les fruits, surtout si l'irrigation est insuffisante. Avec 600 mm de pluies bien répartis, l'olivier produit normalement. Entre 450 et 600 mm, la production est possible à condition que les capacités de rétention en eau du sol soient suffisantes (sol profond argilo-limoneux). Avec une pluviométrie inférieure à 200 mm, l'oléiculture est économiquement non rentable. Les vents chauds au cours de la floraison, les brouillards et les fortes hygrométries, la grêle et les gelées printanières sont autant de facteurs défavorables à la floraison et à la fructification. L'olivier étant exigeant en lumière, l'insolation est à considérer dans le choix de l'orientation des arbres, la densité de plantation et les tailles d'éclaircie. pour ne pas planter les versants mal exposés et les bas fonds.

159. Le sol doit être profond, perméable, bien équilibré en éléments fins (50% d'argile + limons) et 50% en éléments grossiers (sables moyens et grossiers). Le pH peut aller jusqu'à 8 à 8,5 avec, cependant des risques d'induction de carence en fer et en magnésie (cas de sols trop calcaires). Dans les fortes pentes l'eau n'est pas retenue et il y aura aussi des difficultés pour la récolte. La zone du Projet répond parfaitement aux exigences l'olivier où il est cultivé sur une superficie de plus de 31 000 ha.

160. **Les variétés:** l'oléiculture marocaine est constituée à 96% de la variété population "Picholine marocaine", variété à double fin, huile et conserve, d'une richesse normale en huile, mais sensible à la maladie de l'Œil de paon. Deux clones de Picholine marocaine sont en cours de diffusion: Haouzia et Menara.

161. **Période de plantation:** l'olivier peut être planté pendant presque toute l'année, si le plant est livré en sachet. Cependant, il est déconseillé de le planter au cours des périodes trop chaudes. La période de plantation conseillée est située entre novembre et mars et la meilleure époque doit correspondre avec le repos végétatif de l'olivier.

162. **Densité de plantation:** En zone pluviale; Il est recommandé de planter les oliviers selon la structure 10 m. x 10 m. (soit 100 oliviers/ha) ou 10 m. x 7 m. (soit 142 oliviers/ha), c'est-à-dire avec un écartement entre les lignes de dix mètres et des espacements sur la ligne de dix ou sept mètres. L'écartement de dix mètres entre les lignes permet aux agriculteurs de pratiquer les cultures intercalaires pendant les premières années du verger.

163. **Taille:** la taille de formation est pratiquée sur le jeune plant à partir de la deuxième année après sa mise en terre. Cette taille permet de laisser 3 à 4 charpentières en éliminant les restantes. On évitera les arbres à plusieurs tiges pour ne garder que les plants en monotige.

164. La taille de production se fait après la cueillette en respectant les principes suivants:

- l'exploitation maximale de la lumière,
- le maintien de l'équilibre entre les branches formant les charpentées,
- Eviter les coupes d'éclaircie sévères des branches fines, afin d'assurer l'équilibre bois-feuilles

165. **Fertilisation de l'olivier:** un apport de fumier est recommandé chez les jeunes plantations à raison de 40 kg de fumier/arbre et /an. Le fumier doit être appliqué sur le rang. Pour les oliviers en production, il faut 40 à 60 kg de fumier/arbre/an et 800 à 1 000 g d'azote/arbre soit 4 à 5 kg de sulfate d'ammoniaque.

166. Les apports en phosphore et en potassium doivent être de 800 à 1 000 g de phosphore (P₂O₅), soit 1,5 à 2 kg de supertriple 45 et entre 1 000 et 1 500 g de potassium (K₂O)/arbre/an soit 2 à 3 kg de sulfate de potassium. Le phosphore et le potassium doivent être apportés en automne alors que l'azote doit être fractionné en deux, une moitié en février et l'autre moitié après la floraison (Si Bennasseur Alaoui IAV Hassan II).

L'extension des plantations en oliviers

167. Le Projet prévoit la plantation de 600 ha d'olivier dans le cercle d'Aknoul. Les travaux de plantation seront réalisés par entreprise dans les périmètres identifiés et ayant fait l'objet de vérification des études préalables d'éligibilité. L'étude d'éligibilité doit toucher tous les aspects décrits dans la matrice en annexe 2.

168. Les travaux à exécuter consistent en la plantation du périmètre en quinconce le long des courbes de niveau par les variétés sollicitées par les bénéficiaires et l'avis des services techniques à la densité de 142 plants/ ha (soit 10m x 7m).

169. L'entretien et le gardiennage du périmètre contre le pâturage pendant une période de 27 mois. L'entretien comprend le regarnis, la fertilisation, la protection phytosanitaire, le binage, le désherbage, le paillage (mulch), l'arrosage pour permettre le bon développement des jeunes plants (Annexe3).

170. La réalisation du programme de plantation sera effectuée en 2020. La supervision, le contrôle et la réception des travaux de plantation et d'entretien se feront par l'assistance technique sous la supervision de l'UGP/DPA et en collaboration avec le CCA.

171. L'OPA porteuse du projet de plantation doit être accompagnée durant la réalisation des travaux en formation sur les techniques d'entretien et sensibilisée sur les activités qu'elle devra prendre en charge après la réception définitive des travaux et la clôture du contrat avec l'entreprise.

La réhabilitation de l'amandier

Caractéristiques des plantations traditionnelles d'amandier et possibilités de leur amélioration (Cas de l'amanderaie d'Aknoul)

172. Issus de semis, les arbres de ces plantations sont très hétérogènes sur le plan de la vigueur, de l'époque de floraison et sont peu productifs en raison de plusieurs facteurs, entre autres, la mauvaise pollinisation et le manque d'entretien. Les qualités pomologiques des fruits sont généralement de faible valeur commerciale, avec des fruits petits et jumelés, et la production est très alternante. Les effets des gelées et de la sécheresse entravent leur développement et l'amélioration de leur niveau de rendement requiert un programme d'actions essentiellement basé sur une reconversion variétale et une conduite appropriée. Les interventions à envisager dans ce contexte peuvent cibler quelques agriculteurs au niveau de chaque zone, pour servir de plate-forme de démonstration et de transfert de technologie et consistent principalement en :

i) Un sur-greffage des arbres (jeunes et adultes) par un matériel végétal authentique et performant pour reconvertir les plantations improductives. Dans ce cas, le prélèvement de greffons peut se faire sur des variétés comme Marcona, Foumat, Ferragnès et Ferraduel ou tout simplement sur des arbres locaux (connus par les agriculteurs) pour leur productivité et la qualité de leurs fruits.

ii) Une taille de formation et de fructification à pratiquer au niveau des vergers jeunes pour assurer le maintien d'une production optimale et régulière. L'amandier fleurit et fructifie sur 3 types de ramifications: le bouquet de mai, les brindilles et les rameaux mixtes. Le bouquet de mai est le plus fructifère et sa durée de vie est d'environ 5 ans. La taille doit favoriser son renouvellement. Cette taille est effectuée en novembre-décembre avant le débourrement des bourgeons. Elle consiste à éliminer le bois mort, les rameaux atteints de diverses nécroses, les gourmands improductifs et à dégager les prolongements pour laisser pénétrer la lumière à l'intérieur de la frondaison.

iii) Une diffusion de nouvelles variétés d'amandier pour pallier à la contrainte locale de gelée printanière. Un groupe de variétés tardives constitué de Ferragnes et Ferraduel, a pris plus d'importance dans les zones gélives. Sa floraison se situe fin février-début mars (selon les années). La pollinisation de leur dernier flux de floraison peut être obtenue en leur associant une variété autofertile comme Tuono ou autres.

iv) Une formation d'une équipe de jeunes tailleurs (fils/filles d'agriculteurs) pour opérer dans la zone et contribuer à redresser les vergers existants (voir bulletin mensuel d'information et de liaison du PNTTA/MADRPM).

173. Pour lancer la réhabilitation de l'amanderaie d'Aknoul, le Projet prévoit la réalisation d'un essai démonstration sur le sur-greffage par l'assistance technique, sur une superficie de 0,5 ha au cours de la deuxième année du projet en collaboration avec l'INRA dans le but de vulgariser cette technique qui permet la reconversion des vergers non adaptés aux conditions climatiques de la zone et de remplacer les variétés indésirables par des variétés tardives à valeur marchande élevée.

174. L'action consiste en: i) la taille des amandiers pour les préparer au greffage; ii) la fourniture de greffons des variétés désirées et le greffage des arbres déjà taillés; iii) la réalisation des travaux de reprise des greffons non réussis; iv) la fourniture et l'incorporation et/ou l'application des engrais de fond, de couverture et des produits phytosanitaires, en vue de booster l'arbre et améliorer les conditions de réussite de l'opération sur-greffage (annexe 4).

Cadre d'atténuation des risques

175. Le niveau de risque du Projet en tenant compte des mesures d'atténuation est qualifié de faible. Le tableau ci-dessous résume les risques identifiés ainsi que les mesures d'atténuation proposées.

Risques	Atténuations	Niveau
les parcelles identifiées pour les nouvelles plantations d'amandiers ont des sols trop salins ou hydro- morphes	Des analyses de sols seront réalisées avant toute plantation et en cas de taux élevé, la plantation sera effectuée en olivier qui tolère un niveau de salinité beaucoup plus élevé.	Faible
l'indisponibilité des plants d'amandier, figuier et olivier en quantités suffisantes pour réaliser le programme	Aviser l'association des pépiniéristes du programme de plantation et des besoins en plants et en variétés sur la période.	Faible
les arboriculteurs sont peu préparés à tailler les arbres et à entretenir les vergers	Par les champs écoles établis sur anciens vergers, les arboriculteurs pourront juger de l'intérêt des techniques sur le rendement; des groupes de jeunes seront formés et organisés en équipe-métiers (MER) pour la réalisation de travaux à façon dans les vergers.	Faible

S/Composante 1.2 Filière Arboricole	Tableau :Planning des réalisations							
Année	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Plantations								
Amandier (Plantation et entretien 27 mois)	Etude de faisabilités	Plantion:3200 Ha	Plantion:3100 Ha	Plantion:3500 Ha				
Figuier (Plantation et entretien 27 mois)		Plantion:450 Ha	Plantion:550 Ha					
Olivier (Plantation et entretien 27 mois)		Plantion:600 Ha						
Réhabilitation(Essai sur-greffage amandier)	-	-	Surgreffage:0,5 Ha					
Champs écoles (CE=0,5 Ha)								
Nb CE amandier		6	50					
Nb CE figuier		3	40					
Nb CE olivier		1	10					
Nb CE amandier			6	50				
Nb CE figuier			3	40				
Nb CE olivier			1	10				
Nb CE amandier				6	50			
Nb CE figuier				3	40			
Nb CE olivier				1	10			
Nb CE amandier					6	50		
Nb CE figuier					3	40		
Nb CE olivier					1	10		
Nb total champs écoles		10	110	110	110	100		
Formation théorique et pratiques Arboriculteurs								
Amandier		3	3	3	3	3		
Figuier		3	3	3	3	3		
Olivier		0	1	1	0	0		
Visites inter-zones		2	2	2	2	2		
VOYAGE D'ETUDE			1					

ANNEXE 1 Tableau des rendements

PRODER Taza																						
Rendements actuels et projection sur 20 ans					Année de croissance	Année de croisière																
Filières	type de plantation	densité en plants par hectare	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Amandier (en coques, kg/ha)	ancienne	100	300	400	500	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600	600
	nouvelle	200	0	0	0	0	0	200	400	600	800	1000	1200	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500	1500
Figuier (en figues sèches, kg/ha)	ancienne	100	600	800	1000	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200	1200
	nouvelle	178	0	0	0	800	1100	1400	1700	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000	2000
Olivier (en kg/ha)	ancienne	100	1600	1600	1800	1900	2000	2100	2200	2200	2200	2200	2200	2200	2200	2200	2200	2200	2200	2200	2200	2200
	nouvelle	142	0	0	0	0	0	400	600	800	1000	1200	1400	1600	1800	2500	2600	2700	3000	3000	3000	3000

Sources:1-Monographies d'Aknoul et Tainast,PFE ENAMeknes(K.Hamidouch 2011),Analyse des chaines de valeurs des filières Figuicole,Amandicole et oléicole MCA 2011

ANNEXE 2: Matrice d'éligibilité du périmètre aux critères du Projet

ANNEXE 2 :Matrice d'éligibilité du périmètre aux critères du projet		
Critères de sélection	Données	Eligibilité
I- ZONAGE GEOFIGURE GENERAL :		
1.-Zone agricole pluviale non irriguée, adaptée à l'espèce		
2. Système d'exploitation dominé par les céréales en pente avec des rendements non performants et un élevage extensif.		
3. Accessibilité Existence de route et pistes praticables		
4. Accessibilité au marché (approvisionnement en produits et en informations)		
6. Proximité des services techniques		
7. Existence d'infrastructure de fourniture de matériels et de maintenance		
II- CRITERES SPECIFIQUES AU PERIMETRE :		
1. Pluviométrie supérieure à 350 mm		
2/3. Caractéristiques topographiques (pente < à 50%)		
4. Sols appropriés (sols non hydromophes,non salins)		
5. Utilisation actuelle des terres prédominées par de cultures céréalières		
6. Propriété Melk		
7. Prédominance des petites exploitation ≤ 5ha		
8. Disponibilité de main d'œuvre locale		
9.-Proximité et accessibilité aux sources d'approvisionnement en eau d'irrigation d'appoint		
III- ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES DES BENEFICIAIRES		
10. Engagement et adhésion des bénéficiaires		

ANNEXE 3: TDR pour la réalisation des travaux de plantation d'amandier par entreprise

APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE

Il y a lieu de signaler que la mise en œuvre de l'ensemble des interventions prévues dans le cadre du Projet sera faite selon une approche participative associant les bénéficiaires à toutes les phases d'exécution. Cette approche est un élément fondamental et incontournable pour garantir la pérennité et la durabilité des interventions du Projet.

NATURE DES TRAVAUX

L'entreprise doit présenter dans un délai maximum de 15 jours après la notification de l'ordre de service de commencer les travaux, un planning, pour approbation, par le maître d'ouvrage comportant le chronogramme des différentes opérations désignées ci-après. Ce planning d'intervention doit comporter toutes les tâches à effectuer et sera accompagné d'un mémoire indiquant en particulier les moyens humains et matériels à mettre en œuvre, les dates optimales d'intervention, les sources d'approvisionnement en plants et eau valable pour l'irrigation (puits, source, oued)...

Les prestations demandées au cours de la période de 27 mois du marché, au niveau de chacun des périmètres du Projet, portent sur:

- Les travaux afférents à la plantation d'amandier et leur entretien jusqu'à l'achèvement des 27 mois du marché;

- Le traçage et le piquetage en quinconce des trous de plantations;
- La fourniture et transport des plants d'amandier conformes jusqu'aux aires de réception qui seront aménagées à cette fin;
- La préparation, l'entretien et le gardiennage des aires de réception des plants par périmètre;
- La confection des trous de plantation, rebouchage des trous, pré-arrosage des plants en sachet et mise en place du plant avec tuteurage, puis la confection des cuvettes;
- Le gardiennage et entretien des amanderaies jusqu'à l'achèvement des 27 mois du marché, par la fertilisation, la protection phytosanitaire, le binage, le désherbage, le paillage (mulch), entretien de cuvette, la taille et l'arrosage pour permettre le bon développement des jeunes plants;
- Les regarnis nécessaires pendant toute la période d'entretien des jeunes plants pour garantir un taux de réussite de 100%;
- La confection de cuvette suivant les dimensions et prescriptions techniques définies dans le présent contrat et leur entretien;
- Le gardiennage et l'entretien des ouvrages jusqu'à l'achèvement des 27 mois du marché;
- La satisfaction des exigences environnementales et sociales du présent contrat;
- Toutes suggestions en concertation avec le maître d'ouvrage pour permettre le bon développement et la réussite des plantations objet du présent contrat.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX

Signalisation des travaux

Avant le commencement des travaux de plantation, l'entrepreneur est tenu de réaliser la confection et la mise en place d'un panneau de chantier communiquant la consistance du projet objet du marché. Il sera donc, implanté un panneau au niveau du périmètre dans un endroit qui sera communiqué par le maître d'ouvrage à l'entrepreneur. Ce panneau aura les spécifications suivantes:

- Format du panneau: 2 mètres de largeur et 1,5 mètre de hauteur situé à 2,5 m du sol.
- Matière du panneau: Plaque en tôle galvanisée de 15/10 avec cadre et armatures

- Socle en fer H120mm
- Conception des données et impression sur vinyle avec laminage
- Impression sur les 2 faces du panneau (Recto-Verso)
- Contenu: il sera communiqué à l'entrepreneur dès le démarrage des travaux de plantation.

Traçage et piquetage: Le traçage et le piquetage suivront impérativement le tracé de la courbe maitresse qui suit les courbes de niveau. La distance entre 2 lignes de plantation est de 10m. Les piquets, présentant les emplacements des futurs plants, doivent être robustes et visibles, d'une longueur de 0,5 m au-dessus du niveau du sol et bien ancrés dans le sol.

L'emplacement des trous de plantations devra être débroussaillé de toutes végétations ainsi que le pourtour de l'ouvrage sur 1m. Toutefois, en cas de présence d'une touffe de doum, l'emplacement du plant sera maintenu en arrachant le doum dans un rayon de 1m par rapport à l'emplacement du plant en procédant au déracinement total du doum. Dans le cas d'affleurement rocheux ou de présence de jujubier, l'emplacement du plant est décalé tout en respectant le suivi des courbes de niveau et la disposition en quinconce.

Ecartement entre lignes et entre plants: Les spécifications techniques pour la plantation des plants de l'amandier au niveau de périmètre sont comme suit:

- Ecartement entre plants: 5m
- Ecartement entre ligne: 10m
- Nombre de plants/ha: 200 plants

Confection des trous de plantation: Les trous de plantation seront de 70cm x 70cm x 70 cm ou ayant un volume équivalent dans le cas d'utilisation de tarière. Sur des sols peu profonds ou en présence d'encroûtement calcaire, la profondeur non acquise est remplacée par la largeur correspondante après accord préalable du MO.

Lors du creusement du trou de plantation, le sol des différents horizons est mis en tas séparés. En cas de formation de croûte sur les parois du trou de plantation, l'Entreprise devra procéder un ameublissement ou piquage manuel des dernières pour éviter de compromettre le bon développement du système racinaire au-delà du trou de plantation.

Rebouchage des trous de plantation: Le rebouchage des trous doit se faire une fois que les travaux d'ouverture des trous sont réceptionnés. Le rebouchage et la confection de bourrelet ne doivent en aucun cas être exécutés en conditions humides.

Le trou sera rebouché jusqu'aux 25 cm supérieurs (Hauteur du système racinaire jusqu'au collet) de sa profondeur, en veillant à remettre le sol superficiel le premier, suivi du sol qui était dans la couche profonde.

Plantation de l'amandier

- Pralinage et habillage des racines: Les racines longues, casées, abimées ou desséchées des plants d'amandier seront coupées et le système racinaire sera trempé dans une solution fongicide à base de sulfate de cuivre pour prévenir le développement des maladies bactériennes.

- Mise en place du plant: Le plant est installé dans le trou de plantation à la place du piquet pour respecter les espacements entre lignes et entre plants. Ensuite le plant est recouvert de terre sur la hauteur de sa motte ou de son collet. Pour permettre un bon contact sol-racine de l'amandier, on doit affermir le sol sous et autour des racines avec ses doigts. L'utilisation des chaussures pour affermir le sol est déconseillée car ceci peut blesser les racines et la jeune tige. Bien tasser le sol autour du plant minimise les poches d'air qui favorisent la dessiccation. Un bourrelet de terre est confectionné autour de la tige du plant pour éviter que ce dernier ne soit en contact avec l'eau d'arrosage.

Chaque plant est tuteuré par un tuteur auquel il est rattaché par du raphia. Le tuteur peut être en roseau, sec, indemne de maladies et ravageurs, droit, rigide, d'une hauteur entre 1m et 1,2m.

L'attache du plant au tuteur doit être lâche pour ne pas étrangler la tige du jeune plant en respectant les consignes et les instructions du MO. Le plant ne doit pas être attaché collé au tuteur. Un espace de 5 à 10cm doit les séparer.

- Dispositif de plantation: Lors de la plantation, il faut éviter les mélanges variétaux et chaque ligne de plantation doit comprendre une seule variété. La disposition des lignes variétales au niveau du périmètre doit être présentée au préalable au MO pour vérification de la compatibilité inter variétale et approbation avant la mise en terre des plants.

Confection de cuvettes: La confection de cuvette ou d'impluvium d'arrosage sur terrain plat (soit demi-cuvette sur terrain en pente supérieure à 5%) suit immédiatement la plantation. Elle aura un rayon de 70cm bourrelet inclus. L'impluvium (demi-cuvette) doit être relevé à l'horizontale sur sa partie basse (partie vers la pente). Le titulaire est tenu de se conformer aux instructions du MO pour cette opération.

- Paillage: Une quantité d'environ 1 kg de paille sera placée sur la cuvette de plantation (la cuvette doit être bien couverte). Le paillage est renouvelé chaque fois que 50% de la cuvette devient apparente. Le paillage sera réalisé après la mise en terre des plants et lorsque les conditions pédo-climatiques sont favorables. Le maître d'ouvrage décidera de la période de son installation.

La paille doit être bien propre et ne doit pas contenir d'éléments étrangers autres que la paille. Elle doit être propre de tout détritrus de décharge (plastiques, tissus, papier ...). La paille doit être agréée par le MO avant sa livraison au niveau des périmètres.

Une aire de stockage doit être prévue par l'entreprise au niveau de chaque périmètre pour permettre la réception de la paille avant son déplacement vers les trous de plantation.

Entretien des Plantations de l'amandier

Le premier arrosage de 20 litres minimum est apporté immédiatement après plantation. Ensuite, il faut prévoir un apport de 20 litres minimum par plant sur une fréquence minimum de 5 fois par an durant les 21 mois d'entretien à compter du commencement des travaux au niveau du périmètre concerné. Dans tous les cas, l'entreprise est tenue d'apporter l'eau d'arrosage en fréquence et quantité suffisante pour garantir le bon développement du plant.

L'arrosage des plantations doit être effectué par l'entreprise au moment où le déficit hydrique est prononcé tout en tenant compte à ce que le taux de réussite doit être de 100% et les plants dans un bon état végétatif jusqu'à la réception définitive.

L'entreprise doit présenter un planning et les moyens d'arrosage au MO avant d'entamer ces arrosages.

Fertilisation: un engrais foliaire (20-20-20 + oligoéléments) sera apporté à 3 reprises en première année entre mars et juillet.

La deuxième année, un apport par plant de 50 g. N, 25 g P. et 50g K., plus 1 apport d'engrais foliaire (20-20-20 + oligoéléments) sera réalisé en mai. L'engrais au sol sera fractionné en deux apports. Le premier apport se fera en décembre pour le potassium et le phosphore. Le deuxième apport concernant l'azote sera apporté en début février.

Le titulaire doit se conformer aux instructions du MO pour la réalisation de cette opération (choix et mode d'utilisation des engrais).

Protection phytosanitaire: Il faut prévoir les traitements fongicides et insecticides nécessaires et suffisants pour contrôler les maladies et les attaques de ravageurs qui apparaîtront pendant la phase d'entretien des plants. L'entreprise doit maintenir les plants sains et indemnes de toute maladie fongique ou ravageurs durant la période d'entretien des vergers.

L'entreprise est tenue de suivre l'état phytosanitaire des plants et intervenir au moment opportun par des traitements chimiques préventifs ou curatifs qui lui seront indiqués par le MO tout en veillant à ce que l'état phytosanitaire soit bon jusqu'à la réception définitive.

Binage et désherbage: l'entreprise doit effectuer des binages pour casser la croûte superficielle du sol dans la cuvette du plant chaque fois que cette croûte se forme pour éviter la formation de fentes de retrait. Les binages seront effectués aussi chaque fois que les

mauvaises herbes envahissent l'ensemble de la cuvette. Le binage permettra d'économiser l'eau dans le sol et éliminera les mauvaises herbes en même temps.

Taille: Au mois de juin de la première année de plantation, après installation du système racinaire et reprise du plant, la taille se limitera à favoriser la tige principale avec élimination de toute croissance en compétition avec la pousse principale et la réduction des pousses latérales si elles sont en surnombre. La deuxième année, en décembre, les futures charpentières seront choisies en éliminant les pousses latérales indésirables. Aucune taille de rabattage ne sera pratiquée sur les jeunes plants.

Le titulaire est tenu de se conformer aux instructions et suggestions du MO pour suivre le modèle de taille à réaliser.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES DU PÉRIMÈTRE

Préparation de l'aire de réception des plants Il est nécessaire de prévoir des jauges pour la réception des plants. L'aire, choisie sur un terrain plat, doit être nettoyée. Il faut prévoir de longues tranchées (50ml) de 30 cm de profondeur sur 30 cm de large. La superficie globale de l'aire est à déterminer en fonction du nombre de plants total/ périmètre sachant qu'une tranchée de 1 mètre de long peut contenir 100 plants, ajouter à cela une allée de 1,5 m entre les tranchées. Dans les jauges, les plants seront inclinés sur un angle de 60° pour maintenir leur dormance jusqu'à plantation. Les systèmes racinaires seront placés dans les tranchées et recouverts de terre. Ils seront arrosés régulièrement depuis leur réception jusqu'à la plantation. Il faut veiller à ce que les lots des différentes variétés soient bien séparés dans les jauges pour éviter les mélanges variétaux lors de la plantation.

Il est impératif que les jauges (tranchées) soient déjà confectionnées avant la livraison des plants.

Après la sortie des derniers plants de l'aire de réception, le terrain sera nettoyé de tout débris (branches, feuillage, plastique, autres) et labouré pour qu'il reprenne son aspect antérieur avant son utilisation.

Manipulation et transport des plants: Les camions pour assurer le transport, et la main d'œuvre nécessaire à l'opération de transport des plants (chargement et déchargement) seront à la charge de l'Entrepreneur.

Pour éviter les mélanges variétaux, il est recommandé que chaque chargement doive contenir une seule variété, autrement des bâches ou filets de séparation doivent séparer entre les différentes variétés qui sont dans un même chargement. La période entre la livraison des plants au niveau de l'aire de réception et leur mise en terre doit être courte le maximum possible pour éviter l'entrée en végétation avant la plantation.

Les plants de l'amandier dès leur arrivage au périmètre, sont déchargés dans l'aire de réception. Pour éviter les mélanges variétaux, des séparations doivent être claires dans l'aire de réception entre variétés. Les plants doivent être mis en jauges et arrosés dès leur arrivage et ensuite régulièrement jusqu'à leur mise en terre.

Tout plant détérioré lors du transport, du déchargement, du séjour dans l'aire de réception ou de plantation. Tout plant non conforme aux spécifications définies ci-dessous sera remplacé immédiatement et au plus tard dans la semaine qui suit et en respectant la procédure de réception.

FOURNITURE ET RÉCEPTION DES PLANTS

L'acquisition des plants est à la charge de l'entreprise qui ne peut s'approvisionner que chez des pépinières qui doivent être reconnues par les services compétents de l'ONSSA.

La réception des plants sera faite en deux étapes, la première au niveau de la pépinière et la deuxième au niveau du périmètre. Chacune de ces étapes sera faite par les personnes et services techniques habilités à la réception selon la réglementation en vigueur, et sera sanctionnée par un PV. La (les) pépinière(s) associée(s) au soumissionnaire doit (doivent) être conformes aux exigences suivantes:

- Faire partie de la liste des pépinières agréées délivrée par la DPVCTRF conformément à l'arrêté du Ministre de l'APM n°923/87 du 29 juin 1987 portant homologation du règlement

technique relatif à la production, au contrôle, au conditionnement, à la conservation et à la certification des plants d'amandier.

- Avoir un agrément valide de moins de 3 ans comme stipulé par la DPVCTRF.
- Avoir les certificats phytosanitaires et de production de plants certifiés d'amandier de la DPVCTRF.
- Justifier des documents administratifs nécessaires précisant la disponibilité du nombre de plants certifiés suffisants à la date de prélèvement des plants.
- Répondre aux exigences environnementales du plan de gestion des pesticides et des engrais.

Les plants de l'Amandier doivent:

- Etre issus des variétés Ferragnès, et Ferraduel, et Marcona selon la demande exprimée par l'agriculteur et le micro-climat des parcelles considérées (sensibilité de Marcona aux gelées printanières);
- Avoir été élevés au niveau de la pépinière pendant au moins 12 mois et 18 mois au plus, au moment de leur livraison;
- Les sujets porte-greffes et greffons doivent être compatibles;
- Avoir atteint la taille minimale de 80 cm;
- Etre indemnes de maladies et parasites, et avoir été reconnus commercialisables par les services de l'ONSSA;
- Les plants doivent être livrés à racines nues, pralinés et disposés en botte de 30 à 50 plants et leur mise en jauge aussitôt sur les sites de réception compte tenu de leur distribution échelonnée dans le temps.

NB: Pour des raisons de compatibilité inter variétale, le MO confirmera les proportions des variétés à planter au niveau du périmètre.

Pour éviter tout retard de fourniture de plants, les pépinières retenues pour la fourniture des plants doivent être visitées pour valider leurs conformités avec les exigences de qualité précisées dans le cahier de charges. Ces visites doivent être organisées par l'Adjudicataire du marché avant le commencement de la livraison des plants. Devront assister à ces visites des représentants du MO et ceux de l'Entrepreneur. Un PV doit être dressé à l'issue de ces visites qui doit relater:

- Le programme des visites et les conditions de leur déroulement,
- Les noms des personnes présentes,
- Les résultats des visites et surtout la situation de la production des plants,
- La décision ou non de commencer la livraison des plants par l'Entrepreneur.

Lors de la livraison des plants au niveau de périmètre, l'entrepreneur devra fournir les documents suivants qui doivent être certifiés par les services compétents de l'ONSSA:

- L'attestation phytosanitaire, Le laisser passer,
- Et toute autre pièce jugée nécessaire par le MO.

GARDIENNAGE

L'entrepreneur doit assurer le gardiennage des plantations aussi bien le jour que la nuit, contre le vol, le vandalisme et les animaux, jusqu'à la réception définitive. Tout plant détérioré ou volé sera remplacé par l'entrepreneur.

En conséquence, il devra recruter sous sa responsabilité et à ses frais les gardiens nécessaires en nombre suffisant à raison de deux gardiens minimum pour 100 ha de superficie plantée.

Les noms, les CIN et les coordonnées téléphoniques (n° GSM) des gardiens de jour et de nuit seront communiqués par l'entreprise au maître d'ouvrage avant le démarrage de la phase d'entretien. Tout changement ou remplacement de gardien doit être notifié, par écrit, au maître d'ouvrage.

Le parcours de bétails et les dégradations humaines ne peuvent être évoquées pour expliquer les échecs ou se dérober de l'exécution des regarnis nécessaires par l'entreprise et à ses frais.

A la réception définitive des travaux, l'entreprise est libérée de la charge du gardiennage et il est mis fin aux fonctions de ses ouvriers au niveau de périmètre objet du présent marché.

Contrôle, vérification et réception des travaux

Au cours d'exécution des travaux, les techniciens désignés par le MO et ceux de l'Assistance Technique dans le cadre du présent contrat ont à tout moment le droit d'intervenir dans la conduite des travaux et pourront procéder à toute vérification portant sur la qualité du travail exécuté et sur le volume des prestations, conformément aux procédures figurant dans le manuel de réalisations des travaux du PMV.

Tout travail reconnu défectueux sera repris par l'entreprise sans que pour autant que les délais d'exécution prévu à l'article relatif au délai d'exécution du présent contrat soient modifiés; il reste entendu que seuls les travaux ayant fait l'objet d'acceptation en concertation avec les bénéficiaires représentés par leur groupement pourront être inclus dans les décomptes prévus au présent cahier des prescriptions spéciales.

Les contrôles et vérifications de chacune des opérations que comprennent les travaux de plantations ou de confections des ouvrages de conservation des eaux et de sol seront faits suivant la méthode d'échantillonnage des lignes de courbes de niveau. De fait, les lignes de plantations seront numérotées en ordre croissant depuis le point le plus haut du périmètre jusqu'au point le plus bas.

A chaque opération de vérification, un échantillon de 20% des lignes de plantation sera choisi de façon aléatoire par la commission désignée à cet effet en présence du représentant de l'entreprise. Après quoi une visite est effectuée, par l'ensemble des personnes qui ont effectué l'échantillonnage, à la totalité des lignes retenue pour une inspection systématique de l'ensemble des plants et/ ou d'éléments de conservation des eaux de sol des lignes de plantations choisis.

L'opération est déclarée conforme aux exigences techniques du contrat si 100% des plants et des éléments inspectés sont conformes aux exigences techniques du contrat. Si ce pourcentage est compris entre 90% et 100%, un autre échantillon de 10% est sélectionné suivant la même méthode et en éliminant les lignes retenues lors du premier tirage. Si le taux d'éléments conformes, pour le deuxième lot est de 100%, l'entreprise est invitée à reprendre les éléments défectueux du premier lot en respectant les exigences du contrat. Dans le cas contraire, l'opération est déclarée non conforme, et l'entreprise est invitée à procéder à une vérification systématique des éléments avant de procéder à une nouvelle campagne de contrôle et de vérification par la commission de réception, conformément aux procédures figurant dans le manuel de réalisations des travaux du PMV.

Cette méthode d'évaluation pourra être adaptée ou modifiée, à l'échelle du périmètre ou à l'ensemble du contrat, à la demande du MO ou de l'AT pour l'adapter aux conditions réelles du terrain de manière à permettre le bon déroulement du suivi et du contrôle des travaux et de garantir la qualité des travaux réalisés.

Annexe 4: TDR REHABILITATION DE L'AMANDIER-OPERATION SUR-GREFFAGE

Nature et description des travaux

L'opération, consiste aux travaux de sur-greffage des amandiers de variétés sensibles aux gelées printanières ou indésirable par le producteur sur les arbres qui seront expressément désignés en premier lieu par les bénéficiaires.

A- Taille des arbres pour les préparer au sur-greffage

Avant d'entamer l'opération de sur- greffage, les arbres indiqués doivent être taillés et les plaies de taille recouvertes par un mastic désinfectant et cicatrisant.

Ramassage du bois taillé et nettoyage de la parcelle de tout débris et branchage des produits coupés tout en les rassemblant dans les lieux désignés par les agents du maitre d'ouvrage ou par les bénéficiaires (tout le bois issu de la taille reste du ressort de l'Agriculteur).

La conduite de ces deux opérations se fera à la charge de l'entreprise sous le contrôle obligatoire du personnel désigné par le maître d'ouvrage.

B- Greffage par écussonnage des arbres déjà taillés

Le mode de greffage à adopter consiste à un greffage proprement dit en écusson. Quelques jours avant le sur-greffage, par temps sec, il est préférable d'arroser les pieds à greffer, afin de faire circuler la sève et faciliter ainsi le décollement de l'écorce.

Chaque arbre préparé au greffage recevra selon sa vigueur entre 3 et 5 écussons.

La portion de peau ou écorce prélevée sur une branche d'un arbre, produisant des amandes de qualité connue, désigné par l'Assistance Technique et les techniciens du Maitre d'Ouvrage, doit être prélevé à l'aide du greffoir sur la partie médiane d'un rameau de l'année encore vert ou semi-ligneux et doit contenir 2 à 3 bourgeons dormants en gardant un morceau du pétiole sur le bois pour servir à tenir le greffon.

Le greffoir sera placé à un centimètre au dessus de l'œil et sera glisser délicatement sous l'écorce pour détacher un morceau de 2 à 3 cm de longueur comportant la partie superficielle du rameau et 2 à 3 bourgeons dormants. Ensuite, le porte-greffe sera préparé en pratiquant une incision dans l'écorce en forme de « T » d'une dimension légèrement supérieure à celle de l'écusson. L'écorce sera décollée sans l'arracher, ensuite l'écusson sera glissé à l'intérieur en la soulevant délicatement pour ne pas la briser. L'écorce devrait alors recouvrir complètement le greffon ne laissant apparaître que l'œil. Une fois cette peau collée à l'endroit choisi sur la branche du porte greffe, elle doit être ligaturée par une bande de plastique blanche ou du rafia formant pansement, ceci au fur et à mesure de la pratique des greffes en prenant soin de ne pas couvrir les bourgeons du greffon.

Quinze jours après l'apparition de résultat de la greffe (bourgeonnement), il faudra alors trancher la ligature de moitié du côté opposé à la greffe afin de laisser libre circulation à la sève. En grossissant le sujet fera lui-même éclaté le restant de ligature.

Une démonstration de l'opération de greffage sur les lieux sera exécutée par l'assistance technique désignée pour cette opération avant tout commencement des travaux.

C- Reprise des greffons non réussis et pincement des charpentières

Un mois après le greffage, dans les cas où l'opération de greffage est réussi, les charpentières seront pincées au dessus du point de greffage pour favoriser le développement des brins greffés. Sinon, les greffes non réussis seront reprises.

Définition de l'écussonnage

La greffe en écusson consiste à insérer, entre l'écorce et l'aubier d'un végétal appelé « Sujet », un œil accompagné d'une portion d'écorce, prélevée sur une autre plante appelée « Greffon »; c'est cet œil que nous appelons écusson.

Outils de greffage: Les outils à utiliser dans cette opération sont désignés ci-dessous.

- L'égoïne: une scie indispensable pour sectionner la tête des jeunes arbres à greffer ou les branches des gros arbres;

- Serpette: Couteau robuste au tranchant concave, terminé en pointe;
- Sécateur: Principal outil de taille, il est utilisé pour prélever les greffons;
- Greffoir: Lame en acier fin, trempé très dur, elle est articulée;
- Greffoir à écussonner: Lame arrondie à son extrémité terminée en pointe acérée. A l'opposé de la lame se trouve une spatule en os ou en métal utilisée pour soulever l'écorce.

Tous ces outils qui seront utilisés dans l'opération de greffage doivent être propres, très tranchants et finement aiguisés.

Une démonstration de l'opération de greffage sur les lieux sera exécutée par l'assistance technique désignée pour cette opération avant tout commencement des travaux. L'opération de greffage sera réalisée de proche en proche et sous l'encadrement de l'assistance technique.

L'entreprise sera tenue responsable de tous les délits commis à l'intérieur de son chantier.

Nettoyage des parcelles

L'entrepreneur attributaire du marché est tenu de nettoyer les parcelles de tout débris et branchage des produits coupés tout en les rassemblant dans les lieux désignés par les agents du maître d'ouvrage ou par les bénéficiaires.

A noter que tout le bois issu de la taille reste du ressort de l'Agriculteur.

Sous composante 1.3 Développement de l'apiculture

176. **Résultats escomptés** L'objectif de la filière miel est l'augmentation du cheptel apicole pour la production de miel dans les deux cercles par l'introduction de ruches peuplées, et d'autre part assurer la pollinisation des amandiers par l'abeille, qui est le seul insecte qui puisse faciliter la pollinisation croisée de l'amandier, avec un effet sur l'amélioration de la production des amandes en quantité et qualité.

177. **Bénéficiaires directs:** Les coopératives ciblées sont celles possédant moins de 50 ruches et ayant comme adhérents 40% de femmes et 40% de jeunes. 50 coopératives bénéficieront de 60 ruches peuplées chacune et aussi de petit matériel d'extraction de miel.

178. Afin d'identifier les coopératives, l'UGP se renseignera auprès de l'ODCO sur la situation des mises à jour des dossiers des coopératives, assemblées générales, PV des réunions ainsi que la liste des adhérents et la composition du conseil d'administration. Faire de même au niveau de la DAS, INDH pour lister les coopératives ayant bénéficiers dans le cadre de ses programmes.

179. Les résultats obtenus serviront de base pour établir une première liste des coopératives éligibles. Une deuxième enquête de terrain sera réalisée aux locaux et ruchers des coopératives pour s'assurer du matériel disponible et des effectifs de ruches possédées et de déterminer l'équipe qui s'occupe de la gestion du rucher.

Leçons apprises et constats

180. L'apiculture joue un rôle socio-économique non négligeable. C'est une activité ancestrale vu les différents types de ruches traditionnelles existantes et le rucher d'« Inzerki » dans la région d'Agadir, considéré comme le plus grand et le plus ancien rucher collectif traditionnel au monde (3 000 ruches traditionnelles).

181. Le secteur est caractérisé par la dominance des ruches modernes qui représente 66% des effectifs du cheptel. Plus de 30 000 agriculteurs tirent leur revenu en totalité ou en partie de cette activité.

182. Les potentialités apicoles sont très importantes grâce aux ressources mellifères très diversifiées, principalement les forêts d'Eucalyptus spp., les vergers d'agrumes et de rosacées, les cultures fourragères, les cultures industrielles, les plantes naturelles de montagne: thym, euphorbe, romarin, lavande, armoise, etc.

183. Trois races d'abeilles sont exploitées: (i) *Apis mellifica intermissa*, ou la « tellienne », la plus répandue dans la plupart des régions du Maroc (90% du cheptel), (ii) *Apis mellifica major* dans la région du Rif (5% du cheptel), et (iii) *Apis mellifica sahariensis* dite race jaune saharienne dans le sud du pays (5% du cheptel).

184. Le secteur moderne a connu un développement important. Les effectifs des ruches modernes ne cessent d'augmenter grâce à la réalisation des activités génératrices de revenus dans le cadre de l'INDH, aux investissements privés, à la réalisation des programmes de développement de l'apiculture dans le cadre du Plan Maroc Vert, aux intervention des Eaux et Forêts, des bailleurs de fonds et des ONGs nationales et internationales.

185. La ruche la plus utilisée au Maroc est la Langstroth à 10 cadres. Cependant on assiste à un manque de standardisation des ruches, de la qualité du bois utilisé et de l'isolation de la toiture dans la fabrication, ce qui affecte considérablement la rentabilité des ruchers.

186. La productivité moyenne d'une ruche moderne pendant les dernières décennies est de 10 à 25 kg par an. La moyenne estimée cette dernière décennie reste limitée entre 10 à 15kg par ruche et par an.

187. La baisse de la productivité est essentiellement due: (i) au manque de travail de sélection qui a entraîné le phénomène d'« effet de régression », (ii) forte concentration des ruchers dans les régions à miel prisées lors de la floraison (thym du Souss, euphorbe d'Azilal et d'Ait Baâmrane, agrumes, etc.), (iii) effets du changement climatique sur l'étendue des périodes de floraison, notamment celle des agrumes qui est passée de deux mois à la fin du siècle dernier à vingt jours actuellement.

188. A l'instar du Maroc, l'apiculture au niveau de la zone du Projet occupe une place socioéconomique de choix. L'écosystème montagneux offre un couvert végétal diversifié, avec une floraison échelonnée sur presque toute la saison apicole.

189. Les miels produits dans la zone sont divers et très prisés. Les plus importants sont le miel d'origan, de romarin, d'arbousier, de Buplèvre épineux (Zantaz) et de caroubier.

190. Deux modes de production sont pratiqués dans la zone du Projet: (i) un mode de production sédentaire, qui concerne les apiculteurs possédant des ruchers en nombre réduit et des ruches traditionnelles et (ii) un mode de production basé sur la transhumance. Ce dernier est pratiqué par les apiculteurs et coopératives possédant des ruchers importants avec des moyens plus conséquents.

191. Le schéma des transhumances en année normalement pluvieuse est le suivant:

- Début de saison (janvier-février) développement des colonies sur l'amandier localement ou le romarin à Galdamane.
- Mars - avril: transhumance sur les agrumes soit à Taounate, Berkane et Gharb ou l'eucalyptus à Guercif et Gharb.
- Mai: Jujubier à Meknassa cherkia ou à Msoun (localement) et Driouch à Nador.
- Juin - juillet - août: production de l'origan à El Gounzate/ Bouiblane/ Issaguen / Ajdir ou Miel de Buplèvre épineux (Zantaz) à Bouiblane.
- Septembre- octobre: Production de miel de caroubier localement.
- Novembre: production de miel d'arbousier localement
- Décembre: hivernage localement

Commercialisation

192. La majorité des coopératives vendent leur miel sur site directement aux clients, soit 70% de la production, le reste est vendu à l'occasion des foires régionales ou nationales organisées par diverses instances.

193. L'Union des Coopératives Al Amal dispose d'un magasin revendeur à Rabat qui écoule autour de 20% de la production, tandis que 30% à 40% sont vendus lors des foires et le reste est vendu directement aux clients sur site et lors de la journée portes ouvertes organisée au mois d'août qui vise les Marocains résidents à l'étranger. Un seul apiculteur particulier rencontré vend son miel en gros à Fès, Meknès et Casablanca et possède un magasin à Meknès où il vend divers produits de terroir.

194. Ce modèle de commercialisation directe reste valable tant que les quantités produites sont faibles comme c'est le cas actuellement. Dès lors que les quantités auront augmentées par l'action du Projet, ce sont les Unités de Valorisation et de commercialisation qui devront entrer en jeu.

195. Les prix de vente au détail varient de 200 et 300 MAD/Kg pour les miels locaux, à savoir le romarin, jujubier, origan, buplèvre épineux (Zantaz), caroubier, arbousier et de 100 à 150 MAD/Kg pour le miel d'agrumes et de l'eucalyptus.

196. Malgré ce potentiel, l'apiculture reste confrontée à des contraintes dont principalement (i) la faible technicité des apiculteurs, (ii) le manque d'encadrement technique vu l'insuffisance des techniciens apicole, (iii) la petitesse des ruchers exploités, (iv) la non disponibilité du matériel et intrant localement, (v) la non maîtrise de la lutte contre les maladies, notamment la varoïse, (vi) des conditions de récolte, d'extraction et de stockage non conformes aux normes de qualité, (vii) le manque de sélection et d'élevage des reines et (viii) la difficulté d'accès aux zones mellifères en montagne.

Description des activités

197. Le petit nombre de ruches par adhérent engendre des charges de production supplémentaires. La faible technicité des apiculteurs reste un handicap, vu que des projets, notamment ceux financés par l'INDH, ne sont pas accompagnés de formations ni d'encadrement

techniques. Sur d'autres projets, les investissements sont disproportionnés par rapport aux activités prévues et demandent une technicité plus avancée.

198. Le Projet distribuera et installera 3 000 ruches peuplées, avec le matériel du rucher complémentaire, favorisera la croissance des ruchers avec la distribution de 3 000 ruches vides supplémentaires.

199. Pour atténuer la petitesse des ruchers et la non disponibilité du matériel et intrant sur le marché local, chaque coopérative sera appuyée par:

- Matériel du rucher dont des ruches peuplées, des ruches vides pour le développement du rucher, des ruchettes 5 cadres pour la production d'essaims, des hausses pour le miel et les intrants en l'occurrence du fil de fer étamé et de la cire gaufrée;
- Matériel de protection et de manipulation: combinaisons, masques cagoules, gants en cuir, enfumoirs, lève cadres, brosse à abeilles pour permettre à l'équipe de gestion du rucher à travailler dans de bonnes conditions;
- Matériel d'atelier: un lot de petit matériel de menuiserie pour l'entretien du matériel en bois et d'un soude cire électrique pour faciliter la mise en place de la cire gaufrée dur les cadres;
- Matériel de miellerie en inox: bac à désoperculer, couteaux à désoperculer, extracteurs, maturateur avec tamis pour l'amélioration partielle de la préservation de la qualité du miel;
- Lot de matériel d'élevage des reines pour permettre au apiculteurs de s'initier à la sélection et l'élevage des reines afin d'améliorer la productivité des colonies;
- Lot de matériel pour les autres produits de la ruche: trappe à pollen, grille à propolis, pour permettre la diversification des produits.

200. Il est a signaler que s'il y a du matériel similaire chez les coopératives ciblées, par le biais d'un autre projet, celui-ci sera soustrait de la liste d'appui.

Dispositif et partenaires de mise en œuvre

201. Des conventions de partenariat seront établies entre l'UGP au nom de la DPA de Taza et les coopératives bénéficiaires afin de fixer les obligations et devoirs des deux parties.

202. L'acquisition des ruches peuplées se fera appel d'offres (600 ruche/an). Il est recommandé un allotissement des marchés pour permettre entreprises moyennes locales de participer.

203. L'acquisition du matériel apicole en bois; ruches, hausses, ruchettes; se fera par voie d'appel d'offres. Il sera judicieux, dans le respect de la réglementation en vigueur, d'encourager les deux MER créées dans le cadre du Projet à pouvoir soumissionner dès qu'ils auront acquis les compétences techniques.

204. L'acquisition du matériel de miellerie se fera par appel d'offres. (voir TDR annexe 1 et 2)

Annexe 1 TDR de fournitures des ruches

CLAUSES TECHNIQUES

Destination des fournitures

Le présent marché a pour objet l'achat de xxx ruches peuplées, xxx ruches vides, xxx hausses et xxx ruchettes 5 cadres vides, en vue de renforcer le maillon de production de la filière apicole au niveau de la province de Taza, dans le cadre du Projet.

NATURE DU MATERIEL ET DES PRESTATIONS

Le fournisseur doit respecter les caractéristiques techniques formulées dans le bordereau des prix formant détails estimatifs et s'engage à faire la livraison et installation des équipements et matériel objet du présent appel d'offre conformément aux règles de l'art.

SPECIFICATIONS TECHNIQUES

Le descriptif indiqué dans le bordereau des prix et détail estimatif a pour objet de définir les équipements à acquérir avec montage et installation par le fournisseur et les exigences fonctionnelles auxquelles ces équipements et installations devront répondre, dont ci-dessous les spécifications techniques:

i) Population d'abeilles: Les ruches doivent être peuplées en abeilles: population d'abeilles noires (*Apis mellifera intermissa*). Population d'abeilles de souche locale adaptée au milieu.

ii) Ruches peuplées:

- Reine d'abeille: jeune marquée par la couleur de l'année en cours ou la couleur de l'année précédente.
- Cadres du couvain: minimum de 5 cadres du couvain homogènes. Chaque cadre de couvain doit être rempli au minimum à moitié par le couvain. Le complément des cadres doit être réparti comme suit: cadre nourrisseur en bois, un cadre à mâles et des cadres de réserves en pollen et en miel, pour que la ruche ait un nombre total de 10 cadres.
- Sur le nombre totale des xxx ruches à livrer: 30% des ruches doivent contenir des cadres de cire bâtis d'alvéoles à mâles de moins d'une année et 70% des cadres à mâles de munis de cire gaufrée.
- Conditions sanitaires: les colonies doivent être accompagnées par **un certificat sanitaire délivré par les services vétérinaires de l'ONSSA de la localité d'origine des ruches**. Le certificat sanitaire doit mentionner tous les numéros d'identification des ruches qui seront livrées aux bénéficiaires.

iii) Les caractéristiques et dimensionnement de la ruche peuplée et ruches vides:

- La ruche doit être de type Langstroth;
- Contient 10 cadres dont un cadre nourrisseur en bois;
- Toutes les parties constituant la ruche: plateau de vol, corps ruche, plateau, couvre-cadres, cadres et couvercles doivent être de bois neuf;
- Le dimensionnement doit être comme suit: Epaisseur des 4 côtés du corps de ruche de 20-25mm, fabriquées avec soins et précision. Chaque côté est constituée d'une seule planche non assemblée.

Position	Mesure
Grand côté (longueur)	50 cm extérieur et 46 cm intérieure
Petit côté (largeur)	43 cm extérieur et 39 cm intérieur
Hauteur	24 cm
Longueur du cadre	475 à 480 mm
Hauteur du cadre	226 mm

Les cadres de ruches sont de type Hoffman et sont caractérisés comme suit: les 10 cadres sont munis de 4 fils étamés (chaque cadre est traversé quatre fois par un fil étamé) et muni d'œillets (8 œillets de 3 mm de diamètre et 6 mm de longueur en galvanisée par cadre). L'épaulement de chaque cadre Hofmann doit être biseauté ou arrondis d'un côté et plat de l'autre côté.

- Tous les éléments de la ruche doivent être standards et interchangeables;
- Surface extérieure avec peinture blanche à usage apicole;
- Le plateau en bois est réversible;
- Les ruches doivent être neuves et n'ont jamais été utilisées;
- Les couvercles doivent être munis d'une isolation.

iv) Les caractéristiques et dimensionnement de la hausse:

La hausse est de type Langstroth doit contenir 10 cadres de type Hoffman. La hausse doit avoir le même dimensionnement que le corps de la ruche et se caractérise comme suit:

Position	Mesure
Grand côté (longueur)	50 cm extérieur et 46 cm intérieure
Petit côté (largeur)	43 cm extérieur et 39 cm intérieur
Hauteur	24 cm
Longueur du cadre	475 à 480 mm
Hauteur du cadre	226 mm

La hausse doit être parfaitement superposable sur le corps de la ruche.

Les cadres de la hausse sont de type Hoffman et sont caractérisés comme suit: les 10 cadres sont munis de 4 fils étamés (chaque cadre est traversé quatre fois par un fil étamé) et muni d'œillets (8 œillets de 3 mm de diamètre et 6 mm de longueur en galvanisée par cadre). L'épaulement de chaque cadre Hofmann doit être biseauté ou arrondis d'un côté et plat de l'autre côté.

- Les hausses doivent être identifiées tel que stipulé ci-après;
- Les hausses doivent être neuves et ne jamais avoir été utilisées.

v) Les caractéristiques et dimensionnement de la ruchette:

- La ruchette doit être de type Langstroth;
- Contient 5 cadres;
- Toutes les parties constituant la ruche: plateau de vol, corps ruche, plateau, couvre-cadres, cadres et couvercles doivent être de bois neuf;
- Le dimensionnement doit être comme suit: Epaisseur des 4 côtés du corps de ruche de 20-25mm, fabriquées avec soins et précision. Chaque côte est constituée d'une seule planche non assemblée;

Position	Mesure
Grand côté (longueur)	50 cm extérieur et 46 cm intérieure
Petit côté (largeur)	23 cm extérieur et 19 cm intérieur
Hauteur	24 cm
Longueur du cadre	475 à 480 mm
Hauteur du cadre	226 mm

- Les cadres de ruches sont de type Hoffman et sont caractérisés comme suit: les 5 cadres sont munis de 4 fils étamés (chaque cadre est traversé quatre fois par un fil étamé) et muni d'œillets (8 œillets de 3 mm de diamètre et 6 mm de longueur en aluminium par cadre). L'épaulement de chaque cadre Hofmann doit être biseauté ou arrondi d'un côté et plat de l'autre côté;
- Tous les éléments de la ruche doivent être standards et interchangeables;
- Surface extérieure avec peinture blanche à usage apicole;
- Le plateau en bois est réversible;
- Les ruchettes doivent être neuves et n'ont jamais été utilisées;
- Les couvercles doivent être munis d'une isolation.

vi) Identification des ruches peuplées et hausses:

Les ruches et les hausses doivent être identifiées selon la procédure en vigueur par le code de la province d'Azilal. Le marqueur à feu doit avoir des chiffres et lettres d'une hauteur de 25 à 30 mm de hauteur, 20 mm de largeur et 2 à 3 mm de profondeur.

Le marquage doit être appliqué sur chaque face de la ruche (4 faces), en plus du code d'identification, ajouté « DPA D'AZILAL » sur la face avant de la ruche et de la hausse. Les codes des ruches et des hausses seront communiqués par l'administration au fournisseur qui prend la responsabilité de marquer les ruches et hausses à fournir.

Les cadres de la ruches doivent être identifiés sur la partie supérieure (code fournisseur à 10 chiffre): marquage à feu de 10 à 20 mm de la hauteur; 1,5 à 3 mm de profondeurs et 1,5 à 2 mm de largeur.

vii) Fiche technique et documents à fournir:

Le fournisseur doit présenter les documents suivants:

- **Un certificat sanitaire délivré par les services vétérinaires de l'ONSSA du lieu d'origine des colonies.** Le certificat sanitaire doit mentionner tous les numéros d'identification des ruches qui seront livrées aux bénéficiaires.
- Des fiches techniques sur les corps de ruches précisant la composition, la description et les dimensions de composantes des corps de ruches (fond de corps de ruche, corps de ruches et de hausse Langstroth, cadre Hoffman avec 4 fils muni de 8 œillets, couvre-cadre en bois neuf, couvercle muni tôle galvanisée).
- Le schéma d'un cadre Hoffman avec une vue de face précisant les dimensions du cadre selon les normes standardisées et la présence des œillets et une vue de dessus montrant l'épaulement du cadre Hoffman biseauté ou arrondi d'un côté et plat de l'autre côté.
- Une déclaration sur l'honneur précisant qu'il fait l'élevage de reine dans son exploitation.

viii) Présentation d'échantillon de corps de ruche:

Le fournisseur doit déposer la veille de l'ouverture des plis l'échantillon suivant:

- un corps de ruche modèle muni d'un cadre bâtie d'alvéoles à mâles,
- 8 cadres de cire bâtie d'alvéoles d'ouvrières nouvellement construites,
- un cadre nourrisseur en bois,
- un couvre cadre en bois, et
- un couvercle muni de tôle galvanisée.

Le corps de ruche modèle doit être marqué à feu selon la réglementation en vigueur du Département de l'Agriculture: 01 0001 0001 sur les quatre faces de la ruche et DPA de Taza sur la face avant de la ruche. Les cadres doivent être marqués à feu par le code du fournisseur.

RECEPTIONS DES RUCHES

Première réception: au niveau de l'exploitation

La commission de réception visitera le rucher d'élevage du fournisseur pour vérifier l'état des ruches à livrer, leur identification et établir un procès-verbal de la visite.

Deuxième réception: sur le lieu de livraison

Les ruches peuplées à livrer seront visitées pour vérifier leur conformité aux clauses techniques du présent CPS. Cette réception doit se faire sur le lieu de livraison indiqué par la Direction Provinciale de l'Agriculture de Taza et établir un PV de réception provisoire.

Annexe 2 TDR Description détaillée des équipements de mielleries

Les prestations se dérouleront en deux missions détaillées en suivant:

- Mission de livraison des équipements et de réalisation des prestations de montage des équipements et accessoires de l'installation des mielleries;
- Mission de démarrage des équipements des mielleries.

Mission 1: Livraison des équipements et réalisation des prestations de montage des équipements et accessoires

Il s'agit des prestations de montage des équipements et accessoires au niveau des trois mielleries. Tous les matériels, fournitures et accessoires divers, acquis auprès des fournisseurs, seront neufs et de première qualité, construits suivant les règles de l'art, et répondront aux derniers progrès de la technique, de manière à présenter en exploitation industrielle les meilleurs services de sécurité et de fonctionnement.

Ils seront largement dimensionnés, de manière à présenter un coefficient de sécurité élevé à tous égards. Ils seront conformes aux spécifications de l'évaluation technique et celles données par le fournisseur, et le choix de tout l'appareillage devra être soumis à l'agrément du maître d'ouvrage.

Le matériel ne devra présenter en cours d'exploitation aucune usure ni échauffement anormal. Les équipements et accessoires des mielleries doivent être de première marque. Le maître d'ouvrage se réserve le droit de refuser tout matériel insuffisant et d'imposer dans certains cas, dans le but de standardisation, les équipements d'une marque et d'un type déterminé.

Le fonctionnement sera aussi silencieux que possible, et sans vibration.

Le matériel sera protégé contre l'oxydation et l'humidité: les structures, les boulons et vis de fixation seront, soit inoxydables soit protégés par galvanisation, cadmiage ou un autre procédé équivalent, ayant l'accord du maître d'ouvrage.

Le matériel sera installé pour pouvoir supporter sans dommages les efforts électrodynamiques dus aux courants de court-circuit, dans les conditions les plus défavorables.

La tension d'isolement sera suffisante pour éviter tout risque d'amorçage à la masse ou de court-circuit, dans les conditions les plus défavorables et sous les tensions tant permanentes que transitoires, susceptibles de se manifester.

La sécurité de fonctionnement sera totalement assurée dans les limites de variation des tensions des auxiliaires alternatifs et continus, les limites extrêmes pouvant être supportées en permanence sans échauffement nuisible.

La sécurité devra être également assurée à toutes les températures ambiantes susceptibles d'intervenir et le fournisseur devra prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

Le fournisseur prendra toutes les précautions et les dispositions pour éviter les condensations et rentrées d'eau et de poussières dans les appareils et leurs accessoires.

Les vis et boulons ne devront en aucun cas pouvoir se desserrer intempestivement en exploitation.

Les raccords seront réalisés de manière à éviter tout effet de couple électrolytique entre métaux différents.

Mission 2: Démarrage des équipements et formation du personnel

C'est la mission de démarrage des matériels techniques et de formation du personnel.

La vérification finale du bon fonctionnement des équipements, au niveau des capacités des différents matériels techniques et la fabrication de la cire gaufrée, sera effectuée par le fournisseur.

Avant la mise en service des machines, l'installation électrique des différentes mielleries doit d'abord être contrôlée par le fournisseur, et ce à la charge du fournisseur.

Les différents contrôles éventuels à observer sont les suivants:

- Contrôle électrique: les vérifications porteront sur les mesures suivantes:
 - Mises à terre de tous les équipements motorisés;
 - Isolement des machines par rapport à la terre;
 - Tension à vide de chaque moteur de l'installation;
 - Courant de court-circuit de chaque moteur de l'installation;
- Contrôle des machines:
 - Contrôle mécanique;
 - Contrôle des niveaux d'huile des réducteurs;
 - Contrôle du graissage;
 - Contrôle du serrage des écrous;
 - Contrôle de la mise à niveau des machines;
 - Contrôle de la fixation des machines au sol et sur châssis;
 - Autres ...;
- Contrôle de la performance des machines
 - Production horaire (kg/Heure);
 - Qualité de filtration;
 - Qualité de sertissage;

Le fournisseur devra assurer la formation du personnel pour la conduite et l'entretien des matériels techniques.

Spécifications techniques particulières de la zone des prestations

Les véhicules pour assurer le transport, et la main d'œuvre nécessaire à l'opération de transport des équipements (chargement, déchargement et manutention au niveau du site) seront à la charge du fournisseur.

Pour éviter tout dommage, il est recommandé que, chaque chargement doit contenir la charge adéquate, et des emballages et suremballages doivent séparer les différents équipements et accessoires qui sont dans un même chargement. La période entre la livraison des équipements au niveau du site de réception et leur installation doit être la plus courte possible pour éviter leur détérioration avant leur installation.

Tout équipement et/ou composant des matériels techniques des mielleries endommagé doit être remplacé par le fournisseur.

Fourniture et réception des équipements

L'acquisition des équipements et accessoires est à la charge du fournisseur qui ne peut s'approvisionner que chez des fournisseurs conformes aux exigences suivantes:

- Avoir le certificat de contrôle technique des équipements du Service de Contrôle Technique et de Qualité du Service compétent.
- Justifier des documents administratifs.

- En cas d'importation des équipements, le fournisseur doit présenter le certificat de conformité délivré par les services compétents appuyé par l'attestation d'importation délivrée par les autorités compétentes.

Les équipements et les accessoires fournis doivent impérativement être conformes aux exigences suivantes:

- Etre neufs au moment de leur livraison;
- Ne comportant aucun dommage;
- Etre conformes aux caractéristiques proposées dans l'évaluation technique;

Lors de la livraison des équipements au niveau du site, le fournisseur devra fournir les documents suivants qui doivent être certifiés par les services compétents:

- L'attestation de conformité;
- Et toute autre pièce jugée nécessaire par le MO;

NB. En cas de changement des fournisseurs retenus par la commission pour la livraison des équipements et accessoires, le fournisseur est tenu d'informer le Maître d'Ouvrage sur ce changement. Un Procès-Verbal doit être dressé à l'issue de ces visites.

Description des équipements des mielleries

Dans son offre le fournisseur devra préciser les caractéristiques techniques des équipements des mielleries proposés, telles que spécifiées dans la liste suivante:

ART	DESIGNATION DES ARTICLES	DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	QTE
1	Bac à désoperculer en acier inoxydable 18/10	Bac à désoperculer équipé d'un tamis d'égouttage et d'un robinet en inox de dimension 1000 à 1500 x 485 x 530 mm.	
2	Extracteur électrique en acier inoxydable 18/10	Extracteur 12 cadres tangentiel, électrique. Cuve avec fond incliné, robinet plastique, couvercle en plexiglas avec charnières inox et pieds en acier. Engrenage acier sous carter, et frein, Rotation dans les 2 sens.	
3	Extracteur manuel en acier inoxydable 18/10	Extracteur 12 cadres tangentiel. Cuve avec fond incliné, robinet plastique, couvercle en plexiglas avec charnières inox et pieds en acier. Engrenage acier sous carter, et frein. Rotation dans les 2 sens.	
4	Bac décanteur surbaissé en acier inoxydable 18/10	En acier inoxydable cuve chauffante avec thermostat (Monophasé 220 V) dimensions: 1000 à 1100 x 680 x 250 mm	
5	Pompe à miel en acier inoxydable 18/10 et accessoires	Pompe volumétrique, aspirante, refoulante et très puissante, 220 volts. Débit maxi 900 Kg/h. Variateur de vitesse dans les 2 sens de rotation. Nettoyage facile.	
6	Maturateur en acier inoxydable 18/10	Maturateur de capacité 200 kg avec couvercle en inox et tamis inox de même diamètre que le maturateur. Fond plat, soudure sous argon, robinet plastique et sigle d'alimentarité.	
7	Maturateur en acier inoxydable 18/10	Maturateur de capacité 200 kg avec couvercle en inox et tamis inox de même diamètre que le maturateur. Fond plat, soudure sous argon, robinet plastique et sigle d'alimentarité	
8	Défigeur en acier inoxydable 18/10	Défigeur de miel tout inox avec thermostat réglable, résistance de diamètre 280 mm et tige inox de longueur 800 mm.	
9	Réfractomètre	Réfractomètre analytique à lecture directe. Détermine le taux d'humidité dans le miel. Maniable et simple d'utilisation.	
10	Couteau à désoperculer inoxydable 18/10	Couteau en inox courbe, deux tranchants lisses, longueur 280 mm. Manche en bois ergonomique et très robuste.	
11	Support maturateur inoxydable 18/10	Table Longueur: 140 cm, Largeur: 80 cm, avec pieds réglables en hauteur	

Sous-composante 1.4: Appui conseil technique en arboriculture et en apiculture

Arboriculture fruitière

205. Le Projet vise l'amélioration des rendements des trois filières: l'amandier à 15 qx/ha d'amandes coque dans les nouvelles plantations et 6 qx/ha dans les anciennes; le figuier à 20qx/ha de figues sèches dans les nouvelles plantations et 12 qx/ha dans les anciennes; l'olivier à 22qx/ha d'olives dans les nouvelles plantations et 20 qx/ha dans les anciennes (voir Annexe 1).

Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des bénéficiaires pour la mise à niveau de leur savoir-faire technique

206. **Un dispositif de champs écoles (CE)** constitués de parcelles pilotes d'amandier, de figuier ou d'olivier, de 0,5 ha chacune, sera mis en place chez des agriculteurs réceptifs où seront réalisées la formation pratique des arboriculteurs sur toutes les opérations de conduite technique des vergers. Le prestataire des CE est l'Assistance Technique en arboriculture constituée d'un ingénieur horticoles et de deux techniciens de la même option que l'ingénieur.

207. Les champs école sont basés sur la logique du transfert de connaissances de pair à pair. Chaque phase de deux ans commence par la mise en place de 10 CE (5 par cercle) touchant chacun 20 producteurs (soit 200 producteurs au total) et animés par un technicien arboricole fruitier (assistance technique).

208. A la fin de la première année, les dix meilleurs arboriculteurs volontaires, seront encouragés à lancer à leur tour des mini CE sur une parcelle de leur exploitation et vont y recevoir régulièrement une dizaine d'agriculteurs pour leur passer ce qu'ils ont appris (soit 10 minichamps écoles de 10 apprenants pour chacun des 10 champs écoles de l'année soit 100 mini champs écoles bénéficiant à 1 000 arboriculteurs). Ils continueront aussi à participer aux sessions de leur champ école originel ce qui sera une occasion pour eux d'avoir un suivi par le technicien de la qualité des messages techniques transmis.

209. Pour chaque phase, on aura ainsi un total de 10 CE (dit de première génération) et de 100 mini CE (dit de deuxième génération) soit 110 champs écoles au total. En considérant que le dispositif se répètera durant 4 phases, le Projet touchera 4 800 agriculteurs au travers de 440 champs écoles, représentant une surface de 220 ha, ce qui représente environ 1% de la superficie arboricole de la zone du Projet (voir matrice d'intervention en annexe).

210. L'équipement et le fonctionnement des champs écoles seront confiés à l'assistance technique qui assurera: l'élaboration du protocole de formation technique (taille...), la formation des animateurs, la formation des 4 800 bénéficiaires – directe pour les 800 apprenants des champs écoles de première génération et indirecte pour les 3 465 apprenants des champs écoles de seconde génération, la fourniture et l'incorporation des intrants nécessaires pour l'entretien des vergers (engrais de fond, engrais de couverture, produits phytosanitaires).

211. L'AT se chargera de la fourniture de petit matériel de taille de qualité (sécateur et scie égoïne) remis à chaque bénéficiaire (champs écoles et mini champs écoles). L'AT prendra en charge aussi la restauration des bénéficiaires sur les champs écoles. Le contrôle de la mise en œuvre est sous la responsabilité de la DPA en collaboration avec l'ONCA/CCA(Annexe 5).

Récapitulatif du dispositif champ école (CE)

La mise en œuvre des champs écoles se fera en 4 phases d'une durée de deux ans chacune (par ex. phase 1 sur les années 1 et 2 du Projet):

- Année 1: 10 CE niveau 1 (CE1) répartis en 6 CE1 en amandier, 3 CE1 en figuier et 1 CE1 en olivier, avec 20 agriculteurs par CE1 soit 200 bénéficiaires au total.

- Année 2: Les CE1 continuent comme en année 1. En plus, 100 CE niveau 2 (CE2) répartis en 60 CE2 amandier, 30 CE2 figuier et 10 CE2 olivier, avec 10 agriculteurs par CE2 soit au total 1 000 bénéficiaires (les 200 des CE1 ayant déjà été comptabilisés en année 1).

Le nombre cumulé des bénéficiaires pendant une phase de deux ans s'élève à 1200. Au total, ce protocole sera reproduit 4 fois (année 1,2,3,4) pour atteindre 40 CE1 et 400 CE2 soit 440 CE ayant bénéficié à 4 800 arboriculteurs.

Table 7: Tableau de répartition des bénéficiaires des CE/Filière

Phases	Nombre de bénéficiaires			Total
	Amandier	Figuier	Olivier	
Phase1	720	360	120	1 200
Phase2	720	360	120	1 200
Phase3	720	360	120	1 200
Phase4	720	360	120	1 200
Total	2 880	1 440	480	4 800

212. **La création "d'équipes métiers" (EM)** de jeunes et de femmes motivés ayant montré un intérêt d'apprentissage lors des formations dans les champs écoles, ou des formations techniques spécifiques concernés par la constitution dans leurs localités de petites entreprises de services(ou coopérative de service) pour la réalisation au profit des arboriculteurs des opérations techniques spécifiques et la fourniture de services divers liés à l'exploitation agricole. Le nombre total d'EM à créer durant le projet est de 14 (amandier: 10, figuier: 4). Le projet contribuera à leur équipement de base (voir sous-composante 2.3 développement des MER).

213. **Les formations techniques spécifiques:** Le programme d'encadrement et de renforcement des capacités prévoit aussi la formation théorique en salle de 2 jours et la formation pratique d'un jour au profit de 960 producteurs d'amandes, figes et olives.

214. La formation en salle traitera avec support pédagogique adapté tous les aspects théoriques (plant, mise en terre, cuvette, impluvium, taille, choix des engrais et des produits phytosanitaires, récolte (stade et disposition à prendre). La formation théorique sera suivi pour les mêmes bénéficiaires de la formation pratique pendant la période optimale de l'intervention.

215. Ces formations seront confiées à l'AT qui prendra en charge les formations, le transport et la restauration des bénéficiaires.

216. Ces formations spécifiques pour chaque filière vont compléter l'action accompagnement chez d'autres producteurs autres que ceux des CE.A ces formations seront invités des jeunes ruraux fils ou filles d'agriculteurs motivés par le travail dans le domaine agricole.

formation		2020	2021	2022	2023	2024	Total
amandier	session de 2 j	3	3	3	3	3	15
figuier	session de 2 j	3	3	3	3	3	15
olivier	session de 2 j	-	1	1	-	-	2
Total		6	7	7	6	6	32

- Nombre total de sessions: 32 sessions (1 session/groupe). Le groupe est constitué d'agriculteurs réceptifs choisis à partir d'un diagnostic avec la participation du CCA;
- Nombre total de jours d'accompagnement: 64(2*32);
- Nombre des bénéficiaires: 960 personnes(30 personnes par groupe).

217. **Organisation de visites d'échanges interzone** dans le but de faciliter les échanges d'expériences et le transfert de technologie entre les producteurs des différentes régions arboricoles du Maroc. Ces régions sont connues (pour l'amandier Meknes, Azilal, Houz. Pour le figuier, My Driss Zarhoun, Taounat, Chechaouen. Pour l'olivier, le Haouz, Kelaa seraghna, Meknes, Beni Mella. Le Projet financera l'organisation de visites d'échange au profit des producteurs ayant montré un intérêt et une volonté d'apprentissage en terme d'adoption des itinéraires techniques de production. Dix visites (2 visites par an) regroupant les producteurs d'amandier, figuier et olivier (20 agriculteurs/visite) des cercles d'Aknoul et Tainaste seront concernés.

218. **Voyage d'étude à l'étranger:** Le projet prévoit l'organisation d'un voyage d'étude d'une semaine à l'étranger. La DPA a indiqué son intérêt pour la Turquie, connue pour ses productions et transformations de figues et d'amandes grâce auxquelles ce pays parvient à satisfaire son marché intérieur et à conquérir des marchés d'exportation. Ce voyage sera au profit d'une dizaine de participants impliqués dans les différentes étapes des filières (production, transformation, commercialisation) en impliquant des femmes, des jeunes particulièrement celles et ceux organisés en coopératives (MER).

219. Des cadres de la DPA et du CCA accompagneront ce groupe en vue de s'enquérir des techniques de production, en quantité et de qualité, des figues et des amandes, de la valorisation et de la conservation de ces deux spéculations.

220. L'échange d'expérience pourra inciter les participants à améliorer leur savoir-faire et l'adoption de nouvelles techniques dans leur exploitation. Par le biais des FIL (forum interprofessionnels locaux voir SC1.4), ces participants rendront compte des leçons tirées de ce voyage d'étude ce qui pourra donner lieu à des recommandations techniques et organisationnelles des deux filières.

221. Il sera important de s'assurer que les participants sont issus des zones d'intervention du Projet, de préférence disposant d'un niveau scolaire minimum pour qu'ils puissent démultiplier et disséminer de manière systématique le contenu de l'accompagnement auprès des autres bénéficiaires.

Royaume du Maroc - FIDA Projet PRODER-Taza – mission conjointe formulation (3 - 23 février 2019)				consultant: EL MOIZE Abdelmoumen	theme		
Organisation/Institution	sigle	site web	personne rencontrée	fonction	E-mail	téléphone	observations
Association khabbaba			Mr Loukili Qwider	Président		0667025540	Association porteuse de 2 périmètres de plantation d'amandier(Khabbaba Ghour:200 ha et Khabbaba Lahrouch:100 ha
Association Sidi Aissa			Mr Abdelhaq Khalifa	Président			Association porteuse du périmètre de plantation d'amandier(Sidi Aissa:700 ha)
Coopérative féminine Tighzarine			Touchan Mohamed	Directeur de la coop et président de la fédération des		0626282979	l'unité de concassage des amandes appartenant à la coopérative féminine a traité l'année 2018 une production de 150T dont 93% pour les particuliers et 7% pour les membres de la coopérative
Association Tizi Nador			Mahmoudi Mohamed	Président		0663738752	Association porteuse du périmètre de plantation d'amandier(Tizi Nador:100 ha)
Association Tighazratine pour le développement			Touchan Mohamed	Président		0626282979	Association porteuse du périmètre de plantation d'amandier(ELMARJ:200 ha)
Association de développement du domaine forestier			Mouissi Mohamed	Président		0667495075	Association porteuse du périmètre de plantation de figuier (Ouled Boussaadane:200 ha) ayant bénéficié de projets concernant l'aménagement de pistes et des sources pour l'eau potable
Association Essadaka réée en 2018			Charafi Abdessalam	Président		0668348032	Association porteuse du périmètre de plantation de figuier(Zitouna:50 ha)

Royaume du Maroc - FIDA Mission conjointe de formulation PRODER-Taza - Matrice d'évaluation des partenaires –ONCA Taynast

Institution Projet/Bailleurs Organisation	Domaine d'intervention et gouvernance	Déploiement territorial	Evaluation des capacités		Fonction potentielles AGriFARM	Plan de renforcement des capacités d'intervention
			Forces Opportunité	Faiblesses Contraintes		
ONCA Taynast Directeur : Cherboun Un seul conseiller	Vulgarisation agricole et arboricole 12000 agriculteurs nombre de groupements :	Cercle de Taynast 6 communes territoriales	partenaires institutionnels de la DPA sur d'autres projets PMV (oliviers et amandiers) animation de champ école pour 15 arboriculteurs (verger d'un hectare) intrants fournis ,comparé avec une parcelle témoin -un céréaliculture -un olivier un champ école par conseiller agricole et par filière 4 sorties : taille et engrais de fond, engrais de couverture, traitements, récolte	dissémination des résultats par delà le groupe concerné	Animation de champ école paysan de première et deuxième génération Noyau dur pour la constitution d'équipe métier	Formation de champ école de deuxième génération Prévoir un kit première et deuxième génération : sécateur, engrais Organisation de voyages inter-zones

Annexe 1: TDR CHAMPS ECOLES

Objectifs et approches

L'amélioration des capacités des producteurs/trices en matière de connaissances et de pratiques agricoles et le changement d'attitude quant à l'adoption des techniques culturales adéquates, auront un impact positif sur la productivité et la production de la filière. Ces changements d'attitude contribueront aussi au renforcement des maillons faibles de la chaîne de valeur. C'est dans ce contexte que s'inscrit l'accompagnement et le renforcement des capacités des producteurs et qui vise à:

- Réduire les insuffisances et les incohérences dans les itinéraires techniques en incitant les agriculteurs à adopter et suivre un itinéraire technique adéquat;
- Augmenter les rendements et obtenir des produits de qualité;
- Optimiser sur les intrants pour réduire les coûts de production et converger vers une agriculture durable;

L'approche repose en effet sur:

- Préparation d'un itinéraire technique de bonnes pratiques.
- Un accompagnement de proximité des agriculteurs/trices (champs écoles) pour l'adoption d'un itinéraire technique préétabli pour l'amélioration de leur production.
- Un service fourni aux producteurs/trices, pour les opérations techniques complexes (taille, contrôle phytosanitaire, fertilisation, installation de ruches à la floraison/amandier et récolte) par des équipes techniques spécialisées (équipes métiers).
- Cet accompagnement de proximité des agriculteurs est nécessaire pour l'amélioration de l'amont de la filière arboricole tout en notant que l'un des freins à l'amélioration des productions rencontré dans les programmes de développement de la filière et du secteur réside dans l'inadéquation entre les techniques de production des agriculteurs et les niveaux quantitatifs et qualitatifs nécessaires pour promouvoir les filières arboricoles.
- En se basant sur les résultats d'un diagnostic participatif, l'accompagnement se fera par le renforcement des capacités dans le verger et par les démonstrations pratiques sur les champs (champs écoles).
- Il est prévu de travailler avec les bénéficiaires de chaque filière de manière participative et concertée. Ces derniers doivent être agrégés au sein d'associations ou de coopératives déjà identifiées par filière dans la zone d'action de la prestation.

Diagnostic participatif

Un diagnostic participatif de la situation sera effectué moyennant des réunions avec les producteurs. L'objectif est de cerner avec un maximum de précision possible les vrais besoins des agriculteurs. Ce diagnostic participatif constituera la base de l'intervention de l'ingénieur conseil. Il devrait aboutir à l'identification et la hiérarchisation de thèmes d'accompagnement autour des axes d'intervention suivants donnés à titre indicatif:

- la conduite et itinéraire technique de la filière;
- l'usage approprié des produits fertilisants et phytosanitaires;
- la gestion durable des ressources, à travers notamment la préservation des sols contre les dégradations et la salinisation...

Définition de champ école des producteurs (CEP ou CE)

Le champ école des producteurs (appelée aussi Ecole au Champ) est un cadre de rencontre et d'accompagnement pour un groupe de producteurs, une école «sans murs», qui se déroule dans un champ, tout au long d'une saison de culture. C'est un lieu d'échange d'expériences et

de connaissances où des producteurs qui partagent les mêmes intérêts, recherchent, discutent et prennent des décisions sur la gestion d'un champ en partant de sa situation réelle.

Le champ école donne aux producteurs l'opportunité d'apprendre en pratiquant, en étant impliqués dans l'expérimentation, les discussions et la prise de décision (apprentissage par l'expérience).

Le champ école dote les producteurs d'outils pour analyser leurs pratiques et identifier des solutions à leurs problèmes. Le CEP valorise l'expertise du producteur et le met au centre de toutes ses étapes: le diagnostic des problèmes, l'identification et l'expérimentation des meilleures solutions, l'évaluation des résultats obtenus, et les actions post-CEP.

Principes de mise en place des champs écoles

Les principes de base qui président la mise en place des champs écoles des producteurs sont:

- Le champ comme première ressource pédagogique: toutes les activités d'accompagnement se déroulent sur le champ où l'agriculteur a la possibilité de suivre le développement de sa culture durant tout le cycle, ce qui lui facilite sa meilleure connaissance (physiologie, besoins nutritifs, ennemis et auxiliaires, etc.).
- La valorisation des connaissances de base: les agriculteurs étant au cœur du dispositif, leurs connaissances anciennes et celles développées en cours d'expérimentation sont mises en exergue. Ils ont ainsi la possibilité de les mettre en pratique dans la gestion de leurs productions et dans la recherche des solutions aux problèmes qu'ils affrontent.
- Les échanges d'informations et de connaissances: le rendez-vous du donner et du recevoir est au centre du champ école où chacun des participants donne son point de vue et sa vision des choses dans les diverses situations qu'ils vivent. Les échanges d'expériences se déroulent de façon libre et, chacun apprend de l'autre. Les solutions sont adoptées de commun accord sur la base des discussions et des expériences recueillies.
- L'existence d'un groupe: les champs écoles permettent la constitution de groupes d'agriculteurs qui ont des intérêts communs. La qualité des groupes composés est déterminante pour la réussite de l'action. En travaillant ensemble, les agriculteurs deviennent capables de répondre avec efficacité aux problèmes et défis qui se présentent dans leur activité quotidienne.
- La promotion de la solidarité: les champs écoles ont vocation de générer au sein de groupes formés une ambiance d'entraide, de support mutuel et de partage. Ce qui permet la cohésion du groupe et la continuité de l'action même au-delà des sessions avec les facilitateurs.

Étapes de déroulement des champs écoles des producteurs

Les étapes des Champs écoles consistent en:

- La sensibilisation des agriculteurs pour introduire les objectifs visés et pour susciter l'intérêt à la participation à une école aux champs;
- La conduite des activités de base: collecte des données, traitement...;
- La tenue des réunions préliminaires et le choix de l'agriculteur hôte, des agriculteurs adhérents, du site des champs écoles (parcelle champs écoles et parcelle pratique paysanne);
- La mise en place du champ école de façon concertée avec les agriculteurs et le conseiller agricole facilitateur;
- Le suivi des champs écoles, sous forme de réunions régulières au cours de la saison de la culture ou du cycle de l'exploitation au niveau du champ école.

Consistance de la prestation

Le programme d'encadrement et de renforcement des capacités consiste en la réalisation d'accompagnement théorique et pratique au profit des producteurs agricoles des filières

amandier, figuier et olivier relevant des cercles d'Aknoul et de Tainast de la Province de Taza. La prestation se déroulera en quatre missions.

Mission n°1: tournée de sensibilisation, de reconnaissance du terrain et d'identification des groupes cibles

L'AT est tenue de faire une tournée de sensibilisation, de reconnaissance du terrain, du système de production et de valorisation en place, d'identification des producteurs cibles et des parcelles de démonstration au niveau des zones d'action du CCA d'Aknoul et du CCA de Tainast. Cette tournée a pour objectifs de:

- Prendre contact avec les OPA fonctionnelles au niveau de chaque commune rurale et sensibiliser les agriculteurs sur les objectifs visés par les champs écoles;
- S'enquérir du système de production et de valorisation en place pour les différentes spéculations. L'objectif étant d'identifier les contraintes et les atouts propres à chaque spéculation chez des producteurs représentatifs pour chaque filière. Il aura à illustrer ces contraintes et atouts avec des photos, des séquences vidéos, des chiffres, des témoignages, etc. pour les utiliser comme supports illustratifs lors de l'accompagnement et pour permettre à l'animateur de se baser sur des cas concrets illustrés à partir de la réalité du terrain;
- Identifier les agriculteurs bénéficiaires de ce programme d'accompagnement. Ces agriculteurs doivent avoir la volonté de travailler en groupe, d'être disponible;
- Identifier les parcelles idoines de réalisation de l'activité pratique (parcelles champ école). Le site final choisi, en concertation avec les responsables du CCA et la DPA, pour abriter les activités du champ école doit être d'une superficie de 0.5 ha, doit être suffisamment représentatif des contraintes de la culture étudiée, doit être sécurisé (ne fait l'objet d'aucun conflit foncier, et protégé de tout dégât d'animaux et d'infestation, etc.) et doit être facilement accessible.

La tournée de reconnaissance prendra 10 jours (5 jours/ CCA). Elle se fera au moins un mois avant le démarrage.

La programmation de la tournée de reconnaissance (dates, lieux, etc.) se fera en concertation avec la DPA et le CCA.

Elle doit être sanctionnée par un rapport qui relate le déroulement des activités. Ce rapport doit comprendre la liste des personnes sensibilisées et les parcelles proposées pour les activités pratiques et résume les contraintes et atouts des filières concernées avec des illustrations photographiques.

Mission n°2: accompagnement pratique des producteurs sur les champs écoles:

L'AT est appelé à réaliser des démonstrations pratiques sur le champ école le long de toute une saison agricole pour les 3 espèces concernées. Le contenu de l'accompagnement est basé sur les problèmes et les conditions locales des producteurs dégagés lors de la tournée de reconnaissance de la mission 1.

Table 8: Liste des actions à entreprendre par filière (amandier, figuier et olivier)

Actions	Sessions	Méthodes	Animateurs
Action 1: Taille et irrigation	Session 1: Taille	- Démonstration pratique par l'IC - Pratique de taille par le groupe des agriculteurs sous la supervision de l'IC	Ingénieur horticole+3 techniciens agricoles
	Session 2: Etat hydrique du sol	Tournée dans la parcelle objet de champ école et point de vue sur l'état végétatif des arbres	Ingénieur horticole+3 techniciens agricoles
Action 2: Travaux du sol, Apport d'engrais et engrais foliaires	Session 3: Travaux du sol et épandage des engrais	- Recherche et reconnaissance des symptômes des carences en éléments majeurs avec la participation des agriculteurs - Démonstration de pratique de l'épandage des engrais	Ingénieur horticole+3 techniciens agricoles
	Session 4: Apport des engrais foliaires	-Recherche de symptômes des carences - Mode de pulvérisation des produits - Pulvérisation des produits	Ingénieur horticole+3 techniciens agricoles
Action 3: Traitements phytosanitaires	Session 5: Réalisation de traitements phytosanitaires contre les maladies et ravageurs	-Recherche de symptômes des maladies cryptogamiques et attaques des ravageurs - lecture des notices des produits - Mode d'emploi des produits - Pulvérisation des produits	Ingénieur Phytiatre+3 techniciens agricoles
Action 4: Techniques de récolte	Session 6: Estimation de la production par les agriculteurs et techniques de récolte	- Estimation de la production - Démonstration de pratique de la récolte par l'IC avec la participation des agriculteurs	Ingénieur horticole+3 techniciens agricoles

Au cours de l'accompagnement pratique, l'assistance technique se chargera d'assurer:

- Le transport des participants à la parcelle objet de champ école;
- La restauration des participants qui comprend le déjeuner, doit être d'un niveau de prise en charge de meilleure qualité.
- Les intrants et le matériel nécessaires pour les démonstrations à savoir:
 - Un sécateur par agriculteur;
 - 1 Echelle/groupe/filière)
 - Engrais phosphatés (45%), potassique (48%), azotés (33%) et foliaires, Fongicides, Insecticide, Acaricide: pour 0,5 ha selon les recommandations du MO
 - Petits matériels: scies égoïnes, pioche, pulvérisateurs.

Chaque opération sera réalisée en tenant en compte du cycle biologique de l'espèce.

Groupe cible

Le programme d'accompagnement et de renforcement des capacités s'adressera aux agriculteurs producteurs (amandes, figues et olives) dans les Communes Rurales inscrites dans le programme PRODER-Taza et, de préférence disposant d'un niveau scolaire minimum pour qu'ils puissent démultiplier et disséminer de manière systématique le contenu de l'accompagnement auprès des autres bénéficiaires.

L'OPA ou l'union des coopératives contribuera au choix des bénéficiaires avec le CCA. Ces bénéficiaires doivent être propriétaire de verger ou fils/fille d'arboriculteur ayant fait un

engagement moral pour suivre de manière régulières les formations dans les champs écoles et de contribuer à la duplication des pratiques dans une partie de leur verger pour un groupe de 10 agriculteurs de leur voisinage (niveau Champ école 2).

Les CE du niveau2 seront animés par les agriculteurs formés en CE1 et l'AT n'y effectuera que des visites en cas de besoin et sur demande des intéressés. Par contre les membres des CE2 bénéficieront des mêmes avantages des bénéficiaires des CE1 (sécateurs, scies égoïne, engrais, produits phytosanitaires ...)

Planning d'accompagnement

L'assistance technique présentera à la DPA au préalable, un planning détaillé de réalisation des actions d'encadrement et de renforcement des capacités conformément aux engagements des parties prenantes consultées.

Evaluation pédagogique des activités prestées

Au terme de chaque activité, les participants évalueront l'intérêt des activités d'encadrement-accompagnement qu'ils ont suivies.

Ces fiches d'évaluation individuelle d'activités par les participants sont à joindre aux rapports d'exécution des actions d'encadrement-accompagnement.

Qualification des experts-animateurs

L'équipe d'experts exigée pour l'accomplissement des tâches demandées devra avoir une expérience confirmée en matière d'accompagnement et d'encadrement de proximité similaires.

La composition et le profil de l'équipe doit obligatoirement se conformer à ce qui suit:

- Un chef de mission: Ingénieur agronome (Option Horticulture) d'une expérience supérieure ou égale à 10 ans, disposant de connaissances dans le domaine;
- Deux techniciens agricoles d'une expérience supérieure ou égale à 5 ans, ayant une bonne expérience dans la conduite technique des arbres fruitiers et dans l'encadrement et l'accompagnement des agriculteurs et des organisations professionnelles agricoles.

Les membres de l'équipe doivent avoir une expérience prouvée et une capacité de former les agriculteurs dans les domaines spécifiés.

Rapports et dossiers à remettre par le prestataire d'assistance technique

Les rapports, en 5 copies et 5 CD, en version provisoire et définitive, que le consultant doit préparer contractuellement sont spécifiés dans le tableau ci-dessous. Ils devront recevoir l'accord et l'approbation de la DPA

Description des livrables
Planning de réalisation des actions d'encadrement et de renforcement des capacités
Rapport de réalisation d'une tournée de sensibilisation, de reconnaissance du terrain et d'identification des groupes cibles
Rapports de réalisation des phases 1,2,3,4 de l'accompagnement pratique des producteurs sur champ école - filière amandier, figuier et olivier
Rapport de fin de mission de l'assistance technique

Les rapports doivent comprendre: les listes des bénéficiaires, album photo, fiches d'évaluation des actions par participants.

Mise en œuvre des Champs écoles													
phase 1	nb CEP1	Agricul/cep	forme G1	G2	CEP2	nb/CEP2	nb bénéficiaires CEP2	total nb CEP1+CEP2					
amandiers	6	20	120	50%	60	10	600	720					
figuier	3	20	60	50%	30	10	300	360					
olivier	1	20	20	50%	10	10	100	120					
total	10				100			1200					
phase 2					nb CEP1	Agricul/cep	forme G1	G2	CEP2	nb/CEP2	nb bénéficiaires CEP2	total nb CEP1+CEP2	
amandiers					6	20	120	50%	60	10	600	720	
figuier					3	20	60	50%	30	10	300	360	
olivier					1	20	20	50%	10	10	100	120	
total					10				100			1200	
phase 3					nb CEP1	Agricul/cep	forme G1	G2	CEP2	nb/CEP2	nb bénéficiaires CEP2	total nb CEP1+CEP2	
amandiers					6	20	120	50%	60	10	600	720	
figuier					3	20	60	50%	30	10	300	360	
Olivier					1	20	20	50%	10	10	100	120	
total					10				100			1200	
phase 4					nb CEP1	Agricul/cep	forme G1	G2	CEP2	nb/CEP2	nb bénéficiaires CEP2	total nb CEP1+CEP2	
amandiers					6	20	120	50%	60	10	600	720	
figuier					3	20	60	50%	30	10	300	360	
Olivier					1	20	20	50%	10	10	100	120	
total					10				100			1200	

Formation et accompagnement en apiculture

222. Afin de garantir la réussite des apiculteurs, des sessions de formations techniques seront dispensées. Chaque année, cinq thèmes seront traités et répartis tout au long de la saison apicole, en fonction des activités. Les formations se dérouleront sous forme d'ateliers participatifs de formation, information, diagnostic et échange d'expériences avec étude de cas et situations vécues. Les thèmes seront répartis en plusieurs sujets:

- Thème 1: « la conduite du rucher en début de saison » janvier-février. La réussite de la saison apicole dépend des travaux et soins apportés aux colonies en cette période. (i) biologie et le mode de vie des abeilles. Il a été constaté dans toutes les régions du Maroc, au cours des formations, que la majorité des apiculteurs ne connaissent pas bien ou pas du tout la biologie des abeilles. Or toutes les techniques d'amélioration de la production, d'augmentation des effectifs, le traitement des maladies etc., se basent sur la biologie des abeilles. (ii) Contrôle approfondi des colonies. (iii) Renforcement et équilibrage des colonies. (iv) Nourrissement de stimulation. (v) Hygiène des ruches. (vi) Traitement et prévention des maladies. (vii) Tri des colonies selon leur état et objectifs (production de miel ou d'essaims, remérage, etc.).
- Thème 2: « Techniques de productions » février-mars. (i) Production intensive de miel. (ii) Production d'essaims. (iii) Production de pollen. (iv) Production de propolis.
- Thème 3: « Techniques de la production des reines » février-mars. (i) Importance de l'élevage des reines. (ii) Techniques et critères de sélection. (iii) Différentes techniques de production de reines d'abeilles. (iv) Production de gelée royale.
- Thème 4: « Récolte et Extraction du miel » avril-mai. (i) Techniques de la récolte. (ii) Extraction, filtrage et conditionnement. (iii) Guide de bonnes pratiques d'hygiène.
- Thème 5: « Préparation des colonies à l'hivernage » Fin automne. (i) Contrôle du rucher (maladies, etc.). (ii) Nourrissement de compensation, s'il y a lieu. (iii) Réduction des trous de vol et volume de la ruche. (iv) Regroupement des colonies faibles.

223. Les ateliers de formation toucheront 25 participants et seront réalisées dans 4 localités réparties sur les deux cercles afin de toucher un maximum d'apiculteurs. Ils seront suivis d'une formation pratique aux ruchers pour les 10 coopératives ayant reçues les ruches dans l'année.

224. Les formations pratiques sur le terrain, dispensées par un technicien spécialisé en apiculture, seront basées sur la démonstration avec des explications et la pratique par les participants, des techniques traitées en atelier, sous les directives du technicien. Il est évident que lors de cet encadrement rapproché, si des cas particuliers en dehors du thème traité se présentent, le technicien les traitera. Après la séance pratique des discussions seront ouvertes pour répondre aux questionnements des apiculteurs.

225. Cinq visites par an seront organisées au niveau national, chez des coopératives techniquement plus avancées, au profit de 50 apiculteurs pour encourager les échanges d'expériences et le renforcement de liens de coopération.

226. En parallèle à l'appui en matériel et le renforcement des capacités techniques des membres des coopératives ciblées et vu le manque de matériel apicole et intrants sur le marché local, le Projet compte appuyer des ateliers de menuiserie et de travaux de la cire d'abeilles. Comme ces deux activités sont périodiques, le Projet les intégrera avec les coopératives ciblées.

227. **Travaux de cire:** Parmi les coopératives ciblées, 2 Coopératives constituées principalement de jeunes (MER de services), seront appuyées en matériel pour la création d'une unité de traitement de la cire. Il a été constaté que les apiculteurs vendent leur cire brute dans le Gharb. Ces coopératives récupéreront la cire brute et la cire de désoperculation chez les apiculteurs pour purification et gaufrage moyennant un cout de services. Les membres bénéficieront de stages de formation pratique chez des professionnels ayant l'expérience du traitement de la cire.

228. **Menuiserie:** Parmi les coopératives ciblées, 2 coopératives, constituées principalement de jeunes (MER de services), seront appuyées en matériel pour la création d'un atelier de

menuiserie. Ces Coopératives combleront le besoin en ruches, hausses et ruchettes en bois. Les apiculteurs s'approvisionnent actuellement du Gharb.

229. Puisque la fabrication des ruches ne couvre que les deux premiers mois de l'année, la coopérative fabriquera aussi des meubles et autres dans les périodes creuses pour rentabiliser le matériel. Des membres de ces MER coopératives seront formés par les centres de l'OFPPT en menuiserie.

Dispositif et partenaires de mise en œuvre

230. Des conventions de partenariat seront établies entre l'UGP au nom de la DPA de Taza et les coopératives bénéficiaires afin de fixer les obligations et devoirs des deux parties.

231. Les formations en technique apicole et les visites seront dispensées par un bureau d'étude recruté par appel d'offres.

232. Le stage de formation pratique en travaux de la cire se déroulera chez un professionnel dont les TDR seront inclus dans l'assistance technique fournissant les formations en techniques apicole.

233. La formation des deux MER menuiserie se fera par convention entre la DPA et l'OFPPT.

Composante 2: Valorisation et commercialisation des productions

234. La seconde composante concerne les activités visant à valoriser et commercialiser les productions en (i) désenclavant les zones de productions arboricoles et apicoles, (ii) mettant à niveau les rahba (place de commercialisation des productions agricoles) afin de passer à l'échelle leurs capacités de commercialisation, (iii) renforçant les capacités des unités de valorisation des OPA et des microentreprises rurales.

Sous-composante 2.1: Réhabilitation de pistes agricoles

235. **Objectifs:** A travers la réhabilitation de 180 km de pistes agricoles, le Projet vise à: i) désenclaver les périmètres de production arboricole et apicole situés en zone de montagne; ii) faciliter l'acheminement des produits agricoles vers les centres de commercialisation (rahba) et les unités de valorisation pour réduire les coûts et les durées de transport.

236. **Constats.** On constate que la majorité des pistes agricoles en terre dans les deux cercles traversent des zones accidentées (piémonts de montagnes. collines) et que l'accès aux zones de production agricole est très difficile (sols fragiles, fortes pentes, changement de direction aigu, faibles emprises) notamment en périodes pluvieuses et surtout dans les zones d'oliveraies dans lesquelles les producteurs ne peuvent acheminer à temps la récolte vers les unités de trituration.

237. Ces pistes sont en mauvais état (éboulement des talus, ravinement, etc.). L'insuffisance de pistes carrossables s'explique essentiellement par: i) le relief accidenté et la grande étendue des zones de montagne touchées par le Projet; et ii) le mauvais état des accès aux zones de production, notamment en périodes pluvieuses. L'érosion hydrique (eaux de pluie et ruissellements) cause des dégâts importants aux pistes et surtout à celles qui se situent dans les zones montagneuses et sur les piémonts. Ces dégradations sont importantes et sont dues essentiellement au manque d'ouvrages de protection (caniveaux de drainage, ouvrages de passage des eaux, soutènement des talus, etc.). On observe que les pistes aménagées sans revêtement se dégradent très vite.

238. Les problèmes de circulation sur les pistes agricoles dans les deux cercles préoccupent tous les opérateurs des filières arboricole et apicole. La réhabilitation de ces pistes doit répondre aux besoins les plus urgents et constitue une des principales actions demandées par les acteurs des filières. Elle est justifiée par: i) le gain sur le coût du transport des produits agricoles puisqu'on estime que l'aménagement des pistes, en routes revêtues, se traduit par une économie de l'ordre de 50% sur le coût du transport, et ii) la facilité d'accès des agriculteurs/trices aux centres commerciaux (rahba et petits souks) et aux unités de valorisation à partir des zones de production.

Leçons apprises

239. Les enseignements tirés de l'ensemble de ces constats ont été pris en compte en (i) donnant un poids important à la réhabilitation des pistes agricoles qui constitue un des pivots sur lequel seront ancrées les filières visées dans la zone du Projet; cette importance se traduit par une conception technique des actions de réhabilitation permettant de garantir la durabilité des pistes et d'assurer la circulation sans difficultés et (ii) renforçant la participation et la responsabilisation des communes rurales dans l'entretien des pistes à réhabiliter.

240. **Justification.** Les investissements productifs réalisés dans le cadre d'un projet de développement agricole ne peuvent générer les objectifs visés que lorsqu'ils sont basés sur une infrastructure de base adéquate permettant de maximiser l'efficacité et les impacts des ces investissements. Pour ce Projet dont les besoins en matière de réhabilitation de pistes d'accès aux zones de production sont importants et dans le souci de réaliser des aménagements durables tenant compte de l'agressivité des ruissellements des eaux des pluies, l'option choisie consiste à réaliser des pistes rurales revêtues, conçues selon des standards techniques appliqués au Maroc tout en conservant au maximum les largeurs des pistes actuelles et sans toucher les terres agricoles limitrophes. Pour maîtriser/atténuer les effets de l'érosion hydrique sur les pistes à réhabiliter, le Projet a orienté les actions de réhabilitation des pistes d'accès aux zones de production, par la mise d'un revêtement bitumage des pistes avec le renforcement des ouvrages de protection.

241. Les problèmes d'enclavement des zones de production agricole préoccupent les différents opérateurs dans les filières du projet. Cette préoccupation est relayée par les différents opérateurs (agriculteurs/trices, commerçants, coopératives) ainsi que par les autorités locales et régionales. On relève la persistance d'une forte demande en matière de réhabilitation des pistes rurales dans les deux cercles.

Critères de sélection des pistes prioritaires

242. Les besoins en matière de réhabilitation de pistes agricoles sont importants et dépassent largement l'objectif quantitatif proposé par le Projet (180 km). Les pistes agricoles à réhabiliter seront identifiées dans la logique de faciliter l'accès aux rahbas et aux unités de transformation. Cette identification sera faite en concertation avec les bénéficiaires, les communes rurales et les autorités locales, tout en tenant compte du budget alloué par le projet à cette sous-composante. Il serait donc nécessaire d'établir des priorités pour sélectionner les pistes à réhabiliter, en se référant aux besoins réels les concernant.

243. Une étude sera élaborée par un bureau d'études et dont l'objectif est de: i) identifier tous les tronçons de pistes agricoles reliant les zones de production et qui nécessiteront une réhabilitation dans les deux cercles; ii) définir les critères de priorisation; iii) établir un classement de tous les tronçons de pistes à réhabiliter, de longueur inférieure à 10 km; ces pistes seront classées selon une analyse multicritère; iv) regrouper les pistes sélectionnées en 3 tranches dont la première fera l'objet d'études techniques détaillées et l'élaboration des DAO. Les tranches 2 et 3 seront actualisées en fonction des besoins supplémentaires qui seront éventuellement formulés lors de l'exécution des travaux de la première tranche.

244. Les principaux critères, à évaluer pour chaque piste sont: i) les paramètres techniques d'aménagement (longueur, pente, morphologie du terrain); ii) le nombre de bénéficiaires et les superficies agricoles par filière iii) le rattachement au réseau existant et aux places de commercialisation; iv) la consistance des aménagements pour la réhabilitation de chaque piste; et v) le cout des aménagements et le cout par km. Ces critères de sélection des pistes à réhabiliter seront définis par l'étude à élaborer.

Description des activités

Le Projet prévoit le renforcement de la structure du revêtement des pistes et les protections associées selon l'approche suivante: i) une étude d'identification et de phasage des tronçons de pistes agricoles prioritaires reliant les zones de production aux centres de commercialisation (rahba et petits souks). Ces tronçons de pistes seront classés selon une analyse multicritère permettant de dégager une première tranche de tronçons totalisant 50 km, qui fera l'objet d'une étude technique d'exécution et de préparation des DAO; ii) l'élaboration d'études techniques et des DAO des tranches 2 et 3 pour des longueurs cumulées de tronçons respectivement de 80 km et de 50 km. La priorisation de ces deux tranches pourrait être ultérieurement révisée selon les recommandations des opérateurs économiques (voir forum interprofessionnel local sous composante 1.4); iii) l'aménagement d'un linéaire total de 180 km de pistes agricoles revêtues en bicouche avec des protections renforcées des talus amont/aval des tronçons à risque d'érosion (murs de soutènement, enrochement, gabions) et des ouvrages hydrauliques associés à l'évacuation des eaux de ruissellement (dalots, buses, caniveaux).

245. La conception technique des pistes doit prévoir toutes les protections nécessaires des tronçons de pistes exposés aux risques de déstabilisation du milieu naturel. La construction de ces protections permettra d'éviter le recours à des travaux de reprise qui seraient onéreux en cas de forte dégradation.

246. **Caractéristiques techniques des pistes.** La réhabilitation proposée des pistes agricoles aura un niveau d'aménagement conforme aux directives techniques du Ministère de l'Équipement au Maroc et ce avec réalisation d'un corps de chaussée et d'un revêtement en bicouche.

247. La largeur de la plateforme de chaque piste à réhabiliter sera égale à l'emprise disponible avec des améliorations ponctuelles qui seraient apportées en cas de besoin.

248. L'aménagement des pistes (réhabilitation) sera composé d'une couche de fondation réalisée en graves naturelles sélectionnées (GNS) de granulométrie 0/40 et d'une couche de base réalisée en graves concassées 0/20 (en provenance de carrières).

249. La couche de roulement sera réalisée en revêtement bicouche. Les accotements seront réalisés en matériaux sélectionnés et ce après l'ouverture et compactage de la plateforme et avant la construction de la chaussée. Ces accotements ne seront réalisés que lorsque les caractéristiques techniques (stabilité, plasticité et perméabilité des terrains de fondation) l'exigent (suite à des essais en laboratoire).

250. Il est à souligner que les caractéristiques précises des pistes à réhabiliter seront définies dans les études techniques détaillées à élaborer préalablement à la réalisation des travaux de réhabilitation de ces pistes. La conception technique de la réhabilitation des pistes doit prévoir toutes les protections nécessaires des tronçons de pistes exposés aux risques de dégradation. La construction de ces protections permettra d'éviter le recours à des travaux de reprise après la période de garantie.

251. L'évacuation des eaux de ruissellement des pistes sera assurée par des ouvrages d'art les plus courants (buses et dalots). Ces ouvrages de franchissement courants, les plus utilisés pour les routes rurales, sont destinés aux passages des écoulements d'oueds et des ruissellements issus des petits bassins versants ainsi que des eaux collectées par le réseau de drainage de la piste. Les passages busés et en dalot comportent des ouvrages en béton armé correctement ancrés et protégés de part et d'autre de la piste. Le thalweg dans lequel sont rejetées les eaux de ruissellement sera protégé par des gabions/enrochements sur une distance suffisante pour éviter l'érosion de la partie aval de l'ouvrage.

252. Le type d'aménagement proposé, pour la réhabilitation des pistes, constitue une innovation technique pour les projets du FIDA au Maroc. En effet, la substitution d'un aménagement en terre des pistes agricoles par des pistes revêtues avec des ouvrages hydrauliques, pour le drainage des eaux de ruissellement et des murs de soutènement sur les talus à forte pente, permettra de garantir la durabilité des pistes réhabilitées. L'objectif étant la réduction des coûts d'entretien des pistes et l'amélioration de leur durabilité.

253. Pour renforcer la durabilité des pistes à réhabiliter, le PRODER-TAZA a retenu le renforcement des protections suivantes:

- la construction de protection sur les talus fragiles (sol constitué d'argile) ou sur ceux de fortes pentes. Cette protection sera conçue soit par un mur en maçonnerie soit par du gabion;
- le renforcement de la protection des ouvrages hydrauliques en amont et en aval. Ces ouvrages seront conçus en buses ou dalots;
- la construction de fossés latéraux pour le drainage des 2 cotés de la piste ou d'un seul coté selon la topographie du terrain. Ces fossés auront une section rectangulaire et seront revêtues en béton le long des tronçons ayant une forte pente;
- les tronçons de pistes en déblais dans des sols fragiles qui sont menacés par l'érosion hydrique par l'éboulement des talus, seront stabilisés par une protection en gabions ou par murs en maçonnerie;
- la construction d'ouvrages particuliers de protection aux conditions spécifiques de certains sites (ouvrages de ralentissement et dissipation de l'énergie d'eau, renforcement de la protection en aval des ouvrages d'évacuation des eaux ...). Ces ouvrages seront définis dans les études techniques détaillées et permettront aux entreprises de les réaliser sans aucun problème évitant ainsi toute reprise des travaux après un mauvais fonctionnement hydraulique des ouvrages.

254. L'efficacité de ces aménagements doit être recherchée à travers l'entretien continu. Les performances techniques des ouvrages hydrauliques et de protection, à réaliser pour chaque piste à réhabiliter, seront définies par l'étude technique détaillée à élaborer par le bureau d'études.

255. **Mise en œuvre:** Les études techniques et les DAO seront confiés à des bureaux d'études. Ces études seront contrôlées par des ingénieurs spécialistes en infrastructure

routière de la mission d'assistance technique. Les DAO des travaux seront élaborés en tenant compte des spécificités et conditions particulières de chaque piste.

256. Les travaux seront réalisés par des entreprises recrutées par appels d'offres et l'attribution des marchés de travaux suivra les procédures de concurrence appliquées aux marchés publics au Maroc. Le contrôle des travaux sera confié à des ingénieurs et techniciens de la mission d'assistance technique.

257. Les DAO des travaux seront constitués en plusieurs lots distincts et pour une répartition géographique homogène. Le regroupement de plusieurs pistes programmées dans plusieurs communes dans un seul marché risquerait de retenir un soumissionnaire qui pourrait avoir des problèmes de planification des travaux, du respect des délais contractuels et de manque de moyens (humains et financiers) vu l'importance des travaux à réaliser et leur dispersion géographique. Cette situation serait à l'origine d'un retard important dans l'achèvement des travaux.

258. Le suivi et le contrôle des travaux de réhabilitation des pistes agricoles seront assurés par une équipe rattachée à la mission d'assistance technique et composée de:

- 1 ingénieur en génie civil ayant une expérience spécifique dans la conception et le contrôle des travaux de routes revêtues (permanent);
- 3 techniciens ayant une expérience confirmée dans le contrôle des travaux de routes et de la topographique (permanent);
- 1 ingénieur géotechnicien et un ingénieur hydraulicien spécialiste en drainage routier qui interviendront au besoin pour résoudre certains problèmes qui pourraient survenir lors de l'exécution des travaux (interventions ponctuelles).

259. La durée d'intervention (en mois) de chaque membre de cette unité est détaillée dans le tableau suivant:

Poste en mois	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Ingénieur routier	8	10	11	11	10	6	56
Technicien 1	6	10	10	10	10	6	52
Technicien 2	6	10	10	10	10	-	46
Technicien 3	-	10	10	10	10	-	40
Ingénieur géotechnicien							4
Ingénieur hydraulicien							6

260. Cette équipe assurera: i) la programmation des pistes à réhabiliter selon les priorités arrêtées par l'étude; ii) la passation et la gestion des marchés des travaux; iii) le contrôle et l'approbation des études techniques détaillées des pistes à réhabiliter avant l'exécution des travaux; iv) le suivi et le contrôle des travaux; et v) l'établissement des attachements des travaux réalisés.

261. **Planning des réalisations.** Le calendrier des réalisations des études techniques et des travaux de réhabilitation des pistes a été conçu sur la base d'une mise en œuvre qui tiendra en compte la capacité des moyens humains de la DPA et de l'équipe de suivi et de contrôle des travaux à recruter. On suppose que les études techniques de la première tranche soient préparées en 2019 avant le démarrage officiel du projet et dont les travaux d'exécution démarreraient durant la première année de sa mise en œuvre. On peut conclure que les réalisations atteindraient leur vitesse de croisière à partir de la 3^{ème} année du projet (2023).

262. Le tableau ci-dessous récapitule le planning prévisionnel de mise en œuvre de la réhabilitation des pistes agricoles qui seront retenues par le projet.

Sous-composante 2.2 – Appui aux rahba et aux unités de valorisation

264. Cette sous-composante a pour objectif d'appuyer l'aval des filières en réalisant les investissements structurants en termes: (i) de valorisation grâce à la réhabilitation d'unités de valorisation (UV); et (ii) de commercialisation grâce au réaménagement de places commerciales locales, aussi appelées rahba.

265. **Résultats et effets attendus.** Les producteurs valorisent mieux et commercialisent plus leur production dans la zone du projet grâce à la mise à niveau de 3 UV et de 4 rahba.

266. **Bénéficiaires.** Les rahba réaménagées seront régulièrement utilisées par au moins 7 500 producteurs (soit 50% des producteurs recensés dans la zone du Projet) pour la commercialisation de leurs produits, tout particulièrement les producteurs d'amandes et de figes. Environ 450 apiculteurs bénéficieront des 3 unités de valorisation apicoles (mielleries) réhabilitées et modernisées pour l'extraction de leur miel.

Leçons apprises

267. Les circuits commerciaux actuels qui écoulent les productions agricoles de la zone sont très largement informels, diffus et peu organisés. Les places commerciales existantes, rahba, ne sont pas organisées de façon à faciliter la rencontre entre les producteurs et les commerçants et la fluidité des échanges. Ce manque de rationalisation entre l'offre et la demande maintient des circuits commerciaux peu compétitifs et peu attractifs pour les commerçants pour lesquels l'offre alternative des produits importés s'avère intéressante non seulement en termes de prix, de qualité mais aussi de facilité logistique.

268. Le contrôle insuffisant de la qualité à toutes étapes de la chaîne de valeur engendre un manque à gagner qui pénalise en premier lieu les petits producteurs vivant de leur production. Le problème est particulièrement préoccupant dans la filière amande. En effet celle-ci est pénalisée par un mouvement important de récolte prématurée qui fait arriver sur les marchés des produits qui n'ont pas atteint la maturité optimale, ni en terme de calibre ni en terme de composition.

269. L'ONSSA fait appliquer de plus en plus strictement la réglementation sanitaire en vigueur pour toutes les entreprises agroalimentaires, dans un souci de protection accru de défense des consommateurs. Or beaucoup d'unités de valorisation locales, la plupart ayant été construites dans le cadre des projets Pilier II du Plan Maroc Vert, ne sont pas en conformité avec la réglementation sanitaire. Il existe donc un besoin fort de mettre à niveau les UV. Pour les apiculteurs par exemple, l'absence de certification de conformité sanitaire leur coupe un accès aux marchés des foires et salons nationaux qui représentent pourtant plus de 20% de leur chiffre d'affaire.

270. Les UV qui ont été réhabilitées dans les deux cercles ne sont pas encore fonctionnelles (usine de trituration d'olive) ou rencontrent des défis de gouvernance souvent liés à un accaparement par quelques dirigeants de GIE. Les coopératives apicoles, plus tournées vers les circuits courts et avec une meilleure gouvernance, notamment impliquant des jeunes, doivent se mettre aux normes nationales pour conserver et conquérir leurs marchés.

Activités

271. **Réhabilitation des unités de valorisation apicoles.** La valorisation de la production se concentrera sur la réhabilitation et la modernisation de 3 unités de valorisation apicoles (mielleries) destinées à l'extraction du miel.

272. La réhabilitation et l'extension de l'infrastructure ainsi que la modernisation des équipements permettront:

- D'augmenter la productivité des mielleries et d'accompagner l'augmentation de la production générée par l'augmentation du nombre de ruches (cf. sous-composante 1.3);
- De mettre en conformité les installations avec les normes sanitaires en vigueur.

273. Pour chaque UV apicole, la réhabilitation portera d'abord sur la mise à niveau des bâtiments existants, leur extension si ceux-ci sont trop exigus ainsi que l'aménagement des

abords. Un plan ad-hoc sera dressé sur la base du plan type déjà développé pour ce genre d'unité de valorisation.

274. Ce plan sera conforme avec les normes sanitaires, respectera le principe de la marche en avant de l'extraction et garantira le respect des normes d'hygiène et de sécurité. L'ingénierie civile de l'assistance technique déterminera les travaux nécessaires et leur coût prévisionnel.

275. En outre le Projet procèdera à l'acquisition d'équipements d'extraction complémentaires à ceux existants. La liste non exhaustive des équipements est la suivante: (i) bac à désoperculer, (ii) extracteur 12 cadres électrique en inox, (iii) bac décanteur et pompe, (iv) maturateurs en inox, (v) défègeur à miel, (vi) réfractomètre, etc.

276. **Mise à niveau des rahba.** Quatre places de commercialisation (rahba) seront mises à niveau dans 4 centres de commercialisation pré-identifiés: (i) Ajdir et Aknoul dans le cercle d'Aknoul; et (ii) Had M'sila et Brarha dans le cercle de Tainast.

277. Bien qu'ouvertes à toutes les productions, les places commerciales visées sont particulièrement actives pour deux des filières visées par le projet, l'amande et la figue. Les rahba d'Ajdir, Aknoul et de Had M'sila drainent ainsi l'essentiel de la production d'amandes, qu'elle soit en coque ou décortiquées. La commune territoriale de Brarha centralise quant à elle la quasi-totalité de la commercialisation de figues séchées.

278. Le type de besoin précis de mise à niveau, c'est dire la réflexion sur la réorganisation de l'espace et sur les fonctions des rahba, sera défini dans le cadre des Forums Interprofessionnels Locaux (cf. sous-composante 2.4) de façon à ce que le fonctionnement de ces espaces d'échanges soit pensé de manière collective entre les différentes parties prenantes qui s'y retrouveront.

279. Pour chaque rahba, la mise à niveau portera sur:

- Des travaux d'aménagement de l'infrastructure et des équipements permettant de rationaliser la gestion des flux de matière et d'information.
- Le reprofilage et le bitumage du sol permettront de configurer un espace plus adéquat pour les mouvements des véhicules et plus facile à maintenir propre.
- La construction d'un préau avec charpente métallique permettra de se prémunir contre les intempéries et ainsi d'ouvrir la rahba par tout temps et d'éviter la dégradation des produits mouillés.
- Un éclairage garantira le confort et la sécurité notamment du gardiennage.
- L'achat de transpalettes facilitera le transbordement des marchandises et réduira la pénibilité du travail des manutentionnaires.
- Un bâtiment et des équipements destinés à améliorer le contrôle de la qualité des produits échangés. Un kiosque qualité sera construit et abritera les équipements de contrôle des poids et de la qualité des produits agricoles. Des balances d'une capacité de 500 kg seront mises à disposition des opérateurs, producteurs et commerçants. Le gestionnaire en garantira l'étalonnage régulier par un organisme indépendant et certifié. Des hygromètres permettront de vérifier le taux d'humidité des produits et tout particulièrement des amandes vertes. Une table de criblage sera mise à disposition pour enlever les impuretés, calibrer les produits (tout particulièrement les amandes) et ainsi créer des lots homogènes.

Dispositif et partenaires de mise en œuvre.

280. Les études techniques, les études d'impact environnemental (pour les UV apicoles uniquement) et les DAO seront confiés à des bureaux d'études. Ces études seront contrôlées par des ingénieurs spécialistes en ingénierie civile de la mission d'AT. Les DAO des travaux seront élaborés en tenant compte des spécificités et conditions particulières de chaque rahba et chaque UV. Ces travaux seront réalisés par des entreprises recrutées par appels d'offres. Le contrôle des travaux sera confié à des ingénieurs et techniciens de la mission d'AT.

Stratégie de sortie

281. La durabilité des investissements publics (rahba) et privés (UV) sera assurée par le renforcement des capacités des organisations gestionnaires en vue de leur autonomie technique et financière, grâce au dispositif d'ingénierie sociale d'accompagnement entrepreneurial qui est décrit dans la sous-composante 2.4.

Sous-composante 2.3 – Appui aux MER, alphabétisation, formations certifiantes

283. Par cette sous-composante, le Projet vise à créer des opportunités d'emploi et de création de revenus supplémentaires pour les femmes et les jeunes. Les microentreprises rurales se concentreront sur les zones les plus pauvres qui connaissent des contraintes d'accès aux marchés et de création de valeur ajoutée, notamment dans les quatre filières sélectionnées et dans les activités connexes. Les programmes d'alphabétisation fonctionnelle et les formations certifiantes permettront aux populations marginalisées, femmes et jeunes, d'acquérir les compétences de base et les savoir-faire techniques qui leur permettront de gérer efficacement et durablement les microentreprises.

284. Le Projet contribuera ainsi aux objectifs du PMV et des ODD, tels que l'augmentation des investissements dans le secteur agroalimentaire, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire, la création d'emplois supplémentaires et l'augmentation des revenus ruraux, l'intégration des femmes et des jeunes.

285. **Résultats et effets attendus.** Les femmes et les jeunes les plus marginalisés sont en mesure de créer et de gérer durablement des activités économiquement rentables qui leur permettent d'augmenter leurs revenus.

286. **Bénéficiaires.** Les microentreprises rurales bénéficieront à environ 1 700 personnes. Trois mille femmes et jeunes suivront le cursus d'alphabétisation fonctionnelle. Quatre cents filles et fils d'agriculteurs participeront aux modules de formations certifiantes.

Leçons apprises et constats

287. Dans la zone du Projet, les femmes assurent une part importante des tâches agricoles et notamment dans les filières retenues. La plupart de ces travaux agricoles se font manuellement et nécessitent du temps et de l'effort physique. Le travail à l'amont des trois filières se fait par les femmes et les hommes avec une participation deux fois plus importante par les femmes au niveau de la récolte. Si les olives sont transformées, en majorité, par des unités de trituration, le concassage des amandes et le séchage des figues se font exclusivement par les femmes.

288. L'offre d'emploi est précaire et saisonnière sur six mois seulement. Pour répondre aux besoins familiaux, les deux tiers des jeunes hommes partent en exode temporaire vers d'autres régions du pays à la recherche de travail complémentaire.

289. Les femmes, pour des raisons culturelles, restent sur l'exploitation où elles s'occupent du concassage des amandes, des cultures vivrières et de l'élevage, en plus des tâches domestiques. De plus, les femmes et les jeunes font face à de nombreuses autres contraintes dont les principales sont: (i) le manque de moyens financiers et l'accès limité au crédit, (ii) l'accès très limité à la terre et à l'appui technique ,et (iii) l'analphabétisme.

Activités

290. **Analyse socioéconomique préalable.** L'ingénierie sociale (cf. dispositif de mise en œuvre) réalisera une étude préalable d'analyse socio-économique et de diagnostic technique¹⁹ qui permettra d'identifier dans la zone d'intervention: (i) les classes sociales les plus pauvres et le profil des personnes à cibler; (ii) les opportunités et les contraintes.

291. Cette analyse résultera d'approches participatives et permettra d'identifier les bénéficiaires selon les critères retenus et de délimiter le nombre de bénéficiaires par classe sociale et par communauté.

292. L'étude précisera aussi l'importance des potentialités des quatre filières. Chaque classe sociale sera croisée avec les potentialités pour l'activité retenue. Ainsi, une stratification socio-économique se basant sur les moyens sera effectuée. Cette dernière aidera à vérifier les critères d'éligibilité pour chaque activité du projet.

¹⁹ Cf. feuille de route en annexe 1

293. Cette analyse portera sur les 265 communautés que compte la zone d'intervention du Projet. Les populations devront par la suite être informées des critères d'éligibilité retenus.

294. Par ailleurs, une fois les classes définies, les bénéficiaires seront répartis sur les deux composantes. Un bénéficiaire devra accéder, en principe, à une seule activité physique, tandis que l'accès aux activités touchant des biens publics, telle la réhabilitation des pistes agricoles et des rahba, permettront à la population dans son ensemble d'y accéder.

295. Micro entreprises rurales. Le Projet financera 100 microentreprises rurales (MER) qui cibleront en priorité les femmes, ouvrières et aides de famille, ainsi que les jeunes, fils et filles d'agriculteurs. Les MER seront sélectionnées pour contribuer à:

- Créer de nouvelles opportunités d'emploi pour les femmes et les jeunes;
- Réduire la pénibilité du travail des femmes;
- Ajouter de la valeur aux produits des filières en réduisant les pertes en quantité et en qualité;
- Etablir des liens avec les acheteurs et faciliter l'accès aux marchés.

296. Les MER cibleront les quatre filières sélectionnées et leurs activités connexes en fonction des opportunités économiques: concassage des amandes, séchages des figues, fabrication des briquettes à partir de grignon d'olives, équipes métiers polyvalentes, fabrique de la cire gaufrée, menuiserie apicole, etc.

297. Les MER apporteront aux femmes une autonomisation financière, et renforceront leur pouvoir de négociation dans les relations qui les lient d'une part avec les agriculteurs, pour défendre un salaire égal à ceux des hommes, et d'autre part avec les semi-grossistes et grossistes pour obtenir un prix juste intégrant les coûts de concassage ou de séchage avec de plus gros volumes traités d'une meilleure qualité. Quant aux jeunes, les MER vont leur offrir un travail stable dans la région, tout en leur assurant des revenus supplémentaires.

298. La mixité dans les organisations est souvent considérée comme une richesse de complémentarité, mais dans le contexte social conservateur du Maroc et avec le taux élevé d'analphabétisme des femmes, la mixité pourrait avoir un revers pour les femmes. Aussi, il est préférable, d'opter dans un premier temps pour des coopératives féminines, le temps de bien consolider leurs capacités et leur savoir en gestion des coopératives, par la suite, la question de la mixité pourrait être laissée comme un choix aux membres (femmes).

299. Les ouvriers et ouvrières seront prioritaires dans les MER de concassage des amandes et de séchages des figues ainsi que la récolte des olives pour les groupes métiers. En effet, ces groupes sociaux vivent de ce travail salarié et ils peuvent être impactés de manière négative si les équipements vont chez des producteurs ou chez des commerçants.

300. Le Projet appuiera les MER par des investissements:

i) en infrastructure: réhabilitation voire petite extension de bâtiments existants, mise en conformité sanitaire lorsque nécessaire;

ii) en équipements: concasseurs mécaniques, cribles et tables de triage, séchoirs solaires, outils et matériel de récolte et de taille, pulvérisateurs, etc.

301. Après la validation du plan d'affaires et du plan de financement, la formation des MER se déroulera sur de courtes périodes échelonnées sur une année en fonction du cycle de production de la filière et des technologies de transformation développés.

302. Une contribution des bénéficiaires sera requise et pourra être mobilisée sous différentes formes (foncier, bâtiment). Le Projet encouragera par ailleurs les porteurs et les porteuses de projets de MER à mobiliser d'autres sources de financement (CT, INDH, Banques, FDA).

303. Les bénéficiaires des MER, seront intégrés, en tant que parties prenantes, aux forums interprofessionnels locaux (FIL) (voir sous-composante 2.4).

304. Alphabétisation fonctionnelle. Pour réduire l'analphabétisme et réussir leurs microentreprises rurales, 3 000 femmes et jeunes seront formés pour le rehaussement de leurs capacités, savoir et savoir-faire en entrepreneuriat, à travers une alphabétisation

fonctionnelle adaptée aux activités qui seront financées par le Projet. Ils/elles seront appuyées et accompagnées pour constituer des groupements selon le statut juridique de leur choix.

305. L'alphabétisation fonctionnelle permettra de donner une formation de base aux femmes et aux jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire, au travers d'un ensemble de thématiques comme:

- La sensibilisation à l'hygiène, la santé et l'éducation nutritionnelle;
- Les bases techniques de production et de transformation des produits des filières;
- Les bases de l'entrepreneuriat et de la gestion des microentreprises.

306. Pour le choix des bénéficiaires femmes et jeunes à ces activités, le prestataire se basera sur l'étude de l'analyse socio-économique et des potentialités.

307. Intégrées au programme d'alphabétisation fonctionnelle, les sessions d'éducation nutritionnelle consisteront à fournir aux bénéficiaires les informations et les motivations nécessaires pour conserver et consommer une nourriture appropriée, notamment l'amélioration des disponibilités alimentaires familiales et l'utilisation plus efficace des aliments avec les ressources économiques disponibles. L'éducation nutritionnelle portera sur:

- L'amélioration des connaissances nutritionnelles et les relations entre santé et nourriture, les relations entre état nutritionnel et sanitaire, les besoins nutritionnels selon les âges;
- La promotion de comportements alimentaires et de pratiques nutritionnelles souhaitables (y compris la conservation et le stockage des aliments);
- L'augmentation de la diversité et de la quantité des disponibilités alimentaires de la famille.

308. L'alphabétisation fonctionnelle sera dispensée sur 24 mois. Pour des classes de 25 personnes dont deux tiers minimum de femmes et un tiers de jeunes hommes.

309. L'alphabétisation se déroulera au niveau des douars (villages) afin de permettre aux femmes d'y accéder. Les calendriers seront adaptés aux activités de chaque groupe.

310. Une flexibilité sera accordée pour éviter l'absentéisme. Ce calendrier devra être établi mensuellement pour l'ensemble des classes et remis à l'UGP pour un suivi effectif.

311. Les cours d'alphabétisation des femmes et ceux des hommes se passeront dans des classes différentes. Les locaux qui seront utilisés pour la tenue des classes, sont à la charge du prestataire qui trouvera une solution avec les communautés ou qui établira des partenariats avec l'Education nationale pour l'utilisation des classes d'écoles ou le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques pour l'usage des mosquées ou toutes autres solutions.

312. Pour la production de manuels, le prestataire capitalisera les documents produits par d'autres projets du FIDA (y compris les projets en cours) ainsi que sur ceux produits par le Ministère de la santé pour l'hygiène et l'éducation nutritionnelle. En principe les documents sont disponibles, il suffit de les adapter à la zone et aux filières, de les valider et de les reproduire pour les disséminer.

313. **Formations certifiantes.** La faible qualification constatée chez les agriculteurs/trices réduit la chance du transfert de savoir agricole entre générations ce qui impacte négativement l'intérêt des jeunes pour l'agriculture.

314. A cet effet, le Projet financera la formation de 400 filles et fils d'agriculteurs par une formation certifiante sur les techniques de production et de transformation des produits des filières retenues par une convention avec une Maison familiale et rurale (MFR)/ONG reconnue.

315. La formation s'étalera sur 10 mois²⁰ à raison de 3 mois de formation en école d'une durée d'un mois par période (classes et travaux pratiques) intercalée avec deux mois de stage pratique dans leur propre exploitation. Le dernier mois sera réservé à l'évaluation.

²⁰ Deux mois seront réservés pour la sélection des candidats/tes et la préparation

316. Le jeune présentera les acquis de sa formation et son micro projet pour intégrer des MER financées par le Projet.

317. **Dispositif et partenaires de mise en œuvre.** Les MER seront formées et accompagnées grâce au dispositif d'ingénierie sociale opérationnelle que mettra en œuvre l'assistance technique recrutée sur appel d'offre en appui à l'UGP (cf. sous-composante 2.4). L'AT sera spécialisée dans la communication, l'inclusion sociale et la mobilisation sociale.

318. L'alphabétisation fonctionnelle et les formations certifiantes seront mises en œuvre au travers de convention avec des prestataires, recrutés par appel d'offre dont les TDR sont décrits dans le manuel de mise en œuvre. Ces prestataires devront notamment pouvoir justifier d'une connaissance approfondie de la région, de la culture et de la langue berbère (amazigh).

319. Le prestataire de l'alphabétisation fonctionnelle devra être reconnu par les institutions locales de la santé et il établira un partenariat avec le Ministère de la Santé pour le volet éducation nutritionnelle. Le ministère de la Santé assurera la formation des formateurs qui seront responsable de dispenser l'éducation nutritionnelle au niveau communautaire.

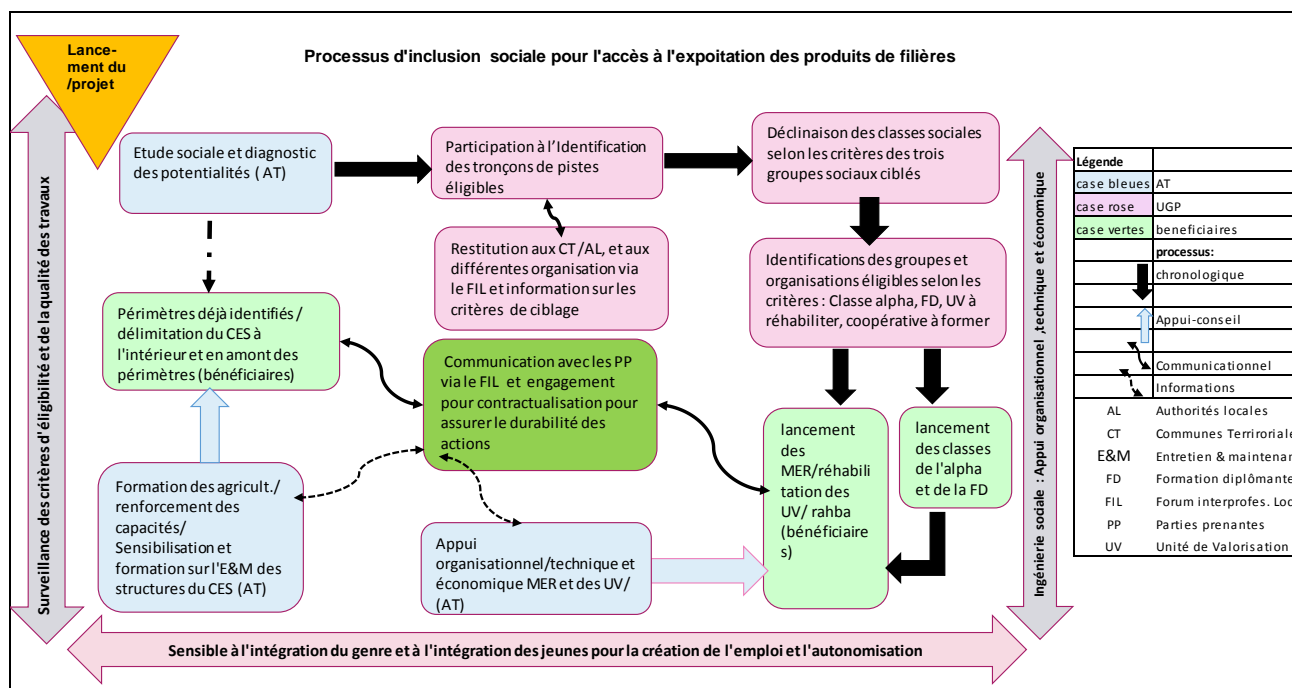
320. Le prestataire de formations certifiantes sera une MFR/ONG reconnue dans le domaine de la formation professionnelle. La supervision périodique des formateurs au stagiaire pendant son séjour dans les exploitations devra se faire à un rythme d'une visite par mois.

321. Dès la fin de la première année, les prestataires initieront les thèmes sur l'organisation et débiteront la coordination avec l'UGP/AT pour orienter les groupements féminins potentiels sur la création de microentreprises rurales. Une coordination étroite devra s'établir entre l'UGP/AT et les prestataires de l'alphabétisation et de la formation certifiante.

322. Les missions de supervision et d'appui ainsi que la mission de revue à mi-parcours procéderont à l'examen des bénéficiaires pris en charge par le Projet. Une mission d'appui sera programmée au lancement du Projet afin d'assister l'UGP et l'AT sur l'inclusion sociale des femmes et des jeunes, au sein des activités et des filières.

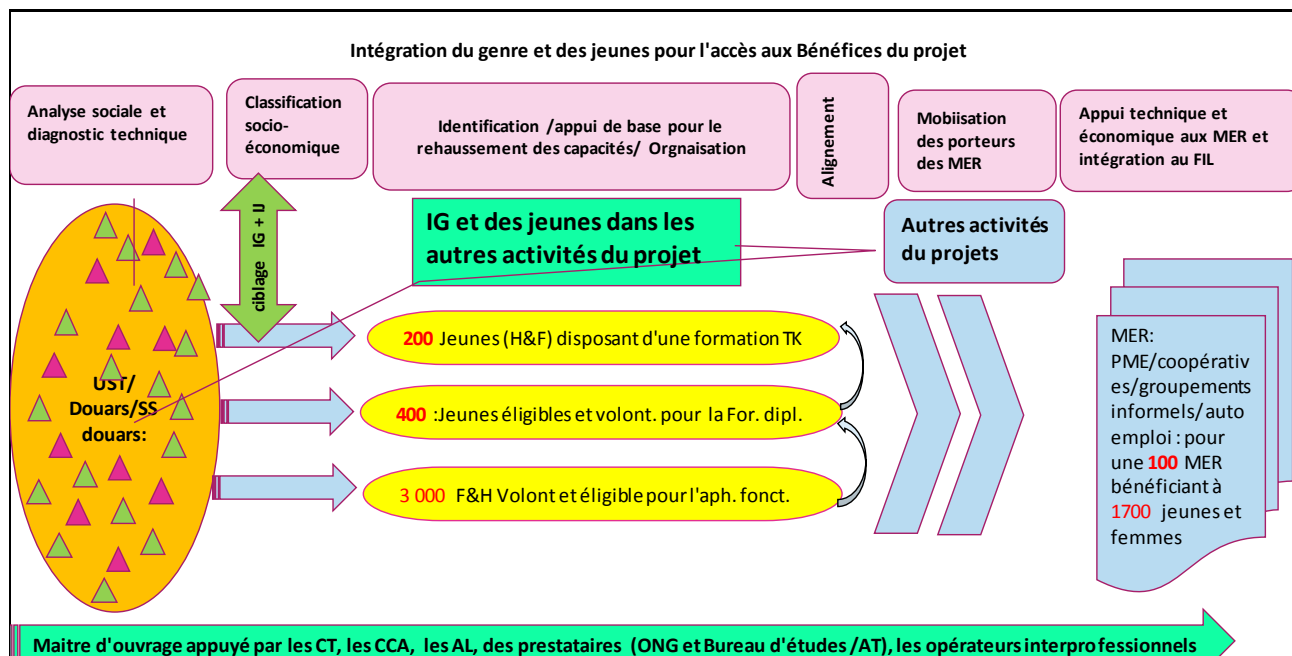
323. **Inclusion sociale et intégration du genre** sont au cœur de l'architecture du Projet comme le rappelle le schéma suivant:

Figure 4: Processus d'intégration sociale pour l'accès à l'exploitation des produits de filières



324. La figure ci-après, explique les mesures qui seront adoptées pour s'assurer de l'intégration des femmes et des jeunes pour l'accès au bénéfice du projet.

Figure 5: Intégration du genre et des jeunes pour l'accès aux bénéfices du Projet



325. L'inclusion sociale (genre, jeunes et pauvres) nécessitera deux mesures importantes: i) l'identification selon les critères arrêtés; et ii) des approches inclusives de communication et d'accompagnement de proximité qui permettent d'informer et d'appuyer les femmes, les jeunes et les pauvres ruraux en majorité analphabètes.

326. L'assistance technique mobilisera les populations par une approche participative inclusive, les informera sur le Projet et sur les critères d'éligibilité, l'objectif consistant à gagner l'adhésion de tous, même des personnes qui ne sont pas ciblées. En effet, ces personnes, souvent influentes, pourraient aider à la réussite des activités du projet. Elles sont de toute façon incluses dans les bénéficiaires des pistes et des rahba.

Stratégie de sortie

327. La durabilité des investissements des MER sera assurée par le renforcement des capacités des coopératives gestionnaires en vue de leur autonomie technique et financière, grâce au dispositif d'ingénierie sociale d'accompagnement entrepreneurial qui est décrit dans la sous-composante 2.4.

Annexe 1: Feuille de route pour l'analyse socio-économique

Objectifs: Les principaux objectifs de cette analyse sont de:

- Identifier les classes sociales et dresser les listes de ménages en précisant leurs activités économiques actuelles;
- Evaluer les potentialités de chaque communauté et analyser l'accès à ces potentialités par les différents groupes;
- Formuler des recommandations concernant le ciblage et le phasage.

Zone d'intervention: les 15 CT des deux cercles de Taza **Tainast et Aknoul:** (i) A Aknoul: Ajdir, Bourd, Gzenaya Al Janoubia, Jbarna, Sidi Ali Bourakba, Tizi Ouasli et Aknoul municipalité; (ii) A Tainast: Bni Ftah, Brarha, El Gouzate, Kaf El Ghar, Msila, Taifa, Tainast, Traiba.

Consistance de l'analyse: sur une base participative²¹, cette analyse produira:

- La stratification socio-économique pour identifier les classes sociales ainsi que les critères qui leur sont attribués par leur communauté pour justifier ce classement.
- L'établissement des cartes sociales participatives qui permettront d'établir les listes des ménages et de les regrouper par classes sociales selon les critères définis par la communauté dans la stratification socio-économique.
- L'actualisation de l'ensemble des données: populations déclinées par genre, les infrastructures, nouvelles plantations, etc.
- L'évaluation des potentialités des quatre filières par communauté. Chaque classe sociale sera croisée avec les potentialités mises à sa portée pour générer des revenus.

La stratification permettra de vérifier les critères avancés par la communauté et les croiser avec les critères d'éligibilité pour chaque activité du Projet. Cette analyse portera de manière exhaustive sur l'ensemble des 265 communautés de la zone du Projet.

Les données de l'analyse et du diagnostic seront restituées à la population en présence de l'AT. Les populations devront par la suite être informées sur les critères d'éligibilité. Par ailleurs, une fois les classes sociales définies, les bénéficiaires seront réparties sur les activités selon les critères arrêtés par le Projet.

L'analyse socio-économique concernera principalement (mais pas seulement):

- L'analyse sociale complète, qui comprendra l'élaboration des cartes sociales et des cartes de potentialités/ ressources par communauté (appuyées les images de Google Earth). La réalisation devra se faire sous forme de diagnostic participatif et ce, avec les populations (hommes; femmes et jeunes) de chaque douar;
- Les cartes sociales devront faire ressortir la configuration des douars, leur typologie, la répartition spatiale des ménages, le nombre de la population actuelle, les infrastructures sociales et économiques existantes, le nombre de ménages et d'habitations par douars/groupement d'habitations et les distances entre ces sous douars;
- Les points GPS de l'ensemble des infrastructures existantes devront être précisés sur des tableaux à joindre aux cartes sociales;
- L'établissement des listes des ménages parallèlement à la réalisation participative des cartes sociales et outre cette classification, l'identification du nombre de ménages par groupe social et leurs moyens d'existence;
- La classification socio-économique devra préciser de façon globale (avec des indicateurs) les moyens d'existence par classe sociale; L'estimation des revenus de chaque groupe social, en se basant sur les dépenses ou toutes autres méthodes (les calculs de revenus seront fait sur échantillon lors de l'étude de l'état de référence);

²¹ Elle sera réalisée par la Méthode Active de Recherche et de Planification participative/ Méthode rapide mais concise.

- Les différences entre les données des recensements antérieurs et les données recueillies seront discutées avec les CT et les AT pour comprendre la différence (si différence existe) et le diagnostic de la capacité financière des bénéficiaires à la participation au Projet sera évaluée;
- La collecte des perceptions des différents groupes sociaux, sur leurs priorités et leur capacité à gérer leurs activités, la description des liens de toute nature entre les différents groupes sociaux de chaque communauté et l'évaluation du niveau de la solidarité sociale au niveau des communautés, les normes coutumières et les organisations traditions et leur capacité de gestion des affaires communautaires et résolution des conflits;
- Les taux d'analphabétisme chez les hommes et les femmes par communauté;
- La localisation des ressources (carte de ressources), localisation des périmètres des plantations pour les communautés où elles seront programmées;
- L'analyse des rôles des femmes et des hommes dans la production des 4 filières retenues par le Projet notamment les opportunités et les contraintes selon le genre;
- L'identification par douar des commerçants (grossistes ou semi-grossistes), employés, etc., et identifier les circuits de commercialisation des quatre filières;
- L'analyse des OPAs ou autres groupements existants dans la zone et évaluation du niveau d'intégration des femmes et des jeunes;
- L'analyse de la demande et des priorités de l'ensemble des acteurs (hommes, femmes, jeunes, CT, OPAs et groupements professionnels);
- Une analyse multivariée (ou tout autre méthode simple) pour définir les caractéristiques et les liens qui existent entre les groupes sociaux et les potentialités;
- Restitution des données aux principaux partenaires (hommes, femmes, jeunes, élus, AL), et analyse collective des perceptions des populations;
- Les communications devront être conçues pour toucher de manière appropriée les parties prenantes concernées. Toutes les informations relatives aux participants devront être ventilées par sexe.
- La capitalisation des données recueillies sur le terrain et dans les différentes institutions et OPAs, La collecte des programmes d'activités prévues par d'autres auteurs, notamment CCA, MCA, DPA, INDH, Commune, etc.
- A l'issue de cette phase, l'équipe aura, outre les données collectées:
 - a. Les cartes sociales / les cartes Google avec les infrastructures ainsi que toutes les informations utiles au Projet (localisation des infrastructures, des rahba, unités de trituration, magasins de stockage d'amandes, etc.);
 - b. Les listes des ménages par classe sociale et par douar;
 - c. La liste des jeunes diplômés au chômage par douar et par commune;
 - d. La liste, par douar, des jeunes ayant un niveau d'enseignement secondaire.

Ces activités de collecte de données et d'analyse avec les populations seront menées par l'assistance technique. Toutes les données et outils élaborés pendant l'analyse doivent être rassemblés dans une base de données.

Durée de l'étude: L'analyse se déroulera sur la première année:

- Remise de la note méthodologique: 0,5 mois
- Analyse sociale et diagnostic des potentialités: 9 mois
- Elaboration et remise des livrables validées: 2,2 mois

Taches de l'assistance technique socio-économiste

Le coordonnateur de l'étude sera l'ingénieur socio-économiste de l'AT. Son rôle sera de coordonner l'équipe composée des deux animateurs. Il sera responsable de:

- La formation des animateurs et leur encadrement sur le terrain;
- L'établissement d'un programme d'interventions avec définition des objectifs;
- L'élaboration de la note méthodologique y compris les outils de collecte des données qualitatives et quantitatives: diagnostic participatif par douar, établissement des cartes sociales des douars, analyse de la demande et des priorités, élaboration d'un canevas de fiche par communauté et de rapport par commune;
- La définition des messages à destination des populations (validés avec l'UGP avant le démarrage de l'étude);
- L'appui à la rédaction des premières fiches et premiers rapports (modèle à suivre);
- L'élaboration d'un rapport de synthèse consolidant les résultats au niveau des communautés, communes, filières et Projet.

Rôle des animateurs

- Collecte de l'information;
- Analyse des données démographiques des localités recensées par les cartes sociales comparées avec celles du recensement officiel de 2014;
- Etablir les plannings de réunions dans chaque commune et leur réajustement lors des validations par les autorités locales et les communes concernées: focus groupes (hommes, femmes, jeunes), les personnes (commerçants, élus, associations, et OPAs);
- Exécuter, les plannings tels qu'arrêtés avec l'UGP et validés avec les AL;
- Appuyer le coordonnateur dans l'analyse des OPAs et des rencontres avec les institutions ainsi que la collecte de leurs perceptions;
- Consolider les données et élaborer les rapports détaillés d'animation (par douar, et par commune et fournir les éléments nécessaires au coordonnateur pour élaborer le rapport global et la synthèse).

Produits attendus

- Note méthodologique;
- Dossier par douar avec: fiches d'analyse, carte sociale (cartes de ressources, listes des ménages du douar, listes des ménages par groupe social, cartes Google avec les emplacements des localisations des infrastructures, des rahba, unités de trituration, magasins de stockage d'amandes);
- Rapport par commune avec les indications et les justificatifs sur les emplacements des activités demandées par la population: classe d'alphabétisation, MER;
- Rapport par filière et Rapport de synthèse;
- Base de données sur support informatique.

Annexe 2: TdR pour le prestataire de l'alphabétisation fonctionnelle

Contexte: Les cours d'alphabétisation fonctionnelle seront réalisés dans le cadre du PRODER par une institution/ONG reconnue au niveau national par son professionnalisme et disposant des moyens humains suffisants pour assurer cette activité dans les délais. Le PRODER est un projet destiné à réduire les disparités et réduire la pauvreté dans deux cercles de la province de Taza: Aknoul et Tainast. De nombreuses activités seront financées pour les groupes pauvres et vulnérables dont les femmes et les jeunes particulièrement les MER.

L'analphabétisme constitue une contrainte majeure pour l'autonomisation des femmes rurales. Le Projet financera des cours d'alphabétisation fonctionnelle sur différents thèmes un profit de 3 000 personnes, dont 2 000 femmes sur des sessions de 24 mois, afin de rehausser leurs compétences de base et les préparer à mieux gérer leurs MER. L'alphabétisation fonctionnelle permettra de donner une formation de base aux femmes et aux jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire, au travers d'un ensemble de thématiques comme: (i) la sensibilisation à l'hygiène, la santé et l'éducation nutritionnelle; (ii) les bases techniques de production et de transformation des produits des filières; et (iii) les bases de l'entrepreneuriat et de la gestion des microentreprises.

Objectifs

- Définir les localités éligibles pour implanter des classes d'alphabétisation et ce en s'appuyant sur les résultats de l'étude socio-économique;
- Préparer les manuels en impliquant le MS, l'UGP et l'AT;
- Appuyer les femmes lors des cours de l'alphabétisation et initier leurs organisations pour les MER;
- Faire une évaluation sur la capacité des femmes à entreprendre des MER.

Zone d'intervention: Quinze CT des deux cercles de Taza **Tainast et Aknoul:** (i) A Aknoul: Ajdir, Bourd, Gzenaya Al Janoubia, Jbarna, Sidi Ali Bourakba, Tizi Ouasli et Aknoul municipalité; A Tainast: Bni Ftah, Brarha, El Gouzate, Kaf El Ghar, Msila, Taifa, Tainast, Traiba.

Consistance de la prestation

Les femmes et les jeunes qui pourront suivre cette activité seront pré-identifiés lors de l'analyse socio-économiques. Elles seront ciblées, principalement, les personnes pauvres qui n'ont pas pu poursuivre leurs études et ayant quitté prématurément le système scolaire. Cette alphabétisation se fera au travers d'un ensemble de thématiques comme: (i) la sensibilisation à l'hygiène, la santé et l'éducation nutritionnelle; (ii) les bases techniques de production et de transformation des produits des filières; et (iii) les bases de l'entrepreneuriat et de la gestion des microentreprises. Les thèmes seront arrêtés en commun accord avec l'UGP /AT sur la base des besoins des activités du Projet.

Pour la production des manuels, le prestataire devra capitaliser sur les documents produits par d'autres projets du FIDA (y compris le projet en cours à Taza) ainsi que sur ceux produits par le Ministère de la santé pour l'hygiène et l'éducation nutritionnelle.

L'alphabétisation se déroulera au niveau des douars (villages) afin de permettre 2 000 femmes et 1 000 hommes d'y accéder. Les classes de 25 personnes se dérouleront sur 24 mois. Les calendriers seront adaptés aux activités de chaque groupe (classe). Une flexibilité sera accordée pour éviter l'absentéisme.

Dès la fin de la première année, le prestataire initiera les thèmes sur l'organisation et débutera la coordination avec l'UGP/AT pour les orienter les groupements féminins potentiels pour la création de MER. Une coordination étroite devra s'établir entre prestataire de l'alphabétisation et l'UGP/AT.

L'alphabétisation des femmes et celles des hommes se passera dans des classes différentes. Pour les locaux qui seront utilisées pour la tenue des classes, il est à la charge du prestataire de trouver une solution avec les communautés ou de d'établir des partenariats avec:

- i) l'Education nationale pour l'utilisation des classes d'écoles;
- ii) le Ministère des Habous et des affaires islamiques pour l'usage des mosquées ou toutes autres solutions.

L'UGP décidera de l'annulation d'une classe en cas d'absentéisme. Une classe ainsi annulée devra être remplacée. Au total, 120 classes seront constituées et chaque classe durera deux années.

Profil de l'équipe chargée du programme d'alphabétisation

Le CV du responsable d'exécution du PAF doit justifier d'une expérience approuvée en matière de travail associatif, de gestion et d'évaluation de projets, essentiellement en alphabétisation. Ce personnel doit compter un directeur qui suivra la qualité de l'ensemble de l'organisation, qualité de la formation et la programmation, une assistance en appui au directeur qui gèrera et organisera les plannings par commune. Deux inspecteurs à temps partiel spécialisé dans l'inspection et le contrôle pédagogique de la formation des adultes. Les enseignants devront justifier du Bac + 2 avec au moins 2 années d'expériences ou niveau Bac avec 5 années d'expériences. Ils/elles doivent parler la langue Riffaine. Les CV: directeur, assistante, inspecteurs, formateurs/trices devront être présentés par l'ONG/institution prestataire à l'UGP pour validation.

Tâches à réaliser par les ONG sélectionnées

- Choix des douars et sous douars pour les installations des classes d'alphabétisation;
- Recrutement de l'ensemble du personnel (directeur, assistante, inspecteurs, alphabétiseurs (enseignants/tes): ces personnes ressources peuvent être également appelées à contribuer dans le processus de conception et de révision des modules et supports de formation. Leur expérience dans le domaine de l'éducation des adultes serait un facteur déterminant dans la sélection,
- Etablissement des partenariats (MS, EN, MHAI, etc.) et finalisation et reproduction des manuels;
- Information, sensibilisation, mobilisation et inscription des bénéficiaires en coordination avec la DPA et l'UGP dans la zone concernée et répartition des bénéficiaires en groupes de 25 personnes, ayant les mêmes occupations afin de faciliter l'établissement du calendrier de travail;
- Réalisation du programme d'alphabétisation: l'ONG s'engage à réaliser tout le programme d'alphabétisation conformément aux clauses de la convention, du cahier des charges et des orientations de l'UGP et la DPA;
- Gestion pédagogique, administrative et financière, suivi et évaluation du programme, des indicateurs sur les bénéficiaires et les alphabétiseurs notamment par genre;
- Remplacement de (ou des) formateurs qui ne peuvent pas pour des motifs dûment justifiés accomplir les services prévus ou doivent cesser leurs missions, par d'autres ayant au moins une qualification équivalente et qui devront être au préalable agréés par la DPA/UGP. Leur remplacement doit être effectué immédiatement sans intermittence pouvant entraver l'exécution des prestations;
- Prévoir pour l'ensemble de son staff tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de toutes les prestations qui leur incombent;
- Elaboration de rapports périodiques sur l'avancement du projet et les résultats réalisés: l'ONG sera appelée à élaborer les livrables suivants: (i) Un rapport méthodologique de lancement (1): au cours des 30 jours suivant la date de signature de la convention, (ii) Un rapport périodique trimestriel: regroupera l'état d'avancement, les contraintes et les programmes des 3 mois à venir, (iii) Un rapport annuel (3): décrira le bilan réalisé au cours de l'année, ce bilan sera analysé par rapport aux objectifs arrêtés. En cas de retard des explications seront fournies et un rapport final de bilan global et les leçons tirées; Les rapports devront inclure un tableau du profil des alphabétisés (ées) et les listes des participants/tes par classe.

Annexe 3: TdR pour la MFR prestataire de la formation certifiante

Contexte: Cette formation sera réalisée dans le cadre du PRODER par une Maison Familiale Rurale (**MFR**) qui opère conformément à l'article 19 de la Loi n°12-00. Le PRODER est un nouveau projet destiné à réduire les disparités et réduire la pauvreté dans deux cercles de la province de Taza: Aknoul et Tainast.

Actuellement, la faible qualification constatée chez les agriculteurs/trices réduit la chance du transfert de savoir agricole entre générations ce qui impacte négativement l'intérêt des jeunes pour l'agriculture. A cet effet, le Projet financera une convention avec une institution/ONG reconnue pour assurer la formation de 400 filles et fils d'agriculteurs par une formation certifiante d'une année. Ce projet permettra à ces jeunes, filles et garçons, de rejoindre et de renforcer des MER qu'ils développeront.

Objectifs

- Sélectionner les jeunes bénéficiaires en s'appuyant sur les résultats de l'étude socio-économique;
- Assurer une formation théorique et pratique de jeunes sur la production et la valorisation des 4 filières;
- Préparer les jeunes pour la création et la gestion de leur MER ou la reprise de l'exploitation familiale;
- Fournir une évaluation précise sur la capacité des jeunes à entreprendre des MER.

Zone d'intervention: les 15 CT des deux cercles de Taza **Tainast et Aknoul:** (i) A Aknoul: Ajdir, Bourd, Gzenaya Al Janoubia, Jbarna, Sidi Ali Bourakba, Tizi Ouasli et Aknoul municipalité; A Tainast: Bni Ftah, Brarha, El Gouzate, Kaf El Ghar, Msila, Taifa, Tainast, Traiba.

Consistance de la prestation: la MFR sera chargée d'appuyer l'UGP pour sélectionner 400 jeunes (fils et filles) d'agriculteurs et les former les métiers de l'agriculture en amont et en aval des 4 filières du projet. La FMR devra disposer d'une structure (école ou d'un centre) équipée où les jeunes puissent suivre des formations théoriques et pratiques en plus des stages en exploitation familiale. Elle devra établir un partenariat avec un centre de qualification agricole CQA qui opère dans la zone ou une zone proche afin de disposer d'un appui pédagogique complémentaire. La MFR, devra:

- Remettre une note méthodologique conceptuelle pour la mise en œuvre de la convention avec planning de réalisation des prestations;
- Organiser au profit des maîtres d'apprentissage et des jeunes ruraux candidats à la formation par apprentissage, des actions d'information et de sensibilisation sur la formation, les métiers et les possibilités d'insertion, ainsi que sur les dispositions des textes de loi réglementant cette formation;
- L'accent doit être mis sur la création et la gestion pratique en entreprise et en exploitation agricole et leur importance dans la création d'emploi stable;
- La MFR sera sous la supervision d'un établissement de formation agricole CQA, qui aura l'appui et la responsabilité pédagogique de la formation, objet de la présente convention. Le CQA est responsable du contenu du programme de formation et du contrôle pédagogique des formateurs;
- La MFR assurera le suivi de la formation pratique en entreprise agricole;
- Dans le cadre de la subvention octroyée, chaque **MFR** est tenu de souscrire, conformément à l'article 19 de la Loi n°12-00 suscitée, une assurance au profit des apprentis contre les maladies professionnelles et les accidents de travail aussi bien dans le **CFA** que dans l'entreprise d'accueil;
- Le prestataire organisera des actions de formation et de perfectionnement au profit des maîtres d'apprentissage en fonction des besoins;
- Tous les apprentis sont pris en charge durant la période de la formation dans leur centre de formation pour l'hébergement, la restauration et le transport;

- Avant le démarrage du programme, la MFR s'engage à remettre au Maître d'ouvrage un plan global de formation par métier comportant les éléments suivants:
 - Les objectifs de la formation;
 - Les thèmes articulant la formation avec le chronogramme de formation, les activités globales, la liste des exploitations agricoles et les compétences prévues;
 - L'équipe pédagogique;
 - La Liste des jeunes ruraux.

A la fin de la formation de chaque groupe, le prestataire devra fournir au Maître d'ouvrage:

- i) La liste de jeunes ayant suivi la formation entière y compris le stage en exploitation,
- ii) L'évaluation de la formation avec un classement des apprentis.

Bénéficiaires: Ils/elles doivent répondre aux conditions suivantes: i) être jeune rural âgé au moins de 15 ans et 40 ans maximum; ii) avoir un niveau scolaire d'au moins la 6ème année primaire, et iii) avoir l'aptitude physique à l'exercice des métiers agricoles.

Durée et déroulement

Cette prestation sera attribuée, après un appel d'offres selon les procédures en vigueur, à une institution/MFR reconnue dans le domaine de la formation professionnelle. La formation s'étalera sur 10 mois²² à raison de: 3 mois de formation en école d'une durée d'un mois par période (classes et travaux pratiques) intercalée avec deux mois de travail dans les exploitations familiales. Le dernier mois sera réservé à l'évaluation. Le jeune présentera les acquis de sa formation et son micro projet pour intégrer les MER financées par le Projet. La supervision périodique des formateurs au stagiaire pendant son séjour dans les exploitations devra se faire à un rythme d'une visite par mois.

La MFR prendra en charge les apprentis pour des visites pédagogiques encadrées par des formateurs spécialisés: (i) SIAM de Meknès: voyage au SIAM avec organisation d'un concours pédagogique sur les thématiques et stands du SIAM, (ii) exploitations pilotes: voyage d'études de 2 jours à des exploitations pilotes sur un rayon de 500 km de Taza.

La MFR prendra en charge le transport des apprentis du chef-lieu de(s) commune(s) où ils résident au lieu désigné ainsi que les frais d'hébergement et de restauration durant toute la période du voyage. Les lieux et les programmes détaillés de visites seront soumis à la validation par la DPA au moins 15 jours avant le voyage.

Profil du prestataire et des intervenants

La MFR assure, sous la supervision des CQA, l'évaluation continue et finale de la formation. Elle veille à ce que les maîtres d'apprentissage évaluent régulièrement la formation pratique des apprentis moyennant les livrets d'apprentissage. A la fin du cycle de formation par apprentissage, un jury d'examen, composé de professionnels et des formateurs, est constitué pour chaque métier, pour évaluer les acquis professionnels.

Ledit jury établira un procès-verbal de fin de formation relatant les décisions prises concernant chaque apprenti. Un organisme professionnel délivre les certificats de formation par apprentissage aux candidats ayant achevé avec succès leur formation.

A la fin de la formation, la MFR accompagne les apprentis pendant une année.

Rapports: la MFR élaborera à chaque trimestre un rapport sur l'état d'avancement des formations. Ce rapport inclura les appréciations selon indicateurs d'évaluation qui sera fixés dans la note méthodologique. Il doit faire ressortir l'analyse des écarts entre les prévisions et les réalisations. La MFR transmet ces rapports trimestriels à l'UGP.

A la fin de la convention, un rapport d'achèvement sera remis à l'UGP pour validation

²² Deux mois seront réservés pour la sélection des candidats/tes et la préparation)

Sous-composante 2.4 – Ingénierie sociale et appui-conseil technico-économique

328. En appui aux investissements structurants de la composante 2 décrits précédemment, le Projet soutiendra par une ingénierie sociale d'accompagnement les dispositifs d'organisation, de renforcement des capacités et d'appui-conseil aux opérateurs économiques.

329. **Résultats et effets attendus.** Les acteurs économiques locaux (producteurs, transformateurs, commerçants) participent plus activement et de manière concertée au développement local des filières. Les organisations de producteurs et les coopératives, les microentreprises rurales, valorisent et commercialisent mieux leurs productions grâce au renforcement durable de leurs capacités organisationnelles, techniques et entrepreneuriales.

330. **Bénéficiaires.** Tous les acteurs économiques de la zone du Projet, individuels et organisés, publics et privés, bénéficieront de dispositifs d'accompagnements de leurs initiatives par le biais des forums interprofessionnels locaux (FIL) au sein desquels ils partageront leur vision et leurs attentes quant au développement des filières. Les 3 OPA gestionnaires des UV apicoles ainsi que les 100 coopératives (MER) bénéficieront des activités de formations et de coaching de proximité. Plus largement, les OPA, à leur demande, bénéficieront du programme de renforcement des capacités.

Leçons apprises et constats

331. Dans une note stratégique²³ de 2013, le Ministère de l'Agriculture détaille l'organisation du marché des amandes et met en exergue sa principale contrainte: « les collecteurs opèrent dans les souks hebdomadaires [...]. Ils vendent à des collecteurs de taille supérieure (semi-grossistes) qui gèrent des magasins dans les chefs-lieux des zones de production. La production agrégée est ensuite vendue aux grossistes de grands centres de consommation (principalement Casablanca). Il n'y a pas de marché de gros bien identifié, mais des transactions de gros. Ainsi, le mode de commercialisation se traduit par des coûts de transaction élevés dus aux faibles volumes et à l'hétérogénéité des lots ».

332. Le diagnostic rapide de la zone du Projet confirme que les filières locales, amandes mais aussi figues et olives, sont peu structurées, que les différents acteurs de la chaîne de valeur ne communiquent pas ou peu et que les mécanismes de concertation sont insuffisants pour organiser un développement local durable des filières.

333. Or les circuits de transformation et de commercialisation actuels risquent de ne pouvoir ni écouler ni valoriser l'augmentation de la production attendue à court et moyen terme avec l'entrée en production des périmètres arboricoles créés dans le cadre du PMV (et notamment ceux qui seront aménagés par le Projet). Il s'avère donc impératif d'organiser localement la filière afin d'améliorer la fluidité des échanges, réduire les coûts de transaction et valoriser les productions locales sur le marché national.

334. Par ailleurs, l'approche traditionnelle, pratiquée dans le cadre des projets PMV jusqu'à présent et qui consiste à vouloir intégrer dans des OPA souvent créées ex-nihilo toutes les fonctions économiques depuis la production jusqu'à la commercialisation, a montré ses limites. Ainsi suite à l'évaluation critique du PMV qui a fait ressortir que seules 30% des UV étaient fonctionnelles.

335. En outre, considérant que le problème est avant tout organisationnel plutôt que technique, la DPA de Taza est réticente à la réhabilitation de la plupart des UV existantes sans une mise à niveau préalable des capacités de gestion des OPA porteuses. La priorité de la DPA consiste donc à consolider le fonctionnement des OPA plutôt que leurs infrastructures.

²³ Note stratégique 96 « Veille économique-Secteur amandier », Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime, Octobre 2013

Activités

336. **Une ingénierie sociale stratégique**, axée sur la communication entre les parties prenantes, appuiera un processus d'accompagnement et d'animation autour de 4 forums interprofessionnels locaux (FIL) dans les quatre principaux bassins de commercialisation²⁴.

337. Nature et fonctions des FIL. Les FIL serviront d'espaces de concertation ouverts aux différentes parties prenantes, publiques et privées, concernées par le développement local des filières. Elles réuniront:

- Les opérateurs économiques de l'amont et de l'aval: producteurs, transformateurs et commerçants ainsi que leurs organisations professionnelles respectives;
- Les représentants des jeunes et des femmes impliqués dans les microentreprises rurales (MER);
- Les représentants des collectivités territoriales (communes rurales) et des autorités locales (caïdats).

338. Les FIL seront ouverts à tout moment à tout nouvel acteur, notamment économique, qui souhaitera y participer. La participation aux FIL sera volontaire et bénévole.

339. Les FIL ne seront pas des institutions en soi mais plutôt des dispositifs flexibles d'accompagnement entre les parties prenantes des filières afin que chaque partie, prise individuellement, puisse:

- Améliorer ses capacités de fonctionnement ("mieux faire ce que je fais");
- Elargir ses perspectives pour réfléchir à ce qui conditionne ses activités ("faire en synergie avec les autres");
- Changer d'échelle son impact ("faire plus grand").

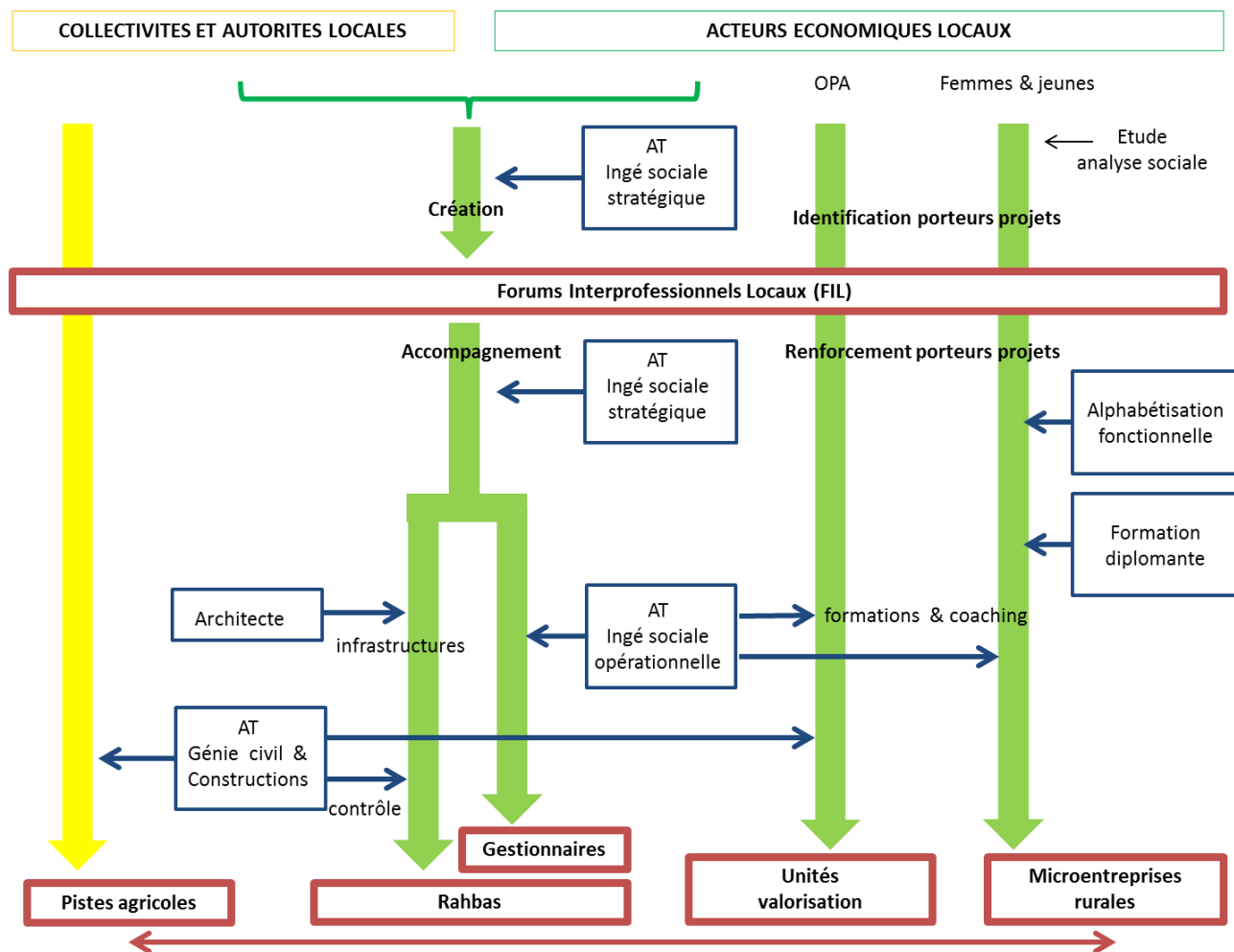
340. Les FIL joueront un rôle consultatif et d'influence motivée auprès des décideurs (Projet, administration) et contribueront notamment à:

- Identifier les flux commerciaux, les volumes et les acteurs des filières;
- Définir les besoins de mise à niveau des espaces de commercialisation (rahba);
- Préciser l'organisation, le mode de gestion des rahba et le rôle que les différents opérateurs économiques comptent y jouer;
- Réfléchir aux modalités de mise en place d'un système d'information des marchés et de diffusion de l'information sur les prix auprès des parties prenantes.

341. Les FIL seront également informés des autres activités du Projet, comme les pistes, les MER et la réhabilitation des unités de valorisation, au sujet desquelles ils pourront fournir des avis consultatifs motivés. La vocation des FIL est donc aussi de servir d'espace de communication participatif des activités structurantes du projet (cf. Figure 1 – Diagramme logique de la composante 2).

²⁴ Les principaux bassins de commercialisation identifiés lors de la conception se trouvent: (i) dans les communes d'Ajdir et d'Aknoul dans le cercle d'Aknoul; et (ii) dans les communes de Had Msila et Brarha dans le cercle de Tainast.

Figure 6: Diagramme logique de la composante 2



342. Les FIL se réuniront régulièrement et rendront leurs avis consultatifs publics. Les synergies recherchées entre ingénierie sociale et civile pour assurer la durabilité des investissements, seront au cœur du mandat des FIL. L’articulation entre les ingénieries civile et sociale vise à ce que la construction et la gestion d’infrastructures durables soient adaptées aux besoins des usagers. Dès le départ, l’ingénierie sociale créera les conditions d’une participation active de toutes les parties prenantes en vue de garantir l’appropriation et la durabilité des investissements. L’ingénierie sociale précèdera toujours l’ingénierie civile (cf. chronogramme d’activités).

343. **Constitution et animation des FIL.** La constitution des FIL commencera, dans chacun des 4 bassins de commercialisation, par un travail de sensibilisation et d’identification des acteurs. Les principaux acteurs individuels et l’ensemble des organisations professionnelles pour chaque catégorie d’acteurs, producteurs, transformateurs, commerçants, seront identifiés. Une caractérisation sommaire de leurs statuts juridiques, de leurs activités et de leur importance économique sera réalisée à cette occasion. L’identification initiale des acteurs ne sera pas nécessairement exhaustive et en aucun cas figée (mapping évolutif).

344. Le Projet appuiera les réunions et les initiatives des FIL. L’équipe placée sous la responsabilité du socio-économiste de l’assistance technique du Projet (cf. dispositif de mise en œuvre ci-dessous) facilitera l’animation et des FIL.

345. **Deux voyages d’études** seront organisés, en deuxième et troisième année, de manière à affiner la compréhension des concertations multiacteurs au sein des filières grâce à l’étude comparative, dans des pays où des mécanismes d’accompagnement de la gestion de la chaîne de valeur sont mis en place et fonctionnent déjà. Les pays et les régions où se trouvent des

situations comparables d'organisation locale de filières de produits de terroir seront préférentiellement envisagés²⁵.

346. Les voyages d'étude seront organisés par l'AT. Les participants à ces voyages d'études seront: (i) les équipes encadrantes du Projet et l'UGP; et (ii) des représentants des parties prenantes, publiques et privées, des FIL. Ces voyages d'études se feront en synergie avec ceux programmés en composante 1 sur l'arboriculture.

347. **Amélioration de la gestion des rahba.** En accompagnement des propositions de réhabilitation de l'infrastructure des 4 rahba, la mission principale des FIL consistera à être force de proposition concernant l'amélioration de leur gestion qui est actuellement assurée par les communes, en recherchant des modes plus inclusifs et plus tournés vers le secteur marchand (cooperative et privé) en y intégrant les opérateurs économiques.

348. **Système d'information des prix.** Les FIL s'attacheront à renforcer le système d'information sur les prix et les marchés. L'information sur les prix et les volumes est en effet un outil de décision central dans l'échange de produits agricoles. Il doit permettre à son utilisateur d'estimer, selon ses contraintes et opportunités, le meilleur moment de vente, le meilleur prix, le meilleur site de vente, etc.

349. Les gestionnaires des rahba devront mettre à disposition des usagers les prix et les volumes des produits agricoles échangés. Ces données devront être régulières, à jour et fiables. Elles devront pouvoir donner au moins des informations sur les prix des précédents jours de marchés locaux environnants, et si possible, nationaux. Elles devront être accessibles au niveau des marchés mais aussi dans les villages environnants.

350. Plusieurs dispositifs de système d'information sur les marchés (affichage, téléphonie, radios, etc.) seront expérimentés.

351. **Une ingénierie sociale opérationnelle**, axée sur le fonctionnement des opérateurs économiques, sera mobilisée pour mettre en œuvre le dispositif de renforcement des capacités des OPA. Ce dispositif sera ouvert à l'ensemble des OPA qui en exprimeront le besoin et sera obligatoire pour toutes les OPA et groupements bénéficiaires des UV réhabilitées et des MER.

352. Le renforcement des capacités consistera en:

- un programme de formations annuelles, dont les contenus seront élaborés sur la base d'une identification fine des besoins;
- et un appui-conseil entrepreneurial régulier, ou coaching de proximité, pour l'accompagnement et le suivi de la mise en œuvre des plans d'affaire des OPA.

353. **Diagnostic préalable des capacités et des besoins de formation.** Préalablement à tout renforcement des capacités, un diagnostic de chaque OPA souhaitant être accompagnée sera réalisé. Le diagnostic des OPA:

- portera sur les aspects organisationnels et de gouvernance, ainsi que sur les aspects techniques et économiques;
- relèvera les forces et les faiblesses de chaque OPA selon une analyse SWOT détaillée et individualisée;
- identifiera les besoins de renforcement des capacités.

354. **Formations.** Sur la base du diagnostic des besoins, un programme de formation annuel sera conçu par l'AT et sera proposé aux OPA et aux MER²⁶.

355. Les formations porteront sur les trois thématiques suivantes:

- Formations juridiques et sociales: ces formations porteront sur les statuts, l'environnement réglementaire et les règles juridiques des différentes entreprises agricoles (microentreprises

²⁵ La Turquie semble une destination intéressante d'autant plus qu'un projet FIDA avec une composante comparable est en cours de mise en œuvre.

²⁶ Certaines MER, créées par les femmes et les jeunes ayant suivi les parcours d'alphabétisation fonctionnelle et de formation certifiante, auront déjà bénéficié de formations organisationnelles, techniques et économiques. Il s'agira alors de leur proposer des formations complémentaires et plus avancées.

et coopératives tout particulièrement). Elles traiteront également de la gouvernance et du rôle des différents organes (assemblée générale, conseil d'administration, direction). Elles aborderont enfin les éléments de gestion et de comptabilité;

- Formations techniques: ces formations traiteront des bonnes pratiques de transformation agroalimentaire (tout particulièrement relatives au séchage des figues, au concassage des amandes, à l'extraction du miel) et de conservation des produits. Elles porteront aussi sur l'entretien et la maintenance des équipements;
- Formations économiques: ces formations porteront sur l'environnement économique des filières et sur l'élaboration de plans d'affaire réalistes.

356. Toutes les formations seront conçues de manière à être plus pratiques en accompagnement des bénéficiaires des autres activités du Projet, afin de faire passer une information concrète, appliquée et adaptée aux besoins réels des OPA et des MER.

357. **Appui-conseil.** Toutes les OPA et MER formées feront l'objet de visites régulières et personnalisées. L'appui-conseil visera d'une part à apporter tous les compléments de formation nécessaires et d'autre part à accompagner et à suivre la mise en œuvre des plans d'affaires.

358. Après la validation du plan d'affaires et du plan de financement, la contribution des bénéficiaires sera mobilisée sous différentes formes (foncier, bâtiment). Le projet encouragera les porteurs/porteuses à mobiliser d'autres sources de financement (CT, INDH, Banques, FDR). La formation des MER se déroulera sur de courtes périodes échelonnées sur une année en fonction du cycle de production de la filière et des technologies de transformation développées. Une étude préalable d'analyse sociale et de diagnostic technique permettra d'identifier: (i) les classes sociales les plus pauvres et le profil des personnes à cibler; (ii) les opportunités, les contraintes de développement de MER.

359. **Dispositif et partenaires de mise en œuvre.** L'assistance technique, qui sera recrutée par appels d'offres pour renforcer l'UGP, mettra en œuvre l'ingénierie sociale stratégique et opérationnelle sous la supervision de la DPA.

360. Cette assistance technique sera composée d'un cadre et de deux techniciens de terrain ayant tous un profil de socio-économistes spécialisés en agro-développement et avec une expérience avérée en matière de concertation, d'animation et de conseil économique aux entreprises.

361. Une expertise ponctuelle sera mobilisée sur des thématiques nécessitant des compétences spécifiques comme l'appui à la mise en place de systèmes d'information des marchés ou comme la formation technique sur l'entretien et la maintenance des équipements des UV et des MER.

362. Les chambres consulaires (agriculture, commerce et industrie) seront associées à cette initiative.

Stratégie de sortie

363. Au plus tard un an avant la fin du Projet, une autoévaluation des FIL, au regard de leur fonctionnement et de leurs performances, sera initiée et accompagnée par le Projet. Le devenir institutionnel de la poursuite de FIL sera évalué à cette occasion. Les chambres consulaires seront étroitement associées à cette réflexion. Le renforcement des capacités et le coaching entrepreneurial aboutira à des OPA et des MER financièrement viables.

364. **Lien avec les 4 piliers transversaux du FIDA.** L'ingénierie sociale opérationnelle renforcera les capacités entrepreneuriales des coopératives de jeunes et de femmes, et en premier lieu celles porteuses des MER. En outre l'ingénierie sociale stratégique encouragera et facilitera la participation de ces entreprises « sociales » à prendre toute leur place dans les forums interprofessionnels locaux afin d'inscrire durablement celles-ci dans le tissu économique local. A cet effet, l'assistance technique, notamment son équipe socio-économiste, veillera à ce que l'ingénierie sociale adopte résolument une approche de genre dans toutes les activités de cette sous-composante.

Phasage

Table 11: Phasage des activités de la composante 2

Activité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Mise en place de l'ingénierie sociale						
Recrutement assistance technique						
Forums Interprofessionnels Locaux						
Diagnostic des acteurs et des flux						
Sensibilisation des acteurs						
Création des FIL						
Animation des FIL						
Voyages d'étude						
Renforcement des capacités et appui-conseil						
Diagnostic des OPA, identification des besoins de renforcement des capacités	Continu					
Formations (organisationnelles, techniques, économiques)		Programme annuel de formations				
Appui-conseil entrepreneurial		Continu				
Aménagement des rahbas						
Etudes techniques			Tranche 1 (2 rahbas)	Tranche 2 (2 rahbas)		
Exécution des travaux d'infrastructure			Tranche 1	Tranche 2		
Installation des équipements			Tranche 1	Tranche 2		
Réhabilitation des unités de valorisation						
Identification des OPA bénéficiaires		3 UV				
Etudes techniques						
Exécution des travaux d'infrastructure						
Installation des équipements						
Microentreprises rurales						
Analyse sociale et diagnostic des potentialités						
Exécution des travaux d'infrastructure		20 MER	40 MER	30 MER	10 MER	
Installation des équipements						

Partie 2: Procédures administratives, financières et comptables

1. Introduction

365. La présente partie du Manuel de procédures formalise les principales procédures de gestion administrative, financière et comptable.

366. Les procédures désignent ici l'ensemble des instructions d'exécution des tâches, les documents utilisés, leur diffusion et la périodicité de cette diffusion, leur conservation, les contrôles à mettre en place, les autorisations et les approbations, les règles à respecter, l'enregistrement et le traitement des opérations de manière à assurer la fiabilité et la pertinence de l'information comptable et financière.

367. Un manuel de procédures n'est pas figé et s'adapte au rythme et à l'environnement dans lequel évolue le projet. A ce titre, des modifications des procédures peuvent intervenir au cours de l'exécution du projet du fait d'une réorganisation interne de celui-ci ou de changement de dispositions réglementaires nationales ou internationales.

368. Sous la responsabilité du Coordinateur du Projet, et après validation de Monsieur le Responsable de la DPA, une mise à jour du manuel s'imposera pour tenir compte de ces évolutions et changements. Dans cette optique, il incombera au Coordinateur du Projet d'adopter une démarche cohérente afin de mieux coordonner les éventuelles mises à jour de cet outil précieux pour le bon fonctionnement du projet. Toute mise à jour du manuel doit faire l'objet, au préalable, de non objection du FIDA.

369. La mise à jour du présent manuel est aussi importante que sa mise en place. S'il n'est pas mis à jour régulièrement et si chaque exemplaire ne subit pas la mise à jour, il perd de son efficacité. Une liste des détenteurs du manuel sera maintenue par le Coordinateur du Projet pour permettre la mise à jour de tous les exemplaires chaque fois qu'une mise à jour sera opérée.

~~1.2.~~ Politique anti-corruption

370. Les responsables de la gestion du projet doivent être suffisamment rigoureux et prendre les mesures nécessaires contre les pratiques coercitives, de fraude, de corruption et de collusion. Le FIDA n'accepte aucune tolérance envers la fraude, la corruption, et les actions coercitives et de collusion pour les projets qu'il finance par des prêts ou des dons. Ceci implique que le FIDA poursuit toutes les allégations relevant du champ d'application de ces pratiques et que des sanctions appropriées sont prises chaque fois que ces allégations s'avèrent justifiées.

371. Le Directeur de l'Agence de l'Implémentation doit s'assurer que tous les intervenants dans l'exécution de ce Projet soient informés des politiques anti-corruption du FIDA. Lesquelles politiques sont disponibles sur le site web du FIDA.

~~2.3.~~ Mécanisme de réclamation et de recours du FIDA

372. Le FIDA a mis en place une procédure de traitement des plaintes pour recevoir et faciliter le règlement des problèmes et des plaintes concernant le non-respect allégué de ses politiques environnementales et sociales et des aspects obligatoires de ses procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique dans le cadre de projets soutenus par le FIDA.

373. La procédure permet aux plaignants concernés de résoudre leurs problèmes de manière juste et rapide par le biais d'un processus indépendant. Le FIDA peut être contacté par courrier électronique à l'adresse SECAPcomplaints@ifad.org ou via son site Web à l'adresse (cliquez ici pour la page). En outre, le FIDA demandera à l'emprunteur de mettre en place un mécanisme, une procédure ou une procédure de réclamation facilement accessible afin de faciliter la résolution des préoccupations et des griefs des parties affectées par le projet et se rapportant au projet.

374. Bien que le FIDA s'attaque généralement aux risques principalement par le biais de son processus amélioré d'assouplissement quantitatif / assurance qualité et de l'appui à la mise en œuvre du projet, il reste résolu à: i) travailler de manière proactive avec les parties concernées pour résoudre les plaintes; ii) veiller à ce que la procédure de réclamation et le mécanisme de réclamation au niveau du projet soient facilement accessibles aux personnes concernées, adaptés à la culture, réactifs et fonctionnent efficacement; et iii) conserver des archives de toutes les plaintes et de leurs résolutions.

3.4. Ressources humaines et techniques de la gestion financière du projet

375. L'équipe de gestion financière du projet sera composée d'un comptable auprès de l'Assistance technique et du Responsable Financier de la DPA. Tous les deux travailleront en étroite collaboration et assureront le maintien à jour des données et transactions dans le système d'information établi par la DDERZM et GID.

376. Le comptable de l'Assistance technique assurera les tâches suivantes:

- La saisie et mise à jour des données liées au PTBA;
- Le suivi des marchés et des transactions:
 - Suivi des factures, des décomptes, l'arrêt et la reprise des travaux, les procès-verbaux de réception, calcul des délais de réalisations des travaux et les pénalités de retard;
 - Suivi des montants engagés et versés selon les décomptes et les factures pour chaque transaction;
 - Préparation de l'état des engagements et des paiements.
- Les Procédures des Paiements et mandatement:
 - Préparation des décomptes et des factures.
 - Préparation des certificats pour paiement.
 - Préparation les bordereaux d'envoi de pièces jointes et les demandes de paiement qui concernent les procédures de la Banque.
 - Préparation des bons de commandes du montant imputé sur le projet.
 - Préparation des dossiers pour le paiement sur le budget de l'Etat et les transmettre aux services régionaux et centraux.
 - Préparation de dossier d'exonération des impôts pour chaque entreprise si nécessaire.
 - Envoi des lettres et des pièces nécessaires pour l'ouverture des crédits.
- La saisie des transactions dans le système d'information;
- L'établissement mensuel et trimestriel des états financiers et comparatifs entre budget et réalisation;
- L'enclenchement des demandes de remboursement sur le Portail Clients FIDA (ICP).

4.5. Procédure de décaissement du FIDA

377. Les procédures de décaissement du FIDA se basent sur la lettre à l'emprunteur / au bénéficiaire et le "Manuel sur le décaissement des prêts pour les projets directement supervisés par le FIDA". Lors de la conception du projet, la contrepartie marocaine a opté pour la méthode de remboursement. Ainsi, les dépenses autorisées dans le PTBA et éligibles du projet seront préfinancées par le Gouvernement Marocain.

378. Des demandes de remboursement seront soumises régulièrement, et au plus tard 180 jours calendaires à compter de la date de paiement par l'emprunteur. Ces demandes seront effectuées sur le Système Portail Clients FIDA (ICP) et seront conditionnées par la soumission et l'acceptation par le FIDA des rapports physiques et financiers trimestriels à soumettre au FIDA au plus tard 30 jours après la fin du trimestre.

379. Afin de permettre une élaboration rapide des rapports financiers, des situations de décaissement trimestrielles seront préparées et transmises par la DPA à la Direction du Budget, à la DDERZM, à la DF du MAPMDREF au plus tard 10 jours à la fin de chaque trimestre.

5.6. Contrôle interne

380. Le système de contrôle interne du projet se basera sur le système national de gestion des dépenses publiques. Le système marocain de finances publiques est régi par un cadre légal et réglementaire très détaillé qui présente des garanties robustes en matière de fiabilité et de transparence. Ce système repose non seulement sur le principe de la séparation stricte des fonctions des ordonnateurs et des comptables, mais aussi sur des règles clés de contrôles internes gouvernant a priori les dépenses et sur des règles d'audit interne et externe.

381. De plus, les contrôles du secteur public fonctionnent dans un cadre juridique et agréé très complet avec des ministères de tutelle et des organismes d'audit et de contrôle. Une gamme complète de dispositifs d'audits est en place (audits internes et externes, a priori et a posteriori), assurant un audit efficace du secteur public.

382. Ainsi l'ensemble de flux des transactions doit se conformer avec les règles nationales en vigueur en matière de séparation des tâches incompatibles, d'autorisation des dépenses et d'autorisations de paiements selon les ressources mobilisées sur le budget marocain.

383. Le rapprochement des crédits d'émissions et ceux d'engagements seront établis sur le système de gestion intégrée des dépenses (GID) qui permet le suivi à tous les niveaux central et provincial des différents engagements et paiements des dépenses de l'État avec des délais fixés.

6.7. Rapports financiers intermédiaires, annuels et d'achèvement

Rapports financiers intermédiaires

384. Afin de permettre un suivi financier rigoureux de l'implémentation physique et financière des activités couvertes par le PTBA, le projet doit soumettre des rapports financiers intermédiaires non vérifiés au FIDA à une fréquence devant être fixée conjointement, dans les 30 jours qui suivent la fin du trimestre. Le format et le contenu des rapports financiers intermédiaires seront convenus documentés dans la lettre à l'emprunteur/au bénéficiaire, le cas échéant.

385. Le rapport financier sur les activités doit être facilement comparable avec le PTBA qui s'y rapporte. Les changements par rapport aux activités et aux orientations prévues doivent être expressément mis en évidence, justifiés et expliqués.

386. Ces rapports doivent comporter une partie descriptive et une partie financière couvrant toutes les activités réalisées dans le cadre du Projet. La partie narrative doit permettre de relater une synthèse, le contexte, les activités réalisées, les difficultés rencontrées, les mesures prises, les changements introduits, les réalisations en termes d'indicateurs de performance, le programme de travail pour la période suivante.

387. La partie financière doit permettre de comparer les prévisions aux réalisations cernées en termes d'engagements et de paiements. Les rapports financiers intermédiaires doivent au moins inclure:

- Un état des sources et des utilisations des fonds pour la période considérée et en valeur cumulée.
- Un état d'analyse et de suivi de l'avancement des PTBA par composante, sous-composante, catégorie et source de financement indiquant les prévisions, les réalisations et les écarts en donnant une explication à ces écarts.
- Un état des engagements et des paiements par composante, sous-composante, catégorie et source de financement.

- Un état des paiements sur prêt/don en euros.
- Un état d'exécution des obligations de financement par source de financement (en euros).
- Exécution des obligations de financement par source de financement et par composante (en euros).

Rapports financiers annuels

388. Le projet est tenu de soumettre au FIDA, à la clôture de chaque année fiscale, des états financiers non vérifiés dans les quatre mois suivant la fin de chaque exercice, couvrant la période d'exécution du projet, conformément à la section 9.02 des Conditions générales du FIDA applicables au financement du développement agricole.

389. Les états financiers doivent contenir toutes les informations importantes et pertinentes requises pour permettre au FIDA et aux autres parties prenantes de comprendre parfaitement les activités du projet et sa position financière.

390. La période considérée est censée correspondre à l'exercice financier de l'emprunteur. Toutefois elle peut être modifiée en consultation avec le Bailleur pour la première et la dernière année du cycle de vie du projet.

391. Le contenu des états financiers du projet est défini dans les normes comptables applicables sur lesquelles repose leur préparation. Le FIDA demande par ailleurs certaines informations supplémentaires spécifiques. Les états financiers annuels du projet, établis selon la comptabilité de caisse, doivent contenir des états de sortie obligatoire à partir du Système d'information établis par la DDRZM pour la gestion de l'ensemble des transactions et flux du projet et sont disponibles au niveau des annexes du Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds. Le Manuel étant du domaine public; et disponible sur le site web du FIDA (www.ifad.org).

Rapport d'achèvement

392. Au minimum six semaines avant la date d'achèvement du projet, une communication est envoyée par le FIDA afin d'informer que toutes les demandes doivent être soumises avant la date de clôture, et pour rappeler au Projet que les dépenses encourues et les engagements pris après la date d'achèvement ne seront pas honorés, excepté pour les dépenses autorisées durant la période de clôture (de la date d'achèvement à la date de clôture financière). Cela signifie que les biens sont livrés, les travaux de génie civil achevés et les services prestés au plus tard à cette date.

393. La DDR/UGP soumet au Fonds, au plus tard dans les six mois suivant la date d'achèvement, le rapport d'achèvement du projet prévu à la Section 8.04 (Rapport d'achèvement) des Conditions générales.

Gestion des actifs immobilisés et Conservation des documents

394. La gestion des actifs est un processus important servant à suivre les actifs immobilisés aux fins de la comptabilité financière, à faciliter l'entretien préventif et à prévenir les vols. La gestion des actifs fixes comprend :

- L'étiquetage clair de tous les biens achetés et l'assignation à chacun d'un numéro d'ordre unique ainsi que son inscription au registre des immobilisations tenues par l'UGP,
- Un inventaire physique de tous les biens inscrits au registre est effectué au moins une fois par an, accompagné des contrôles suivants: i) vérifier que tous les biens se trouvent encore à l'endroit indiqué au registre; ii) vérifier que tous les biens sont encore en bon état; iii) toute différence constatée entre cet inventaire et le registre des actifs fixes doit donner lieu à une enquête;
- La vérification doit être exécutée par des personnes autres que les usagers habituels du matériel/des biens considérés afin de garantir la séparation des fonctions;
- La couverture des biens acquis dans le cadre du Projet par des polices d'assurance adéquates couvrant principalement les risques de vols, d'incendies, des dégâts des eaux...

395. Conformément à la Section 9.01 de l'Accord de financement - Documents financiers, l'UGP doit conserver pendant au moins dix ans après la date de clôture du Projet tous les documents comptables concernant les activités du Projet.

Audit Interne

396. Le projet est soumis aux examens périodiques par le département interne d'audit du MAPM. Le projet sera inclus dans les activités et le planning de mission de ce département.

Audit externe annuel

397. Les Comptes annuels du projet doivent être audités selon les Directives émises dans le Manuel du FIDA relatif à l'information financière et à l'audit des projets financés par le Fonds.

Nomination des auditeurs externes

398. L'Inspection Générale des Finances-IGF sera en charge de réaliser l'audit selon le mandat qui lui définit par la loi.

399. Le projet doit communiquer à l'IGF les termes de références de leur mission, tel qu'approuvé par les équipes du FIDA. Les équipes du FIDA maintiendront un contact permanent avec les équipes du projet et celles de l'IGF; et si nécessaire demander l'application de procédures d'audit supplémentaires et/ou la production de documents supplémentaires pour garantir la conformité de l'audit avec le Manuel cité ci-dessus.

400. L'auditeur et l'emprunteur/le bénéficiaire doivent s'assurer que la communication soit efficace dans les deux sens, afin de garantir que l'audit soit réalisé de manière efficace, efficiente et en temps utile, de façon à permettre la publication et la présentation du rapport d'audit au FIDA dans sa version originale dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice financier du projet, conformément à la section 9.03 des Conditions générales. Une copie signée et non-modifiable du rapport d'audit pourra être envoyée en avance au FIDA par voie électronique. Les soumissions électroniques sont considérées comme valables, sous réserve que la version originale du rapport soit reçue par le FIDA dans les 30 jours.

Diligences et livrables des auditeurs externes

401. L'auditeur doit soumettre un dossier d'audit comprenant au minimum les états financiers vérifiés, le rapport d'audit et la lettre de recommandations (s'il y a lieu).

402. Le rapport d'audit exposera l'opinion d'audit relative aux états financiers vérifiés. L'opinion est donnée conformément aux normes ISA 700/705, ISSAI 1700/1705 ou aux normes nationales.

403. La lettre de recommandations fait partie intégrante du dossier d'audit, qui consigne les problèmes de contrôle interne détectés par l'auditeur. La lettre de recommandations doit:

- Présenter les recommandations de l'auditeur pour remédier aux problèmes de contrôle interne détectés, et les réponses apportées à ces problèmes de la part des responsables du projet.
- S'il y a lieu, fournir des commentaires de suivi concernant les problèmes signalés dans la lettre de recommandations de l'année précédente.

404. En outre, il est demandé que toutes les dépenses non autorisées éventuellement détectées lors de l'audit soient mentionnées dans la lettre de recommandations.

7-8. Transparence et divulgation des informations

405. Dans le cadre du renforcement de l'accès public à l'information, le FIDA rendra publics les états financiers et rapports d'audit, sous réserve des processus applicables à leur publication. Cette publication ne couvre pas la lettre de recommandations; et des versions abrégées peuvent être publiées si les rapports contiennent des informations confidentielles.

Partie 3: Passations de marchés

1. Dispositions générales

406. Les passations de marchés seront conduites selon la réglementation marocaine conformément au décret²⁷ des marchés publics en vigueur. Par ailleurs, le décret intègre bien le principe de la primauté des directives FIDA en matière de passation des marchés en cas d'incompatibilité. (article 3). Dans la mesure du possible, les marchés seront préparés et lancés de façon à attirer les soumissionnaires, favoriser la concurrence et obtenir de meilleures offres.

407. Les contrats de fournitures et des travaux seront attribués sur la base d'un Appel d'Offres national conformément aux seuils ci-après:

- (i) pour les fournitures, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200.000 Euros;
- (ii) pour les travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1.000.000 Euros.

408. Pour les services de consultants firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 100.000 Euros seront passés selon la sélection fondée sur la qualité et le coût.

409. Le manuel de mise en œuvre précise les méthodes de passation des marchés pouvant être utilisées pour les fournitures, les travaux et les services de consultants. Le Plan de passation des marchés spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût. Le Manuel précise également d'autres méthodes de passation des marchés qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants.

2. Présentation du système national de passation des marchés publics

410. Le Gouvernement marocain a entrepris un ambitieux programme de réforme du système de passation des marchés publics notamment avec:

- (i) le décret des marchés publics visant à renforcer la transparence, l'égalité de traitement, et réduire les coûts des marchés publics. Il se veut un outil harmonisant les pratiques entre administrations, collectivités territoriales ainsi que les Etablissements Publics à caractère Administratif (EPA), grâce à une dématérialisation de la passation des marchés avec la publication obligatoire sur le portail, la soumission électronique ou les enchères inversées et une base de données des fournisseurs; et,
- (ii) L'installation de la commission nationale de la commande publique (CNCP) avec de nouvelles prérogatives pour en faire une instance de recours efficace et crédible. La commission nationale de la commande publique assure, conformément à son décret²⁸, les missions de consultation, d'assistance, d'étude et d'examen de toute question qui lui est soumise en matière de commande publique par les services de l'Etat, les établissements publics et toute autre personne morale de droit public, De plus, la commission nationale examine les réclamations émanant de toute personne physique ou morale de droit privé soit en qualité de concurrent, d'attributaire ou de titulaire d'une commande publique. La commission nationale est également chargée d'assurer la coordination des actions de formation initiale et continue dans le domaine de la commande publique, et l'homogénéisation des programmes de formation au profit du personnel des services gestionnaires de la commande publique dans les administrations publiques.

411. **Champ d'application:** La passation des marchés du programme se base sur l'utilisation des systèmes pays. Le programme s'appuiera sur le cadre réglementaire et les systèmes institutionnels existants pour sa mise en œuvre. Le risque global initial de la passation des marchés en place est jugé **modéré** par le FIDA (voir Annexe). Dans ce cadre, les principales mesures d'atténuation convenues avec le gouvernement sont:

²⁷ http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/lois/D_2.12.349_Fr.pdf?ver=2014-02-19-140517-693

²⁸ http://www.sgg.gov.ma/Portals/0/commissions-marches/decret_cncp_Fr.pdf?ver=2016-01-08-160642-873

- La désignation formelle d'un spécialiste de passation des marchés,
- Une planification des marchés avec la préparation et l'approbation préalable des DAO et de tous les pré-requis aux marchés planifiés (études réalisées, estimations, crédits délégués),
- Le suivi de l'exécution des contrats et la tenue du registre des contrats à jour au fur et à mesure de l'avancement du Projet.

412. Ces aspects seront détaillés dans un manuel de mise en oeuvre acceptable par le FIDA et couvrant également la consistance des dossiers d'appel d'offres, les modalités de passation des marchés, la gestion des contrats et la gestion des réclamations.

413. **Architecture du système des marchés publics:** Le système marocain consacre une répartition des rôles des parties prenantes dans les activités de passation des marchés, de contrôle de leur exécution et de la régulation. Le directeur provincial d'agriculture est le sous-ordonnateur au niveau local. Il est ainsi désigné comme l'autorité des marchés publics et donc responsable de l'organisation et du bon fonctionnement du système des marchés publics pour le PRODER. Le DPA est pour ce faire assisté par le personnel de gestion administrative des marchés publics. Le contrôle des marchés publics est effectué à deux niveaux; Un contrôle Ex-Ante par le ministère de Tutelle, la DRA et la TGR et un contrôle Ex-Post effectué par la TGR, l'IGF, la Cour des Comptes.

414. **Typologie des marchés publics et procédures de passation:** Au sens du décret des Marchés Publics au Maroc (Articles 2), les trois principaux types de marchés sont: (1) les marchés des travaux; (2) les marchés de fournitures; (3) les marchés de services En fonction de leur complexité et des arrangements de leur mise en oeuvre, le décret consacre les procédures de passation des marchés ci-après: (1) appels d'offres (nationaux et internationaux) pouvant être ouverts, restreints, avec concours ou en deux étapes; (2) marchés négociés; (3) demande de cotation; (4) procédures spécifiques aux marchés-cadres, marchés reconductibles, marchés allotis, ainsi que les marchés de conception-réalisation.

415. **Performance du système national de passation des marchés publics.** Le système marocain de passation des marchés a été évalué en 2017 (BPAR 2017). Cette évaluation a conclu que dans l'ensemble, le système marocain des marchés publics est globalement satisfaisant. Il est à noter que Le système marocain des marchés publics a connu plusieurs réformes qualitatives au cours de la dernière décennie et les progrès accomplis ont été reconnus par la dernière évaluation PEFA qui a octroyé en 2016 la note B+ à l'indicateur relatif à la gestion de la passation des marchés contre B en 2009. En effet, la revue de la performance de la gestion des finances publiques (PEFA 201629) a souligné les améliorations du système mais aussi quelques insuffisances dont le système de recours a été qui a été corrigé entre temps avec l'installation effective de la commission nationale de la commande publique en janvier 2018.

416. Une autre évaluation du système marocain de passation des marchés est prévue courant 2019, selon la méthodologie MAPSII ³⁰.

417. **Le système de passation des marchés marocain en place est caractérisé par un cadre légal et réglementaire bien codifié et organisé de façon hiérarchisée.** Il fait de la compétition ouverte le mode par excellence d'accès à la commande publique et fixe des règles de publicité permettant d'assurer une large diffusion de toutes les opportunités d'affaires et des résultats des appels d'offres. Le système fait obligation de l'utilisation de dossiers standards d'appel d'offres (DAO) contenant des critères prédéfinis et composés des cahiers de charges ayant un contenu minimal pertinent et suffisamment détaillé permettant une bonne préparation des offres. Le système en place prévoit un mécanisme de contrôle qui est effectif et performant. Il accorde le droit de recours à tout soumissionnaire, non satisfait par un processus de passation des marchés qui peut saisir à cette occasion la commission nationale de la commande publique (CNCP). Lors de la préparation du Projet, la mission a évalué la capacité de l'agence d'exécution. Le résultat de cette évaluation a fait ressortir qu'aucun élément significatif se

²⁹ <https://pefa.org/sites/default/files/MA-Sep16-PFMPR-Public%20with%20PEFA%20Check.pdf>

³⁰ http://www.oecd.org/fr/gouvernance/ethique/FR_MAPS_Projet_consultation.pdf

rapportant à la passation des marchés ne se différencie de la situation au niveau national. Le niveau de risque fiduciaire du programme pour le volet passation des marchés est jugé **Modéré.**

418. Compatibilité du système national de passation des marchés publics avec les procédures du FIDA. L'Article 3 du décret des Marchés Publics précise, en son dernier alinéa, que le des dérogations aux dispositions du décret peuvent être considérées dans les marchés passés dans le cadre d'accords ou conventions que le Maroc a conclus avec des organismes internationaux ou des états étrangers, lorsque les dits accords ou conventions stipulent expressément l'application de conditions de formes particulières de passation des marchés. Parmi les principales Incompatibilités avec les procédures du FIDA, l'on peut citer ce qui suit:

- Le décret ne prévoit pas la pondération dans l'évaluation technico-financière des offres de consultants prévue dans la méthode SBQC de sélection des Consultants.
- Le décret ne prévoit pas le recours à un consultant individuel et le système de Gestion Intégrée de la Dépense (GID) ne permet pas l'engagement ni le paiement des prestations de consultants individuels.

3. Dispositions en matière de Passation des marchés au PRODER

419. Les marchés de biens, de travaux et de services seront passés conformément aux dispositions de la réglementation marocaine en matière de passation des marchés, dans la mesure où ces dispositions sont compatibles avec les directives du FIDA pour la passation des marchés. Chaque programme de travail et budget annuel (PTBA) comprendra un plan de passation des marchés où seront indiquées les procédures à suivre par la DPA afin de s'assurer de la compatibilité avec les procédures du FIDA. Pour la Passation des marchés. L'appel d'offres national (AON) sera la méthode de passation des marchés obligatoire pour les contrats suivants:

- Travaux: pour les contrats d'un montant supérieur ou équivalent à 1 000 000 EUR
- Biens pour les contrats d'un montant supérieur ou équivalent à 200 000 EUR
- Services de consultants pour les contrats d'un montant supérieur ou équivalent à 100 000 EUR avec une sélection basée sur la qualité et le coût.

420. Par ailleurs, le Plan de Passation des Marchés (PPM) est l'outil par excellence de planification et de gestion des marchés dans le cadre des projets FIDA. Il définit la méthode de passation des marchés pour chaque contrat, les seuils et préférences applicables dans le cadre du Projet, spécifie les conditions dans lesquelles ces méthodes peuvent être utilisées. Sur la base du programme d'activités de démarrage, un Plan de Passation de Marchés couvrant les 18 premiers mois de mise en œuvre a été préparé dans le cadre de la formulation du Projet. Il sera actualisé au démarrage et soumis à la non objection du FIDA. Les PPM des années successives seront intégrés au Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), soumis à l'approbation du Comité de pilotage et à la non objection du FIDA. Chaque plan de passation des marchés précisera les procédures qui doivent être suivies par l'Emprunteur afin de garantir la compatibilité avec les directives du FIDA pour la passation des marchés.

421. Le Coordonnateur National du Projet est responsable de la bonne exécution de toutes les activités de passation des marchés. Le programme recrutera un spécialiste en passation de marchés pour gérer les processus d'acquisition et de contractualisation. Il devra avoir une expérience et une bonne connaissance des procédures de passation des marchés des bailleurs de fonds traditionnels, tels que la BM, la BAD et/ou le FIDA. Les tâches spécifiques de ce spécialiste sont décrites ci-dessous.

422. La fonction "Passation des marchés" exige qu'un service opérationnel et spécialisé en assure la gestion et le suivi avec les fournisseurs et prestataires dans le but de pourvoir aux besoins des services par des articles acquis aux meilleures conditions de qualité, délai de livraison, prix et paiement. Le spécialiste en passation de marchés assurera au quotidien la fonction d'achat. Il partagera les responsabilités d'acquisition et de gestion des stocks avec le Responsable Administratif et Financier, avec qui il travaillera en étroite collaboration pour établir les besoins, passer les commandes, et suivre l'exécution.

423. Concernant la mise en œuvre des différentes étapes de passation des marchés, le service technique se charge d'élaborer le cahier de prescriptions spécifiques (CPS) décrivant l'objet de l'appel d'offres et le règlement de consultation (RC) chacun dans sa spécialité (plantation, construction, ...). Ces CPS et RC sont préalablement élaborés par les spécialistes matières de l'Assistance Technique. Le service concerné est le Service de mise en œuvre des projets de production des filières de production agricole: formation, études et assistance technique, labellisation, acquisition des petits outillages, etc....

424. Une fois les CPS et RC validés par le service technique, celui-ci les achemine vers le bureau de marchés du programme qui se charge des tâches suivantes:

- L'élaboration de l'avis d'appel d'offres (version française et arabe);
- La finalisation et revue des documents CPS et RC.

425. Ensuite, le dossier est transmis au trésorier provincial (TP) pour étude et avis. Après un délai moyen de 15 jours, le dossier est renvoyé à la DPA pour la satisfaction des remarques jusqu'à l'obtention de l'avis favorable du TP.

426. Par la suite, le spécialiste de passation des marchés se charge de communiquer avec deux journaux pour une demande d'insertion afin de l'avis d'appel d'offres. Puis, il publie le même avis au niveau de portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma). Le délai de préparation et de soumission d'offres est de 21 jours pour les prestations inférieures à 1,5 millions de Dhs et de 41 jours pour les prestations dépassant 1,5 millions de Dhs.

427. Les plis contenant l'offre technique et administrative et l'offre financière sont déposés au choix des prestataires. En effet, ils sont:

- soit déposés, contre récépissé, dans le bureau du maître d'ouvrage indiqué dans l'avis d'appel d'offres;
- soit envoyés par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité;
- soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis.
- soit soumissionné par voie électronique selon la loi en vigueur.

428. Le délai pour la réception des plis expire à la date et à l'heure fixée par l'avis d'appel d'offres. Les plis déposés ou reçus postérieurement au jour et à l'heure fixés ne sont pas admis.

429. A leur réception, les plis sont enregistrés par le maître d'ouvrage dans leur ordre d'arrivée, sur un registre spécial. Le numéro d'enregistrement ainsi que la date et l'heure d'arrivée sont portés sur le pli remis.

430. Le jour d'ouverture de plis, la séance est ouverte par le président de la commission d'appel d'offres en présence de deux membres de la DPA et un membre du trésorier pour examiner les contenus des plis. L'évaluation passe par trois phases:

- Evaluation de dossier administratif séance tenante avec le représentant du ministère de finance: l'examen porte sur les moyens matériels et humains, les références et la conformité de déclaration sur l'honneur et de la caution provisoire. A l'issue de cette évaluation, les soumissionnaires admis sont annoncés en séance publique.
- Evaluation du dossier technique. Dans certain cas, l'évaluation nécessite une sous-commission avec une durée de travail de deux à cinq jours.
- Evaluation de l'offre financière: selon le RC, pour les soumissionnaires admis suite à l'évaluation technique, le président procède à l'ouverture des offres financières. A l'issue de l'examen des bordereaux des prix de détail estimatif, la commission propose le prestataire admis.

431. Le bureau de marchés se charge de (i) l'élaboration du procès verbal des trois phases susmentionnées et (ii) l'information du titulaire provisoire du marché pour le complément de dossier;

432. Les travaux de la commission d'appel d'offres sont repris dans un délai ne dépassant pas sept (7) jours de la date d'envoi au titulaire potentiel. La commission procède à l'examen de la conformité des dossiers présentés par le titulaire, notamment:

- l'attestation d'affiliation CNSS;
- le registre de commerce;
- le statut de la société; etc.

433. Une fois la commission juge le dossier du prestataire conforme, le bureau de marchés achemine toute la documentation à la trésorerie provinciale pour engagement et visa.

434. Dans un délai en moyen de 15 jours, le marché est engagé, visé et approuvé.

435. Par la suite, une réunion de démarrage s'effectue entre le maître d'ouvrage et le titulaire du marché pour discuter le chronogramme et les autres modalités d'exécution du marché. Et après, l'ordre de service de commencement sera émis par la DPA. Des ordres d'arrêt sont prévus selon le phasage du marché.

436. A titre de rappel, le tableau ci-dessous résume les différents délais de passation des marchés tels que prévus par le décret n.°2-12-349 des marchés publics.

Table 12: Calendrier de Passation des marchés au Maroc selon le Décret des marchés publics

Etape de passation de marché	Délai (jours)	Observations
Préparation du DAO (CPS+RC)	20	
Envoi a la commission d'Appel d'Offres pour avis	8	Article n.°19 du décret n.°2-12-349 des marchés publics
Envoi aux journaux pour publication AAO	5	
Publication de l'AAO et délais de préparation des offres	21	Ce délai peut être porté à 40 jours pour les cas énoncés à l'article 20 du décret
Ouverture et évaluation des offres techniques et administratives	7	En cas de report de la séance d'ouverture de plus, prévoir 2 jours de plus
Ouverture et évaluation des offres financières	10	en cas de demande d'éclaircissement sur une offre anormalement basse (y compris la convocation du Trésorier Provincial)
Achèvement des travaux de la commission	3	NB: prévoir 75 jours comme un max pour la période entre la date limite de remise des offres et l'attribution
Engagement	8	
Approbation du contrat	3	Ce délai varie en fonction du niveau d'approbation dépendant du seuils d'approbation comme suit: - Montant < 5 000 000 MAD: DPA - 5 000 000 MAD ≤ Montant < 15 000 000 MAD: DRA - Montant ≥ 15 000 000 MAD: Ministère
Information de l'attributaire du marché (Ordre de Service de Notification d'Attribution-ONSA)	5	Article n.°44 du décret n.°2-12-349 des marchés publics
Enregistrement du contrat et Caution	30	Travaux 20 jours Services 30 jours On peut démarrer les travaux sans caution
Ordre de Services de Commencement (OSC)	10	Décret
Total	130	Peut aller jusqu'à 6 mois (voir délais max ci-dessus) (et plus si manque de crédits)

437. Une session de formation en passation des marchés selon les procédures du FIDA pour l'ensemble du personnel du PRODER sera organisé au cours de l'atelier technique de démarrage. Tous les intervenants dans la Passation des Marchés bénéficieront d'une formation technique mandataire sur la passation des marchés, sur l'éthique, sur le système NOTUS de

demande de Non objection et sur la politique de tolérance zéro du FIDA en matière de corruption.

438. Dans la mesure du possible, les marchés seront préparés et lancés de façon à attirer les soumissionnaires, favoriser la concurrence et obtenir de meilleures offres. Les contrats de fournitures et travaux seront attribués sur la base d'un Appel d'Offres National (AON) conformément aux seuils ci-après:

- Pour les fournitures tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 400 000 EUR;
- Pour les travaux, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 1 000 000 EUR;
- Pour les services de consultants et firmes, tous les contrats d'un montant égal ou supérieur à 200 000 EUR.

439. Le Manuel de Mise en Œuvre précise les méthodes de passation des marchés autres que l'Appel d'offres national pouvant être utilisées pour les fournitures, les services de non consultants et les travaux.

440. Les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût. Le Manuel précise également les méthodes de passation des marchés, autres que la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût, qui peuvent être utilisées pour les services de Consultants.

4. Méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux

441. **Appel d'Offre National (AON).** Les contrats de fournitures et travaux sont attribués sur la base d'un Appel d'Offres national conformément aux seuils susmentionnés.

442. **Autres méthodes de Passation de Marchés de Fournitures et de Travaux.** Les marchés de fournitures et de travaux peuvent être réalisés à travers des méthodes de passation des marchés autres que l'Appel à la Concurrence Internationale. Il s'agit notamment de:

- Consultation de Fournisseurs à l'Echelle Nationale (CFN)
- Entente directe

5. Méthodes de Sélection et d'Emploi de Services de Consultants

443. **Sélection Fondée sur la Qualité et sur le Coût.** Sauf disposition contraire du paragraphe ci-dessous, les contrats de services de consultants sont attribués conformément à la Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût.

444. **Autres méthodes de Sélection et d'Emploi de services de Consultants.** D'autres méthodes de passation des marchés, peuvent être utilisées pour les services de Consultants. Il s'agit de:

- Sélection du Moins-Disant (SMD)
- Sélection fondée sur les qualifications des Consultants (SQL)
- Sélection Fondée sur la Qualité (SQ)
- Sélection par Gré à gré (G/G)
- Sélection avec Enveloppe Budgétaire (SEB)
- Sélection de Consultant à Titre Personnel (STP)

6. Examen par le FIDA des décisions relatives à la passation des marchés

445. Au sens du FIDA, le "processus de passation des marchés" désigne l'ensemble du cycle d'achat, depuis l'identification des besoins jusqu'à l'exécution du contrat.

446. Conformément au paragraphe 80 des directives pour la Passation Des marchés relatifs aux projets, le FIDA procédera à un examen préalable dans les cas suivants:

- Attribution d'un marché pour l'acquisition de biens et d'équipement d'un coût supérieur ou équivalent à 400 000 EUR;
- Attribution d'un marché pour l'exécution de travaux d'un coût estimatif supérieur ou équivalent à 1 000 000 EUR;
- Attribution d'un marché pour la prestation des services de consultants d'un coût estimatif supérieur ou équivalent à 200 000 EUR.

447. Les seuils mentionnés ci-dessus peuvent être modifiés par le FIDA en cours d'exécution du Projet.

448. Tous les contrats doivent être inscrits sur le registre des contrats qui devra être mis à jour et soumis tous les mois au chargé du programme de pays du FIDA.

449. Le contrôle portera sur la conformité de l'activité par rapport au PTBA, au PPM et à la réglementation et il portera également sur l'existence des ressources nécessaires et de son éligibilité.

7. Gouvernance

450. Les structures en charge du programme en charge sont relativement bien outillées du point de vue de la transparence, de la responsabilité, des qualifications de leurs ressources humaines. Au plan technique, les activités du PRODER s'inscrivent pour l'essentiel dans les programmes de performances sectorielles qui ont été conçus sur la base de la GAR et qui sont assujettis aux mécanismes de contrôle du Gouvernement. Au plan financier, la traçabilité des fonds du programme sera assurée à travers le circuit des recettes budgétaires sur financement extérieur et selon la réglementation nationale portant sur la gestion des finances publiques.

451. Le cadre légal et réglementaire du pays traite globalement avec satisfaction les questions relatives à la lutte contre la corruption et aux conflits d'Intérêts ainsi que les sanctions qui s'y rapportent. En effet, la Constitution du Royaume, mentionne explicitement la nécessité de lutter contre la corruption et d'assurer la bonne gouvernance et la transparence, comme outils fondamentaux de la gestion du secteur public.

452. L'Instance nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC), institution qui jouit de l'autonomie juridique, financière et administrative est dotée de tout un arsenal juridique pour la lutte contre les pratiques interdites (code pénal, code de la fonction publique, auto saisine, protection des témoins et des victimes, conflits d'intérêts etc.).

Annexe 1: Termes de référence du Spécialiste en Passation des Marchés

Placé/e sous l'autorité directe du Coordonnateur National, le/la Spécialiste en passation des marchés a pour mission d'assurer que les marchés nécessaires à la réalisation des activités du Projet sont préparés et exécutés efficacement, selon la réglementation marocaine à l'exception de la sélection des consultants selon la méthode basée sur la qualité et les coûts.

Installé(e) au sein de l'Unité de Gestion des Projets, il/elle rend compte de toutes les activités soumises à sa responsabilité relative à la programmation, à l'acquisition et au suivi de l'utilisation des biens et services fournis par le projet.

Le/la Spécialiste en passation des marchés est notamment chargé(e) de:

- L'organisation de la fonction

- Contribuer à la définition et à la mise en place des outils et procédures pour la passation des marchés à intégrer dans les manuels de procédures du Projet;
- Assister les structures bénéficiaires des appuis du Projet à utiliser les outils et méthodes selon les dispositions du manuel des procédures.

- La programmation

- Elaborer et mettre à jour le plan de passation des marchés;
- Ouvrir et tenir à jour un répertoire des fournisseurs et des entreprises selon les procédures de présélection prévues;
- Ouvrir et tenir à jour un bordereau des prix unitaires les plus usuels;
- Elaborer et tenir à jour la liste détaillée et chiffrée des acquisitions de biens et de services prévues sur le financement du Projet pour toutes les structures et services publics partenaires, et assister les structures bénéficiaires pour la définition des caractéristiques et spécifications techniques;
- Mettre en œuvre les recommandations des rapports d'audit de l'IGF et de supervision des missions du FIDA, pour les aspects liés à la passation des marchés.

- La préparation des documents d'appels d'offres

- Elaborer les dossiers standards d'appels d'offres pour les divers types de fournitures et les lettres d'invitation et contrats pour les services, et veiller à ce que ces modèles reçoivent les approbations nécessaires du FIDA et de l'Administration nationale;
- Assister tous les partenaires et entités de mises en œuvre du projet, dans la préparation des Dossiers d'Appel d'Offres (DAO), lettres d'invitation et publications;
- Veiller à ce que les dossiers soient instruits selon les procédures arrêtées et fassent l'objet des approbations dans les formes et délais requis (niveau national et FIDA).

- La passation des marchés

- Préparer et faire publier les avis d'appels d'offres, les demandes de manifestation d'intérêt ainsi que les demandes de propositions;
- Assister à toutes les séances d'ouverture et d'évaluation des offres ainsi qu'à toutes les séances d'attribution des marchés au besoin;
- Assurer la préparation des rapports d'évaluation des offres et obtenir les approbations nécessaires du FIDA et des Autorités nationales compétentes;
- Préparer les marchés et veiller à ce qu'ils soient signés, approuvés, et notifiés selon le manuel de procédures et dans les meilleurs délais;
- S'assurer que les soumissionnaires non retenus reçoivent les informations nécessaires ainsi que leurs cautions de soumission aussitôt après la décision d'attribution des marchés.

- L'exécution des marchés

- Soumettre systématiquement les engagements des marchés à l'approbation du Coordonnateur et les communiquer au Comptable;

- Superviser l'exécution suivant les exigences spécifiques de chaque marché;
- Organiser les commissions de réception des fournitures, et s'assurer que les articles, biens et services reçus sont corrects pour ce qui est de la quantité et de la qualité et qu'ils sont conformes aux spécifications;
- Prendre les mesures nécessaires pour que les biens et services soient livrés et entreposés en sûreté aux endroits et aux dates précisés;
- Tenir à jour le registre des contrats et préparer les rapports semestriels sur la situation des marchés.

- Le respect des accords avec le FIDA

- Veiller à ce que les procédures décrites dans les accords avec le FIDA soient respectées à tous les stades des acquisitions de biens et de services;
- Veiller à ce que les montants cumulés des fournitures acquises suivant les diverses procédures ne dépassent pas les plafonds par catégorie fixés dans les accords de prêt ou de don.

Partie 4: Suivi/évaluation, communication et gestion des savoirs

1. Introduction

453. Le présent Manuel de procédures de suivi-évaluation indique et formalise les démarches et outils devant permettre d'harmoniser l'organisation et les méthodologies de collecte et de circulation des informations relatives à l'état d'avancement du projet et au suivi opérationnel des actions sur le terrain. Il établit et précise de ce fait les rôles et les responsabilités des différents acteurs en termes de production et/ou de fourniture de données, ainsi que les niveaux d'utilisation. Les relations fonctionnelles entre les diverses entités dans le cadre du système de suivi-évaluation du PRODER-Taza y sont décrites, dans une vision d'interdépendance des sources et circuits d'information (flux montant et descendant).

454. Le système de suivi-évaluation ainsi défini permet de:

- Suivre l'exécution de la planification opérationnelle des activités;
- Rendre compte des réalisations du projet depuis sa mise en vigueur;
- Apprécier les effets et impacts, les retombées ou principaux changements constatés imputables aux actions du projet.

455. A ce titre, le SSE est:

- Adapté pour permettre la prise de décisions.
- Evolutif en fonction du dynamisme d'évolution des hypothèses de base, de l'atteinte des objectifs et des résultats du Projet.
- Participatif (intégrant les parties prenantes concernées, les gestionnaires, les responsables, les bénéficiaires, etc.).
- Conforme au système de gestion des résultats et d'impacts des Bailleurs de fonds.
- En articulation avec les systèmes de SE nationaux et ceux des partenaires techniques.

456. Comme tout système d'information, le Système d'Information de Suivi-Évaluation du PRODER-Taza est un ensemble interdépendant:

- d'acteurs (Qui utiliseront l'information pour prendre quelles décisions ? Et qui fourniront cette information ?);
- de données (Quels sont les besoins en informations et quelles données vont donc devoir être récoltées? Comment faut-il organiser la collecte des données pour éviter des duplications et des incohérences qui pourraient alourdir le traitement?);
- de procédures (Qui fait quoi et à quel moment, de telle sorte que les données soient collectées, transformées en informations, introduites dans le système, traitées et diffusées à la bonne l'adresse?);
- d'outils (Quels sont les outils nécessaires à la mise en œuvre des procédures?).

457. Il est important de signaler que ce **document est évolutif**. En effet, il est amené à être actualisé par l'UGP et plus précisément le RSE, avec l'appui de l'AT SE, qui doit systématiquement prendre en compte les révisions des outils, supports et méthodes en cours d'exécution du PRODER-Taza. De cette façon il reflétera toujours, les pratiques en cours en matière de suivi-évaluation du PRODER-Taza à tout instant.

2. Présentation du PRODER-Taza

458. Pour plus de précisions sur la présentation du Projet, il convient de se référer au DCP.

459. Une fiche synoptique du projet pourra être insérée en début de manuel, présentant: (i) le Ministère de tutelle, (ii) le titre du projet, (iii) les objectif général et de développement, (iv) les composantes et sous-composantes, (v) les bénéficiaires et zones d'intervention, (vi) la durée, date de lancement officielle, date d'entrée en vigueur et démarrage effectif, (vii) les bailleurs de fonds et coût du projet.

460. La mise en œuvre du PRODER-Taza est décrite précisément dans le Document de Conception du Projet PRODER-Taza (DCP) et le Manuel d'Exécution du Projet³¹ et est schématisée dans la figure suivante. Le principal niveau de mise en œuvre sont les niveaux province et cercles qui regroupent au niveau géographique plusieurs communes et douars.

3. Cadre global du suivi-évaluation du PRODER-Taza

Système de suivi-évaluation du FIDA (cf. annexe 4)

461. En 2003, le Conseil des gouverneurs a demandé au FIDA de mettre en place un système permettant de mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets financés par le Fond. Le FIDA a donc élaboré le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI), basé sur une approche de Gestion Axée sur les Résultats (cf. annexe 1). Le SYGRI était ainsi le cadre adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets financés par le Fond.

462. Dans un processus d'amélioration du SYGRI, une nouvelle approche a été mise en place depuis début 2017, intégrant des indicateurs voulus: (i) Plus stratégiques: Correspondance des indicateurs avec les priorités institutionnelles, (ii) Plus robustes: amélioration des définitions et des mesures, (iii) Plus simples: réduction du nombre d'indicateurs et des niveaux, autour de d'indicateurs de base auxquels les projets peuvent répondre: en lien avec des Objectifs spécifiques et des domaines d'intérêt thématique du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025, en lien avec les ODD et leurs cibles, complétés par des indicateurs spécifiques au projet qui ne seront pas agrégés par le FIDA.

463. Cette nouvelle approche a consisté à passer d'une évaluation des impacts à la mesure des résultats durant la vie du projet.

464. Les indicateurs retenus continuent à faire partie intégrante du cadre logique du Projet, sans le dénaturer, et sont intégrés à la fois au niveau des effets et des produits.

Leçons apprises des projets précédents ou en cours en lien avec le SE

465. La remise de la responsabilité du Suivi-évaluation (SE) uniquement à l'assistance technique externe³² présente des risques en termes de maîtrise des données (accès, disponibilité, qualité). Le contrôle du suivi-évaluation au niveau opérationnel relève toujours de la responsabilité de l'UGP/DPA.

466. En termes de gestion axée sur les résultats et contrôle qualité, l'insuffisance de l'évaluation des résultats intermédiaires et finaux, et des effets, par des enquêtes (spécifiques ou globale), ne permet pas (i) d'analyser la performance des interventions, (ii) d'évaluer les effets et impacts du projet (leçons apprises, dialogue politique) par l'UGP, la DPA et la DDRZM.

467. Outre le PTBA, il est nécessaire d'intégrer aussi les tableaux suivants pour faciliter le pilotage: (i) cadre logique (CL); (ii) cadre de mesures des résultats (CMR) intermédiaires et des principaux produits, dans lequel se retrouvent également les indicateurs du CL; (iii) tableau de suivi des bénéficiaires.

468. Etant donné que la DDRZM dispose d'une base de données nationale opérationnelle web, dans le cadre du Programme de réduction des disparités territoriales et sociales en milieu rural (PRDTS), que le PRODER-Taza devra alimenter, il n'est pas nécessaire de développer une application indépendante pour le SSE du projet. Cependant, il est recommandé de: (i) développer une base de données sous format Excel, suffisamment complète pour gérer la totalité des données du projet (faisable en raison du volume limité d'activités et d'une zone concentrée du projet), (ii) de développer une option d'importation de fichier Excel depuis cette base du PRODER-Taza vers la base de données du Programme de Réduction des Disparités gérée par la DDRZM, afin d'alléger la saisie par le RSE de l'UGP, dans la mesure du possible.

469. L'absence de manuel de SE, élaboré en début de mise en œuvre et partagé avec les acteurs de mise en œuvre, a également compromis le suivi et l'évaluation par la suite.

³¹ Ou en anglais *Project Implementation Manual (PIM)*

³² Comme expérimenté sur le PDFAZMT

Point sur les Strategies et systèmes d'information Nationaux

Système de suivi-évaluation sectoriel

470. Le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts (MAPMDREF) disposent de plusieurs bases de données pour le suivi des interventions à différents niveaux, comme le Système de gestion des projets inscrits dans le Plan Maroc Vert géré par l'ADA ou le Système d'information pour la gestion efficiente de la dépense budgétaire pour le suivi budgétaire du Ministère de l'Agriculture (GID: Gestion Intégrée de la Dépense).

471. Dans le cas présent, le PRODER s'inscrit dans le Programme de réduction des disparités sociales et territoriales (2017-2023) (PRDTS), financé par le Fonds de développement rural et des zones de montagne (FDRZM). Dans ce cadre, le suivi-évaluation du PRODER s'inscrira au niveau global dans le Système de suivi centralisé de la DDERZM, nommément le Système d'Information du Développement de l'Espace Rural et des Zones de Montagnes (SIDERZM) centralisé au sein du Service suivi-évaluation de la DDERZM.

472. Le SIDERZM, dont un manuel d'utilisation est déjà disponible en ligne, dispose d'entrées projet et d'applications spécifiques, comme c'est le cas pour le PDRMA (en cours de finalisation).

Direction Provinciale de La stratégie et des Statistiques (DDS)

473. La DDS est en charge de l'établissement des statistiques agricoles, ceci à travers la collecte des données terrain pour au moins six enquêtes annuelles: (i) occupation des sols (céréales, légumineuses), (ii) enquête prévisionnelle (céréales, légumineuses), (iii) enquête de rendement (céréales, légumineuses), (iv) enquête prévisionnelle d'estimation des productions végétales (dont la figue), (v) enquêtes spécifiques d'estimation des productions pour l'amandier et l'olivier, (vi) prix payés aux producteurs, (vii) enquêtes élevage (2 passages, hors apiculture). Les données viennent alimenter la base de données nationales du MAPMDREF, StatAgri³³.

474. Actuellement, le service statistique de la DPA encadre les enquêtes qui sont maintenant déléguées à des prestataires privés. Le traitement des données est centralisé et les données sont mises à disposition du service suivant un flux descendant.

475. La DDS au niveau provincial réalise également un suivi des prix sur deux marchés, qui alimente la base de données nationales sur les prix des produits agricoles, ASSAR³⁴.

476. La DDS est en charge du Recensement National Agricole (RNA), dont le dernier date des années 90 et qui était en cours au moment de la Mission de formulation: (i) enquête exhaustive de recensement des exploitations réalisée entre 2016 et aout 2017, dont les résultats traités ne sont pas encore rendu publics, (ii) enquêtes complémentaires sur les rendements, superficies, productions en cours de lancement, (iii) enquêtes stratégiques sur les risques sociaux et environnementaux à lancer.

477. Le Service des Statistiques de la DPA joue un rôle de relais et encadrement local pour le RNA, dont la collecte des données est également externalisée auprès de prestataires privés.

478. Au niveau provincial, la DDS dispose d'un responsable du service et deux techniciens/enquêteurs, d'où une disponibilité estimée d'au moins 0,5 H/mois pour assurer le suivi-évaluation au projet si besoin est (variable sur l'année en fonction de la période). Le responsable du service pourrait être pressenti comme RSE et le service mobilisé suivant les disponibilités et besoins sur l'encadrement et réalisation d'enquêtes légères et/ou sur la collecte des données en cas de besoin.

479. Il est à noter que le bureau du service est localisé hors des bureaux de la DPA, et qu'il serait nécessaire soit de rapatrier le service au sein du bâtiment principal de la DPA, soit de mettre à disposition un bureau pour le RSE (à temps-partiel) et l'AT (à temps plein) au sein du bâtiment, pour une proximité des échanges en continu.

³³ <http://www.agriculture.gov.ma/pages/statistiques-agricoles>, non accessible au public

³⁴ <http://www.prixagriculture.org>

480. Des membres du service manipulent déjà Google Earth Pro pour la localisation de réalisations et pourront être formés sur un SIG (base QSIG).

4. Présentation du SSE du PRODER-Taza au niveau opérationnel

Synthèse du système de suivi-évaluation du PRODER-Taza

Table 13: Tableau synthétique du suivi et évaluation au PRODER-TAZA

Fonctions	Suivi		Evaluation	
	Suivi de l'exécution des activités	Suivi des produits	Mesure des effets	Mesure de l'impact
Sources et outils clé	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données du Système de Suivi Evaluation (SSE) - Programmes de travail et budgets annuels (PTBA) - Plan de passation des marchés (PPM) - Plan de formation (PF) 	<ul style="list-style-type: none"> - Base de données du SSE - Fiches d'identification et de suivi - cadre logique - Cadre de mesure des résultats du projet - PTBA 	<ul style="list-style-type: none"> - Enquêtes spécifiques/EAR - Etude de référence - Evaluation finale - Etudes thématiques - Cadre logique - Cadre de mesure des résultats du projet - ateliers d'auto-évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> - Evaluation aléatoire par le FIDA - Etude de référence - Evaluation finale - Données nationales: RNA, ...
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires d'exécution privés (ONG, ...) - Assistance technique long-terme et court-terme - Partenaires (ONCA/CCA, ...) - UGP: resp. des services techniques, AT SE, RSE 	<ul style="list-style-type: none"> - Partenaires d'exécution privés (prestataires de service, ONG,...) au niveau provincial et cercle - Assistance technique long-terme et court-terme - UGP: responsables techniques, AT SE, RSE, coordinateur 	<ul style="list-style-type: none"> - UGP: RSE, coordinateur, - AT, BDE, AT - UCP/service suivi-évaluation de la DDERZM 	<ul style="list-style-type: none"> FIDA, DDERZM
Principaux produits	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports (trimestriel, semestriel, annuel) sur l'état d'exécution du PTBA - Rapports d'avancement et appendices pour les missions de supervision et de suivi du FIDA - Tableau de bord du CMR sur les indicateurs de produits et effets - Rapport annuel SMRO du FIDA fournis en amont des missions de supervision - Base de données actualisée et contrôlée 		<ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'enquêtes spécifiques - Cadre logique SMRO, tableau des bénéficiaires - Rapport d'évaluation - Rapport des études thématiques - Tableau de bord du CMR sur les indicateurs de produits et effets - Rapports d'analyses thématiques à partir de la Base de données 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports de l'étude de référence, de l'évaluation à mi-parcours et finale - Produits de capitalisation

Principes de base du dispositif de suivi-évaluation du PRODER-Taza

481. Le rôle du SE est de fournir des informations utiles à temps pour une meilleure prise de décision et de:

- Répondre aux besoins d'information du FIDA et du Gouvernement sur les activités, les résultats immédiats et l'impact à court et plus long terme du Projet,
- Produire, organiser et diffuser les informations nécessaires à son pilotage stratégique,
- Mettre à jour des stratégies et plans d'action.

482. Le SSE du PRODER-Taza s'articule autour de deux composantes techniques et une composante gestion de Projet:

- La conception et mise en place du SSE sur la base des questions de performance,
- La mise en œuvre: collecter, transmettre, compiler et gérer l'information. Plusieurs outils sont nécessaires,
- La réflexion critique sur l'analyse du SE: avec les partenaires, à travers des rencontres et ateliers institutionnalisés ou des missions de terrain,
- La présentation des résultats de ces analyses: rapports, gestion des savoirs, capitalisation, communication.

483. Si besoin est, un **dictionnaire des indicateurs du PRODER-Taza** doit être élaboré par le RSE et les partenaires afin de permettre une compréhension commune des données recherchées. Le dictionnaire offre une description de chaque indicateur du cadre logique suivant les critères suivants: (i) numéro et intitulé de l'indicateur, (ii) positionnement/ utilisation (ex. dans cadre logique), (iii) définition (spécifier si composite), (iv) dimension de ventilation (sexe, jeune, ménages, ...), (v) unité de mesure, (vi) zone de mesure, (vi) responsable de la collecte et méthodologie et fréquence, source de vérification. Les définitions des indicateurs de base sont déjà fournies par le FIDA et seront intégrées telles quelles.

A retenir

Pour répondre aux deux composantes techniques du Projet, le SSE s'appuie sur:

En interne

- ***Un cadre logique (CL) élaboré lors de la phase de formulation du projet PRODER-Taza et harmonisé avec le nouveau SMRO du FIDA en vigueur depuis septembre 2017,***
- ***Un cadre de mesure des résultats du projet (tel que présenté ci-dessous), qui est un tableau de bord intermédiaire opérationnel entre le CL qui donne les grandes orientations et le PTBA, plus opérationnel. Le CMR est un outil de travail pour le projet: il suit les données relatives aux principaux produits et effets désagrégés par cercle, sexe, âge, filière,***
- ***Un tableau de suivi des bénéficiaires,***
- ***Un outil de planification annuelle: le PTBA (Programme de Travail et de Budget Annuel),***
- ***Un système de collecte de données et tableaux de bord du projet: collecte et production de données, transmission vers les niveaux supérieurs, validation des informations aux différents échelons, saisie dans des bases de données, traitement brut des données, analyse et présentation des résultats,***
- ***Des auto-évaluations,***
- ***Des rapports narratifs à différents niveaux et périodicités,***
- ***des enquêtes et études spécifiques,***
- ***des évaluations à mi-parcours et finale,***

En externe

- ***Des revues à mi-parcours et finale,***
- ***Des missions de supervision, entre autres concernant le suivi de la performance du SSE,***

Le dispositif de suivi-évaluation du PRODER-Taza est un outil interne d'aide à la prise de décision dont le but est de permettre de suivre les performances dans l'exécution des activités, mais aussi et surtout de cerner les effets induits par ses interventions.

Pilotage et Planification

484. Le système de suivi-évaluation du PRODER-Taza s'appuie sur trois instruments majeurs de planification qui donnent un cadre de référence pour la mesure de la performance du programme:

- Un cadre logique, avec cibles, qui donne les grandes orientations du projet et les effets attendus,
- Le cadre de mesure des résultats du projet,

- Un Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA), opérationnel et axé sur la planification annuelle des activités et des indicateurs de réalisations, ayant une correspondance budgétaire à travers une codification analytique.

485. Le cadre logique, le cadre de mesure des résultats du projet et le PTBA sont complémentaires dans la gestion et le suivi-évaluation du projet.

Un Cadre logique aligné sur le Système FIDA (cf. DCP)

Le cadre logique est le cadre de référence de l'intervention du projet, harmonisé sur les standards du FIDA. Il est basé sur l'approche GAR (Gestion Axée sur les Résultats), présentée en annexe, qui vise à orienter les efforts du projet vers des résultats et non pas uniquement sur la réalisation d'activités et la livraison de produits (ex. nb de formés), quoique ces produits sont considérés comme essentiel dans le processus d'atteindre des résultats, d'où l'importance également de les suivre.

486. **SMRO.** Dans le cas spécifique des projets financés par le FIDA, le cadre logique est fortement harmonisé avec le nouveau cadre d'indicateurs de base inscrits dans le Système de Mesures des Résultats Opérationnels (SMRO). Ces indicateurs sont spécifiés dans le cadre logique.

487. Dans le cas précis du PRODER-Taza, la majorité des 15 indicateurs du cadre logique sont des indicateurs de base du FIDA: 10, dont 1 pour la portée, 5 pour les produits, 4 pour les effets.

488. **Quid de l'impact.** A noter que le cadre logique actuel intègre seulement un indicateur d'impacts conformément à la nouvelle approche du SYGRI qui axe le suivi des indicateurs sur les **effets et produits**. Après la fin du projet, la mesure de l'impact pourra être soumise à une évaluation spécifique du FIDA si le projet fait partie des projets retenus.

489. Il est à noter que le projet suivra principalement les effets du projet et non les impacts. Cependant, au niveau du système de SE interne au projet, des études d'évaluations menées en début, à mi-parcours (pour alimenter la RMP) et fin de projet (pour alimenter le rapport d'achèvement), permettront de suivre certains indicateurs clé d'impact et certains indicateurs d'effets et produits qui n'ont pas été retenus dans le cadre logique du projet, vu les contraintes en termes de nombre, mais qui sont jugés pertinents pour évaluer les évolutions liées au projet (ex. revenus, profil de pauvreté, sécurité alimentaire, nutrition, ...).

490. **Mesure des effets.** Les indicateurs d'effets seront mesurés à travers des études spécifiques et enquêtes ménage. Ces enquêtes permettront l'obtention de données quantitatives, quoique pour la plupart déclaratives. Les études spécifiques permettront de compléter ces données avec des données qualitatives ainsi que certaines quantitatives complémentaires.

491. **Approche genre dans le SE.** Concernant le genre et les jeunes, les études prévues pour le suivi et l'évaluation des résultats et effets doivent être obligatoirement genrées et abordées sous le prisme générationnel.

492. A ce titre, les échantillons des enquêtes doivent être identifiés dans cette perspective. Les résultats des enquêtes et études initiales (enquête initiale de référence et études spécifiques initiales) doivent être présentées de manière différenciée entre hommes, femmes, jeunes, ainsi que jeunes hommes et jeunes femmes, afin de mettre en évidence les écarts et les origines de ces écarts. Et les résultats des études et enquêtes spécifiques et finales à mi-parcours doivent être également présentés de manière à mettre en évidence les effets différenciés sur les différentes catégories et alimenter les analyses.

493. De plus, le système de suivi-évaluation du PRODER-Taza est genrée: (i) des cibles spécifiques de 40% pour les femmes et 40% pour les jeunes (dont 40% de jeunes femmes) ont été fixés dans le cadre logique du projet et doivent être atteints d'ici la fin du projet; (ii) la base de données du PRODER-Taza doit fournir obligatoirement les données concernant les bénéficiaires de manière désagrégée, ainsi que les tableaux de bord (cadre logique, cadre de mesure des résultats).

494. L'actualisation régulière du tableau de suivi des bénéficiaires vise à faciliter le suivi de cette désagrégation.

495. Au vu des niveaux très faibles de malnutrition dans les deux cercles d'intervention du PRODER, aucun indicateur spécifique n'a été inséré dans le cadre logique.

Le Cadre de Mesure des Résultats (CMR) du Projet

496. Le cadre de mesure de rendement du Projet est le tableau de bord le plus complet du projet. En effet, il intègre tous les résultats escomptés: c'est-à-dire les résultats finaux inscrits dans la cadre logique, ainsi que les principaux produits, mais également des résultats intermédiaires et produits inscrits ou non dans le PTBA.

497. Ce cadre de mesure des résultats du projet du projet axé principalement sur le suivi des produits est un document de travail intermédiaire mais essentiel pour le projet:

- Il s'agit d'un tableau de synthèse compilant les indicateurs du cadre logique et du PTBA, et d'autres indicateurs de résultats intermédiaires jugés pertinents pour la conduite du projet,
- Il sert de base à l'élaboration de la base de données,
- A partir de ce cadre sont élaborés l'ensemble des sorties nécessaires à la gestion et au suivi du projet: (i) cadre logique et (ii) dimension technique du PTBA. Les sorties pourront être basées sur le niveau cercle ou niveau provincial.

498. Il se présentera sous forme d'un fichier Excel, avec possiblement une feuille de calcul par sous-composante, avec désagrégation par cercle, sexe et âge si pertinent.

499. La trame générale de base du CMR est proposée en Annexe 6.

Programme de travail et budget annuel (PTBA)

500. Le projet sera exécuté sur la base de Plans de travail et budgets annuels (PTBA) pour faciliter l'opérationnalisation et le suivi de l'exécution. Ces PTBA seront préparés par l'UGP de la DPA de la Province de Taza du projet, plus précisément sous la responsabilité du coordinateur appuyé par le RSE, ceci de manière participative avec les services techniques concernés, les services provinciaux et les partenaires du programme.

501. Les besoins seront identifiés dans les deux cercles du projet pour aboutir à un programme consolidé, sur la base des prévisions du COSTAB ajustées en fonction des niveaux des réalisations, des besoins des bénéficiaires, des capacités d'exécution et des dotations budgétaires. Il sera soumis pour avis au Comité de Pilotage Provincial (CPP), avant examen et validation par le Comité National du Projet (CNP), présidé par la DDERZM, qui le soumettra au FIDA pour ANO, ceci dans le respect rigoureux des délais convenus.

502. Le PTBA, planifié pour une durée de 12 mois, sera articulé autour de: (i) une présentation des réalisations physiques et financières antérieures cumulées (à partir de l'année 2), (ii) d'une description détaillée des activités prévues pour l'année sous programmation, assortie des modalités d'exécution, d'indicateurs de suivi des réalisations et des responsables d'activités; (iii) d'un plan de décaissement; et (iv) un Plan de passation des marchés (PPM). A noter que le premier PTBA comprendra un PPM de 18 mois. La première année, le PTBA sera préparé par l'UGP en début d'année.

503. Les bilans d'activités sont également soumis à la validation du CPP et à l'approbation du FIDA. Une approche flexible permettant une révision du PTBA au cours de l'exercice budgétaire sera adoptée.

504. Les PTBA doivent comporter: i) une présentation résumée des activités par province et par filière; ii) une présentation des réalisations physiques et financières antérieures cumulées et de l'année en cours; iii) une description détaillée des activités du Projet pour l'année à venir; iv) l'origine et l'utilisation des fonds; et v) un plan de passations des marchés pour l'année à venir (cf. Trame de rapport de PTBA en annexe 3).

505. Le PTBA du PRODER intègre les deux composantes techniques et la composante 3 de coordination et suivi-évaluation.

506. La structure du tableau de suivi du PTBA comprend les composantes et activités, le libellé des indicateurs, leur unité et les cibles à atteindre par le Projet et le pourcentage des réalisations cumulées pour le Projet. De plus, ce format de PTBA reprend les objectifs de

l'année précédente avec ce qui était planifié et ce qui a été réalisé ainsi que les prévisions du PTBA de l'année en cours de préparation avec le coût prévisionnel des activités en question.

507. Bien qu'un unique PTBA global soit produit, ce dernier pourra être néanmoins désagrégé par cercle, voire jusqu'au niveau commune, si pertinent.

Table 14: Calendrier indicatif de préparation des PTBA

Période	Activité	Responsable et participants
Avant 30 juillet	Activités préparatoires: diagnostics au niveau des cercles et consolidation niveau province	DPA, coordinateur/rice technique, RSE, resp. services techniques de la DPA, avec appui de l'AT
Avant 30 septembre	Ebauche des résultats prévisionnels consolidés de l'année en cours et des objectifs et grands axes stratégiques (activités phares) de l'année à venir et identification du phasage des marchés à passer	DPA, coordinateur/rice technique, RSE, resp. services techniques de la DPA, avec appui de l'AT
	Budgétisation du PTBA sur la base des marchés	coordinateur/rice technique, RSE, resp. services techniques de la DPA, Resp. PPM, RAF, AT finances et AT PPM
	Finalisation du PTBA avec activités hors marchés (avec budgétisation)	coordinateur/rice technique, RSE, RAF, resp. PPM
01-05 octobre	Discussion et adoption du projet de PTBA/PPM par l'UGP avec l'équipe (atelier)	UGP, AT, partenaires
06-09 octobre	Correction du document et transmission aux membres du Comité de Pilotage Provincial (CPP)	coordinateur/rice technique, RSE
19-21 octobre	Réunion du Comité de Pilotage Provincial (CPP) et approbation du PTBA/PPM	CPP
22-30 octobre	Prise en charge des observations du CPP, finalisation du PTBA/PPM	coordinateur/rice technique, RSE, RAF
31 octobre	Transmission du PTBA/PPM au DDERZM	DPA
15 novembre	Examen et validation du PTBA/PPM par la DDERZM et transmission au FIDA pour ANO	DDERZM
30 novembre	Non Objection du FIDA	FIDA

508. **Modification du PTBA en cours d'année.** Une approche souple sera adoptée pour tenir compte des modifications issues du dialogue permanent entre le Projet et les parties prenantes dans la mise en œuvre des activités. L'UGP et les missions de supervision pourront proposer des modifications au PTBA au cours de l'année considérée.

509. Les modifications budgétaires impliquant des activités nouvelles d'importance significative seront approuvées par avis de non objection du FIDA.

510. **Suivi du PTBA.** Trois indicateurs sont utilisés pour le suivi de l'exécution des activités de chaque composante et pour l'ensemble du projet:

- taux de réalisation des produits du PTBA basés sur de indicateurs définis pour chaque activité (cf. tableau de suivi des indicateurs des produits/mesures des progrès physiques). Certains de ces indicateurs purement de processus servent à suivre l'avancement des activités, d'autres permettront d'alimenter les indicateurs de produits du cadre logique (exemple: nombre de ruches installés). Ces taux sont ceux demandés dans l'appendice 1 des rapports de supervision du FIDA;
- taux d'exécution financière des activités réalisées;
- taux d'avancement réel du processus d'exécution physique des activités planifiées.

Table 15: Tableau de suivi des indicateurs des produits/mesures des progrès physiques

Produits	Indicateurs relatifs au produit de l'activité	Unité	Cible PTBA	Réalisations PTBA	Taux d'atteinte sur PTBA	Réalisations cumulées projet	Cibles projet / COSTAB	Taux atteinte cumulé sur projet
Composante:								
Sous-composante:								
Activité:								

511. Taux de réalisations et taux d'avancement réel des activités (Annexe 2)

L'expérience des projets FIDA a montré parfois des écarts importants entre les taux de réalisations physiques (basés sur les produits) et les taux d'exécution financière des mêmes activités, dus principalement à la complexité des processus d'obtention d'un produit final.

512. En effet, la mise en œuvre effective des activités comporte des étapes clés dans le processus d'avancement de la réalisation. Ces étapes clés sont déterminées, en relation avec les acteurs de la mise en œuvre, à l'avance lors de la planification et constituent des jalons correspondants à des efforts de réalisation ou niveaux d'avancement du processus de réalisation de l'activité. Ainsi, il est possible de déterminer et d'attribuer un pourcentage de niveau de réalisation à chaque étape dans le processus de réalisation.

513. Par exemple, si l'activité est « Réaliser une étude », alors les différentes étapes du processus sont: (1) Etape 1: Les TDR sont élaborés, correspondant à 5% de réalisation cumulée de cette activité, (2) Etape 2: le Consultant est recruté, correspondant à 20% de réalisation cumulée de l'activité, (3) Etape 3: Le rapport provisoire est disponible, correspondant à 90% de réalisation cumulée de l'activité, (4) Etape 4: Le rapport final est validé, correspondant à 100% de réalisation cumulée de l'activité.

514. Ce taux d'avancement réel de l'activité est ainsi plus cohérent avec l'exécution financière. Il est donc préconisé de suivre et fournir ces deux taux, notamment lors des missions de supervision.

515. Harmonisation codification analytique entre réalisations physiques et exécution financière. Dans la mesure du possible, une codification analytique mettant en lien réalisations physiques à travers les activités et exécution financière sera assurée dans l'application du PRODOR dans le SIDERZM présentant le PTBA.

516. Chaque activité se voit attribuer un code analytique dont l'objectif est de simplifier la manipulation des données. Ce code est construit autour de la structure du Projet qui distingue les composantes, les sous-composantes, les volets et les activités. Cette codification se présente comme suit:

Table 16: Codification analytique des activités

Désignation	Codification	Exemple
Composante	Un caractère: un chiffre	1
Sous-composante	Deux caractères: un chiffre suivi d'un chiffre	11
Volet	Trois caractères: un chiffre suivi de deux chiffres	111
Activité	Cinq caractères: une chiffre suivi de quatre chiffres (à partir de 01)	11101

517. Il convient d'élaborer dès le début du projet un PTBA exhaustif intégrant toutes les activités prévisionnelles sur la durée du projet, même si la première année seul un nombre limité d'activités auront un budget dédié et seront intégrées dans le chronogramme de la

période. D'autre part, il se peut que pour des questions opérationnelles, il soit nécessaire d'identifier pour une même activité plusieurs sous-activités, qui pourront être insérées dans le PTBA mais ne seront pas sujettes à la codification analytique.

Tableau de suivi des bénéficiaires (cf. tableau dans DCP)

518. Le tableau des bénéficiaires est rarement inséré dans le manuel de SE alors qu'il est indispensable pour répondre à l'indicateur de portée du FIDA (désagrégé) et suivre l'évolution dans l'atteinte de la cible de cet indicateur. Les données de suivi de ce tableau sont extraites directement de la base de données, sans enquête spécifique. Sur le modèle du tableau de ciblage inscrit dans le DCP, ce tableau doit renseigner par type de bénéficiaires (niveau sous-composantes): (i) le total de personnes touchées, (ii) le nombre de femmes, (iii) le nombre de jeunes, désagrégés en homme et femme, (iv) le mode d'estimation ou de calcul, (v) les doublons possibles avec d'autres bénéficiaires, (vi) le nombre de ménages correspondants, (vii) une colonne « observations ».

Suivi de terrain

519. Le premier niveau de suivi des activités est assuré par les partenaires d'exécution, qui mettent en œuvre ces activités.

520. Le second niveau de suivi est assuré par les responsables des services techniques de la DPA et les CCA, qui assurent la supervision et le contrôle qualité des activités menées (cf. mécanismes de suivi et supervision par sous-composante).

521. Une supervision est assurée en parallèle par le RSE et l'AT SE.

Gestion de l'information du Projet: collecte, saisie, traitement et analyse

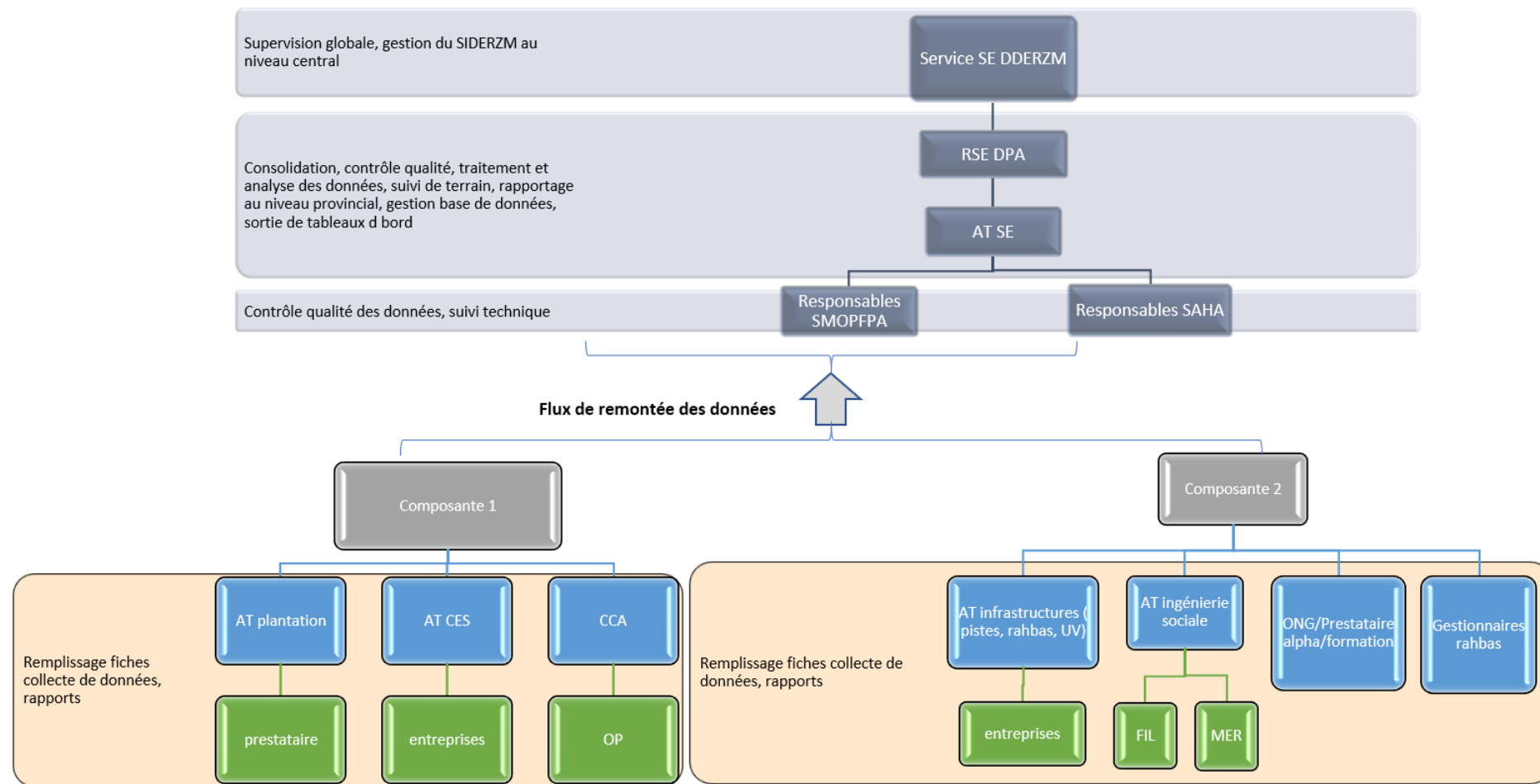
522. Le Système de suivi-évaluation du PRODER-Taza implique un nombre important d'acteurs qui fournissent chacun un volume important de données, quoique principalement circonscrit à deux cercles, au niveau des périmètres de plantations et zones environnantes concernant les CES, des zones pressenties des rahbas et des douars pour l'alphabétisation et les MER (directement mis en œuvre dans les communautés). Le traitement de cette quantité d'informations nécessite à la fois:

- La mise en place de mécanismes pour assurer l'efficacité et l'efficacé du système,
- Une définition claire des rôles et flux de données,
- L'utilisation d'une base de données informatisée complète sous format Excel, qui puisse consolider une masse raisonnable de données provenant de différents utilisateurs.

Schéma fonctionnel du SSE du Projet (collecte, circulation, vérification et traitement des données)

Figure 7: Schéma fonctionnel des flux de données pour le SSE du PRODER-Taza

Schéma fonctionnel des flux de données pour le suivi-évaluation du PRODER-Taza



Organisation du Suivi-évaluation entre le niveau national et provincial

523. Deux niveaux de suivi seront mis en place, alignés sur les niveaux de coordination : (i) une supervision globale et suivi des réalisations par l'unité centrale de coordination du projet (UCP) domiciliée au niveau de la DDERZM, notamment par le service suivi-évaluation de la DDERZM, (ii) un suivi terrain de proximité et un premier niveau de collecte et consolidation des données au niveau de l'UGP domiciliée au sein de la DPA (niveau opérationnel du suivi).

Rôle de la DDERZM au niveau central

524. Une supervision globale sera assurée par le service suivi-évaluation de la DDERZM, principalement par (i) l'accompagnement et le contrôle de l'actualisation/consolidation de l'application du PRODER dans le SIDERZM et vérification de cohérence, (ii) la participation aux missions externes de supervision et évaluation (mi-parcours, achèvement), conjointement avec le FIDA.

525. En amont du démarrage du projet, le service SE de la DDERZM appuyée par la DSI (Direction des Services Informatiques) développera en interne l'application web spécifique au PRODER, sur le modèle de celle en cours de développement sur le PDRMA, sur la base du cadre logique et cadre de mesure des résultats. Cette application comme pour le PDRMA fera le lien avec le suivi financier et la passation de marché.

526. Comme il est préconisé sur le PRODER, qui intervient exclusivement dans une Province à Taza de disposer d'une base de données autonome sous format Excel, il est proposé d'importer des tableaux Excel en alternative à la saisie directe en ligne pour alléger le travail de l'UGP³⁵. Ceci demandera peut-être un accès local en sus de l'accès web.

527. Comme l'un des utilisateurs sera l'AT en SE du PRODER, il est demandé d'avoir des comptes utilisateurs temporaires dans ce cas, qui puissent être supprimés rapidement.

528. Le service SE formera dans la Province de Taza au moins le RSE de l'UGP du PRODER ainsi que l'AT en SE sur l'application, apportera une assistance pour l'alimentation du SIDERZM et la maintenance par la DSI.

529. Il fournira également un manuel d'utilisation sur le modèle de celui du PDRMA en cours d'établissement. Le manuel d'utilisation du SIDERZM téléchargeable dans le système sera également en appui aux utilisateurs.

Rôles du RSE et de l'assistant technique en suivi-évaluation long-terme (AT SE)

530. Le **RSE/UGP de la DPA** a pour rôle d'assurer le bon fonctionnement du système de suivi-évaluation du PRODER-Taza.

531. A ce titre, au démarrage du projet, entre 6 mois et un an après le début du projet, il assure :

- la réalisation de l'étude référence (inclue l'enquête ménage de référence) par un prestataire, sur la base des TdR en annexe au présent manuel,
- l'actualisation du présent manuel et l'appui à l'élaboration des outils de collecte de données par les différents acteurs concernés, cci à travers une assistance technique court-terme,
- l'intégration des clauses concernant le suivi-évaluation (obligation de remise de fiches de collecte de données et de rapports à une fréquence à fixer) dans les contrats et conventions avec les prestataires et partenaires,
- l'organisation d'un atelier de formation sur le manuel et les outils de collecte des acteurs concernés.

532. En vitesse de croisière, il supervise le travail de **l'AT SE long-terme**, en charge de :

- la gestion de la base de données autonome sur base Excel: consolidation des données, contrôle qualité des données, suivi de la remise des fiches de collecte et rapports par les partenaires,

³⁵ Quoiqu'au niveau technique l'importation de fichiers Excel soit facilement à mettre en place, le service SE de la DDERZM pourra préférer maintenir une saisie en ligne.

- la manipulation de l’application du PRODER-TAZA dans le SIDERZM: saisie du PTBA dans l’application si besoin est, saisie directe des données suivies ou importation de tableaux Excel,
- La sortie trimestrielle des tableaux de bord sous forme Excel: Cadre de mesure des résultats et tableau de suivi des bénéficiaires,
- La rédaction des rapports semestriels et annuels,
- La supervision de la remise des rapports des partenaires et prestataires à temps,
- Les travaux de capitalisation.

533. Le RSE est responsable de (mais pourra solliciter ponctuellement l’AT SE):

- L’analyse des données collectées pour le pilotage du projet,
- L’animation de l’élaboration du PTBA,
- l’envoi chaque année en mars au FIDA du **cadre logique (CL) actualisé ORMS**³⁶ (format Excel),
- l’animation de réunions mensuelles de coordination et suivi, dont le secrétariat est assuré par l’AT SE,
- l’envoi du CL sera également actualisé lors des **missions de supervision** qui seront réalisées annuellement par le FIDA et la DDZERM,
- la préparation des missions de supervision et des missions à la MP et achèvement,
- l’archivage des rapports sous format papier et électronique au sein de la DPA,
- le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le SE (Excel, SIG).

534. Le RSE et l’AT SE se partageront la supervision des actions à travers des missions de terrain ponctuelles (en sus de la supervision technique par les techniciens des autres services).

535. En prévision des revues à mi-parcours et achèvement, le RSE, avec l’appui de l’AT SE et en concertation avec les responsables des services techniques impliqués, assure l’élaboration des TdR et le lancement des ateliers d’auto-évaluation, enquêtes et études, telles que définies dans la section évaluation du présent manuel.

536. Le RSE et l’AT SE travaillent en étroite collaboration avec le responsable financier du service support et l’AT en appui financier pour le contrôle des données et la confrontation avec les données financières, avant importation ou saisie dans le SIDERZM. Ils assurent enfin la disponibilité et qualité des données pour les missions de supervision.

Répartition des rôles dans la collecte, la saisie, le traitement et l’analyse des données

537. Les principaux acteurs impliqués dans le système de suivi-évaluation du PRODER-Taza se situent aux échelles suivantes d’exécution: (i) niveau national; (ii) niveau antenne.

538. Les principaux acteurs, leurs rôles et responsabilités ainsi que les outils qu’ils utilisent sont présentés ci-dessous:

Table 17: Tableau des rôles et outils utilisés par les acteurs du SSE du Projet

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE
Cercle et	Prestataires (plantation,	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: collecte, saisie des données dans les fichiers Excel et transmission

³⁶ ORMS: Operational Results Monitoring System

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE
Province	CES, MER, alpha) (C1 et C2)	<ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter données sur plantations, CES, MER, FIL, formations C1 et C2, ... - Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données collectées - Transmettre les fiches de collecte sous format Excel sur données collectées - Participer aux réunions de coordination et suivi - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes et études spécifiques (impliquant la mise en contact avec les personnes de l'échantillon) - Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PRODER-Taza - Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du CPP et COPIL - Assurer le suivi des activités sur le terrain en concertation avec le responsable technique de l'UGP/DPA et les AT techniques - Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à l'UGP - Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PRODER-Taza
Province	Entreprises génie civil (pistes, rahbas, UV, gabions) (C2 et C)	<p>Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: Remise à temps des rapports d'exécution des travaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter les données sur infrastructures (aménagements, pistes, UV, rahbas, ...): exécution des travaux - Fournir les rapports trimestriels et annuels d'avancement des travaux - Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à l'UGP
Province	CCA/ONCA (plantation, apiculture, formations)	<p>Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: collecte, saisie des données dans les fichiers Excel et transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superviser les activités des domaines cités - Participer aux réunions de coordination et suivi - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Faciliter les enquêtes et études spécifiques (impliquant la mise en contact avec les personnes de l'échantillon) - Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PRODER-Taza
Cercle	Gestionnaire Rahba (C2)	<p>Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: collecte, saisie des données sur rahbas dans les fichiers Excel et transmission</p> <ul style="list-style-type: none"> - Superviser et collecter données sur flux marché (volumes, fréquentation, prix, ...) - Elaborer des fiches de collecte spécifiques, cohérentes avec le fichier Excel de transmission - Assurer un premier contrôle de fiabilité et complétude des données compilées dans les fichiers Excel - Transmettre les fichiers Excel mensuels sur données collectées - Participer aux réunions de coordination et suivi - Participer aux diagnostics pour la préparation du PTBA - Fournir les rapports trimestriels et annuels - Faciliter les enquêtes et études spécifiques du projet (impliquant la mise en contact avec les personnes de l'échantillon) - Conserver une copie des fiches de collecte, pouvant être mises à disposition du PRODER-Taza - Fournir toutes les données nécessaires en prévision des missions de supervision et des réunions du CPP et COPIL - Dans le cas de difficultés non-surmontables localement, en référer en temps à l'UGP - Fournir toute information pour la capitalisation et la communication du PRODER-Taza

Niveau	Acteur	Rôle dans le SSE
Antenne	AT sur sous-composantes techniques	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: supervision technique spécifique <ul style="list-style-type: none"> - Suivi terrain de proximité - Contrôle primaire des données des fichiers Excel fournis par les prestataires et partenaires - Participation aux analyses des données - Contribution aux rapports d'activités et proposition PTBA - Participation aux travaux de capitalisation
Antenne	AT SE	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: Assiste le RSE/UGP sur toutes les tâches qui lui sont assignées (cf. paragraphe ci-dessus)
Province	Responsables des services techniques de la DPA (SAHA, SMOFP)	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: supervision technique <ul style="list-style-type: none"> - Contrôle fiabilité données et validation finale des données consolidées dans le SSI - Supervision ponctuelle terrain - Participation aux analyses des données - Contribution aux rapports d'activités et proposition PTBA niveau national - Participation aux travaux de capitalisation
National	RSE	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: conceptuel et de supervision, restitution et analyse des données (cf. paragraphe ci-dessus)
Province	Comité de Pilotage Provincial	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: validation des analyses et réorientation du projet au niveau antenne <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la coordination et le développement des synergies au niveau provincial - Examiner le PTBA
National	Coordinateur UGP/DPA	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: Supervision générale <ul style="list-style-type: none"> - Valide le SSE du PRODER-Taza - Participe aux analyses des données - Valide les rapports d'activités et PTBA - Vérification adéquation du SSE et des analyses avec la gestion du projet
National	UCP service S&E de la DDERZM	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: Analyse <ul style="list-style-type: none"> - Développe en interne l'application web spécifique au PRODER - Forme le RSE/UGP et l'AT en SE sur l'application - Apporte une assistance pour l'alimentation du SIDERZM et la maintenance par la DSI - Assure la supervision globale - Accompagne et contrôle l'actualisation/consolidation de l'application du PRODER dans le SIDERZM et assure la vérification de cohérence - Participe aux missions externes de supervision et évaluation (mi-parcours, achèvement) Lancement des missions de RMP et achèvement
National	COPIL	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza: validation des analyses et réorientations du projet <ul style="list-style-type: none"> - Pilote le PRODER-TAZA - Analyse les orientations stratégiques et de leur compatibilité avec les programmes et stratégies nationales - Examine l'état d'avancement global du Projet - Valide le PTBA
National	FIDA	Rôle principal dans le SSE du PRODER-Taza <ul style="list-style-type: none"> - Participe au comité de pilotage et missions de supervision - Approuve les PTBA - Valide les rapports annuels SMRO - Apporte une assistance technique au SSE - Participe aux missions MP et achèvement

Réunion mensuelle de mise en oeuvre au niveau antenne

539. Des réunions hebdomadaires de coordination se tiennent au niveau des services techniques de la DPA avec les AT concernés, lors desquelles se fera également le suivi des activités du PRODER.

540. Il est proposé d'organiser des réunions mensuelles, avec les partenaires de mise en œuvre des différentes sous-composantes et les AT, qui permettront d'assurer (i) un suivi opérationnel, (ii) l'appropriation des objectifs, approches et outils du projet dans la phase de démarrage, (iii) le suivi et contrôle des données fournis par les opérateurs et autres parties prenantes, (iv) leur confrontation et mise en cohérence d'un opérateur à l'autre, (v) la supervision des activités par l'antenne, au-delà du suivi de proximité réalisé à travers des missions de terrain régulières, (vi) le partage de pratiques et échanges entre les opérateurs et autres parties prenantes.

541. Ces réunions auront donc un volet obligatoire suivi-évaluation dans l'ordre du jour

Comités de pilotage provincial et national (CPP et COPIL) (cf. DCP)

Les outils de collecte

542. Ces outils seront réalisés sur la base des indicateurs exigés dans le cadre de mesure des résultats, le cadre logique, le tableau de suivi des bénéficiaires et le PTBA. Il est de la responsabilité du RSE de s'assurer de la disponibilité de ces fiches et fichiers. A ce titre, le prestataire retenu devra former et accompagner le RSE sur cette tâche, en tout début de projet.

543. Une fois élaborés, les outils seront référencés et intégrés dans un **tableau de suivi des outils** qui indiquera les informations suivantes: (i) numéro et intitulé de l'outil; (ii) thématique/ sous-composante concernée; (iii) données disponibles dans l'outil; (iv) responsable du remplissage; (v) source de collecte; (vi) fréquence de remplissage; (vii) destinataires et utilisation directes des données; (viii) commentaires. Les outils seront principalement des fiches en format Word et des tableaux sous format Excel.

Le système de suivi informatisé (SSI)

Application du Projet dans le SIDERZM

544. Etant donné que la DDERZM dispose d'une base de données nationale opérationnelle web (SIDERZM), que le PRODER-Taza devra alimenter, il n'apparaît pas nécessaire de développer une application spécifique pour le SSE du projet au niveau provincial, mais il est recommandé de: (i) développer une base de données autonome sous format Excel, suffisamment complète pour gérer la totalité des données du projet (faisable en raison du volume limité d'activité et d'une zone réduite du projet), (ii) de développer une option d'importation de fichier Excel depuis cette base de données du PRODER-Taza vers le SIDERZM, afin d'alléger la saisie par le RSE de l'UGP.

545. Ainsi la gestion des données se fera à deux niveaux:

- Niveau provincial: (i) collecte des données, traitement, analyse, (ii) consolidation dans une base de données Excel et contrôle de fiabilité et complétude des données, (iii) suivi des tableaux de bord sous format Excel.
- Niveau central: (i) importation ou saisie dans le SIDERZM, (ii) contrôle des données et analyse avec confrontation avec les données financières, (iii) sortie des tableaux de bord et PTBA.

546. Les utilisateurs qui auront un accès à l'application du PRODER dans le SIDERZM seront, au niveau provincial, le RSE et l'AT SE.

Mise en place d'un SIG (Système d'Information Géographique)

547. Le RSE de l'UGP avec l'appui de l'AT assurera la mise en place d'un système d'information géographique simple, à partir de logiciel en open source type QGIS, principalement pour (i) la localisation des périmètres mis en culture, pistes, marchés, ..., et la production de cartes générales et thématiques; (ii) le suivi du couvert végétal, en lien avec la composante 1, en début et fin de projet en téléchargeant gratuitement et comparant des tuiles sur le site de la NASA ou ESA (suivi de l'indice de végétation par différence normalisée ou NDVI³⁷).

³⁷ NDVI: Normalized Difference vegetation Index

548. Le SIG devra être disponible en accès local pour l'administration provinciale (à installer sur plusieurs postes), avec possibilité d'exportation vers le SIDERZM.

549. Le SIG sera développé en début de projet par un prestataire privé qui mettra en place le système et assurera une formation initiale: (i) sur la manipulation du SIG auprès du RSE, un technicien du service statistique, l'AT SE et deux autres personnes des services techniques de la DPA qui pourraient être amenés à utiliser le système, (ii) en géoréférencement à destination des techniciens impliqués dans le suivi de terrain, dont les techniciens de la CCA et les AT des services techniques. Des sessions de recyclage sur les deux volets seront assurées auprès du même public en deuxième année.

Restitution et analyse des données et support de diffusion

550. Les données consolidées sont restituées et analysées dans les rapports d'activités et le PTBA.

Table 18: Liste et délais de soumission des rapports³⁸

Types de rapports	Personnes responsables de la remise du rapport	Echéances période	et Destinataires du rapport	Objectifs
A) Procès-verbaux de réunions et rapports de mission terrain				
Procès-verbal des réunions hebdomadaires de l'UGP	AT SE de l'UGP	1 jour ouvrable après la tenue de la réunion	Coordinateur.rice, responsables des services techniques, RSE, AT	Suivi de l'exécution
Procès-verbal des réunions mensuelles de coordination	AT SE de l'UGP	2 jours ouvrables après la tenue de la réunion	Coordinateur/rice Partenaires de mise en œuvre, DPA	Suivi de l'exécution et des décisions
Compte-rendu des missions de terrain et visites de contrôle	Responsables services techniques, RSE, AT SE	3 jours ouvrables après la fin de chaque mission	RSE Coordinateur/rice	Contrôle et supervision des activités Réception provisoire ou définitive des travaux
B) Rapports des partenaires et prestataires				
Rapport d'activités trimestriel	Prestataires (ONG, bureaux d'études) dans C1 et C2	15 jrs après la fin de chaque trimestre	responsables techniques, RSE	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités
Rapport trimestriel de suivi des travaux (pistes, rahbas, UV, ouvrages CES)	AT infrastructures (pistes, UV, Rahbas)	15 jrs après la fin de chaque trimestre	Responsable technique SAHA, RSE	Contrôle et suivi avancement des travaux
Rapport trimestriel fonctionnement rahbas	Gestionnaires des quatre rahbas	15 jrs après la fin de chaque trimestre	responsables techniques SMOPF, AT ingénierie, RSE	Suivi des activités et effets des rahbas
Rapport d'enquête/étude	Consultant/bureau	5 jours ouvrables après réunion de validation	RSE, responsables techniques	Suivi des résultats
Rapport d'évaluation mi-parcours, finale	Consultant/bureau	5 jours ouvrables après réunion de validation	RSE, responsables techniques, Coordinateur/rice, consultants RMP/RAP	Analyse des résultats
Rapports trimestriels des assistants techniques C1 et C2	AT LT et AT CT	En fonction des arrangements contractuels	RSE, Coordinateur/rice	Suivi des résultats Contrôle et supervision des activités

³⁸ A harmoniser avec le manuel des procédures administratives et financières.

Types de rapports	Personnes responsables de la remise du rapport	Echéances période	et Destinataires du rapport	Objectifs
C) Les rapports trimestriels, semestriels et annuels d'activités				
Rapport semestriel	AT SE	Le mois qui suit un semestre	DPA, CPP, DDERZM, FIDA	Suivi de l'exécution et des décisions
Rapport annuel	AT SE	Mois de Février de chaque année	DPA, CPP, DDERZM, COFIL, FIDA	Suivi de l'exécution et des décisions
D) Les rapports spécifiques au FIDA et rapports MP et RAP				
Rapport annuel/CL SYGRI/SMRO	RSE	Avant la fin du mois de mars de chaque année	FIDA	Suivi des indicateurs du cadre logique
Rapport de revue à mi-parcours	Consultants	Un mois après la fin de la mission MP	DDERZM, COFIL, FIDA, DPA	Suivi et analyses des résultats et ajustements/réallocation
Rapport d'achèvement	Consultants	Un mois après la fin de la mission d'achèvement et après l'atelier d'achèvement	DDERZM, FIDA, DPA	Bilan des résultats

Supervision externe: mission de supervision

551. La supervision du Projet sera réalisée directement par le FIDA, conjointement avec le MAPMDREF. Ces missions de supervision, à raison d'une par an, porteront une attention particulière sur le suivi de la mise en œuvre de manière qualitative et quantitative, l'atteinte des résultats, des effets et de l'impact, et l'efficacité des acquis institutionnels et techniques ainsi que les aspects fiduciaires de la gestion du Projet.

552. Compte tenu des difficultés souvent rencontrées au démarrage des projets, la première supervision sera essentiellement consacrée à confirmer la pertinence du premier PTBA et des outils de mise en œuvre du projet.

553. Les missions de supervision pourront proposer des modifications au PTBA au cours de l'année considérée. Les modifications budgétaires impliquant des activités nouvelles d'importance significative seront analysées par les missions de supervision et de la revue à mi-parcours et approuvées par avis de non objection du FIDA.

554. D'autre part, la mission de supervision aura en charge le suivi des données du cadre logique. A ce titre, le RSE devra remettre un mois avant la mission la fiche renseignée qui sera ensuite contrôlée par la mission et entrée dans le système SMRO³⁹.

555. Il convient de mettre l'accent sur la préparation des missions de supervision impliquant le FIDA afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ces missions:

- Mise à disposition des documents par le projet: rapports d'activités, études spécifiques et évaluations sectorielles, DCP, rapports de mission de supervision antérieure, rapports sectoriels;
- Sortie des tableaux de bord actualisés à la date de la mission et remis en début de mission: état d'avancement du cadre logique, cadre de mesure des résultats du projet actualisé, tableau de suivi du PTBA, tableau de suivi des bénéficiaires, états de sortie financiers, Appendice 2 et Appendice 4 des rapports de supervision;
- Sortie du tableau actualisé de suivi des recommandations de la mission de supervision précédente;

³⁹ Le SMRO étant actuellement en cours de mise en place au sein du FIDA, ces informations pourront varier en début de projet.

- Préparation d'un programme de mission précis (et flexible) et fiches descriptives des visites (type d'activités et d'appui, montant de l'appui, date de mise en place, nombre de bénéficiaires touchés, suivi technique et économique, ...).

Système d'évaluation

Evaluations interne par le Projet

Ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires

556. A la mi-parcours et avant l'achèvement du projet, il est prévu de réaliser des ateliers d'auto-évaluation, en utilisant les forum interprofessionnels locaux (FIL), mis en place dans le cadre de la composante 2, à Ajdir et Aknoul dans le cercle d'Aknoul, et à Had M'sila et Brarha dans le cercle de Tainast. Ainsi quatre ateliers d'auto-évaluation seront organisés au premier semestre de l'année 3 et quatre au premier trimestre de l'année 6.

557. Ces ateliers d'une journée au moins regrouperont des bénéficiaires des différentes sous-composantes, inclus ceux des périmètres de plantations, des ouvrages CES, de l'apiculture, des rahbas, des sessions d'alphabétisation fonctionnelle et formation continue, des MER, des UV.

558. L'identification des bénéficiaires se fera par l'intermédiaire des partenaires de terrain, notamment le CCA, prestataire d'alphabétisation, ... et les assistants techniques concernés (ex. AT ingénierie sociale, ...), en concertation avec les membres des forums. L'AT S, en collaboration avec el RSE, sera en charge de la réalisation de ces ateliers, avec l'appui de l'AT ingénierie sociale.

559. Ces ateliers ont pour objectif de faire un bilan par les bénéficiaires sur l'efficacité et l'efficacités des actions déjà menées et les effets déjà atteints, d'identifier des points de blocage et pistes de solutions, de renforcer les passerelles entre les différentes sous-composantes. Les ateliers en année 3 serviront également à alimenter l'évaluation interne et revue externe du projet à la mi-parcours qui pourront proposer des réajustements et réallocations. Enfin, ces ateliers seront également l'occasion d'évaluer l'opérationnalité des forums, comme cadre de concertation et dialogue entre les différents acteurs des filières, privés et publics.

560. A titre indicatif, ces ateliers pourront s'articuler autour d'une analyse SEPO (Succès, Echecs, Potentialités, Obstacles) à travers des travaux de groupe. Les résultats des ateliers d'auto-évaluation seront consolidés dans un rapport unique rédigé par l'AT SE avec l'appui de l'AT ingénierie sociale.

Etude/enquête socio-économique initiale (de référence) (cf. Annexe)

561. Les objectifs globaux de cette étude socioéconomique de référence sont de:

- Collecter et analyser les données de référence dans la zone du projet pour ressortir les caractéristiques socio-économiques des ménages, en particulier de producteur/rices dans les filières ciblées (amande, figue, olive, miel), dans la zone d'intervention du projet, en particulier en lien avec les périmètres de plantation déjà identifiés, les zones environnantes bénéficiaires d'aménagements en CES, ainsi que dans les zones pressenties de mise en place des rahbas,
- Proposer des questionnaires pour suivre l'évolution d'indicateurs à renseigner dans des enquêtes spécifiques réalisées par le projet ou prestataire (ex. nombre de personnes faisant état d'une amélioration de leur accès aux rahbas),
- Renseigner les valeurs de référence des indicateurs inscrits dans le cadre logique et le cadre de mesure des résultats du projet, et de préciser les sources de vérification et méthode de collecte.

562. Cette étude sera composée d'un premier volet « revue documentaire » et d'un volet « enquête ménage » qui constitue la partie la plus importante de l'étude (cf. Méthodologie ci-dessous).

563. Elle sera réalisée dans les deux cercles d'intervention et les communes territoriales concernées. La base de l'échantillon pour l'enquête sera constituée des ménages des douars des zones citées ci-dessus (en particulier dans les périmètres de plantation déjà identifiés, les zones environnantes bénéficiaires d'aménagements en CES, les zones pressenties de mise en

place des rahbas et MER), dans lesquels sera pris l'échantillon de ménages⁴⁰. La taille de l'échantillon est encore à définir. Initialement prévu à 600, il pourra être élargi à 10% du nombre de ménages prévus d'être touchés (environ 12 000), soit un échantillon de 1 200 ménages.

564. Cette étude doit être basée sur une approche genrée, qui permette de mettre en évidence les différences socio-économiques entre femme et homme, ainsi que celles des jeunes (ex. accès différencié aux facteurs productifs). Cette démarche permettra d'évaluer en fin de projet les effets différenciés des actions du PRODOR et de mesurer également l'évolution de ces différences socio-économiques⁴¹.

565. Cette étude de référence servira de base de comparaison pour évaluer les progrès réalisés en termes d'effet à la mi-parcours et en fin de projet, et comparer les résultats du Projet avec les données régionales. La prestation proposera une méthodologie et les outils pour la réalisation des enquêtes ménage à la mi-parcours et en fin de projet.

Evaluation à mi-parcours

566. Le projet sera évalué à deux moments clé durant sa mise en œuvre: à la mi-parcours en année 3, et en année 6 en fin de projet avant l'achèvement.

567. A la mi-parcours, une évaluation interne globale de performance des sous-composantes et du projet sera conduite, basée sur l'analyse des résultats de:

- De l'enquête ménage légère, à la mi-parcours, reposant sur la méthodologie proposée dans l'enquête de référence (cf. ci-dessus et TdR de l'étude de référence en annexe),
- d'enquêtes spécifiques d'effets préalables (Plan des études et enquêtes à finaliser en début de projet): comme l'étude sur l'adoption de techniques et rendements, sur les effets des premières pistes, premiers effets des forums autour des Rabahs et MER, ...,
- de l'atelier d'auto-évaluation participatif avec les bénéficiaires prévus via les forum interprofessionnels locaux,
- des données disponibles issus du SSE.

568. Cette évaluation portera à la fois sur les modalités d'interventions et les effets sur les bénéficiaires. Des informations, à la fois quantitatives et qualitatives, seront collectées.

569. Seront également appréciées la pertinence, l'efficacité, l'efficacé et la durabilité des interventions du projet. Cette appréciation se fera notamment à travers l'analyse des paramètres et indicateurs suivants: i) La pertinence des différentes actions du projet au regard de l'évolution du contexte; ii) L'efficacité de mise en œuvre des différentes sous-composantes et composantes du Projet; iii) L'efficacité dans l'amélioration des performances des prestataires de services; iv) L'efficacité dans la réalisation des objectifs du projet notamment par la mesure des indicateurs retenus dans le cadre logique; et v) L'analyse de la durabilité des services, groupes et infrastructures initiés par le projet.

570. L'évaluation interne à mi-parcours proposera déjà des leçons apprises de la première phase du projet et alimentera la revue à mi-parcours externe conduite par le Gouvernement et le FIDA (cf. ci-dessous). Elle permettra également d'identifier des thèmes pertinents à développer dans le cadre d'un dialogue politique, ainsi que des pratiques à capitaliser lors de la deuxième phase du projet.

Evaluation finale

571. Au premier semestre de l'année 6, une évaluation finale interne des effets du projet sera conduite, sur le même modèle que l'évaluation à mi-parcours, constituée d'enquêtes (ex. enquête ménage finale), études spécifiques et de l'analyse des données du SSE, ainsi qu'un second atelier d'auto-évaluation participatif.

⁴⁰ A titre informatif, une méthodologie d'échantillonnage pour ce type de projet est proposée dans la situation de référence du projet PDRZM.

⁴¹ Si besoin est, les résultats pourront être complétés par une étude genre et pauvreté, spécifiquement axé sur la situation socio-économique et les conditions de vie des femmes, à laquelle pourra être intégré le même travail pour les jeunes

572. Cette évaluation finale permettra de juger des effets directs et impacts à long-terme prévisibles en fin de projet, en comparaison à l'étude de référence et de l'étude d'effet et impacts à mi-parcours.

573. Elle adoptera la même trame que l'étude d'effets à mi-parcours en se focalisant néanmoins sur: (i) les effets; (ii) les impacts prévisibles; (iii) la durabilité de ces effets et impacts et la viabilité technique et financière des mécanismes de durabilité; (iv) les leçons apprises et mises à l'échelle possibles, notamment au niveau de politiques publiques.

574. Elle alimentera la revue d'achèvement conduite par le Gouvernement et le FIDA, à la fin de l'année 6 (cf. ci-dessous).

Etudes et enquêtes thématiques

575. Des informations quantitatives et qualitatives peuvent être collectées, en complément des informations générées à travers: i) l'analyse et l'interprétation des tableaux de bord dans la base de données consolidées Excel et l'application PRODER du SIDERZM; ii) l'étude de référence; iii) les enquêtes ménage plus globales; iv) les résultats des missions de supervision et suivi; v) les missions de suivi de l'UGP; vi) des conclusions des ateliers d'auto-évaluation avec les bénéficiaires.

576. L'objectif des enquêtes thématiques est de vérifier que les activités du projet sont bien mises en œuvre et les résultats sont atteints tels qu'attendus, que la durabilité des actions est bien prise en compte ou pour répondre à des difficultés, identifiées lors des missions de suivi/supervision, dans l'analyse des tableaux de bord et des données collectées, des ateliers d'auto-évaluation, afin d'anticiper les solutions.

577. Ces études et enquêtes thématiques concerneront prioritairement des aspects en lien avec les stratégies d'intervention du PRODER-Taza, les effets et la durabilité des interventions.

578. La décision et la supervision des études et enquêtes thématiques est du ressort du RSE du Projet.

579. Suivant les thèmes des enquêtes, elles peuvent être réalisées par des prestataires externes à travers des appels d'offre, ou par le personnel de la DPA (services techniques et services des statistiques). Des forfaits ont été fixés pour la réalisation d'études, principalement en année 3 et année 5.

580. Les études et enquêtes spécifiques ont également comme objectif d'alimenter le processus de gestion des savoirs (cf. ci-dessous).

Cas particulier du suivi des revenus

581. Lors des enquêtes ménage (de référence, à mi-parcours et finale), il est prévu de reconstituer sur une base déclarative l'évolution des dépenses et recettes du ménage en fonction de ses activités, et d'estimer l'évolution de leurs revenus (cf. TdR enquête en annexe).

582. Dans le cadre de l'accompagnement des MER par le prestataire, des comptes d'exploitation simples seront élaborés pour le suivi des dépenses et recettes, qui permettront de suivre l'évolution des marges brutes réalisées sur les activités de valorisation, transformation et commercialisation identifiées⁴², et également de suivre l'évolution du temps de travail des femmes impliquées (réduction de l pénibilité du travail attendue)?

583. Une enquête spécifique auprès des utilisateurs des rahbas permettra de mettre en évidence également sur base déclarative l'évolution de leurs revenus liés à l'amélioration aux marchés et aux forums. Cette enquête pourra être réalisée en coopération avec les gestionnaires de rahbas.

584. Les expériences sur d'autres projets ayant montré que le taux de désistement des exploitants impliqués dans le suivi de comptes d'exploitation en absence d'incitation financière est extrêmement élevé et que le biais lié aux informations reportées par écrit concernant les questions financières est également important, le suivi du remplissage de comptes d'exploitation chez les producteurs sur un an n'est pas recommandé.

⁴² Par exemple: concassage des amandes, séchages des figues, fabrication des briquettes à partir de grignon d'olives, équipes métiers polyvalentes, fabrique de cire, menuiserie apicole, etc.

585. Les CEP autour des plantations pourront avoir pour objet lors d'une session en fin de projet l'évolution des comptes d'exploitation: en focus groupe, les producteur/rices pourront discuter sur la base d'un compte d'exploitation modèle, l'évolution des dépenses et recettes liés aux effets du projet.

586. Le suivi des plans d'affaires des trois UV accompagnées devrait permettre de suivre l'évolution des bénéfices des UV et des membres.

Evaluations externes

587. Comme indiqué ci-dessus, le projet procédera à deux évaluations internes qui alimenteront deux revues externes, menées par le Gouvernement et le FIDA: (i) une **revue à mi-parcours**, au **deuxième semestre de l'année 3**, (ii) une **revue d'achèvement**, au **deuxième semestre de l'année 6**, à la suite de l'achèvement du Projet.

Revue à mi-parcours

588. L'évaluation interne à mi-parcours (cf. ci-dessus) alimentera la revue à mi-parcours externe conduite par le Gouvernement et le FIDA.

589. Ainsi, une mission multidisciplinaire de revue à mi-parcours conjointe Gouvernement-FIDA sera organisée au **deuxième semestre de l'année 3 d'exécution du projet**.

590. Cette revue permettra d'apprécier à la mi-parcours, la pertinence du projet et de son approche de mise en œuvre, le bilan des actions réalisées par rapport aux objectifs fixés, le niveau d'atteinte de ces résultats et objectifs et les difficultés rencontrées.

591. Les principales tâches communes de la mission d'examen à mi-parcours se résument comme suit, sur la base de visites de terrain et rencontres et de l'évaluation interne à mi-parcours et études spécifiques et enquêtes associées:

- Évaluation de l'état d'avancement physique, financier et budgétaire de chacune des composantes et activités du Projet;
- Evaluation des effets et des tendances d'impacts du projet en relation avec les produits et résultats assignés par le rapport de conception, et probabilité d'atteinte des objectifs de développement fixés pour le projet à son achèvement;
- Appréciation de l'approche de ciblage et genre adoptée par le Projet et de la portée effective du Projet à mi-parcours en termes de bénéficiaires directs/indirects;
- Analyse des suites données aux remarques et commentaires formulés lors des missions de suivi et de supervision précédentes;
- Examen si nécessaire, des possibilités d'un recentrage des actions du Projet en tenant compte des changements intervenus depuis le démarrage, de l'état d'avancement des activités, des observations formulées par l'UGP et les missions de supervision, des aspirations de la population, le cas échéant, préparation de la proposition de réallocation des fonds par catégories de dépenses;
- Planification des investissements encore non réalisés ou nouvellement identifiés sur la durée restante du projet et proposition d'une stratégie de sortie (durabilité institutionnelle et physique des acquis).

592. Cette revue à mi-parcours permettra également d'analyser les innovations et leçons déjà apprises, et donner des axes pour intensifier les actions de capitalisation à réaliser dans la deuxième partie du projet. La mission fera également le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PTBA en cours.

Mission et rapport d'achèvement

593. De même que pour la RMP, à la fin du Projet, une mission multidisciplinaire d'achèvement, conjointe Gouvernement-FIDA, sera organisée au **deuxième semestre de l'année 6 d'exécution du projet**, juste après l'achèvement. Le Gouvernement, assisté par l'UGP, préparera les termes de référence de la revue qui seront soumis à l'approbation du FIDA.

594. Un rapport d'achèvement et un atelier de clôture mettront en exergue les résultats, les effets et l'impact du PRODER-Taza sur les groupes cibles; et permettront la capitalisation des expériences.

595. Le rapport d'achèvement sera préparé avant la date de clôture du projet et traitera au moins les points suivants: (a) les bénéfices obtenus du Projet; (b) la réalisation de ses objectifs; (c) la performance des parties concernées dans l'exécution du projet (gouvernement, FIDA et les autres); (d) l'exécution des coûts; et (e) les leçons tirées de la mise en œuvre du projet.

596. Les mêmes modalités que pour la RMP seront appliquées. En plus, sera organisé un **atelier d'achèvement** à destination des partenaires nationaux et provinciaux pour la restitution des résultats de la mission, suite auquel sera remis le rapport.

Evaluation d'impact du FIDA

597. Pour un sous-ensemble de projets (environ 15% du portefeuille), le FIDA exécutera des évaluations rigoureuses des effets directs et de l'impact, dans le cadre de son programme d'évaluation de l'impact. Il s'agit d'un dispositif externe, réalisé par un prestataire mobilisé directement par le FIDA, mais la DPA sera sollicitée pour faciliter l'organisation de l'évaluation sur le terrain, si l'UGP est encore en fonction.

Figure 7: Tableau des études et enquêtes (à insérer)

Annexe 1: Gestion axée sur les résultats

L'évolution de la gestion du secteur public, a rendu indispensable la nécessité de démontrer l'utilité des programmes d'aide et d'accroître la transparence dans un contexte de contraintes budgétaires (faire plus avec moins).

Ainsi la Communauté internationale a pris conscience que la réalisation d'activités n'était pas nécessairement synonyme de changement et d'amélioration pour les populations ou groupes cibles des pays aidés; l'évaluation des projets et politiques devrait désormais se faire sur la base des résultats et non sur celle des réalisations.

La Gestion Axée sur les Résultats (GAR) est aujourd'hui une tendance globale au sein des organisations internationales et des principaux donateurs.

Il existe plusieurs définitions de la GAR, on peut cependant retenir celle de la Déclaration de Paris (2005), *'axer la gestion sur les résultats signifie gérer et mettre en œuvre l'aide en se concentrant sur les résultats souhaités et en utilisant les données disponibles en vue d'améliorer le processus de décision'*.

La GAR est donc une approche qui se concentre de façon systématique sur les résultats, plutôt que vers les réalisations d'activités déterminées, en optimisant l'utilisation des ressources humaines et financières.

Sept principes régissent la GAR: (1) Centrer le dialogue sur les résultats et ce, à toutes les phases; (2) Aligner la planification, le suivi et l'évaluation sur les résultats; (3) S'assurer de la simplicité des méthodes de mesure et des rapports; (4) Gérer, pour, et, non par les résultats; (5) Utiliser l'information relative aux résultats pour l'apprentissage et la prise de décisions; (6) Assurer une transparence totale du processus; (7) Définir et valider en commun la prise de décisions avec les parties prenantes (Partenariat et Redevabilité). Pour mettre en œuvre ces principes, la GAR utilise des concepts et des outils spécifiques dont les principaux sont: la notion de résultat, la chaîne des résultats, la mesure du rendement des résultats (CMR).

A noter que la GAR rejoint la théorie du changement, puisqu'elle vise à mesurer ces changements.

Notion de résultats et chaîne des résultats ou modèle logique

Cette notion occupe une place centrale dans l'approche. C'est ainsi qu'un résultat est défini comme un changement descriptible et mesurable qui découle d'une relation de cause à effet. Le CHANGEMENT qui implique une transformation visible dans le groupe, dans l'organisation ou dans la société ou pays. La CAUSALITE illustre la nécessaire dépendance entre l'action et les résultats qui en découlent.

Les résultats sont généralement classés en deux types:

- Les résultats opérationnels: ces résultats sont les produits directs de l'administration et de la gestion d'un projet/programme
- Les résultats de développement: ces résultats témoignent de changements réalisés au cours des différentes étapes d'un projet / programme. Ils correspondent aux produits (court terme), aux effets (moyen terme) et à l'impact (long terme) d'une intervention.

La chaîne des résultats sert à illustrer les liens existants entre les différents éléments d'une action de développement (intrants, activités, extrants, et résultats).

- Elle indique le chemin d'une situation actuelle vers une vision du changement à atteindre.
- Elle permet de mieux percevoir la cohérence entre les activités, les produits, les effets et l'impact d'un projet/programme.
- Elle permet de présenter les différents niveaux de résultats et leurs dépendances réciproques.

Le cadre de mesure des résultats

La mesure du rendement d'un programme ou projet est une étape importante de la démarche axée sur les résultats. Elle vise à outiller les gestionnaires de projet dans la production des rapports annuels, la diffusion de l'information sur les résultats atteints. Elle permet de documenter sur les éléments importants à consulter pour bâtir le suivi et l'évaluation du projet et de responsabiliser chacun dans cette collecte, analyse et diffusion de l'information (qui fait quoi, comment et quand). Les informations collectées aident à déterminer les points forts, les faiblesses et les problèmes au fur et à mesure qu'ils apparaissent et permettent aux gestionnaires de projet de prendre en temps voulu des mesures correctives pendant le cycle de vie de l'investissement. Cela accroît les chances d'obtenir les résultats escomptés.

Un cadre de mesure du rendement est un plan permettant de recueillir systématiquement des données pertinentes pendant toute la durée d'un investissement afin d'évaluer et de mettre en évidence les progrès vers les résultats escomptés. Il recense les principaux éléments du système de suivi et fait en sorte que l'information sur le rendement soit recueillie régulièrement. Il contient aussi les données de base, les cibles et le poste de responsabilité pour ce qui est de la collecte des données. Comme c'est le cas pour le modèle logique, le CMR doit être élaboré ou évalué au moyen d'un processus participatif qui met à contribution les partenaires locaux, les bénéficiaires, les parties prenantes, etc.

Le cadre de mesure du rendement nécessite l'établissement d'un plan structuré pour chaque résultat escompté qui comprend :

- Les indicateurs de rendement,
- Les valeurs cibles annuelles prévues,
- Les données de base,
- Les cibles,
- Les sources de données ou d'informations (personnes ou organisations d'où viennent les données),
- Les méthodes de collecte de ces informations (comment et où recueillir les données);
- Le calendrier pour la collecte des données (moment et fréquence de la collecte);
- Les responsabilités dans la collecte des données.

Description des éléments du cadre de mesure des rendements

Intitulé	Description
Résultats escomptés	La colonne « Résultats escomptés » comporte quatre rangées, une pour chaque type d'extrant, résultat immédiat (Produits), résultat intermédiaire (Effets à court terme) et résultat ultime (Impact) si inscrit dans le cadre logique. Pour remplir cette colonne, sont insérés dans l'espace prévu à cette fin les énoncés de résultat provenant du modèle logique.
Indicateur	Un indicateur est défini comme étant une information de nature qualitative ou quantitative qui constitue un moyen simple et fiable de mesurer et d'informer des changements liés à l'intervention et d'aider à apprécier la performance. Dans le cadre de la gestion axée sur les résultats, les indicateurs sont liés aux niveaux des résultats. Ainsi on distingue les indicateurs d'impact, les indicateurs d'effets, les indicateurs de produits et pour les activités, les indicateurs de réalisations. Chaque indicateur sert à apprécier les performances du niveau de résultat ou de l'activité correspondant. L'appréciation de cette performance se fait en référence à une norme explicite qui est le plus souvent la valeur cible que l'on se fixe pour chaque résultat ou activité.
Données de base	Les données de base sont l'ensemble des conditions qui existent au début d'un programme ou d'un investissement; ce sont les données quantitatives et qualitatives recueillies pour établir un profil. Les données de base sont recueillies à un moment donné et sont utilisées comme points de référence en fonction duquel les résultats seront mesurés ou évalués. Il faut des données de base pour chaque indicateur qui sera utilisé pour mesurer les résultats pendant l'investissement.

Intitulé	Description
Cible	Une cible précise une valeur particulière pour un indicateur qu'il faut atteindre avant une date précise. Elle est un objectif que l'investissement vise à atteindre pendant une certaine période par rapport à l'un de ses résultats escomptés. Les cibles fournissent une base concrète et utile pour la discussion avec les bénéficiaires, les parties prenantes et les partenaires et qui permettent de préciser davantage les résultats dans le modèle logique.
Sources de données	Les sources de données sont les personnes, les organisations ou les documents qui fournissent des données pour les indicateurs. Les données sur le rendement pour certains indicateurs peuvent se trouver dans des sources existantes, comme les enregistrements de l'état, les fiches de suivi ou les rapports rédigés et les études. La source des données sur le rendement est très importante pour assurer la crédibilité des résultats signalés.
Méthodes de collecte des données	Les méthodes de collecte des données expliquent comment les données sur les indicateurs sont recueillies. Le choix d'une méthode de collecte des données varie en fonction du type d'indicateur et des fins auxquelles l'information est recueillie. Elle varie aussi selon la fréquence à laquelle cette information sera recueillie.
Fréquence	La fréquence renvoie au moment choisi pour la collecte des données: à quel intervalle de temps l'information sur chaque indicateur sera-t-elle recueillie ? Est-ce que l'information sur un indicateur sera recueillie régulièrement (tous les trois mois ou une fois par an) dans le cadre de la gestion continue du rendement et de la production de rapports, ou périodiquement pour les évaluations finales, à mi-parcours ou de référence.
Responsabilité	La responsabilité détermine qui est chargé de recueillir ou de valider les données.

L'élaboration d'un CMR s'amorce en tout début de projet à l'étape de la planification et de la conception. Certains éléments peuvent être déterminés après ou pendant la mise en œuvre du projet (ex. la collecte des données de base et la définition de certaines cibles). Le CMR est élaboré dans le cadre d'une approche participative, qui met à contribution, entre autres, les principales parties prenantes locales, les partenaires, les bénéficiaires, et les spécialistes concernés. Il sert de base au paramétrage du système de suivi informatisé du Projet.

Annexe 2: Note sur l'estimation des taux d'exécution des activités

Un constat est que la moyenne des taux d'atteinte des produits (distincts de par leur nature) ne semble pas pertinente pour estimer un taux d'avancement technique des activités.

Pour être plus proche de la réalité d'exécution des activités du PTBA un travail de pondération a été réalisé avec l'équipe technique.

Niveau 1: Taux d'avancement de l'activité prise distinctement

Chaque activité est décrite comme un processus et décomposée en sous-activités organisée de manière logique pour exécuter l'activité. A chaque sous-activité a ainsi été attribué un pourcentage de contribution à l'exécution totale de l'activité estimée à 100%.

Par exemple, en utilisation la pondération suivante sur le processus lié à l'activité de réaliser d'une étude, si vous avez seulement recruté le prestataire, le taux d'avancement de l'activité peut être estimé à 20%.

Activité A110302	Sous-activité	Poids cumulé à chaque étape d'avancement
Réaliser étude pistes	Elaborer les TdR de l'étude	5%
	Lancer l'appel d'offre	10%
	Recruter le prestataire	20%
	Remise du rapport provisoire	90%
	Remise du rapport définitif	100%

Niveau 2: Taux d'exécution de la sous-composante

Dans chaque sous-composante, un poids en termes de charge de travail a été attribué à chaque activité de manière comparative par l'équipe technique, et ensuite réduite sur un total de 100%.

Pondération indicative en fonction de la charge de travail estimée des activités de manière comparative:

Charge/volume de travail	Faible charge	Moyenne faible	Moyenne forte	Très forte
Poids relatif de l'activité	5	10	20	40

Sous-composante A1	Poids relatif attribué à chaque activité	Poids réduit sur 100%	Taux d'exécution estimé au niveau 1 en fonction du niveau d'avancement du processus	Contribution des activités prises distinctement au taux d'avancement de la sous-composante
Activité 1	5	4	100%	4 (4*100%)
Activité 2	10	8	0%	0
Activité 3	5	4	20%	0,8
Activité 4	20	16	90%	14,4
Activité 5	40	32	20%	6,4
Activité 6	20	16	5%	0,8
Activité 7	20	16	100%	16
Activité 8	5	4	20%	0,8
Total	125	100		43,2

Dans cet exemple, le taux d'exécution de la sous-composante est estimée à 43%.

Niveau 3: Taux d'exécution de la composante

Dans une même composante, un poids comparatif a été attribué à chaque sous-composante pour permettre d'obtenir un taux d'exécution technique pour la composante.

Sous-composante (sc)	Poids de la sous-composante dans l'atteinte de la composante en termes de charge de travail dans ce PTBA (Xsc)	Taux d'exécution de la sous-composante issue du niveau 2 (Ysc)	Contribution des sous-composantes prises distinctement au taux d'avancement de la composante
Sous-Composante A1: Réhabilitation des ouvrages hydro-agricoles	60%	30%	18 (60%*30%)
Sous-Composante A2: Exploitation des sites et développement des activités complémentaires	40%	37%	14.8
		Total	33%

Le taux d'exécution de la composante 1 est ainsi estimée à $(60\%*30\% + 40\%*37\%) = 33\%$.

De manière théorique, ce taux d'exécution de la composante se traduit par: $T_c = \sum_1^n (X_{sc} * Y_{sc})$, c'est-à-dire qu'il est égal à la somme (poids de la sous-composante * taux d'exécution de la sous-composante)

Niveau 4: Taux d'exécution du PTBA

De même, sur la totalité du PTBA, un poids comparatif a été attribué à chaque composante, conduisant à l'estimation du taux d'exécution technique du PTBA 2016-2017 au 31/08/2017.

DESCRIPTION	Poids de la composante dans l'atteinte du PTBA	Taux d'exécution de la composante issue du niveau 3	Contribution des composantes prises distinctement au taux d'avancement du PTBA
Composante A: Appui à la production et productivité rizicole et activités complémentaires (60%)	60%	33%	20% (60%*33%)
Composante B: Appui à la valorisation des productions et accès au marchés (20%)	20%	7%	1%
Composante C: Coordination et Renforcement Institutionnel (20%)	20%	53%	11%
		Total	32%

Annexe 3: Proposition de table des matières du PTBA (35-50p max + Annexes)

- 1) Introduction (max 2 pages)
 - Courte présentation du document et du processus
 - Résumé analytique du PTBA et principales conclusions (+ budget total annuel estimé)
- 2) Brève description du projet (max 3 pages)
 - Feuille récapitulative du programme (principales données du projet)
 - Contexte
 - Stratégie du projet (dont la durabilité), but et objectifs
 - Composantes du programme
 - Groupes cibles/bénéficiaires et bénéficiaires
 - Financement du programme
- 3) Evaluation du précédent PTBA et progrès accomplis dans sa mise en œuvre (présentation par composante) (max 10 pages)
 - Progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet depuis le début: résultats Attendus par rapport aux cibles (quantitatifs et qualitatifs)
 - Estimations budgétaires par rapport aux déboursments depuis le début
 - Progrès accomplis dans la mise en œuvre du projet de l'année dernière: résultats attendus l'année dernière par rapport aux réalisations (quantitatifs & qualitatifs)
 - Plan budgétaire de l'année dernière par rapport aux déboursments
 - Enseignements tirés (principales réalisations et risques/contraintes pour la mise en œuvre)
- 4) Direction stratégique, activités par composante & plan de ressources (description)(max 8 p)
 - Direction stratégique, objectifs et directives opérationnelles pour l'année
 - Produits et résultats attendus pour l'année suivante (dont les indicateurs de SE/SYGRI)
 - Activités individuelles par composante, intrants (par ex. bailleurs, humains, etc.) et calendrier d'exécution avec des étapes pertinentes,
 - Principaux risques de mise en œuvre (sous forme de tableau par composante ou activité thématique)
- 5) Calendrier de la formation et AT (max 2 pages)
 - Résumé du calendrier de formation de l'assistance technique et du budget pour l'année
- 6) Plan budgétaire et financier (max 10 pages)
 - Budgéter les activités prévues de l'année prochaine (tableaux détaillés – dont les cibles et les indicateurs de SE)
 - Budget récapitulatif des composantes par bailleur (tableau récapitulatif)
 - Budget récapitulatif des catégories de dépense par bailleur (tableau récapitulatif)
- 7) Plan de passation des marchés (max 5 pages)
 - Performance en matière de passation de marché
 - Plan de passation des marchés sur 18 mois à compter de l'année prochaine (tableau du plan de passation des marchés)
- 8) Plan du SE (max 5 pages)
 - Description des mécanismes du plan de SE
 - Plan pour le suivi et le rapport d'impact

Annexes

- *cadre logique révisé actualisé*
- *cadre de mesure des résultats*
- *tableau des bénéficiaires*
- *tableaux de bord,*
- *rapport financier,*
- *tableau de suivi des passations de marchés,*
- *tableau des contrats passés et en cours,*
- *tableau de suivi des décaissements du crédit (par bailleurs de fonds).*

Annexe 4: Le système de suivi-évaluation du FIDA: le Système de Mesure des Résultats opérationnels (SMRO)

Evolution récente⁴³ du SYGRI et Présentation du SMRO

En 2003, le Conseil des gouverneurs a demandé au FIDA de mettre en place un système permettant de mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets financés par le Fond. Le FIDA a donc élaboré le Système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI). Le SYGRI était ainsi le cadre adopté par le FIDA pour mesurer et présenter les résultats et l'impact des projets financés par le Fond.

Jusqu'à 2016, de SYGRI portait sur trois niveaux:

- Un premier niveau correspondant aux produits immédiats des activités menées par le Projet,
- Un deuxième niveau correspondant aux effets induits par les produits des activités menées par le projet,
- Un troisième niveau mesurant l'impact du projet en termes de réduction de la pauvreté.

La hiérarchie des résultats du SYGRI est alignée sur la chaîne des résultats d'un Projet. Cela facilite l'intégration du SYGRI dans le système de SE d'un projet et sa contribution à la GAR. Tant pour la GAR que pour le SYGRI, une planification rigoureuse des cibles et objectifs doit s'associer à une mise en œuvre régulière de suivi.

Fort de plus d'une décennie d'application du SYGRI sous cette forme, un certain nombre de limites et de contraintes ont été mis en évidence:

- Nombre élevé d'indicateurs et faible qualité de certains indicateurs
- Faible Intégration dans la gestion des projets
- Faible alignement aux Objectifs spécifiques (OS)
- Désagrégation par sexe
- Faible objectivité des Indicateurs de 2^{ème} niveau mesurés de manière subjective par un système de notation
- Indicateurs de 3^{ème} niveau basés sur les impacts.

En parallèle, les méthodes mêmes de mesure des indicateurs de niveau 3 à travers les enquêtes SYGRI se sont révélées peu pertinentes pour extraire la contribution des projets.

Sur la base de ces constats, le FIDA s'est engagé dans un processus d'amélioration du SYGRI avec une nouvelle approche en vigueur depuis début 2017, intégrant des indicateurs voulus:

- Plus stratégiques: Correspondance des indicateurs avec les priorités institutionnelles
- Plus robustes: amélioration des définitions et des mesures
- Plus simples: réduction du nombre d'indicateurs et des niveaux, autour de d'indicateurs de base auxquels les projets peuvent répondre:
 - Produits au nombre de 20
 - Effets directs au nombre de 19.
 - Obligatoires s'ils sont pertinents
 - En lien avec des OS et des domaines d'intérêt thématique du Cadre stratégique du FIDA 2016-2025
 - En lien avec les ODD et leurs cibles
 - Complétés par des indicateurs spécifiques au Projet qui ne seront pas agrégés par le FIDA

⁴³ Note du FIDA « Porter le Système de gestion des résultats et de l'impact à l'étape suivante », avril 2017.

Cette nouvelle approche a consisté à passer d'une évaluation des impacts à la mesure des résultats durant la vie du Projet.

Les indicateurs retenus continuent à faire partie intégrante du cadre logique du projet, sans le dénaturer, et sont intégrés à la fois au niveau des effets et des produits. En effet, seuls les indicateurs de base du SMRO auxquels pourraient contribuer le projet sont retenus.

Les indicateurs s'articulent autour de trois objectifs spécifiques liés à l'intervention du FIDA qui se déclinent dans des domaines d'intérêt thématique. Un premier domaine transversal aux objectifs est celui de la sensibilisation (portée de l'intervention: nombre de bénéficiaires touchés).

Table 19: Objectifs spécifiques et domaines d'intérêt thématiques du SMRO du FIDA

Objectif spécifique	Domaine d'intérêt thématique
	Sensibilisation
OS 1: Renforcer les capacités productives des populations rurales pauvres	Accès aux ressources naturelles Accès aux technologies agricoles et aux services de production Services financiers inclusifs Nutrition
OS 2: Accroître les avantages que les populations rurales pauvres tirent	Diversification des entreprises rurales et des possibilités d'emploi et Organisations de producteurs ruraux Infrastructures rurales
OS 3: Renforcer la viabilité environnementale et accroître la résilience au changement climatique des activités économiques des populations rurales pauvres	Durabilité environnementale et changement climatique
	Politiques

Un thème est transversal sur les Politiques. Ce thème est encore en chantier au niveau du FIDA.

Suivi des indicateurs de base par le Projet

Le projet a ainsi la responsabilité de mesurer et reporter au FIDA ces indicateurs de base à une fréquence annuelle (au moment des missions de supervision) à partir de l'année précédant la RMP (c'est-à-dire en fin d'année 2/début année 3 pour un projet de 6 ans)⁴⁴. En effet, les indicateurs de base sont destinés à faire partie intégrante du Système de mesure des résultats opérationnels (SMRO). Ce système offrira une plateforme en ligne unique qui reliera les résultats escomptés (selon le cadre logique figurant dans les rapports de conception des projets), les progrès accomplis vers leur réalisation (selon les rapports de supervision) et les résultats effectivement obtenus (selon les RAP). Les indicateurs de base sont la pierre angulaire de ce système: ils seront suivis pendant tout le cycle des projets et agrégés pour donner une image instantanée des résultats du FIDA à tout moment. Le tableau de bord institutionnel indiquera en direct les progrès accomplis vers l'obtention des résultats pour chaque indicateur de base.

Des études spécifiques peuvent être menées (ex. augmentation objective des revenus des bénéficiaires). Dans ce cas, il sera demandé aux prestataires d'identifier un échantillon représentatif de bénéficiaires et de suivre leur compte d'exploitation.

Aucune cible n'est formellement fixée pour le FIDA, mais l'évolution sera inscrite dans l'évaluation finale du Projet. Ces indicateurs de base sont renseignés à la fois par le système de suivi interne du Projet concernant les produits et à la fois par des enquêtes annuelles sur les effets directs pour les indicateurs de base relatifs aux effets.

⁴⁴ Le SMRO étant actuellement en cours de mise en place au sein du FIDA, ces informations pourront varier en début de projet.

Annexe 5: Draft des Termes de référence pour l'Etude de référence socio-économique du PRODER

1 - CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE L'ETUDE

(A compléter avec une présentation actualisée synthétique du PRODER-Taza)

En vue d'avoir des informations récentes et fiables sur la situation à laquelle il vise à apporter des changements, le Projet, en démarrage, prévoit le recrutement d'un prestataire pour mener une enquête socio-économique de référence. Cette enquête permettra de fixer les repères indispensables pour l'évaluation des changements induits par les activités du Projet, en autorisant des comparaisons entre la situation avant et après son intervention, ce qui permet de tirer des conclusions par inférence sur l'efficacité et l'impact du Projet.

2 - OBJECTIFS ET RESULTATS DE L'ETUDE

2.1 - Objectifs

Les objectifs globaux de cette étude socioéconomique de référence sont de:

- collecter et analyser les données de référence dans la zone du projet pour ressortir les caractéristiques socio-économiques des ménages, en particulier de producteur/rices dans les filières ciblées (amande, figue, olive, miel), dans la zone d'intervention du projet, en particulier en lien avec les périmètres de plantation déjà identifiés, les zones environnantes bénéficiaires d'aménagements en CES, ainsi que dans les zones pressenties de mise en place des rahbas,
- proposer des questionnaires pour suivre l'évolution d'indicateurs à renseigner dans des enquêtes spécifiques réalisées par le projet ou prestataire (ex. nombre de personnes faisant état d'une amélioration de leur accès aux rahbas),
- renseigner les valeurs de référence des indicateurs inscrits dans le cadre logique et le cadre de mesure des résultats du Projet, et de préciser les sources de vérification et méthode de collecte.

Cette étude sera composée d'un premier volet « revue documentaire » et d'un volet « enquête ménage » qui constitue la partie la plus importante de l'étude (cf. Méthodologie ci-dessous).

Elle sera réalisée dans les deux cercles d'intervention et les communes territoriales concernées. La base de l'échantillon pour l'enquête sera constituée des ménages des douars des zones citées ci-dessus (en particulier dans les périmètres de plantation déjà identifiés, les zones environnantes bénéficiaires d'aménagements en CES, les zones pressenties de mise en place des rahbas et MER (Ajdir et Aknoul dans le cercle d'Aknoul, et Had M'sila et Brarha dans le cercle de Tainast, dans lesquels sera pris l'échantillon de ménages⁴⁵). La taille de l'échantillon est encore à définir. Initialement prévu à 600, il pourra être élargi à 10% du nombre de ménages prévus d'être touchés (environ 12000), soit un échantillon de 1200 ménages.

Cette étude doit être basée sur une approche genrée, qui permette de mettre en évidence les différences socio-économiques entre femme et homme, ainsi que celles des jeunes (ex. accès différencié aux facteurs productifs). Cette démarche permettra d'évaluer en fin de projet les effets différenciés des actions du PRODER et de mesurer également l'évolution de ces différences socio-économiques⁴⁶.

Il convient également de prendre en considération les indicateurs liés aux objectifs de développement durable (ODD) inscrits dans le cadre logique.

Cette étude de référence servira de base de comparaison pour évaluer les progrès réalisés en termes d'effet à la mi-parcours et en fin de projet, et comparer les résultats du projet avec les données régionales.

⁴⁵ A titre informatif, une méthodologie d'échantillonnage pour ce type de projet est proposée dans la situation de référence du projet PDRZM.

⁴⁶ Si besoin est, les résultats pourront être complétés par une étude genre et pauvreté, spécifiquement axé sur la situation socio-économique et les conditions de vie des femmes, à laquelle pourra être intégré le même travail pour les jeunes

2.2 - Résultats attendus

2.2.1 - Résultat 1: Etat des lieux des indicateurs socio-économiques des ménages de la zone

Il s'agit d'analyser le profil socio-économique des ménages des zones ciblées (dans les sites identifiés), à travers une enquête menée auprès d'un échantillon représentatif, désagrégé par genre et âge. Cette enquête visera à fournir, entre autres, les données suivantes (issues du DCP, cadre logique et cadre de mesure des résultats du projet) qui seront complétées dans la note méthodologique:

- Eléments sociodémographiques:
 - Le profil sociodémographique des ménages: taille, structure, caractéristique du chef de ménage,
 - Le niveau d'alphabétisation
- Situation socio-économique et conditions de vie:
 - Niveau et type d'activités (mise en évidence du taux d'emploi des jeunes)
 - Montant des revenus agricoles et non-agricoles, répartition des dépenses par ménage, notamment issus des filières prioritaires du projet (amandier, figuier, olivier, apiculture),
 - Estimation des productions annuelles/ha dans les filières du projet,
 - Avoirs et conditions de vie du ménage: logement, biens, avoirs, intégrant le foncier, le cheptel
 - En cas d'activité agricole, cultures principales et secondaires, superficies, productions et rendements.
- Accès aux services de base et communautaires
 - Si activités agricoles, typologie de l'exploitation (surface, production, ...), accès aux facteurs de production (système de pompage, irrigation, semences, ...)
 - Accès à des services: alphabétisation, santé, Accès à l'eau potable, électricité
- Accès aux marchés/transport
 - Flux de produits agricoles commercialisés dans les zones du projet
 - Part de la production commercialisée, mode de commercialisation, part d'autoconsommation, ...
 - Accès aux marchés /infrastructures: temps de parcours, obstacles (ex. coûts de transport), ...
 - Accès / utilisation information marché
 - Accès / utilisation différents médias (ex. pour sensibilisation nutrition)
 - Appartenance à OP, services reçus, ...
 - Accès services financiers: proximité de services financiers, crédit, épargne, ...
- Situation nutrition et sécurité alimentaire (si pertinent)
 - Situation nutritionnelle jugée à partir du score de diversification alimentaire: Nombre de groupes d'aliment consommés, ...
 - Qualité d'accès à des services nutritionnels
- Vulnérabilité aux changements climatiques et environnement
 - Exposition à des phénomènes naturels, conséquences, ...
 - Utilisation de pratiques résilientes et durables: utilisation de matière organique, techniques adaptées, ...

Concernant les exploitations agricoles, l'enquête sera l'occasion de ressortir les dépenses et recettes des exploitants (dont coûts de production, transport, transformation, commercialisation), de manière estimative, et de proposer une typologie des exploitations.

Ces données pourront être complétées et comparées à des données plus générales, fournies par des institutions nationales sur la situation socio-économique et sociodémographique des ménages.

2.2.3 - Résultat 2: Proposition d'une méthodologie et d'un questionnaire d'enquête ménage utilisable à la revue à la mi-parcours et pour l'enquête finale

Il est attendu du prestataire de proposer une méthodologie d'enquête qui sera utilisée avant la revue à mi-parcours prévue en 2022 et avant l'achèvement du projet prévu fin 2025.

Ces enquêtes permettront notamment de suivre auprès d'un échantillon de bénéficiaires du projet l'évolution de la situation socio-économique, ... de manière déclarative et progressive en intégrant des questions basées sur la perception: ex. Pourcentage de producteurs déclarant une augmentation de leurs revenus de plus de 20% ?. Il sera demandé de bien mettre en évidence les questions qui répondent à des indicateurs de base du Système de Mesure des Résultats Opérationnels du Projet 5SMRO).

Plus précisément, il est ainsi attendu d'avoir:

- La méthodologie globale de l'enquête indiquant toutes les phases de mise en œuvre, la meilleure période de réalisation de l'enquête, le dimensionnement de la période d'enquête, de l'équipe et du budget, les moyens nécessaires, ...
- Un questionnaire pour les bénéficiaires basé sur les indicateurs du cadre logique et sur les informations nécessaires au suivi des effets au niveau des bénéficiaires. Le prestataire pourra se référer aux questionnaires élaborés sur des projets FIDA,
- Une application numérique, si possible, pour la saisie de chacun de ces questionnaires et la consolidation des données,
- Une méthodologie d'échantillonnage des bénéficiaires (niveau Douar et exploitants), taille
- Une trame de rapport de l'enquête annuelle présentant les résultats et analyses.

En parallèle, il est attendu du prestataire de procéder à la formation des enquêteurs, des responsables SE des partenaires, de l'AT SE et du RSE sur la méthodologie, les questionnaires, la méthode d'échantillonnage et l'utilisation de l'application.

Dans le cadre des enquêtes à la revue à mi-parcours (RMP) et finale, un groupe de contrôle pourra être insérée afin de pouvoir procéder à une approche diff-in-diff permettant de préciser la contribution du projet sur les effets observés, malgré les biais dus à d'autres interventions sur d'autres bénéficiaires.

3 - DEMARCHE METHODOLOGIQUE PROPOSEE

Cette étude se basera principalement sur l'étude de données secondaires et sources déjà disponibles. Pour la mener à bien, la méthodologie s'articulera autour des étapes suivantes:

- Réunion de cadrage avec l'Unité de Gestion du Projet au cours de laquelle le prestataire devra présenter une note technique basée sur sa compréhension des termes de référence, la méthodologie et le calendrier de travail.
- Revue documentaire, entre autres, à partir des documents tel que le Recensement National Agricole (dont les résultats sur le recensement des exploitations sont en attente de parution et dont les informations sur les surfaces, rendements, productions vont être collectées en 2019) réalisé par la Direction de la stratégie et des statistiques agricoles, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (2014). Cette activité se fera en étroite collaboration avec le RSE de l'UGP/DPA, qui prendra toutes les mesures pour mettre à la disposition du prestataire la documentation utile dans le cadre de cette étude.
- Réunion de cadrage sur l'échantillonnage des ménages (outils d'échantillonnage, conception de la base de sondage et outils de réalisation des enquêtes sur le terrain). Le prestataire donnera des arguments et précisions sur le choix des unités d'observation, les bases de sondage à utiliser et les modes de tirage des échantillons. Ces modes de tirage seront détaillés et bien expliqués pour éviter toute confusion dans la compréhension de la méthodologie et l'interprétation des résultats. Cette étape permettra aussi au prestataire d'échanger avec l'UGP par rapport à la validation des différents outils de collecte des données et le plan de rédaction du rapport de l'enquête. Au cours de cette réunion, le prestataire présentera une note méthodologique précisant la stratégie de sondage et d'échantillonnage, les outils de collecte des données, les conditions de saisie, de traitement et d'analyse des données d'enquêtes, le calendrier des enquêtes. L'analyse devra produire et interpréter les résultats sur tous les indicateurs retenus en faisant une désagrégation selon le genre, les jeunes, les filières et cercles concernés;

- Mise en œuvre pratique des enquêtes ménage sur le terrain (après formation des enquêteurs sur les questionnaires), qui pourront passer par une enquête pilote, afin de s'assurer de la qualité des outils, et d'apporter des ajustements si nécessaires.
- Production des premiers résultats de l'enquête qui feront l'objet d'une session de restitution, afin de se rassurer que ces résultats soient conformes aux objectifs des TDR et que tous les domaines d'investigation sont pris en compte; et présentation de la méthodologie et des questionnaires pour l'enquête annuelle projet.
- Remise du rapport général détaillé ainsi que la finalisation des différents supports des données de l'enquête. Le rapport présentera la méthodologie, l'analyse des résultats sur les études filières locales, celle sur les coopératives et l'analyse des résultats de l'enquête ménage.
- Finalisation du rapport en prenant en compte les observations, suggestions et recommandations de l'UGP.

Pour la conduite de cette étude, un comité de pilotage *ad hoc* sera mis en place et composé du RSE du Projet et de représentants des services techniques de la DPA concernés. Il se réunira aux différentes étapes clés de validation de la méthodologie.

4 - Livrables attendus de l'étude

- Une note de cadrage qui devra être validée par le Projet précisant la méthodologie générale de l'étude, la méthodologie des études locales de filière et la méthodologie d'étude des OP, qui intégrera notamment les technologies utilisées, les guides d'entretien, enquêtes.
- Une note méthodologique pour l'enquête ménage exploitable pour les enquêtes suivantes, et qui devra être validée par le projet: technologie utilisée, méthodes d'échantillonnage, conditions de collecte, de saisie et de traitement et d'analyse des données d'enquêtes. Les outils de collecte (questionnaire, guide d'entretien) seront annexés à cette note qui doit être validée avant son exécution.
- Un rapport final validé par le Projet (incluant les annexes) qui comprendra:
 - Les résultats et l'analyse de l'enquête socio-économique chez les ménages
 - La méthodologie et les questionnaires des enquêtes à la RMP et finale.

5 - Expertise recherchée et dispositif proposé

- Un expert principal spécialiste en filières: doté d'une expertise avérée de plus de 15 ans et d'une expérience dans la réalisation des études de ce type d'au moins 10 ans.
- Un spécialiste socio-économiste: doté d'une expérience avérée d'au moins 7 ans dans les études socioéconomiques en milieu rural.
- Un expert spécialiste en agronomie avec une expérience sur la résilience au changement climatique: doté d'une expertise avérée dans le secteur de plus de 10 ans serait un plus,
- Un statisticien démographe expérimenté dans les enquêtes de sondage avec une bonne maîtrise de l'outil informatique et une expérience générale d'au moins 7 ans dont au moins 5 dans le domaine du traitement des enquêtes et l'analyse des données.
- Des chefs d'équipe ou superviseurs des enquêteurs, à utiliser pour le travail de terrain, ayant un niveau équivalent au baccalauréat + 4 au moins, avec 5 ans d'expérience générale dont au moins 3 dans le domaine des enquêtes socio-économiques.
- Des enquêteurs titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat + 3 ans au moins avec une expérience générale minimale de 3 ans. Ils doivent avoir pris part à plusieurs enquêtes socio-économiques et maîtriser les langues parlées dans la zone.

6 - Période de réalisation de l'étude (indicatif)

La prestation devrait se dérouler au premier semestre 2020, pour une remise du rapport définitif avant le 30 juin 2020.

Annexe 6 - Cadre de mesure des résultats

A insérer

Partie 5. Cooperation sud-sud et triangulaire

1. Coopération triangulaire Sud-Sud

598. Le FIDA a consenti à financer, dans le cadre du projet PRODER-Taza, et à titre de don, un programme de coopération triangulaire Sud-Sud (CTSS) entre le Maroc et des pays d'Afrique sub-saharienne qui viendra compléter et renforcer un don similaire qui est en cours de mise en œuvre dans le cadre du Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas (PDRMA) à travers le centre CRPII. Les efforts du Gouvernement et du FIDA ont abouti à l'identification du CRP-II comme centre d'excellence en matière de coopération sud-sud dont l'objectif est de transférer les expériences de développement agricole marocaines réussies vers d'autres pays. Le montant global de ce don s'élève à 312.000 Euro.

599. **Objectif global.** L'objectif de cette initiative CTSS est de contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire en appuyant une agriculture durable et favoriser l'emploi des jeunes. Son objectif spécifique est de valoriser l'expérience et le savoir-faire marocains et faciliter le partage avec d'autres pays du Sud. Les pays bénéficiaires (d'Afrique Subsaharienne) pourront tester les solutions, les adapter et les reproduire. L'initiative contribuera ainsi à faciliter l'inventaire des bonnes pratiques et des innovations qui pourront être adaptées et reproduites dans d'autres pays du continent.

600. **Approche.** Le Maroc est disposé à partager avec les pays africains ses expériences réussies et les leçons qu'il en a tirées, notamment dans la mise en œuvre de son Plan Maroc Vert. En effet, le Maroc a fait preuve d'une capacité remarquable à ajuster et adapter ses politiques agricoles et à établir des mécanismes et des moyens efficaces pour faire en sorte à ce que le secteur agricole soit en mesure d'exprimer tout son potentiel productif. Le Maroc a adopté une démarche inclusive qui permet de développer une approche orientée vers la lutte contre la pauvreté, en augmentant de manière significative le revenu agricole des exploitants les plus fragiles. L'agriculture paysanne (ou solidaire) occupe une place importante dans le PMV (à travers son pilier 2). A cet effet, la stratégie se repose sur: (i) La modernisation de la petite agriculture afin de lutter contre la pauvreté; et (ii) L'intégration de ces axes dans une stratégie de développement rural intégrée et de développement de sources alternatives de revenu. L'expérience du Maroc dans le cadre de ce pilier II s'étend sur un ensemble de mesures innovantes et transposables comme l'amélioration de la productivité et de la valorisation à travers des actions d'encadrement (formation/vulgarisation), l'appui à la reconversion vers des secteurs porteurs, la mise en gestion déléguée des fonctions d'animation et d'encadrement des petits exploitants et le développement d'outils d'agrégation sociale et la création de l'emploi pour les jeunes.

601. Le FIDA aurait un rôle de facilitateur, d'intermédiaire et de promoteur de partenariats dans cette démarche qui consiste à partager l'expérience marocaine en matière de développement et de structuration des filières agricoles paysannes et l'emploi des jeunes. Ce don va permettre un échange entre le Maroc et certains pays africains. Il interviendra en complément au don CSST qui est en cours d'exécution dans le cadre du Projet de développement rural des montagnes de l'Atlas (PDRMA). La mise en œuvre de ce don suivra les mêmes approches de ciblage et mécanismes de mise en œuvre à travers le centre CRP2 et la supervision globale de la DDERZM. Un financement de ce don sera consacré à un appui direct en équipement au CRP2 (Voir COSTAB).

602. L'approche consiste d'abord à tenir un atelier d'échange au début de l'exercice pour présenter le programme, échanger sur ses objectifs et assurer la cohérence au niveau de ses interventions avec le don en cours. L'atelier d'échange permettra d'établir un mécanisme de coordination et de suivi et de présenter le modèle et la démarche participative à suivre pour produire les fiches de projets. Les pays concernés vont officiellement identifier un point focal au niveau du ministère de l'agriculture. Ce dernier jouera le rôle d'interface avec le gouvernement et assurera la coordination et la planification ainsi que la mobilisation de tous les partenaires appropriés à l'échelle nationale. Il/elle orientera par la suite la préparation d'une fiche de projet avec l'appui de l'assistance technique marocaine qui sera mobilisée sur le don par le MAPM à travers le CRP II (Centre des Ressources Pilier II). Le gouvernement

Marocain peut choisir de poursuivre le travail qui est lancé déjà et consolider l'investissement. Dans ce cas là les fiches projets seront mises à jour.

603. La fiche de projet identifiera les axes qui intéressent le pays bénéficiaires, les activités précises à réaliser, la zone de l'intervention, les critères de ciblage des bénéficiaires, le budget et le plan de travail détaillés, et les mécanismes de gestion, de mise en œuvre et de suivi. Chaque fiche identifiera également un mécanisme de mise à l'échelle. Un canevas de cette fiche projet est présenté à l'Annexe 1. Une fois la fiche est préparée et validée par les acteurs nationaux elle sera transmise pour analyse et avis technique du FIDA et des services compétents du MAPM. Suite à cet échange elle sera révisée (si nécessaire) et présentée pour inclusion dans le programme de travail et pour être financée sur la base de la non-objection du FIDA. La mise en œuvre des actions pourra se faire en synergie avec les projets FIDA dans les pays bénéficiaires. A cet effet, un échange préalable serait souhaitable pour identifier les synergies et les éléments de coopération possibles avec le portefeuille du FIDA dans chacun des pays bénéficiaires. La fiche inclura ces éléments et détaillera les mécanismes de collaboration avec les projets FIDA, le cas échéant. Le schéma suivant décrit les principales phases pour le démarrage et la mise en œuvre de ce don.

1. Concertation

Etape assurant la présentation du programme et la cohérence de ses approches

- Cette phase s'articulera autour d'un atelier de concertation dont les objectifs seront:
- Présentation de l'initiative, ses objectifs, son approche et préparer un plan de mise en œuvre collectif et harmoniser avec le don CSST du PDRMA
- Définir et opérationnaliser un mécanisme de coordination et de suivi efficace (développer les outils et définir les indicateurs clefs)
- Présenter l'expérience marocaine
- Préciser davantage les thèmes clefs et identifier les expériences pertinentes à promouvoir et préparer un menu d'activités éligibles
- Organiser une visite de terrain (site à choisir et à identifier par la partie Marocaine)

2. Planification et formulation

Etape assurant la planification et la formulation des activités précises

- mission de formulation de chaque fiche de projet et concertations nationales
- Validation de la fiche de projet par le point focal national (après concertation et implication de tous les acteurs)
- Plan d'accompagnement de la mise en œuvre (actions à mener, expertise requise et mobilisation des experts marocains)
- Identifier les liens avec le portefeuille du FIDA dans le pays concerné

3. Mise en œuvre

Etape de mise en œuvre et de suivi, évaluation ainsi que la mise à l'échelle

- Mise en œuvre et appui technique (Missions d'appui des experts marocains)
- Suivi et évaluation des actions
- Mise à l'échelle et mobilisation des co-financements
- Rapports d'avancement et gestion des savoirs

2. Les axes d'intervention

604. Les principales activités du projet auront trait au transfert de connaissances, de technologie, au renforcement de capacités et à la gestion des savoirs. Elles s'articulent autour de quatre thèmes prioritaires qui définissent le champ d'intervention de ce don. Les pays ont par la suite le choix de travailler sur un ou plusieurs thèmes dans le cadre d'une même fiche projet. La DEFR (en concertation avec la DSS) précisera, en collaboration avec les pays

concernés, la liste des activités éligibles au titre de chaque thème prioritaire. Les thèmes prioritaires, autour desquels le Maroc a une expérience accrue, sont les suivants:

- La formation agricole continue (techniques, méthodes, organisation et contenu) notamment pour les jeunes et les femmes;
- Les réseaux d'échange d'information, de communication et d'innovation agricole et rurale⁴⁷;
- Les bonnes pratiques et les programmes spécifiques dédiés au soutien des femmes rurales;
- L'emploi des jeunes ruraux (expérience équipes métiers en particulier).

605. Le FIDA fournira de l'assistance au MAPM à établir la coopération avec les pays bénéficiaires et le lien avec les projets FIDA dans ces pays.

3. Stratégie de ciblage du projet

606. Le don cible les petits exploitants agricoles (possédant un maximum de 2 ha par producteur). La stratégie de ciblage repose sur deux catégories de critères: (i) géographiques avec des interventions dans les zones agro-écologiques défavorisées, à forte incidence de pauvreté et de vulnérabilité et dont les moyens de production sont exposés aux changements climatiques; (ii) socio-économiques au niveau des zones et régions où les taux de pauvreté et de vulnérabilité sont élevés (poches de pauvreté); (iii) institutionnels en termes de capacité des organisations professionnelles à participer aux choix et à la mise en œuvre des activités; et (iv) de la capacité à favoriser l'intégration des femmes et des jeunes dans une démarche de développement rural inclusif.

607. Par ailleurs, la stratégie de ciblage prendra en compte aussi le contexte du pays et reposera sur des critères de pauvreté et de vulnérabilité en rapport avec: i) le renforcement des capacités des populations pour assurer leur développement économique, ii) leur sécurité alimentaire; iii) la gestion des potentialités et des ressources naturelles, et iv) les opportunités de consolidation et de capitalisation des expériences du Maroc et du FIDA dans le pays. Le ciblage géographique et social /institutionnel sera justifié au niveau de chaque fiche projet.

4. Modalités de mise en œuvre

608. Chaque pays participant bénéficiera de l'assistance technique marocaine pour la préparation de sa fiche de projet. Des experts marocains vont accompagner un groupe de travail national pour la préparation de la fiche. Le point focal national (officiellement nommé par le ministre de l'agriculture) formera ce groupe de travail et veillera à impliquer tous les acteurs clés afin de produire une fiche de projet basée sur une approche participative et inclusive. La fiche de projet sera présentée au MAPM (DSS qui assure le Secrétariat du Comité de Pilotage) et au FIDA par le point focal national pour analyse et validation.

609. Le Comité de Pilotage et le FIDA émettra un avis technique sur la fiche de projet dans un délai ne dépassant pas 15 jours ouvrables à partir de la date de soumission par le point focal national. Quand la fiche définitive du projet est établie, elle sera officiellement présentée (accompagnée d'une lettre d'endossement officielle du point focal national) au MAPM qui la présentera à son tour au FIDA pour avis de non-objection. Une fois la fiche est endossée, elle sera considérée comme un sous projet du programme de travail pour lequel le CRPII va préparer un plan d'accompagnement et engagera les ressources indispensables (techniques et financières) selon le programme de travail annuel convenu.

610. Le CRPII assurera la mise en œuvre et la supervision des actions dans les pays bénéficiaires et travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail national. Il pourra sous-traiter l'exécution de certaines prestations aux experts nationaux du pays bénéficiaire. Le CRPII sera responsable du suivi de toutes les actions sur le terrain et de la préparation des rapports d'avancement et de suivi. Il sera également responsable du suivi du cadre de résultats global et de l'état d'avancement du programme général ainsi que la préparation des rapports d'avancement et d'achèvement relatifs à chaque fiche de projet. Le CRPII sera aussi responsable de l'organisation d'un atelier de partage et d'échange.

⁴⁷ Exemple de référence: Réseau virtuel collaboratif de formation, de recherche de conseil et de communication <http://www.ardna.org/>

611. L'assistance technique du PRODER-Taza sera partiellement mobilisée par la DDERZM pour appuyer la mise en œuvre de ce don. Cette assistance technique travaillera sous la supervision du Directeur de la DDERZM et bénéficiera de l'appui administratif de cette dernière afin d'accomplir en appui au CRPII (qui prépare les TdRs).

612. A l'échelle transversale, le CRPII consolidera: (i) un PTBA annuel intégrant toutes les activités à mener annuellement dans les trois pays, (ii) un cadre logique global (incluant les indicateurs clés à suivre), et (iii) un mécanisme de suivi. Ces documents seront partagés avec le FIDA pour avis de non-objection et validation. Le schéma suivant montre les étapes essentielles pour la mise en œuvre de ce don.

Lien avec les projets FIDA. La préparation des fiches de projet doit accorder une attention particulière aux liens possibles avec les projets FIDA dans le pays concernés. Cette approche permettra de réaliser des économies d'échelle et des synergies et bâtir sur l'existant. Elle permettra d'améliorer le cout/efficacité de l'investissement et favorisera la mise à l'échelle et la durabilité des actions qui peuvent s'inscrire dans le cadre d'un programme de développement plus large. Le FIDA appuiera le CRPII à établir un échange avec ses opérations dans les pays ciblés. Les mécanismes de collaboration seront précisés au niveau de chaque fiche projet, le cas échéant. Le FIDA encouragera le groupe de travail national à associer les équipes FIDA à ces travaux.

613. **Cadre et conditions générales du don CTSS.** La mise en œuvre de ce don sera régie par l'accord de financement entre le gouvernement Marocain et le FIDA, relatif au PRODER-Taza. A cet effet, le don sera réalisé conformément aux modalités et conditions énoncées dans cet accord. Les conditions générales du FIDA, relatives au financement du développement agricole, du 29 avril 2009 seront ainsi applicables. Pour ce faire, le Centre des Ressources du Pilier II (CRPII), désigné par le Maroc pour la réalisation de ce don établira un Mémoire d'Entente avec la direction de développement de l'espace rural et des zones de montagne (DDERZM) qui assure la tutelle administrative du projet PDRMA. Les conditions de décaissement applicables à l'accord de financement de ce dernier seront similairement applicables au don. La mise en œuvre de ce don sera directement supervisée par le FIDA. La supervision du don se tiendra dans le cadre de la supervision globale du projet PDRMA.

614. **Rapports.** Le CRPII et ses partenaires contractuels tiendront une comptabilité séparée pour les activités financées par le Projet.

615. Le CRPII établira, dans un délai raisonnable et au plus tard dans les six mois suivant la date d'entrée en vigueur, et tiendra un système approprié de gestion, basé sur des indicateurs acceptés par l'Emprunteur et le Fonds, permettant de suivre le don au jour le jour conformément aux dispositions de l'accord de financement et des Conditions générales, et au "Guide pratique de suivi-évaluation des projets de développement rural" du Fonds.

616. Le CRPII soumet au FIDA des rapports d'activité semestriels consolidés sur l'exécution du don, prévus à la Section 8.03 (Rapports d'activité) des Conditions générales, dans les trois mois suivant la fin de la période d'exécution du don considérée (trois ans au maximum). Le CRPII soumet au Fonds, au plus tard dans les six mois suivant la date d'achèvement, le rapport d'achèvement du projet.

617. **Passation des marchés.** La passation des contrats pour l'acquisition de biens et services et pour les travaux financés sur les fonds du FIDA est soumise aux dispositions des "Directives pour la passation des marchés" du Fonds approuvées par le Conseil d'administration du Fonds en septembre 2010, telles qu'elles peuvent être amendées par le Fonds. La réglementation marocaine de passation des marchés est en alignement avec les principes fondamentaux de la passation des marchés des projets financés par le FIDA, inclus dans la partie A des Directives, notamment:

- les principes de l'équité, de l'intégrité, de la transparence, de la bonne gouvernance et de la mise en concurrence préalable qui doivent être respectés dans le processus de passation des marchés;
- les prestations objet des marchés qui doivent répondre exclusivement à la nature et à l'étendue des besoins à satisfaire;
- l'engagement du concurrent, dans sa déclaration sur l'honneur à ne pas recourir par lui-même ou par personne interposée à des pratiques de fraude ou de corruption des

personnes qui interviennent, à quelque titre que ce soit, dans les différentes procédures de passation, de gestion et d'exécution des marchés; et

- l'indépendance des intervenants dans les procédures de passation des marchés vis-à-vis des concurrents qui doivent, en outre, n'accepter de la part des concurrents aucun avantage ni gratification et doivent s'abstenir d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre leur objectivité et leur impartialité.

Annexe 1: Exemple d'une fiche projet

Pays:

Point Focal National: Nom, Titre et coordonnées⁴⁸

Titre du Projet:

Contexte et justification

Donner le cadre général du projet et justifier sa valeur ajoutée et sa pertinence par rapport au contexte national de développement agricole et par rapport au contexte local dans lequel il apportera le changement désiré.

Objectifs et résultats

Lister l'objectif global et les objectifs spécifiques – donner le nombre de bénéficiaires et dresser des objectifs spécifiques quantifiables.

Ciblage

Détailler les critères et justifier le ciblage – démontrer clairement comment le projet va sélectionner les sites et les bénéficiaires et décrire les mécanismes de ciblage qui vont permettre de toucher le plus pauvre et les jeunes tout en favorisant la participation de la femme.

Activités détaillées

Détailler les composantes et les activités précises à mener tout en indiquant le thème prioritaire (parmi les 4 thèmes prioritaires couverts par ce don) et en précisant les responsabilités de mise en œuvre et la durée de chaque action.

Cadre Logique

Un cadre logique simplifié sera développé pour chaque fiche projet – Le tout sera consolidé au niveau d'un cadre logique global qui servira pour le suivi de la mise en œuvre et l'agrégation des résultats (voir canevas ci-après).

Budget et co-financement:

	Année 1		Année 2		Année 3		Total/composante
	Don	Co-\$	Don	Co-\$	Don	Co-\$	
Source de financement							
Composante							
Activité 1.1							
Activité 2.1							
Composante2							
Activité 2.1							
Composante n							
Activité n.1							
Total							
Grand total/an							

Cadre logique

Pays:

Projet:

	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
<i>Objectif principal:</i>			
Impact.			
<i>Objectif du Projet:</i>			
Composante 1			
Effet 1			
Produit 1.1			

⁴⁸ Prière de fournir aussi la lettre officielle qui nomme le point focal et celle qui endosse la fiche du projet par ce dernier

	Indicateurs clés de performance	Moyens de vérification	Hypothèses (H) / Risques (R)
Produit 2.2			
Composante 2			
Effet 2			
Produit 2.1			
Produit 2.1			

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project Project Design Report

Annex 9: Integrated Risk Framework (IRF)

Document Date: 26/06/2019
Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
1. Political and governance	Low	Low	L'appropriation par le gouvernement est forte et le projet est entièrement ancré dans les stratégies et priorités nationales. Le Projet impliquera les autorités locales dès et dans la conception du Projet et sa mise en œuvre est assuré par les autorités territoriales (DPA de Taz) ayant déjà une expérience de mise en œuvre des projets FIDA. Le Projet rentre dans le cadre du PMV/Pilier II dont la mise en œuvre est une priorités pour le Gouvernement Marocain.
2. Macroeconomic	Medium	Low	La politique macroéconomique favorise un environnement économique adéquat. Les objectifs de PRODER-Taza ne seront probablement pas affectés négativement par des déséquilibres pouvant résulter d'effets macroéconomiques soudains ou imprévus. Le Ministère de l'Agriculture sera maître d'ouvrage et la contribution des OPA sera clairement recentrée autour de leur mandat au cœur des activités. Les OPA sont incluses dès la conception du Projet au sein des forum interprofessionnels locaux. L'accompagnement des OPA (notamment à travers le FIL) leur permettra de jouer un rôle proactif et dynamique dans la commercialisation des produits. La réhabilitation des Rahba va également permettre d'améliorer leur accès aux marchés et de faciliter l'écoulement de leur produits à des prix compétitifs et équitables.
3. Sector strategies and policies	Low	Low	Le projet est aligné sur les stratégies et les politiques du gouvernement et y est intégré.
4. Technical aspects of project or program	Low	Medium	La formulation du Projet est fortement basée sur l'analyse des leçons apprises (pour toutes les composantes techniques) et sur un échange avec les bénéficiaires. la mise en œuvre des travaux de conservation des eaux et des sols (CES) peut poser certaines difficultés mais le projet favorisera des techniques douces maîtrisables au niveau de la parcelle et offrira un accompagnement technique aux bénéficiaires sur leur mise en œuvre et entretien.
5. Institutional capacity for implementation and sustainability	Low	Low	La conception du projet repose sur une analyse solide des enseignements tirés. La mise en œuvre se fera par l'intermédiaire d'institutions qui exécutent déjà des projets FIDA et disposent des capacités nécessaires pour atténuer les risques institutionnels. Cependant, il est nécessaire de s'assurer que la qualité de l'assistance technique est adéquate et que le taux de renouvellement/changement de son personnel est minimal.

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
6. Financial management	Medium	Medium	<p>During design, a discussion will be held with counterparts on the financial management arrangements related to the set-up of a central unit in charge of the fiduciary (including procurement) and other transversal activities to the overall portfolio, while the technical activities will be implemented at regional level by third party technical assistance. The expected roll-up of ICP, early 2019, would benefit to improve the disbursement performance and make the preparation and submission of WAs more efficient at country's level.</p>
7. Procurement	Low	Medium	<p>Le système national de passation des marchés sera appliqué. Le system national est solide et il n'y a pas de risques majeurs dans l'application de ses réglementations. Toutefois des retards et des problèmes sont rencontrés dans la gestion des contrats. Cela sera atténué par une meilleure préparation des plans de passation des marchés et une planification améliorée dès le début de la mise en œuvre du projet. Un expert en passation de marchés sera recruté. Le PPM des premiers 18 mois a été préparé par la mission de formulation.</p>
8. Stakeholders	Low	Low	<p>La mise en œuvre du projet se basera sur une approche qui se base sur la demande. L'approche de conception minimise les risques en simplifiant la conception du projet et en mettant l'accent sur les sites déjà identifiés par les parties prenantes et le gouvernement. Cela garantit que les problèmes tels que le foncier et les conflits ne constituent pas un risque. Les parties prenantes ont été associées à la phase de conception. D'après les enseignements tirés d'autres projets du FIDA, les travaux de conservation des eaux et des sols (CES) nécessitent un engagement important des parties prenantes ainsi que des consultations / sensibilisation et formation et la mise en œuvre de techniques simples et efficaces (comme prévu par PRODER-Taza).</p> <p>Le Projet valorisera les OPA sur base de leur plan d'affaire en facilitant des liens avec le secteur privés (agrégateurs,...) . L'accompagnement des OPA (notamment à travers le FIL) leur permettra de jouer un rôle proactif et dynamique dans la commercialisation des produits. La réhabilitation des Rahba va également permettre d'améliorer leur accès aux marchés et de faciliter l'écoulement de leur produits à des prix compétitifs et équitables.</p>

Risk categories	Risk Probability	Risk Impact	Mitigations/comments
9. Environment and social	Low	Low	<p>Les risques sont faibles et le projet produira plusieurs avantages environnementaux et améliorera l'adaptation aux changements climatiques. Le Projet est classé en catégorie B. Les risques climatiques sont jugés élevés. Voir la note SECAP (annexe 5). Aussi, le projet contribuera à protéger les parcelles contre l'érosion et la conservation du couvert végétal à long-terme.</p> <p>Le Projet encouragera la plantation de diverses variétés et le sur-greffage pour diminuer le risque d'avoir tout un verger affecté en même temps</p> <p>Le Projet a instauré des quota pour toutes ses activités dont l'atteinte sera facilitée par une ingénierie sociale préalable, permettant d'accéder à un consensus concernant la sélection des bénéficiaires. Des activités d'alphabétisation fonctionnelle pour les femmes et de formation technique certifiante pour les jeunes donneront à ces deux groupes de meilleures chances d'accès aux autres activités du projet.</p>
Overall	Low	Low	<p>Le niveau de risque global du projet est jugé faible. Tous les risques du projet sont maîtrisables et peuvent être atténués.</p> <p>La formulation du projet s'est basée sur une analyse exhaustive et détaillée des leçons apprises (totalement intégrées dans toutes les composantes et el dispositif de mise en œuvre). Il sera mis en œuvre par la DDERZM et la DPA de Taza qui réalisent déjà des projets FIDA.</p>



Investing in rural people

Morocco

Taza Mountain Rural Development Project

Project Design Report

Annex 10: Exit Strategy

Document Date: 26/06/2019

Project No. 2000002073

Near East, North Africa and Europe Division
Programme Management Department

Annexe 10: Stratégies de sortie

La durabilité des investissements est prise en compte dès la conception du Projet en s'appuyant sur des interventions déjà identifiées de manière participative par les services techniques de l'agriculture en province, qui seront directement impliqués tout au long de la mise en œuvre afin que les bénéficiaires soient à même de gérer durablement leurs plantations et ruchers. Les appuis aux OPA seront faits sur la base de plans d'affaires bancables afin de permettre à ces acteurs de s'intégrer durablement dans le contexte économique des filières d'une économie de marché. Les pistes agricoles sont identifiées par les communes territoriales qui assureront leur maintenance en inscrivant les budgets nécessaires dans leurs budgets annuels. Les terres cultivées protégées par des aménagements antiérosifs seront sous la responsabilité de leurs exploitants qui en tireront des bénéfices immédiats et qui auront été formés pour assurer la maintenance de base des dispositifs. Les différentes stratégies de sorties sont résumées dans la matrice suivante.

Sous composante	Activités à maintenir	Parties prenantes	Activités du Projet	motivation
SC1.1 Protection des terres cultivées	Aménagements antiérosifs sur parcelles	Arboriculture/trices bénéficiaires	Formations, Champ école	
	Aménagements antiérosifs hors parcelles	Associations d'usagers des périmètres protégés	Formation pratiques	
SC 1.2 Arboriculture fruitière	Entretien des vergers	Arboriculteurs/trices bénéficiaires	Formations, Champ école, petits outillage	Meilleurs rendements, meilleurs revenus
SC 1.3 Apiculture	Entretien des ruchers	Apiculteurs et coopératives apicoles	Formations, équipements	Meilleurs rendements, meilleurs revenus
SC 1.4 Appui Conseil arboriculture et apiculture	Formation	Arboriculteurs et apiculteurs	Intervention du CCA et des équipes métiers de jeunes	Impliqués Durant le Projet et générateur de revenus pour les jeunes
SC 2.1 maintenance des routes agricoles	Maintenance de surface	Communes territoriales	Formation	Accès des doours aux places de marchés
SC 2.2 Rahba et UV	Maintenance des infrastructures	Communes et opérateurs économiques (GIE, Coop)	Formation, plans d'affaires	Générateurs de revenus
SC 2.3 MER femmes et jeunes	Production et commercialisation des produits	Femmes et jeunes (coopératives, équipe métier)	Formation, accompagnement des plans d'affaires	Générateurs de revenus
SC 2.4 Appui conseil économique	Communication entre les opérateurs économiques	Opérateurs économiques, chambres de commerce, chambre d'agriculture	Formation, animation, communication (FIL)	Information stratégique (prix, marches...)